REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à juin 1860.

I

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

PREMIÈRE ANNÉE. — PREMIER VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1860.

Droits de traduction et de reproduction réservés.

LIBRARY
NOV - 2 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CC
3
R4
n.s.
v.1

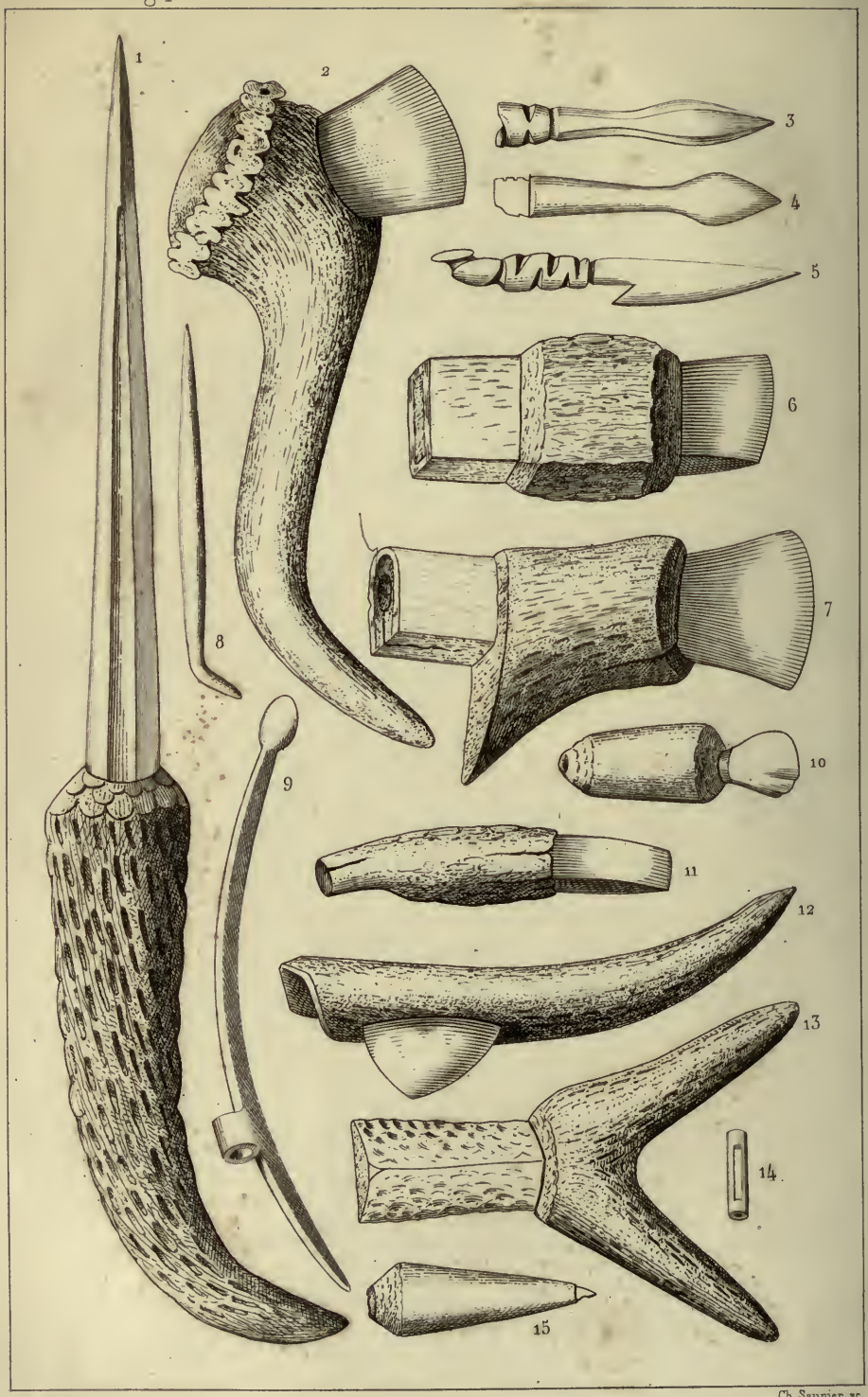

Ch. Saumier sc.

ANTIQUITÉS LACUSTRES DE CONCISE, EN SUISSE.

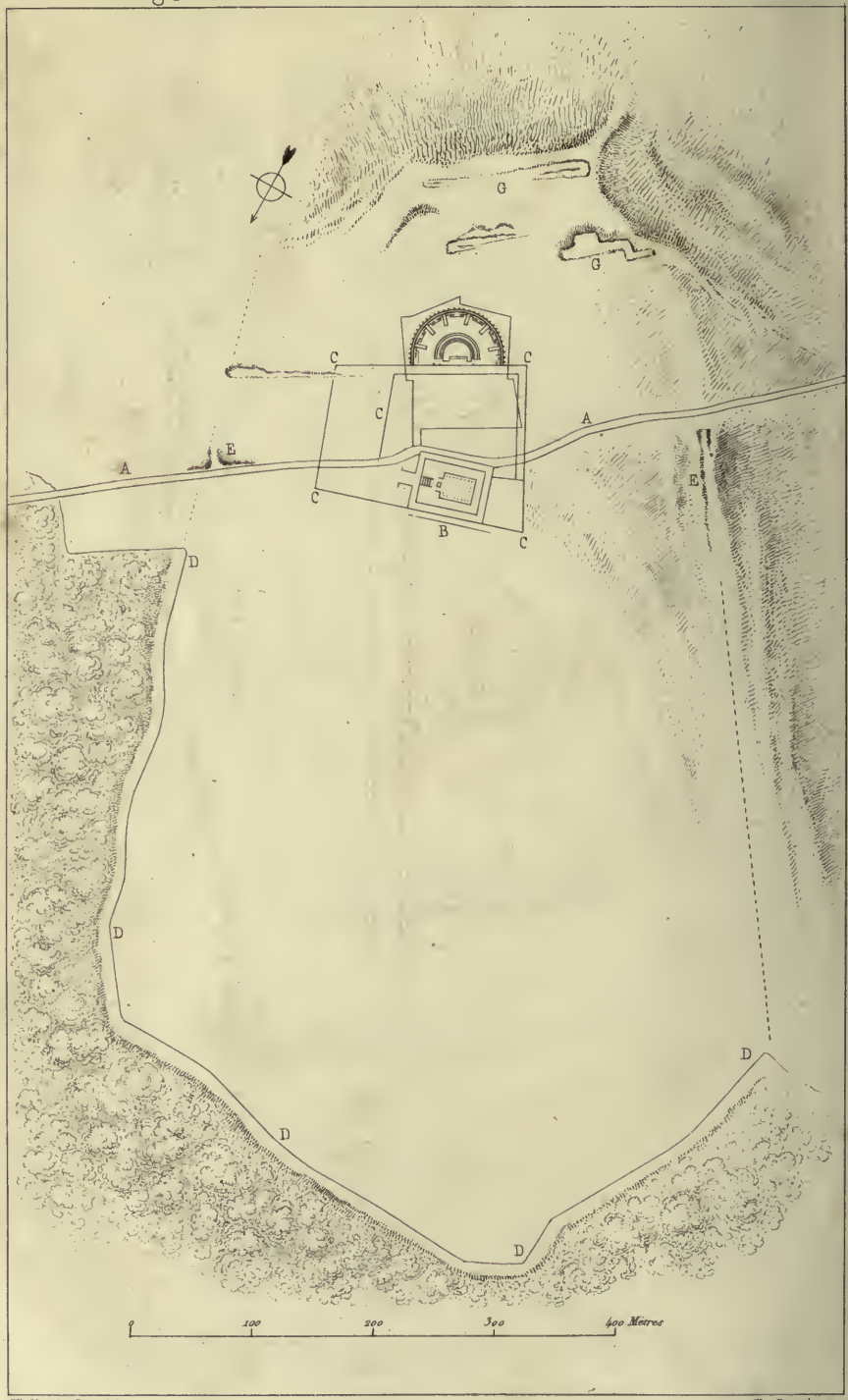

Viollet-le-Duc del. Ch. Saunier sc.

RUINES DE CHAMPLIEU

Plan Général

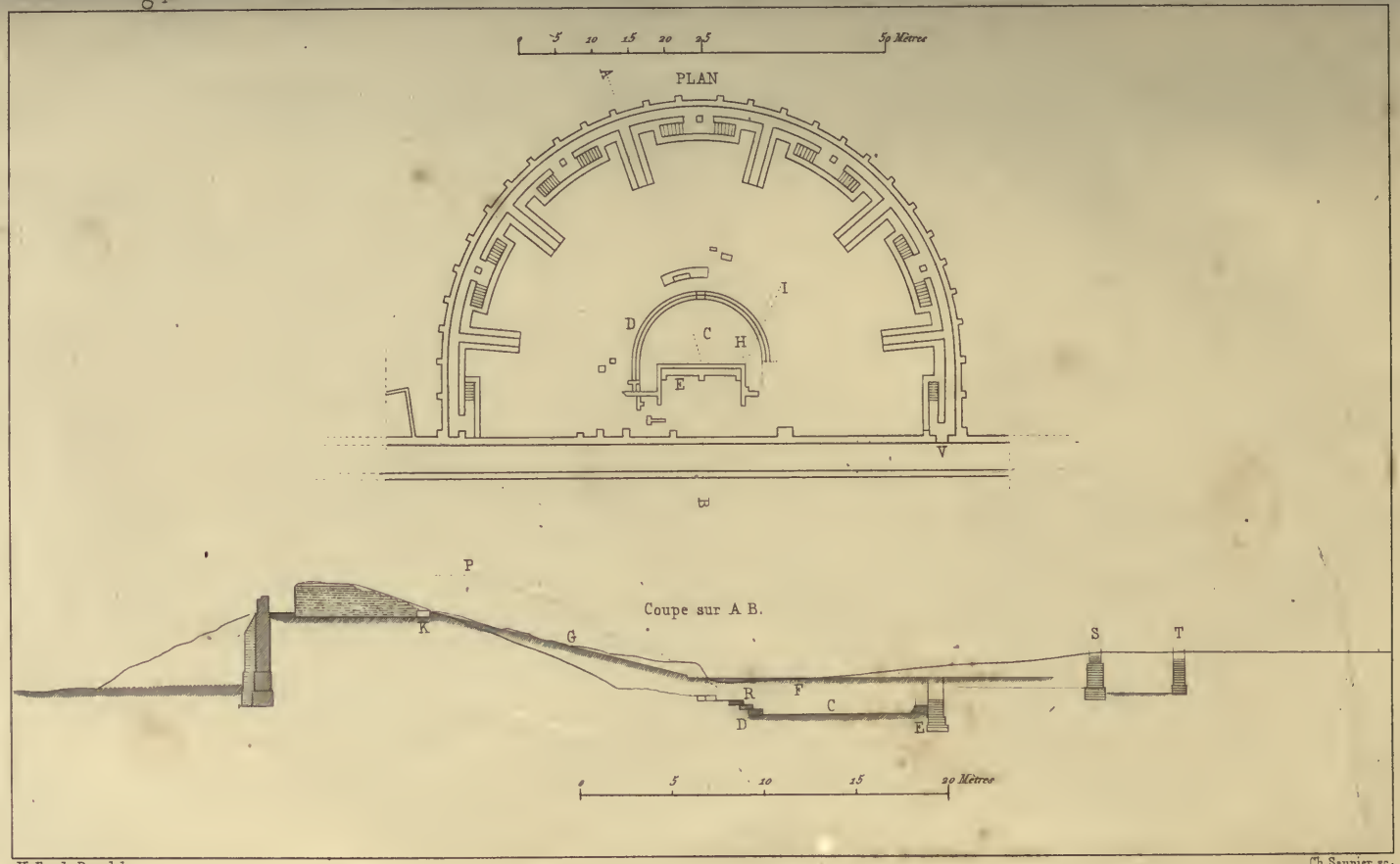

Viollet-le-Duc del. Ch. Saunier sc.

RUINES DE CHAMPLIEU

Théâtre.

LES

EXPÉDITIONS DE CÉSAR

EN GRANDE-BRETAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

Une des questions de géographie comparée qui ont donné lieu aux controverses les plus longues et les plus embarrassées est celle qui concerne le point d'embarquement choisi par César lorsqu'il se décida à transporter les aigles romaines sur les côtes de l'Angleterre. Nous allons à notre tour aborder cet intéressant problème, dont nous avons été chercher la solution sur place, et nous nous efforcerons de faire partager notre conviction à nos lecteurs.

Mais avant tout procédons comme nous l'avons fait jusqu'ici dans nos études sur les campagnes de César, et commençons par reproduire le récit du grand capitaine. La première de ses deux expéditions contre les Bretons eut lieu à la fin de sa quatrième campagne dans les Gaules. Il venait de passer avec son armée dix-huit jours au delà du Rhin, bien plus pour inspirer aux Germains le respect du nom romain par la grandeur et la promptitude de ses entreprises guerrières, que par esprit de conquête. Quand il crut avoir atteint son but et avoir acquis assez de gloire stérile par cette invasion d'un peu plus de deux semaines, il ramena ses légions sur la rivé gauche du Rhin, fit couper le pont de bois qu'il avait laborieusement construit en dix jours, et rentra sur le sol gaulois. (Lib. IV, c. XIX.)

On était à la fin la de belle saison, et bien que dans ces contrées septentrionales l'hiver arrive promptement, César, qui n'ignorait pas que dans presque toutes les guerres gauloises les Bretons avaient

fourni des secours à ses ennemis, résolut d'opérer un débarquement sur leurs côtes; quoiqu'il comprît bien que le temps de leur faire une guerre utile lui manquerait, il pensa que l'avantage seul de se montrer dans leur île et d'y faire une reconnaissance qui lui apprît quelles étaient les peuplades du pays, et lui permît d'étudier les lieux, les ports et les points de débarquement, compenserait bien les fatigues et les dangers d'une expédition maritime. Tout ce qu'il voulait savoir ainsi était à peu près inconnu aux Gaulois ; car, à l'exception des marchands, personne ne se hasardait dans ces parages redoutés, et encore pour ces marchands eux-mêmes il n'y avait de connu que la côte qui fait face à la côte gauloise. César interrogea tous les marchands qu'il rencontra, et il ne put en tirer aucune notion positive sur la grandeur de l'île, ni sur le nombre et la puissance respective des nations qui l'habitaient, ni sur leur manière de faire la guerre, ni sur leurs mœurs, ni même sur l'existence de ports capables de donner asile à une flotte de grands navires. (C. xx.)

Afin d'avoir sur tous ces points des renseignements positifs, César prit le parti d'envoyer C. Volusenus sur une galère, reconnaître la côte ennemie. Il lui donna l'ordre de hâter son exploration, tout en la faisant la plus complète possible, et de rentrer incontinent. Il se mit lui-même en route avec toutes ses troupes pour le pays des Morins, parce que de ce point la traversée conduisant en Bretagne était la plus courte. Des navires requis dans toutes les contrées du voisinage, et la flotte construite l'année précédente pour la guerre des Venètes, reçurent l'ordre de se rassembler au même point. Sur ces entrefaites, le nouveau projet de César ayant été deviné et dévoilé aux Bretons par les marchands en relations avec ces insulaires, un certain nombre de leurs peuplades envoyèrent au conquérant des ambassadeurs chargés de lui offrir des otages pour gage de leur soumission aux ordres du peuple romain. Agréablement surpris par ces ouvertures inespérées, César s'empressa de faire les plus belles promesses aux envoyés bretons, et après les avoir fortement exhortés à persévérer dans leurs bonnes intentions, il les congédia en les faisant accompagner dans leur pays par Commius qu'il avait imposé pour roi aux Atrébates vaincus. Commius était à ses yeux un homme de valeur, de bon conseil; il le croyait ami dévoué et fidèle; et de plus l'autorité de ce personnage était très-étendue dans toutes ces contrées. César lui donna pour instructions de se rendre chez toutes les peuplades qu'il lui serait possible de visiter, de les exhorter à se fier à la bonne foi du peuple romain, enfin de leur

annoncer sa prochaine arrivée. Quant à Volusenus, après avoir vu le pays de loin (car il n'avait osé débarquer), il était de retour le cinquième jour après son départ, et il fit connaître à César le résultat de son exploration. (C. XXI.)

Pendant que César faisait forcément un séjour en ce point, pour laisser à sa flotte le temps de se mettre en état de prendre la mer, il reçut des envoyés de la plus grande partie du peuple morin; chargés d'obtenir pour leurs compatriotes l'oubli de leur conduite passée, conduite qu'il ne fallait attribuer qu'à la barbarie de leurs mœurs et à leur ignorance des coutumes romaines; ils devaient enfin les excuser du mieux qu'ils pourraient d'avoir fait la guerre aux Romains, et lui promettre d'obéir désormais à ses ordres. César reçut les messagers avec une très-vive satisfaction; car il ne voulait pas laisser d'ennemis sur ses derrières, la saison avancée ne lui permettant plus d'entamer une guerre sérieuse; d'ailleurs il mettait sa course en Bretagne bien au-dessus de toutes ces petites préoccupations; il demanda aux Morins bon nombre d'otages, et dès qu'ils lui eurent été livrés, il accepta leur soumission.

Ayant réuni environ quatre-vingts vaisseaux de charge, ce qui lui semblait suffisant pour le transport de deux légions, il distribua tout ce qu'il avait en outre de navires longs ou de galères au questeur, aux légats et aux préfets. A cette flotte considérable il fallait ajouter encore dix-huit vaisseaux de charge, arrêtés à huit mille par delà, et que les vents contraires empêchaient de se rendre au port où les autres étaient rassemblés. César distribua ces dix-huit vaisseaux à la cavalerie; le reste de l'armée, sous les ordres des légats Q. Titurius Sabinus, et L. Aurunculeïus Cotta, fut envoyé sur le territoire des Ménapiens et dans le pays des Morins, qui n'avaient pas fait leur soumission. Le légat P. Sulpicius Rufus fut laissé avec une garnison suffisante à la garde du port. (C. XXII.)

Les choses ainsi réglées, César, trouvant un temps favorable pour opérer sa traversée, leva l'ancre à peu près à la troisième veille, après avoir envoyé sa cavalerie au Port ultérieur, avec ordre de s'embarquer sur les navires qui l'y attendaient et de le suivre. Comme cet embarquement des cavaliers s'effectua un peu plus lentement que César ne l'avait calculé, il atteignit la côte de Bretagne avec ses premiers vaisseaux, environ à la quatrième heure du jour, et il aperçut les troupes ennemies en armes, rangées sur toutes les collines, aussi loin que la vue pouvait s'étendre.

Voici maintenant sur quelle côte il lui fallait débarquer : la mer était séparée des falaises par une plage si étroite, que du haut de

ces falaises on pouvait aisément lancer un trait qui vînt frapper au bord de l'eau. Jugeant un débarquement en ce point impraticable, les premiers vaisseaux attendirent à l'ancre l'arrivée de ceux qu'ils avaient laissés derrière eux. On y resta jusqu'à la neuvième heure, et pendant cet intervalle les légats et les tribuns des soldats furent convoqués; César leur communiqua tout ce qu'il avait appris par le rapport de Volusenus et leur donna ses instructions, en les avertissant d'exécuter ses ordres au premier signal et avec ensemble, ainsi que l'exige toute opération militaire et surtout une opération maritime, qui ne saurait souffrir d'hésitation. Lorsqu'ils eurent été congédiés, le vent et la marée étant devenus favorables en même temps, au signal donné les ancres furent levées, et la flotte s'étant avancée d'environ sept mille pas à partir du point où elle avait abordé en premier lieu, mouilla devant une plage ouverte et plate. (C. XXIII.)

Il n'entre pas dans mon plan de raconter ici, d'après César, les événements détaillés de cette expédition; je me borne à prendre note de quelques circonstances dont il est bon de tenir compte, parce qu'elles ont l'avantage de fixer l'époque à laquelle il faut rapporter cette infructueuse tentative de conquête.

Après le débarquement opéré de vive force, les Bretons demandèrent la paix et livrèrent une partie des otages que César leur demandait; les autres étaient éloignés et ne devaient être fournis que plus tard et lorsqu'on aurait eu le temps de les rassembler. (C. XXVII.)

Le quatrième jour seulement après le débarquement, les dix-huit vaisseaux à bord desquels se trouvait la cavalerie romaine purent sortir du Port supérieur avec une jolie brise. Lorsqu'ils approchaient de la côte d'Angleterre, et au moment où du camp on pouvait les apercevoir au large, une forte tempête vint tout à coup jeter les navires hors de leur route, et quelques-uns furent contraints d'aller chercher un refuge dans le port même duquel ils avaient appareillé; le reste fut poussé vers la partie inférieure de l'île, plus rapprochée de l'ouest. Ils essayèrent vainement de se tenir sur leurs ancres, et comme ils embarquaient beaucoup d'eau, à cause de la grosse mer, à la nuit ils se virent dans la nécessité de regagner le large et de mettre le cap sur le continent. (C. XXIX.)

Or cette nuit était celle de la pleine lune, époque des plus fortes marées dans l'Océan, circonstance encore ignorée des Romains; il en résulta que les galères, tirées à sec sur la grève, furent remplies par le flot, et que les vaisseaux de charge, mouillés au large, fatiguèrent énormément; tous chassèrent sur leurs ancres, que la plupart perdirent, et furent jetés à la côte, où plusieurs se brisèrent. (C. XXIX.)

Cette catastrophe démoralisa les Romains et rendit du cœur aux Bretons, qui tentèrent de nouveau le sort des armes. Une fois de plus il leur fut contraire, et de nouveau la paix fut demandée. César leur imposa un nombre d'otages double de celui qu'il avait d'abord exigé, et ordonna de les transporter sur le continent, parce que le jour de l'équinoxe approchait, et qu'il n'était pas prudent d'attendre que la mauvaise saison fût tout à fait venue pour effectuer une traversée avec des navires en mauvais état. (C. XXXVI.)

En utilisant les débris des navires perdus, César avait tant bien que mal radoubé ceux qui pouvaient l'être; douze vaisseaux furent sacrifiés pour remettre le reste en état de tenir la mer, et on avait fait venir du continent les rechanges nécessaires. (C. XXXI.) Le premier jour que le temps se montra favorable, la flotte romaine leva l'ancre à minuit, regagnant le continent sans encombre. Mais deux vaisseaux de charge ne purent atterrir dans les mêmes ports que les autres; drossés par les courants et poussés par le vent, ils allèrent mouiller un peu plus bas. (C. XXXVI.)

Aussitôt à terre, les trois cents soldats environ débarqués de ces deux vaisseaux se mirent en mesure de regagner le camp; mais les Morins, que César à son départ pour l'Angleterre avait laissés dans des dispositions amicales, alléchés par l'espoir d'enlever facilement les dépouilles d'une poignée d'hommes, les entourèrent avec des forces supérieures, leur enjoignant, sous peine de mort, de mettre bas les armes. Les trois cents légionnaires se groupent en cercle pour faire face à l'ennemi de tous les côtés à la fois, et se défendaient bravement; les clameurs du combat attirent bientôt six mille Morins de plus sur leurs bras. C'en était fait d'eux, si César, instruit de la trahison, n'eût incontinent envoyé toute sa cavalerie à leur secours. Ce petit corps isolé tint bon pendant plus de quatre heures, presque sans pertes; mais dès que se montra la cavalerie romaine, l'ennemi jeta ses armes et prit la fuite; la cavalerie se mit vigoureusement à leur poursuite et en tua un grand nombre. (C. XXXVII.)

Le lendemain César envoya le légat T. Labiénus, à la tête des légions qu'il avait ramenées d'Angleterre, dans le pays des Morins aussi révolté. Leurs marais, desséchés par les ardeurs de l'été, ne pouvant plus leur fournir les mêmes asiles que l'année précédente, presque tous tombèrent au pouvoir de Labiénus; Q. Titurius et L. Cotta, qui avaient fait une expédition dans le pays des Ménapiens, après avoir dévasté leurs campagnes, coupé leurs moissons et incendié leurs maisons, abandonnèrent la poursuite des habitants

réfugiés dans leurs forêts inextricables, et rallièrent le camp de César, lequel établit chez les Belges les quartiers d'hiver de toutes les légions. (C. XXXVIII.)

Tous ces événements s'accomplirent sous le consulat de Cnéius Pompée et de Marcus Crassus (c. I), c'est-à-dire en l'an 55 avant J. C.

Passons maintenant à la seconde expédition de César en Bretagne, et analysons-en le récit.

Cnéius Pompée et Marcus Crassus avaient été remplacés au consulat par Lucius Domitius et Appius Claudius (54 av. J. C.), lorsque César, les quartiers d'hiver de ses légions établis, se rendit en Italie, comme il avait coutume de le faire chaque année, quand la mauvaise saison rendait la poursuite de la guerre impossible.

En partant, il donna l'ordre aux légats placés à la tête des légions non-seulement de réparer, pendant l'hiver, les vieux navires qu'il avait à sa disposition, mais encore d'en construire le plus grand nombre possible.

Avec son intelligence ordinaire, César prescrivit certaines modifications de construction que l'expérience venait de lui suggérer. Ainsi, pour faciliter les embarquements et la mise à terre, il ordonna d'adopter pour la hauteur de coque un patron un peu plus bas que celui qui était en usage dans la Méditerranée, et cela avec d'autant plus de raison qu'il avait reconnu que dans ces parages la mer était moins grosse, grâce à l'alternative continuelle des marées. Quant aux vaisseaux de charge, destinés au transport des bagages et des nombreux animaux qu'il devait traîner forcément à la suite de son armée, il les fit faire aussi un peu plus larges que les vaisseaux du même genre employés dans les mers italiennes. Et comme il voulait que tous les navires de sa flotte fussent propres au combat, il prescrivit de leur donner la moindre hauteur possible au-dessus de la flottaison; enfin les agrès et armements nécessaires durent être apportés d'Espagne. (Lib. V, c. I.)

Toutes ses mesures ainsi prises pour la prochaine expédition qu'il méditait, César se rendit dans la Gaule citérieure, et de là dans l'illyrique, où il avait à réprimer des incursions de pirates. Il regagna ensuite la Gaule citérieure, et revint à l'armée. Son premier soin fut de visiter tous les cantonnements où avaient hiverné ses légions; il fut agréablement surpris de trouver, grâce au zèle admirable de ses soldats, six cents navires du nouveau modèle, et vingt-huit galères dans un état de construction si avancé, qu'une flotte considérable pouvait prendre la mer en peu de jours. César, après avoir remercié et loué vivement les soldats et les officiers qui avaient

présidé à ces immenses travaux, leur transmit ses ordres ultérieurs. Tous devaient gagner *portus Itius*, port à partir duquel il avait reconnu que la traversée était la plus commode pour se rendre en Bretagne, la côte de cette île n'étant, vis-à-vis de ce point, séparée que de trente milles du continent. Il ne laissa dans le pays que l'indispensable en fait de troupes pour faire effectuer le mouvement de concentration de sa flotte, et lui-même, à la tête de quatre légions délivrées de leurs gros bagages, et de huit cents cavaliers, partit pour le pays des Trévires, qui ne prenaient part à aucune des assemblées générales des peuples gaulois, refusaient de se soumettre à la domination romaine, et passaient pour exciter à la guerre les Germains d'outre-Rhin. (C. II.)

Les détails de cette courte expédition sont consignés aux chapitres III et IV du livre V des *Commentaires;* je me borne à y renvoyer ceux qui ne les connaîtraient pas. Et je reviens à la seconde descente des Romains en Angleterre.

César regagna bientôt le *portus Itius* avec ses légions. A son arrivée il apprit que quarante navires, construits dans le pays des Meldes, battus par une tempête, et se voyant dans l'impossibilité de faire route, avaient dû regagner le port d'où ils étaient partis. Tout le reste de la flotte était réuni et prêt à appareiller. Il fut rejoint au point d'embarquement par quatre mille hommes de cavalerie venus des diverses parties de la Gaule, sous le commandement des chefs de toutes les peuplades. Craignant que quelque soulèvement n'éclatât pendant son absence, il avait résolu d'emmener avec lui, en quelque sorte comme des otages, tous ceux de ces chefs dans lesquels il n'avait pas une confiance absolue, ne voulant laisser sur le continent que le très-petit nombre de ceux dont il ne pouvait suspecter la fidélité. (C. V.)

L'Éduen Dumnorix, qui était arrivé au camp avec son contingent, supplia César de le laisser à terre, sous le prétexte qu'il n'avait jamais navigué, qu'il craignait la mer, et que de mauvais présages lui interdisaient ce voyage. César refusa d'obtempérer à son désir, précisément à cause de l'importance politique dont ce chef était revêtu, et alors Dumnorix se mit à conspirer contre l'autorité romaine. Ses menées furent bientôt dénoncées à César. (C. VI.)

Vingt-cinq jours environ s'étaient écoulés depuis l'arrivée du général romain, sans qu'il lui fût possible de prendre la mer; car un vent contraire, le *Corus*, qui règne presque constamment dans ces parages, ne cessait de souffler. Enfin le vent tourna et devint favorable; l'ordre d'embarquer fut aussitôt donné au corps

expéditionnaire, infanterie et cavalerie. Profitant des embarras inséparables d'une pareille opération, Dumnorix, avec ses Éduens, s'esquiva et reprit en hâte la route de son pays. César, instruit du fait, fit aussitôt suspendre l'embarquement et mit toute sa cavalerie à la poursuite du fugitif, avec ordre de le ramener mort ou vif. Dumnorix, promptement atteint, chercha d'abord à résister en s'efforçant vainement d'appeler à son aide les cavaliers qui marchaient avec lui ; mais ceux-ci n'osèrent le secourir ; il fut donc entouré et mis à mort. Tous les Éduens s'empressèrent alors de revenir auprès de César. (C. VII.)

Ceci fait, Labiénus fut laissé sur le continent avec trois légions et deux mille hommes de cavalerie, afin de garder les ports, de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée et de surveiller les mouvements des Gaulois. César s'embarqua avec cinq légions et deux mille cavaliers; la flotte appareilla au coucher du soleil, avec une petite brise du sud-ouest ; mais le vent étant tout à fait tombé vers minuit, les navires ne firent plus de route; drossés par le courant et par la marée, ils s'en allèrent en dérive, de sorte qu'au point du jour César s'aperçut qu'il s'éloignait de la côte de Bretagne en la laissant à bâbord. Heureusement à ce moment la marée vint à changer, et toute la flotte fit force de rames pour aborder l'île au meilleur point de débarquement, déjà reconnu pendant la campagne de l'été précédent. Les légionnaires déployèrent en cette circonstance une si louable ardeur, que, malgré la fatigue d'un exercice auquel ils n'étaient pas habitués, ils ne cessèrent pas un instant de manœuvrer les avirons, et avec tant de succès, que les vaisseaux de charge, malgré leur lourdeur, marchèrent aussi bien que les galères. Il était à peu près midi quand la flotte aborda la côte de Bretagne. L'ennemi ne parut pas pour contrarier le débarquement, et plus tard on sut par des prisonniers, qu'à la vue de cette flotte immense (elle comptait plus de huit cents voiles) les Bretons effrayés avaient renoncé à défendre la plage et s'étaient réfugiés sur les hauteurs. (C. VIII.)

César, son débarquement effectué, fit d'abord établir son camp, et apprenant par les prisonniers où l'armée ennemie s'était concentrée, il laissa à la garde de la flotte dix cohortes et trois cents cavaliers, sous les ordres de Q. Atrius ; lui-même, avec le reste de l'armée expéditionnaire, se mit en marche à la troisième veille, avec d'autant plus de sécurité pour la conservation de ses vaisseaux, qu'il les laissait à l'ancre devant une côte débarrassée de rochers et ouverte. Lorsqu'il se fut avancé d'environ douze milles dans l'intérieur du pays, il aperçut les forces ennemies se disposant à lui disputer le pas-

sage d'une rivière. Le premier combat fut heureux; la cavalerie repoussa les Bretons, qui se réfugièrent dans une sorte de place d'armes, préparée de longue main pour leurs guerres intestines, au centre d'un bois épais, et défendue par de solides abatis. La septième légion eut assez promptement raison de ce poste, qui fut enlevé sans perte sensible. (C. IX.)

Le lendemain César venait de lancer à la poursuite des vaincus trois colonnes d'infanterie et de cavalerie, lorsque des cavaliers envoyés par Q. Atrius lui apportèrent en hâte la nouvelle que pendant la nuit précédente un très-gros temps avait désemparé et jeté à la côte presque tous les vaisseaux de la flotte. (C. X.)

César se hâta d'arrêter la marche de ses colonnes et de retourner vers la côte. En arrivant il eut le triste spectacle des pertes que la dépêche de Q. Atrius lui avait signalées. Une quarantaine de vaisseaux étaient totalement perdus; mais le reste pouvait, avec force travail, être remis en état de tenir la mer. Des ouvriers furent choisis dans les légions présentes; d'autres furent requis sur le continent. Labiénus eut l'ordre de faire immédiatement construire par les légions qu'il avait sous la main, le plus de navires possible. César jugea prudent de faire tirer à terre tous les vaisseaux de sa flotte, quelque dure que pût être une semblable opération, et en dix jours de travail continué jour et nuit, tous les vaisseaux furent rangés et mis à l'abri derrière des retranchements qui les reliaient à la défense du camp même. Le désastre ainsi réparé, les premières dispositions furent reprises; la même force fut laissée à la garde du camp et de la flotte, et le même corps expéditionnaire retourna sur les lieux qu'il avait dû abandonner dix jours auparavant. César y trouva l'ennemi avec des forces considérables, placées d'un commun accord sous les ordres de Cassivellaunus, dont les États étaient séparés du territoire des peuplades maritimes par une rivière nommée la Tamise, à environ quatre-vingt mille pas du bord de la mer. (C. XI.)

César donne de très-intéressants détails sur les populations de la Grande-Bretagne. « L'intérieur des terres, dit-il, est resté dans la possession des aborigènes, tandis que la région maritime est entre les mains des Belges, qui passèrent dans l'île, attirés par l'amour du pillage et de la guerre. Ils ont continué à porter les noms des peuplades auxquelles ils appartenaient lorsqu'ils quittèrent le continent, et ils se sont fixés dans le pays conquis par eux et qu'ils cultivent. Ils sont extrêmement nombreux et ont construit une multitude d'édifices à très-peu près semblables à ceux que l'on trouve dans la Gaule. » (C. XII.)

Viennent ensuite une description topographique de l'île et quelques détails sur les mœurs de ses habitants. (C. XIII et XIV.)

Après avoir brièvement raconté les divers combats qu'il eut d'abord à soutenir contre les Bretons, César nous apprend qu'il se porta avec son armée sur la Tamise, afin de pénétrer dans les États de Cassivellaunus. Cette rivière n'était guéable qu'en un seul point, et encore avec des difficultés sérieuses, car le gué avait été, ainsi que la rive opposée, garni de pieux aigus fichés dans le sol. Malgré ces obstacles, dont la présence fut révélée à César par les prisonniers et les déserteurs, le passage fut ordonné et exécuté par la cavalerie d'abord, puis par les fantassins, qui n'avaient que la tête hors de l'eau. Ce mouvement audacieux fut accompli avec une telle rapidité, que l'ennemi ne put soutenir le choc et se retira presque de suite et en pleine déroute. (C. XVIII.)

Ce fut alors qu'eut lieu la défection des Trinobantes, qui firent leur soumission, suivie bientôt de celle des Cenimagnes, des Segontiaces, des Ancalites, des Bibroques et des Casses. Par eux César apprit qu'il était proche de l'oppidum de Cassivellaunus, où s'étaient réfugiés un grand nombre d'hommes suivis d'immenses troupeaux. « Les Bretons, ajoute l'illustre capitaine, donnent le nom d'oppidum à des portions de forêts difficiles, entourées d'un rempart et d'un fossé, dans lesquelles ils se réfugient pour se soustraire aux incursions ennemies. » L'oppidum de Cassivellaunus, attaqué de deux côtés à la fois, ne fit qu'une courte résistance, et la garnison s'enfuit par un des côtés restés libres. (C. XXI.)

Après cette défaite, Cassivellaunus réussit à persuader aux quatre chefs ou rois du Cantium, Cingétorix, Carvilius, Taximagulus et Segonax, d'unir leurs forces pour enlever le camp naval. Leur tentative échoua devant la bravoure de la garnison, et Cassivellaunus, à bout de ressources, finit par charger Commius l'Atrébate de traiter de sa soumission. César, décidé à passer l'hiver de cette année dans la Gaule, à cause des soulèvements subits de ce pays, et songeant à la fin déjà prochaine de la belle saison, exigea des otages et fixa le tribut annuel que les peuplades soumises auraient à payer aux Romains. (C. XXII.)

Aussitôt que les otages lui eurent été livrés, César conduisit l'armée sur la côte, où il trouva ses vaisseaux en état. Dès qu'ils furent remis à la mer, comme il avait à traîner derrière lui une grande quantité de prisonniers, et que d'ailleurs il avait perdu un certain nombre de vaisseaux dans le gros temps qui avait assailli sa flotte, il décida que le passage sur le continent s'effectuerait en deux fois.

Sa bonne étoile voulut que sur une flotte si considérable, et après tant de traversées accomplies cette année et l'année précédente, il ne lui manqua pas un seul de ses transports chargés de soldats, tandis que des vaisseaux léges qui lui furent renvoyés du continent, après avoir déposé à terre les troupes qui avaient pris passage à leur bord, et de ceux que Labiénus avait reçu l'ordre de faire construire au nombre de soixante, il n'y en eut que très-peu qui abordèrent en Bretagne, et presque tous les autres se perdirent. Après les avoir vainement attendus pendant quelque temps, César, préoccupé de la venue de l'équinoxe et des difficultés prochaines de toute navigation en ces parages, prit le parti d'entasser les troupes à ramener dans les seuls vaisseaux disponibles, et, profitant d'une heureuse acalmie, appareilla un soir au commencement de la seconde veille; il eut le lendemain, au point du jour, le bonheur d'atterrir avec sa flotte entière. (C. XXIII.)

Nous venons de reproduire tous les détails fournis par les *Commentaires*, qui doivent servir de données au problème géographique qu'il s'agit maintenant de résoudre. Examinons donc un à un ces détails importants, afin d'en déduire les conditions nécessaires auxquelles la solution à trouver doit satisfaire.

La première invasion romaine de l'Angleterre eut lieu vers la fin du mois d'août ou dans les premiers jours de septembre, ainsi que nous le constaterons tout à l'heure. Il s'agissait bien plus cette fois d'acquérir des notions positives sur le pays à visiter que d'y transporter la guerre. Il semble véritablement étrange que César allègue, au chapitre XX du quatrième livre, la profonde ignorance dans laquelle étaient plongés les Gaulois, relativement à tout ce qui concernait l'état physique et moral de la Grande-Bretagne, quand on le voit, à quelques lignes de distance seulement, parler des hardis trafiquants qui fréquentaient les parages bretons, après avoir rappelé plus haut la coopération des insulaires à presque toutes les levées de boucliers qu'il avait eu à comprimer dans les Gaules. Que conclure des résultats négatifs des divers interrogatoires qu'il fit subir à ces marchands *si peu au fait* de ce qu'était le pays qu'ils visitaient régulièrement? Que ceux-ci voulurent paraître plus ignorants qu'ils ne l'étaient en réalité, et que pour protéger les intérêts des Belges, leurs frères de sang, établis sur toutes les côtes orientales et méridionales de l'Angleterre, ainsi que les Romains en acquirent la conviction plus tard, ils se targuèrent constamment d'une ignorance qui n'était en réalité que le masque d'une discrétion calculée et hostile. En pouvait-il être autrement? Ce serait folie de le penser; les sentiments des peuplades

gauloises pour les nouveaux maîtres qui s'imposaient à eux par le fer et par le feu, devaient peu ressembler aux sentiments de l'amitié ; aussi fournir à ceux que l'on interrogeait l'occasion de tromper un ennemi détesté, c'était les exposer à une tentation à laquelle ils ne résistèrent qu'à moitié, puisqu'aux questions qui leur étaient adressées, ils se contentèrent de répondre obstinément qu'ils ignoraient ce qu'on leur demandait. Ne savons-nous pas que quatre ans auparavant, lors de la grande révolte des Belges, les Rèmes apprenaient à César que Galba, roi des Suessions, était en même temps roi d'une partie de la Grande-Bretagne ? Peut-on admettre que cette communauté de domination avait laissé les sujets du continent sans aucune notion sur ce qu'étaient les sujets d'outre-mer ? Non ; il y avait évidemment là un parti pris de ne fournir à l'envahisseur aucun renseignement utile, et cette résolution, que pour notre part nous ne trouvons que louable, fut religieusement exécutée par tous, comme si elle eût été concertée.

Il fallut envoyer en éclaireur C. Volusenus avec une galère sur la côte à aborder. Ce voyage d'exploration dura cinq jours, au bout desquels l'officier chargé de la mission d'étudier le pays revint sans avoir osé prendre terre, et fit un rapport qui fut d'abord tenu secret. Pendant que la galère de Volusenus explorait de loin le rivage de l'Angleterre, César se mit en route avec toutes ses troupes afin de se rendre dans le pays des Morins, dont la côte était la plus rapprochée de la côte bretonne, *quod inde erat brevissimus in Britanniam transjectus*. Ce renseignement n'avait pu être caché à César, parce que par un beau temps on aperçoit très-clairement la côte d'Angleterre, à partir de Boulogne jusqu'auprès de Calais. Concluons de plus du récit de César, qu'il n'était pas encore dans le territoire des Morins lorsqu'il expédia Volusenus vers la côte à étudier, et que celui-ci partit très-probablement d'un port placé soit à l'embouchure de la Somme, soit à celle de la Canche.

De la côte des Morins, la partie comprise entre le cap Gris-Nez et la pointe de terre fort peu saillante qui constitue le cap Blanc-Nez présente une ligne à peu près droite qui fait face à une ligne de terre sensiblement parallèle de l'autre côté du détroit; incontestablement c'est entre ces deux côtes que la distance entre la Bretagne et le continent est la plus petite. Première présomption pour chercher entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez le point d'embarquement de l'armée de César.

Pendant que ces préparatifs, qui ne prirent que quelques jours, s'effectuaient, les marchands interrogés par César s'empressèrent

de passer en Bretagne et de prévenir les habitants de la descente projetée, si bien qu'à peu près au même moment où Volusenus rentrait auprès de son général, celui-ci recevait la visite d'un certain nombre de chefs d'outre-Manche, qui venaient spontanément lui proposer d'accepter la soumission de leurs compatriotes, en lui offrant des otages pour gages de leur bonne foi. Ces offres étaient-elles sincères ou cachaient-elles un piége? Je ne doute pas un seul instant que cette dernière alternative ne doive être prise pour la vérité. Tout à l'heure nous verrons pourquoi. Quoi qu'il en soit, César accueillit avec bonheur les envoyés bretons, qui n'avaient très-probablement d'autre but que celui de lui inspirer une sécurité assez grande pour le décider à se jeter, qu'on me passe cette expression triviale, dans la gueule du loup. Le chef Commius, que César croyait son ami, et dans lequel il avait grande confiance, parce qu'il l'avait fait roi des Atrébates après la soumission de cette nation, fut chargé d'accompagner en Bretagne les envoyés congédiés, à cause de la grande autorité dont il jouissait dans le pays, *cujusque auctoritas in iis regionibus magni habebatur*. Singulier ami, l'on en conviendra, que celui qui savait fort bien qu'une partie de ses compatriotes était établie à demeure en Bretagne, où ellè avait continué à porter son nom d'Atrébates, et qui n'en disait mot à César! Comment Commius n'avait-il pu donner aucun renseignement au général romain sur les populations qu'il désirait connaître avant de se risquer sur leurs terres, lui dont les fils Eppillus, Vericus et Tinco furent après lui rois de toute la partie sud de l'île, ainsi que l'attestent les monuments numismatiques? Concluons-en qu'une fatale comédie se jouait dans la tente de César, et que Commius n'y prit pas une part médiocre. Nous allons voir bientôt se manifester les indices frappants de cette perfide machination.

Voilà César plein d'espoir déjà dans le succès de son entreprise et qui, pour comble de bonheur, reçoit des députés de la plupart des *pagi* morins, qui viennent, à leur tour, lui faire de belles protestations de soumission et de fidélité. Ajoutons bien vite qu'il eut la prudence de se faire livrer un grand nombre d'otage, avant d'accepter les hommages qu'on lui apportait.

Quatre-vingts vaisseaux de charge, nombre suffisant pour transporter deux légions (car César n'emmenait avec lui que deux légions), des galères placées sous les ordres du questeur, des légats et des préfets, voilà ce dont se composait la flotte réunie au port d'embarquement. Dix-huit autres vaisseaux de charge étaient à l'ancre à huit milles de là, dans un port ultérieur, c'est-à-dire placé au

nord du premier. Ils avaient dû forcément y rester, à cause de la persistance d'un vent contraire. Ces dix-huit vaisseaux furent réservés au transport de la cavalerie, à laquelle il était très-facile d'aller les chercher sans fatigue.

Le reste de l'armée, sous les ordres de Q. Titurius Sabinus et de L. Arunculeïus Cotta, fut chargé d'occuper le territoire des Ménapiens et les *pagi* morins qui n'avaient pas fait acte de soumission. Enfin le légat P. Sulpicius Rufus fut laissé à la garde du port avec un détachement suffisant.

De tout ce qui précède découlent plusieurs conséquences qui vont commencer à déterminer les conditions auxquelles doivent satisfaire les lieux reconnus pour être le théâtre de ces faits :

1° Le port d'embarquement doit être cherché entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, et il faut qu'il ait pu donner asile à une flotte importante;

2° Au nord de ce port et à huit milles (soit douze kilomètres environ) doit se retrouver le *portus ulterior* dans lequel avaient relâché les dix-huit vaisseaux de charge destinés à l'embarquement de la cavalerie;

3° Enfin il faut, s'il est possible, déterminer un emplacement retranché dans lequel a dû se placer, à proximité du port d'embarquement, le poste de surveillance commandé par P. Sulpicius Rufus.

Poursuivons maintenant notre étude du récit de César.

Quand tout fut prêt, la flotte profita du premier beau temps pour prendre la mer. Naturellement elle partit lorsque la mer était déjà haute, ce qui arriva à peu près à la troisième veille, c'est-à-dire vers minuit (1).

César atteignit la côte opposée environ à la quatrième heure du jour, c'est-à-dire vers dix heures du matin, et le premier spectacle qui le frappa fut sans doute celui auquel il s'attendait le moins. Devant lui s'étendait à perte de vue, à droite et gauche, un rideau de falaises dont toutes les crêtes étaient garnies d'une immense multitude armée. Entre le pied de ces falaises et la mer la plage était si étroite que les traits lancés d'en haut pouvaient aisément atteindre le bord de l'eau. Il y avait loin de cette réception à celle sur laquelle César se croyait en droit de compter, grâce à l'ambassade bretonne qu'il avait reçue quelques jours auparavant.

Essayer en ce point un débarquement de vive force eût été une

(1) La nuit, partagée en quatre veilles de trois heures chacune, commençait à six heures du soir et finissait à six heures du matin.

insigne folie, puisque tout le monde y eût infailliblement péri, sans pouvoir faire l'ombre de résistance. César comprit-il dès ce moment qu'il avait été joué? c'est probable; toutefois il n'a pas voulu en convenir, ainsi que nous le constaterons tout à l'heure.

Dans cette fâcheuse conjoncture il était bon de se concerter; lorsque tous les navires retardataires furent ralliés, la flotte mit à l'ancre, les chefs de l'armée expéditionnaire furent mandés à bord du navire sur lequel était monté César, et là un conseil de guerre fut tenu, pour ainsi dire sous les yeux des Bretons. Ce ne fut qu'à ce moment que les légats et les tribuns des soldats eurent communication du rapport de Volusenus, et reçurent les ordres les plus sévères et les plus précis sur l'ensemble parfait que devait comporter l'opération difficile du débarquement. Sans aucun doute, ce rapport signalait à peu de distance du point où la flotte était réunie une plage basse et douce, sur laquelle il était très-facile de prendre terre. Cela est d'autant plus certain que, sans hésitation aucune, aussitôt que la marée eut renversé et que la direction du courant eut changé par conséquent, la flotte entière leva l'ancre et se dirigea vers un point situé à une distance de sept mille pas environ du premier point où la côte avait été abordée. Là on mouilla devant une plage ouverte et fort douce. Nous étudierons plus tard la question topographique relative au séjour de César en Grande-Bretagne.

Les Bretons, qui du haut de leurs falaises surveillaient attentivement les mouvements de la flotte ennemie, n'eurent pas de peine à deviner les intentions de César. Leur cavalerie et leurs essédaires (c'étaient des hommes qui combattaient à volonté du haut d'un chariot nommé essede, ou qui mettaient pied à terre pour attaquer ou résister, suivant les circonstances, mais toujours à portée de l'essede) furent envoyés en hâte occuper la plage qui allait être envahie, et l'infanterie elle-même les suivit avec assez de promptitude pour que toutes les forces bretonnes fussent réunies sur le point menacé, au moment même où les Romains allaient tenter leur descente.

Le débarquement fut très-difficile, très-vivement disputé; mais en fin de compte il réussit, et les Bretons se dispersèrent en fuyant vers l'intérieur des terres. La cavalerie du corps expéditionnaire était encore sur le continent pendant cette journée; César ne put donc tirer aucun parti de la victoire, et dut rester sur la côte qu'il n'avait occupée qu'avec tant de peine.

Aussitôt vaincus, les Bretons renouvelèrent l'envoi de députés qui déjà leur avait si bien réussi. Ceux-ci étaient chargés d'offrir

encore une fois à César des otages et une soumission absolue ; l'Atrébate Commius les accompagnait. Quant au rôle joué par celui-ci, voici ce que nous en dit César. On se rappelle qu'il avait chargé ce personnage de visiter les peuplades bretonnes et de les disposer à faire un bon accueil aux Romains. Aussitôt arrivé, les Bretons s'emparèrent de lui et le jetèrent dans les fers, dont il ne fut délivré qu'après la victoire remportée par César le jour du débarquement. Tout cela était probablement une des scènes de la comédie qui devait livrer César, à la tête de deux légions seulement, à ses ennemis acharnés, et je doute fort que la captivité de Commius ait été bien pénible.

Quoi qu'il en soit, la résistance violente faite aux Romains fut mise sur le compte de la multitude, et l'on supplia le vainqueur de pardonner à cette multitude plus imprudente que coupable. C'est ici que nous croyons trouver un indice de la ferme volonté de César de ne pas laisser voir qu'il s'était laissé abuser par des protestations de dévouement dont il devait se méfier d'autant plus qu'elles étaient plus inattendues. Aux députés bretons, César se plaignit d'abord de ce qu'après lui avoir envoyé spontanément, sur le continent, des ambassadeurs chargés de lui demander la paix, on lui avait fait une guerre sans prétexte ; il ajouta qu'il pardonnait à l'imprudence, mais il exigea que de nouveaux otages fussent remis entre ses mains. Partie de ces otages fut immédiatement livrée, partie fut promise sous peu de jours, parce que les personnages demandés habitaient des localités fort éloignées.

Franchement, il n'est pas possible que César se soit laissé endormir par de semblables cajoleries ; un homme comme lui ne pouvait pas être dupe deux fois de suite de l'astuce de ses adversaires, et je suis convaincu, pour ma part, que s'il a été dupé la première fois, il ne l'a pas été la seconde, tout en maintenant dans son récit la bonne foi des députations reçues par lui, dans le seul but de mettre son amour-propre à couvert.

Le quatrième jour après le débarquement, la flottille des dix-huit transports chargés de cavalerie parut en vue du camp ; mais un fort mauvais temps s'éleva tout à coup et dispersa les navires romains. Les uns furent obligés d'aller chercher un refuge dans le port même d'où ils étaient partis ; les autres furent poussés au loin dans le sud-ouest ; ceux-ci essayèrent vainement de se maintenir à l'ancre sur la côte d'Angleterre, et ils durent regagner le continent, pour échapper à une perte certaine. La nuit qui suivit ce quatrième jour après l'arrivée de César en Bretagne était celle

de la pleine lune qui précéda l'équinoxe d'automne de l'année 55 avant Jésus-Christ. Or le calcul nous apprend qu'en cette année la pleine lune qui précéda l'équinoxe eut lieu dans la nuit du 30 au 31 août (vers une heure du matin); le départ de César avait eu lieu à la troisième veille, quatre jours auparavant; c'est donc dans la nuit du 26 au 27 août, entre minuit et une heure, qu'eut lieu l'appareillage de la flotte romaine.

Revenons à la fatale nuit de la pleine lune. Les galères qui avaient été tirées sur la grève furent remplies par le flot; les transports furent jetés à la côte, et plusieurs d'entre eux s'y brisèrent. Il n'en fallait pas tant pour donner au mauvais vouloir des Bretons une nouvelle occasion de se faire jour. Peu à peu les chefs qui fréquentaient le camp romain disparurent, les contingents de guerre congédiés furent convoqués en secret et une attaque fut concertée. Cette fois, dans son récit, César nous prouve que s'il avait été trompé d'abord, il ne l'a pas été une seconde fois. Voici en effet comment il s'exprime (lib. IV, cap. XXXI) : *At Cæsar etsi nondum eorum consilia cognoverat, tamen et ex eventu navium suarum, et ex eo quod obsides dare intermiserant, fore id quod accidit suspicabatur. Itaque ad omnes casus, subsidia comparabat.* A la bonne heure! nous retrouvons le chef prévoyant qui ne se laisse plus bercer par de belles paroles, dont l'expérience lui a montré le peu de valeur.

Une bataille sérieuse eut lieu, les Bretons furent battus et mis en déroute, et César ramena dans son camp ses troupes victorieuses. Pendant plusieurs jours de suite, le mauvais temps fit suspendre les hostilités; *Secutæ sunt continuos dies complures tempestates, quæ et nostros in castris continerent, et hostem a pugna prohiberent.* (Lib. IV, c. XXXIV.)

Les Bretons profitèrent de cet armistice forcé pour envoyer des émissaires de tous les côtés, et soulever les peuplades par l'appât du pillage du camp romain. Bientôt ils se présentèrent devant les retranchements de César avec des masses énormes de cavalerie et d'infanterie. César, manquant de cavalerie, savait que s'il parvenait à repousser l'ennemi, celui-ci lui échapperait par la célérité de ses mouvements; il finit cependant par réunir une trentaine de cavaliers venus en Bretagne à la suite de Commius l'Atrébate, et avec cette faible ressource il engagea ses deux légions. Cette fois encore le sort des armes lui fut favorable (1), et le jour même les Bretons revinrent

(1) Quels services les trente cavaliers atrébates rendirent-ils aux Romains en cette circonstance? Nul ne put le savoir. Mais très-probablement ils ne firent ni peur ni mal aux Bretons qu'ils poursuivirent.

faire des propositions de paix. Elles furent acceptées, mais à la condition que le nombre des otages serait doublé, et que tous seraient transportés sur le continent. L'équinoxe approchait; il eût été imprudent d'attendre la saison d'hiver pour prendre la mer avec des bâtiments en mauvais état; aussi César profita-t-il du premier beau temps pour appareiller, ce qu'il fit un peu après minuit, à un jour indéterminé, entre le 15 et le 20 septembre.

La flotte entière regagna le port, à l'exception de deux transports qui furent portés par le courant un peu au sud du port d'embarquement. Nous avons dit plus haut que trois cents légionnaires étaient à bord de ces deux navires, et qu'ils furent attaqués par les Morins pendant qu'ils étaient en devoir de regagner le camp. Ils résistèrent bravement pendant plus de quatre heures, et jusqu'à l'arrivée de toute la cavalerie que César envoya au secours de cette poignée de braves, aussitôt qu'il fut informé de la fâcheuse situation dans laquelle ils se trouvaient. *Amplius horis quatuor fortissime pugnaverunt*, dit le texte; et cette appréciation du temps nous fournit un renseignement important. Dans l'intervalle d'un peu plus de quatre heures il faut placer le départ de la colonne des trois cents légionnaires, leur attaque, la venue au camp de la nouvelle de cette attaque, la prise d'armes de la cavalerie, et enfin la marche rapide de celle-ci, pour se porter sur le lieu du combat, où leur seule apparition détermina la fuite des assaillants.

Admettons, ce qui semble naturel, que les Morins aient attendu, pour attaquer les trois cents Romains, que ceux-ci n'aient plus été à portée de leurs vaisseaux, à bord desquels il eût été raisonnable de chercher immédiatement un refuge: ils n'en auront pas moins tenu à agir le plus loin possible du gros de l'armée. Mettons une demi-heure pour le temps qui précéda le combat; tant que les assaillants furent en petit nombre, les Romains durent espérer d'en avoir raison; mais les clameurs du combat attirèrent de nouveaux ennemis, dont le nombre s'éleva bientôt à six mille. Il aura vraisemblablement fallu une heure pour que le danger fût ainsi devenu imminent; mais déjà sans doute quelqu'un avait été envoyé en toute hâte au camp, pour y donner l'alarme et réclamer du secours. Comme il n'y avait guère moyen de dépêcher quelqu'un par terre, et de détacher de la colonne romaine des émissaires qui eussent infailliblement été interceptés, il est beaucoup plus naturel d'admettre que du bord des vaisseaux de charge que les Romains venaient de quitter, partit à force de rames une embarcation portant la nouvelle de ce qui se passait. Deux heures au moins auront dû être prises par ce trajet, où il fallait lut-

ter contre la marée, et cela explique comment pendant quatre longues heures les trois cents légionnaires restèrent abandonnés à leur propre courage. Voilà deux heures et demie, peut-être trois, dépensées sur les quatre heures dont il faut déterminer l'emploi. Une demi-heure au moins aura été consacrée à rassembler la cavalerie qui, en moins d'une heure, sera arrivée sur le lieu du combat. Tout ceci considéré, il ne semble pas possible de supposer que le port inférieur où abordèrent les deux transports de l'infanterie attaquée, ait été à plus de deux lieues et demie ou trois lieues du port où le reste de la flotte était abrité. Nous sommes donc en présence d'une quatrième condition à laquelle doit satisfaire le lieu choisi pour port d'embarquement de la flotte romaine.

4° A deux lieues et demie ou trois lieues au plus, au sud du port choisi par César, doit se retrouver un petit port ou mouillage dans lequel deux vaisseaux de charge de la flotte ont pu venir relâcher.

Dès le lendemain du retour sur le continent, ainsi que nous l'avons déjà vu, les deux légions ramenées d'Angleterre furent placées sous les ordres de T. Labiénus et chargées de châtier ceux des Morins qui avaient tenté d'enlever les trois cents hommes se rendant du port inférieur au camp. Puis L. Titurius Sabinus et L. Aurunculeïus Cotta rentrèrent de leur expédition chez les Ménapiens, après avoir saccagé le pays parcouru par eux; César prit alors ses dispositions pour établir les quartiers d'hiver de ses légions dans la Gaule belgique. On se rappelle qu'il avait donné l'ordre aux peuplades bretonnes de lui envoyer sur le continent les otages qu'il avait exigés d'elles. Deux de ces peuplades seulement s'exécutèrent, et l'on n'entendit pas parler des autres.

Maintenant que nous nous sommes rendu compte du récit de la première invasion en Bretagne, passons au récit de la seconde.

De ce que César, en partant pour l'Italie après la campagne précédente, ordonne aux légats qui commandaient les légions hivernant dans la Gaule belgique de remettre en état la flotte dont il venait de se servir et de construire le plus possible de vaisseaux neufs, il résulte forcément que ces légions furent établies sur la côte, au port même où la flotte était établie, ou à proximité de ce port.

Après une courte expédition en Illyrie contre les pirates, César revint dans les Gaules et commença par inspecter les cantonnements et les travaux de ses légions; il trouva six cents navires construits suivant un modèle nouveau prescrit par lui-même, et vingt-huit galères sur le point d'être en état de prendre la mer.

Il donna pour lieu de rendez-vous à toutes les flottilles partielles le *portus Itius*, qu'il avait reconnu comme étant le plus commode pour effectuer un passage en Angleterre, parce que l'île envahie n'était, vis-à-vis de ce point, éloignée du continent que d'environ trente milles. Il paraît bien évident *à priori* que le port nommé cette fois *portus Itius* doit être considéré comme le même que celui d'où il partit la première fois. Il en était bien parti, il y était bien revenu, la distance à parcourir par mer était la plus courte possible : pourquoi eût-il songé à changer son point d'embarquement? On chercherait vainement une raison quelconque pour motiver un nouveau choix.

De ce que le port de départ n'est nommé qu'à propos de la seconde expédition, il ne résulte pas le moins du monde qu'il soit différent du port de départ de la première. De deux choses l'une, ou le nom de *portus Itius* n'était pas encore donné au port en question l'année précédente, ou le nom barbare pour les Romains que ce port avait reçu dans la langue du pays n'avait pas encore été accommodé à la langue latine. C'est pour répondre à cette double hypothèse que les uns ont vu dans le mot *Itius* un qualificatif tiré de l'expression *ab itando*, ou mieux du verbe *ire*, auquel cas le nom aurait simplement signifié *port en partant duquel on va en Bretagne*. D'autres, et je crois ceux-ci plus dans le vrai, ont admis que le nom Witsand datait de la plus haute antiquité, et que ce nom, dont la signification de *sable blanc* saute aux yeux, serait devenu *Itius* pour les Romains. Cela n'a rien d'impossible ; en tout cas, ce qui est bien certain, c'est que ce nom n'est pas moderne, puisque Du Cange, dans sa dissertation sur le *portus Itius*, rapporte le passage suivant, extrait de la chronique des comtes de Guines, écrite au commencement du douzième siècle par Lambert d'Ardres : « *Britannicum secus portum qui ab albedine arenæ, vulgari nomine appellatur Witsand.* » Remarquons que dans ce passage le nom de britannique donné au port de Wissant justifierait en quelque sorte l'étymologie du nom *Itius* tirée du mot *ire*, puisque ce port du continent recevait un qualificatif emprunté au nom du pays pour lequel on avait l'habitude d'aller s'y embarquer.

On est émerveillé de l'érudition de notre immortel Du Cange, en voyant la collection vraiment imposante des citations de toutes les époques à l'aide desquelles il démontre invinciblement que le port d'embarquement ordinaire pour ceux qui passaient du continent en Angleterre, fut dans tous les temps le port de Wissant; et notons, pour en finir avec ces citations, que la première, tirée de la vie de saint Vulgan, compagnon de saint Colomban, venu dans la Gaule vers

l'an 566, mentionne déjà l'étymologie du nom de Wissant, tirée de la blancheur des masses de sable qui ont toujours existé autour de ce port fameux, et qui ont fini par l'obstruer et l'enterrer à tout jamais probablement. Il suffit d'avoir une seule fois visité ce lieu si complétement déchu de son antique splendeur pour reconnaître la justesse absolue de la désignation de *Witsand*, imposée jadis à ce port important. Quoi qu'il en soit, voici encore le passage tiré de l'hagiographe en question : (*Sanctus Vulganus*) *appulit ad portum Witsan appellatum, qui videlicet locus ex albentis sabuli interpretatione, tale sortitur vocabulum.* (*Vita Sancti Vulgani, in historia abbatiæ de S. Ouen*, p. 457. Malbr., l. II, c. LIV.)

Je ne quitterai pas l'étude de l'origine des noms *Itius* et *Wissant* avant d'avoir raconté ce que j'ai pu recueillir sur place au sujet de ces deux noms.

J'avais lu dans Walckenaer que les habitants du hameau l'appelaient *Esseu*, et que les marins flamands ne le connaissaient que sous le nom d'*Itzen;* j'ai interrogé plusieurs hommes âgés, desquels j'ai tiré les plus précieux renseignements sur les antiquités de Wissant. Pas un ne connaissait le prétendu nom d'*Esseu;* pas un n'avait entendu dire que leur village fût nommé *Itzen* par les marins flamands, dont on ne se souvenait pas d'avoir jamais vu un échantillon dans le pays, où n'abordent plus, hélas ! que deux ou trois embarcations des pêcheurs qui y végètent.

Par manière de compensation, un brave vieillard qui me servait de guide et me renseignait le mieux qu'il pouvait sur les antiquités de son village, et parfois, ainsi qu'on le verra plus loin, d'une façon très-intéressante, me donna avec le plus grand sérieux du monde l'étymologie suivante du nom de Wissant. — Monsieur, me dit-il, dans les anciens temps notre port était si grand qu'en une seule fois on a vu appareiller huit cents navires, et c'est pour ça qu'on l'a appelé *huit cents* ou *Wissant;* c'est la même chose ! — Je remerciai beaucoup mon cicerone du beau cadeau qu'il me faisait là, tout en me promettant bien de transmettre à la postérité le calembour patriotique des anciens de Wissant. Toutefois je me permettrai un rapprochement tout fortuit, j'en suis convaincu, mais qui n'en est pas moins assez piquant. La mémoire de la présence de César à Wissant n'a pas péri le moins du monde; chacun vous montre tout d'abord le camp de César. Or, dans sa seconde expédition, le grand capitaine emmenait avec lui une flotte de huit cents voiles précisément. Le souvenir du chiffre énorme de la flotte a pu se transmettre d'âge en âge, celui de l'origine réelle du nom de *wit-sand*, sable blanc, a pu

s'éteindre, parce que personne ne parle flamand en ce pays, et la consonnance du nom, du lieu et du chiffre aura donné naissance au calembour que j'ai rapporté tout à l'heure; je laisse du reste cette supposition pour ce qu'elle vaut.

5° Nous venons de constater une nouvelle condition à laquelle le choix du port d'embarquement doit satisfaire, c'est qu'il était, à très-peu de chose près, éloigné de trente milles seulement de la côte d'Angleterre.

Après avoir ainsi pris ses dispositions, César, afin d'occuper le temps qui devait s'écouler jusqu'au moment où il lui serait possible de traverser la Manche, partit avec une armée respectable pour le pays des Trévires, où il avait à régler le différend survenu entre deux compétiteurs de la suprême puissance dans le pays, Indutiomare et Cingétorix. Cela fait, il regagna le *portus Itius* avec ses légions. Au retour, il apprit que quarante vaisseaux construits par son ordre chez les Meldes avaient été repoussés par une tempête dans le port qu'ils avaient quitté pour gagner le rendez-vous général.

Où était ce pays des Meldes, où se trouvaient arrêtés les quarante vaisseaux en question? Il est bon de le préciser. On commettrait une lourde erreur si l'on prétendait confondre les Meldes dont il s'agit ici avec ceux qui étaient voisins des Parisiens et des Senons, et dont le chef-lieu était certainement au point où se trouve actuellement la ville de Meaux. Heureusement les noms de lieux ne disparaissent pas si bien de la mémoire des hommes, par la suite des temps, qu'il soit très-difficile d'en retrouver des traces dans les noms actuellement existants.

Nous rencontrons sur la carte, autour de Bruges, à quinze kilomètres à l'ouest, une région qui porte le nom de Melde-Ghelt, terre des Meldes, et un village appelé Melde-Ghem, demeure des Meldes; à cinq kilomètres, sur la côte en deçà d'Ostende, c'est-à-dire au sud de ce port, un autre village appelé Midelkercke, église des Meldes; ces analogies de noms, déjà signalées par ceux qui se sont occupés de la géographie comparée des Gaules, sont bien suffisantes pour reconnaître dans ce pays le siége de la peuplade des Meldes, et la petite baie qui s'ouvre à Ostende est très-probablement celle dans laquelle les quarante vaisseaux retenus par le mauvais temps avaient été construits et étaient rentrés malgré eux.

Poursuivons. Pendant vingt-cinq jours César dut attendre que le vent devînt favorable à ses projets; pendant ces vingt-cinq jours souffla constamment le vent nommé *Corus*, lequel s'opposait direc-

tement à la marche de la flotte, et régna pour ainsi dire constamment dans ces parages. Le *Corus*, c'est le vent du nord-ouest. Nous avons donc une nouvelle condition à laquelle il faut satisfaire, à savoir :

6° La position du port d'embarquement doit être telle que le vent de nord-ouest, par rapport aux navires quittant ce port pour se rendre directement sur la côte d'Angleterre, donne vent debout.

Enfin le vent tourna et devint bon; César prit toutes ses dispositions d'appareillage, mais il fut encore retardé par la désertion et la mise à mort de l'Éduen Dumnorix; il perdit ainsi une marée. Au coucher du soleil le départ de la flotte eut enfin lieu par une petite brise du sud-ouest.

Labiénus restait sur le continent à la garde des ports, avec trois légions et deux mille hommes de cavalerie; César partait avec cinq légions et les deux mille autres cavaliers du contingent fourni par les nations gauloises. Vers minuit la brise tomba et la flotte fut entraînée en dérive par le courant et la marée; au point du jour on reconnut qu'on avait laissé la côte d'Angleterre à bâbord, c'est-à-dire à gauche, et qu'on s'en était fortement éloigné. Heureusement la marée commença à renverser en ce même moment, et toute la flotte fit force de rames pour regagner le point de débarquement reconnu dans l'expédition de l'année précédente. Il était à peu près midi quand on arriva au point désigné, et il résulte de ce détail qu'il fallut entre six et sept heures, pour franchir à la rame, avec de pesants vaisseaux, la distance qui séparait le point où l'on changea de route, de celui où devait s'effectuer le débarquement.

A la vue de cette flotte si nombreuse, les Bretons lâchèrent pied, abandonnèrent le rivage et se réfugièrent sur les hauteurs, où ils massèrent leurs forces. Une fois à terre, César fit établir un camp retranché, y laissa dix cohortes et trois cents cavaliers, et se mit à la poursuite de l'ennemi. Son départ eut lieu à la troisième veille, c'est-à-dire un peu après minuit. Après avoir fait environ douze milles, c'est-à-dire un peu moins de dix-huit kilomètres, il se trouva en face des forces qu'il voulait combattre, et sur le bord d'une rivière dont elles s'apprêtaient à lui disputer le passage. Les Bretons furent battus, se dispersèrent devant les Romains, et allèrent se réunir de nouveau dans un oppidum placé au milieu d'une forêt, et duquel ils furent promptement chassés.

Le lendemain la fortune avait tourné, et au moment où César allait reprendre la poursuite des Bretons, il apprenait qu'un gros temps avait compromis et désemparé sa flotte entière. L'ordre de marcher

en avant fut aussitôt retiré, et les Romains revinrent au camp en toute hâte. Les dispositions nécessitées par cette catastrophe furent immédiatement arrêtées, et il fallut dix jours d'un travail obstiné et sans interruption, même pendant la nuit, pour réparer le désastre.

L'expédition à l'intérieur du pays fut ensuite reprise, et César revint au même point qu'il avait dû quitter précipitamment dix jours avant. Là il retrouva les Bretons en nombre encore plus grand que la première fois, et réunis sous les ordres d'un chef nommé Cassivellaunus, dont les États étaient séparés des contrées maritimes par une rivière, la Tamise, à environ quatre-vingts milles de la côte, c'est-à-dire du camp laissé à la garde de la flotte.

De ce qui précède il résulte que des hauteurs étaient à proximité du point de débarquement, qu'à douze milles de ce point coulait une rivière dont les Romains forcèrent le passage, et enfin que la Tamise coulait à quatre-vingts milles du camp, c'est-à-dire à cent dix-huit ou cent dix-neuf kilomètres. Plus loin nous aurons à utiliser ces renseignements topographiques lorsqu'il s'agira de déterminer la véritable position du point de débarquement de César sur la côte d'Angleterre.

Au chapitre XVIII le narrateur nous apprend qu'après plusieurs combats César se rendit sur les bords de la Tamise, au seul point où cette rivière était guéable, et qu'il parvint à la franchir, quoique avec de très-grandes difficultés et malgré une vive résistance.

La présence de ce gué de la Tamise a aussi une grande importance, puisqu'elle reporte forcément le théâtre de son passage très-loin de son embouchure.

Après le passage de la Tamise les soumissions commencèrent, et César, averti par les chefs qui venaient de se rendre, apprit que Cassivellaunus s'était réfugié avec d'immenses troupeaux dans un de ces oppides bretons ou places d'armes dans une forêt, défendus par des retranchements et des abatis. Il les attaqua et les délogea promptement.

Ce fut alors qu'eut lieu un retour offensif des Bretons sur le camp naval, qu'ils espéraient enlever ; mais ils échouèrent une fois de plus, et Cassivellaunus lui-même chargea Commius l'Atrébate de traiter de sa soumission aux Romains. Ceci prouve clairement, ce me semble, que Commius avait adroitement conservé des intelligences dans les deux camps, afin de se déclarer l'ami dévoué de l'un ou l'autre parti, suivant que le sort des armes le commanderait à son intérêt personnel.

César accepta toutes les propositions de paix, exigea des otages,

qu'il eut cette fois la prudence de se faire livrer immédiatement, et retourna promptement vers la côte.

La perte d'une partie de ses vaisseaux et la grande quantité de prisonniers qu'il devait traîner après lui le décidèrent à effectuer en deux fois le retour de l'armée sur le continent. Le premier convoi arriva sans perte aucune à destination; mais parmi les vaisseaux de charge qui durent revenir sur lest en Angleterre, et parmi les soixante nouveaux navires que Labiénus avait reçu l'ordre de construire en hâte, il n'y en eut que fort peu qui arrivèrent à bon port; presque tous se perdirent en route. L'équinoxe approchait, et César, fatigué d'attendre vainement des vaisseaux qui ne devaient pas venir, prit le parti d'entasser tout son monde sur ce qu'il avait de vaisseaux à sa disposition, et mettant à la mer vers neuf heures du soir, par un temps calme, il eut la chance incroyable de prendre terre le lendemain au point du jour, sans avoir à regretter la perte d'un seul des bâtiments chargés de troupes qu'il avait expédiés en deux fois vers le continent.

Récapitulons maintenant les conditions que nous avons établies chemin faisant en discutant le double récit de César, et auxquelles doit forcément satisfaire le port d'embarquement à déterminer, ou en d'autres termes, la situation du *portus Itius :* 1° ce port doit être cherché entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, et il doit avoir eu une importance assez grande pour abriter une flotte très-nombreuse; 2° au nord de ce port et à huit milles (soit douze kilomètres environ) doit se trouver un autre petit port que César désigne sous le nom de *portus ulterior;* 3° dans le voisinage immédiat du *portus Itius* doit se reconnaître le poste de surveillance occupé par P. Sulpicius Rufus; 4° à deux lieues et demie ou trois lieues kilométriques au plus, au sud du *portus Itius* doit se retrouver un petit port dans lequel deux transports sont venus mouiller au retour de la première expédition en Angleterre; 5° le *portus Itius* ne peut être éloigné de la côte d'Angleterre que d'environ trente milles (soit quarante-quatre à quarante-cinq kilomètres); 6° le *portus Itius* doit être situé de telle façon, que pour un navire partant de là pour la côte d'Angleterre par la voie la plus directe, le vent du nord-ouest soit précisément le vent debout, c'est-à-dire avec lequel il n'y a pas possibilité de faire route.

(*La suite au prochain numéro.*) F. DE SAULCY.

HABITATIONS LACUSTRES

DE CONCISE

DANS LE CANTON DE VAUD, EN SUISSE

La *Revue archéologique* a déjà fait mention des *habitations lacustres* de la Suisse (année 1854, p. 375, et année 1855, p. 51); mais les recherches entreprises, ces dernières années, par divers explorateurs ont amené d'importants résultats historiques dont il ne sera pas hors de propos de donner une idée. Rappelons en deux mots que la construction de ces habitations consistait à planter dans les lacs des milliers de pieux éloignés d'un mètre environ les uns des autres, longs de six à dix mètres et disposés parallèlement à la rive, à une distance de celle-ci de cent à deux cents mètres, suivant l'inclinaison plus ou moins forte du sol sous la surface des lacs. Les pieux, saillants de quelques pieds au-dessus des hautes eaux, supportaient un plancher brut sur lequel se groupaient les cabanes, qui formaient parfois de véritables bourgades, mesurant jusqu'à quatre cents mètres de longueur sur une largeur de près de cent mètres. La population qui habitait ces espèces d'îlots artificiels communiquait avec la rive au moyen de ponts sur pilotis ou de canots qu'on retrouve parfois dans la vase.

Ces habitations, dont on découvre des débris dans le nord de l'Allemagne, en Angleterre et surtout en Irlande, ont été fort en usage dans l'ancienne Helvétie, depuis les âges les plus reculés jusqu'au commencement de notre ère. Il en existait de pareilles, d'après Hérodote (l. V, c. XVI), chez les Péoniens du lac Prusias, et quelques peuples modernes, entre autres les Papous de la Nouvelle-Guinée, construisent encore leurs demeures de la même manière.

On a fouillé en Suisse, pendant ces dernières années, plus d'une centaine d'emplacements lacustres, depuis le Léman jusqu'au lac de Constance. Il résulte de ces recherches que les âges antérieurs à notre ère, étudiés au point de vue des produits de l'industrie, se divisent en trois périodes distinctes, dont l'ordre de succession ne peut laisser subsister aucun doute. La plus ancienne se caractérise par l'absence de tout métal. Les instruments sont en bois, en os et en pierre, de même que chez plusieurs sauvages; mais, comme on le verra plus loin, la population différait à bien des égards du sauvage actuel. Les habitations de ce premier âge ont été généralement incendiées lors de l'introduction du bronze, après laquelle on ne les a reconstruites que sur quelques points de la Suisse orientale, tandis qu'elles se sont de nouveau élevées en grand nombre sur les lacs de la Suisse française. On retrouve sur les emplacements de cette deuxième période les cadres d'un développement incontestable : l'art du potier est plus avancé, le bronze est employé pour les instruments tranchants, les armes, les ornements, et pour des ustensiles divers. Les restes des pilotis, mieux conservés que ceux du premier âge, indiquent aussi une époque postérieure, et l'ensemble de ces découvertes montre que le fer n'était pas encore en usage. Lorsque ce dernier métal commença à se répandre, la plupart des habitations lacustres du deuxième âge disparurent à leur tour, et il n'en subsista qu'un nombre relativement restreint qui ont cependant laissé des restes d'un haut intérêt pour l'histoire de cette troisième époque de développement. Enfin, sous la domination romaine en Helvétie, quelques emplacements paraissent avoir été encore occupés par des familles de pêcheurs.

On voit que la division adoptée par les archéologues du Nord, sous les noms d'*âge de la pierre, du bronze et du fer*, est parfaitement applicable aux antiquités de la Suisse, ce que l'étude de nos sépultures antiques a du reste permis de constater depuis bien des années (1). Les plus anciennes traditions font allusion à cette marche progressive de l'industrie, et il va sans dire que la conquête d'une matière nouvelle n'entraîne point l'abandon des matières utilisées auparavant, quoique leur application soit souvent modifiée. Le bronze, une fois introduit, ne tarde pas à remplacer la pierre pour les instruments tranchants; mais celle-ci continue à recevoir diverses applications, et lorsque la connaissance du fer est répandue, le bronze n'en occupe pas moins une large place dans l'industrie. En classant ainsi les découvertes d'antiquités d'après les matières employées et la manière de

(1) Voir ma *Description des tombeaux de Bel-Air*, 1841, p. 12.

les travailler, on arrive à des séries qui, étudiées dans le même pays, indiquent les phases successives de la civilisation, et l'on peut apprécier, *à priori,* le degré de développement d'un peuple d'après le nombre des matières utilisées. Cette classification s'appuie sur une loi naturelle susceptible d'être appliquée non-seulement aux anciens habitants de la Suisse et du Nord , mais à l'humanité tout entière.

L'Europe a eu son âge de la pierre, et il est à remarquer que l'art de travailler le bronze a dû être importé d'Orient par un peuple envahisseur, vraisemblablement les Celtes. Nulle part on ne trouve en Occident les traces authentiques d'un âge du cuivre, lequel précéda l'alliage de ce métal avec l'étain, tandis qu'il en reste des vestiges sur divers points de l'Asie et même en Amérique, dans la vallée du Mississipi. D'un autre côté, le mode de sépulture propre aux Celtes, c'est-à-dire à la deuxième période, étant fort différent de celui de l'âge de la pierre, il résulte de cette diversité d'usages funéraires, qui tenait, à l'origine, à une diversité de foi ou de religion, que la première population de l'Europe ne partageait pas les idées celtiques sur la vie à venir; donc le Celte est étranger à l'âge de la pierre. Il est difficile d'indiquer avec certitude le nom de cette population primitive à laquelle appartiennent un grand nombre des habitations lacustres de la Suisse. La plupart de celles-ci ayant été incendiées au moment de l'introduction du bronze, il est à présumer que leur destruction se rattache à l'invasion des Celtes, dont une tribu aurait occupé la Suisse orientale, tandis que les premiers habitants, qui, à en juger d'après les sépultures, se sont maintenus entre le Jura et les Alpes, auraient reconstruit leurs habitations. Ce n'est que plus tard que les Helvétiens pénètrent en Suisse, après avoir séjourné dans la Germanie sur les bords du Rhin, et à une époque où leurs armes étaient déjà en fer. L'absence de ce métal sur un grand nombre d'emplacements du deuxième âge dans la Suisse occidentale, prouve que ces habitations ont pris fin avant l'âge du fer, et il est probable qu'elles ont été détruites par les Helvétiens. Un petit nombre de points sur les lacs de Bienne et de Neuchâtel, occupés sans doute par les débris de la population précédente, présentent les restes de l'industrie du premier âge du fer, dont plusieurs vestiges avaient déjà été constatés dans les tumulus helvétiens, antérieurs à la domination romaine. Ces objets en fer, d'une conservation surprenante, caractérisent le genre d'art des derniers temps de l'indépendance gauloise et sont pareils à ceux qu'on découvre à Alaise, non loin de Besançon.

Après ces considérations générales, déduites des dernières explora-

tions faites en Suisse (1), il ne sera pas sans intérêt d'examiner en détail une découverte toute récente, et qui est l'une des plus faites pour jeter du jour sur le genre de vie et d'industrie propres à la population de l'âge de la pierre.

Les travaux entrepris en vue de l'établissement de chemins de fer servent assez fréquemment les recherches des archéologues. Une découverte, faite en pareilles circonstances près de Concise, dans les derniers jours du mois de juillet 1859, a révélé l'existence de l'un des emplacements lacustres les plus riches de l'âge de la pierre. Une drague à vapeur, placée en face des premières maisons de cette localité pour fournir les remblais nécessaires à la portion de la voie ferrée qui passe dans le lac, ne tarda pas à ramener des débris d'industrie provenant d'habitations qui datent de la plus haute antiquité. Dès les premiers jours, de nombreux amateurs ayant été attirés par cette découverte, les ouvriers réunirent avec le plus grand soin tout ce dont ils pensaient pouvoir retirer quelque bénéfice. Pour se faire une idée du nombre des objets recueillis en cet emplacement, il suffit de dire que le musée de Lausanne en possède aujourd'hui près d'un millier; celui d'Yverdon, de huit à neuf cents; les musées de Genève, de Berne, de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds en ont reçu de nombreux exemplaires, ainsi que les collections de M. le comte de Pourtalès à la Lance, de M. le docteur Clément à Saint-Aubin, de MM. Reyet de Vevey à Estavayer, et de M. le colonel Schuab à Bienne. Nombre de pièces ont été vendues à l'étranger; M. le professeur Agassiz en a emporté plusieurs pour le musée qu'il fonde en Amérique, et bien des morceaux sont restés entre des mains diverses.

Les objets découverts sont remarquables par la variété des formes, le fréquent emploi de l'os, et par les manches en bois de cerf de plusieurs instruments. Mais avant de décrire ces divers genres de pièces, il importe d'ajouter que l'appât du gain a porté quelques ouvriers à en fabriquer de faux qui ont été répandus en assez grand nombre. Au début de la découverte, qui a duré pendant les cinq semaines que la drague a fonctionné sur ce point, les faussaires se bornaient seulement à imiter les formes authentiques en donnant un manche à l'instrument qui avait perdu le sien; mais plus tard l'imagination des faussaires a créé des formes inusitées dans l'antiquité par la réunion insolite d'objets sortis du lac. Enfin, enhardis

(1) J'exposerai les faits desquels découlent ces diverses données dans un ouvrage sur les *Habitations lacustres*, qui doit paraître prochainement.

par le peu de connaissances de quelques acquéreurs, ils ont forgé divers instruments avec les galets de la rive, avec des os ou des bois de cerf, se plaisant à inventer les formes les plus extraordinaires.

Les objets faux répandus par ces ouvriers soulèveront plus d'un doute sur l'authenticité de certaines pièces, et entre autres sur la manière dont elles étaient emmanchées. Toutefois, avant de tenir pour fausse telle forme reproduite par la fabrique, il convient de s'assurer si le type n'en a pas été réellement découvert. C'est en suivant cette méthode que j'ai pu m'assurer de l'authenticité des pièces ci-dessous décrites, soit après les avoir vues moi-même sortir de l'eau, soit d'après le témoignage de M. Rochat et de M. le docteur Clément, qui ont assisté presque chaque jour à ces fouilles, recueillant un grand nombre d'objets au moment même où ils étaient découverts. D'ailleurs, toute pièce porte en elle un caractère d'antiquité que les faussaires, malgré leur adresse, ont été inhabiles à reproduire.

L'emplacement sur lequel a fonctionné la drague est situé à environ cent mètres du bord. Il présentait l'aspect d'un monticule recouvert d'un à deux mètres d'eau; sa surface était limoneuse, et nulle part n'apparaissait de vestige d'habitation. C'est en attaquant ce point que la drague a mis à jour une couche artificielle de plus de soixante centimètres d'épaisseur, qui recouvrait le fond primitif du lac. Cette couche était composée de gravier, de galets, de cailloux anguleux ou cassés par la main de l'homme, et de pierres de trente à soixante centimètres de diamètre, au milieu desquels se trouvaient des pilotis de chêne et de sapin, des charbons de bois, des ossements, d'innombrables bois de cerf coupés ou entaillés, des fragments de poterie et des instruments en pierre et en os. Sur quelques points, la drague déversait un limon qui contenait quelques graines, de nombreux débris de roseaux et de petites branches qui avaient sans doute recouvert les habitations. Enfin, quelques débris en bronze ont été trouvés vers l'extrémité nord-est de l'emplacement. Ces milliers d'instruments de l'âge de la pierre, étagés dans une couche dont la formation a exigé une longue durée, montrent que l'homme a occupé ce point longtemps avant l'introduction du métal. D'autre part, il ressort de la présence du bronze, quoique fort peu riche, et du perfectionnement apporté dans la taille de quelques instruments primitifs, que ces habitations ont subsisté jusqu'à l'âge de transition de la pierre au bronze.

La *hache* est l'instrument qui a joué le plus grand rôle dans l'industrie primitive. Utilisée pour la chasse, au besoin arme de guerre, on s'en servait pour les usages domestiques les plus divers; aussi en

a-t-on retrouvé à Concise un très-grand nombre d'exemplaires. A part de rares exceptions, on peut être surpris de ses petites dimensions. Le tranchant ne mesure en moyenne que quarante-cinq à soixante centimètres de largeur. La pierre employée de préférence est la serpentine opaque ou translucide. Plusieurs pièces ébauchées sont tombées à l'eau avant d'être achevées, d'autres ont été usées par un long usage; le tranchant, parfois très-vif, est souvent aussi ébréché; et si quelques pièces présentent un fini remarquable, il en est un bon nombre qui ont été fabriquées avec peu de soin.

La découverte de Concise fournit sur la manière d'emmancher les haches des renseignements parfaitement précis. Parfois la pierre était simplement fixée dans une entaillure ou mortaise pratiquée sur un bois de cerf employé comme manche (pl. I, fig. 2). Ces manches sont droits ou arqués, suivant la partie du bois utilisée à cet effet; deux manches coupés en forme de T étaient armés d'une pierre tranchante sur l'une des extrémités transverses du bois, mais la plupart des haches ont été primitivement formées de trois pièces : un morceau de bois de cerf, long de six à neuf centimètres, recevait la pierre à un bout, tandis que l'autre, taillé à quatre faces, entrait dans la mortaise du manche, comme on a déjà pu le remarquer dans les découvertes faites à Estavayer. Il est curieux que l'assemblage de ces trois pièces n'ait pas été observé à Concise, ce qui provient sans doute de ce que le manche, étant en bois tendre, n'a pas subsisté jusqu'à nous. En revanche, les emmanchures étant en bois de cerf, se sont conservées en très-grand nombre; plusieurs portent les traces de l'usure produite par la meule en rafraîchissant le tranchant de la hache; d'autres, se fendant sous le choc, étaient hors d'usage; plus rarement, à en juger du moins d'après les pièces découvertes, la pierre se brisait dans l'emmanchure.

Ces *emmanchures* présentent quelques variétés de forme. Les unes sont à peu près carrées (pl. I, fig. 6), plusieurs ont été taillées de manière à ménager une proéminence latérale qui s'appuyait sur le manche (pl. I, fig. 7), quelques-unes ont été bifurquées comme pour introduire un coin destiné à les fixer plus solidement dans l'ouverture qui les recevait. L'une est percée d'un trou transversal, sans doute pour la consolider à l'aide d'une cheville; une autre, percée parallèlement au tranchant de la pierre, recevait le manche dans cette ouverture, de forme ovale.

Les *ciseaux en pierre*, fort nombreux aussi, se distinguent des haches en ce que leur tranchant est moins large. La plupart sont en serpentine et quelques-uns en néphrite d'Orient (pl. I, fig. 11).

Fixés à l'extrémité d'un bois de cerf de six à neuf centimètres de longueur, l'autre extrémité porte parfois une ouverture circulaire et longitudinale dans laquelle devait entrer un corps cylindrique destiné peut-être à protéger le manche contre les coups de marteau.

De petites pierres brutes, de forme à peu près cylindrique, ont été emmanchées de la même manière que les ciseaux; l'un de ces cylindres est attenant à l'extrémité d'un bois de cerf, percé transversalement pour recevoir un manche, et a pu dès lors servir de marteau. Dans ces âges primitifs, on comprend que le marteau devait être souvent remplacé par la première pierre qui tombait sous la main; cependant ces pierres recevaient parfois des formes plus spécialement propres à leur destination. C'est ainsi qu'on retrouve des fragments qui ont à peu près la forme et la grandeur du batterand moderne. Quant aux marteaux en pierre, percés d'un trou, on doit les regarder comme appartenant à l'âge de transition.

Les *tranchets* ont été d'un grand usage. La serpentine, la néphrite et le silex ont reçu en général un tranchant arqué. Les manches, souvent plus longs que ceux des ciseaux, sont droits ou formés de l'extrémité d'andouillers ou de morceaux de bois de cerf bifurqués naturellement. M. le docteur Clément possède un de ces tranchets en néphrite, fixé longitudinalement sur un andouiller comme une hache, mais dont l'usage ne peut être douteux, vu son tranchant fortement arqué (pl. I, fig. 12).

Les *silex*, employés pour des instruments divers, sont pour la plupart étrangers à la Suisse. On trouve cependant des éclats nombreux qui montrent que la fabrication, d'une partie du moins, de ces instruments se faisait à Concise. Des *lamelles* de douze à vingt centimètres de longueur sur dix-huit à trente millimètres de largeur ont pu servir d'armes ou d'instruments domestiques. Les unes sont emmanchées comme des lames de couteau, d'autres plus courtes, arrondies sur le bout en arc de cercle, fixées à l'extrémité de bois de cerf, paraissent avoir fait plutôt l'office de *racloirs;* telle lamelle large, mince et solidement emmanchée, peut être prise pour une *scie* (pl. I, fig. 13); quelques-unes, adaptées à des manches droits ou bifurqués, pointues et dont la coupe est triangulaire font l'effet de véritables *perçoirs*. On voit de ces pointes triangulaires, fixées à un angle droit sur le milieu du manche, de manière à reproduire identiquement la forme du perçoir moderne; mais j'ai lieu de croire que ces pièces sont apocryphes, n'ayant pu m'assurer s'il en existe de pareilles qui soient parfaitement authentiques. D'entre les silex emmanchés, il faut

encore citer une petite pointe de cinq millimètres de longueur seulement dont l'usage ne saurait être saisi, à moins qu'elle n'ait été employée dans le genre du *burin* (pl. I, fig. 15).

Les *javelots* et les *flèches* étaient parfois armés de silex. Les pointes de flèche présentent la forme du triangle isocèle ou du losange, avec ou sans entailles sur les angles obtus, d'autres sont munies d'une pointe qui pénétrait dans la hampe et aussi de deux petits ailerons dans le genre de ceux du harpon. Les hampes de ces armes de jet ont toujours disparu.

On a trouvé à Concise de nombreuses *pierres discoïles* de trois à huit centimètres de diamètre, percées d'un trou au centre, et pareilles à celles qu'on regarde généralement comme des pesons de fuseau. La destination de ces pièces est encore très-problématique. Le disque est rarement parfait; l'une de ces pierres, à peu près ovale, est percée de deux trous; telle autre, inachevée, n'est percée qu'à moitié; le trou formé par un instrument mis en rotation est évasé en entonnoir sur les deux faces du disque et présente l'aspect de deux cônes tronqués. Le grès et d'autres roches plus ou moins compactes, prises dans les galets de la rive, ont servi à la fabrication de ces disques, dont quelques-uns sont aussi en os ou même en poterie. L'une de ces pièces, en bois et de forme ovale, était peut-être un flotteur.

Indépendamment des morceaux inachevés ou simplement ébauchés qui accompagnent les instruments complets ou hors d'usage par un long emploi, on trouve beaucoup d'*éclats de pierres* diverses, provenant de la fabrication des instruments. En outre, de nombreux cailloux ont été brisés par la main de l'homme. On a aussi recueilli au milieu de ces débris quelques pétrifications, le cristal de roche et le corail blanc de la Méditerranée.

Si le marteau a joué un grand rôle dans la fabrication des instruments en pierre, il en a été de même des *pierres à aiguiser*, sur lesquelles se finissait le tranchant des instruments; ces pièces, en grès molasse, ont la forme de meules dormantes aux contours irréguliers, et ont été plus ou moins usées par le frottement. D'autres meules, en roches compactes, présentent une surface plane ou concave sur laquelle on broyait ou concassait des graines ou des fruits. Quelques pierres paraissent avoir été employées comme de véritables *enclumes*.

La plupart des formes d'instruments en pierre ont été reproduites avec des ossements d'animaux, et ce dernier genre d'objets, qui renferme toute une collection d'outils, d'armes et d'ornements, n'est assurément pas le moins remarquable.

Les os les plus volumineux et les plus compactes étaient utilisés comme *marteaux*, ainsi que des morceaux de bois de cerf, dans la partie spongieuse desquels on introduisait parfois un os enfoncé jusqu'à la surface de la coupe de bois. Ces marteaux étaient percés d'un trou rond ou ovale qui recevait le manche, dont la direction était parfois oblique, ainsi qu'on le remarque sur quelques haches. La partie d'un manche en bois, qui entrait dans le trou d'un marteau, s'est conservée, tandis que le reste a été détruit par l'action des siècles, ce qui explique la disparition des manches de hache lorsqu'ils n'étaient pas en bois de cerf. Un choc violent brisait souvent ces marteaux, qu'on retrouve rarement intacts. — Bien que les objets en bois aient été le plus souvent détruits, ainsi qu'on vient de le voir, une véritable mailloche en sapin nous a été cependant conservée. Le bois tout imprégné d'eau, et cédant sous la plus légère pression, ne pouvait laisser de doute sur son antiquité. L'instrument avait été coupé sur une branche, en ménageant une recrue qui servait de manche.

De nombreux *ciseaux en os* et *en bois de cerf*, de largeur différente, avec ou sans manche, doivent avoir été employés pour le travail de matières peu dures. Il en a été de même pour les *tranchets* en os ou même en dent de sanglier, tranchets de formes variées, dont le cordonnier de nos jours a conservé l'un des types.

Des os ont été taillés en lames de couteau. — D'autres rappellent d'une manière frappante le *perçoir* en fer des Romains.

La variété des *poinçons* est très-grande. Ils sont généralement faits avec des côtes ou des canons refendus, plus rarement avec des bois de cerf et de chevreuil ou des incisives de cochon; leur longueur varie de cinq à vingt centimètres. La pointe est acérée et polie, l'autre extrémité conserve souvent la forme naturelle de l'os, et parfois elle a été taillée de manière à décrire un angle obtus avec le poinçon (pl. I, fig. 8). La pointe est ordinairement arrondie, mais quelquefois elle est à quatre pans ou bien elle présente deux arêtes vives. La tête ou l'articulation de l'os servait de poignée, tandis que les poinçons formés d'esquilles étaient adaptés à un manche en bois de cerf; ces manches recevaient aussi, à l'autre extrémité, un corps cylindrique pris dans la partie spongieuse du bois, et qui était évidemment destiné à aplatir la couture.

Les *aiguillettes* en os, droites ou légèrement arquées, longues de neuf à dix-huit centimètres, sont munies d'un œil ou même de deux vers le bout opposé à la pointe. Sur l'une, l'os a été évidé des deux côtés de la tête, afin que le fil ou le cordon passé dans l'œil ne gênât

pas le jeu de l'instrument. Une autre aiguillette, pointue aux deux bouts, est percée sur le milieu de sa longueur, dont le renflement est sensiblement prononcé. L'œil se trouve aussi vers la pointe de l'outil, comme on le remarque encore sur l'un des poinçons du sellier.

On doit sans doute désigner sous le nom de *polissoir* des dents plantées jusqu'à l'émail dans des manches en bois de cerf. Les incisives de ruminants ont été employées de préférence (pl. I, fig. 10); cependant on a aussi utilisé à cet effet celles de cochon, et même une dent humaine. Des os et des bois de cerf, de formes diverses, ont évidemment rempli le même usage.

Entre les objets indéterminés en os et en bois de cerf, il faut citer plusieurs pièces, avec ou sans trou, cylindriques en tout ou en partie, parfois surmontées d'une tête ou bouton, ou bien de la forme d'épaisses lamelles. L'un de ces objets mérite une mention spéciale par la délicatesse de son travail. C'est une petite pièce longue de vingt-quatre millimètres sur un diamètre de six millimètres, percée dans sa longueur comme un tube, dont les extrémités cylindriques sont reliées par deux petites tiges ménagées lors de la taille de l'os. La fabrication de cette pièce, qui n'aurait rien que de fort ordinaire à une autre époque, n'en est pas moins intéressante vu la délicatesse du travail et les moyens limités de l'industrie primitive (pl. I, fig. 14).

On a vu que de nombreux éclats de silex et de roches diverses, ainsi que des instruments inachevés, témoignent que l'emplacement de Concise était un lieu de fabrique, et l'on arrive à la même conclusion quand on examine le nombre considérable de morceaux de bois de cerf préparés pour les manches d'outils divers, manches plus ou moins finis ou simplement ébauchés. Ils portent les marques non équivoques d'instruments dont le tranchant a produit une entaille généralement striée. On peut y reconnaître aussi l'action de la scie en silex et de la meule de grès. Quelques-uns ont reçu un poli que l'antiquité n'a point fait disparaître; et plusieurs ont été entaillés par les dents d'un rongeur qui ne peut être que le rat, dont les habitations lacustres, on le comprend, ne devaient pas être plus à l'abri que les vaisseaux de nos jours.

Les armes en os trouvées à Concise présentent un intérêt tout particulier. Les *poignards*, malgré les imitations faites par les ouvriers, n'en sont pas moins parfaitement authentiques, plusieurs ayant été retirés parfaitement intacts du fond du lac. La lame a été faite avec un canon d'animal, d'abord fendu, puis taillé et aiguisé en forme de grand poinçon arrondi, ou triangulaire comme le stylet, ou bien en feuille de saule. Ces lames ont pour poignée des bois de

cerf, et cet assemblage ne manque pas d'élégance. La longueur totale des poignards varie de vingt à trente-huit centimètres (pl. I, fig. 1).

Des pièces, pareilles en tout point à ces poignards, ont une lame arquée comme la côte d'un squelette; l'usage d'instruments de ce genre est difficile à saisir, vu qu'ils ne sont propres à frapper de taille ni d'estoc. Il est vraisemblable que ces lames, autrefois droites, ont cédé peu à peu sous la pression de corps lourds qui ont fini par leur imprimer dans l'eau cette forme arquée, étrangère à l'os employé pour la fabrication.

De fortes lames en bois de cerf, profondément dentelées sur l'un des côtés ou sur les deux, rappellent quelques-unes des pointes de lance qu'on découvre avec les antiquités de la vallée du Mississipi. Une belle lame en os, de vingt-sept centimètres de longueur, a dû avoir la même destination. D'autres os refendus, longs de douze à dix-sept centimètres, ont aussi la forme lancéolée, et la douille est reproduite en partie de manière à pouvoir assujettir le long du trou de la moelle la hampe qui était consolidée par des ligatures passant dans les rainures taillées transversalement sur la douille; celle-ci est en outre percée d'un trou destiné à recevoir une cheville en place de clou.

Des *pointes de flèche en os* présentent les mêmes particularités que la pièce précédente (pl. I, fig. 3). La forme de quelques-unes est aussi lancéolée; d'autres sont munies d'un seul aileron en guise de harpon (pl. I, fig. 5); l'une est armée d'une pointe qui pénétrait dans la hampe; quelques-unes s'adaptaient au moyen d'un épi (pl. I, fig. 4), et plusieurs ont un fini qui a lieu de surprendre pour des armes de jet, dont le chasseur et l'homme de guerre doivent faire le plus souvent le sacrifice. Il en était du reste de même des pointes de silex, qui ne demandaient pas moins de travail, et il est à présumer qu'une partie des esquilles en os, aiguisées en poinçon, étaient fixées dans des roseaux, en guise de flèches, à un âge où l'on devait faire flèche de tout bois.

On a découvert à Concise quelques os évidés et terminés par un bouton, qui paraissent être l'armature des extrémités de l'*arc* sur lesquelles se fixe la corde. L'arc, étant en bois, n'a pas pu être jusqu'à présent retrouvé. — Quelques bois de cerf, dépouillés d'une partie de leurs ramures, peuvent être envisagés comme des espèces d'armes ou de casse-tête.

L'os a aussi été employé pour des ornements personnels dont on retrouve encore quelques traces. Deux *épingles à cheveux*, ornées

d'une tête, sont déjà pareilles à celles de l'âge du bronze. Il faut sans doute attribuer la même destination à de petites tiges en os, arquées, pointues sur un bout et surmontées d'une tête de forme ovoïde. Ces pièces présentent une particularité. C'est un anneau peu distant de la pointe, ménagé lors de la taille de l'os sur le côté convexe de l'instrument (pl. I, fig. 9). Si cet anneau, faisant corps avec l'épingle, était peu propre à laisser glisser celle-ci, il rendait du moins facile l'ajustement de cet ornement, en passant un cordon de la tête à l'anneau. On a du reste retrouvé en Silésie des épingles en bronze d'un genre analogue, mais dont l'anneau est plus rapproché de la tête.

Un os, taillé en forme de virole, a exactement les dimensions d'une *bague*; un autre, malheureusement brisé sur les deux bouts, poli avec soin et de forme arrondie, ne saurait être qu'un fragment de *bracelet*.

Des grains en os et en bois de cerf, percés d'un trou et dont plusieurs sont inachevés, faisaient partie des *colliers*, dans la composition desquels entraient aussi quelques grains en pierre.

Un ornement beaucoup plus délicat consiste en de petites lamelles ovales, de vingt-sept à trente-six millimètres de longueur, taillées sur l'émail de grandes dents, et percées d'un ou deux trous pour les suspendre ou les fixer comme objets de parure.

Des dents, celles d'ours en particulier, ont été percées ou entaillées de manière à être portées en guise d'ornement, mais vraisemblablement à titre d'*amulettes*, comme dans les époques postérieures, et en particulier dans les derniers âges païens.

La *poterie* de l'âge primitif présente à peu près partout les mêmes caractères, et elle ne diffère point à Concise de celle des emplacements contemporains explorés en Suisse. D'après les fragments découverts et six vases à peu près intacts, la forme cylindrique était assez en usage; cependant plusieurs vases, arrondis à leur base, étaient privés de pied. On ne retrouve pas les supports d'argile employés plus tard; mais quelquefois de petites proéminences percées de deux trous permettaient de passer des cordons pour suspendre le vase, comme on le remarque dans la plus ancienne poterie du Nord. Cinq des pièces intactes ne mesurent que trois à six centimètres de hauteur sur quatre à neuf centimètres de diamètre. Trois petits vases, deux cylindriques, l'autre évasé, sont en os ou plutôt en bois de cerf. L'un, muni d'un petit tenon, faisant saillie sur le rebord, devait avoir un fond en bois assujetti par trois pointes dont on voit les trous sur la partie inférieure du vase.

Une *boule sphérique*, de la grosseur des deux poings, percée d'un

trou et formée d'argile pétrie avec des charbons, rappelle les pièces regardées comme des balles incendiaires.

Les nombreux ossements qu'on a recueillis demandent à être étudiés par un travail spécial qui sera d'un haut intérêt pour la *faune* du pays, à l'époque des premières habitations de l'homme. Le grand emploi qu'on a fait des bois de cerf montre déjà combien cet animal était commun. Les os du bison ont été reconnus par M. le professeur Desor. Les bois de chevreuil n'étaient point rares. On a retrouvé les dents de l'ours, du loup, du sanglier, du castor, de carnassiers et de rongeurs divers. D'entre les animaux domestiques, on remarque beaucoup de débris du bœuf. Le cheval en revanche était rare, mais une dent molaire ne peut laisser de doute sur sa présence. Il n'en était pas de même de la chèvre, du mouton, du cochon et du chien, dont on a recueilli beaucoup d'ossements.

C'est sans doute à la destruction des habitations ou à quelque lutte armée qu'on doit attribuer la présence au milieu de ces débris de trois fragments de crânes humains et de deux mâchoires, l'une d'homme et l'autre d'enfant. Il est à regretter que ces fragments soient trop incomplets pour pouvoir légitimer quelque induction sur la race à laquelle appartenait ce peuple primitif.

L'activité de la drague à vapeur n'a pas toujours permis d'étudier avec tout le soin désirable bien des restes dont l'œil est peu frappé, mais qui n'ont pas moins leur intérêt; par exemple les *graines* ou les *fruits* récoltés comme aliments. Je ne puis citer que la noisette, la faine et le noyau de prune. — Quelques filaments, peut-être de chanvre, sinon d'écorce d'arbre, ne laissent pas de doute sur leur emploi, si on les rapproche des aiguillettes en os.

Pendant les derniers jours des travaux exécutés à Concise, la drague, en s'avançant vers le nord-est de l'emplacement, a amené quelques objets en bronze qui montrent que les habitations lacustres ont été occupées jusqu'à l'introduction de ce métal. On a découvert en outre des instruments en pierre qui appartiennent à l'âge de transition, pendant lequel le métal, encore rare, servait à perfectionner les produits de l'industrie primitive.

Je n'hésite pas à envisager comme appartenant à cet âge de transition les *haches* et *marteaux* en serpentine percés d'un trou dans lequel était fixé le manche de l'instrument. Ces pièces, rarement intactes, longues de quinze à dix-huit centimètres, sont taillées en hache sur l'un des bouts et en marteau sur l'autre. D'après les fragments conservés, on voit qu'elles se brisaient assez souvent sur l'ouverture du manche, ce qui arrivait aussi au moment de leur fabri-

cation. Ces fragments de pièces inachevées indiquent que le trou se faisait à l'aide d'un poinçon qui creusait une rainure circulaire, de manière à ménager à l'intérieur un noyau de la forme d'un cône tronqué; et l'examen attentif des parois ne permet pas de douter que le forage n'ait été produit par un rapide mouvement de rotation. Ce mouvement a dû être imprimé à la pierre plutôt qu'au poinçon, qui aurait eu à décrire un cercle. Pour comprendre cette manière de forer, il suffit de rappeler que la fabrication des vases en pierre ollaire consiste à fixer les extrémités d'un bloc cylindrique entre les pointes d'un axe horizontal, de sorte qu'en étant mis en rotation, il soit usé par un poinçon en métal doux, parallèle à l'axe. Ce poinçon étant fixé au montant du tour, on le fait avancer peu à peu jusqu'à la profondeur voulue, dans la rainure qu'il creuse par le frottement. Il n'est pas nécessaire de décrire ici le procédé par lequel on ménage le fond du vase. Le noyau enlevé, placé de nouveau entre les pointes de l'axe, est évidé à son tour; et c'est ainsi qu'on obtient cette série de vases qui rentrent les uns dans les autres. Ce genre de tour, d'une simplicité primitive, doit remonter à une haute antiquité, car l'on sait que le tour est connu depuis des âges fort reculés. La collection de M. le baron de Neuberg, à Prague, renferme des haches en pierre trouvées avec leurs noyaux dans un lieu de fabrique de la Bohême. Ces noyaux, replacés dans les trous dont ils ont été enlevés, ce qui est facile à constater par les veines de la pierre, laissent si peu d'ébattement qu'ils n'ont pu être détachés qu'avec une pointe en métal, et nullement avec un cylindre creux, qui n'aurait pu donner à l'ouverture sa forme sensiblement conique. Le fer doux, employé dans l'industrie moderne, était remplacé par le cuivre et le bronze, et il va sans dire que l'eau et le sable siliceux jouaient leur rôle dans cette opération. Si ce procédé pour forer la pierre a dû être employé dans bien des cas, il est du reste incontestable qu'il n'a pas été le seul. Plusieurs haches en pierre, provenant non pas de Concise, mais d'autres localités, ont été percées par des moyens plus primitifs; et lorsque le trou est ovale, il ne peut être question d'un mouvement de rotation.

On a quelquefois utilisé ces noyaux produits par le forage des haches; l'un, trouvé à Concise, a été fixé sur un disque en bois de cerf, sans qu'il soit facile de dire en vue de quel usage.

Quelques *poinçons* en cuivre ou en bronze d'un faible alliage, de trois à neuf centimètres de longueur, arrondis ou à quatre pans, sembleraient au premier abord avoir pu servir à percer la pierre,

mais outre leur ténuité, des pièces du même genre se retrouvent à une époque où le souvenir de l'âge primitif avait disparu.

Huit *épingles* en bronze, longues de huit à trente centimètres, sont surmontées de têtes sphériques, coniques ou en forme de fuseau. Elles portent en général de fines gravures étrangères au début de l'art.

Une *fibule*, privée de son ardillon, faite avec un fil de bronze dont chaque extrémité a été enroulée en spirale plate, présente la figure de lunettes.

Une *virole*, trois petits *anneaux*, un *bouton* convexe, un *grain* de *collier* et un *couteau* complètent la série des instruments en bronze trouvés à Concise. Le couteau, long de deux cent seize millimètres, élégamment arqué, est orné sur le dos de stries et de chevrons, et sur les deux côtés de la lame, de lignes parallèles, de pointillages et d'arcs de cercle.

Au commencement du siècle, M. le capitaine Pillichody avait déjà découvert, non loin de cet emplacement, un peu plus en avant dans le lac, auprès des restes d'un canot submergé et de pilotis encore saillants au-dessus de la vase, une belle épée en bronze, qui a été déposée dans le musée de Neuchâtel. Les habitations de l'âge de la pierre paraissent ainsi avoir été détruites au moment de l'introduction du bronze, dont on n'a retrouvé qu'une vingtaine d'objets, tandis que les autres ont été recueillis par milliers.

Après cette destruction, de nouvelles habitations s'élevèrent pendant l'âge du bronze à une plus grande distance de la rive. Malgré leur haute antiquité, la plus grande conservation des pilotis indiquerait à elle seule une époque postérieure, qui a cependant pris fin dans des âges antéhistoriques. D'autre part, l'épaisseur de la couche artificielle qui recouvre le premier emplacement représente une période assez étendue dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et doit répondre aux premières migrations de l'Orient à l'Occident.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la découverte faite récemment à Concise, on voit que cet emplacement était un lieu de fabrique d'une certaine importance, et que les produits de l'industrie présentent une grande variété, eu égard au petit nombre de matières mises en œuvre. Il n'est point rare de retrouver en Europe des instruments en pierre; les musées du Nord en ont recueilli des milliers, mais il n'en est pas de même de ces pièces complètes avec leurs manches, comme les haches, les ciseaux, les tranchets, les scies, les poinçons, les polissoirs et les poignards. Bien des traits sont communs à l'âge de la pierre dans tous les pays où l'on en re-

trouve les débris; cependant la nature même des matériaux dont on disposait apporte quelques modifications. Rien n'égale la beauté d'une partie des instruments en silex des bords de la mer Baltique; mais plusieurs des instruments en os de Concise sont étrangers à ces contrées. Dans le Nord, la richesse des silex se prêtait à la fabrication de poignards tels qu'on n'en retrouve pas en Suisse; mais en Suisse ils étaient remplacés par les lames en os, fixées dans d'élégantes poignées en bois de cerf. Dans le Nord, les pointes de lance en silex sont remarquables; en Suisse c'est avec l'os qu'on reproduit les formes conservées dans les temps modernes. On a lieu d'être surpris de voir combien de formes présentent les prototypes de celles qui sont encore en usage dans diverses branches de l'industrie contemporaine, et l'on se demande s'il n'y a point là quelque réminiscence d'une civilisation plus avancée, dont il faudrait chercher le siége en Orient.

L'emploi de bien des pièces échappe à une détermination rigoureuse; mais on ne peut méconnaître qu'indépendamment des outils destinés à la taille du bois, plusieurs servaient au travail des peaux, utilisées comme courroies, vêtements ou abris. On se tromperait cependant si l'on pensait que toute espèce d'étoffe était inconnue de ces populations. Sur l'emplacement de Wangen, dans le lac de Constance, on a retrouvé des restes d'une étoffe, fort grossière il est vrai, formée de mèches de chanvre croisées en natte. La présence du chanvre fournit déjà quelque indice d'agriculture; mais celle-ci, contre toute attente, n'est point étrangère à ces premiers âges; sur plusieurs points datant de la même époque, on a retrouvé l'orge et le froment carbonisés, qui ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Les populations de cet âge avaient donc, comme moyens de subsistance, les produits de l'agriculture, les fruits et les baies de plusieurs arbres ou arbrisseaux, un gibier abondant et des lacs vraisemblablement très-poissonneux. A cela il faut ajouter toutes les ressources provenant des animaux domestiques, dont le nombre et la variété réclamaient les soins de la vie pastorale. Ces troupeaux étaient sans doute parqués sur les rives, et la surveillance dans les pâturages exigeait des gardiens armés, secondés par des chiens vigoureux, pour les protéger contre les animaux féroces. D'autre part on doit admettre que des provisions nécessaires à l'entretien des troupeaux devaient être accumulées pour l'hiver et mises à l'abri des pluies et des neiges.

La découverte de Concise, rapprochée de celles du même genre

qui ont été faites en Suisse ces dernières années (1), est importante par les données historiques qu'elle fournit sur la manière de vivre des premières populations de l'Europe. Tous ces ustensiles, ces ornements, ces armes, tiennent lieu de documents écrits et ne sont assurément pas moins authentiques que les assertions des chroniqueurs. Un manuscrit donnerait sans doute un nom à ce peuple, mais il négligerait bien des détails auxquels nous initie cet ensemble remarquable d'objets à l'aide desquels l'antiquaire peut reconstruire l'histoire de l'homme, de même que le géologue rétablit celle des âges antéhumains par l'étude des couches de notre globe.

Les antiquités de Concise sont assurément remarquables par la variété des formes et des ustensiles; mais quand on compare ces objets avec les produits de la civilisation, comment ne pas être frappé de l'indigence de cette industrie primitive et des moyens limités avec lesquels il fallait pourvoir aux besoins impérieux de la nourriture, du vêtement, du logement et de la sûreté personnelle, dans un pays hanté d'animaux sauvages. Pour abattre un arbre, pas d'autre instrument que la hache de pierre; pour le dépouiller de ses rameaux et creuser un canot, toujours l'instrument de pierre avec l'action du feu. Quel travail pour se procurer les milliers de pieux destinés à supporter les cabanes, pour les planter et pour agencer les bois de construction! Bien que l'agriculture fût sans doute peu développée, il fallait cependant fouiller le sol, recueillir les récoltes et pourvoir aux besoins de la mauvaise saison. Le gibier était abondant, mais la chasse n'était pas sans péril. L'absence du métal rendait tout travail plus difficile. La pierre devait se tailler avec la pierre, et plus les moyens étaient limités, plus il fallait recourir à des procédés ingénieux pour la fabrication. De nos jours, on retrouve cette dextérité chez quelques populations sauvages, privées des métaux. Les produits de leur industrie présentent de nombreux rapports avec ceux des premiers habitants de l'Europe. Cependant ceux-ci n'étaient point à l'état sauvage, caractérisé par l'immobilité et l'isolement, ou, en d'autres termes, par l'absence de tout progrès et de communications fécondantes. Chez les sauvages une nouvelle génération n'ajoute rien aux connaissances des générations précédentes, et l'on ne peut être stationnaire sans reculer. Il n'en était pas de même chez les premières populations de l'Occident, car il est facile de constater un progrès marqué pendant l'âge de la pierre. Dès qu'elles possèdent quelques traces de métal, c'est pour perfectionner leurs instruments

(1) *Pfahlbauten, Zweiter Bericht,* von Dr Ferdinand Keller. Zurich, 1858.

primitifs. Quand on étudie dans leur ensemble les matières employées, on voit non-seulement que chaque tribu fabriquait ses instruments et utilisait les roches qu'elle avait sous la main, mais qu'il existait en outre un certain commerce résultant nécessairement de la présence de matières étrangères provenant parfois des directions les plus diverses. L'Helvétie, pauvre en silex, le faisait venir du dehors souvent comme matière brute, à en juger par les éclats et les pièces ébauchées retrouvées à Concise; elle recevait même l'ambre jaune de la Baltique, et la néphrite d'Orient.

Les difficultés que ces premières populations avaient à vaincre ne retrempaient pas impunément leur énergie. L'amour du beau, inné chez l'homme, ne se révèle pas seulement par les ornements personnels, mais aussi par les formes élégantes de plusieurs de leurs instruments.

La découverte de Concise, malgré les types originaux qui lui sont propres, n'est point un fait isolé en Suisse, et l'on est conduit à se demander si les premiers habitants n'occupaient que les rives des lacs. Il est à présumer qu'ils se groupèrent de préférence le long du littoral des bassins, à cause de la sécurité que présentaient les habitations lacustres, mais on serait dans l'erreur si l'on supposait que tous les établissements du même âge ont été élevés au-dessus de la surface des eaux. Il existe des traces non équivoques d'habitations dans des grottes. Les sépultures de cette période, caractérisées par un mode spécial d'inhumation, bien qu'elles soient voisines de la demeure de l'homme, se retrouvent parfois à une assez grande distance des lacs, et l'on ne saurait admettre qu'elles fussent bien éloignées de la demeure du défunt. On peut tirer la même conclusion des instruments en pierre découverts çà et là dans l'intérieur des terres.

Ces observations générales suffiront pour montrer qu'il y a toute une histoire à reconstruire avec ces débris, documents authentiques d'un âge dont les traditions écrites ont perdu le souvenir. Une étude attentive des séries d'antiquités antérieures à notre ère montre en outre que la population de l'âge de la pierre a précédé l'invasion des Celtes, qu'on envisage souvent à tort comme les premiers habitants de l'Europe.

FRÉDÉRIC TROYON.

RUINES

DE CHAMPLIEU

(OISE)

A treize kilomètres au sud de Compiègne, sur la chaussée de Brunehaut, hors de la forêt, se trouve un plateau élevé, bordé à l'ouest par une chapelle et un hameau connu sous le nom de Champlieu. Quelques vieilles cartes signalent sur ce point un camp de César. En effet ce plateau, non loin du village d'Orrouy, laissait voir d'assez nombreux atterrissements, des débris de poteries, de tuiles, et les traces d'un théâtre enseveli sous les ronces et des amas de débris. A la fin du mois d'octobre 1857, l'Empereur, étant à Compiègne, visita ces restes, et Sa Majesté reconnut de prime abord qu'ils devaient couvrir des édifices ruinés d'un intérêt considérable. On distinguait au-dessus des atterrissements quelques portions de constructions assez grossières, mais indiquant clairement une enceinte demi-circulaire interrompue de distance en distance. M. Mérimée, M. de Saulcy et moi allâmes à Champlieu, et nous revînmes tous trois avec la conviction que les constructions visibles du théâtre ne pouvaient appartenir à l'époque romaine. Si ces constructions n'étaient pas romaines, elles étaient nécessairement de l'époque mérovingienne; d'ailleurs le système de construction, la taille du moellon, indiquaient une œuvre barbare, un défaut de soin et d'attention qu'on ne rencontre jamais dans les bâtisses romaines, si négligées qu'elles soient. Un théâtre mérovingien était un édifice peu commun; aussi notre opinion fut-elle vivement combattue. Les arguments pour et contre se pressèrent; peut-être eût-il été plus simple d'attendre l'achèvement des fouilles avant d'ouvrir la discussion. Ces fouilles furent bientôt exécutées sous l'auguste patronage de l'Empereur, et elles ont mis au jour non-seulement un théâtre, mais les restes d'un temple romain du troisième siècle. Probablement les atterrissements que l'on voit épars

sur le plateau de Champlieu contiennent-ils d'autres ruines qui plus tard seront déblayées. Quoi qu'il en soit, les restes visibles aujourd'hui ont assez d'importance pour démontrer que ce plateau était occupé par un établissement considérable sous la domination romaine, et plus tard par une de ces *villæ* mérovingiennes qui couvraient le pays de Soissons.

Décrivons d'abord le plateau de Champlieu, fidèlement reproduit par la gravure pl. II. La chaussée romaine, dite de Brunehaut, venant de Soissons et se dirigeant vers Senlis, passe sur le plateau du nord-est au sud-ouest, elle est marquée en AA; elle longe l'enceinte extérieure sud du temple. Une autre voie existe le long de cette enceinte en B, et paraît se diriger du côté de Verberie. A quatre-vingts mètres de la chaussée de Brunehaut, vers le sud, s'élève le théâtre. Des enceintes dont nous avons retrouvé les fondations réunissaient le temple au théâtre; elles sont indiquées en C. Un vallum qui sert de limites à la forêt de Compiègne est encore visible en D, et on en retrouve les traces sur le plateau en E. Vers le sud, au sommet d'une pente peu prononcée qui descend jusqu'à la petite rivière d'Automne, en G, des amas de moellons recouverts de broussailles percent le sol et masquent encore probablement des fondations de constructions assez importantes. La situation de cet établissement est admirable, elle domine tous les alentours et forme la plus belle assiette de camp qu'il soit possible d'imaginer. Les paysans des environs prétendent avoir trouvé en labourant des orifices de puits creusés sur quelques points, mais nous n'avons pu jusqu'à présent vérifier le fait. Toujours est-il que la petite rivière d'Automne coule à près de deux mille mètres des ruines, de l'est à l'ouest.

Examinons maintenant les restes du théâtre, sujet de discussions entre les archéologues. Je ne reviendrai pas sur le texte de Grégoire de Tours, à propos des cirques ou théâtres bâtis par Chilpéric à Soissons ou dans le Soissonnais; je me bornerai à l'examen du monument lui-même, des fouilles et de ce qu'elles ont produit. Lorsque ces fouilles ont été commencées, à peine pouvait-on apercevoir la crête de la précinction extérieure du théâtre. Des gradins, de la scène, de l'orchestre, nulle trace, d'où nous avions conclu non sans quelque fondement que les murs extérieurs et quelques parties des vomitoires étaient de construction postérieure à l'époque romaine, que le théâtre de Champlieu avait été destiné par un roi mérovingien à des représentations de combats d'animaux, d'hommes peut-être, à des tours de jongleurs, car certainement ces rois ne se faisaient pas jouer des comédies de Plaute. Alors la scène n'aurait été qu'une barrière de

bois, une clôture disposée en face du talus en terre qui descendait du corridor supérieur à l'aire inférieure. Les fouilles nous ont donné tort et raison; tort en ce que les restes d'un *pulpitum* et d'une gradination de l'époque romaine subsistent; raison en ce que les constructions supérieures, qui seules étaient visibles il y a un an, appartiennent bien certainement à une époque postérieure à la domination romaine. C'est ce qu'il s'agit de prouver. Que l'on veuille bien jeter les yeux sur le plan et la coupe du théâtre de Champlieu, pl. III. On voit les restes de l'orchestre en C, trois rangs de gradins encore en place en D, la scène et la base du *pulpitum* en E; mais ces restes qui, bien que très-grossiers comme construction, sont évidemment romains, se trouvent au-dessous d'un remblai F, de niveau, à partir duquel commence un talus G formé de *cran* (débris de carrières) dont la pente, beaucoup moins rapide que celle donnée par les restes de la gradination romaine, est épaulée extérieurement par un mur demi-circulaire muni de trente contre-forts couronnés par des talus comme les contre-forts des premiers temps du moyen âge. Sur ce remblai, composé de marne et de débris de carrières, sont posés, sans aucune fondation, les contre-murs du couloir, les murs des vomitoires et ceux des escaliers conduisant à un plancher supérieur qui couvrait ce couloir. Ces dernières constructions n'ont rien de commun avec les bâtisses romaines; non-seulement elles ne sont pas fondées, mais elles consistent en deux parements de petits moellons oblongs entre lesquels on ne trouve qu'un blocage sans mortier. Ces moellons, dans les parties vues, sont taillés au *taillant droit*, la plupart en arêtes de poisson, et cette taille se retrouve sur les contre-forts, sur leurs talus de couronnement, comme sur les parements vus entre ces contre-forts. Mais ce qui prouve encore d'une manière plus sûre que ce talus fait avec du *cran* est postérieur à la construction romaine, c'est qu'il existe en H (*voir le plan*) une branche d'égout qui recueillait les eaux pluviales tombant sur l'aire de l'orchestre; or cette branche d'égout est brusquement interrompue par le remblai du *cran* au point I. Certainement l'égout romain devait aboutir quelque part, il dut être détruit lorsque les dispositions de la gradination de pierre furent changées; les pierres de taille qui forment les piles d'entrée des escaliers et celles qui servent de seuil à la sortie des vomitoires en K (*voir la coupe*) proviennent de la gradination détruite. Il y a donc eu un changement apporté aux dispositions primitives. Pourquoi et comment ce changement a-t-il été fait, c'est ce qu'il faut examiner.

Le théâtre romain dont nous voyons les gradins inférieurs, les

soubassements du *pulpitum*, l'orchestre et la branche d'égout était, autant qu'on en peut juger par les restes apparents, une assez pauvre construction élevée en gros matériaux, mais mal taillés et médiocrement assemblés. Cependant ce théâtre dut servir assez longtemps, car les dernières marches qui de la scène descendaient dans l'orchestre sont encore en place et fort usées. A voir le profil grossier qui sert de socle au *pulpitum*, on ne peut faire remonter ce théâtre au delà du troisième siècle; or il a dû être détruit deux cents ans environ après sa construction. Peut-être la gradination primitive dont nous voyons les restes était-elle terminée par un portique en bois; ce qui est certain c'est qu'en continuant la pente donnée par cette gradination et tenant compte des précinctions, on obtient le profil ponctué PR (*voir la coupe*), qui ne s'arrange pas avec la disposition actuelle du talus composé de *cran* battu. Cet édifice ayant dû être saccagé au moment des invasions et longtemps abandonné, la partie inférieure fut préservée par les débris des parties supérieures; les eaux pluviales et les gelées ruinèrent la gradination; or si sous les rois mérovingiens on eut l'idée d'utiliser ce théâtre, le premier soin fut nécessairement de le déblayer. Mais alors une scène devenait inutile; rétablir les gradins en pierre de taille était un travail trop important; puis à quoi bon? Les barbares s'asseyaient volontiers sur un talus en gazon ou sur des bancs de bois. On renonça donc à déblayer l'orchestre, on le combla même en y jetant des débris ramassés de tous côtés, puis on fit un simple talus avec du *cran*, un mur pour soutenir ce remblai, un couloir pour arriver aux escaliers et vomitoires; on couronna cette maçonnerie par un appentis en bois, et faisant ainsi d'un théâtre romain un *demi-amphithéâtre*, on put, en fermant le tout par deux murs à la place du *postscenium* (ce sont les deux murs ST, *voir la coupe*), obtenir une sorte d'arène à la base du talus, assez étendue pour des combats d'animaux ou quelques jeux barbares. Mais où est la preuve que le remblai de l'orchestre a été fait postérieurement à la domination romaine? La preuve, la voici : Ce remblai, que nous avons fait enlever avec le plus grand soin, contenait 1° des débris de vases et de statues en bronze; des feuilles de chêne et quelques menus ustensiles en bronze, du charbon; 2° des médailles dont voici le catalogue :

ROMAINES.

Bronzes. —	Auguste.	1	Bronzes. —	Tibère.	1
—	Auguste, autel de Lyon.	2	—	Claude.	1
—	Auguste et Agrippa, autel de Lyon.	1	—	Néron.	1
			—	Vespasien.	4

Bronze. —	Titus.	1	Bronzes. —	Constance II.	1
—	Domitien.	3	—	Constantin II.	5
—	Trajan.	4	—	Gratien.	1
—	Adrien.	4	—	Valentinien Ier.	1
—	Antonin le Pieux.	4	—	Valens.	3
—	Marc Aurèle.	7	—	Théodose le Grand.	1
—	Commode.	2	—	Honorius.	1
—	*Contremarque* de Tibère.	1	—	Faustine la Mère.	2
—	Claude le Gothique.	1	—	Faustine la jeune.	1
—	Gallien.	1	—	Crispine, femme de Commode.	1
—	Tetricus le père.	2	—	Hélène, mère de Constantin.	1
—	Constantin le Grand.	6	—	Théodora, belle-mère de Constance Chlore.	3
—	Constantin, Constantinopolis, frappée lors de la séparation de l'empire.	1			

GAULOISES.

8 médailles, dont 2 des Carnutes; 2 des Rémes; 1 incertaine; des Sénons, des Trévires, de Germanus Indutillilus.

ROMAINES.

Argent. — De la famille Cornelia Sylanus, 1. — Id. Porcia, 1 (1).

Ainsi la dernière médaille est d'Honorius, c'est-à-dire de la fin du quatrième siècle; donc le remblai de l'orchestre du théâtre de Champlieu n'a pu être fait qu'avec des débris recueillis de tous côtés autour du théâtre, et n'a pas été touché depuis le cinquième siècle. Ce remblai n'a pu être fait avant le quatrième siècle, puisqu'on y trouve de nombreuses médailles de cette époque; donc il n'appartient pas à la période romaine. Or comme ce remblai était posé *par-dessus* les soubassements du *pulpitum* et *par-dessus* les gradins, il a dû être fait postérieurement à la destruction de la scène et de la gradination supérieure. Comme le talus de *cran* ne commence qu'au-dessus de ce remblai, ce talus, les murs qu'il supporte et ceux qui le soutiennent sont donc postérieurs au cinquième siècle. Donc le théâtre de Champlieu se compose d'un premier théâtre évidemment romain, théâtre détruit et sur la place duquel, au sixième siècle, on a dû reconstruire un nouvel édifice en se servant des fragments visibles et en laissant sous les débris remblayés, l'orchestre, les soubassements du *pulpitum* et les premiers gradins romains.

Ceci établi, nous allons parcourir le théâtre mérovingien. A la partie

(1) Toutes ces médailles et les objets trouvés à Champlieu sont déposés dans la bibliothèque du château de Compiègne. MM. de Saulcy et de Longpérier ont bien voulu les examiner et les classer.

inférieure, c'est-à-dire à la place de l'orchestre antique, était une aire plane formée par deux murs parallèles formant couloir, bornant l'arène, et par le talus en coquille s'élevant jusqu'au couloir supérieur, mais interrompu par six vomitoires qui de ce couloir donnaient accès, de niveau, à la hauteur du second tiers du talus. On ne pouvait pénétrer dans ce couloir extérieur que par une seule porte V (voir le plan), ce qui fait supposer que les assistants au spectacle étaient choisis et devaient se faire reconnaître avant d'entrer. Du couloir on se répandait sur le talus (probablement garni de gradins de bois) par les six vomitoires, et on montait à un portique supérieur par des escaliers à double rampe en bois. Une quantité considérable de grands clous de fer ont été trouvés sur le talus (1), dans le couloir et dans les cages d'escaliers. D'ailleurs on voit parfaitement encore la trace des marches dans les espaces réservés aux degrés de bois. En déblayant le couloir on a également trouvé une quantité considérable de tuiles de forme romaine mais très grossières, de la cendre et du charbon. Quant à la construction du mur de soutènement extérieur en voici (*figure* 1) l'apparence. Jamais, que nous sachions, les Romains n'ont ainsi couronné des contreforts; jamais ils n'ont taillé le moellon de cette manière avec des parements en arêtes de poisson. Mais si l'on veut absolument que le théâtre de Champlieu soit entièrement romain, nous demandons qu'on nous explique la présence des médailles et fragments de bronze dans le remblai de l'orchestre, comment le talus de *cran* peut avoir été posé sur ce remblai, pourquoi les murs des vomitoires et des escaliers n'ont aucune fondation, pourquoi la gradination inférieure ne se raccorde pas avec le diamètre actuel de la précinction extérieure, comment il se fait que l'égout de l'orchestre se perd dans ce remblai. Si à ces questions on peut nous donner des explications satisfaisantes, nous admettrons que le théâtre de Champlieu est romain, quoiqu'il ne ressemble à aucun théâtre connu bâti par nos anciens domina-

1

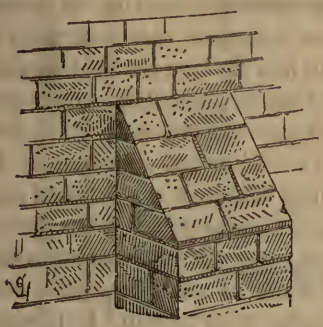

(1) Un certain nombre de ces clous sont déposés à la bibliothèque du château de Compiègne.

teurs. Avouons cependant que jusqu'au moment où nos preuves auront été regardées comme nulles, il est assez intéressant d'admettre que nous possédons encore en France un théâtre mérovingien. Lorsque M. Mérimée, M. de Saulcy et moi nous croyions avoir vu un théâtre mérovingien à Champlieu, nous retournâmes à Compiègne, assez fiers de la découverte provoquée par la visite de l'Empereur au milieu de ces campagnes pleines de souvenirs. Mais nous comptions sans les archéologues du Soissonnais ou du Beauvoisis. Nous fûmes tous trois tancés vertement : « Un théâtre mérovingien ! allons donc ! Nous sommes de trop bonne province pour avoir autre chose chez nous que des antiquités romaines. »

« Un antiquaire italien, dit M. de Voltaire à propos de César, en passant il y a quelques années par Vannes en Bretagne, fut tout émerveillé d'entendre les savants de Vannes s'enorgueillir du séjour de César dans leur ville. — Vous avez sans doute, leur dit-il, quelque monument de ce grand homme? — Oui, répondit le plus notable; nous vous montrerons l'endroit où ce héros fit pendre tout le sénat de notre province, au nombre de six cents... — Vous ne passez pas par une seule ville de France ou d'Espagne, ou des bords du Rhin, ou du rivage d'Angleterre, vers Calais, que vous ne trouviez de bonnes gens qui se vantent d'avoir eu César chez eux. Des bourgeois de Douvres sont persuadés que César a bâti leur château ; et des bourgeois de Paris croient que le grand Châtelet est un de ses beaux ouvrages. Plus d'un seigneur de paroisse en France montre une vieille tour qui lui sert de colombier, et dit que c'est César qui a pourvu au logement de ses pigeons. Chaque province dispute à ses voisins l'honneur d'être la première en date à qui César donna les étrivières : C'est par ce chemin... Non, c'est par cet autre qu'il passa pour venir nous égorger et pour caresser nos femmes et nos filles, pour nous imposer des lois par interprètes, et pour nous prendre le très-peu d'argent que nous avions. » En fait de citation de textes, celle-ci en vaut bien une autre.

Revenons donc aux Romains, puisque nous sommes si contents d'avoir été bien battus par eux. Nous ne discuterons pas l'âge et l'acte de fondation du temple de Champlieu, qui est bien gallo-romain, élevé en l'honneur d'une divinité païenne, d'Apollon peut-être. Ce temple est *prostyle*, c'est dire qu'il se compose d'une nef quadrangulaire avec un portique sur la face orientale, bâti au sommet d'un emmarchement. L'aire intérieure du temple est élevée d'un mètre quatre-vingts centimètres au-dessus du sol extérieur. Mais ne croyez

pas, lecteur bénévole, qu'en arrivant sur le plateau de Champlieu, vous verrez un temple comme la Maison carrée de Nîmes, ou comme le temple de la Fortune virile de Rome. Non, contentez-vous d'un caniveau qui faisait le pourtour du monument, de quelques marches calcinées par le feu, d'une aire bétonnée relevée de deux mètres et d'une assez grande quantité de fragments de pilastres, de colonnes engagées, de corniches, de chapiteaux entièrement couverts de sculptures d'un assez méchant goût. On fait ce qu'on peut, et les architectes gallo-romains de la fin du troisième siècle n'étaient pas des Apollodores.

Ce temple (*figure* 2) était entouré d'un petit portique dont on

2

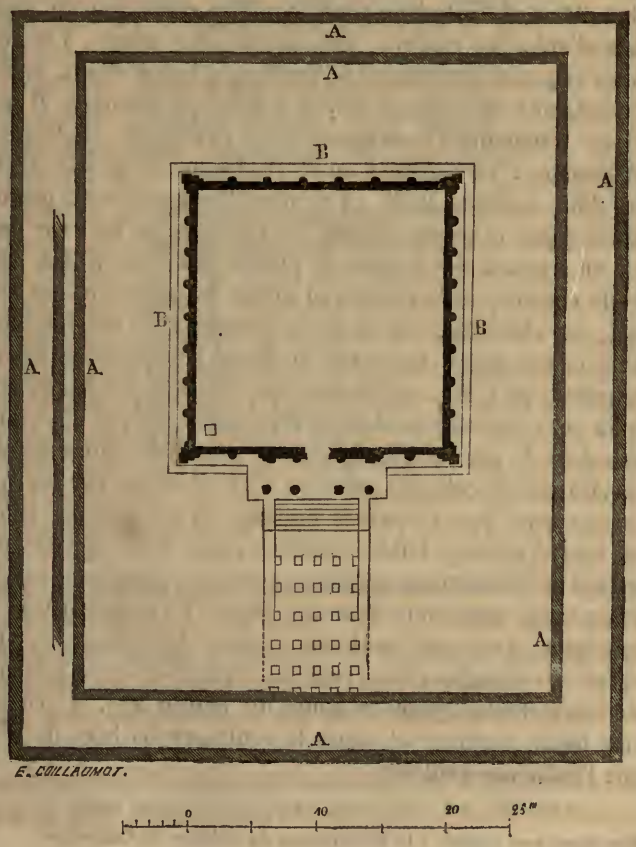

voit encore les fondations en A. Un large caniveau de pierre, encore en place, B, recevait les eaux du toit à la base du stylobate sur lequel reposait l'ordonnance. Ce stylobate, composé probablement de pierres simplement équarries, sans ornements, fut démoli pour en utiliser les matériaux dans quelque édifice du moyen âge, tandis que les colonnes engagées, les pilastres d'angles, les frises, les corniches et chapiteaux couverts de sculptures, étant par conséquent d'un emploi moins facile, restèrent sur le sol, et se sont conservés jusqu'à nos jours. Sur les fragments des gros pilastre d'angle on retrouve des figures, et entre autres un Prométhée et un Icare précipité du ciel. Sur un morceau de frise on voit une femme drapée assise, tenant sur ses genoux le corps d'une jeune fille morte; peut-être la figure assise est-elle une Niobé; puis des têtes de griffons. Ces sujets nous ont fait penser que le temple était dédié à Apollon. Mais il faut dire aussi que l'on remarque un assez bon nombre d'animaux marins; une syrène, des armes. Les fûts des colonnes engagés sont couverts d'écailles, d'imbrications, de rosettes enfermées dans des compartiments carrés ou losangés. Il ne reste que deux fragments d'inscriptions; sur l'un on lit, au-dessus d'une tête d'homme... VMIO; sur l'autre, au-dessus d'une tête de femme coiffée d'un diadème, ROM... Les premières marches du perron sont encore en place et profondément calcinées par le feu; sur l'aire du temple on a trouvé des lingots de plomb fondu, des tuiles, des fragments de marbre, de serpentin et même de porphyre, des tablettes de liais, des charbons, des clous de bronze (1) et des fragments de vases de même métal. En avant du degré on remarque des dés de pierre posés sur le sol, sans fondations. Ces dés paraissent avoir été placés là pour recevoir un dallage de grandes pierres. Ce quinconce de dés est bordé par deux morceaux de murailles. Nous ne sommes pas certain que la *cella* fût précédée d'un péristyle, car les colonnes isolées que nous avons trouvées en assez grand nombre autour du temple sont d'un trop faible diamètre pour avoir appartenu à ce péristyle et proviennent du portique; elles étaient surmontées de chapitaux étranges dont nous donnons (*figure* 3 ci-contre) une copie. On voit déjà, dans cette sculpture, percer le goût de l'époque romane, et ces chapiteaux servent de transition entre la sculpture romaine et celle des premiers temps du moyen âge. L'ornementation est toute romaine, et dans la sculpture barbare de ces têtes on sent l'influence gauloise.

(1) Ces objets sont déposés à la bibliothèque du château de Compiègne.

Le temple de Champlieu était certainement couvert par une charpente lambrissée, car jamais ces murs minces n'ont pu porter une voûte; cette charpente se composait de deux rampants avec deux

3

frontons, les fragments de ces frontons étant assez nombreux. On remarque même les restes d'un fronton circulaire qui peut-être, comme dans beaucoup d'édifices des bas temps, couronnait la porte ou le péristyle. La nef était décorée de sculptures à l'intérieur, puisque quelques fragments des piles d'angles conservent encore leurs ornements à l'intérieur comme à l'extérieur; et, fait à noter, toutes les sculptures extérieures étaient peintes en blanc, en jaune ocre, avec traits brun rouge pour accentuer les contours.

Il est difficile de composer avec le plan de cet édifice et l'ordonnance des colonnes engagées un ensemble d'une proportion heureuse, aussi ne pensons-nous pas que le temple de Champlieu fût un chef-d'œuvre d'architecture : ce n'en est pas moins un des monuments les plus curieux du nord de la France.

Le ministère d'État et de la maison de l'Empereur a fait exécuter ces fouilles sous la direction de la commission des monuments historiques, et les terrains acquis par l'État, soigneusement enclos, garantissent ces ruines précieuses de nouvelles dévastations. Quelques portions de murs ont seulement été consolidées dans le théâtre pour arrêter leur dégradation; mais ces reprises ont été faites de manière qu'il est facile de distinguer les restaurations au milieu des parties anciennes. L'Empereur a voulu de nouveau visiter cette année les ruines de Champlieu; Sa Majesté les avait sauvées de l'oubli dans lequel on les laissait, et c'est bien à sa haute sollicitude pour tout ce qui intéresse l'histoire de notre pays que nous devons ces précieuses découvertes.

E. Viollet Le Duc.

DE L'ÉTUDE ET DE L'USAGE

DU MODÈLE VIVANT

CHEZ LES ARTISTES GRECS

Dans quelle mesure les peintres et les sculpteurs anciens ont-ils fait usage du *modèle*, c'est-à-dire de la figure vivante, ordinairement plus ou moins nue, et posant pendant un certain temps sous les yeux de l'artiste, dans une attitude choisie et indiquée par lui-même? Je ne connais aucun texte classique qui réponde à cette question; mais, dans l'étude de l'antiquité, est-il beaucoup de nos curiosités que satisfassent les textes, et que saurait-on des histoires grecque et romaine sans ce que l'on en devine (1)?

Les habitudes de notre société moderne, telles que les ont faites les croyances chrétiennes et le climat, ne fournissent guère à l'artiste d'occasions d'apercevoir le corps humain à découvert, dans toute la beauté du mouvement et de la vie; s'il veut le contempler tel que Dieu l'a créé, l'étudier de près et en reproduire la couleur, les formes et le jeu, il lui faut amener dans son atelier un homme ou une femme qui, par métier et à tant l'heure, se dévêtit devant lui, se laisse placer comme il l'entend la tête, les bras et les jambes, et se tient pendant plus ou moins longtemps immobile sous son regard. Hors de là, tout ce que ne lui dérobe pas notre costume, ce sont les mains et la tête, c'est parfois, au bal par exemple, les épaules et la naissance du sein; c'est parmi des haillons en lambeaux une poitrine amaigrie par la misère, c'est un pied rougi par le froid et barbouillé de la fange du ruisseau.

A l'artiste grec, au contraire, il est à peine besoin de le dire, le nu s'offrait partout librement et comme de lui-même; c'étaient les gymnases où s'exerçaient les adolescents, et les grands jeux de la Grèce, où de solennelles récompenses honoraient les perfections du

(1) Cf. Ottfried Müller, *Archéologie de l'art*, § 328, avec la note 2.

corps, la force, la dextérité, l'agilité, la souplesse; c'était, à Éleusis, Vénus sortant des eaux, devant tout le peuple athénien, sous les traits de Phryné; c'étaient, à Sparte, les luttes et les courses des vierges doriennes, à peine vêtues de la courte tunique sans manches et fendue sur le côté : elle laissait à découvert les bras, la jambe jusqu'au-dessus du genou et l'un des flancs; enfin c'était partout l'enivrement et le désordre des bacchanales, comme ces festins où le plaisir n'eût pas été complet sans la présence et les danses lascives de garçons et de jeunes filles enveloppés de draperies molles et transparentes, qui servaient bien plutôt à relever et à varier leur nudité qu'à la couvrir.

Le peintre ou le sculpteur, de quelque côté qu'il se tournât, rencontrait donc partout de beaux corps dans leur fleur, comme dit le poëte, qui semblaient solliciter ses regards et défier au combat son art rival de la nature. Disposé par son génie, préparé par l'éducation qu'il avait reçue à saisir rapidement et comme au vol le caractère d'une forme, le sens et l'expression d'une attitude et d'un geste, il devait demander, bien plus que ne peuvent le faire maintenant nos maîtres, son inspiration et sa science aux involontaires et naïves confidences de l'action et de la vie. Il y a, dans la nature ainsi étudiée et apprise, une diversité et un imprévu qui la font bien différente de celle qui sert de modèle dans nos ateliers. Si vous savez qu'un étranger, qu'un observateur vous écoute, pensez-vous et surtout parlez-vous comme vous le faites quand vous vous croyez seul avec un ami? L'esprit, dès qu'il a compris qu'on le regarde et qu'on va le juger, s'arrange et se dispose pour donner de lui-même une bonne opinion, et par là perd souvent quelques-unes de ses meilleures qualités et se fait mal connaître. Il en est de même du corps; le mouvement surpris a une simplicité et une franchise où n'atteindra jamais le mouvement composé sous l'œil de l'artiste et par son conseil, l'attitude cherchée et commandée. Enfin, à poser, le corps s'ennuie, si l'on peut ainsi parler, et le laisse voir; cette vivacité, ce feu que nos muscles et nos chairs, aussi bien que les traits du visage, portent tout d'abord dans une action qui les intéresse, ou ne paraissent point ici ou s'é eignent bientôt, et l'on n'a plus alors devant soi en quelque sorte que le mouvement abstrait, quelque chose comme un visage sans expression et sans vie. C'est ainsi qu'un bon plâtre d'après l'antique est souvent plus vivant et plus vrai que le modèle en chair et en os.

Cela ne veut pas dire que les artistes grecs, soit pendant les longues études préparatoires qui précédaient pour eux la pratique de

leur art, soit plus tard même, quand ils étaient arrivés à la plénitude de leur science et de leur talent, pour remplir un cadre, pour achever d'exprimer une idée que leur aurait fournie quelqu'une de ces scènes, quelqu'un de ces spectacles que je viens de rappeler, ne se soient point, eux aussi, servi du modèle vivant, et n'aient pas souvent fait poser devant eux. De modèles d'homme, il n'en est question nulle part, et l'on comprend qu'avec les gymnases, qui leur étaient toujours ouverts, et où le corps de l'homme se montrait sans cesse à eux sous tant d'attitudes et d'aspects divers, ils n'en aient eu guère besoin; il ne faut pas d'ailleurs oublier qu'ils avaient à leur disposition les esclaves, dont ils pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient, sans attirer l'attention de personne, sans que l'on remarquât qu'ils les employaient à tel service plutôt qu'a tel autre. Quant au corps de la femme, malgré toutes les occasions de l'apercevoir nu, en tout ou en partie, qu'offrait la liberté des mœurs grecques, il ne pouvait s'exposer et se découvrir à leurs regards aussi continuellement et d'une manière aussi complète; aussi les artistes semblent-ils avoir fait des modèles féminins un bien plus grand usage, comme nous l'attestent divers faits rapportés à d'autres fins par différents écrivains de l'antiquité. Ce sont les plus belles jeunes filles de Crotone posant devant Zeuxis pour son Hélène, et lui apportant ces charmes divers dont il doit faire la beauté parfaite (1); c'est cette Théodote, chez qui Socrate conduisit un jour ses disciples, et qu'il trouva donnant séance à un peintre (2); c'est Laïs, dont les artistes, et Apelles tout le premier, aimaient à copier la gorge et le sein (3). De Théodote, Xénophon nous dit expressément qu'elle faisait ce que nous appellerions le *métier de modèle*. « Des peintres venaient la trouver pour dessiner d'après elle, et elle exposait à leurs yeux toutes ses beautés. » Bien d'autres courtisanes, qui n'ont pas eu, comme Théodote, l'honneur de passer à la postérité pour avoir reçu des leçons de Socrate, faisaient sans doute comme elle, et ajoutaient à leur industrie cette branche lucrative de commerce (4).

GEORGES PERROT.

(1) Cic., *De invent.*, II, 1. (2) Xénoph., *Mémor.*, III, 11. (3) Athénée, III, 588 d.

(4) O. Müller (l. c.) se trompe, à ce que je crois, en pensant trouver dans un passage de Plutarque (*Périclès*, § 13) la mention de femmes qui auraient servi de modèles à Phidias. Voici les mots dont se sert Plutarque : Ἐλευθέρας γυναῖκας ἐις τὰ ἔργα ϕοιτώσας. Il s'agit ici de femmes de condition libre qui venaient visiter les travaux, les ateliers des sculpteurs et les chantiers de construction. C'est ainsi que l'ont compris tous les traducteurs.

DE

L'APOLLON GAULOIS

César (1) mentionne parmi les divinités de la Gaule un dieu qu'il assimile à Apollon et qu'il représente comme spécialement invoqué contre les maladies. Le grand capitaine romain, si exact et si précis, quand il s'agit de résumer une opération militaire ou de décrire les lieux, a-t-il apporté la même exactitude en ce qui touche la religion? On pouvait en douter; car tout grand pontife qu'il devint, César était un sceptique, n'ayant de foi que dans sa fortune : il s'intéressait médiocrement aux croyances religieuses de son temps, et celles des Gaulois auraient bien pu n'être de sa part que l'objet d'un examen superficiel. Pour s'en assurer, il importe de rechercher si d'autres témoignages viennent confirmer le court exposé que les *Commentaires* nous font de la théologie celtique et de vérifier en particulier si, entraîné par les idées latines, César n'a pas prêté aux dieux de la Gaule des caractères qui ne leur conviennent guère, mais que le conduisaient à supposer des rapprochements arbitraires entre ces dieux et les divinités de Rome.

L'Apollon gaulois, par exemple, fut-il réellement invoqué comme un protecteur contre les maladies, ou César a-t-il cru reconnaître, à je ne sais quel détail insignifiant, dans un dieu gaulois, l'Ἀπόλλων ἀκέσιος, σώτηρ, ἀποτρόπαιος des Grecs, l'*Apollo medicus, opifer, salutifer* des Latins?

Plusieurs inscriptions découvertes en Gaule donnent à Apollon le surnom de *Grannus* (2), et l'on sait que les surnoms des dieux topiques ne sont autres que les noms indigènes et nationaux de ces

(1) *De bell. gallic.* VI. XVII. *Apollinem morbos depellere.*

(2) Orelli, *Inscript. latin. select.* nº 1997 et suiv. Steiner, *Insc. Rhen.* nº 30, 41.

divinités identifiées par les Romains aux leurs On reconnaît dans cette épithète le mot irlandais et gaëlique *grian*, qui signifie *soleil* (1).

Dion Cassius (2) rapporte que l'empereur Caracalla fit de vains efforts pour obtenir de diverses divinités médicales une réponse sur la maladie dont il était atteint; et l'historien grec nomme Esculape, Sérapis et Grannus. Donc le dieu de ce nom était invoqué dans les maladies.

D'un autre côté, plusieurs des inscriptions où figure le nom d'Apollon Grannus, l'associent à celui de *Sancta Sirona* (3). Cette déesse sur laquelle F. C. Matthiæ (4) a débité beaucoup d'absurdités étymologiques, est visiblement une divinité des eaux minérales. La forme de son nom rappelle les noms de fontaine et de rivière : *Divona, Aronna* (l'Aronde), *Axona* (l'Aisne), *Calarona* (la Chalcronne), *Sagona* (la Saône), *Exona* (l'Essonne) etc. (5), et les lieux où les *ex-voto* ont été découverts confirment ce caractère médical. Les Gallo-Romains (6) paraissent avoir assimilé *Sirona* à Diane (7), et de là encore son association à Apollon. On peut différer sur le véritable sens de son nom, mais son caractère médical suffit à établir le rôle de son parèdre (8). Voilà donc deux premières confirmations de l'assertion de César; j'en ajoute une troisième qui n'a pas encore été, que je sache, remarquée.

(1) *Statuit etiam similiter in regione Aræ, in loco amænissimo qui ex soli amænitate et situ Grian-ara, sol sive solarium aræ regionis nuncupatur.* Colgan. *Triad. Thaumat. S. Patric. Septim. vit.* c. XXXVIII, p. 157. Les Celtes introduisaient toujours un *i* devant la nasale, ainsi qu'on le voit dans les mots saint (*sanctus*), main (*manus*), bien (*bene*), chien (*canis*), rien (*rem*), frein (*frenum*), pain (*panis*), viens (*veni*), etc. Et réciproquement, le *grian* en celte a dû donner en latin *granus* ou *grannus*.

(2) LXXVII, p. 1302, éd. Sturz, p. 683.

(3) Orelli, n° 2001, Steiner, n° 41, 305. Cf. Jouannet, *Statistiq. de la Gironde.* T. I, p. 241.

(4) *De Sirona dea Prolusio.* Francf. 1806. In-4°.

(5) *Siron* est le nom d'une petite rivière de l'Aquitaine, mentionnée par Æthicus sous le nom de *Sirio*. Voy. H. Vales. *Notit. Galliar.*, p. 527, col. 2. Une autre localité de la Gaule portait le nom de *Siria-Fontana*, aujourd'hui *Sirefontaine*. Voy. D. Bouquet, *Histor. de France.* T. IX, p. 537. On peut rapprocher de ce nom ceux du Serain et du Seran, affluents de l'Yonne et du Rhône.

(6) On retrouve dans le nom de *Sironius* (Gori, *Inscript. antiq.* IX, n° 31), le nom de cette déesse invoquée comme patronne.

(7) On a découvert à Léomont (Meurthe), dans une source qui jaillit près d'un bois que la tradition dit avoir été consacré à Diane, des médailles en plomb représentant cette déesse, et des *ex-voto* destinés à rappeler des guérisons. H. Lepage, *Le Département de la Meurthe.* T. II, p. 291, 292.

(8) *Sir*, mot irlandais et gaélique qui entre en composition dans différents mots et

Eumène, dans son *Panégyrique de Constantin Auguste* (1), parle d'un Apollon adoré à Autun dont les eaux bouillantes punissaient les parjures « *Præcipueque Apollo noster cujus ferventibus aquis perjuria puniuntur quæ te maxime oportet odisse* (2).» Ce dieu présidait donc aux eaux chaudes qui servaient à une sorte d'ordalie destinée à découvrir les parjures (3), et le fait explique l'association d'*Apollo Grannus* et de *Sancta Sirona* comme divinités des eaux thermales.

Le rhéteur oppose l'Apollon gaulois à l'Apollon latin dont le culte était domestique dans la famille de l'empereur. Car il a dit d'abord : « *Vidisti enim credo, Constantine*, Apollinem tuum *comitante Victoria coronas tibi laureas offerentem quæ tricenum singulæ fuerunt omen annorum. Hic et enim humanarum numerus ætatum.* » L'emploi des mots *tuus* et *noster* indique l'opposition des deux divinités.

C'était cet Apollon gaulois que l'on adorait dans un temple d'Autun dont le même Eumène nous a fait connaître l'existence.

Ainsi le culte de Grannus se liait en Gaule à celui des fontaines (4), qui y était général et dont subsistent tant de vestiges dans les superstitions populaires. Cette circonstance nous explique les *ex-voto*, *pro salute*, à la divinité *Sulis* adorée en Angleterre (5), personnification féminine du dieu *Soleil*, auquel les populations germaniques attribuaient le sexe féminin, et associée par les Romains dans la Grande Bretagne, à Minerve : DEAE SULI MINERVAE, comme on lit sur des inscriptions découvertes aux eaux de Bath (6), et dans l'une desquelles le consécrateur ajoute : *Pro salute et incolumitate*. Cette Minerve britannique, déesse des eaux thermales, men-

veut dire *perpétuel*. *Sirona* paraît signifier l'eau qui coule toujours (*an, on, ean*, eau). On peut aussi faire dériver la syllabe *sir*, du welche *sir* répondant à l'anglais *cheer*. Dans ce cas, le mot *Sirona* aurait voulu dire l'*eau bienfaisante*, l'*eau salutaire*. Voy. sur l'étymologie de ce nom, Diefenbach, *Celtica*. T. I. p. 144.

(1) Cap. XXI. Cf. *Pro restaur. schol.* c. IX.

(2) L'usage des épreuves par les eaux des fontaines sacrées existait chez les anciennes populations celtiques. Voy. notamment ce qui est rapporté dans la vie de S. Colomban. Bolland. *Act. sanctor.*, IX Jun. p. 215, col. 2. Colgan. *Triad. thaumat. Vit. S. Columb.* c. IX, p. 353. On retrouve aussi l'emploi de ce mode d'épreuve chez les Grecs et les Romains. Macrob. *Saturn.* V. 19 Ovid. *Fast.* V. 673, 59.

(3) De là son association aux nymphes sur une inscription du Rhin. Steiner, nº 10.

(4) Lysons, *Reliq. britannic.* T. I, p. 8.

(5) Lysons, o.c., p. 9.

(6) C. 22. § 18.

tionnée par Solin et dont le culte se trouvait aussi associé à celui du feu, semble n'être qu'une variante de Sirona.

La protection exercée par le Grannus gaulois sur les eaux minérales, justifie l'ancien nom d'Aix la Chapelle, *Aquæ Granni* (1). Peut-être faut-il encore demander à ce dieu l'étymologie du nom de Granville (*Grannonum*), ville située non loin d'un sanctuaire druidique, le mont Saint-Michel?

Quoi qu'il en soit, un fait résulte des rapprochements auxquels je viens de me livrer, c'est que César avait bien saisi le vrai caractère du dieu Soleil des Gaulois et cette exactitude du petit nombre de mots qu'il lui consacre, doit nous inspirer une grande confiance dans tout ce qu'il rapporte sur la religion de nos ancêtres.

ALFRED MAURY.

(1) Voy. Greppo, *Étude archéolog. sur les eaux thermales*, p. 160. A Aix la Chapelle une vieille tour porta le nom de *Granusthurm*. Radlof, *Weue Untersuchungen des Keltenthums*, p. 393 (Bonn, 1822).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

On lit dans le *Mémorial* d'Aix : « En creusant une tranchée dans la rue Sainte-Croix pour poser les tuyaux de plomb destinés à la distribution des eaux de la ville, on a trouvé, à quarante centimètres de profondeur, une grande mosaïque romaine qui n'a pas moins de dix mètres de longueur et dont la largeur n'a pu être déterminée. Elle occupe toute la rue, qui a trois mètres, mais ce reste d'antiquité se prolonge sous les maisons riveraines, engagé qu'il est dans les bâtisses, ou a été mutilé pour creuser des fondations. La mosaïque n'a de remarquable que ses vastes proportions : le fond est formé par une agrégation de petits cubes de calcaire blanc; une double bordure noire parallèle s'étend d'un côté et laisse supposer qu'elle fait tout le tour. La simplicité du travail et le manque d'ornements diversicolores font penser que ce parquet devait être celui de quelque salle de pas perdus d'un édifice public, ou de quelque vestibule ou *atrium* de quelque grande habitation. La rue Sainte-Croix est à peu de distance au nord des prisons et du palais de justice actuels, sur l'emplacement desquels s'élevait le Capitole. »

— Le *Moniteur viennois* donne en ces termes le récit d'une découverte qui a été récemment faite dans un champ de la commune de Villette-Serpaize (canton nord de Vienne) : « Le sieur Favier, cultivateur, a trouvé une tête de grandeur naturelle, en bronze, qui paraît avoir appartenu à une statue de même métal, Cette figure, de la plus grande beauté de caractère, offre l'effigie de Faustine jeune, femme de l'empereur Marc Aurèle. Au-dessous d'un riche diadème se lit du reste le nom écrit avec des capitales romaines en relief. Le musée de Lyon vient de s'enrichir de ce nouveau témoignage de la splendeur déchue de la ville de Vienne, d'où sort très-probablement la tête de l'impératrice. »

— On écrit de Liége : « La démolition de notre vieux pont des Arches a amené plusieurs découvertes archéologiques assez importantes. M. Houbotte, ingénieur en chef, chargé spécialement des travaux de la Meuse, s'est empressé de recueillir avec soin tous ces objets et de les renvoyer au musée de la province. Ce don est assez

considérable. Il se compose de quatorze médailles et monnaies en argent, bronze et plomb, d'époques différentes, d'un sceau en plomb du pape Clément VII,—1342 à 1352,—d'une statuette en bronze, d'une hallebarde, de diverses ustensiles en fer et de deux écussons en métal d'assez grande dimension, rappelant la date de l'inauguration de l'éclairage des rues en notre ville et le nom des deux bourgmestres de la cité qui ont été les organisateurs de ce premier service d'éclairage. Ces bourgmestres étaient Jean-Louis Libert de Flémalle et Mathias de Léonard, grand bailli de l'électeur de Trèves. Les écussons portent l'inscription chronogrammatique suivante :

sVb Libert et LéonarD MILIte LIberI estIs
et VobIs LaMpaDes LUCent.

« L'usage des lanternes, qu'on n'allumait à cette époque qu'en hiver pour l'éclairage des rues, remonte donc à l'année 1711.

« Malgré tous les soins qu'on avait pris, et les plus actives et intelligentes recherches, on n'a pu retrouver les médailles qui avaient été déposées, selon l'usage, dans une des piles, lors de la construction de ce monument. On croit que ces médailles ont été précipitées dans les eaux par suite d'éboulements imprévus survenus pendant les travaux de démolition du pont. » (*Journal de Bruxelles.*)

— On a découvert près du village de Bouy, commune de Chalautre la Petite (arrondissement de Provins, Seine-et-Marne), dans un terrain où s'élevait jadis un tumulus haut d'un mètre, une curieuse sépulture gauloise. Plus de cinquante squelettes ont été déterrés, tous couchés, sauf un, sur le dos, mais placés dans diverses directions. Aucune trace de cercueil n'a été observée. Chaque squelette était supporté et recouvert par des pierres. Les corps semblent avoir été enterrés vêtus, car l'on a recueilli près d'eux des fibules en métal. Les squelettes portaient au cou des colliers de cuivre, et avaient aux bras et aux jambes, des anneaux du même métal. Les formes de ces armilles et de ces *torques* sont extrêmement variées; les uns sont de simples anneaux cylindriques ouverts; d'autres, au point d'ouverture, offrent des renflements coniques dont les bases sont opposées; l'un d'eux présente à l'une de ses branches une encoche et un enfoncement correspondant à l'autre; plusieurs sont ornés extérieurement d'enroulements et de grains pleins et évidés, superposés en triangles. Enfin il en est un d'où pendent un plus petit anneau et quatre lames triangulaires ou pendeloques.

Outre les colliers et les bracelets, on a découvert dans les restes du tumulus de Bouy des fragments de poteries grossières, une hache en silex, des boules en verre bleu et des rondelles en terre

percées au centre. Le nom de Bouy semble être d'origine celtique; car des sépultures gauloises ont été trouvées en France dans d'autres localités de ce nom.

— On a récemment découvert à Daubeuf sur Seine (Eure), derrière un autel sans caractère, un tombeau du treizième siècle. La pierre tumulaire, sculptée en relief, représente un seigneur de l'époque couché sur le dos, la tête nue, posée sur un coussin. Tout son corps est revêtu d'une cotte de maille, excepté la tête et les mains, qui sont jointes et relevées. Une tunique sans manches, serrée autour de la taille, recouvre son armure; l'épée est retenue au milieu de la centure par une courroie, et sur les genoux du défunt repose un bouclier qui porte *d'or à trois croissants montants de gueules* 2 *et* 1; les pieds sont appuyés sur un chien, symbole funéraire. Aucune inscription ne fait connaître quel est ce personnage Seul, à genoux sur la pierre funèbre, un ange aux ailes déployées veillait naguère sur le dernier sommeil du chevalier; mais cette statue n'existe plus aujourd'hui.

— Des ouvriers occupés aux terrassements du chemin de fer de Soissons à Reims ont mis à nu une mosaïque de cinq mètres trente centimètres de longueur, sur quatre mètres trente centimètres de largeur. Ce curieux spécimen de l'art gallo-romain, formé de petits cubes multicolores de quinze millimètres environ de côté, présente des figures carrées, ovales ou triangulaires, enlacées les unes dans les autres d'une manière bizarre et tourmentée qui atteste plus d'imagination que de goût.

Il est encadré, au nord et au midi, par une plate-bande blanche de trente centimètres de largeur, et à l'est et à l'ouest par une bordure plus large ornée de tiges, de fleurons et de rinceaux. Placée presque dans l'axe du chemin de fer en construction, cette mosaïque repose à vingt centimètres au-dessous du sol, sur une *terri* ou lit de ciment d'environ six centimètres d'épaisseur, appuyé lui-même sur une couche de terre battue et préparée pour le recevoir. Tout autour on retrouve des restes de fondations appartenant sans doute autrefois au bâtiment dont cette mosaïque formait le sol. Au devant, vers l'ouest, on a mis à jour des substructions assez considérables qui semblent indiquer des restes de caves, de fours et d'autres constructions domestiques.

Le lieu dit *les Pâtures*, où ces découvertes ont été faites, est situé presque au bord de la Vesle, à quatre cents mètres environ de la grande voie romaine de Lyon à Boulogne sur Mer, et à un kilomètre de Bazoches.

BIBLIOGRAPHIE

Some account of domestic architecture in England, from Richard II to Henry VIII, by the editor of the Glossary of architecture. Oxford, J. Henry. 1859. 2 vol. in-8°.

L'architecture religieuse du moyen âge est, depuis plus d'un tiers de siècle, l'objet d'études importantes et approfondies qui ont fait rendre au style appelé longtemps gothique l'admiration qui lui est due. Mais l'histoire de l'architecture civile est beaucoup moins avancée; le petit nombre d'édifices publics et de maisons datant d'une époque où l'on bâtissait surtout pour Dieu, a empêché qu'on ne se fît une idée précise de la marche de l'art et du goût dans cette classe de monuments; cependant il en existe encore assez pour refaire d'une manière complète les annales de l'architecture civile. Certains pays, et en particulier l'Angleterre, le pays conservateur par excellence, possèdent une foule de palais, de maisons, d'habitations princières, de châteaux, de manoirs, dont l'étude attentive fournit les moyens de remplir les lacunes de l'histoire de l'art de construire au moyen âge. Le magnifique ouvrage dont on doit la publication au zèle et au savoir de M. Parker, qui par un excès de modestie n'a pas voulu en réclamer pour lui l'honneur, est déjà à lui seul toute une histoire de l'architecture civile au quinzième siècle. Mais la reconnaissance publique doit percer l'anonyme que l'auteur a essayé de garder.

L'ouvrage donne une description détaillée de toutes les classes d'édifices. Après des remarques générales sur le caractère de l'architecture civile en Angleterre à cette époque, M. Parker traite successivement de la disposition des villes et de leurs maisons, des maisons communes et municipales (*halls*), des chambres et des salles (*chambers, offices*), des oratoires et chapelles privées (*domestic chapels*), des portes, portails et porches. Le second volume est un relevé descriptif des édifices du quinzième siècle encore subsistants dans la Grande-Bretagne. Un grand nombre de planches d'une exécution parfaite sont distribuées dans le texte et permettent de suivre les détails dont l'auteur expose avec clarté l'emploi et l'assortiment.

M. Parker ne s'arrête pas seulement à l'étude de l'architecture proprement dite; il nous fait connaître les modes de décoration et d'ameublement, l'aménagement de tout ce qui servait aux nécessités et aux com-

modités de la vie. Son livre est en cela une sorte de commentaire du catalogue du musée de Cluny et un excellent supplément à l'ouvrage de Du Sommerard, son fondateur, sur les arts au moyen âge.

Quelques pièces justificatives et une table des matières fort détaillée terminent l'ouvrage.

Nous ne saurions trop en recommander l'étude aux antiquaires de nos départements, qui trouveront dans l'abondance des planches d'intéressants spécimens de nature à leur fournir de lumineux rapprochements. L'architecte qui cherche des motifs nouveaux, y puisera aussi des inspirations d'autant plus heureuses, que l'on voit déjà au quinzième siècle poindre cette renaissance dont on s'efforce aujourd'hui de rajeunir les élégantes créations.

D'Athènes à Argos, études faites en Grèce, par Alexandre Bertrand, docteur ès lettres. In-12. Didier. — **Essai sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens dans l'Iliade,** par le même. In-8°. Didier et Cᵉ.

Le premier de ces deux livres, dû à l'un des membres de l'école d'Athènes, est une étude de la Grèce antique entreprise sur les lieux mêmes, une sorte de levé archéologique et mythologique fait à vue, non avec l'œil de l'arpenteur, mais avec l'esprit d'un homme versé dans la connaissance des anciens. M. Alexandre Bertrand décrit successivement Eleusis, la Mégaride, les abords de l'Argolide, Piada et Epidaure, la plaine et la ville d'Argos. Nauplie, Tyrinthe et Mycènes.

Il se livre à d'intéressantes considérations sur les habitants de l'antique Argolide et sur leurs relations avec les contrées de l'Orient. M. Bertrand a parcouru la Grèce surtout en vue de rechercher dans la configuration des divers cantons, l'origine de la distribution des tribus, l'explication du caractère particulier de leurs institutions et de leurs croyances. Le naturalisme des anciens Grecs représentait sans doute dans ses contours généraux le génie des peuples argiens, mais il reflétait dans les détails les impressions produites sur leur imagination par l'aspect des lieux. C'est donc sur le sol même qu'il faut aller chercher le sens secret de tant de mythes où l'on n'a vu dans le principe que l'œuvre du caprice et de la fantaisie. La fantaisie d'ailleurs repose toujours sur un fond qui n'a pas la mobilité de ses créations. Le livre de M. A. Bertrand est une description rapide d'un pays qu'on ne visite jamais sans ressentir davantage l'admiration provoquée dans notre esprit par les monuments de l'antiquité. C'est aussi un cadre élégant dans lequel trouvent place des aperçus historiques et mythologiques savants et judicieux. Ces aperçus ébauchés dans le premier ouvrage, M. A. Bertrand les détache du tableau où il les a habilement distribués comme les personnages d'un paysage historique, pour en faire l'esquisse d'un livre plus approfondi et plus complet. Dans l'*Essai sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens,* il nous montre le véritable caractère de la vieille religion homérique. Bien que Homère soit le père de

la mythologie, il n'a pas inventé ces figures divines qu'il anime de son génie et colore des nuances délicates de son pinceau. Il avait puisé dans un corps de traditions où les dieux jouaient un rôle déterminé en rapport avec l'extension de leur culte et auquel il s'est presque totalement conformé. Telle est l'opinion de l'auteur, qui reconnaît dans l'Iliade la trace de trois révolutions successives, autrement dit de trois moments dans l'état de la religion grecque : une première, toute pélasgique, qui est encore celle du naturalisme des anciens âges; une seconde, anthropomorphique, mais où la personnification des parties de la nature est divisée et morcelée; enfin une troisième, résultat et terme des deux autres, où tout se rapproche et se coordonne sous l'influence féconde d'une pensée d'unité nationale. Cet essai doit être rangé parmi les meilleurs ouvrages de mythologie qui aient paru depuis plusieurs années dans notre pays.

Le Mont Gannelon à Clairoix, près de Compiègne, étude d'archéologie, de philologie et d'histoire, par Edmond Caillette de l'Hervilliers. Paris, 1860. In-8°.

Le mont Gannelon est une localité située sur la rive droite de l'Oise, à peu de distance de Compiègne, et qui a déjà plus d'une fois attiré l'attention des archéologues. Des médailles impériales, des statuettes, des armes, des fragments, des vases, de petites meules, y ont été découverts. M. Caillette de l'Hervilliers nous présente dans une intéressante dissertation ses vues sur le caractère de cette localité antique et sur l'origine du nom que la tradition lui impose; il reconnaît là un camp romain, dont il expose et discute la distribution et les détails; il se livre à des recherches approfondies sur l'étymologie du nom de Gannelon et sur le personnage auquel il a été donné.

Gannelon est un héros mythique qui personnifie, comme son nom l'indique, le mensonge et la trahison. Sans arriver à un résultat tout à fait concluant sur la personne du Gannelon dont le souvenir s'attache au camp romain des environs de Compiègne, l'auteur éclaire cependant ce problème historique ; il écarte les hypothèses inadmissibles et montre que le héros des romans de chevalerie appelé Gannelon appartient non au temps de Charlemagne, mais au règne de Charles le Chauve. Le mémoire de M. Caillet de l'Hervilliers se fait remarquer par une érudition sagement appliquée et est de nature à répandre le goût des fortes études archéologiques.

L'Alsace romaine, études archéologiques avec cinq cartes, par A. Coste, juge au tribunal civil de Schelestadt. Mulhouse, 1859. In-8°.

L'Alsace est une des contrées de la France où la domination militaire et politique des Romains a laissé les plus importants vestiges. M. Coste en a fait l'objet d'une étude consciencieuse et intelligente. Après avoir, par

l'exploration des lieux, rétabli le réseau des voies romaines dont les tronçons subsistent dans la province, il a tenté d'assigner la position de deux stations encore contestées, *Argentovaria* et *Olino*. L'une marquée dans la carte de Peutinger, la seconde citée par la *Notice des dignités*. Il cherche à démontrer que la première doit être placée près d'Ohnenheim, dont le territoire a fourni de nombreux débris antiques. Il retrouve la seconde à Horbourg, où l'on avait proposé de fixer la position d'Argentovaria. M. Coste se livre ensuite à des recherches curieuses sur les anciennes fortifications des Vosges, qui se lient naturellement à la description des voies ; plusieurs de ces voies, l'auteur les reconnaît dans de vieux chemins du moyen âge ; les autres, indiquées sur la table Théodosienne et les itinéraires peuvent être reconnues avec plus de certitude et fournissent à la discussion géographique ses principaux éléments.

A. M.

N° 4.

N° 2.

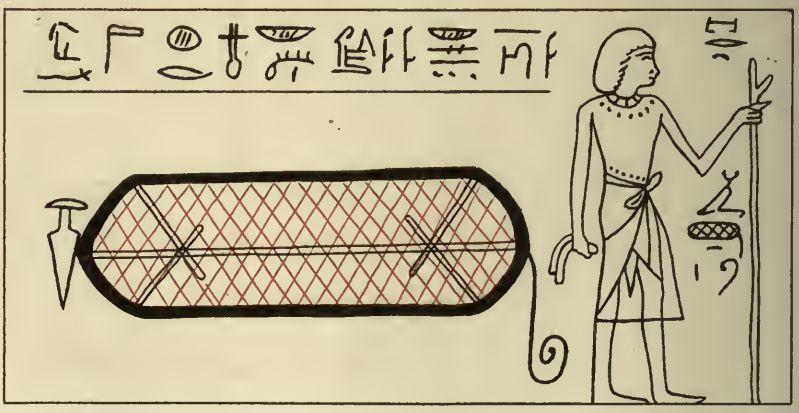

Ch. Walter lith. Imp. Lemercier.

RITVEL FVNÉRAIRE DES EGYPTIENS

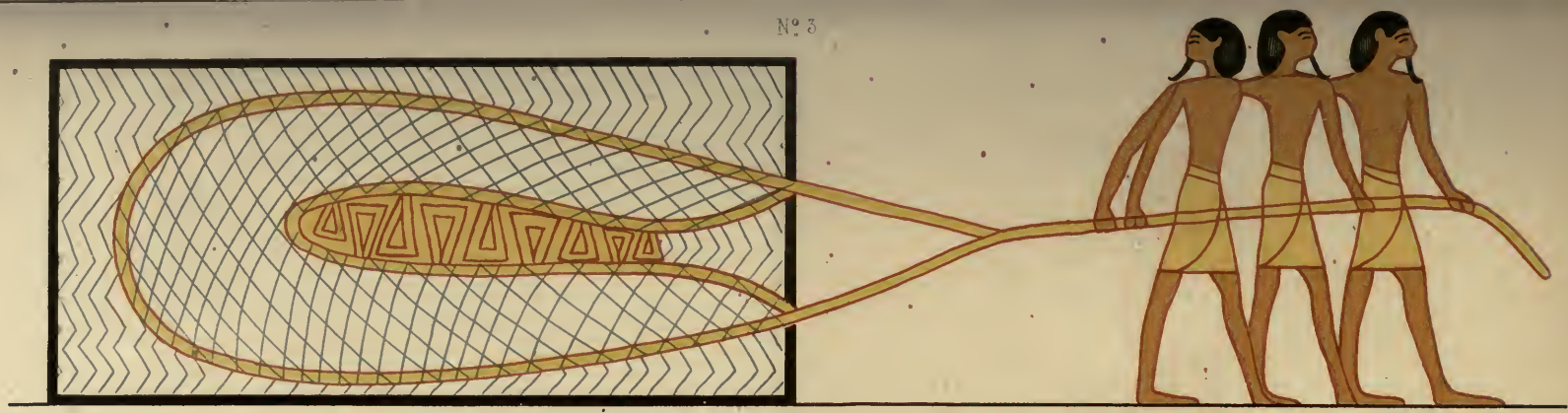

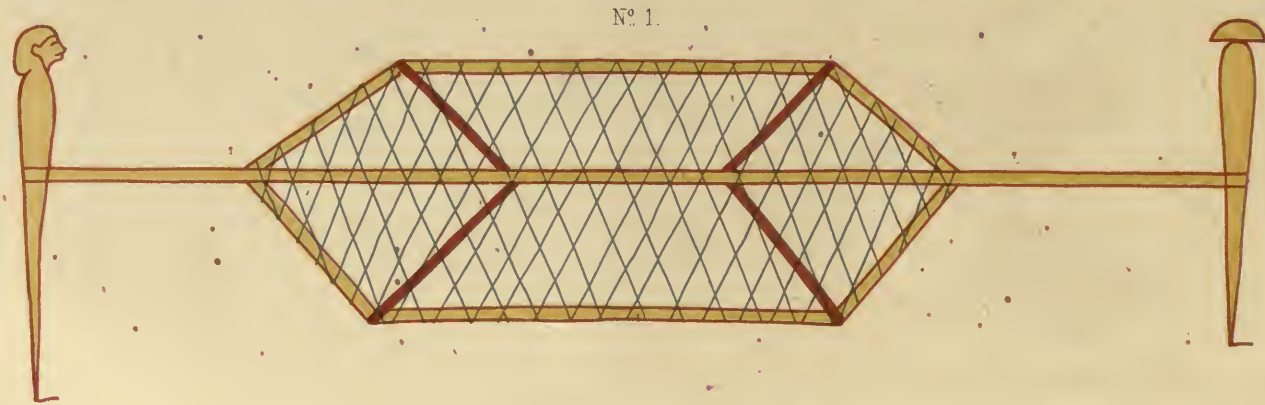

Ch. Walter lith

Imp Lemercier

RITVEL FVNERAIRE DES EGYPTIENS

Vignettes inédites

ÉTUDES

SUR LE

RITUEL FUNÉRAIRE

DES ANCIENS ÉGYPTIENS

I

Quoique la science n'ait pas encore réussi à populariser en France les principales découvertes dues à Champollion et à ses successeurs, je pense que tous les archéologues ont entendu nommer le *Rituel funéraire des anciens Égyptiens*. On sait que l'on trouve souvent avec les momies des rouleaux de papyrus couverts d'écritures de différentes espèces, et il a été facile de reconnaître que ces manuscrits ne contiennent ordinairement que des copies plus ou moins complètes d'un même livre. Les tableaux et les vignettes qui décorent chaque page, dans les plus beaux exemplaires, avaient dès ses débuts attiré l'attention de l'illustre fondateur de l'école hiéroglyphique, et lorsque ses progrès lui eurent permis de traduire çà et là quelques phrases des légendes servant de commentaire aux figures, l'importance de ce monument religieux lui fut révélée tout entière. Champollion reconnut d'abord, par une étude approfondie des tableaux, que les croyances égyptiennes sur les destinées de l'âme après la mort formaient le sujet essentiel du livre. Il est certain que le sens de plusieurs scènes s'offrait comme de lui-même à l'investigateur. On remarque, par

exemple, dans la première vignette, le transport solennel de la momie et la procession qui l'accompagnait au tombeau; elle apparaît également, dans d'autres vignettes, étendue sur son lit funèbre; quelques-unes des figures groupées dans le tableau du pèsement de l'âme et de son jugement peuvent aussi recevoir une interprétation facile.

A une époque plus avancée dans la période successive de ses découvertes, Champollion entreprit une reconnaissance générale du livre funéraire, et les phrases citées dans sa grammaire montrent qu'il avait étendu son travail à toutes les parties du *Rituel* et en avait traduit de nombreux fragments. Les manuscrits laissés par ce savant prouvent néanmoins que le texte d'aucun chapitre n'avait été soumis par lui à une analyse approfondie, et qu'il n'avait tenté sur aucun morceau considérable une traduction suivie, que l'état de la science ne lui permettait pas encore. On voit, par ces manuscrits et par les citations de la grammaire, qu'il avait divisé le *Rituel funéraire* en trois parties; mais je crains qu'il ne faille abandonner aujourd'hui cette division, qui ne repose que sur une première vue trop superficielle.

On admet généralement aujourd'hui que le *Rituel*, dans sa forme dernière et complète, n'est qu'une compilation formée de textes plus ou moins anciens et provenant peut-être de diverses écoles. La réunion des cent soixante-cinq parties que l'on trouve dans l'exemplaire de Turin, écrit en hiéroglyphes, et dans les papyrus les plus volumineux du style hiératique (ou cursif), ne remonte pas très-haut. On n'a pas trouvé jusqu'ici un seul manuscrit du *Rituel* conçu sur ce dernier modèle et dont le style annoncerait une antiquité supérieure au règne de Psammétik Ier. Les chapitres, toujours beaucoup moins nombreux, étaient anciennement disposés dans un ordre différent, et variable suivant les lieux et les époques. L'histoire comparée des rédactions de ce livre sacré sous les diverses dynasties reste à faire en entier; nous nous bornerons aujourd'hui à constater cette variété. Il est très-probable néanmoins que des partisans aussi fanatiques de l'antiquité que le furent toujours les prêtres égyptiens, n'auront pas admis légèrement dans leur canon des livres trop modernes ou dépourvus d'autorité. Si l'on en excepte les chapitres 162, 163, 164 et 165 (1), qui me paraissent des additions successives,

(1) Ces chiffres répondent aux numéros qui désignent les parties du *Rituel* de Turin, dans l'édition publiée par la lithographie, par les soins de M. Lepsius, sous le titre de *Todtenbuch*, etc. Leipzig, 1842.

on peut constater dans tout le *Rituel* une grande unité de style et de langage, et les formes grammaticales, comparées à celles des fragments littéraires écrits dans les quatorzième et quinzième siècles avant notre ère, annoncent une extrême antiquité. Nous possédons des monuments funéraires antérieurs à l'invasion des pasteurs et sur lesquels des fragments importants du *Rituel* ont été transcrits; ce sont des témoins encore vivants de l'ancienneté des principales doctrines et des textes qui les contiennent. C'est ainsi qu'un cercueil de la douzième dynastie avait reçu pour décoration le texte du chapitre intitulé : *De la vie après la mort.*

Lorsque Champollion eut indiqué le *Rituel funéraire* comme devant former la base des études sur la religion des Égyptiens, et après qu'il eut donné dans sa grammaire la traduction de plusieurs phrases appartenant aux diverses parties du livre, les savants qui se consacraient à l'étude des mythologies comparées comprirent promptement la valeur d'un monument qui allait ouvrir à leurs études une mine aussi féconde en documents originaux. Mais Champollion mourut, et les archéologues se sont souvent étonnés que ses disciples leur aient si longtemps laissé désirer la suite des travaux entrepris sur ce riche terrain. Peut-être ne sera-t-il pas inutile, pour justifier à leurs yeux nos délais, d'expliquer les difficultés qui arrêtaient le traducteur consciencieux du *Rituel.*

La première sorte de ces difficultés est toute matérielle : la comparaison des manuscrits fait bien vite reconnaître à l'égyptologue exercé l'extrême incorrection des textes tracés en hiéroglyphes; les textes cursifs (ordinairement nommés *hiératiques*) ne sont pas eux-mêmes exempts de reproches. Nos musées possèdent de magnifiques exemplaires de l'ancien style qui sont toujours écrits en hiéroglyphes linéaires disposés en colonnes; malheureusement les tableaux et les vignettes semblent y jouer le rôle principal; l'écrivain a passé fréquemment des mots, des phrases, des demi-chapitres tout entiers; il semble n'avoir eu d'autre but que de remplir matériellement sa page, dans un travail qui, une fois acheté à l'occasion des funérailles et déposé avec la momie, ne devait jamais être contrôlé par les regards d'aucun homme vivant. Les transcriptions opérées entre les manuscrits des diverses sortes d'écritures devinrent une autre source d'inexactitudes. Ainsi le bel exemplaire hiéroglyphique de Turin est rempli d'erreurs qui prouvent suffisamment que le copiste travaillait d'après un manuscrit cursif; son calame exercé le transcrivait en beaux hiéroglyphes, mais cet excellent calligraphe n'était pas un savant; on remarque en effet que les signes qui, dans l'écri-

ture cursive, se ressemblent jusqu'à la confusion sont précisément ceux qui ont donné lieu à des méprises. Vers l'époque des Ptolémées, où furent écrits la plupart de nos *Rituels* complets, le copiste capable de comprendre suffisamment le texte sacré pour l'écrire avec correction était une exception; les exemplaires parfaits devaient être assez rares, et l'écrivain se tirait d'affaire, vis-à-vis d'un texte corrompu, par un singulier artifice : il inscrivait à la suite les unes des autres toutes les versions douteuses d'un même mot ou d'un même nombre de phrases, en les séparant seulement par les mots *ke ṭat* (*autrement dit*). Plus le texte devient mystérieux et difficile à pénétrer, et plus ces défauts se multiplient. Il est donc impossible d'entreprendre la traduction d'une partie du *Rituel* avec des chances sérieuses de succès, sans avoir comparé un certain nombre de manuscrits et sans avoir fait une sorte d'étude historique sur l'âge des variantes et leur autorité. Mais on appréciera facilement le temps que nécessitent des préliminaires aussi minutieux; il faudra souvent épuiser plusieurs musées avant de réunir les matériaux nécessaires à l'intelligence d'un seul chapitre.

Le second ordre de difficultés est, à mon avis, bien plus grave encore : Indépendamment de l'état imparfait de la science du déchiffrement, qui forcera l'archéologue de bonne foi à laisser des lacunes dans sa traduction, il doit lutter contre les obscurités d'un style chargé d'allusions et de figures, et rendu mystérieux à dessein. Les Égyptiens n'exposent jamais leurs doctrines que sous le voile, très-épais pour nous, de symboles et d'allégories dont la clef ne peut être saisie qu'après de longues études spéciales. L'égyptologue le plus exercé à la traduction des inscriptions historiques reconnaîtra bientôt qu'il n'a fait qu'un premier pas, s'il réussit à traduire le mot à mot de quelques colonnes du *Rituel*. La plupart des phrases peuvent lui paraître ou dépourvues d'intérêt ou sans relation visible entre elles. S'il parvient au contraire à découvrir le véritable sens, toujours sérieux et souvent profond que renferment les allégories du style sacré, le lien des idées deviendra sensible et le dessin apparaîtra. Le travailleur patient sera souvent dédommagé de ses efforts en démêlant, à travers tous ces détours, les traces d'une doctrine éminemment élevée sur les grands objets qui ont toujours préoccupé l'homme avide de croyances religieuses, curieux de son origine et inquiet de sa destinée future.

L'unité d'un être suprême existant par lui-même, son éternité, sa toute-puissance et la génération éternelle en Dieu; la création du monde et de tous les êtres vivants attribuée à ce Dieu suprême;

l'immortalité de l'âme, complétée par le dogme des peines et des récompenses; tel est le fond sublime et persistant qui, malgré toutes les déviations et toutes les broderies mythologiques, doit assurer aux croyances des anciens Égyptiens un rang très-honorable parmi les religions de l'antiquité.

Il est impossible d'attribuer l'adoption de ces doctrines à l'influence du séjour des Hébreux dans la basse Égypte, l'antiquité des principales parties du *Rituel* est bien supérieure à cette époque. Nous possédons même aujourd'hui des exemplaires beaucoup plus anciens que le règne de *Ramsès II*, le contemporain de Moïse. Un *Rituel* du British-Museum a été écrit pour un officier de *Séti Ier*, père de *Ramsès II :* son style le fait classer sans hésitation auprès de plusieurs manuscrits répandus dans nos divers musées, mais non pas comme un des plus anciens. Nous avons dit plus haut que des monuments du premier empire attestaient déjà l'existence de divers chapitres de notre *Rituel*.

Il ne serait donc pas conforme aux règles d'une saine critique d'envisager le fond des doctrines qui ressortiront de ces études comme un produit successif des âges, ou comme un fruit dont l'honneur appartiendrait aux efforts de l'esprit philosophique répandu parmi les prêtres et les lettrés de la cour des Pharaons; c'est un fond traditionnel, consacré par des symboles dont l'adoption paraît remonter au premier berceau du peuple égyptien. Les prêtres le reconnaissaient eux-mêmes, ils n'avaient rien inventé; cette science dans les choses divines, qui a excité l'admiration des plus grands esprits de la Grèce, n'était chez eux que de la tradition, et la seule supériorité que s'attribuaient les maîtres de Thalès, de Pythagore et de Platon, c'était d'avoir conservé fidèlement les leçons de l'antiquité.

Le titre de *Rituel funéraire* a été donné par Champollion au livre qui va nous occuper; on en a contesté la justesse, et M. Lepsius a proposé le nom de *Todtenbuch* ou *Livre des morts*. Cependant l'appellation proposée par Champollion nous paraît pouvoir être conservée. En effet, plusieurs chapitres du livre contiennent des prescriptions pour certaines parties des funérailles; d'autres prières sont formellement indiquées comme devant être récitées pendant la cérémonie de la sépulture. Quoique les paroles soient ordinairement mises dans la bouche du défunt, elles étaient certainement récitées pour lui par les assistants; on voit même, dans la première vignette du livre, un prêtre qui lit le formulaire sur un volume qu'il tient déployé entre ses mains. Enfin des clauses ajoutées à la fin de plu-

sieurs chapitres importants attachent des avantages dans l'autre monde, et même sur la terre, à la connaissance des symboles et à l'accomplissement des prescriptions exposées dans les textes qui les précèdent. Tout cet ensemble justifie suffisamment, suivant nous, le titre choisi par Champollion. Quant aux Égyptiens, les titres du chapitre 1er et du chapitre 163 combinés montrent que l'ouvrage était désigné chez eux par le nom de *Livre de la manifestation au jour*. On entendait par ces mots l'ensemble des circonstances qui devaient amener la transformation lumineuse de l'âme, proclamée juste par la sentence d'Osiris.

A prendre le *Rituel funéraire* dans ce que l'on peut nommer l'édition des derniers temps, il est raisonnable de croire qu'un certain ordre a présidé à l'arrangement des chapitres, devenu constant. Il y a nécessairement des répétitions, et l'on trouve des passages et même des chapitres entiers qui reproduisent les mêmes phrases: c'est à quoi l'on pouvait s'attendre dans une collection de ce genre. Nous essayerons de rechercher ce que peut signifier la composition de certains groupes de chapitres, et pour donner une première idée générale des matériaux réunis dans le *Rituel*, nous commencerons ces études par la traduction de tous les titres des chapitres, avec une explication sommaire des tableaux qui les accompagnent.

II

L'exemplaire de Turin, lithographié sous la direction de M. Lepsius, contient cent soixante-cinq numéros (chapitres ou tableaux); cette division est commode comme exempte de tout système, et nous l'emploierons pour nos citations.

Champollion, dans sa division méthodique du *Rituel*, composait la première partie avec les quinze premiers chapitres; nous croyons cette division conforme à l'intention des hiérogrammates, car ils ont terminé cette portion par une vignette verticale qui interrompt le texte et coupe habituellement tout le manuscrit : elle contient des scènes relatives au texte du chapitre 15. Les quatorze premiers chapitres sont couronnés par une même vignette et par un même titre, qui sert d'introduction au livre tout entier.

1 — « Commencement des chapitres (1) de la manifestation au

(1) *Re*, portion ou chapitre ; d'autres divisions sont nommées *scha*, livre.

« jour. De la résurrection des mânes (1) dans *Ker-neter* (2). « On le dit le jour de l'ensevelissement. Que l'Osiris (3) « *un tel*, fils de *une telle*, le justifié, avance dans sa mani- « festation. »

2 — « Chapitre de la manifestation au jour, de vivre après la « mort. »

3 — « Autre chapitre semblable à celui-ci. »

4 — « De traverser vers les chemins du ciel. »

5 — « Qu'il n'est accordé à personne (de faire des travaux?) dans « *Ker-neter*. »

6 — « De faire des figurines (pour les travaux?) dans *Ker-neter*. »

7 — « De traverser les régions d'*Apap* (4), qui sont vides. »

8 — « De quitter l'*Amenti* dans le jour. »

9 — « De quitter l'*Amenti* dans le jour, d'éviter *Ammah* (5). »

10 — « D'être manifesté dans la justification. »

11 — « D'être manifesté devant ses ennemis dans *Ker-neter*. »

12 — « Que l'Osiris *N*. avance dans la manifestation. »

13 — « (Même titre). »

14 — « D'effacer la souillure dans le cœur de l'Osiris *N*. le jus- « tifié. »

La vignette commune à ces chapitres est remplie par la procession funéraire. Les parents et les pleureuses ouvrent la marche; on traîne ensuite les coffrets funéraires et la barque où la momie repose dans son cercueil. Un prêtre conduit une génisse devant la momie et huit autres personnages portent des enseignes sacrées. Un veau bondit devant sa mère, symbole de la nouvelle naissance qui doit donner la vie éternelle au défunt. Les sacrifices et les monceaux d'offrandes sont accumulés en sa faveur; le prêtre lit le formulaire sur un volume déployé entre ses mains. La momie, debout,

(1) Les morts sont désignés sous plusieurs noms : ici le terme *sechu*, que je rends par mânes, signifie celui qui est devenu un esprit.

(2) *Ker-neter*, ou la demeure divine inférieure; c'est le nom le plus ordinaire du séjour des morts, qui étaient censés y entrer, comme le soleil, par l'*Amenti*, l'occident.

(3) Le défunt s'identifiait à Osiris pour être justifié par la protection de ce dieu; il prend, dans tout le *Rituel*, le titre de l'Osiris *un tel* le justifié.

(4) *Apap*, qui signifie le gigantesque, est le nom du grand serpent ennemi du soleil.

(5) *Ammah* est le nom d'une des demeures funestes de l'enfer.

entre les bras d'Anubis, reçoit un flot de libation purifiante, ce qui se rapporte au chapitre 14. La stèle funéraire, gravée au nom du défunt, et le tombeau où la momie va reposer terminent cette scène, où les anciens manuscrits présentent de très-nombreuses variantes. Le défunt agenouillé adresse ensuite au dieu *Ra* les hymnes qui forment le sujet du chapitre 15 :

15 — « Adoration à *Ra*, *Armachou* (1), lorsqu'il luit à l'horizon « oriental du ciel. »

« Adoration à *Ra*, lorsqu'il se couche dans la montagne « de vie. »

« Adoration à *Toum* (2), lorsqu'il se couche dans la mon- « tagne de vie. »

Le tableau dont nous avons déjà parlé semble ici marquer une division; ces quinze premiers chapitres paraissent former un tout complet, puisqu'ils se terminent par la vue de la lumière qui était le *plérome*, ou le but de tout le pèlerinage infernal. La voûte céleste détermine le lieu où étaient placées les quatres scènes du tableau. Dans la première, les défunts reçoivent les offrandes de leur famille. La seconde se compose du soleil levant, adoré par huit esprits, représentés par des singes cynocéphales. Dans la troisième, les défunts vénèrent la lumière que déverse le soleil placé à égale distance de l'orient et de l'occident. Dans le tableau supérieur, le défunt est introduit dans la barque divine et il est admis à y adorer le dieu de la lumière représenté sous ses trois formes principales, *Ra*, *Atoum* et *Cheper* ou le générateur; cette dernière forme, symbolisée par le scarabée, paraît occuper la place d'honneur.

17 — (Le titre est au pluriel). « Chapitres de la résurrection des « mânes; que le défunt est manifesté; qu'il arrive dans « *Ker-neter* et fait partie de la suite d'Osiris; qu'il est « nourri des mets d'*Ounnowre* (3) le justifié; qu'il appa- « raît au jour; qu'il prend toutes les formes qu'il désire..... « que l'âme vivante de l'Osiris *N* le justifié et le dévoué « aux grands dieux de l'Amenti, est admise dans la de- « meure de la Sagesse, après son arrivée. . . . . .

« . . . . . »

(1) *Ra* est le nom du soleil lumineux; *Armachou* signifie le dieu des deux zones, il s'applique ordinairement au soleil levant.

(2) *Toum* ou *Atoum* sont des noms appliqués au soleil et spécialement au soleil de la nuit, qui était censé antérieur au soleil du jour ou *Ra*.

(3) *Ounnowre* ou l'*être bon* par excellence, nom d'Osiris.

Ce chapitre, sorte de formulaire d'initiation, ne paraît pas se relier directement à ce qui précède ou à ce qui suit, si ce n'est comme instruction préalable et nécessaire à l'âme du défunt pour la validité de ses invocations. Nous en donnerons la traduction complète, car il nous a paru le plus important de tout le *Rituel*.

18 — Ce chapitre n'a pas de titre dans les manuscrits que j'ai sous les yeux. Il contient une invocation adressée à Thoth pour la justification du défunt, en mémoire de la justification d'Osiris, proclamée par Thoth dans dix stations successives. Il se relie aux deux chapitres suivants, qui roulent sur le même thème. Les vignettes montrent le défunt invoquant successivement les dieux qui gouvernent chacune des stations.

19 — « Chapitre de la couronne de justification. »

Sans vignette. Quelques manuscrits, plus anciens que celui de Turin, ont ici une couronne tressée en feuillage et posée sur un socle devant le dieu *Atmou;* le défunt est figuré adorant ce personnage divin. La vignette ci-jointe est tirée du papyrus N° 3079, musée du Louvre.

20 — « Autre chapitre de la couronne de justification. »

Sans vignette dans le *Rituel* de Turin. Le papyrus N° 440

du musée du Louvre, me fournit pour ce chapitre la vignette suivante, analogue à la précédente.

21 — « Que la bouche est donnée à celui qui est dans *Ker-neter.* »

Vignette : Le défunt, tenant un vase, tend une tête de bélier à un personnage debout et orné d'une longue coiffure, qui peut figurer l'initiateur.

22 — « Autre chapitre. De donner la bouche à celui qui est dans « *Ker-neter.* »

Vignette : Le même personnage assis sur un fauteuil

23 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* ouvre la bouche. »

Le même personnage debout, le défunt lui parle; sa main gauche soutient un vase.

24 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* apporte les paroles sa-« crées. »

Vignette : Le défunt en présence du même personnage.

25 — « Qu'il lui est accordé (de donner des ordres?). »

Le personnage à longue coiffure tient à la main un volume; le défunt est debout devant lui.

Les chapitres 21-25 se rapportent tous à une sorte de préparation pour prononcer les paroles sacrées. Le groupe suivant, 26-30, a pour objet le cœur de l'homme. Les textes sacrés semblent distin-

guer deux cœurs, *het* et *hati* (1). *Hati* possède le principe actif de la vie; *het* paraît n'être que la substance matérielle, le récipient. Le cœur, dans l'embaumement, était traité à part; mis sous la garde spéciale du génie nommé *Tiumautew*, il était censé conserver le principe de la vie, et le défunt ressuscitait lorsqu'on lui rendait son cœur.

26 — « Chapitre de donner le cœur à celui qui est dans *Kerneter*. »
Vignette : Le défunt, à genoux, tient son cœur sur sa main et parle à son âme, figurée par l'épervier à tête humaine.

27 — « Que le cœur (*het*) ne soit pas ôté à celui qui est dans *Ker-*
« *neter*. »
Vignette : Le défunt, à genoux et tenant son cœur, invoque les quatre génies funéraires, protecteurs des viscères.

28 — « Que le cœur (*hati*) ne soit pas ôté à celui qui est dans
« *Ker-neter*. »
Vignette : Le défunt vénère un personnage à tête humaine, assis sur un socle. On voit devant lui le vase, symbole du cœur, placé sur le support d'honneur et entouré d'un enroulement en forme de cœur.

29 — « Que le cœur ne soit pas enlevé à celui qui est dans *Ker-*
« *neter*. »
Sans vignette.

30 — « Que le cœur de celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas
« éloigné de lui. »
Vignette : Le défunt debout, vénère un scarabée, symbole de la génération divine qui doit lui rendre la vie après sa mort.

Les onze chapitres, de 31 à 42, sont tous consacrés aux combats que l'âme avait à soutenir contre des animaux fantastiques répandus dans les régions célestes; le défunt y apprend les paroles sacrées à l'aide desquelles il doit obtenir la victoire. Les vignettes le représentent successivement dans chacun de ces combats; son arme est une longue lance terminée par un dard.

31 — « Chapitre de repousser les crocodiles; que celui qui est dans
« *Ker-neter* s'empare des paroles sacrées. »

(1) *hati* et seul (*het?*). Ils sont souvent confondus; mais, dans certains passages, on les met en parallélisme ou en opposition,

32 — « De repousser les crocodiles; que l'esprit (1) qui est dans « *Ker-neter* s'empare des paroles sacrées. »

Les premiers crocodiles ont, dans la vignette, la tête retournée, ce que les Égyptiens regardaient comme le symbole d'une chose impossible dans la nature.

33 — « De repousser tous les serpents. »

34 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas mordu par « l'avaleur de têtes. »

Sans vignette.

35 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas dévoré par les « serpents. »

36 — « De repousser la tortue. »

37 — « De repousser les deux *méri* (deux vipères).

38 — « De vivre par l'air dans *Ker-neter;* il est dit pour repousser « les deux *méri.* »

39 — « De repousser *Rewrow* dans *Ker-neter.* »

On voit par la vignette que *Rewrow* est le grand serpent qui. dans le texte, reçoit ordinairement le nom d'*Apap*, *ennemi du soleil.*

40 — « De repousser celui qui dévore l'âne. »

C'est un serpent qui mord un âne couché.

41 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* repousse (les plaies?) »

La vignette représente l'homme combattant un serpent qui semble dévorer un morceau de chair attaché aux côtes.

42 — « De repousser les maux et les souillures; de repousser (les plaies?) dans *Ker-neter.* »

C'est dans ce texte que le défunt assimile chacun de ses membres à ceux des divers dieux; ayant ainsi divinisé toute sa substance, il espère échapper aux conséquences de la mort. Le *Rituel* de Turin n'a pas de vignette pour ce chapitre. On trouve souvent dans les beaux exemplaires la série de tous les dieux auxquels chacune des

(1) *chu*, esprit, c'est l'un des noms des mânes des défunts; il paraît tiré du radical *chu*, lumière.

parties de l'homme est assimilée. (La vignette que nous donnons ici est tirée du papyrus du musée du Louvre, N° 3079.)

Un nouveau groupe de onze chapitres, 43-53, me paraît avoir pour but de réunir tout ce qui se rapportait aux maux qui accableront les méchants après la mort, et que l'âme justifiée doit au contraire éviter.

43 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* n'ait pas la tête coupée. »
Vignette : Le défunt marchant vers trois personnages portant des sceptres.

44 — « De ne pas mourir une seconde fois dans *Ker-neter* (1). »
Vignette : Le défunt s'avançant vers un petit édifice.

45 — « De ne pas éprouver la corruption dans *Ker-neter*. »
La vignette montre la momie dans les bras d'Anubis, son protecteur spécial.

46 — « De n'éprouver aucun dommage pendant sa vie dans *Ker-*
« *neter*. »
Vignette : Le défunt marchant.

47 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas détourné de sa
« demeure. »
Vignette : Un édifice; à droite, l'âme du défunt; à gauche, l'oiseau *Vennou* (phénix), symbole de l'accomplissement de la période infernale.

48 — « D'avancer dans la manifestation. »
Vignette : Le défunt marchant.

49 — « D'être manifesté contre ses ennemis dans *Ker-neter*. »
Même vignette.

(1) Les réprouvés étaient condamnés à une seconde mort; Horus est représenté coupant la tête aux condamnés.

Ces deux chapitres, qui ne sont que des répétitions des chapitres 10 et 11, paraissent troubler l'ensemble *des choses à éviter;* peut-être ne sont-ils en cet endroit que par suite d'une interpolation.

50 — « De ne pas aller à *Nemma.* »
C'est le nom de l'échafaud infernal, qui est figuré dans la vignette par une épée sur un billot.

51 — « De ne pas marcher en descendant, dans *Ker-neter.* »
Vignette : L'homme en marche

52 — « De ne pas se nourrir de choses corrompues, dans *Ker-neter.* »
L'image du défunt a devant elle une table chargée de mets.

53 — « De ne pas manger de choses corrompues, de ne pas boire « d'ordures, dans *Ker-neter.* »

Les chapitres 54-65 sont consacrés aux faveurs qui attendent les âmes vertueuses; les cinq premières vignettes montrent le défunt tenant la voile enflée, symbole de l'air.

54 — « Chapitre d'accorder des souffles à celui qui est dans *Ker-* « *neter.* »

55 — « Autre chapitre. »

56 — « Autre chapitre. »

57 — « Chapitre de respirer les souffles, de posséder les eaux dans « *Ker-neter.* »

58 — « Même titre. »

59 — « De boire les eaux. »
Le défunt, assis sur un fauteuil, reçoit dans le creux de sa main l'eau que la déesse du ciel lui verse du haut d'un sycomore.

60 — « Autre chapitre. » (Même sujet.)

61 — « Autre chapitre. »

62 — « Autre chapitre. »

63 — « De boire les eaux et de n'être pas desséché par le feu. »
Vignette : Le défunt verse l'eau d'un vase auprès d'une grande flamme.

64 — « Chapitres de la manifestation au jour, en un seul cha- « pitre. »

Plusieurs bons exemplaires ont un titre plus complet et qui semble relier ce chapitre aux suivants, comme pour en former un

groupe; il est ainsi conçu : « Connaissance des chapitres de la ma-« nifestation au jour, chapitre par chapitre.

Vignette : Le défunt marchant vers un disque solaire qui déverse ses rayons lumineux devant lui. Ce texte, très-curieux, mais difficile à comprendre, se rapporte à la transfiguration lumineuse de l'âme justifiée. Nous en donnerons une traduction complète.

65 — « Chapitre de la manifestation au jour, de maîtriser ses en-« nemis. »

Vignette : L'homme en marche.

66 — « De la manifestation au jour. »

Vignette : Même figure.

67 — « D'ouvrir à la suite; autrement dit, de sortir à la suite. »

Vignette : Même figure.

68 — « De la manifestation au jour. »

Vignette : Le défunt approche d'une chapelle où se trouve la déesse Hathor.

69 — « Autre chapitre. »

Sans vignette dans le manuscrit de Turin; celle qui suit est tirée du musée du Louvre, papyrus N° 3079; elle est analogue à la précédente.

70 — « Autre chapitre. » Sans vignette.

71 — « De la manifestation au jour, de repousser les maux; que « celui qui est dans *Ker-neter* ne soit pas saisi.»

La vignette représente une vache nommée *Méhur*, qui désigne le point du ciel où le soleil était censé renouveler sa naissance. Un épervier embaumé déploie ses ailes; c'est un nouveau symbole de la vie renaissant de la mort.

72 — « De la manifestation au jour, d'éviter *Ammah*. »
Vignette : Le défunt invoquant deux divinités à tête humaine. Ce chapitre se trouve fréquemment gravé sur les sarcophages, conformément à une prescription contenue dans la rubrique qui le termine.

73 — « D'éviter *Ammah*. dans le jour de quitter l'*Amenti* (1). »
Vignette : L'homme en marche.

74 — « D'ouvrir les jambes et d'être manifesté dans le monde. »
Vignette : L'homme suit un serpent posé sur deux jambes humaines.

75 — « De marcher vers *An* et d'y prendre demeure. »
Vignette : L'homme marchant vers le symbole de la ville d'*An* ou Héliopolis.

Ce chapitre, dans lequel l'âme arrive à Héliopolis, comme le phénix, symbole du soleil, à l'accomplissement de sa période, me paraît terminer l'ensemble des textes plus spécialement consacrés à la *manifestation au jour*, c'est-à-dire au plérôme de l'âme qui devait couronner ses courses dans le ciel nocturne par une transfiguration lumineuse.

Les chapitres 76-88 réunissent les divers types ou transformations que l'âme vertueuse pouvait choisir à son gré pendant le cours de son voyage infernal.

76 — « De prendre toutes les formes qu'il peut désirer. »
Vignette : L'homme en marche.

77 — « De prendre la forme de l'épervier d'or. »
Vignette : L'épervier portant le fouet sacré.

78 — « De prendre la forme de l'épervier divin. »
Vignette : L'épervier perché sur un œuf; l'emblème pend sur son dos.

79 — « De prendre la forme du chef des princes. »
Vignette : L'homme en marche, en face de trois personnages portant des sceptres.

80 — « De prendre la forme du dieu; de prendre l'heure, autre-« ment dit, le chemin des ténèbres. »

(1) Les défunts étaient censés entrer dans les enfers par l'occident, à la suite du soleil ; de là le nom d'*Amenti*, occident, donné au séjour des âmes.

Vignette : L'homme et Osiris, séparés par un disque rayonnant.

81 — « De prendre la forme du lotus. »
Vignette : Une tête humaine sortant d'une fleur de lotus.

82 — « De prendre la forme de *Ptah*, de manger les pains, de boire « les liqueurs, de..... étant vivant dans *An* (Héliopolis). »
Vignette : Le dieu *Ptah*, sous ses emblèmes ordinaires.

83 — « De prendre la forme du *Vennou*. »
L'oiseau peint dans la vignette a exactement la ressemblance d'un vanneau et la ressemblance des noms n'est peut-être pas fortuite. Nous aurons souvent occasion de revenir sur le symbolisme attaché au *Vennou*, qui paraît être le type de la légende du phénix.

84 — « De prendre la forme du *Schenschen*. »
Vignette : Un oiseau de la famille des échassiers.

85 — « De prendre la forme de l'âme, de ne pas entrer dans (la « prison?) : il n'arrivera aucun mal à celui qui en est « instruit. »
La forme de l'âme est ici celle d'un épervier à tête humaine.

86 — « De prendre la forme d'une hirondelle. »
Vignette : Une hirondelle.

87 — « De prendre la forme de *Sata*. »
Vignette : Une vipère à tête humaine.

88 — « De prendre la forme de *Serek*. »
Vignette : Un dieu de forme humaine avec la tête d'un crocodile.

La série des chapitres suivants me semble comprendre des sujets variés, et je ne vois pas clairement quel lien les rassemble en cet endroit du livre.

89 — « Chapitre de réunir l'âme à son corps, dans *Ker-neter*. »
La vignette représente l'épervier à tête humaine (l'âme), volant vers sa momie, qui repose sur le lit funèbre : elle lui apporte le signe de la vie ☥ (1).

90 — « De donner la parole à celui qui est dans *Ker-neter*. »

(1) Cette scène est souvent reproduite dans de jolis groupes de serpentine verte où le défunt, reposant à côté de sa femme, est visité par son âme.

Vignette : L'homme est debout devant le dieu Thoth, « le « seigneur des paroles divines. »

91 — « De ne pas renfermer l'âme de celui qui est dans *Ker-neter*. »
Vignette : Le défunt marche à côté de son âme, qui vole librement.

92 — « D'ouvrir à son âme, à son ombre; de sortir au jour, d'être « maître de ses jambes. »
Vignette : Le défunt ouvre une cellule d'où son âme s'envole.

93 — « De n'être pas amené vers l'orient dans *Ker-neter*. »
Vignette : L'homme invoque un dieu qui vogue vers le symbole de l'orient, en retournant la tête.

94 — « De demander à Thoth la palette et l'écritoire. »
Vignette : Thoth reçoit l'hommage du personnage qui porte ces deux objets.

95 — « D'ouvrir le lieu où est Thoth. »
Vignette : L'homme devant le dieu Thoth.

96 — « D'ouvrir le lieu où est Thoth, de devenir un esprit lumi- « neux dans *Ker-neter*. »
Sans vignette. Le chapitre suivant lui est souvent joint sans interruption.

97 — Sans titre; le texte commence par ces mots : « Paroles pour « la barque. »
Sans vignette.

98 — « D'arriver à la barque dans *Ker-neter*. »
Vignette : Une barque simple avec un personnage assis; le défunt la main levée l'interpelle.

99 — « D'arriver à la barque dans *Ker-neter*. »
Sans vignette. Chaque partie de la barque somme le défunt de réciter son nom; il répond en prononçant le nom mystique de l'objet qui l'interroge et termine par une invocation générale. Instruit par ces trois chapitres, l'homme va être admis à naviguer avec le soleil, c'est l'objet des divisions suivantes :

100 — « Que l'âme du défunt est reçue; qu'il lui est accordé d'ar- « river à la barque du soleil avec les dieux qui l'accom- « pagnent. »
Vignette : Le défunt conduit avec une perche la barque où le dieu *Ra* est assis et qui vogue sur les eaux célestes. Derrière le dieu est l'oiseau *Vennou*, symbole du retour

périodique du soleil. Devant la barque est dressé l'enseigne de l'orient, but du voyage nocturne. Le dieu Ptah est auprès du symbole *tat* .

101 — « (Des qualités ?) de la barque du soleil. »
Vignette : Barque semblable à la précédente.

102 — « D'arriver à la barque du soleil. »
Vignette : Le dieu *Ra* assis dans sa barque; il est séparé par un autel de l'homme à genoux, qui lève les bras vers lui.

103 — « D'ouvrir le lieu où est Hathor. »
Vignette : Le défunt ouvre un naos où réside la déesse.

104 — « De s'asseoir parmi les grands dieux. »
Vignette : L'homme assis en face de trois personnages qui reposent sur un piédestal.

105 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* (consacre son type?). »
Vignette : Le personnage vénère le signe , chargé de vivres de toutes sortes.

106 — « De recevoir le bonheur dans la demeure de *Ptah*. »
Vignette : Le défunt présente à *Ptah* les figures , qui se traduisent par la *dilatation du cœur*, métaphore usuelle pour indiquer la joie.

107 — « D'avancer dans la manifestation, dans la porte des dieux « de l'occident, parmi les serviteurs de *Ra;* de connaître les « esprits de l'occident. »
Vignette : Une montagne sur laquelle reposent *Ra*, *Sevek* et *Hathor*, suivis d'un grand serpent. La description de cette figure se trouve néanmoins dans le chapitre suivant :

108 — « De connaître les esprits de l'occident. »
Vignette : L'homme debout invoque les dieux *Atoum*, *Sevek* et *Hathor*.

109 — « De connaître les esprits de l'orient. »
Vignette : Le dieu *Ra* dans une barque; un jeune veau, surmonté d'une étoile, vogue avec lui vers deux arbres près desquels se tient le défunt. Le veau figure le *netertiau* ou dieu du matin, nom de la planète Vénus.

110 — « Chapitre des canaux d'*Atour;* leur longueur est très-grande, « leur largeur est inconnue; ils ne contiennent aucun « poisson, aucun....., aucun reptile. »

Ce titre est écrit au milieu de scènes qui composent un grand tableau, occupant toute la hauteur des manuscrits. Les eaux du canal entourent toute une région où le défunt laboure, sème, moissonne, navigue et vénère diverses divinités. Le Nil céleste préside à la scène et reçoit l'hommage des moissons.

Après le texte du chapitre 110, on trouve de nouveau une vignette verticale interrompant les manuscrits; elle est composée de quatre scènes, couronnées par le signe du ciel. Premier et deuxième compartiment inférieur, le défunt à genoux devant deux personnages de forme humaine, auxquels il semble présenter des offrandes accumulées sur l'autel. Troisième, le défunt, suivant un personnage qui le conduit, vient adorer Osiris et Isis. Quatrième, une barque vogue sur l'eau céleste, elle porte un naos où repose le dieu (générateur) ayant pour tête un scarabée. Isis et Nephthys suivent la barque.

111 — « De connaître les esprits de (la région) *Pa.* »
Sans vignette.

112 — « Autre chapitre de la connaissance des esprits de *Pa.* »
Vignette : L'homme adorant les dieux *Horus*, *Amset* et *Hapi*.

113 — « De connaître les esprits de (Man?). »
Vignette : Le défunt adorant Horus suivi de deux génies.

114 — « De connaître les esprits de *Sésoun* (1). »
Vignette : Le défunt devant *Thoth*, *Sau* et *Atoum*.

115 — « D'être manifesté au ciel, d'éviter *Ammah*, de connaître les « esprits d'*An* (Héliopolis). »
Vignette : Il invoque *Ra*, *Schou* et *Tewnou*.

116 — « De connaître les esprits d'*An*. »
Vignette : Les dieux invoqués sont ici *Thoth*, *Sau* et *Atoum*.

An ou Héliopolis désigne le terme du voyage. Les chapitres suivants font donc un pas en arrière en s'occupant de la porte *Sta*, placée à l'occident.

117 — « De prendre le chemin de la porte *Sta.* »
Vignette : Une porte de la forme des portes de temples, est placée sur une montagne; Anubis y conduit le défunt.

118 — « D'arriver à la porte *Sta* »
Sans vignette dans le *Rituel* de Turin; celle que nous donnons est tirée du musée du Louvre, papyrus N° 3079; le

(1) *Sésun-nu* ou la *ville de Huit*, nom sacré d'Hermopolis.

défunt tenant en main la voile enflée, s'approche d'un édifice dont la porte est ouverte.

119 — « De sortir de la porte *Sta*. »
Vignette : L'homme tourne le dos à cette même porte.

120 — « D'avancer dans la manifestation. »
Sans vignette.

121 — « D'avancer pendant la manifestation. »
Sans vignette.

122 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* avance après la manifestation. »
Vignette : Le défunt salue la porte.

123 — « Autre chapitre. »
Sans vignette.

124 — « De pénétrer auprès des princes d'Osiris. »
Vignette : L'homme en présence des quatre génies protecteurs des viscères.

125 — « Livre de l'entrée dans la salle de la double justice; l'homme « y repousse les péchés qu'il a commis, pour voir la face « des dieux. »

Ce livre est accompagné du fameux tableau de la Psychostasie et du jugement. Nous donnerons à nos lecteurs une explication détaillée de ces figures avec la traduction du texte entier, qui contient toutes les bases du droit moral et civil des Égyptiens.

126 — Sans titre. La vignette représente un bassin entouré de flammes et gardé par quatre singes. Champollion nommait ce bassin le *purgatoire égyptien*, ce qui prouve que notre savant maître avait compris le sens général du texte. On y trouve en effet une invocation aux esprits chargés d'effacer

la souillure des péchés et la réponse favorable de ces personnages. Suivant la division de Champollion, la seconde partie du *Rituel* se terminerait avec le chapitre 125. Dans l'esprit de cette division on devrait y ajouter le chapitre 126; car les quatre chapitres 123, 124, 125 et 126, semblent avoir trait plus directement que les autres à la justification de l'âme et pourraient former une section.

Chacune des parties qui vont suivre sont intitulées *Sha-t*, livre. Elles ont pour but d'instruire l'âme sur la nature et les habitants des diverses régions célestes qu'elle doit parcourir; leur sujet présente donc de l'analogie avec celui des chapitres 107-116.

127 — « Livre de l'invocation aux dieux des deux zones; il est « prononcé par celui qui s'en approche pour voir ce dieu (1) « dans le ciel. »

Vignette: L'homme invoquant deux triades de divinités.

128 — « Adoration d'Osiris. »

Vignette : L'homme invoquant Osiris, Isis, Horus et Nephthys.

129 — « Livre de l'instruction de celui qui entre dans la barque du « soleil avec ses compagnons. »

Vignette : Le défunt conduit avec la perche une barque qui vogue vers une figure d'Osiris. Une tête d'épervier sortant du fond de la barque désigne le soleil qui va émerger de l'horizon. A la proue, l'oiseau *Vennou* (phénix), accomplit avec l'âme de l'homme la révolution qui va le ramener à l'orient, comme le soleil, dont il est un symbole.

130 — « Livre de donner à l'âme la vie éternelle. Qu'il lui est ac- « cordé d'arriver à la barque du soleil, pour traverser les « princes de la sphère céleste. Il est fait le jour de la nais- « sance d'Osiris (2). »

Vignette : L'homme vogue dans une barque où il est placé derrière le soleil et deux autres personnages divins.

131 — « Chapitre de passer au ciel. »

Sans vignette dans le manuscrit de Turin; nous tirons la suivante du musée du Louvre, papyrus N° 3079. Le dé-

(1) Désignation mystérieuse d'Osiris.

(2) C'est-à-dire le premier des cinq jours épagomènes.

funt s'approche d'un disque du soleil rayonnant, placé sous le signe du ciel.

132 — « Que celui qui est dans *Ker-neter* vient visiter sa demeure. »
Vignette : L'homme arrive près d'un petit édifice.

133 — « Livre de l'instruction des esprits (1) au sujet du dieu *Ra*.
« On le fait le jour du mois. »
Vignette : L'homme conduit à la perche une barque où le dieu *Ra* est figuré assis sous un naos.

134 — « Adoration au soleil au jour du mois; de venir dans sa « barque. »
Vignette : L'homme est debout à la proue de la barque, qui est occupée par un épervier portant le diadème, suivi de neuf divinités solaires.

135 — « Autre chapitre que l'on dit quand la lune croît en jeunesse, « au jour du mois (2). »
Sans vignette. (Le manuscrit du musée du Louvre, N° 3089,

(1) *Chu*, esprit, l'un des noms donnés aux mânes.

(2) Il semble, d'après ce titre, que le jour dit *du mois* 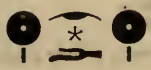 ne serait

montre ici le défunt invoquant un dieu qui porte sur la tête le disque lunaire.)

136 — « Autre chapitre, à faire dans la fête du sixième jour, au « jour de naviguer dans la barque de *Ra* »

Vignette : L'homme conduisant la barque du soleil.

137 — « Chapitre d'enlever l'étincelle. »

Vignette : Le défunt assis sur un fauteuil entre quatre objets d'une forme indécise.

138 — « Chapitre d'entrer dans Abydos. »

Vignette : Le défunt vénérant les insignes du nôme d'Abydos.

139 — « Adoration à *Toum*. »

Sans vignette.

140 — « Livre des cérémonies du dernier jour du mois de méchir, « quand l'*Outa* est accomplie au dernier jour de méchir. »

La vignette représente l'homme à genoux devant plusieurs personnages divins. Le premier est le chacal noir orné du sceptre ; c'est le dieu protecteur du mois de méchir, le sixième de l'année; il est monté sur un pylône qui indique une station. L'œil d'Horus, nommé *outa* , porté par un dieu, est également le symbole d'un des points fixes d'une période. *Ra*, ou le soleil, termine le tableau. Il s'agit donc ici d'une des stations du soleil et non de la pleine lune, comme Champollion l'avait d'abord pensé; le texte s'explique d'ailleurs formellement sur le caractère solaire du mythe, indiqué dans ce chapitre à un jour qui partage l'année égyptienne en deux parties presque égales (cent quatre-vingts jours après le premier de Thoth).

141 — « Livre de l'instruction des esprits; de la connaissance des « noms des dieux du ciel du midi et du nord, des dieux « habitant les deux zones, des dieux rangés dans le « *Tiaou* (1). Ce chapitre est dit par chacun pour son père « et sa mère, dans les panégyries de l'*Amenti*. Il sera ainsi « instruit sur le soleil et sur les dieux, parmi lesquels il

que le second jour; en effet, suivant M. Brugsch, la néoménie serait indiquée par le groupe .

(1) Une des sphères célestes, celle où voguaient les âmes.

« doit se trouver. L'Osiris *N.* dit ces paroles au jour de la « néoménie (1), avec les offrandes de pains, de liqueurs, « d'oies, de pièces de viande et de parfums à brûler. Hom- « mages adressés à Osiris dans tous ses noms, de la part « de l'Osiris *N.* le justifié. »

Sans vignette. Le texte est une liste de cinquante-huit noms divins.

142 — « Livre de l'instruction des esprits; qu'il lui est accordé (au « défunt) d'avancer à grands pas; d'être manifesté au jour « dans toutes les formes qui lui plaisent. De la connaissance « de tous les noms d'Osiris dans toutes les demeures où il « aime à résider. »

Sans vignette. Grande litanie composée de cent cinquante invocations adressées soit à Osiris, soit à d'autres divinités. Elle est suivie d'une nouvelle vignette verticale coupant le manuscrit et composée de cinq scènes superposées : 1° dans la partie inférieure le défunt est dessiné dans l'attitude de l'adoration; 2° une barque contenant deux éperviers sur leurs perchoirs, suivis de l'emblème du service religieux ; 3° l'homme vogue dans une barque avec deux disques de grandeur inégale (le soleil et la lune), qu'il semble invoquer; 4° une nouvelle barque avec un seul épervier; 5° une femme, c'est ordinairement la femme ou la sœur du défunt qu'on associe à ses invocations dans plusieurs endroits du *Rituel*.

Les chapitres 144 à 150, qui suivent ces tableaux, forment une nouvelle division que l'on trouve constamment placée vers la fin du livre, dès les plus anciens manuscrits; elle renferme la description de plusieurs séries de portes et de demeures célestes que l'âme devait rencontrer. La connaissance des noms mystiques de ces lieux et de leurs gardiens devait la garantir contre les atteintes de ces génies redoutés.

144 — « De la connaissance des noms des gardiens des sept *Aris* (sortes d'édifices). »

Chaque *Ari* est pourvue d'une vignette qui contient le profil d'une salle avec trois personnages. Le premier est le portier (*ari*), le second

(1) Voyez la note au chapitre 135.

est le défenseur (*sau*), le troisième est celui qui y commande (*schau em-es*). Le texte apprend à l'homme leurs noms mystérieux. Le chapitre comprend en outre une invocation générale adressée à ces personnages et intitulée : « Rites pour le lendemain matin de la « panégyrie. »

145 — « Commencement des pylônes des champs d'*Anrou* (1) de la demeure d'Osiris. »

Ces *pylônes*, ou grandes portes décorées, sont au nombre de vingt et un; chacun a sa vignette où l'on voit le défunt s'approcher et conjurer le gardien du lieu, en lui récitant les noms mystiques dont le texte lui donne la connaissance.

146 — « Commencement des pylônes de la demeure d'Osiris, dans les champs d'*Anrou*. »

C'est une autre rédaction du même livre pour quatorze pylônes; les mêmes noms mystiques y sont répétés sous chaque vignette: mais il contient un nouveau texte, comme invocation générale.

147 — « Chapitres des *Aris* de la demeure d'Osiris, résidant dans « l'*Amenti;* des dieux dans leurs deux zones, auxquels on « adresse les offrandes sur la terre. »

Nouvelle rédaction du sujet traité au chapitre 144; dans les vignettes, l'homme est simplement mis en face de chaque gardien.

148 — « Livre de l'instruction des esprits touchant le dieu *Ra*, etc. « (Très-long titre qui forme une partie du chapitre). »

Le tableau expliqué par ce chapitre se divise en trois sujets principaux : Dans le premier, le défunt (suivi ordinairement de sa sœur ou de sa femme) adore Osiris, qualifié « générateur dans l'*Amenti*, roi éternel, etc. » Le dieu a la forme de *sokari*, c'est-à-dire la tête d'un épervier, coiffée d'un triple diadème; la déesse de l'*Amenti* le tient dans ses bras.

Le second sujet se compose du taureau mystique que la légende précédente identifie avec Osiris et qui porte le nom de « générateur « des mâles et des femelles. » Il est accompagné des sept vaches ses épouses (2).

La troisième partie réunit les emblèmes des quatre points cardi-

(1) *Anrou* et *Arou* sont deux formes du nom des champs Élyséens de l'enfer égyptien.

(2) Les sept vaches du songe de Joseph sont un singulier trait de couleur locale, qui a rapport au mythe de ce chapitre.

naux. Chacun d'eux est figuré par un gouvernail et par l'œil mystique, emblème d'une station. Les quatre génies protecteurs des viscères de l'homme sont mis en rapport avec ces premiers symboles. Ce tableau, qui interrompt encore le texte, semble marquer une division dans la composition égyptienne.

149 — Sans titre. Il se compose des invocations adressées à quatorze îles ou demeures de la sphère céleste, dont les vignettes représentent les habitants aux formes monstrueuses ou symboliques.

150 — Je ne crois pas qu'on doive le considérer comme un chapitre; ce n'est qu'une sorte de tableau réunissant la configuration supposée des contrées décrites dans le chapitre précédent. Il interrompt de nouveau le texte, peut-être pour marquer une nouvelle division.

151 — Sans titre. C'est un tableau mêlé de légendes. *a*, *b* (1), Anubis, sous la forme du chacal, monté sur un pylône et placé entre deux momies debout; il invite le défunt à se réveiller. *c*, Isis et Nephthys veillent sur la momie qui est étendue sur son lit funéraire. Elles prononcent les paroles de l'évocation qui doit lui rendre la vie. *d*, *e*, scènes semblables à *a*, *b*.

152 — « Chapitre de la construction d'une demeure sur la terre. »

Vignette : Une femme agenouillée verse la libation dans la main de l'homme qui est assis sur un fauteuil; elle lui présente aussi des vivres sur un plateau.

153 — « Chapitre d'échapper aux filets. »

Le *Rituel* de Turin n'a pas de vignette pour ce chapitre; la planche IV, N° 1, montre la figure du filet tendu, copiée sur le beau manuscrit hiératique de M. le duc de Luynes. Dans le N° 2, planche III, copié par M. Devéria, sur le *Rituel de Nev-seni*, à Londres, on voit de plus le défunt échappé au filet. La variante que

(1) Je suis toujours les chiffres et les lettres qui marquent les divisions dans le *Todtenbuch*, lithographié par M. Lepsius.

j'ajoute ici est tirée du manuscrit du Louvre, N° 3084, elle démontre qu'il s'agit de la chasse aux oiseaux d'eau.

154 — « Qu'il est accordé que le corps ne se dissoudra pas. »
Vignette : La momie reposant sur son lit; un soleil placé sous la voute céleste déverse ses rayons sur elle.

Les chapitres 155-160 sont relatifs aux rites propres à certains objets qui devaient être déposés avec la momie. On trouve quelques autres petits chapitres analogues répandus dans d'autres manuscrits.

155 — « Chapitre du *Tat* d'or que l'on place au col du défunt. »
Vignette : La figure du *Tat* , symbole peu expliqué jusqu'ici.

156 — « Chapitre du *Ta* de *chenem* (quartz rouge) que l'on place « au col du défunt. »
Vignette : La boucle de ceinture

157 — « Chapitre du vautour d'or qu'on place au col du défunt. »
Vignette : Un vautour, les ailes étendues, tenant dans ses serres le signe de la vie .

158 — « Chapitre du collier d'or que l'on met au col du défunt. »
Vignette : Le collier nommé *ousech* .

159 — « Chapitre de la colonne de *neschem* (feld-spath vert) qu'on « place au col du défunt. »

Vignette : L'amulette en forme de colonne I.

160 — « Chapitre de la colonne (offerte à Thoth?) dans son adora-
« tion. »

Vignette : La même amulette tenant à un collier.

161 — Sans titre. Tableau contenant quatre figures du dieu Thoth, présidant aux quatre vents du ciel. Le texte explique l'orientation du cercueil et les figures qui doivent y présider.

162 — « De produire la chaleur sous la tête du défunt. »

La vignette représente une génisse coiffée avec le disque et les plumes d'autruche, comme la déesse Hathor. La dernière colonne finit par les mots *iu-w pu* (1), c'est fini. On doit en conclure que le *Rituel* se terminait ici dans une première compilation. Il en est encore ainsi dans beaucoup d'exemplaires. Le style du morceau m'engage néanmoins à le considérer lui-même comme moins ancien que les autres parties essentielles du livre.

Les trois derniers chapitres sont certainement d'une époque postérieure; quoique je ne sois pas encore en mesure de préciser le moment de leur introduction. Le titre lui-même nous les signale comme une addition.

« Chapitres apportés pour (faire) un autre livre, ajouté au
« livre de la manifestation au jour. »

Cette phrase nous montre que les mots *chapitres de la manifestation au jour*, qui se trouvent en tête du premier titre, constituaient, dans l'intention du compilateur égyptien, le nom de tout le premier livre, finissant avec le chapitre 162. Ces derniers textes sont hérissés de noms mystiques empruntés à des langues étrangères; on y reconnaît quelques mots sémitiques, mais le chapitre 164 en attribue d'autres à la langue des nègres de Nubie.

163 — « Chapitre d'éviter toute lésion au corps de celui qui est en
« *Ker-neter*, de le sauver des atteintes de celui qui dévore
« les âmes emprisonnées dans le *Tiau*. Que les fautes qu'il
« a commises sur la terre ne soient pas élevées contre lui;
« que la santé soit rendue à ses chairs et à ses os; qu'il
« (revienne?) avec tous les dieux qui (s'échappent?) de

(1) Mot à mot : *Il est venu.*

« *Ker-neter*; qu'il lui soit accordé de sortir et d'entrer par-
« tout où il lui plaira; qu'il accomplisse tous ses désirs et
« ne soit jamais éconduit. »

Vignette : 1° Deux *outas* posés sur des jambes et ornés d'ailes déployées; 2° un serpent porté sur deux jambes, coiffé d'un disque avec deux cornes. Ces figures sont décrites dans le texte.

164 — « Autre chapitre. »

Vignette : Une figure de déesse étendant deux grandes ailes; sa tête est couronnée du double diadème, deux têtes de vautour sortent à droite et à gauche de son col. Devant elle et derrière elle sont deux figures de pygmées monstrueux, portant le fouet sacré sur leurs bras élevés. Ils ont double visage, une tête humaine et une tête d'épervier; leur coiffure est le disque et les deux plumes droites, ornement ordinaire du diadème d'Ammon. Le texte donne une description complète de ces trois figures. La déesse y est dépeinte comme ityphallique et comme reposant sur des griffes de lionne. Plusieurs manuscrits m'ont en effet présenté ces détails, qui n'existent pas dans le *Rituel* de Turin, où les trois têtes de la déesse sont également différentes de celles qu'indiquerait la prescription contenue dans le texte.

165 — « Chapitre de l'arrivée; qu'il ne soit pas....., que son corps
« germe et qu'il boive leurs eaux. »

Vignette : 1° Ammon ithyphallique, ayant pour corps un scarabée; 2° un personnage à tête humaine, portant sur ses épaules deux têtes de bélier. Ce sont les symboles de la nouvelle génération qui doit donner à l'âme la vie éternelle, et le texte se termine en disant que le défunt glorifié brille au sommet du ciel, parmi les astres.

Je me suis attaché, dans cette étude générale, sauf de légères additions, au seul manuscrit de Turin, qui me suffisait pour une première esquisse; j'ai seulement cherché à compléter les vignettes qui manquaient à quelques chapitres. Mais cet exemplaire, malgré son étendue, ne contient pas tous les textes de ce genre, et les explorations que l'on pourra faire dans les manuscrits de diverses collections, amèneront certainement la découverte de nouveaux chapitres intéressants; il y aura aussi de nombreuses variantes à étudier dans les vignettes les plus anciennes. MM. Hincks, Leemans,

Brugsch et Orcurti ont déjà donné des descriptions sommaires des parties que contenaient les manuscrits des musées de Dublin, de Leyde, de Berlin et de Turin. M. Th. Devéria prépare un catalogue détaillé où seront analysés tous les papyrus du musée du Louvre. Si de pareils travaux sont exécutés dans chacun des musées égyptiens, toutes les parties du *Rituel* seront bientôt signalées à l'attention des traducteurs. M. Lepsius a déjà indiqué, sous le N° 116 *bis*, un petit chapitre tiré du manuscrit Cadet. Parmi les morceaux nouveaux et assez nombreux qui me sont déjà connus, je crois utile d'attirer les regards des archéologues sur un texte considérable que j'ai déjà rencontré dans deux manuscrits de style ancien. Je lui donnerai le N° 153 *bis*: il contient un chapitre des *pêcheurs*, qui m'a paru très-curieux.

153 *bis*. Titre. — « Chapitre d'échapper au filet du pêcheur. » Vignette : Trois personnages de forme humaine pêchant dans un bassin; leur filet a la forme d'une seine à moitié tirée; les plombs sont rassemblés au milieu. (*V*. pl. IV, N° 3, vignette tirée du manuscrit de M. le duc de Luynes.) Une variante extrêmement curieuse (*V*. pl. III, N° 4) est copiée sur le manuscrit N° 3092, du musée du Louvre; les trois génies qui manœuvrent le filet sont ici des singes; ils ont renfermé des poissons dans leur seine; le défunt, qui leur a échappé, est assis en dehors du filet.

Les difficultés que j'ai exposées au lecteur se sont présentées à mon esprit dès mes premiers efforts pour la traduction du *Rituel funéraire*, c'est-à-dire en 1846; j'ai pensé dès lors qu'un ensemble aussi étendu ne pouvait pas être attaqué par tous les côtés à la fois, et j'ai concentré mon travail sur les chapitres dont un premier examen m'avait fait soupçonner la plus grande valeur. Je me suis alors attaché à éclaircir le texte de ces chapitres, en collationnant les manuscrits; quelques-unes de mes traductions sont aujourd'hui assez avancées pour être offertes à l'étude des archéologues. Ce sont :

1° Les quatorze premiers chapitres du *Rituel*, hymnes funéraires pour le jour de l'ensevelissement;

2° Le chapitre 15; les hymnes au soleil dans ses deux formes;

3° Le chapitre 17, auquel j'accorderai la priorité dans cette publication, parce que les doctrines y tiennent plus de place que dans aucune autre partie du livre;

4° Le chapitre 64, hymne d'un style mystérieux sur la glorification de l'âme justifiée;

5° 125. Le livre de la confession et du jugement de l'âme, où nous trouverons les éléments de la morale;

6° Nous ajouterons quelques morceaux moins étendus, choisis çà et là, et qui serviront à éclaircir divers points de la croyance religieuse.

La forme que j'ai dû donner à ce travail, en vue du recueil dans lequel il est publié, ne me permet pas une démonstration philologique suivie et d'une étendue suffisante; la reproduction de ces textes, en hiéroglyphes, avec une traduction interlinéaire et leur analyse, est destinée à la chrestomathie égyptienne dont je prépare la publication. Les discussions nécessaires à ce point de vue y trouveront leur place naturelle. Nous nous contenterons d'ajouter à notre traduction soit des remarques utiles pour faire comprendre la cause de nos incertitudes, soit des explications nécessaires pour guider les archéologues qui voudraient pénétrer à notre suite dans les régions si peu connues jusqu'ici de la mythologie pharaonique.

Vicomte E. de Rougé.

(*La suite prochainement.*)

LES

EXPÉDITIONS DE CÉSAR

EN GRANDE-BRETAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

(SUITE)

Examinons maintenant le terrain, et voyons ce que son étude attentive nous révèle.

1° Le port de Wissant, aujourd'hui enterré sous des masses énormes de sable, a eu jadis une importance très-grande, et Du Cange a surabondamment démontré, à l'aide d'une véritable masse de textes, que dès le sixième siècle c'était habituellement de Wissant que l'on partait pour l'Angleterre.

Parmi ces textes il en est deux qui ont une très-grande importance : ce sont ceux de Guillaume de Poitiers et de Guillaume de Jumiéges, qui, parlant du retour en Angleterre d'Alfred, frère de saint Édouard, nomment le lieu d'embarquement de ce prince, l'un *portus Itius,* et l'autre *portus Wissanti.*

Voici les paroles de Du Cange, empruntées à la traduction latine d'Edmond Gibson. (*Julii Cæsaris portus Iccius illustratus. Oxonii,* 1694, p. 109.) *Gulielmus Gemmeticensis asserit Aluredum sancti Edouardi, regis Angliæ fratrem, e Gallia in Angliam rediturum, portum Wissanti petiisse, et hac transfretantem Doroberniam venisse.— Gulielmus Pictaviensis, archidiaconus de Lizieux, de reditu Aluredi loquens, disertis verbis Icii nomen portui isti attribuit. Doroberniam*

venit Alveredus transvectus ex portu Icio, locus planè singularis ad situm Itii portus illustrandum.

Ptolémée ne cite pas le portus Itius, mais bien le promontoire de ce nom (Ἰκιὸν Ἄκρον), à proximité duquel, vu l'identité de nom, devait de toute nécessité se trouver le portus Itius. Dans toute la région où Ptolémée place ce promontoire il n'y a réellement qu'un seul cap, qu'une seule pointe à laquelle le nom de cap soit dignement applicable, c'est Gris-Nez. Force est donc de reconnaître dans le cap Gris-Nez l'Ἰκιὸν Ἄκρον de Ptolémée, et de chercher le *portus Itius* dans le voisinage immédiat de Gris-Nez.

On pourrait objecter que l'un des deux noms est écrit Itius par un *t*, Ἴτιον par un *tau* (Strabon), tandis que dans Ptolémée il est écrit Ἰκιόν par un *kappa*. On peut répondre à cela que les manuscrits des *Commentaires* donnent les variantes Itius, Icius, Iccius; que l'un des deux passages relatifs au frère de saint Édouard donne le nom *portus Icius*. Il est donc certain que sous les deux formes se cache un seul et même nom.

Quelle fut dans l'antiquité l'importance du port de Wissant? Très-grande, si nous en jugeons par l'ensemble des textes que Du Cange a recueillis; non moins grande, si nous en jugeons par ce que nous apprend l'étude du terrain. Le Wissant moderne n'est qu'un village de très-peu d'importance, traversé par un large ruisseau, le ruisseau de Herlan, qui va pour ainsi dire se perdre dans les sables. A droite et à gauche de la dépression du terrain, dépression encore assez large, au milieu de laquelle le ruisseau a tracé son lit, s'étendent des dunes élevées, couvertes de broussailles serrées, et qui paraissent aujourd'hui arrêtées dans leur marche. Ces dunes, comme partout où des dunes se sont formées, s'alignent parallèlement à la plage par mamelons successifs. A partir de la rive gauche du ruisseau de Herlan, et en arrière de la chaîne des dunes, règne une petite plaine basse, en deçà de laquelle le terrain se relève pour se relier aux terres cultivables. Dans l'opinion des gens du pays, opinion évidemment traditionnelle, la petite plaine en question constituait le bassin du port, qui avait deux issues vers la mer, autrement dit une entrée et une sortie. Il existe effectivement à gauche de la crique dans laquelle vient se jeter à la mer le ruisseau de Herlan, et à seize cents mètres, un débouché qui, à travers les dunes, va aboutir à la plage (1), en donnant passage à un autre ruisseau, nommé ruisseau

(1) Pour bien résumer la description de la région comprise entre Gris-Nez et Wissant, voici les distances et les noms des lieux qui se rencontrent sur ce parcours:

du Phare. Sous les dunes qui garnissent les bords actuels du ruisseau ont été souvent trouvées d'énormes pièces de chêne, devenues noires et dures comme de l'ébène, et qui faisaient certainement partie d'estacades ou de murs de quai en bois. Lorsqu'on veut extraire des pierres pour construire les maisons dans le village moderne, on fouille les dunes de droite, et à quelques pieds de profondeur au-dessous du sable on arrive à mettre à nu des constructions antiques, qui servent de carrières aux habitants. Dans toute cette partie de droite le sable des dunes est mélangé de tuileaux et de fragments de poterie, parmi lesquelles il s'en trouve beaucoup qui appartiennent certainement à l'époque gallo-romaine.

Il est donc indubitable qu'à une époque reculée le port de Wissant a dû avoir une importance très-réelle, que des fouilles bien conduites révéleraient immédiatement d'une manière indubitable. La tradition du pays, tradition peu vraisemblable d'ailleurs, est que le port entier a péri sous les sables en une seule nuit. Il est beaucoup plus naturel d'admettre que l'ensablement a été lent et successif, qu'on n'a lutté contre lui qu'avec des moyens inefficaces, et que le port n'a été définitivement perdu et abandonné que lorsqu'il n'y a plus eu moyen de faire autrement. Cela seul peut expliquer comment pendant tant de siècles Wissant a été un port fréquenté et adopté de prédilection pour les traversées de France en Angleterre, comment enfin, toute résistance contre la lente formation des dunes cessant, l'œuvre de la nature a continué et s'est accomplie pour la ruine définitive de ce port illustre. Serait-il possible de lui rendre la vie? C'est ce dont je n'ai pas à m'occuper ici, quoique je pense qu'avec les moyens dont l'industrie humaine dispose à notre époque il n'y ait pas d'impossibilité absolue à refaire de Wissant ce qu'il était autrefois, c'est-à-dire un port de cabotage.

Notons qu'à partir de Wissant, une route antique, connue sous le nom de *chemin vert*, se dirige vers le cap Gris-Nez et vers Ambleteuse. Disons de suite que c'est très-probablement sur le parcours de cette voie qu'a eu lieu le combat héroïque des trois cents légionnaires de César, contre un corps de six mille Morins.

A deux mille trois cents mètres de la pointe même de Gris-Nez se trouve l'endroit appelé le Châtelet, où prend naissance le ruisseau du Phare. Du Châtelet à la motte du Phare il y a encore deux mille trois cents mètres, et de cette motte à l'embouchure du ruisseau de Herlan il n'y a que seize cents mètres. Enfin entre les embouchures des deux ruisseaux du Phare et de Herlan, la dépression séparée de la mer par les dunes a un développement de dix-neuf cents mètres. C'est là ce que les gens du pays regardent comme l'ancien port.

2° Wissant étant une fois identifié avec le *portus Itius*, il faut retrouver au nord et à huit milles le *portus ulterior* de César, port dans lequel les dix-huit transports destinés à la cavalerie, lors de la première expédition, furent retenus par le vent, et ne purent opérer leur jonction avec la flotte avant l'appareillage général.

Au delà de Blanc-Nez, vers Calais, se trouve une petite crique que je n'ai pas visitée et qui, précisément parce qu'elle sert actuellement de port à un village de pêcheurs, pourrait avoir été le *portus ulterior* en question ; c'est Sangatte ou Sandgate (porte de sable) ; mais de Wissant à Sangatte il n'y a que huit mille six cents mètres, et comme huit milles équivalent à onze kilomètres et demi, à très-peu près, la distance paraît plus faible que celle qu'il faudrait trouver.

Remarquons que la position de Sangatte est telle, qu'à cause de la présence du cap Blanc-Nez, qu'il fallait doubler, tout vent de la partie du sud et de l'ouest devait clouer les transports de César dans le port, sans leur permettre de s'élever en mer et de doubler Blanc-Nez.

D'Anville s'est naturellement occupé de la recherche du *portus ulterior*, et remarquant que les huit milles indiqués par César font exactement la distance de Calais à Blanc-Nez, il en a conclu que Calais devait être le port désigné, bien que Calais n'ait d'existence reconnue, comme port, qu'à partir du treizième siècle. Mais quoique, suivant la remarque de d'Anville, *Blanc-Nez soit un des points qui forment l'anse de Wissant*, il paraît difficile d'admettre son opinion. D'abord, la côte entre Gris-Nez et Blanc-Nez ne forme guère une anse bien caractérisée ainsi que le suppose d'Anville ; elle est même sensiblement rectiligne, et de Blanc-Nez à Wissant il y a deux mille sept cents mètres dont il faut tenir compte ; de Calais à Wissant il y a donc seize mille trois cents mètres, lesquels représentent onze milles, ce qui est trop fort de trois milles ; de Sangatte à Wissant, en s'élevant le moins possible au large il y a à très-peu près neuf kilomètres ou six milles seulement. Aucune des distances obtenues n'étant celle qu'il faut trouver, je laisse à d'autres le soin de décider si Sangatte doit être considéré comme ayant remplacé le *portus ulterior* de César, ou bien si c'est Calais. J'avoue que pour ma part je me range du côté de d'Anville, et verrai dans Calais le *portus ulterior*, jusqu'à démonstration du contraire.

3° P. Sulpicius Rufus avait été laissé à la tête d'un détachement suffisant, à la garde du *portus Itius*. Il faut donc retrouver, soit dans la tradition locale, soit sur le terrain même, la trace du poste occupé par Rufus. Cette fois encore le terrain et la tradition sont d'accord et parlent haut, comme on va le voir.

A cinq cents mètres du village moderne de Wissant et à l'est, se trouve un énorme mamelon, formé incontestablement de terres rapportées, qui domine le pays environnant et du haut duquel on pouvait parfaitement surveiller et le port et la campagne. Ce mamelon est connu de tout le pays sous le nom de camp de César, nom qui, cette fois, me semble parfaitement applicable. On pense bien que j'ai visité en détail ce point important, et voici ce que j'y ai trouvé : un plateau elliptique, dont la surface est un peu concave au centre, couronne le mamelon ; son grand axe de l'ouest à l'est a quatre-vingt-quatorze mètres, son petit axe n'en ayant que cinquante-six à cinquante-sept; à l'ouest l'ellipse est très-aplatie et cette portion de la courbe présente une face sensiblement rectiligne de cinquante et un mètres de développement : sur cette face aboutit une rampe de cinq mètres de largeur, qui traverse un fossé à fond de cuve, large de huit à dix mètres et régnant sur tout le pourtour du plateau. L'escarpe a de douze à quinze mètres de hauteur, tandis que la contrescarpe n'en a que trois ou quatre. A partir de cette contrescarpe, un glacis, recoupé par de grandes rampes latérales, rachète le monticule du camp de César avec le niveau des champs au milieu desquels il est placé. Le mamelon paraît avoir une quarantaine de mètres de hauteur.

Je suis bien tenté de croire que cet ouvrage n'est pas dû aux Romains, et qu'il en faut attribuer la construction première aux Morins. Ceux-ci en avaient fait probablement l'*oppidum* de leur port, et Rufus, trouvant tout établi un lieu de défense si complétement à sa convenance, s'y posta pendant l'expédition de César, avec le détachement qui devait protéger le port d'embarquement de l'armée.

Plus loin j'aurai à parler d'un autre camp qu'il faudra nécessairement aller étudier sur place, et qui doit encore être rattaché très-probablement aux expéditions maritimes de César.

4° A deux lieues et demie ou trois lieues kilométriques au plus, il doit exister au sud du *portus Itius* un petit port dans lequel durent s'abriter les deux transports séparés de la flotte pendant la traversée du retour, et à bord desquels étaient embarqués les trois cents soldats qui, pendant quatre heures, tinrent vaillamment tête à six mille Morins.

D'abord, puisque les deux vaisseaux de charge en question durent renoncer à rallier le gros de la flotte, c'est qu'un obstacle insurmontable les força de rester à l'ancre au point où ils avaient atterri, bien qu'ils fussent fort rapprochés du port qu'il aurait fallu atteindre. Cet obstacle doit être évidemment le cap Gris-Nez, que les deux

navires ne purent doubler, et au delà duquel, vers Boulogne (c'est-à-dire au sud), doit être cherché le mouillage des deux transports.

Or, à point nommé et à la distance voulue, se trouve le petit port d'Ambleteuse, qui doit être celui que nous cherchons. En effet, de Wissant à Ambleteuse il y a dix mille deux cent cinquante mètres en ligne droite, et par la route la plus directe on compte onze kilomètres. Il n'y a donc pas à hésiter cette fois, et c'est bien dans le petit port d'Ambleteuse que vinrent débarquer les trois cents légionnaires dont nous avons raconté le beau fait d'armes.

5° Le *portus Itius*, au dire de César, ne peut être éloigné de la côte d'Angleterre que d'environ trente milles, qui équivalent à quarante-quatre ou quarante-cinq kilomètres.

Les mesures prises sur l'excellente carte de l'état-major ne donnent que trente-cinq à trente-six kilomètres, ou vingt-quatre milles, par la ligne la plus courte entre Wissant et la côte d'Angleterre. Cette ligne aboutit vers le centre d'une assez longue bande de côtes, qui est garnie de falaises élevées et en face de laquelle César vint infailliblement chercher d'abord un point de débarquement. Ces falaises s'abaissent et disparaissent tout à fait au nord près de Walmer-Castle, et au sud près de Hythe. Les distances prises entre ces deux points et Wissant, sur la carte de l'état-major, nous donnent, pour la première, quarante kilomètres ou vingt-sept milles, et, pour la seconde, quarante-six kilomètres ou trente et un milles. Si donc nous pouvions penser que César, en parlant des trente milles à franchir entre le portus Itius et la Bretagne, a, comme cela paraît probable, entendu parler de la distance entre les deux points de départ et d'arrivée, il faudrait donner la préférence à la pointe sud des falaises dans lesquelles s'ouvrent les ports de Douvres et de Folkestone, et chercher dans son voisinage le point de débarquement et l'emplacement du camp naval de César.

D'Anville, dans son excellent mémoire, a récapitulé les différentes estimations de la traversée d'Angleterre trouvées par lui dans les historiens et les géographes de l'antiquité. Mais malheureusement ces traversées ne sont pas celles dont nous nous occupons en ce moment, et presque toutes partent de Gessoriacum, qui n'est que la ville basse de Boulogne, y compris Capécure (et non le Portel, comme l'a cru Walckenaer, qui semble avoir ignoré que le Portel est éloigné de Boulogne de plus de trois kilomètres, et séparé de la ville par une colline très-élevée).

C'est ainsi que l'itinéraire d'Antonin donne *a Gessoriaco de Galliis, Ritupis in portu Britannorum stadia numero CCCCL.*

Ce port de Bretagne a été d'un accord unanime reconnu au lieu moderne de Rich-Borrow, près Sandwich. De Boulogne à Sandwich d'Anville trouve trente-trois à trente-quatre mille toises, ce qui lui donne un stade de soixante-quatorze toises, en supposant exact le nombre rond de l'itinéraire.

Ce même chiffre rond de quatre cent cinquante stades est encore fourni par Dion Cassius (lib. XXXIX), par Bède (*Hist. ecclesiast. sub init.*) et par l'*Itinéraire maritime* dans les termes suivants : *De Galliis e portu Gessoriacensi ad portum Ritupium stadia* CCCCL.

Pline (lib. IV, cap. XVI) dit : *Abest (Britannia insula) a Gessoriaco Morinorum gentis littore, proximo trajectu quinquaginta millia.* Or, de Boulogne à Folkestone ou Douvres, il n'y a que cinquante-deux kilomètres, ce qui donne trente-cinq milles seulement et non cinquante, comme le dit Pline, qui n'est pas plus exact que les autres, mathématiquement parlant.

Strabon et Eusthate seuls nous ont donné des chiffres relatifs à la traversée de César. Le premier dit (lib. IV) que cette traversée fut de trois cent vingt stades, le second n'en compte que trois cents. Le stade ordinaire étant de cent quatre-vingts mètres, nous aurions ainsi, en traduisant les deux chiffres de Strabon et d'Eusthate, cinquante-sept mille six cents mètres et cinquante-quatre mille mètres, ou en d'autres termes trente-huit et trente-six milles romains. Nous n'avons donc que des chiffres en désaccord et desquels nous ne pouvons rien tirer de précis. César a-t-il eu la prétention d'être plus précis en nous transmettant le chiffre de trente milles? Je ne crains pas de dire que non; lui aussi il a estimé en nombre rond la traversée du *portus Itius* à la côte bretonne, et d'ailleurs ce chiffre est prudemment accompagné du correctif *circiter*, qui prouve bien qu'il n'est qu'une estimation et non une mesure. Ajoutons que les mesures que nous venons d'énumérer, à savoir quatre cent cinquante stades, cinquante milles, trois cent vingt stades, trois cents stades et trente milles, trahissent tous par leur physionomie la valeur purement approxamative à laquelle ils peuvent prétendre.

6° Le portus Itius doit être situé de telle façon que le navire partant de ce port pour la côte d'Angleterre par la voie directe, et avec vent du nord-ouest, a précisément vent debout.

Rien de plus facile que de vérifier ce fait; il suffit de prendre la carte et d'appliquer sur le point de Wissant le centre d'un rapporteur, on voit immédiatement que l'angle droit formé par les deux rayons dirigés de Wissant vers l'ouest et vers le nord, est partagé en deux angles égaux ou de quarante-cinq degrés par le rayon qui joint

Wissant et Douvres. Ce rayon marque naturellement la direction du vent *Corus* ou du nord-ouest; il marque certainement la route directe des navires romains partant du *portus Itius* pour le point le plus rapproché de la côte d'Angleterre; donc le vent du nord-ouest est précisément vent debout pour un navire essayant d'aller de Wissant à Douvres, ou de *portus Itius* au point le plus voisin de la côte d'Angleterre.

On le voit, toutes les conditions qu'implique le texte de César, lorsqu'il s'agit de déterminer la véritable position de son *portus Itius*, sont rigoureusement satisfaites par le point de Wissant; c'est donc Wissant qui est l'illustre *portus Itius*, sur le compte duquel on a écrit bien des volumes.

Il me reste à mentionner l'existence d'un monument antique qui vient ajouter une preuve de plus à toutes celles que j'ai énumérées en faveur des droits légitimes de Wissant à la célébrité du *portus Itius*. Le chapitre VIII du cinquième livre des *Commentaires* nous apprend que César, en partant pour sa seconde expédition de Bretagne, laissa sur le continent Labiénus avec trois légions et deux mille cavaliers, afin de garder les ports (et non le port), de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée, et enfin de surveiller les mouvements des Gaulois.

Evidemment, de ces trois services à rendre à l'armée, il y en a deux au moins qui ne peuvent être rendus que par un camp très-voisin du port principal, c'est-à-dire du *portus Itius*.

Au chapitre XI nous voyons encore qu'après la fatale nuit qui anéantit une partie notable de la flotte romaine, l'ordre fut expédié à Labiénus de faire immédiatement construire par les légions qu'il avait sous la main le plus possible de navires neufs. Nouveau service exigé et qui ne pouvait être rendu que par des légions placées dans le voisinage immédiat du port d'embarquement. Si donc nous avons raisonné juste en voyant le *portus Itius* dans Wissant, nous pouvons espérer de retrouver dans le voisinage de Wissant les traces d'un camp romain, qui sera très-vraisemblablement celui qu'occupèrent les légions et la cavalerie de Labiénus.

Ce camp ne peut être confondu avec le petit poste placé sur le monticule dit camp de César, et que nous voyons à cinq cents mètres à l'est de Wissant : quelques cohortes à peine pouvaient s'y loger; et si, ce dont je ne doute pas, Labiénus a fait occuper militairement ce poste, il a dû avoir son camp ailleurs.

Or, contre le hameau de Sombre-Haute, situé à deux mille deux cents mètres au nord de Wissant, se trouve une colline nommée le

mont d'Averloo, et que couronne un espace rectangulaire retranché, avec terrassements et fossés. Un des habitants de Wissant (celui qui m'a donné tous les détails que j'ai déjà utilisés), fort curieux, tout campagnard qu'il est, des souvenirs de l'antiquité relatifs à son modeste village, m'a affirmé que c'était un camp des Romains, et m'a offert de m'y conduire immédiatement. Malheureusement le temps me manquait pour effectuer cette promenade, et j'ai dû me borner à recueillir les renseignements qui m'étaient donnés. Comme j'ai pu constater la précision de tous ceux provenant de la même source et que je pouvais contrôler *de visu*, je ne conserve aucun doute sérieux sur l'exactitude de cette indication. Il est donc certain pour moi qu'il existe au-dessus de Sombre-Haute, un camp de quelques hectares de surface, et dans lequel il faudra reconnaître le camp des trois légions et des deux mille cavaliers de Labiénus. Je recommande à l'attention des archéologues boulonnais (et il n'en manque pas de très-instruits et de très-sérieux) d'étudier avec soin les restes de ces antiques retranchements, auxquels se rattachent de si beaux souvenirs.

Maintenant que nous avons étudié dans tous ses détails la question topographique relative aux deux expéditions de César en Angleterre, du moins en ce qui touche la côte gauloise, il est nécessaire d'examiner de même, mais plus brièvement, ce qui concerne la côte anglaise.

Récapitulons d'abord les données que nous avons à discuter. Avant son premier voyage, César envoya C. Volusenus avec une galère opérer une reconnaissance de la côte qu'il voulait aborder et envahir. Volusenus partit d'un port qui n'appartenait pas aux Morins, car ce ne fut que postérieurement à son départ que César se rendit dans leur pays. Probablement la galère exploratrice partit de l'embouchure de la Somme. Dès lors elle dut longer la côte basse et plate qui s'étend au sud de la chaîne de falaises abruptes qui règne depuis Hythe au sud jusqu'à Walmer-Castle et Deal au nord, c'est-à-dire sur une étendue de près de vingt-quatre kilomètres. Au premier abord, il ne semble pas présumable que Volusenus, après avoir reconnu, pendant quelques milles, ces falaises qui formaient un obstacle pour ainsi dire insurmontable à toute tentative de débarquement de vive force, se soit obstiné à les suivre jusqu'au point où elles s'abaissaient pour faire place de nouveau à une plage ouverte et basse. On pourrait même penser que Volusenus, qui rentra le cinquième jour après son départ, ne dut pas par conséquent donner beaucoup de temps à son exploration et qu'il se contenta d'avoir un point de débarquement assuré à signaler à César. Enfin on serait encore porté à conclure de la tentative même que fit César en mettant le cap droit sur les falaises, que la nature

de ces falaises avait été mal étudiée, et que le général romain n'était pas suffisamment renseigné pour être assuré qu'il ne pourrait débarquer son armée au pied même de ces falaises.

Nous allons voir pourtant que ces raisonnements, tout plausibles qu'ils sont, tombent devant des faits matériels. Rappelons-nous que la flotte, en arrivant devant un rivage escarpé et garni d'ennemis en armes, dut s'arrêter à distance, et que là seulement César crut devoir communiquer à ses subordonnés le rapport qu'il avait reçu de Volusenus. Lorsque cette sorte de conseil de guerre fut tenu, la flotte était à l'ancre et elle y resta depuis la quatrième heure du jour, c'est-à-dire depuis dix heures du matin (on était parti avec mi-marée, à la troisième veille, c'est-à-dire un peu après minuit) jusqu'à la neuvième heure du jour, c'est-à-dire jusqu'à trois heures de l'après-midi. En ce moment le vent et le courant de la marée devenant favorables, toute la flotte leva l'ancre en même temps, et après avoir parcouru environ sept milles (ou onze kilomètres), elle se trouva en face d'une plage ouverte et douce. Il devait être un peu moins de cinq heures du soir lorsque le débarquement fut tenté, et par conséquent les circonstances de ce débarquement, quelque disputé qu'il ait été, trouvent bien leur place dans le reste de la journée, puisqu'on n'était alors qu'à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre.

Quatre jours après (le jour de la pleine lune), les dix-huit transports partis de Sangatte ou de Calais se montrèrent en vue du camp, et furent presque aussitôt assaillis par une tempête qui força les uns de retourner au port qu'ils avaient quitté, et qui porta les autres vers la partie inférieure de l'île, laquelle est plus rapprochée de l'ouest. De là ils durent s'efforcer au plus vite de regagner le continent. Voilà un renseignement qui est contraire à l'opinion qui place le lieu du débarquement de César vers Hythe et non vers Walmer-Castle et Deal. En effet, un seul et même coup de vent permit à une partie des dix-huit transports de regagner Calais ou Sangatte, et poussa les autres vers une région inférieure de l'île plus à l'ouest; c'était donc forcément un vent de la partie du nord, et pour qu'un vent de cette espèce ait permis de regagner Calais ou Sangatte, il fallait nécessairement qu'on fût dans le nord de ces deux ports. Or on était en vue du camp romain, donc ce camp était vers l'extrémité nord de la ligne des falaises, du côté de Deal.

Mais il y a plus et de simples considérations de courants viennent assurer l'opinion qui place à Deal le point de débarquement de César.

F. DE SAULCY.

La suite prochainement.

SUR UNE

INSCRIPTION GRECQUE

RAPPORTÉE DU

SÉRAPÉUM DE MEMPHIS

PAR M. AUG. MARIETTE

AUJOURD'HUI DÉPOSÉE AU MUSÉE DU LOUVRE

ESSAI DE RESTITUTION ET D'INTERPRÉTATION (1)

I

Parmi les inscriptions grecques, en général très-courtes, que M. Auguste Mariette a découvertes dans son exploration aux environs de Memphis, et dont quelques-unes sont aujourd'hui déposées dans les galeries du Louvre, il y en a une qui mérite particulièrement l'attention des antiquaires : c'est celle qui se lit sur un bloc en pierre calcaire de quarante-six centimètres sur trente, provenant du

(1) Lors de la seconde lecture que je fis du présent essai à l'Académie des belles-lettres, mon savant confrère, M. Ph. Le Bas, voulut bien me communiquer une autre restitution du même texte, qui lui semblait plus satisfaisante que la mienne; et, en me la communiquant, il m'autorisait à la publier. Je m'empresse d'user de cette permission, laissant aux amateurs d'épigraphie le choix entre les deux restitutions. Qui sait si, appuyées d'un juste commentaire, les conjectures de M. Le Bas ne m'eussent pas converti moi-même? Qui sait d'ailleurs si quelque découverte ulté-

dromos situé entre l'hémicycle, où figuraient les statues de plusieurs philosophes grecs, et le Sérapéum proprement dit. Elle a été retrouvée parmi les débris d'un petit temple ou d'une chapelle, voisine de celle où était la belle statue du dieu Apis déposée aujourd'hui dans notre musée égyptien. Les caractères semblent appartenir au temps d'Alexandre ou des premiers Ptolémées; ils rappellent même ceux d'une dédicace trouvée près de Memphis et que l'on croit écrite par des soldats grecs de l'armée de Chabrias, vers l'an 360 avant Jésus-Christ (1). Si la date de l'inscription ne peut être placée aussi haut, néanmoins le mur même sur lequel on la lisait étant du règne de Ptolémée Soter Ier, le document paraît se ranger parmi les plus anciens documents grecs que l'Égypte nous ait transmis. Il est d'ailleurs gravé avec une netteté remarquable et ne laisse aucun doute à la lecture, si ce n'est que le texte qui se continuait jadis, à droite et à gauche, sur deux blocs latéraux, est aujourd'hui mutilé par la perte de ces deux blocs, et que les lettres finales de la droite sont moins faciles à déterminer que celles de la gauche. En ne tenant compte que des caractères soit intacts, soit parfaitement déterminés par les traits qui en restent, voici ce qu'on peut lire de l'inscription :

λλος το λυχναπτιον ανε
πο του θεου κακως διακει
ρειαις χρωμενος τοις π
υκ ηδυναμην υγιειας
υ

Il est tout d'abord facile d'en conclure :

1° Que c'est l'acte d'une offrande faite au dieu Sérapis;

2° Que l'objet offert est un λυχνάπτιον, objet sacré dont nous essayerons plus bas de déterminer la nature.

rieure faite au Sérapéum ne viendra pas nous mettre plus sûrement d'accord, sans discussion?

Ἀρίστυ]λλος τὸ λυχνάπτιον ἀνέ[θηκα ἐξυγιασθεὶς ὑ]πὸ τοῦ θεοῦ · κακῶς διακεί[μενος γὰρ καὶ πάσαις λα]τρείαις χρώμενος τοῖς πρ[όσθεν ἀναθήμασιν ο]ὐκ ἠδυνάμην ὑγιείας [τυχεῖν παρ'ἄλλου θεο]ῦ.

N. B. A la place de ἀναθήμασι, M. Le Bas lirait aussi volontiers ἐνυπτίοις ou ὀνείρασιν, comme dans la restitution que je propose.

(1) Letronne, *Inscr. d'Ég.*, vol. I, n. XXXIV; *Corpus Inscr. gr.*, n. 4702.

On peut aussi regarder comme probable :

3° Que l'auteur de l'offrande était encore malade au moment où il l'a faite, quoique se servant de certains remèdes dont l'indication a disparu.

En partant de ces données, fournies par le texte même, en les rapprochant de divers autres textes recueillis dans les auteurs et sur les monuments, j'ai cru pouvoir compléter cette inscription ainsi qu'il suit :

'ΑΡΙΣΤΥ]ΛΛΟΣ ΤΟ ΛΥΧΝΑΠΤΙΟΝ ΑΝΕ[ΘΗΚΑ ΥΠΟ-
ΛΑΒΩΝ Υ]ΠΟ ΤΟΥ ΘΕΟΥ ΚΑΚΩΣ ΔΙΑΚΕΙ[ΣΘΑΙ ΕΠ-
ΕΙ ΚΑΙ ΙΑΤ]ΡΕΙΑΙΣ ΧΡΩΜΕΝΟΣ ΤΟΙΣ ΠΕ[ΡΙ ΝΑΟΝ
ΟΝΕΙΡΟΙΣ Ο]ΥΚ ΗΔΥΝΑΜΗΝ ΥΓΙΕΙΑΣ [ΤΥΧΕΙΝ
ΠΑΡ'ΑΥΤΟ]Υ

Ἀρίστυ]λλος τὸ λυχνάπτιον ἀνέ[θηκα, ὑπο-
λαβὼν ὑ]πὸ τοῦ θεοῦ κακῶς διακεῖ[σθαι, ἐπ-
εὶ καὶ ἰατ]ρείαις χρώμενος τοῖς πε[ρὶ ναὸν
ὀνείροις, ο]ὐκ ἠδυνάμην ὑγιείας [τυχεῖν
παρ'αὐτο]ῦ.

Ce que je traduis par :

« [Moi] Aristyllus, j'ai dédié ce *lychnaption*, pensant que j'étais malade par la volonté de Dieu, puisque, tout en me servant des remèdes indiqués par les songes [qu'il envoie] près du temple, je ne pouvais pas obtenir de lui la santé. »

On arrive donc à former un sens raisonnable en ajoutant quelques lettres seulement de chaque côté des quatre lignes principales, et à la gauche de la cinquième, qui certainement est la dernière de toutes et n'avait jamais été remplie, comme on peut s'en convaincre par l'examen du monument. L'inscription ainsi restituée contient : trente-deux lettres à la première, à la seconde et à la quatrième ligne, trente-quatre à la troisième, légère inégalité qui n'a rien de fort inquiétant si l'on songe 1° que, sur une longueur égale, ces lignes offraient déjà, avant la restitution, un nombre inégal de lettres, à savoir : dix-neuf pour la première et la troisième, vingt pour la seconde, seize pour la quatrième ; 2° que le nombre plus au moins grand de certaines lettres de largeur différentes, produit naturellement des effets de ce genre dans les inscriptions qui ne sont pas gravées en colonnes de lettres perpendiculaires (στοιχηδόν), selon l'ancienne manière des Attiques. Ainsi, bien que par la perte des deux blocs

de droite et de gauche, le champ des restitutions paraisse presque illimité, et par conséquent les chances d'erreur presque innombrables dans une telle tentative, les suppléments proposés semblent déjà nous rassurer à cet égard, en donnant à l'ensemble de l'inscription un sens assez conforme aux indices fournis par la partie du texte qui nous est parvenue.

Mais ces remarques et ces présomptions générales ne suffiraient pas à justifier nos conjectures, si nous n'y ajoutions, ligne par ligne, les preuves que peuvent nous fournir soit des monuments analogues, soit d'autres témoignages de l'antiquité.

Pour l'avouer tout d'abord, le nom même de l'auteur de la dédicace demeure inconnu, à moins qu'un heureux hasard ne permette quelque restitution certaine des premières lettres dont il se composait. On sait seulement à quelle classe de noms éminemment grecs il appartenait (1), et tout indique, dans l'inscription, un personnage de la bonne société, un Grec jaloux d'écrire correctement sa langue; son nom ne peut donc être un de ces noms latins grécisés comme Τράγκυλλος=*Tranquillus* (2), Ὁμουλλος=*Homullus* (3), Γέμελλος=*Gemellus* (4), que l'on trouve dans l'histoire et sur des monuments d'une moindre antiquité.

Le mot ἀνέ[θηκα] est trop commun dans les formules de dédicace (5) pour avoir besoin d'être ici spécialement justifié. Dans ὑπολαβών (je pourrais lire aussi ὑπέλαβον γὰρ) ὑπὸ τοῦ θεοῦ κακῶς διακεῖσθαι, ce dernier verbe a le sens du passif de διατιθέναι, *mettre en un certain état, afficere*, comme dans l'exemple suivant, qui est de Thucydide : ἀλλ' ὁρᾶτε δὴ ὡς διάκειμαι ὑπὸ τῆς νόσου (6), et qui rappelle une autre locution également classique : εὖ ou κακῶς πάσχειν ὑπό τινος.

Ce qui d'ailleurs ajoute à la vraisemblance de notre restitution, c'est que l'on trouve assez fréquemment ἀνακεῖσθαι employé comme

(1) Voyez Pape, *Griech. Eigennamen*, p. 10 de la première édition. Le nom Ἀρίστυλλος se lit dans une inscription attique de notre Musée du Louvre (*Corpus*, n. 169,) qui est antérieure à l'archontat d'Euclide.

(2) Suidas, au mot Τράγκυλλος (*Suetonius Tranquillus*, le célèbre historien).

(3) *Corpus inscr. gr.*, n. 519, inscr. d'Athènes.

(4) Inscription XXXVI du colosse de Memnon; (n. 361 du Recueil de Letronne; n. 4708 du *Corpus inscr. græc.*).

(5) En voici un seul exemple, dans une dédicace à Esculape et à Hygie : ..... Τὴν, παιδίον (l. παιδεῖον) τρίχα Ἀσκληπιῷ κα[ὶ] Ὑγείᾳ μετὰ εὐχῆς ἀνέθηκαν. .. (Le Bas *Voyage arch.*, partie II, n. 2080. Cf. *Corpus*, n. 2391, 2393, 5996, 6001).

(6) VII, 77. Cf. les exemples réunis dans le *Thesaurus* d'H. Estienne, au mot διάκειμαι.

synonyme du parfait passif de ἀνατίθημι, en parlant d'objets consacrés ou déposés dans un temple ou dans un lieu profane (1).

Quant à la croyance même qu'atteste cette locution κακῶς διακεῖσθαι ὑπὸ τοῦ θεοῦ, elle est encore démontrée par les mots grecs comme θεόληπτος, *possédé d'un dieu;* νυμφόληπτος, *possédé par les nymphes*, c'est-à-dire d'un délire que les nymphes ont envoyé; φοιβόληπτος, *possédé d'Apollon.* Que si ces mots et les mots de composition semblable peuvent s'entendre à la rigueur en bonne part, il n'en est pas de même de θεοβλαβής et de ses dérivés, où se montre nettement la maligne influence d'un dieu offensé soit par la négligence, soit par quelque acte coupable d'un mortel (2). On a précisément dans Hérodote un exemple de ce dernier genre de vengeance : c'est la fameuse *maladie féminine* que Vénus Urania envoya aux Scythes, pour les punir d'avoir pillé un de ses temples (3).

A la fin de la troisième ligne, on distingue deux traits Γ, qui peuvent être aussi bien le reste d'un P que d'un E. On pourrait donc lire ou : περὶ ναόν, les songes thérapeutiques ayant quelquefois lieu dans l'enceinte extérieure du temple (4); ou πρόσθεν, les songes de notre personnage ayant *précédé* son offrande (5); ou, enfin, πεμφθεῖσιν, ces songes ayant dû lui être *envoyés* soit directement, soit indirectement par quelqu'un de ces prophètes reclus, κάτοχοι, ἐν κατοχῇ ou ἐγκάτοχοι, dont la singulière condition nous a enfin été expliquée, presque révélée par les papyrus grecs provenant du Sérapéum de Memphis (6). La dernière de ces trois restitutions nous paraît la moins probable, parce qu'elle dépasse un peu le nombre des lettres

(1) Thucydide, III, 114 : Τὰ νῦν ἀνακείμενα (σκύλα) ἐν τοῖς Ἀττικοῖς ἱεροῖς. Cf. VII, 71.

(2) Hérodote, I, 127; VIII, 137.

(3) Hérodote, I, 105 : Καὶ τοῖσι τούτων ἀεὶ ἐκγόνοισι ἐνέσκηψε ἡ θεὸς θηλεῖαν νοῦσον, ὥστε ἅμα λέγουσί τε οἱ Σκύθαι διὰ τοῦτό σφεας νοσέειν καὶ ὁρᾶν παρ' ἑωυτοῖς τοὺς ἀπικνεομένους ἐς τὴν Σκυθικὴν χώρην ὡς διακέαται, τοὺς καλοῦσι ἐναρέας οἱ Σκύθαι.

(4) Aristophane, *Plutus*, v. 659 et suiv., surtout v. 729 (ἐξηξάτην οὖν δύο δράκοντε ἐκ τοῦ νεώ), où l'on voit que ce dieu ne se révélait pas dans son sanctuaire même, mais dans le τέμενος, auprès des autels ou βωμοί. C'est aussi ce qu'atteste formellement un passage d'Aristide, *Disc.* XXIV, p. 486, qui sera cité plus bas. On peut conjecturer que des scènes analogues se retrouvaient dans les pièces d'Antiphane et de Philétérus (Moyenne Comédie), qui toutes deux avaient pour titre : Ἀσκληπιός.

(5) Aristide, XXXIII, p. 458 : τὰ πρόσθεν ὀνείρατα. Cf. p. 469, 474, et XXVII p. 546.

(6) Reuvens, *Lettres à M. Letronne*, III, p. 103; Brunet de Presle, *Mémoire sur le Sérapéum de Memphis*, p. 15, 26, 28. Cf. *Corpus inscr. gr.*, n. 6000, où l'on voit figurer les ἱερόφωνοι d'un temple de Sérapis, en Italie.

où se renferment, dans notre texte, les restitutions correspondantes. Mais le mot ὀνείροις ou l'un de ses équivalents, ὀνείρασιν, ἐνυπνίοις, nous paraît mis presque hors de doute par les rapprochements qui précèdent et par les exemples qu'on y pourrait ajouter de cet usage depuis si longtemps consacré dans les temples d'Esculape et de Sérapis (1).

Nous possédons encore la rédaction plus ou moins complète de quelques-uns de ces songes, soi-disant écrits sous la dictée de Dieu par le Grec Ptolemæus, contemporain du roi Philométor (2). Par ce côté donc, l'inscription du Sérapéum, ainsi restituée, se trouve en parfait accord avec des documents authentiques qui proviennent du même lieu : les dates et les lieux coïncident d'une manière frappante. Mais si, à propos d'Aristide, on s'étonnait de nous voir invoquer un auteur plus récent de quatre siècles que le monument en question, nous pourrions ici encore montrer la perpétuité des usages religieux et médicaux dont nous parlons dans les temples d'Esculape. En effet ce que faisait Ptolemæus au temps de Philométor, sous la dictée du Sérapis égyptien, Aristide atteste que l'Esculape de Smyrne lui recommandait de le faire (3). Ainsi la distance des siècles n'est pas une objection contre les rapprochements qui précèdent ni contre ceux qui vont suivre, car notre inscription témoigne de pratiques et de croyances qui se conservèrent à peu près les mêmes jusque sous l'empire; et cette inscription, par conséquent, ne peut avoir de meilleur commentaire que les *Discours sacrés* du rhéteur Aristide, discours tout remplis de ses confidences, du récit de ses visions, de ses voyages, de ses offrandes au dieu grec Asclépius, que le rhéteur confond souvent, comme faisait la croyance populaire, avec le dieu égytien Sérapis (4).

Le même Aristide, qui (c'est le lieu de s'en souvenir ici) avait longtemps voyagé en Égypte, constate, et en général et par son propre exemple, l'usage d'attester les bienfaits du dieu sauveur non-

(1) Cicéron, *De divin.*, II, 59; Cf. A. Maury, dans la *Revue de philologie*, I, p. 450, et dans la *Revue archéologique*, VI, p. 114; VII, p. 257.

(2) Papyrus n. 72, de Leyde, cité par Reuvens, *Lettres*, III, p. 103 : Ἃ εἶδον περὶ (pour περὶ) τῆς (ou τὴν)..... ἐνύπνια. Aristide, XXIV, p. 499 : Καὶ διὰ παντός τοῦ ἱεροῦ κατακλίσεις, ἐν ὑπαίθρῳ τε καὶ ὅπου τύχοι, καὶ οὐχ ἥκιστα δὲ ἐν τῇ ὁδῷ τοῦ νεὼ ὑπ' αὐτὴν τὴν ἱερὰν λαμπάδα.

(3) XXIV, p. 465 : Εὐθὺς ἐξ ἀρχῆς προεῖπεν ὁ θεὸς ἀπογράφειν τὰ ὀνείρατα, καὶ τοῦτ' ἦν τῶν ἐπιταγμάτων πρῶτον. Ἐγὼ δὲ τῶν μὲν ὀνειράτων, τὴν ἀπογραφὴν ἐποιούμην, ὁπότε μὴ δυναίμην αὐτοχειρίᾳ, ὑπαγορεύων.

(4) Voyez surtout *Disc.* XXV, p. 500, Asclépius et Sérapis rapprochés comme deux divinités toutes semblables; XXVI, p. 530 et 345.

seulement par des paroles, mais par des offandes plus durables (1); enfin il nous laisse voir ailleurs que les oracles d'Esculape n'étaient pas toujours clairs, et qu'il en fallait trop souvent deviner le sens *sous* les mots (2). Vers le même temps Marc Aurèle remercie les dieux de ne lui avoir jamais donné que de clairs avertissements pour la conduite de sa vie et pour la guérison des maladies dont il était atteint (3). Ces avertissements des dieux étaient donc souvent obscurs, et le suppliant qui s'adressait à eux était plus d'une fois obligé de renouveler ses questions et ses prières. Cela nous explique assez bien comment notre Grec du Sérapéum étant demeuré malade après une première consultation, avait pu attribuer à la colère du dieu, même du dieu de la médecine, un mal peut-être imaginaire (ainsi que semblent souvent l'être ceux d'Ælius Aristide); cela explique l'idée de sa pieuse offrande. La conscience de notre voyageur, une fois allégée, ne pouvait manquer d'agir utilement sur l'état de son corps. C'est ainsi que dans une inscription athénienne nous voyons un certain Archédémus, natif de Phères, atteint d'un délire qu'il attribue aux nymphes, dédier à ces divinités *un antre* ou sanctuaire souterrain (4). Ni Vénus ni Phébus n'étaient par eux-mêmes des dieux méchants; Asclépius, qu'on a plus tard identifié avec Sérapis, Asclépius, le fils d'Apollon et l'élève du centaure Chiron, était spécialement le dieu secourable aux malades. Mais toutes ces divinités, même les plus bienfaisantes, pouvaient affliger de quelque plaie le mortel qui les avait offensées; puis, quand on avait justement apaisé leur colère, elles réparaient à leur tour le mal dont elles avaient été cause. C'est ainsi qu'Apollon nous apparaît tour à tour comme le dieu qui afflige les mortels de certains fléaux et comme le dieu qui les en défend ou qui les en guérit (5).

Telle était, à l'égard de plusieurs divinités, la croyance générale

(1) *Disc.* VI, p. 66 : Οἱ μὲν ἀπὸ στόματος οὕτωσὶ φράζοντες, οἱ δὲ ἐν τοῖς ἀναθήμασιν ἐξηγούμενοι. Cf. XXVI, p. 514, 515, où il décrit une de ses offrandes et transcrit les quatre vers qu'il y avait joints.

(2) XXIII, p. 446 : Μετὰ δὲ τοῦτο ὄναρ γίγνεται, ἔχον μέν τινα ἔννοιαν λουτροῦ, οὐ μέντοι χωρίς γε ὑπονοίας. Cf. p. 447 *initio*.

(3) *Pensées*, I, c. 17 : ἐναργῶς καὶ πολλάκις.

(4) *Corpus inscr. græc.*, n. 456 : Ἀρχέδημος ὁ Φεραῖος ὁ νυμφόληπτος φραδαῖσι νυμφῶν τὸ ἄντρον ἐξεργήσατο (*sic*). Le n. 459 est une inscription constatant la dédicace d'une maison et d'un jardin à Asclépius, en vertu d'un oracle.

(5) Voyez, par exemple, le rôle d'Apollon dans le premier livre de l'*Iliade*. Cf. de Witte, l'*Expiation d'Oreste* (1850, p. 16, extrait des *Annales de l'Institut archéologique*); id. *Élite des monuments céramographiques*, t. II, p. 10.

des anciens. La foi populaire s'égarait en cela jusqu'à des fables encore moins dignes de la majesté divine. En ce qui concerne Esculape, Pindare nous raconte, et Tertullien rappelle avec une mordante ironie, que ce dieu protecteur et réparateur de la santé osa un jour, séduit par le vil appât du gain, ramener un homme de la mort à la vie, de quoi Jupiter le punit en le foudroyant (1). On s'explique ainsi tant d'offrandes qui ont pour objet de prévenir ou d'apaiser la colère des dieux païens, en particulier celle d'Esculape, et cela nous ramène aux derniers mots de notre dédicace grecque et à la partie de notre restitution qui nous semble la mieux assurée.

Les mots qui nous restent à justifier, τυχεῖν παρ' αὐτοῦ, forment une seule locution dont les deux parties se tiennent étroitement entre elles. Or le verbe τυγχάνειν m'était naturellement suggéré par le génitif ὑγιείας, et je retrouve la même locution, entre autres exemples, dans une inscription attique récemment publiée par l'éditeur de l'*Éphéméride archéologique d'Athènes* (2) : Κή]ρυξ Σμαράγδο[υ] ἐσμ?.... τυχὼν ὑγιείας Δελ[φινίῳ Ἀπόλλωνι]. L'inscription est de basse époque, mais la formule en est d'ailleurs correcte. Maintenant, les mots παρ' αὐτοῦ sont aussi faciles à justifier par plusieurs exemples d'Aristide, qui a ici la double autorité d'un atticiste et d'un fidèle témoin des superstitions relatives à Sérapis (3).

A ce propos, on remarquera que l'idée de *santé*, ὑγιεία, si naturellement unie à celle de la divinité bienfaitrice, en devenait volontiers l'attribut quand cette divinité était du sexe féminin, comme dans la célèbre inscription du monument élevé à *Athenê Hygie*, par les Athéniens, sous le gouvernement de Périclès (4). Mais si la divinité à laquelle s'adressait l'hommage reconnaissant du malade guéri par elle était du sexe masculin, comme Asclépius ou Esculape, l'idée de *santé* devait s'y adjoindre plus volontiers sous la forme

(1) Pindare, *Pyth.*, III, 47 et suiv. Boeckh. Tertullien, *Apolog.*, c. 14 : « Est et ille de Lyricis (Pindarum dico) qui Æsculapium canit avaritiæ merito, qua medicinam nocenter exercebat (l'auteur paraît écrire ici d'après un souvenir inexact de la légende rapportée par Pindare), fulmine vindicatum. Malus Jupiter, si fulmen illius est, impius in nepotem, invidus in artificem.

(2) N° 2749.

(3) XIII, p. 413 : Πολλάκις τὸ φρέαρ τοῦτο συνεβάλετο εἰς τὸ τυχεῖν ὧν ἔχρῃζον παρὰ τοῦ θεοῦ. Cf. XXIV, p. 487 et XXIII, p. 463 : Γενομένης παρὰ τοῦ θεοῦ βοηθείας. Ce dernier mot se retrouve, avec le même sens, chez Marc Aurèle, *Pensées*, I, 7.

(4) Le Bas, *Voyage arch. en Grèce et en Asie Mineure*, Inscriptions, pl. VIII; Rangabé, *Antiq. helléniques*, n. 43, t. I, p. 36.

d'une divinité distincte, d'une divinité πάρεδρος et σύνναος, et c'est ainsi que tant de monuments, dès une époque assez ancienne, nous offrent la déesse Ὑγιεία (1) associée au dieu Ἀσκληπιός ou bien à Σάραπις, comme le serait son épouse ou sa fille, comme l'est son fils Τελεσφόρος (2), dont le nom semble rappeler aussi l'*accomplissement* d'une promesse, l'*effet* d'une cure médicale. L'inscription du Sérapéum nous offre l'idée de santé sous une forme plus abstraite, et c'est là peut-être un indice de plus en faveur de la date reculée à laquelle nous reportons ce monument.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, l'inscription ramenée, autant que je l'ai pu, à un état voisin de son intégrité primitive, il faut en spécifier plus exactement le caractère; on se demandera ensuite ce qu'était le don offert par notre Grec au dieu Sérapis, comment cette offrande pouvait être ainsi placée dans un ædicule, hors du temple principal.

Il y a bien des genres d'hommages aux dieux sur les monuments épigraphiques (3). Pour nous borner à ceux qui seuls nous intéressent en ce moment, les inscriptions votives jusqu'ici connues peuvent se ramener à deux classes principales. Les unes contiennent des vœux adressés à quelque dieu protecteur, soit par un malade, soit par une personne bien portante, mais qui prie le dieu pour le salut de quelque autre personne aimée; les dédicaces de ce genre sont surtout caractérisées, en grec, par le verbe εὔχομαι et le substantif εὐχή (4). La seconde classe contient les remercîments ou les hommages de reconnaissance offerts au dieu par celui qu'il a sauvé du péril : ce sont les χαριστήρια ou εὐχαριστήρια (5). Quelquefois aussi le

(1) *Corpus inscr. græc.*, n. 510, 2038, 2046, 2390 et suiv., 2428, 2429, etc.; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 1237, 1576, 1580, 1581, etc.; Le Bas, *Voyage*, etc., II, n. 2080, 2083.

(2) Aristide, *Disc.* xxv, p. 494; Pausanias, II, II, § 7 : Τὸν Εὐαμερίονα τοῦτον Περγαμηνοὶ Τελεσφόρον ἐκ μαντεύματος, Ἐπιδαύριοι δ' Ἀκεσιν ὀνομάζουσι. (Cf. Eschyle, *Choeph.*, v, 541 : Εὔχομαι τοὔνειρον εἶναι τοῦτ' ἐμοὶ τελεσφόρον). *Corpus inscr. græc.*, n. 511, inscription athénienne fort mutilée, qui contenait trois hymnes : un à Asclépius, un autre à Hygia, le troisième à Télesphorus.

(3) Voir, en général, sur ce sujet, le livre de Tomasini, *De donariis ac tabellis votivis* (Utini, 1639, 4), surtout le chap. xxxiii : *Vota pro ægrotantium salute.*

(4) Exemples dans le *Corpus*, n. 497, 503, 504, 506, 512, 2038, 2046, 2393, 2429 *b*, 4684 *c*. Le Bas, *Voyage archéol.*, pl. des Inscr., n. 13; Inscr., partie II, n. 2080.

(5) *Corpus*, n. 495, 498, 2429. Voyez surtout, n. 5980, les quatre guérisons miraculeuses opérées, sous le règne d'Antonin, par Esculape, dans son temple de l'île du Tibre.

composé προσεύχεσθαι se trouve, même au temps du plus pur atticisme, avec le sens de remercîment pour un bienfait accompli (1). Au milieu de ces monuments et de ces usages divers, notre inscription semble offrir un caractère tout nouveau; elle renferme comme un second appel à l'intervention salutaire du dieu, jusque-là invoqué sans effet; et nous nous défierions de cette apparente nouveauté, si le rhéteur Aristide ne nous fournissait fort à propos tant de précieux témoignages pour la justifier. Quand on voit, dans les discours du rhéteur de Smyrne (2), à combien de mécomptes et de méprises étaient sujets les malades qui venaient consulter Esculape; combien, dans ces espèces d'hôpitaux religieux (3), se multipliaient, outre les erreurs involontaires et innocentes, les occasions de spéculer sur la crédule générosité des visiteurs; alors on trouve moins étrange ce fait d'un second appel à l'intervention bienfaisante du dieu. Par un effet du hasard, la pierre du Sérapéum est jusqu'ici le seul exemple que les monuments nous offrent en ce genre; mais dût-il rester toujours unique pour nous, cet exemple en suppose, je dirais presque en démontre beaucoup d'autres.

Maintenant, qu'est-ce que le λυχνάπτιον dédié par notre Grec au dieu de la santé? Le mot λυχνάπτιον paraît ici pour la première fois; mais il vient se ranger naturellement dans une série de composés analogues où sa place était, pour ainsi dire, marquée d'avance. En effet le mot λυχναψία, désignant l'action à laquelle servait l'instrument appelé λυχνάπτιον, se lisait déjà dans un poëte de l'Ancienne Comédie, Céphisodore, auquel Athénée l'emprunte, comme synonyme de λυχνοκαυτία (4). D'un autre côté, le mot λυχνάπτης, *allumeur de lampes*, est donné par Hésychius comme synonyme de δαδοῦχος, ce qui indique un usage sacré, et une inscription athénienne du temps de l'empire nous offre en effet une femme attachée, avec le titre de λυχνάπτρια καὶ ὀνειροκρίτις (allumeuse des lampes sacrées et devineresse de songes) à un temple de Vénus, dont elle fait réparer

(1) Aristophane, *Plutus*, v. 841, 958. Cf. Diphile, dans Athénée, VII, p. 291, F : Ἀποθύει τις εὐχήν, et dans le *Corpus*, n. 5794 : Ἐκτελῶν εὐχὴν ἐμήν.

(2) Voir, entre beaucoup d'autres exemples, *Disc.* XXIII, p. 458 et suiv., surtout p. 463, une espèce de dialogue entre Aristide et le dieu.

(3) Voy. A. Gauthier, *Rech. sur l'exercice de la médecine dans les temples, chez les peuples de l'antiquité* (Paris et Lyon, 1844), ouvrage d'une érudition superficielle, mais pourtant utile à consulter sur cette question.

(4) XV, p. 701, A. Cf. Pollux, *Onomast.*, VII, 178; X, 115, où le mot est expliqué par λυχνοκαιΐα.

à ses frais quelques parties (1). On sait d'ailleurs que c'était un usage assez commun de consacrer des lampes dans les temples, particulièrement dans les temples d'Esculape (2). Si donc notre λυχνάπτιον n'était pas un objet de luxe et de pur ornement, comme tant d'autres objets semblables énumérés dans les inventaires des temples (3), ce que d'ailleurs la beauté de l'inscription laisse volontiers croire, cet instrument était destiné sans doute aux λυχνάπται grecs de Sérapis, qui allumaient les lampes du Sérapéum. Mais l'inscription a dû être placée tout près de l'instrument offert au dieu, sous la niche où peut-être il était encadré, et alors comment se retrouve-t-elle parmi les débris d'un édifice ornant le *dromos* qui conduisait au temple? Le secourable Aristide, qui est vraiment notre exégète ou cicérone pour les antiquités de Sérapis, avec lequel il vécut en si pieuse intelligence, Aristide nous fournira encore la clef de cette énigme. Au début même de son premier *Discours sacré*, racontant un de ces songes bizarres où il cherchait à deviner les indices d'un traitement utile à sa pauvre santé, il se représente dans le vestibule d'un temple d'Asclépius; il y conversait, dit-il, avec un de ses amis, lorsqu'il aperçoit un des serviteurs du dieu, à qui il demande où est le prêtre, et le serviteur répond « qu'il est derrière le temple, occupé auprès des lampes sacrées; que le gardien du temple emporte avec lui les clefs et que le temple est en ce moment fermé; toutefois il restait à la porte une petite ouverture qui donnait sur l'intérieur..... (4). » Or que voit Aristide dans l'intérieur? Non point le prêtre, mais une statue rajeunie du dieu. Le prêtre en question n'était donc pas dans une arrière-partie du temple, mais bien der-

(1) *Corpus*, n. 481 (monument qui est aujourd'ui au Musée britannique). Cf. n. 523, où l'on voit qu'une Vénus égyptienne était aussi adorée dans Athènes; ce qui établit un rapport de plus entre le monument athénien et la pierre du Sérapéum.

(2) Le Bas, *Voyage archéol.*, pl. XIII des Inscriptions : ..... M. Ἐρέννιος Ἑρμόλαος ὑπὲρ Ἐρεννίας Ἀλκῆς τῆς θυγατρὸς εὐχὴν Ἀπόλλωνι τὰς λυχνίας σὺν τοῖς λύχνοις. *Corpus*, n. 5997 : Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ Σαράπιδι —— τὸ κρηπίδειον, λαμπάδα ἀργυρᾶν —— πολύλυχνον. etc. Rangabé, *Antiq. hellén.*, n. 808 : Ἀσκλαπιῷ λύχ[νος], dans une inscription d'Orchomène. Cf. Les *Lucernæ fictiles* de Passeri, I, tab. 33 et 98, où la formule de dédicace est inscrite sur la lampe même.

(3) Voyez, par exemple, Rangabé, *Antiq. hellén.*, n. 857 et 865.

(4) XXXIII, p. 447 : Ὁ δὲ ἔφη ἐξόπισθε τοῦ νεώ (remarquez la force de ἐξ dans ἐξόπισθε, qui seule suffirait à résoudre la question) · καὶ γὰρ εἶναι περὶ λύχνους ἤδη τοὺς ἱερούς · τὰς δὲ δὴ κλεῖς ἀνακομίζειν τὸν νεωκόρον · καὶ τυχεῖν ἐν τούτῳ κλεισθὲν τὸ ἱερόν, οὕτω μέντοι, ὥστε καὶ συγκεκλεισμένου εἴσοδόν τέ τινα λείπεσθαι καὶ τὰ ἔνδον ὁρᾶσθαι.

rière et en dehors, et là aussi se trouvaient des lampes sacrées, ce qui n'empêche pas qu'il y en eût aussi dans l'intérieur, comme l'atteste Aristophane pour l'*Asclepiéum* d'Athènes (1). Bien plus, un autre texte d'Aristide nous parle de songes obtenus par des malades *sur la route du temple* et *près de la lampe sacrée* (2). Or si dans l'*Asclepiéum* de Smyrne on voyait ainsi des lampes sacrées autour et en dehors du temple, les alentours du *Sérapéum* grec à Memphis ont pu être ornés de semblables offrandes, et le lieu où M. Mariette a trouvé la pierre en question, c'est-à-dire une chapelle située sur la route du temple, n'a plus rien qui doive nous surprendre.

On sait d'ailleurs, ce qui n'est pas inutile à constater ici, que les anciens, et les Égyptiens en particulier, ont connu comme nous l'usage des illuminations, et que dans leurs édifices religieux, comme au dehors de ces édifices, les lampes pouvaient servir à cet usage (3).

Il s'agit donc ici bien évidemment d'un objet consacré non pas au simple éclairage de l'édifice, mais à quelque usage religieux.

Cela posé, si l'on cherche à déterminer la nature et l'usage de l'instrument appelé λυχνάπτιον, deux conjectures se présentent :

1° Ou bien l'*allumoir* en question servait à allumer les lampes sacrées. C'était quelque manche ou support de luxe, auquel s'adaptait la mèche, appelée λαμπάδιον ou λεπτὸν κηρίον dans le lexique d'Hésychius (4), et peut-être θρυαλλίς dans une scholie, d'ailleurs assez obscure, des *Nuées* d'Aristophane (5); c'était peut-être aussi quelque petite lampe en métal précieux, fixée à l'extrémité d'un manche qui permît de s'en servir comme d'un allumoir.

2° Ou bien le λυχνάπτιον était le support commun de plusieurs lampes que les fidèles allumaient dans une intention pieuse, comme nous voyons encore brûler des cierges dans nos églises. Cette supposition s'accorde encore mieux avec l'idée d'une offrande de grand prix, telle que semble l'indiquer l'inscription du dromos de Sérapis. Une fort belle pièce de bronze, qui du musée de Clot-Bey a récemment

(1) *Plutus*, v. 668.

(2) Hérodote, II, 62; Lucilius ap. Nonium, *De indiscr. gen.* § 96, 1. v. *Forus;* Macrobe, *Saturn.*, I, 7; Plutarque, *Cicer.*, 24. Cf. *Reliq., lat. serm.*, p. 335 (le premier des décrets connus sous le nom de *Cenotaphia Pisana*).

(3) *Disc.*, XXIV, p. 486. cité plus haut.

(4) Hésychius, s. v. Λαμπάδιον, glose dont la fin est corrompue, mais peut être rétablie à l'aide de Platon, *Republ.*, I, *initio*, et de Philon le Juif, t. I, p. 36. Cf. Pollux, I, 254.

(5) Vers 768 (760) : Κατασκεύασμά ἐστιν ὑάλου τροχοειδές, εἰς τοῦτο τεχνασθέν,

passé dans la collection du Louvre, se compose d'une colonnette à trois pieds, terminée par le haut en forme de cuvette ou de vasque, et d'une lampe à deux becs, dont le corps s'adapte justement à cette cavité. Voilà un ensemble auquel convient passablement l'idée que nous pouvons nous faire du λυχνάπτιον de Memphis. Que si nous croyons devoir agrandir encore par la pensée l'instrument offert au dieu Sérapis, rien n'empêche de se représenter, à l'extrémité de la colonne de bronze, une cuvette à plusieurs compartiments ou plusieurs cuvettes supportées par autant de branches différentes, où viendraient s'adapter autant de lampes. On aurait ainsi sous les yeux un *candélabre à lampes,* comme on connaissait déjà des *candélabres à cierges,* désignés en latin par le mot *ceriolare* (1). L'autorité des monuments ne manque pas non plus à cette conjecture (2). L'offrande serait ainsi plus digne de la générosité du donateur et répondrait plus exactement encore à l'usage pieux que nous avons supposé.

C'est là du reste une question sur laquelle le dernier mot appartient aux antiquaires plutôt qu'aux philologues. J'ajouterai que ce n'est pas la seule question que, sur ce sujet, la philologie puisse soumettre à la science des antiquaires.

En archéologie, comme en histoire naturelle, il est souvent bien difficile de fixer avec précision le sens des termes techniques employés par les auteurs anciens, quand ces termes ne sont pas accompagnés d'une description ou d'une définition exacte de l'objet indiqué. Cela doit surtout arriver à propos des termes qui sont d'un emploi rare et pour lesquels on n'a pas même la ressource de comparer entre eux divers exemples. Pour citer quelques faits à l'appui de cette observation générale, et pour les choisir voisins de ceux mêmes que nous venons de discuter, quand on rencontre dans l'*Onomasticon* de Pollux (3) les expressions λύχνος δίμυξος et λύχνος

ὅπερ ἐλαίῳ χρίοντες καὶ ἡλίῳ θερμαίνοντες προσάγουσι θρυαλλίδα καὶ ἅπτουσι. Suit une fausse explication du texte. Aristophane suppose qu'en dirigeant *de loin* sur les tablettes du juge la chaleur concentrée par une lentille, on fondra la cire de ces tablettes et on effacera ainsi le texte d'une accusation. Voyez le même usage de la lentille attesté par Pline, *Hist. n. t.*, XXXVII, 2, et par Lactance, *De opificio Dei*, c. 10.

(1) Orelli, *Inscr. lat.*, n. 2505 sq., 2515, 4068. Cf. Millingen, *Vases grecs*, pl. XXXVI.

(2) *Antich. di Ercolano*, Lucern., tav. LXIV; *Museo Borb.*, vol. VII, tav. XXX; K. O. Müller, *Denkmaler der alten Kunst*, t. II, taf. XLI, n. 504; exemples dont je dois l'indication à l'obligeance de M. de Witte.

(3) II, 72; VI, 103; X, 115.

τρίμυξος, « lanterne à deux, à trois mèches, » on applique facilement et volontiers ces locutions aux nombreuses lampes soit en bronze, soit en terre cuite, qui, outre l'ouverture centrale par où on y versait de l'huile, offrent deux ou trois ouvertures latérales, également destinées à recevoir autant de mèches plongeant toutes par leur extrémité inférieure dans le même bassin. Les recueils d'antiquités offrent même des corps de lampes percés d'un plus grand nombre de becs (1). Mais on s'explique moins ce que pouvaient être les *lucernæ bilychnes*, mentionnées dans un document latin provenant de Petilia en Calabre (2). Étaient-ce des lampes à deux becs comme le λύχνος δίμυξος, ou n'étaient-ce pas plutôt des lampes à deux compartiments ou des espèces de candélabres supportant chacun deux lampes? Pour ma part, je n'oserais rien décider sur ce sujet. Un autre terme de ce genre, ὀβελισκολύχνιον, aussi mentionné par Pollux (3), devrait désigner une petite lampe fixée au bout d'une tige de métal. Mais Athénée, qui trouvait ce mot dans l'historien Théopompe, conjecture qu'il signifie la même chose que le ξυλολυχνοῦχος, relevé par lui dans le poëte Alexis (4). Voilà donc les anciens déjà incertains sur le sens du premier de ces deux mots, de tous les deux peut-être. D'ailleurs la synonymie que propose Athénée ne paraît guère admissible : il y a dans l'instrument désigné par le second mot une partie *en bois* que rien ne fait supposer dans la composition de l'ὀβελισκολύχνιον. La forme du mot ξυλολυχνοῦχος rappelle les mots :

τιμοῦχος,	qui suppose	τιμή.
σκηπτοῦχος,	—	σκῆπτρον (avec suppression du ρ).
δημοῦχος,	—	δῆμος.
εὐνοῦχος.	—	εὐνή;

elle rappelle surtout :

δᾳδοῦχος,,	qui suppose	δᾷς — δᾳδός,
λαμπαδοῦχος,	—	λαμπάς — λαμπάδος.
λυχνοῦχος,	—	λύχνος.

Le ξυλολυχνοῦχος était donc le *support* d'un ξυλόλυχνον ou ξυλόλυχνος.

(1) *Lucernæ fictiles Musei Passerii*, II, tab. 82 (lampe à trois becs); tab. 50 (lampe à quatre becs); III, tab. 79 (lampe à sept becs), etc.

(2) Orelli, *Inscr. lat.*, n. 3678; plus correct dans Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, n. 79.

(3) *Onomasticon*, VII, 103.

(4) *Dipnosoph.*, XV, p. 700 E : Ξυλολυχνούχου δὲ μέμνηται Ἄλεξις, καὶ τάχα τούτῳ ὅμοιόν ἐστι τὸ παρὰ Θεοπόμπῳ ὀβελισκολύχνιον.

Mais ce dernier mot ne s'est trouvé jusqu'ici que sous forme latine, dans une inscription où la leçon est douteuse et dont l'authenticité n'est pas bien établie (1). Assurément les documents latins suffisent à faire foi des mots qu'ils nous ont seuls conservés; ils ont fourni déjà et ils fourniront encore de précieux suppléments aux lexiques de la langue grecque. Par exemple, le mot *zotheca* (espèce de niche, ζωθήκη) semblera de bon aloi à tous les hellénistes, bien qu'on ne le trouve que dans Pline le jeune (2) et dans quelques inscriptions latines (3). Mais ici nous manquons même de ces autorités indirectes, et nous sommes réduits à rétablir, sur de simples analogies, le mot ξυλόλυχνος dans la série des composés où entre le mot λύχνος. Il serait donc trop hasardeux d'en vouloir déterminer le sens avec précision.

On voit par ces exemples combien de recherches restent encore à faire sur cette partie de l'histoire de l'industrie ancienne, et combien de telles recherches sont délicates. Ce sera notre excuse si nous n'avons pas pu fixer plus sûrement la signification du mot nouveau que l'inscription du Sérapéum ajoute à nos lexiques. Mais d'un autre côté, sans engager la critique par des assertions téméraires, nous avons cru qu'il était opportun en cette occasion, comme il est utile en général, de provoquer la curiosité des savants en nous empressant de leur soumettre, avec le texte d'un document inédit, les conjectures que ce document avait pu nous suggérer (4).

E. Egger.

6 mars 1857.

(1) Orelli, n. 2512 : *Plisthenes, Leophronis, Cerycibus* | *et pop. præsentipus* (sic) *ante porticum* | *xylolychnum* (*xylolychnucon* dans les deux éditions d'Antonini. *Proserpinæ.* — Cf. Mommsen, *Inscr. regni Neapol. spuriæ,* n. xxi et p. 11, 15. — Le mot *lychnuchus,* connu d'ailleurs par Ammonius, s. v. λυχνοῦχος, et par Pollux, *Onomast.*, vi, 103, etc., se trouve dans l'inscription n. 2511 du *Recueil* d'Orelli.

(2) *Epist.* ii, 17, § 21. Cf. v, § 26, où il en dérive le diminutif latin *Zothecula.*

(3) Orelli, *Inscr. lat.,* n. 1368, 2006, 3889.

(4) Des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur avaient jusqu'ici retardé la publication de ce mémoire.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

MONUMENTS DÉCOUVERTS A VIENNE

La *Revue archéologique* a reproduit dans son dernier numéro, page 62, d'après le *Moniteur viennois*, l'annonce d'une intéressante découverte faite récemment sur le territoire de la commune de Villette-Serpaize, près de Vienne. Il s'agit, on se le rappelle, d'une tête de femme en bronze, de grandeur naturelle, ornée d'un diadème, sur lequel on lirait, suivant le correspondant du journal de Vienne, le nom de l'impératrice *Faustine.* Ces renseignements étaient inexacts; une lettre que nous venons de recevoir de M. Martin-Daussigny, conservateur du musée archéologique de Lyon, auquel ce monument appartient aujourd'hui, nous donne le moyen de les rectifier. On lit en effet une inscription sur le diadème dont cette tête est ornée; mais cette inscription contient toute autre chose que le nom de *Faustine.* En voici un dessin, réduit de moitié sur le fac-simile de grandeur naturelle qui nous a été adressé par M. Martin-Daussigny :

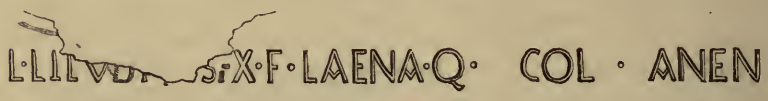

On voit que les premières lettres ont été en partie emportées par une cassure du bronze; mais il en reste assez pour qu'on puisse les reconnaître toutes d'une manière certaine, à l'exception de la sixième, qui peut être un D ou un G.

Cette inscription doit se lire ainsi :

L(ucius) Liludius [ou *Lilugius*], *S[e]x(ti) f(ilius), Laena, q(uaestor) col(oniae), An[i]en(sis).*

c'est-à-dire,

Lucius Liludius [*ou* Lilugius] Laena, fils de Sextus, de la tribu Aniensis, questeur de la colonie.

Elle nous apprend que la statue dont cette tête faisait partie avait été

consacrée probablement dans quelqu'un des temples de la colonie de Vienne par un questeur de cette colonie; et en effet, suivant M. Martin-Daussigny, cette tête, qui est réellement fort belle, présente le type ordinaire de la déesse Junon.

Le sigle ANEN, qui doit se lire ANIEN (1), est l'abréviation de *Aniensis*, nom de la tribu à laquelle appartenait ce magistrat. Ordinairement le nom de la tribu se met à l'ablatif, après l'indication de la filiation (ici SEX. F.) et avant le surnom (ici LAENA); mais quelquefois on en fait un adjectif qui s'accorde avec le nom du personnage auquel il se rapporte (2), et alors on peut lui donner, comme ici, un autre place.

Ce monument nous offre le premier exemple qu'on ait encore rencontré d'un citoyen de Vienne inscrit dans la tribu *Aniensis*. Tous ceux que les inscriptions nous avaient fait jusqu'ici connaître étaient inscrits dans la tribu *Voltinia*. Mais si, à l'origine, tous les citoyens d'une colonie étaient ordinairement inscrits dans une même tribu, on conçoit facilement que cet état de choses devait rapidement se modifier, par suite de la faculté qu'avaient les ordres de décurions de s'agréger des citoyens étrangers à leur colonie, citoyens qui, en changeant de domicile, ne devaient pas pour cela changer de tribu.

L. Renier.

On vient de faire à Vienne d'autres découvertes d'antiquités; on y a trouvé plusieurs inscriptions, une curieuse statuette en bronze et une mosaïque. Nous ne sommes pas encore en mesure de faire connaître le texte des inscriptions; mais nous trouvons dans le *Moniteur viennois* une description de la statuette dont nous croyons pouvoir reproduire ici la substance, en la rectifiant et en la complétant au moyen des détails qui nous sont fournis par une lettre de M. Auguste Allmer.

Les fouilles commencées à Vienne, à l'angle sud-est du champ de Mars, sous la direction de l'architecte voyer de la ville, se continuent. On vient de découvrir une statuette de bronze, représentant une femme ailée, entièrement vêtue et dont la tête est ceinte d'une couronne murale sur le devant de laquelle, au-dessus du front, existe un petit vide qui semble simuler la porte d'une forteresse. Les ailes étaient éployées; la gauche est seule conservée et les détails des plumes sont d'un grand fini. Sur la côte de cette aile, et presque vers le milieu, est posé un petit buste de la grosseur d'une noisette, représentant un jeune homme barbu, coiffé du bonnet phrygien.

Le poignet droit manque, ainsi que l'avant-bras gauche jusqu'au coude.

(1) La lettre I étant représentée par le second jambage de la première N. C'est ainsi qu'on trouve ARNE et ARNENSIS pour ARNIE et ARNIENSIS. *Inscr. de l'Algérie*, n. 3660, 4247, etc.

(2) HARNIENSIS, *Inscr. de l'Alg.*, n. 2864; ARNENSIS, *ibid.*, n. 4247; PAPIRIVS, *ibid.*, n. 2978.

Le bras droit, replié depuis le coude, est tendu en avant. Tout indique que le bras gauche avait la même direction.

Cette statuette a environ vingt centimètres de hauteur et vingt-trois centimètres de la base au plus haut point du développement de l'aile, qui dépasse par conséquent la couronne murale.

Elle est déposée provisoirement au secrétariat de la mairie, où l'on peut la voir, ainsi qu'une clochette avec son battant, une petite hache-marteau assez semblable à celles dont on se sert aujourd'hui, sauf l'inclinaison de la partie postérieure formant le marteau, et la lame d'un grand couteau. Ces deux derniers objets sont assez fortement oxydés.

Quant à la mosaïque, M. Allmer lui-même en a donné, dans le *Progrès* de Lyon du 15 janvier, la description suivante, que nous croyons également devoir reproduire :

« Cette mosaïque décorait le sol d'une salle à manger ou *triclinium* de cinq mètres quatre-vingts centimètres de largeur sur huit mètres trente centimètres de longueur, faisant partie d'une habitation romaine située à l'angle sud-est du champ de Mars. Elle est fine, et c'est une des plus belles qu'on ait trouvées à Vienne. L'ordonnance de sa décoration consiste en un système de compartiments octogones d'un mètre environ, alternant avec d'autres compartiments carrés plus petits, disposés par trois sur cinq bandes, et séparés entre eux par une tresse à trois couleurs accostée de filets à dentelures, blanc et noir. Chacun des tableaux, au nombre de quinze, résultant de cet arrangement, renfermait une figure. Outre ces quinze tableaux, dix quarts d'octogone coupés par la rencontre d'une bordure offrent autant de caissons trapéziformes, ornés chacun d'un fleuron. Une marge blanche rehaussée d'un semis et un filet noir forment l'encadrement général de la mosaïque.

« Le sujet représenté est facile à reconnaître; c'est le mythe d'Orphée charmant les animaux par les sons de la lyre. Le chantre de Thrace est assis sur un rocher, tenant de la main gauche l'harmonieux instrument. Sa tête, entourée de longs cheveux dont les boucles flottantes tombent jusque vers le bas des joues, exprime l'inspiration. Tandis que de la main droite il fait vibrer les cordes sonores, des quadrupèdes accourent et bondissent doucement autour de lui, des oiseaux écoutent avec ravissement, deux arbres dans le lointain se penchent vers le poëte,

Blandum et auritas fidibus canoris
Ducere quercus (1).

« Orphée est vêtu à la phrygienne; il est coiffé du *pileus*; une tunique à manches retenue par une ceinture et une chlamyde bleue, d'une riche teinte, enveloppent son corps. Ses jambes sont serrées dans un caleçon plissé descendant jusque sur ses pieds, qui sont chaussés de sandales. Ce

(1) Horace, *Od.* I, 12, 11.

vêtement est vert, nuancé de jaune. Beaucoup de couleurs employées dans la représentation de cette figure ne se rencontrant pas dans les marbres, ont été obtenues au moyen de pâtes vitrifiées d'un brillant effet. Le visage, qui est formé de cubes très-fins, est bien dessiné; le regard dirigé vers le ciel, la bouche entr'ouverte rendent fidèlement l'action de chanter.

« On remarque que la lyre est heptacorde, qu'elle est dépourvue du coffret de sonorité appelé μαγάς, appendice ordinaire du βάρβιτος ou grande lyre, et que c'est en la pinçant avec les doigts, et non en la frappant du πλῆκτρον, qu'Orphée en tire les sons vainqueurs qui faisaient rétrograder les vents, danser les arbres des forêts, et qui suspendaient le cours des fleuves.

« L'encadrement du médaillon octogone qui renferme la figure d'Orphée diffère de celui des autres médaillons de même forme. Il présente, au lieu d'une tresse, un méandre en cubes blancs serpentant sur une zone à fond brun. L'artiste n'aurait-il pas eu en vue d'exprimer ainsi un fleuve arrêté dans sa marche par le charme de la merveilleuse musique?

« Les quadrupèdes qui entourent ce médaillon sont au nombre de six dans autant d'octogones, savoir : un *cheval*, un *sanglier*, un *cerf* dont on n'aperçoit plus que le bois et les pieds de derrière, un *taureau* non moins maltraité, dont il ne reste que le poitrail, une corne et la queue; un *lion* d'un remarquable effet, et une *panthère*.

« Les oiseaux, qui alternent dans des carrés avec les quadrupèdes, sont une *perdrix*, une *perruche* huppée à riche plumage, un *oiseau bleu* à crête rouge, une seconde *perruche* verte, un *canard*, une espèce de *pintade* en couleur noire, dont on ne voit que la tête, et enfin trois autres oiseaux dont il subsiste trop peu de chose pour qu'il soit possible de les déterminer.

« Une autre mosaïque représentant le même sujet, Orphée entouré d'animaux, et qui a également été trouvée à Vienne, se voit au musée de Lyon; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait la valeur de celle que nous venons de décrire. Celle-ci, soit à raison de la dimension des figures, soit sous le rapport du dessin, de la fidélité des images, de la composition et de l'effet général, est assurément une œuvre d'art de beaucoup de mérite et une des plus précieuses reliques d'*opus musivum* qui nous soient restées de l'antiquité. »

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de deux mille gravures d'après l'antique, par Anthony Rich, traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. Paris, Firmin Didot, 1859. In-12.

Présenter dans un résumé substantiel et sous un format commode l'ensemble des notions les plus élémentaires que l'on possède sur les mœurs, les usages et les arts de l'antiquité, le tout classé par ordre alphabétique, de façon que le lecteur trouve promptement le fait, la définition qu'il cherche, tel est le but que s'est proposé M. Anthony Rich et qu'il a heureusement atteint dans un ouvrage dont la traduction vient de paraître sous les auspices d'un savant historien, M. Chéruel. Ce livre rendra un vrai service aux études classiques, car, à la portée de tous, il répandra des notions d'archéologie qui manquent presque totalement aux élèves, bien souvent aux professeurs eux-mêmes, et sans lesquelles on ne saurait acquérir une intelligence véritable des auteurs. Les articles de ce dictionnaire sont courts, quelquefois même par trop abrégés. Mais le grand nombre de planches exécutées d'après les monuments et distribuées dans le texte leur donne un intérêt particulier. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas eu plus souvent recours aux médailles dont les revers offrent une foule de représentations qu'on chercherait vainement sur les bas-reliefs et les vases. Les monnaies eussent fourni, par exemple, des types curieux de ces statues grossières des dieux remontant aux temps primitifs et désignées sous le nom de *xoanon*, nom qu'on a omis dans le dictionnaire de M. Rich. Très-complet pour les antiquités romaines, ce dictionnaire laisse malheureusement de côté les antiquités étrusques, italiques, qu'il ne note qu'en passant, quoiqu'il soit désormais difficile d'en séparer l'étude des monuments de la ville éternelle, dont le berceau doit être cherché chez les populations aborigènes de l'Ausonie.

Il y a aussi à regretter des lacunes pour les antiquités lyciennes, phrygiennes, qui se confondent en tant de points avec les antiquités helléniques. Les définitions données des fonctions relatives à l'administration romaine ne tiennent pas assez de compte des lumières fournies dans ces derniers temps par l'épigraphie latine. Mais à part ces imperfections et quelques autres, inséparables de tout ouvrage analogue, le dictionnaire de M. Rich

ne mérite que des éloges et il est assurément supérieur à ce qui avait paru jusqu'à présent en ce genre. M. Chéruel, qui a bien voulu aider de ses conseils le traducteur anonyme, a rendu un notable service à l'archéologie, en propageant par l'autorité de son nom, un ouvrage qui doit en populariser le goût. Même les antiquaires de profession ont souvent besoin d'avoir sous la main un de ces abrégés qui leur épargnent pour l'instant de plus longues recherches et suppléent aux défaillances de leur mémoire.

Les Églises de la terre sainte, par le comte Melchior de Vogué. Paris, 1860. In-4°.

Ce bel ouvrage, exécuté avec un grand luxe et enrichi de magnifiques planches, est une histoire de l'architecture chrétiene en Palestine. L'auteur a visité et dessiné lui-même les monuments dont il nous donne une si complète description. Il ne néglige pas non plus leur histoire; mais cette histoire, il y cherche avant tout, des lumières qui puissent éclairer la question archéologique, objet principal de ses recherches. Doué d'un sentiment vif de l'art et d'un coup d'œil exercé, M. le comte de Vogué a distingué deux divisions principales dans l'histoire des monuments religieux de la Syrie. L'une byzantine, antérieure aux croisades; l'autre française, correspondant au temps de la domination franque en Orient. La première représentée par un petit nombre d'édifices; la seconde ayant laissé de nombreuses traces que l'on peut répartir en plusieurs groupes. Il définit les traits qui caractérisent les deux époques, et démontre la concordance de sa division avec les indications tirées des événements. Dans les descriptions qu'il fait de la basilique de la Nativité à Bethléem, de l'église du Saint-Sépulcre, de celles de Sainte-Anne et de la Madeleine, à Jérusalem, des autres édifices de la ville sainte ou élevés dans ses environs, il établit toujours d'une manière heureuse et frappante le contraste des deux styles. L'auteur a joint à l'étude des monuments de la terre sainte et de ceux du littoral syrien, un coup d'œil sur les monuments de Chypre et de Rhodes, et placé en appendice de vieux textes de voyageurs et de chorographes, qui justifient plusieurs de ses assertions.

M. de Vogué combat avec beaucoup de force l'opinion que l'ogive soit née des croisades, mais il reconnaît que ces guerres ont pu hâter le jour où elle a été employée en Occident; il repousse l'origine orientale que certains antiquaires avaient attribuée à l'architecture dite gothique. L'influence des croisades, qui fut si considérable dans le domaine des idées, lui semble avoir été presque nulle dans le domaine de l'art.

Nous ne discuterons pas ces résultats, qui n'ont pas d'ailleurs pour eux que l'opinion de M. de Vogué, et nous dirons seulement que le livre de cet antiquaire est digne des méditations de tous les amis de l'art, et assurément l'un des plus propres à nous initier à l'histoire de ses vicissitudes en Orient.

Histoire des ducs et des comtes de Champagne, depuis le sixième siècle jusqu'à la fin du onzième siècle, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, Durand, 1859. In-8°.

M. H. d'Arbois de Jubainville, un des élèves les plus distingués qu'ait formés l'école des chartes, a fait depuis longtemps de l'histoire de la Champagne l'objet de ses études et de ses patientes investigations. On lui doit le *Pouillé du diocèse de Troyes*, un *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, des *Études sur Clairvaux*, une *Histoire de Bar sur Aube*, un *Essai sur les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne*, des *Études sur les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*. Nul n'était donc mieux préparé à écrire l'histoire des anciens ducs et comtes de cette province, et l'ouvrage qu'il vient de donner au public reçoit du seul nom de son auteur, une garantie d'exactitude et de solidité que la lecture ne fera que justifier.

Il se divise en quatre livres : 1° Les ducs de Champagne du sixième au huitième siècle ; 2° les comtes de Troyes au neuvième siècle ; 3° les comtes de Champagne de la maison de Vermandois ; 4° les comtes de Champagne de la maison de Blois au onzième siècle.

L'ouvrage commence par un savant chapitre sur la Champagne moderne et la Champagne mérovingienne ; c'est une bonne page de géographie historique, qui fixe ce qu'il faut entendre sous le nom de cette province, dont les limites ont varié avec le temps ; car il n'existait pas de *Champagne ecclésiastique*. Autre était la Champagne administrative, autre la Champagne militaire, autre la Champagne judiciaire ou féodale.

M. d'Arbois de Jubainville suit pas à pas la marche des événements et raconte simplement les faits ; il leur trouve par eux-mêmes assez d'éloquence, pour ne pas sentir le besoin d'y répandre les couleurs d'un style qui en réchauffe l'intéret et en aiguise le piquant.

Ce livre n'est que le tome Ier d'une histoire complète de Champagne que nous promet l'auteur. Sept années de perquisitions dans les archives de l'empire et celles d'une foule de départements, dans plusieurs bibliothèques, ont permis à M. d'Arbois de Jubainville de rassembler un grand nombre de matériaux dont il a tiré comme le suc historique, et qui prennent dans son ouvrage leur place naturelle ou servent d'appui à ses assertions. Ces pièces justificatives, mises en appendice, ne forment pas la partie la moins neuve d'une histoire qui promet d'effacer tout ce qui a été jusqu'à présent écrit sur l'une de nos plus riches et plus importantes provinces.

1

2

TOMBEAU DE JOVIN A REIMS.

1 face gauche

2 face droite

LES

EXPÉDITIONS DE CÉSAR

EN GRANDE-BRETAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

(FIN)

Je vais m'efforcer d'être bref dans l'exposé de ces considérations toutes techniques. Pour éviter d'être abandonné par la marée, la flotte romaine avait dû appareiller à demi-montée du flot, à très-peu près; cette demi-montée avait eu lieu vers minuit. Voyons maintenant quelles sont les données importantes que nous fournissent les observations faites avec soin sur la direction des courants entre Gris-Nez et Calais. Nous en déduirons, par rapport à la navigation de César, des faits qui auront pour ainsi dire une rigueur mathématique.

A marée montante, les premiers flots, le long de la terre, portent au sud-est.

A demi-flot, le courant porte à l'est-sud-est.

A pleine mer, à Calais, il porte à l'est-nord-est.

A mi-canal, il porte à l'est-nord-est.

Et trois heures après la pleine mer, à trois milles au large, il porte encore à l'est-nord-est.

Voici maintenant quelles sont les vitesses de ces courants :

A demi-montée et à un mille et demi au large, la vitesse est de un mille et demi.

A pleine mer, devant Calais, et à trois milles au large, elle est de quatre milles.

A mi-canal, elle est de quatre milles.

Voilà pour le flot; passons au jusant :

A demi-baissée, sa direction à deux milles au large est ouest-quart-sud-ouest.

A basse mer, à Calais, ouest.

A mi-canal après basse mer, ouest-sud-ouest.

Les vitesses successives du jusant sont :

A demi-baissée, à deux milles au large, un mille et demi.

A basse mer, à deux milles au large, trois milles.

A mi-canal, quatre milles.

L'étale de vive-eau, à Boulogne et à Calais, est ordinairement de quarante minutes, tandis que l'étale de morte-eau est de une heure et demie.

Pendant les trois premières heures, la mer monte assez lentement; de la troisième à la cinquième, elle monte rapidement, pour diminuer ensuite progressivement de vitesse.

Enfin, à Boulogne et à Calais la pleine mer, qui a lieu entre minuit et une heure, arrive deux jours après la nouvelle ou la pleine lune.

Voyons maintenant à tirer parti de ces données. En admettant que César appareille à mi-flot, vers minuit, d'un point placé entre Gris-Nez et Calais, le courant le porte en ce moment à l'est-sud-est; une fois arrivé à mi-canal, ce courant le porte à l'est-nord-est, c'est-à-dire à peu près parallèlement à la côte gauloise, et cela pendant trois heures encore après la pleine mer. Il lui fallait donc pour faire route à tout le moins une jolie petite brise de la partie de l'est. César atteignit la côte bretonne à dix heures du matin; il avait donc subi pendant six heures le courant qui le drossait à l'est-nord-est avec une vitesse de quatre milles à l'heure. A six heures du matin, le jusant avait atteint sa demi-baissée, et la direction du courant était ouest-sud-ouest, avec une vitesse de quatre milles à l'heure. Ce renversement de courant compensait donc, à très-peu près, ce qui aurait été perdu de route, si le vent n'eût pas été favorable, c'est-à-dire qu'il ramenait la flotte vers la côte d'Angleterre.

Une fois cette côte atteinte (à dix heures du matin), on resta à l'ancre jusqu'à la neuvième heure (c'est-à-dire trois heures de l'après-midi), heure à laquelle la marée renversa et le courant changea pour devenir favorable à la route qu'il fallait faire pour atteindre à sept milles une plage facilement abordable. Examinons ceci. A neuf heures du matin il y avait eu basse mer, et le courant portait alors vers l'ouest, ou plus exactement à l'ouest-sud-ouest. Ce courant resta ainsi trois heures encore, c'est-à-dire jusqu'à midi. Ce fut alors que

le courant dut renverser et qu'il commença à être facile de faire bonne route; mais on ne leva l'ancre qu'à trois heures; donc il avait fallu perdre trois heures à attendre que tous les navires de l'expédition eussent rallié. A trois heures de l'après-midi on avait devant soi trois heures de courant portant à l'est-nord-est. La brise d'est, qui avait probablement faibli dans la journée, fraîchit de nouveau en ce moment, puisque César nous dit qu'il eut en même temps le vent et la marée pour lui, et qu'il eut bientôt atteint le point de débarquement. Or, puisque le courant favorable pour atteindre ce point était un courant portant à l'est-nord-est, il en résulte invinciblement que ce point doit être cherché par le nord des falaises anglaises faisant face à Gris-Nez, c'est-à-dire vers Deal, et non au sud de cette rangée de falaises.

Nous venons d'analyser tous les détails topographiques relatifs à la côte bretonne, tirés du livre IV de César, passons au livre V.

La flotte quitte le port (Wissant) au coucher du soleil; elle part à destination du point de débarquement reconnu l'année précédente, et elle part (*leni africo provectus*) poussée par une légère brise du sud-ouest. Si ce vent était favorable pour gagner la pointe nord des falaises bretonnes, il ne l'était guère pour cingler vers la pointe sud de ces mêmes falaises; nouvelle raison pour chercher vers Walmer-Castle et Deal le point de débarquement de César, plutôt que vers Hythe; car pour gagner ce point il eût certainement attendu la venue d'un vent plus favorable que le sud-ouest. Voilà donc César en route au coucher du soleil; vers minuit la brise tombe tout à fait et la flotte s'en va en dérive au gré de la marée. Au point du jour on s'aperçoit qu'on a été drossé par un courant hors de la route, et qu'on a laissé la côte bretonne à bâbord, en s'en éloignant.

En ce moment la marée renverse, et on fait force de rames à bord de tous les vaisseaux pour regagner le point connu de débarquement (*ut eam partem insulæ caperet, qua optimum esse egressum superiore æstate cognoverat).* Certes ce dut être une rude besogne pour les soldats qui firent office de matelots, et qui se ménagèrent si peu que vers midi les gros et lourds vaisseaux de charge étaient arrivés au point voulu en même temps que les galères. Quiconque a navigué sait parfaitement ce qu'il faut d'habitude pour manœuvrer convenablement un aviron, combien l'allure d'une embarcation, même très-légère, souffre de l'inexpérience de ceux qui manient les rames, et combien surtout est écrasante la fatigue de ceux-ci. Nous pouvons donc hardiment conclure de cette observation des faits, que la flotte, dans les six ou sept heures qui se sont écoulées entre le

moment où elle a viré de bord et celui où elle a atteint le point de débarquement, n'a pu parcourir qu'une route peu considérable. Je ne crois pas qu'il soit possible d'estimer cette route à plus de trois lieues kilométriques, en admettant que tout a été pour le mieux.

Maintenant, si nous prenons la carte, nous reconnaîtrons facilement que la flotte romaine a pu être portée dans le nord-est, jusque par le travers, sinon de North-Foreland, du moins de Ramsgate, sans perdre la terre de vue, et avoir ainsi une quinzaine de kilomètres à parcourir à l'aviron pour regagner Walmer-Castle ou Deal, point déterminé du débarquement projeté.

Cette fois encore nous pouvons, à l'aide de l'étude des courants, démontrer que notre hypothèse est la seule soutenable.

Récapitulons les faits physiques dont nous trouvons la trace dans le récit de la seconde traversée de César pour se rendre en Angleterre.

Il part au coucher du soleil; or, comme l'expédition a duré à tout le moins un mois, et que le retour s'est effectué avant l'équinoxe, nous pouvons placer le départ vers le 15 août. C'est donc entre sept et huit heures du soir que l'appareillage a eu lieu. On part avec une douce brise du sud-ouest, et pendant quelques heures à partir de l'appareillage le courant porte à l'est-nord-ouest. Tout concourt à pousser la flotte dans le nord.

Vers minuit la brise mollit et tombe, et le courant drosse la flotte sans obstacle. Au point du jour on voit qu'on a laissé la côte de Bretagne à bâbord et qu'on s'en est fort éloigné. Ici l'action du courant subie pendant la nuit est palpable. C'est en ce moment que la marée renverse; mais pour des navires au large, on ne peut juger du renversement de la marée que par le changement de direction du courant. Ce changement n'a lieu à mi-canal que trois heures au plus tôt après le renversement réel de la marée. Donc au point du jour, c'est-à-dire vers quatre heure du matin, la marée baissait effectivement depuis trois heures, c'est-à-dire depuis une heure du matin. La marée du départ avait donc commencé à monter entre huit et neuf heures du soir. Dès lors il est clair que la flotte n'avait pas levé l'ancre lorsque la marée montante était arrivée à mi-flot. Il n'y a par suite qu'une conclusion raisonnable à tirer de ce fait, c'est que la flotte était sortie du port depuis une marée au moins et attendait au large l'ordre de lever l'ancre et de faire route vers la côte d'Angleterre. Cette disposition préliminaire devient tout à fait vraisemblable, si l'on songe que la flotte romaine comptait huit cents voiles et qu'un pareil nombre de bâtiments serait dans l'impossibilité absolue d'é-

voluer de façon à franchir avec ordre et sans abordages, en cinq ou six heures, l'entrée d'un port aussi resserré que devait l'être celui du *portus Itius*.

En définitive, nous n'avons rien à déduire de l'heure de l'appareillage; mais il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de ce fait que vers minuit, la brise ayant tout à fait molli, les vaisseaux de César ont été portés par le courant dans la partie du nord, puisque la côte d'Angleterre a été laissée à bâbord, de minuit à quatre heures du matin, pour les navires arrivés à tout le moins à mi-canal; le courant les a poussés dans l'est-nord-ouest de quatre milles par heure; il a donc été perdu seize milles marins en dérive, et ce sont ces seize mille, augmentés de toute la route utile à faire, qui ont nécessité une *nage* obstinée de huit heures.

Trois milles à l'heure, c'est certainement le maximum que l'on peut espérer avec ce moyen d'impulsion, quand on a le courant pour soi; or le courant, une fois le renversement opéré, poussait la flotte dans l'est-sud-ouest, et il a fallu lutter contre ce courant pour atterrir sur la côte bretonne, au point de débarquement déterminé à l'avance. D'ailleurs nous savons que la vitesse du courant est plus considérable à mi-canal que le long des côtes, aussi bien d'Angleterre que de France. Donc, tout bien considéré, il est matériellement impossible de chercher ce point de débarquement ailleurs qu'à l'extrémité nord de la chaîne des falaises opposée au point de départ, c'est-à dire ailleurs qu'à Walmer-Castle et Deal.

D'Anville n'est pas de cette opinion et je regrette profondément de me trouver sur ce point en désaccord avec un savant si justement célèbre. Voici le raisonnement qu'il fait :

« ... C'est qu'ayant reconnu au point du jour qu'il laissait la terre à sa gauche, il lui a fallu naviguer en revirant de bord depuis ce temps-là jusqu'à midi, secondé du courant, et son monde, soldats ainsi que matelots, se servant de la rame avec vigueur, pour arriver au lieu de débarquement. Comme la reconnaissance de la côte ne peut tomber que sur l'île de Thanet, puisqu'au delà du promontoire nommé North-Foreland, il n'eût été possible de voir la terre qu'en s'engageant dans l'embouchure de la Tamise, la côte de Thanet est trop voisine de Walmer-Castle pour croire qu'une navigation forcée depuis la pointe du jour jusqu'à midi, et que le courant favorisait, n'ait valu qu'environ huit milles, ou moins de trois lieues françaises. Ce n'est donc pas du côté de Walmer-Castle, ou sur la droite, que César a dirigé sa route en rangeant la côte, pour faire sa descente sur un rivage plat et découvert; c'est plu-

tôt sur la gauche et du côté de Hythe. Nous trouverons ainsi que depuis le matin jusqu'à midi, dans la saison d'été qui précédait l'équinoxe, la navigation aura valu environ vingt-cinq milles romains, ou six à sept lieues marines de vingt au degré, ce qu'on ne doit pas trouver excessif. »

J'ai dit tout à l'heure pourquoi il me semblait impossible que la lourde flotte de César eût, en six ou sept heures, franchi à l'aviron, même aidée du courant, un espace énorme de plus de trente-sept kilomètres, que d'Anville estime lui-même à ce chiffre. Il établit très-bien que dans l'opinion qui place le point de débarquement à Deal ou à Walmer-Castle, la route faite par la flotte a été d'environ huit milles romains ou douze kilomètres. J'ai déjà dit et je répète que ce chiffre seul me déciderait à abandonner l'opinion de d'Anville. Des transports pesamment chargés ne font assurément pas une lieue à l'heure à l'aviron, et ceux qui les montent doivent s'estimer fort heureux s'ils font la moitié de cette route excessive.

Pour moi donc il est certain que César a débarqué dans ses deux expéditions près de Deal. Hâtons-nous d'ajouter que sur ce point nous sommes d'accord avec la tradition. Voici à ce sujet ce que d'Anville lui-même s'est chargé de constater; je transcris ses paroles :

« Entre les auteurs bretons d'outre-mer, Ninnius, aussi décrié pour les fables qu'il débite que Galfridus Monmuthensis, a écrit que César combattit les Bretons, en descendant dans leur île, à Dole, ou, comme on écrit aujourd'hui, Deale : *Cæsar ad Dole bellum pugnavit.* »

J'admets très-volontiers que Ninnius a débité beaucoup de fables ; mais à coup sûr il a été dans le vrai relativement au fait dont il s'agit.

De ce que César raconte qu'à la vue de la flotte formidable qui menaçait leurs côtes les Bretons s'éloignèrent de la plage et se cachèrent dans des lieux élevés (*a littore discesserant ac se in superiora loca abdiderant*), d'Anville tire encore un argument en faveur de Hythe. Voici ce qu'il dit à ce propos :

« Or ces lieux élevés règnent effectivement au-dessus de Hythe et forment une chaîne dont l'extrémité rencontre la mer près de Folkestone. Ajoutons que César s'étant avancé à environ douze mille dans le pays, il rencontra une rivière dont le passage lui fut disputé. Or cette distance d'environ douze milles se porte en effet, à partir de Hythe, sur la rivière de Stowr, aux environs d'un lieu nommé Wye, duquel elle continue de couler vers Canterbury. »

Remarquons d'abord que les expressions du texte, *a littore disces-*

serant ac se in superiora loca abdiderant, n'impliquent pas le moins du monde le voisinage immédiat des hauteurs qui servirent de refuge aux Bretons et du point de débarquement. Les masses bretonnes s'enfuirent épouvantées, *multitudine navium perterritæ;* donc elles durent, en abandonnant la défense de la plage, chercher des positions avantageuses, où elles pussent attendre l'ennemi, ayant pour elles la double supériorité du nombre et du terrain.

La preuve irréfragable de ce que je viens de dire est tout entière dans les premières lignes qui suivent immédiatement les expressions que je viens de commenter. Que lisons-nous en effet (lib. V. cap. IX)?

« *Cæsar, exposito exercitu, ac loco castris idoneo capto, ubi ex captivis cognovit, quo in loco hostium copiæ consedissent, cohortibus X ad mare relictis et equitibus CCC, qui præsidio navibus essent, de tertia vigilia ad hostes contendit... Ipse, noctu progressus millia passuum ceriter XII, hostium copias conspicatus est. Illi, equitatu atque essedis ad flumen progressi, ex loco superiore nostros prohibere, et prælium committere cœperunt.* »

Il fallut tirer des interrogatoires subis par les prisonniers les indications nécessaires pour aller chercher l'ennemi. Douze heures, et certes ce n'est pas trop, furent employées au débarquement de l'armée et à l'établissement du camp, et vers minuit César se mit en marche. Il lui fallut faire environ douze milles, ou dix-huit kilomètres, pour apercevoir l'ennemi, établi sur un terrain dominant de l'autre côté d'une rivière, dont le passage fut effectué de vive force. Très-certainement les Bretons, en renonçant à défendre le rivage, ne perdirent pas une minute pour gagner le point où ils espéraient arrêter les Romains. La proximité des hauteurs qui dominent Hythe ne peut donc en rien légitimer le choix de ce point pour y opérer un débarquement que César devait s'attendre à voir, comme la première fois, chaudement disputé. C'est même le contraire, et débarquer au-dessous d'une chaîne de collines, où l'ennemi pouvait se cacher et préparer des coups impossibles à prévoir, eût été peu adroit. Ce que d'Anville croit favorable aux prétentions de Hythe va justement contre ces prétentions et manifeste les droits de Deal.

Voyons au reste ce que la carte d'Angleterre nous apprend. De Deal au bord du Stowr il y a dix-sept ou dix-huit kilomètres; de Hythe à la même rivière, il y en a une vingtaine. Donc la distance de Deal est bien mieux d'accord avec les douze milles indiqués par César, que celle de Hythe. Sauf meilleur avis, le passage du Stowr eut lieu tout proche de Canterbury.

Le lendemain de cette victoire César fut ramené au camp du bord de la mer par la triste nouvelle de la perte d'une partie de sa flotte. Le désastre réparé autant que possible, il revint sur ses pas, reprit la même position qu'il avait dû quitter volontairement dix jours plus tôt, et de là il se dirigea sur la Tamise, qui séparait les contrées maritimes des États de Cassivellaunus, que les peuplades bretonnes avaient unanimement choisi pour conduire la guerre contre les Romains. *Cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tamesis, a mari circiter millia passuum LXXX.* C'est donc en un point où la Tamise coule à environ quatre-vingts milles ou cent vingt kilomètres de Deal, qu'il faut chercher le lieu où César passa ce fleuve à gué. Ces cent vingt kilomètres nous amènent à Kingstown. La Tamise peut-elle en été devenir guéable en ce point, ou si elle ne l'est pas, quel est le lieu unique, à ce que dit César, où elle est guéable? (*Quod flumen uno omnino loco pedibus, atque hoc ægre, transiri potest.*) C'est ce que j'ignore entièrement, et ce que les antiquaires du pays sont seuls à même de découvrir.

Quoi qu'il en soit, je crois avoir établi 1° que César s'embarqua deux fois à Wissant, qui est le *portus Itius;* 2° que le *portus ulterior* est Calais, plus probablement que Sangatte; 3° que le *portus inferior* est Ambleteuse; 4° que le point de débarquement est Deal; 5° que la rivière franchie de vive force en Angleterre est le Stowr, et que son passage eut lieu près de Canterbury; 6° que le poste établi à la garde du *portus Itius* occupe le plateau que dans le pays on appelle aujourd'hui le camp de César; 7° enfin que le camp de Labiénus, pendant la seconde expédition en Angleterre, fut placé au-dessus du village de Sombre, sur le mont d'Averloo.

F. DE SAULCY.

LE

TOMBEAU DE JOVIN

A REIMS

I

JOVIN

Vers l'an 365 de Jésus-Christ un temple magnifique se construisait au voisinage de la ville de Reims. Un illustre guerrier, qui était en même temps un pieux chrétien, élevait ce monument à la gloire de Dieu, sous l'invocation de saint Agricole et de saint Vital, martyrisés à Bologne, sous Dioclétien. Ce guerrier était Jovin.

J. Tristan (1) et dom G. Marlot (2) ont donné de grands détails sur sa famille et sur sa vie : ne pouvant rien y ajouter, nous nous contenterons d'indiquer les points dont la connaissance s'appuie sur des témoignages irrécusables, en insistant davantage sur ceux qui sont demeurés douteux ou que la critique n'a pas assez remarqués.

Élevé par Julien au commandement des armées romaines en Illyrie, puis en Gaule, Jovin avait été l'auxiliaire le plus utile de ce prince contre les Allemands (3). Trois fois vainqueur, sous Valentinien Ier, des mêmes envahisseurs de ce pays, il avait reçu de lui l'honneur le plus insigne qui pût être accordé à un sujet,

(1) *Commentaires historiques,* 1re partie, Hadrian, méd. XXXII.

(2) *Histoire de la ville, cité et université de Reims.* (Reims, 1843, in-4°, tome Ier, pp. 524 et sq.)

(3) Ammien Marcellin, livre XXI, *passim.*

celui de voir l'empereur s'avancer en grande pompe hors des portes de Paris pour le recevoir (1). En 367 il était élevé à la dignité de consul (2). Enfin trente ans après, son nom brillait encore d'un tel éclat dans la Gaule, que sans autre titre que celui d'appartenir à la famille de Jovin, deux de ses descendants étaient portés à l'empire par les populations reconnaissantes (3).

Reims, en particulier, avait associé dans sa gratitude le lieutenant de Julien au prince dont le gouvernement fort et paternel épargna bien des douleurs à la seconde Belgique; elle n'oublia pas non plus que lui-même l'avait plus tard sauvée de l'invasion; et, justement glorieuse d'avoir été choisie par un chef militaire aussi renommé pour y faire sa résidence, elle inscrivit son nom au livre d'or de ses enfants. Une tradition ancienne regarde Jovin comme Rémois de naissance et non d'adoption. Aucune raison solide ne paraît l'appuyer. En effet, si Jovin était parent de saint Agricole, ce qu'assurent d'anciennes chroniques de l'abbaye de Saint-Nicaise, et si saint Agricole était Bolonais, comme on peut l'induire des actes de son martyre (4), il y aurait de fortes présomptions pour croire que Jovin n'était pas Rémois. Avant de venir en Gaule pour y exercer le commandement supérieur des armées, il avait occupé le même poste en Illyrie. Enfin, si l'on admet avec Baronius et comme semble le prouver la ressemblance des noms, qu'une jeune fille nommée Fl. Jovina, dont l'inscription (5) existe à Rome, appartenait à sa famille, tout porte à croire qu'il était Italien, ou du moins qu'il avait résidé en Italie autant qu'en Gaule.

Quant au séjour qu'il aurait fait à Reims en particulier, les lois de cette époque, datées de Reims, vraisemblablement rédigées sous son inspiration et dont plusieurs lui sont adressées (6), la construction

(1) Op. cit. lib. XXVII, cap. II.

(2) Loc. cit.

(3) Tillemont, *Hist. ecclésiast.*, tome XVI, p. 208; *Hist. des empereurs*, tome V, p. 32 et seq.

(4) Ap. D. Th. Ruinart, *Acta martyrum sincera.*

(5) Voici cette inscription :

FL. IOVINA. QVÆ. VIXIT
ANNIS. TRIBUS. D. XXXII. DEPOS
NEOFITA. IN. PACE. XI. KAL. OCTOB

Une inscription des bas temps, rapportée par Orelli (n. 6734), mentionne un Fl. Jovinus, qui avait été commandant (EX. P. P., ex præposito) des troupes de l'Istrie.

(6) *Cod. Theod.*, t. II, p. 433. — D. Bouquet, *Rec. des histor. de France*, t. I, p. 754, — Bréquigny, *Table chronol. des diplômes...*, t. I, p. 4.

d'une grande et magnifique église, sa sépulture enfin, en déposent surabondamment pour les dernières années de sa vie. Pour les temps antérieurs, il n'y a que les présomptions à tirer du choix que Julien, auteur principal de l'avancement de Jovin, fit de Reims pour quartier général et pour centre de ses opérations contre les Allemands.

Marlot (1) et tous les écrivains rémois à sa suite ont dit et redit que Jovin suivit Julien dans sa guerre contre les Perses. Ils croient pouvoir s'autoriser en ce point du silence d'Ammien; mais la conclusion opposée nous semble résulter clairement de ce que rapporte l'historien latin dans la suite de son récit (2).

A peine élu, Jovien fait porter à Malaric l'ordre de prendre le commandement de l'armée des Gaules à la place de Jovin, qui lui est suspect. Malaric refuse, et quand Jovien l'apprend, une députation de l'armée des Gaules vient le trouver pour faire sa soumission. Alors, le nouvel empereur, assuré de la fidélité de Jovin, lui dépêche Arinthée à Reims, avec une lettre par laquelle il le prie de reprendre le haut commandement qui lui avait été retiré, et de mettre au service de sa cause l'influence qu'il a sur les troupes.

Voilà ce que dit Ammien, je l'ai presque traduit. Il me paraît clair d'après cela que si Jovin avait fait partie de l'expédition de Perse, ou bien il aurait pris part avec les autres chefs à l'élection de Jovien, et ce dernier n'aurait pas eu lieu de le craindre; ou bien il aurait quitté l'armée de Perse dans des dispositions hostiles, et Jovien l'eût fait arrêter pour l'empêcher de nuire. L'inquiétude de l'empereur sur les dispositions de Jovin à son égard vient, ce nous semble, de ce que le général est éloigné et de ce qu'il exerce une autorité incontestée dans un pays, sur une armée amis de Julien, et où le bruit que l'ancien César des Gaules n'était pas mort avait trouvé un instant créance et occasionné un soulèvement.

Suivant le même Ammien, Jovin fut revêtu de la dignité de consul en 367, sous Justinien; les fastes consulaires ne mentionnant pas d'autre magistrat de ce nom, suivant la remarque de Tillemont (3). il faut que ce soit de lui également que parle Sidoine Apollinaire, dans la pièce intitulée *Narbo*, en le désignant sous le nom de Jovin l'ancien, *Priscus Jovinus*. Nous pensons donc pouvoir, d'après cela, admettre les inductions que Tristan et après lui Marlot, ont tirées de

(1) Tome I, p. 526. L'auteur anonyme de l'article *Jovin*, dans la *Biographie* Michaud, a reproduit cette erreur.

(2) Lib. XXV, cap. x.

(3) Loco citato,

cette pièce, relativement à la famille de Jovin, et notamment que sa lignée était ce que la Gaule renfermait de plus élevé, qu'une de ses filles, mariée à Narbonne, était la mère de Consentius, hôte de Sidoine, et qu'à la même famille appartenaient Jovin et Sébastien, dont Orose (1) vante la haute naissance et qui prirent la pourpre sous l'empire d'Honorius et d'Arcadius.

Nous ne trouvons rien sur l'époque de la mort de Jovin (2); mais celle de sa retraite nous paraît plus facile à déterminer. En effet, Ammien, parlant de Théodose le père, dit qu'il remplaça Valens Jovinus dans le commandement de la cavalerie : « *In locum Valentis Jovini successit, qui equorum copias tuebatur* (3). »

Je ferai remarquer d'abord qu'on a donné à Jovin, dans ces derniers temps, tantôt le nom de Valérius, tantôt celui de Valentinus. L'abréviation, qui est la même pour des noms différents, est apparemment l'origine de cette erreur.

Quant au changement raconté par Ammien, Hadrien de Valois (4) le fixe à l'an 370, et il faut qu'il ait eu lieu en effet dans la première moitié de cette année, car la loi *De veteranis*, qui est du 16 des calendes de février, autrement dit du 17 janvier, est encore adressée à Jovin, avec le titre de *magister militum per Gallias;* et celle *De nuptiis gentilium*, qui est du 5 des calendes de juin, c'est-à-dire du 28 mai, est adressée à Théodose, à qui l'en-tête donne la qualité de *magister equitum*.

La différence des deux titres ne doit pas tirer à conséquence. Il résulte en effet de l'histoire d'Ammien et du code Théodosien, qu'on disait indifféremment *maître de la milice, maître de la cavalerie et de l'infanterie* (5), ou simplement *maître de la cavalerie*, pour désigner le commandant supérieur des troupes de toutes armes dans une certaine circonscription (6). La maîtrise des armes, *magisterium armorum*, retirée puis rendue à Jovin par Jovien, était encore la même chose. Nous ne voyons pas de motifs sérieux d'entendre au-

(1) Lib. VII, cap. XLII.

(2) On la fixe généralement en l'année 370.

(3) Lib. XXVIII, cap. III.

(4) Ad Ammian., loc. cit., édit. de Leyde, 1693.

(5) Loi adressée à Jovin en 365.

(6) M. Walckenaer (*Géographie de la Gaule*) pense que les deux commandements de l'infanterie et de la cavalerie, habituellement séparés, n'ont été souvent réunis dans une seule main pour la Gaule, qu'à cause des circonstances difficiles où elle était placée, ou pour prévenir tout conflit d'autorité entre les deux chefs. Nous ne croyons pas cette opinion suffisamment justifiée.

trement le titre de *magister rei castrensis*, que le même historien donne à Jovin et à Sévère, chargés par Valentinien de veiller sur les ailes de son armée, dans l'expédition qu'il entreprit sur les bords du Rhin, au printemps de l'année 368.

La qualité de préfet de Rome que donnent à Jovin les manuscrits de Saint-Nicaise cités par Marlot ne repose sur rien, du moins nous n'avons trouvé aucun document authentique qui la justifie.

II

SÉPULTURE DE JOVIN

ÉGLISE JOVINIENNE OU ÉGLISE DE SAINT-AGRICOLE ET DE SAINT-VITAL, DEPUIS SAINT-NICAISE

L'inscription suivante, conservée par Flodoard, ne laisse aucun doute sur l'endroit choisi par Jovin pour sa sépulture :

Felix militiae svmpsit devota Jovinvs
Cingvla, virtvtvm cvlmen provectvs in altvm,
Bis que datvs meritis eqvitvm peditvm que magister,
Extvlit aeternvm saeclorvm in saecvla nomen;
Sed pietate gravi tanta haec praeconia vicit,
Insignes que trivmphos relligione dicavit,
Vt qvem fama dabat rebvs svperaret honorem,
Et vitam factis posset sperare perennem.
Conscivs hic sancto manantis fonte salvtis
Sedem vivacem moribvndis ponere membris,
Corporis hospitivm laetvs metator adornat,
Reddendos vitae salvari providet artvs.
Omnipotens Xristvs, ivdex venerabilis atqve
Terribilis, pie longanimis, spes fida precantvm,
Nobilis eximios famvlis non impvtat actvs :
Plvs ivsto fidei ac pietatis praemia vincant.

« Jovin embrassa avec succès le métier des armes : il parvint au comble des honneurs militaires, et élevé deux fois par ses services à la dignité de maître de la cavalerie et de l'infanterie, il s'est acquis un nom immortel pour les siècles des siècles. Mais sa haute piété mérite encore de plus grands éloges : il a sanctifié par la religion ses triomphes éclatants, et par là il s'est élevé au-dessus de la gloire

que la renommée accordait à ses hauts faits, et il s'est assuré par ses œuvres l'espérance de la vie éternelle. Il choisit ce lieu, où coulent les eaux saintes du salut, pour que ses restes y puisent une vie nouvelle, et c'est avec la joie de l'espérance qu'il embellit l'asile où ils doivent attendre la résurrection des corps. Le Christ tout-puissant, juge adorable et terrible, et cependant bon et miséricordieux, fidèle espoir de ceux qui l'implorent, ne tient pas compte à ses serviteurs de leurs actions d'éclat. Mettons donc au premier rang les œuvres de la foi et de la piété (1). »

Voilà ce qu'on lisait en lettres d'or sur le portail ou à l'entrée de l'église bâtie par les soins de Jovin.

Lacourt (2), qui n'est pas de facile composition en fait de tradition et qui aime surtout à s'en prendre à Flodoard, ne croit pas que cette inscription soit contemporaine de Jovin. Il ne peut admettre que le général se donne ainsi de l'encens, et croit que toute cette rhétorique est du neuvième siècle, qu'elle se ressent du style et du génie d'Hincmar.

Ces raisons ne nous paraissent pas assez fortes pour rejeter une pièce sur la valeur de laquelle Flodoard pouvait être parfaitement renseigné, puisque selon toute apparence, on voyait encore cette inscription de son temps. On a du reste des inscriptions en vers de la même époque; leur style ne diffère guère de celle-ci que par une plus grande sécheresse. La richesse exubérante qui la rend suspecte accuse peut-être une main ecclésiastique; aussi bien n'avons-nous pas la prétention de l'attribuer au pieux soldat dont elle célèbre la munificence et les vertus. Si cette inscription avait été l'œuvre d'Hincmar, il est probable que Flodoard l'aurait su, lui qui a recueilli avec tant de soin et pour ainsi dire entassé dans son ouvrage, tout ce qu'il a pu trouver sur ce prélat, et qui vivait à une époque encore pleine de son souvenir.

Lacourt ajoute que si Jovin avait fait placer lui-même cette inscription, il eût parlé de son consulat. Mais comment supposer, disons-nous à notre tour, qu'Hincmar n'eût dit mot de ce nouveau titre de Jovin, lui si curieux de tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de Reims?

(1) *Flodoardi Historia Remensis ecclesiæ,* lib. I, cap. VI.

(2) Jean Lacourt, chanoine de Notre Dame de Reims, mort en 1730, auteur de notes sur l'*Histoire* de D. Marlot et de nombreux manuscrits que possède la bibliothèque de Reims, particulièrement sur l'histoire de cette ville. M. Louis Paris en a publié un fragment sous le titre de *Durocort* ou les *Rémois sous les Romains*. Reims, 1844, in-18.)

Nous admettrons donc l'authenticité de cette inscription; et comme elle mentionne les deux fois que Jovin fut élevé à la dignité de maître de la milice, sans parler de son consulat, nous la placerons entre les années 363 et 367 de Jésus-Christ, dont la première est la date du rétablissement de Jovin dans le commandement supérieur qui lui avait été un instant ôté, et la seconde celle de son consulat. Ainsi, nous semble-t-il, sera fixé également le temps où fut terminée l'église de Saint-Agricole.

Hadrien de Valois (1) insinue, il est vrai, que le consulat de Jovin est relaté dans ces mots de l'inscription :

> ... virtvtvm cvlmen provectvs in altvm
> .....
> Extvlit aeternvm saeclorvm in saecula nomen,

qui signifieraient, selon lui, que « Jovin fut élevé à la plus haute dignité de l'État, c'est-à-dire au consulat, et que, porté, en raison de cette dignité, sur les tablettes historiques de l'empire, son nom passera d'âge en âge jusqu'à la postérité la plus reculée. »

Cette explication alambiquée et que justifierait à peine l'esprit du temps où vivait Jovin, ne trouve aucun appui dans la contexture de notre inscription. Malgré l'autorité de l'illustre érudit, il est clair pour nous que ces expressions plus ou moins poétiques sont tout uniment des formules élogieuses motivées par l'admiration de l'auteur de l'inscription pour son héros.

Nous devons dire encore que la date donnée plus haut n'est pas celle que Marlot assigne à la construction de l'église. « J'estime, dit-il, que Jovin fit bastir l'église de Saint-Agricole vers l'année 330, puisque dix ans après, le vénérable Aper, cinquiesme archevesque de Reims, y fut inhumé (2). » Le testament de saint Remy nous apprend, en effet, que les cinq prédécesseurs immédiats de saint Nicaise furent inhumés dans l'église jovinienne; Aper, qui mourut vers 350, est l'un des cinq évêques ainsi désignés, sans que le testament le nomme cependant, non plus que les autres, de sorte que Marlot lui-même, ne trouvant rien de certain sur la mort et la sépulture de ce prélat, pas plus que sur sa vie, dit quelques pages plus loin, et cette fois

(1) Ad Ammian. Marcellin. Lib. XXVIII, cap. III; édit. de Leyde, 1693.

(2) Lacourt adopte à peu près les calculs de Marlot pour l'époque de la fondation de l'église, et relève à ce propos les expressions de Flodoard, lequel dit que l'église était bâtie depuis longtemps quand saint Nicaise y fut enterré, tandis que l'intervalle ne devait être que d'une soixantaine d'années.

d'une manière beaucoup moins affirmative, que « Aper *semble* être l'un des cinq confesseurs qui furent inhumés en l'église Saint-Agricole. » Cette différence dans le langage du savant bénédictin montre, sinon que nous avons raison, du moins que nous pouvons n'avoir pas tort.

Du reste, si l'église élevée par Jovin devint la sépulture des évêques dont nous venons de parler, la qualité de cimetière que lui donne Flodoard, nous autorise à penser qu'antérieurement à ces évêques, le lieu choisi par la piété de Jovin était déjà vénérable par la sépulture de plusieurs confesseurs de la foi; de même qu'à Rome les basiliques les plus anciennes, celles élevées par Constantin notamment, eurent pour fondement les cryptes où les premiers chrétiens avaient abrité leur vie contre la persécution, et où leurs frères avaient recélé leurs corps après leur mort. Il est donc permis de croire qu'Aper a été inhumé en ce lieu avant la construction de l'église jovinienne, avant son achèvement du moins, achèvement que suppose l'inscription dont nous nous occupons.

Nous ne savons pas jusqu'à quelle époque elle fut conservée; toutefois nous sommes porté à croire qu'elle ne survécut pas à la ruine de l'église bâtie par Jovin.

Nous avons mentionné déjà une ancienne chronique de l'abbaye de Saint-Nicaise où l'on a puisé différents faits relatifs à Jovin. A défaut de l'original, qui est perdu, Marlot en a laissé un extrait en français à la suite d'un coutumier de l'abbaye conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de Reims (1). On y voit que l'église et le domaine qui lui appartenait devinrent la proie de laïques puissants, mais peu soucieux de la gloire de Dieu, et que les saints mystères avaient cessé depuis de longues années d'y être célébrés, si ce n'est d'aventure par quelque prêtre de passage, lorsque l'archevêque Gervais, ému de pitié à la vue des combles effondrés, des murs et du portail tombant en ruines, ne put s'empêcher de pleurer la négligence de ceux qui avaient laissé dépérir un si somptueux bâtiment. Il racheta donc du comte de Champagne, Thibault Ier, qui le détenait, le domaine de l'église, pour le rendre à sa première destination, et entreprit en 1056 de la reconstruire. Plus tard elle prit le nom de Saint-Nicaise; plus tard encore, en 1229, elle fut reconstruite telle que nos pères l'ont vue, et détruite enfin de fond en comble sou nos yeux.

(1) Manuscrit C $\frac{196}{195}$, sous ce titre : *le Principe, rétablissement et suites de la célèbre abbaye de Saint-Nicaise de Reims.*

L'inscription dit très-clairement que la sépulture de Jovin était dans l'église même; c'est donc à tort que M. Fleury a écrit dans la *Chronique de Champagne* (1) que son tombeau était dans le cimetière placé le long de la voie Césarée, au voisinage du temple; induit en erreur par le nom de *cimetière* donné à l'église, l'auteur de l'article que nous rappelons n'avait qu'à se reporter à Flodoard pour comprendre le sens de cette dénomination. Le chroniqueur du neuvième siècle dit que saint Nicaise fut enterré « *in cœmeterio Sancti-Agricolæ, templo quondam a Jovino fundato magnificeque decorato* (2) : » Dans le cimetière de Saint-Agricole, c'est-à-dire dans l'église fondée et magnifiquement ornée par Jovin.

Nous avons dit plus haut quelle était l'origine de ce nom de cimetière. Le bourg Saint-Remy possédait plusieurs églises ainsi dénommées et qui s'étaient élevées sur les cryptes où la foi chrétienne naissante s'était longtemps abritée. Le caveau de Saint-Martin, dont Lévesque de Pouilly nous a laissé la description, et dont l'origine chrétienne nous a été révélée en même temps par M. Ravenez (3) et par le savant auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (4), cette crypte, disons-nous, fait connaître ce que devait être originairement le lieu où s'éleva l'église de Saint-Agricole. Nous avons donc appris sans étonnement que les fouilles occasionnées par la destruction de Saint-Nicaise avaient mis au jour, de 1814 à 1817, des chambres sépulcrales du même genre. Le regrettable Povillon-Piérard, qui a été l'unique témoin de ces fouilles, en a consigné les résultats dans ses notes manuscrites (5). Le zélé archéologue n'avait malheureusement pour l'aider dans ses recherches que la complaisance plus ou moins grande de M l'exploitateur (6),

(1) Tome IV, page 4.— M. Jacob Kolb, dans sa *Description hist. de Rheims*. p. 61, dit la même chose.

(2) *Hist.*, lib. I, cap. VI. — M. Amédée Thierry, dans l'ouvrage intitulé : *Charlemagne et les Huns* (*Revue des Deux-Mondes*, année 1856, tome Ier, p. 782), a parlé en termes inexacts du martyre de sainte Eutropie, sœur de saint Nicaise. « Reims, dit-il, montrait les cadavres décollés de Nicaise et d'Eutropie. » Or aucun historien n'a écrit que sainte Eutropie ait été décapitée. Flodoard dit que les ennemis furieux l'égorgèrent (lib. I, cap. VI). Notre observation n'a qu'un rapport éloigné avec le sujet qui nous occupe; nous la plaçons ici uniquement pour qu'elle ne soit pas perdue.

(3) *Recherches sur les origines des églises de Reims, de Soissons, de Châlons*, etc. Reims, 1857.

(4) M. Edm. Leblant.

(5) *Monuments religieux de la ville de Reims*, 2e partie; *Histoire abrégée du célèbre monastère de Saint Nicaise* : manuscrits de la bibliothèque de Reims.

(6) M. Coraux-Boulanger.

comme il l'appelle, et celle de ses ouvriers; l'insouciance des administrations et celle des habitants, qu'expliquent assez les préoccupations d'une pareille époque, ne devaient pas porter bonheur au monument le plus respectable peut-être que notre sol ait jamais recélé; et si la crypte chrétienne de Saint-Martin disparut dans les mains dédaigneuses et légères du dix-huitième siècle, après qu'on l'eut décrite et gravée (1), celles de l'église Saint-Agricole n'eurent pas même l'honneur d'occuper le crayon des artistes ni la plume des savants. Le peu de renseignements que nous en avons est enfoui dans les manuscrits du naïf archéologue, qui croyait y voir les restes et même différentes pièces du palais de Jovin, sans réfléchir que ce général avait dû faire construire l'église non pas sur l'emplacement de son palais, mais à proximité. Il n'imaginait pas que les fragments de mosaïque qu'il avait trouvés pouvaient avoir appartenu à des chambres sépulcrales, et cependant les peintures dont l'une des chambres était revêtue et dont il nous a conservé le dessin (2), expliquaient suffisamment leur présence; il pouvait encore les regarder comme provenant de l'ancienne église, quand au-dessus de ces débris et de ces chambres ou caveaux se rencontraient des fragments de sculpture d'une époque intermédiaire.

La chambre la mieux conservée, visitée en juillet 1817, était recouverte par trois grandes dalles de pierre formant plafond. Cette fermeture n'était pas primitive et doit être reportée à l'une des reconstructions de l'église; car l'une des pierres, provenant apparemment d'une sépulture, ou peut-être de l'intérieur même de la chambre, dans laquelle se retrouvait une couleur analogue, était encadrée d'un cordon peint en rouge et portait, également en rouge, une inscription que nous reproduirions, ici s'il était possible de tirer quelque parti d'une esquisse dans l'exactitude de laquelle nous n'avons pas une entière confiance.

Quoi qu'il en soit de ces débris à jamais perdus, nous devons dire

(1) M. Lacatte-Joltrois, dans son manuscrit intitulé : *Mémoires histor. sur la ville de Reims, topographie,* dit que le caveau subsista, avec l'église Saint-Martin, jusqu'en 1793, et que sa démolition n'eut lieu qu'après le refus de l'autorité municipale d'en faire l'acquisition. Ce monument vénérable aurait donc subsisté plus longtemps que nous ne le pensions. Toutefois nous devons dire que M. Lacatte seul en parle dans ces termes; il a pu confondre la crypte de Saint-Martin avec celles de Saint-Nicaise dont il ne dit rien, et dont l'acquisition fut proposée à l'administration, suivant Povillon-Piérard.

(2) *Monuments religieux de la ville de Reims,* 2e partie, page 312; *Histoire abrégée du célèbre monastère de Saint-Nicaise,* page 173.

encore, pour compléter ce qui regarde l'église Saint-Agricole, que le nom le plus usité pour la désigner était celui d'église jovinienne. C'est celui que lui donne le testament de saint Remy: « *Ecclesia joviniana tituli sancti Agricolæ, ubi ipse vir christianissimus Jovinus et sanctus martyr Nicasius.,. requiescunt* (1). »

De plus, les religieux célébraient chaque année l'obit de Jovin le 7 de septembre, le jour de sa mort, suivant le nécrologe de l'abbaye dont parle Marlot, mais qui n'est pas venu jusqu'à nous. Un cérémonial de 1742 (2) en fait mention.

Il n'est donc pas douteux que Jovin n'ait eu sa sépulture dans l'église fondée par lui.

III

ETAT ET DESCRIPTION

DU MONUMENT CONNU SOUS LE NOM DE TOMBEAU DE JOVIN

Ce monument est un grand coffre (3) de marbre blanc, d'un seul bloc, portant deux mètres quatre-vingt-quatre centimètres de longueur sur un mètre quarante centimètres de largeur (4) et un mètre cinquante centimètres de hauteur.

Le marbre n'est pas de premier choix comme teinte; sa masse présente en outre des inégalités de grain, surtout prononcées sur les faces latérales; et une longue *paille* ou fente, qui part de la base et s'étend jusqu'à près des deux tiers de la hauteur, semble menacer de séparer quelque jour la face principale en deux parties.

Ce côté seul est sculpté en plein relief, tandis que les deux autres présentent une simple ébauche où la main de l'artiste, peut-être même celle d'un ouvrier moins habile, a dessiné à grands traits quelques figures sans saillie, ainsi qu'on le fait pour des parties de moindre importance.

Mais, malgré cette différence dans le travail, il est facile de voir que le sujet est unique et qu'il se continue sans interruption sur les faces latérales.

(1) Apud *Flodoard. Hist.*, lib. I, cap. XVIII.

(2) Biblioth. de la ville de Reims, ms. C $\frac{194}{191}$.

(3) Les Italiens nomment ce genre de monuments *arca sepolcrale.*

(4) Il est engagé de trente centimètres environ dans la baie dont il occupe aujourd'hui l'ouverture.

On compte dans l'ensemble du monument quatorze personnes d'âge, de sexe et de conditions divers, dont le costume diffère aussi, sauf le manteau (*abolla* ou *sagum*, suivant l'ampleur et la nature de l'étoffe), que la plupart portent agrafé sur l'épaule droite au moyen d'une broche (*fibula*).

Le personnage le plus apparent est le premier en avant à gauche de la face antérieure; il a les cheveux courts et la face imberbe (*tonsus*), et porte le costume des chefs militaires d'un grade élevé, tel qu'on le voit généralement dans les monuments du deuxième siècle, savoir : le caleçon (*femoralia*) couvrant les cuisses au-dessus du mollet; la tunique étroite, courte et dont les manches couvrent seulement l'épaule (*colobium*); la cuirasse ou corselet suivant ou mieux figurant les formes du corps sans le comprimer, composé d'écailles imitant les plumes d'un oiseau (*lorica plumata*), orné vers le bas d'un double rang de lambrequins longs à panaches ou enroulements, et aux épaulières d'un rang de lambrequins également roulés; le manteau court, agrafé sur l'épaule droite, relevé sur la gauche; enfin, aux pieds, les brodequins à orteils découverts (*campagus*), garnis de fourrures, ornés de rinceaux en relief. Sa main droite, dont les doigts sont brisés, tenait probablement un épieu (*venabulum*); la gauche est cassée au poignet.

Ce personnage paraît donner un ordre auquel répondent : 1° le jeune homme placé à sa gauche en arrière, à la figure imberbe, à la chevelure abondante (*comatus*), coiffé d'un élégant bonnet phrygien, qui tient par la bride le cheval prêt à recevoir son maître; 2° un autre jeune homme à pieds et jambes nus, à tête échevelée (*crinis sparsus*), vêtu d'un manteau et d'une tunique courte à manches, nouée à la hauteur des reins, qui s'avance derrière le cheval et remplit avec lui la face gauche, présentant à son maître un casque à mentonnières (*bucculæ*), et tenant de l'autre main une pique (*hasta*), dont la hampe est appuyée sur son épaule; 3° un enfant entièrement nu, sauf le manteau qui couvre ses épaules, soutenant un casque à la grecque, formant masque pour la figure, avec une tête de bélier sur le côté, et dont le cimier est brisé. L'enfant paraît également offrir ce casque au personnage placé près de lui; nous remarquerons toutefois que cette coiffure paraît trop petite pour ce dernier, mais aussi trop grande pour l'enfant.

A l'arrière plan est un homme à cheveux courts, à barbe épaisse et bouclée (*cincinnus*), vêtu comme les autres, autant qu'on en peut juger par le peu qu'il montre de son corps. Il paraît s'entretenir avec le jeune homme au bonnet phrygien.

En avançant vers la droite, nous trouvons une jeune femme au regard fier, à l'attitude ferme et tranquille, bien que son attention soit tout entière à la scène émouvante qui se passe sous ses yeux et qu'elle soit prête à y prendre une part active. Sa tête est couverte d'un casque à cimier, portant deux ou même trois crêtes (*triphaleia*), dont l'une est brisée; une abondante chevelure s'en échappe (1) et laisse tomber une boucle (*antia*) jusque sur son épaule droite, qui est nue comme le bras, comme le sein du même côté (*expapillata*), grâce à la forme de sa tunique, qui est ouverte d'un côté (*exomis*), de façon à laisser plus de liberté à ses mouvements, tandis que de l'autre elle est maintenue par une broche et forme un nœud à plis abondants. Ce vêtement est serré à la fois aux reins et au-dessous du sein (*succincta*). Nous retrouvons ensuite les chausses collantes du principal personnage que nous avons vu précédemment. Quant à la chaussure, elle tient à la fois du *campagus* et de la *crepida;* la partie inférieure a la forme d'un chausson découvert dont les bords, percés d'œillets (*ansæ*), sont tendus par une courroie (*obstragulum*); le haut est disposé à peu près comme nous l'avons vu dans le personnage que nous venons de rappeler. La main droite de notre amazone tient un épieu; un vaste bouclier ovale (*clypeus*) est passé à son bras gauche, et sa main, du même côté, s'appuie sur la garde de son épée (*parazonium*).

A leurs pieds, par derrière, sont deux animaux tués, dont un sanglier et un cerf à bois aplati, qui paraît être un intermédiaire entre le genre cerf proprement dit et le renne. On sait que les animaux de ce dernier genre abondaient dans les Pyrénées à l'époque à laquelle nous attribuons notre monument; la différence du climat devait lui donner des allures plus vives que celles qu'on connaît au renne des contrées septentrionales et le rendre propre à la chasse à l'égal du cerf commun.

Plus loin, à peu près au centre, un personnage à cheval, imberbe, à cheveux courts, vêtu d'une tunique à manches longues (*tunica manicata*) serrée aux reins, et du manteau, les jambes couvertes de chausses collantes, tient de la main gauche les rênes de son cheval et s'apprête de la droite à percer le lion qui s'avance à sa rencontre. Le pied droit est brisé et l'on ne voit pas de quelle forme était la chaussure. Le trait qui va atteindre le lion ne dépassait pas dans sa longueur la main gauche du chasseur, car on voit à la hauteur de

(1) La chevelure devait avoir plus de saillie, elle paraît avoir été brisée et retouchée avec peu de soin.

sa poitrine le commencement du fer. Quant au lion, il a déjà la poitrine transpercée par une arme semblable, dont le fer sort au-dessus de son épaule et dont la hampe brisée se voit en avant. Un homme renversé à terre essaye, à l'aide d'un bouclier ovale (*parma*), de soutenir le choc de l'animal. Cet homme porte une chevelure en désordre, moustaches, favoris et bouquet de barbe au menton. Il est vêtu comme le précédent, sauf la chaussure et le pantalon. Ce dernier est large (*braccæ*), s'étend sur toute la jambe et se trouve pris à son extrémité inférieure dans les souliers (*calceus*), lesquels sont en cuir et s'éloignent peu de la forme des nôtres, enveloppant tout le pied, avec des cordons noués sur le coude-pied et une ouverture en cœur un peu au-dessous.

Les mains sont brisées, mais il est facile de voir que celle qui est passée au bouclier tenait deux javelots dont la pointe fait saillie sur la bande inférieure du monument. Sous le lion est étendu un animal à cornes du même genre que celui dont nous avons parlé plus haut.

Au second plan est un second personnage à cheval, vêtu comme le premier, et lançant comme lui une javeline sur l'animal, mais ayant les cheveux longs et en désordre, des moustaches et de la barbe parsemée en bouquets sur le visage.

Viennent ensuite deux hommes à pied. Le premier porte une tunique ouverte (*exomis*) sans manches; sa chaussure est la même que celle de l'amazone, quoique moins ornée. Il a les cheveux demi-longs, la moustache et les favoris. Sa main droite est brisée; de la gauche il porte soit des javelots, soit plutôt un lacet, engin de chasse fréquemment employé alors, et paraît être l'auxiliaire du cavalier voisin, de même que l'homme renversé à terre devait être au service du personnage à cheval aux pieds duquel il est tombé.

L'homme qui occupe l'angle droit du monument est chaussé comme le precédent; il n'a pas d'autre vêtement que son manteau, il porte les cheveux longs et la moustache, le reste de son visage est sans barbe. Son bras droit est brisé au-dessus de la saignée; la main gauche, que recouvre le manteau, paraît s'être appuyée sur une longue pique, aujourd'hui brisée, dont le bout touchait la bande supérieure du monument.

Entre les deux hommes on voit, dans le haut du bas-relief, quelques rameaux de verdure, et entre eux et le deuxième cavalier, la tête d'un homme à cheveux courts, sans barbe apparente.

La face droite du sarcophage est occupée par deux hommes à cheveux longs et barbus, vêtus tous deux de la tunique à manches et du manteau. Celui qui paraît s'éloigner a les pieds nus; l'autre a des

bottines en lanières (*caliga*), il tient une pique d'une main et de l'autre la laisse d'un chien.

Trois autres chiens figurent dans le reste du monument, un à l'angle gauche, sous le premier cheval, un près de l'épaule droite de l'homme renversé, le troisième sous le lion. Aucun d'eux n'a le museau intact; il est difficile conséquemment de déterminer l'espèce à laquelle ils appartiennent. La seule chose que nous puissions constater, c'est que l'encolure est médiocrement effilée, les oreilles demi-longues et droites, les épaules et les côtes saillantes, et que leur forme répond à celle que l'on voit le plus fréquemment dans les monuments d'origine romaine. Tous portent un collier à bords et à clous saillants, mais sans pointes.

Les trois chevaux ont pour *stragulum* ou caparaçon une peau de bête dont le mufle s'applique en deux parts sur le poitrail. Deux ont la bride ornée de galons sur les bords et de clous au milieu, avec pendants de métal au *frontal*. Les mêmes portent au cou une courroie en forme de martingale ou de collier (*monile*, *phaleratræ*), à laquelle pendent comme ornement, pour l'un, celui de l'angle gauche, un croissant renversé (*lunula*); pour l'autre, celui qui est au centre, de petites sonnettes, des feuilles de lierre et des trèfles alternant (*crepundia*). Les rênes du même cheval sont tressées.

Enfin un léger pilastre affectant la forme carrée, complétement dégagé dans sa longueur, soutient, à l'angle gauche, la corniche du monument. Les deux faces apparentes sont remplies par une branche de lierre courante; le chapiteau est orné de feuilles de roseaux; il se relie avec la corniche au moyen d'un segment de coupole, dont la face extérieure présente la statue d'un fleuve couché dans les eaux, entouré de plantes aquatiques, appuyé de son bras gauche sur une urne, et tenant de la droite un roseau.

Dans l'esprit des cosmogonies anciennes, le principe humide est considéré comme la source de la vie; par suite, tout ce qui rappelle ce principe, et particulièrement la perpétuité de l'existence dans l'eau, reproduit l'opposition des idées de vie, de mort et d'éternité, et devient un symbole funéraire (1). On retrouve cette figure de fleuve dans deux médaillons de bronze frappés à Éphèse en l'honneur d'Antonin, et le sens funèbre qui lui appartient se complète par un cyprès, par un édicule funéraire, par la figure de Jupiter

(1) F. Lajard, *Recherches sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité.* (Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres, t. XX, page 341 et planche IV, fig. 4 et 5.)

lançant la foudre et déversant les eaux du ciel sur la terre (1). Notre bas-relief est moins complet, sa signification n'en est pas moins claire cependant, et le pilastre qui lui sert de support rentre dans le même sens par son chapiteau et par les branches de lierre qui courent le long de ses parois extérieures.

On sait que ce monument, avec la pierre tumulaire de l'architecte L. Bergier, a été déposé en 1800 dans l'église cathédrale de Reims, dont une portion seulement était alors consacrée au culte, et que le choix de l'emplacement a eu pour but d'en faire jouir plus facilement les curieux. Il avait été placé d'abord dans la grande nef, entre deux piliers; les besoins du culte ont obligé depuis à le reléguer où il est aujourd'hui, devant l'ancienne porte de la collatérale sud. Il prendra place au musée de la ville aussitôt que l'administration municipale pourra disposer d'un local convenable, qu'appellent une foule de restes antiques qui demeurent depuis vingt ans dans le voisinage de la porte Mars, exposés à toutes les causes de destruction, ou qui gisent inconnus dans les dépendances de l'hôtel de ville

Avant son déplacement, le cénotaphe occupait, dans l'église de Saint-Nicaise, l'entrée à droite de la porte principale du grand portail, contre la muraille. Il était élevé sur trois colonnes de marbre gris, dont les bases, suivant les gravures qui les ont reproduites en entier, indiquent le quatorzième siècle, c'est-à-dire l'époque de l'achèvement de l'église qui a subsisté jusqu'à nos jours. Cette place lui devint funeste; car le vent ayant abattu en 1540 l'immense verrière du grand portail, couvrit l'intérieur de l'église de fragments de pierre. C'est à la chute de ces matériaux qu'on attribue les fractures que l'on remarque dans la face principale du monument, c'est elle aussi qui paraît avoir défoncé les dalles qui en formaient le couvercle. Avant cette époque apparemment avaient cessé d'exister les panneaux de menuiserie qui l'enveloppaient, et dont l'encadrement vermoulu tenait encore sur plusieurs points de son pourtour au moment du déplacement. Les scellements en sont encore visibles.

La chambre creusée à l'intérieur n'a pas encore été mesurée d'une

(1) *Opere cit.* — La même figure symbolique se voit encore 1° sur un tombeau publié par Montfaucon (tome V, pl. CXXV), qui veut que ce soit le Styx, mais sans appuyer ce sentiment de raisons valables; 2° sur une lampe du *Musée Passeri* (tome II, pl. XCIII). Toutefois on croit que dans ce dernier exemple on doit voir le fleuve Scamandre assistant au débarquement des Grecs qui viennent assiéger Troie. Nous inclinons à donner le même sens symbolique au fleuve sculpté entre les quatre vertus cardinales, qui figure au musée de Cluny sous le n. 72, bien qu'il appartienne à la renaissance.

manière exacte, et les relations de ceux qui l'ont visitée diffèrent beaucoup. Marlot a écrit, dans l'histoire latine aussi bien que dans la française, que cette chambre était partagée en trois parties au moyen de cloisons de même matière que la masse du monument. Il ne parle pas d'ossements. Peu d'années après, Lacourt visite à son tour le même intérieur et assure que Marlot se trompe (1) : « J'ai vu, dit-il, le dedans du tombeau, dans lequel il y a plusieurs ossements; il est séparé en deux par des pierres qui servent à distinguer les testes et les costes, et les gros os des jambes et des bras, mais nullement par la même pierre de marbre; et ces pierres sont des morceaux de croisillons de fenestres. » Cette note, que je copie sans y rien changer, malgré son incorrection, est significative, mais elle ne nous explique pas comment il y avait plusieurs têtes pour un seul corps.

Du temps de Marlot, le coffre sépulcral était ouvert et sans couvercle; il y a apparence qu'il en fut ainsi jusqu'à la révolution. A cette époque, quelle qu'en soit la cause, les ossements avaient disparu; car, si nous en croyons Povillon, on ne trouva plus qu'un peu de poussière et quelques fragments de bottines. L'espèce de pain dont parle le chroniqueur pouvait bien n'être autre chose qu'un fragment de la verrière détruite. Il mentionne aussi dans ses manuscrits un vase, dont il ne parle plus dans sa description imprimée de Notre-Dame; et il est d'autant plus regrettable que nous n'ayons rien de précis sur ce point, que la présence, dans une sépulture, d'un vase de telle ou telle forme, intact ou percé de trous, peut aider à déterminer l'âge de cette sépulture et même le culte auquel le mort appartenait.

Nous avons dit que la pierre qui couronne le monument est de date récente : elle a été placée lors de son installation dans l'église cathédrale (2). L'inscription latine :

Fl. Val. Jovino. Rem. Cos. ab. v. c. A. CIↃ CXX.

est du même temps; elle est assez incorrecte pour qu'on ne s'y trompe pas.

CH. LORIQUET,
Bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Marlot annoté, livre Ier.

(2) Ce couvercle a été formé au moyen de deux dalles tumulaires empruntées à l'église de Saint-Nicaise.

LE

PHILOSOPHE DAMASCIUS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

I. — VIE ET DOCTRINE DE DAMASCIUS

Le philosophe Damascius fut le dernier représentant de la doctrine néoplatonicienne. Depuis la fin du troisième siècle après Jésus-Christ, cette doctrine avait revêtu, comme on le sait, un caractère particulier. « Le nouveau platonisme, écrit un historien de la philosophie, se forma au sein de l'école toujours nombreuse du platonisme d'Alexandrie et fut l'ouvrage d'un zèle ardent et enthousiaste. Ses partisans étaient jaloux d'atteindre les dernières sommités de la science ; ils prétendaient à la connaissance de l'absolu et à une intime union avec lui (ἕνωσις), comme à la destination finale de l'homme. Le moyen qui devait y conduire, c'était la contemplation de l'absolu (θεωρία) (1). »

(1) *Manuel de l'histoire de la philosophie*, traduit de l'allemand de Tennemann, par M. V. Cousin. Paris, 1829. 2 vol. in-8°. Tome 1er, § 201, p. 280. — Tennemann ajoute : « Les causes qui amenèrent dans la science ces habitudes nouvelles furent premièrement la décadence du véritable esprit grec, et sa fusion toujours plus intime avec l'esprit oriental ; en second lieu la manie toujours croissante, introduite par l'imitation des Orientaux, de l'exaltation et de l'enthousiasme que l'on fortifiait par de fréquents appels aux révélations célestes, tout en déprimant le mérite philosophique de Platon (Plotin. *Enn.* II, IX, 6) ; en dernier lieu le génie dominant de l'époque et l'état de dissolution où était tombé l'empire romain. Deux autres causes contribuèrent aux progrès de la nouvelle école, savoir : les contradictions des nouveaux sceptiques, qui repoussaient toutes prétentions à une connaissance rationnelle,

Nous n'essayerons pas d'ajouter une page à l'histoire de la philosophie néoplatonicienne, ni même de toucher aucune des questions qui se rattachent à la période éclectique de cette philosophie, bien que ce soit à cette période finale qu'appartienne Damascius. Nous nous bornerons à remarquer ici que les doctrines aristotéliques et platoniciennes, tant affaiblies, ainsi que les doctrines secondaires, par les bouleversements de l'empire romain, avaient reçu un nouvel éclat et retrouvé une vigueur nouvelle dans les tendances éclectiques qui caractérisent l'enseignement du néoplatonisme, depuis Ammonius Saccas et Plotin, jusqu'au moment où l'arrêt prononcé par l'empereur Justinien contre les philosophes vint fermer la bouche à celui d'entre eux dont nous avons à parler.

Ammonius Saccas, le premier, avait cherché (on croit que ce fut sous l'inspiration du philosophe Potamon) à concilier le système d'Aristote, la théorie de Platon et les doctrines orientales; il fonda une école dans la ville d'Alexandrie, et les traditions de son enseignement se continuèrent, avec de légères variations, près de deux cent cinquante ans. Il s'est rencontré parmi ses successeurs et ses autres disciples des hommes dont la célébrité a franchi le domaine de la littérature philosophique : Longin, Plotin, Porphyre et Jamblique, l'empereur Julien, les deux Olympiodore, Proclus, Marinus, Syrien, Zénodote. Cette école a compté aussi plusieurs femmes illustres : Asclépigénie, la docte et malheureuse Hypatie, Sosipatra, l'une et l'autre disciples de Proclus, Édésia, femme de Syrien. C'est avec notre Damascius que l'on voit se rompre cette *chaîne d'or*.

Damascius n'était pas indigne de ses principaux prédécesseurs, autant que l'on peut en juger par une lecture rapide, mais complète de son grand ouvrage, intitulé *Doutes et solutions sur les premiers principes*.

La première partie de ce livre a été publiée en 1826, par le professeur Kopp, à Francfort sur le Mein. La seconde partie, regardée le plus souvent comme un ouvrage distinct, est restée inédite. C'est à M. Egger que nous devons la connaissance de ce fait important; il

et les appréhensions que la marche victorieuse du christianisme faisait concevoir pour la religion jusque-là dominante, et menacée désormais d'une ruine complète. Enfin l'importance toute nouvelle qu'avait prise le platonisme parmi les païens dans leur lutte contre le christianisme, jointe à ce contact plus habituel des idées orientales, firent paraître et se développer avec un éclat nouveau cette philosophie enthousiaste, relevée par l'esprit scientifique de la Grèce et réunissant diverses doctrines déjà connues. » (P. 281.)

l'avait signalé dès 1836 (2). Mais ce qui donne le plus de prix à l'œuvre de Damascius, ce n'est peut-être pas la manière dont il soulève les questions abstraites et dont il en fait l'examen; c'est l'abondance et la valeur des notions que son livre renferme, sur la théologie orphique et orientale, sur les principes des philosophies assyrienne, égyptienne, chaldaïque. Nous avons réuni la plupart des textes inédits où se rencontrent ces notions éparses; nous nous sommes borné à les publier et à les traduire, d'autres sauront les mettre en œuvre.

Bien des philologues ont fait mention et de Damascius et de ses œuvres. Nous citerons particulièrement, au seizième siècle, François Patrizzi, Aug. Steuchus; au dix-septième, Th. Burgès, H. Dodwell, Gale, Hyde; au dix-huitième, l'Espagnol Iriarte, les deux savants italiens Muratori et Morelli; Luce Holstein, l'oncle de Lambécius, ainsi que ce dernier, J. Chr. Wolf et surtout Brucker; en France, notre Villoison, et parmi les contemporains, MM. Egger, Vacherot, J. Simon et Barthélemy Saint-Hilaire. Quelques-uns de ces érudits, nous le verrons plus loin, ont publié des extraits du livre des *Premiers principes*, extraits qui tantôt se composent de plusieurs pages, tantôt n'excèdent pas un petit nombre de lignes.

Les articles consacrés à la vie de Damascius et à ses écrits dans les divers ouvrages d'histoire littéraire et de bibliographie sont la plupart très-incomplets ou remplis d'inexactitudes (3). La meilleure biographie de Damascius est encore aujourd'hui celle dont M. Kopp a fait précéder son édition partielle des *Premiers principes*. Le savant éditeur a rapporté plusieurs textes grecs dont les précédents biographes n'avaient pas tenu compte, et qui jettent du jour sur la vie de Damascius et sur son époque. En reprenant le même sujet, nous ne dépasserons pas non plus le cercle des connaissances préliminaires : des notes biographiques sur le philosophe, quelques morceaux empruntés à la partie encore manuscrite de son grand ouvrage et qui intéressent l'histoire des religions et de la philosophie, un tableau sommaire des questions traitées par notre auteur dans ce livre et en d'autres écrits; enfin une notice abrégée mais aussi complète que possible des manuscrits que devra consulter l'éditeur, non plus d'une partie, mais de la totalité de Damascius, tel est le

(2) *Coup d'œil sur quelques travaux de la philologie grecque contemporaine*, dans le *Journal général de l'instruction publique*, tome V, n° 86.

(3) Pour ne citer qu'un exemple, les détails bibliographiques insérés dans l'*Histoire de la littérature grecque profane*, de Schœll (édition de 1825, tome VII, p. 117), sont presque tous inexacts.

programme que nous avons à remplir. Nous terminerons par l'exposé rapide de quelques idées touchant la publication définitive du traité des *Premiers principes*.

Damascius naquit en Syrie, à Damas (4). On ignore la date exacte de sa naissance, mais il est permis de la placer avec M. Kopp entre les années 480 et 490 de notre ère.

Il passa son enfance dans sa ville natale et vint ensuite faire ses premières études au centre même des lumières, dans les écoles d'Alexandrie. Pendant trois ans il y suivit les leçons de rhétorique d'un certain Théon, qu'il ne faut pas confondre avec les philosophes mathématiciens Théon de Smyrne, et Théon d'Alexandrie. Damascius professa la rhétorique à son tour pendant une dizaine d'années, mais la philosophie le réclamait, et l'avenir montra que telle était sa vocation véritable.

La chaire éclectique d'Alexandrie, à l'époque où Damascius vint en cette ville, était occupée, non sans éclat, par le platonicien Ammonius, fils du philosophe Herméas (ou plutôt Hermias), qui, dans l'école d'Athènes, avait succédé à Syrien (5). Cet Ammonius, disciple lui-même de Proclus, a laissé des commentaires sur divers traités aristotéliques, entre autres sur le livre *De l'interprétation;* on lui attribue aussi la biographie d'Aristote publiée sous son nom dans cette belle édition des œuvres du Stagirite que Buhle avait entreprise. Zacharie, l'évêque de Mitylène, l'ancien disciple d'Ammonius, écrivit un dialogue auquel il donna le titre d'*Ammon*, pour combattre ses opinions sur l'éternité du monde. Ammonius, que l'on qualifie généralement de philosophe péripatéticien, expliqua néanmoins à Damascius les ouvrages de Platon et lui donna aussi des

(4) On ne saurait dire sans trop s'avancer, croyons-nous, que l'on ignore le véritable nom de notre philosophe, et que Damascius était un surnom tiré de sa ville natale. (Voy. *Nouv. biogr. générale*, article *Damascius*). Le mot Δαμάσκιος est plutôt un nom propre d'homme, et Δαμασκηνός l'adjectif immédiatement dérivé du nom grec de la ville de Damas. C'est ainsi que dans notre langue on distingue le nom de *François* et l'adjectif *français*.

(5) Voyez dans le *Dictionnaire* de Bayle un article assez court mais intéressant sur Hermias, qui était « un fort honnête homme. » — Voyez aussi dans le *Magasin encyclopédique* (3e année, p. 21 et suiv.), une notice sur ce philosophe, par Sainte-Croix.

Dans le catalogue de la bibliothèque impériale de Vienne, rédigé par Lambécius (édition de Kollar, tome VII, p. 42), on lit qu'Hermias, auteur, comme on sait, d'un précieux commentaire sur le *Phèdre*, fut un des maîtres de Damascius.

leçons d'astronomie; il exposait cette science d'après le système de Claude Ptolémée. (Photius, *Biblioth.*, cod. 181.)

Mais Damascius ne pouvait borner aux leçons d'Ammonius son instruction philosophique; il sentait le besoin de comparer les doctrines, d'étendre le champ de ses observations et de ses études : il partit pour Athènes. Depuis Hiéroclès, le dixième ou onzième successeur de Plotin, qui professait vers la fin du quatrième siècle, le néoplatonisme, sans disparaître entièrement dans les écoles d'Alexandrie, avait son siége principal sous les ombrages des jardins académiques. Damascius y trouva Marinus, autre disciple de Proclus et son biographe. Marinus lui enseigna la philosophie, à ce que disent les uns, les mathématiques, disent les autres, tels que Photius (*lieu cité*). Ce dernier écrivain présente Marinus comme ayant enseigné la philosophie aristotélique à Isidore de Gaza, qui devait devenir le professeur de notre philosophe. Il est donc probable que la première opinion est plus fondée que la seconde. Elle est adoptée par Brucker (*Hist. crit. philosoph.*, t. II, p. 349).

Damascius reçut ensuite, ou peut-être même simultanément avec les leçons de Marinus, celles d'Isidore de Gaza, qui à cette époque n'avait pas encore quitté Athènes pour Alexandrie. Isidore lui enseigna la dialectique, et le traité des *Premiers principes* nous permet de juger que ces leçons ne furent point perdues. Au milieu des difficultés inhérentes à la matière que traitaient les philosophes néoplatoniques, les juges les plus sévères ont reconnu dans ses écrits une force de raisonnement qui semblerait, au premier abord, incompatible avec des subtilités presque insaisissables, Tout nous induit à supposer qu'Isidore était son maître de prédilection. Nous savons qu'une étroite amitié les unit, et Photius nous a conservé les débris d'une *Vie d'Isidore* écrite par Damascius, où celui-ci fait un grand éloge de son maître. Nous ajouterons que le portrait d'Isidore, tel qu'il est tracé dans ce fragment de biographie, atteste que le philosophe de Gaza n'était pas un dialecticien pur et simple, mais plutôt un véritable stoïcien, un moraliste.

On croit que Damascius avait également suivi les leçons d'Hégias, successeur immédiat de Marinus, et celles d'Héliodore, frère d'Ammonius. Quoi qu'il en soit, après la retraite d'Isidore, Damascius n'en resta pas moins auditeur à l'école d'Athènes, où Zénodote, le successeur de son maître et ami, lui enseigna la philosophie, s'il est vrai qu'il eût Marinus pour professeur de mathématiques, ou cette dernière science, suivant la tradition la plus admissible.

C'est ainsi que Damascius, renonçant à l'enseignement de la rhé-

torique, était redevenu disciple lui-même, et consacrait toute son attention à la doctrine philosophique qui, depuis Plotin, se transmettait d'âge en âge. Aussi, lorsque la mort ou la retraite de Zénodote rendit vacante la chaire éclectique, notre philosophe se trouva tout naturellement désigné pour être le successeur, le *diadoque* (διάδοχος), et le nom lui en est resté, comme il est resté à Proclus, comme il restait peut-être à tous les héritiers de l'enseignement néoplatonique. Mais, selon toute apparence, il ne put jouir longtemps de cet honneur.

L'an 529 de notre ère, l'empereur Justinien ferme l'école philosophique d'Athènes, et trois ans plus tard, en 532, après avoir banni les principaux philosophes, il confisque les biens fort considérables que possédait l'association des platoniciens.

C'est dans les textes grecs de l'histoire contemporaine, écrits sous l'impression des événements mêmes, qu'il faut voir le conflit des diverses puissances qui, pendant deux siècles, livrent à la philosophie une guerre opiniâtre et finissent par lui disputer jusqu'à son existence légale. « Vers cette époque, lisons-nous dans les *Chroniques* de Jean Malala (tome II, p. 184; citation de Kopp), vers cette époque, une grande persécution eut lieu contre les païens; une foule d'entre eux eurent leurs biens confisqués...; alors moururent Asclépiodote, Phocas, Thomas le Questeur... Ces événements répandirent partout la terreur. . » — Ἐν αὐτῷ δὲ τῷ χρόνῳ διωγμὸς γέγονεν Ἑλλήνων μέγας, καὶ πολλοὶ ἐδημεύθησαν.... καὶ ἐκ τούτου πολὺς φόβος γέγονεν. — Vient ensuite le décret qui frappe les philosophes; écoutons encore Malala : « Sous le consulat de ce même Décie (l'an 529), l'empereur Justinien fit un décret et envoya des instructions qui tendaient à défendre *que personne n'enseignât la philosophie dans la ville d'Athènes*, ne commentât les lois, etc. » — ὁ αὐτὸς βασιλεὺς θεσπίσας πρόσταξιν ἔπεμψεν ΕΝ ΑΘΗΝΑΙΣ κελεύσας ΜΗΔΕΝΑ ΔΙΔΑΣΚΕΙΝ ΦΙΛΟΣΟΦΙΑΝ, μήτε νόμιμα ἐξηγεῖσθαι.....

Les écoles athéniennes du néoplatonisme furent donc tout à coup, d'un trait de plume, privées de leurs professeurs et de leurs auditoires. Élèves et maîtres dispersés, ruinés, exclus du vaste empire où domine Justinien, sont réduits à chercher au pied du trône de Chosroës, son plus grand ennemi, un asile qui les puisse protéger contre leurs persécuteurs. Procope, Théophane, la *Chronique d'Alexandrie*, Photius, Zonaras, Malala, et surtout Agathias, en un mot tous les Grecs qui ont écrit l'histoire de ce temps, fourniraient quelques traits à ce tableau. Du reste, elle pouvait s'en prendre à elle-même de ses malheurs : pourquoi avait elle introduit dans les systèmes ra-

tionnels de Platon et du Stagirite cet élément qui n'est, on l'a dit (6), que l'abdication de la philosophie, le mysticisme? Pourquoi était-elle devenue « un mélange de dialectique, de morale, d'enthousiasme et de théurgie (7)? »

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions admettre avec M. Kopp (p. VII), que Damascius ait établi une école clandestine à peu près vers cette époque, après qu'Isidore et Zénodote eurent interrompu leurs leçons. D'un autre côté, les biographies qui mentionnent ces divers détails, sont presque unanimes pour ajouter que le philosophe et quelques-uns de ses amis allèrent immédiatement après l'édit de Justinien se réfugier en Perse auprès du roi Chosroës; mais il faut observer qu'en 529, ce prince n'était pas encore monté sur le trône, et que son règne commence en l'année 531, c'est-à-dire plus d'un an après la suppression de cette école éclectique d'Athènes. Ce fut donc plutôt vers 532 qu'une nouvelle pléiade, sept philosophes néoplatoniciens, sortirent de l'empire grec et se dirigèrent avec confiance vers le royaume de Perse. — Agathias, cité par M. Kopp, nous a conservé leurs noms; c'étaient Damascius de Syrie (notre Damascius), Simplicius de Cilicie, Eulalius le Phrygien, Priscien de Lydie, Hermias et Diogène, tous deux Phéniciens, et Isidore de Gaza (8). — Le seul titre de bannis, de fugitifs romains devait être pour eux une puissante recommandation. Les rois Sassanides n'avaient jamais pu rester en paix avec les empereurs d'Orient, malgré les concessions de Constantinople. Le désir d'accroître leur territoire aux dépens de l'empire romain, et les dangers que faisait craindre la propagation de la religion chrétienne, devenue, depuis Constantin, la religion officielle de l'empire, étaient pour eux des motifs perpétuels de guerre. On devait voir en Damascius et dans ses compagnons d'infortune, les derniers débris de la philosophie antique, le dernier rempart que le paganisme pût opposer encore aux conquêtes de la loi nouvelle.

Mais ce n'est pas tout: la terre, suivant la remarque d'un philologue, était alors gouvernée par trois princes philosophes, le roi

(6) Voy. Barthélemy Saint-Hilaire, *Rapports sur le concours relatif à l'école d'Alexandrie*. 1845.

(7) Voy. dans l'*Encyclopédie*, l'art. *Éclectisme*.

(8) Suidas, s. v. Πρεσβεῖς, cite un passage d'Agathias où les faits sont présentés autrement. Après avoir nommé les sept philosophes, l'auteur ajoute : οὗτοι ἦσαν οἱ φιλόσοφοι οἱ εἰς Περσίδα διαπρεσβευσάμενοι σὺν Ἀρεοβίνδῳ.— « Tels furent les philosophes députés en Perse avec Aréobinde pour traiter de la paix. » Le nom d'Aréobinde figure plusieurs fois dans Procope; mais rien ne prouve qu'il y soit question du personnage nommé par Agathias et Suidas.

des Romains, Justinien le Grand, Chosroës, roi de Perse, et le roi des Goths, Théodebald ou Théodat. Ce spectacle est admirable, si l'on se borne à le voir de loin, mais supporterait-il une analyse attentive et sincère (9)? Pour ne parler que de Chosroës, on pourra lire, dans le petit nombre de pages que lui consacre M. Dubeux, une double relation de son règne, d'après les historiens grecs et d'après ceux de l'Orient; là, plus d'un trait donne à croire que la philosophie, qui remplissait les discours de ce prince, ne dirigeait pas toujours ses actions (10).

Cependant nos exilés « prirent leur chemin vers Suse » avec la pensée qu'ils allaient y trouver la réalisation du rêve de Platon : des peuples gouvernés par un prince philosophe. Agathias déclare que tel était leur espoir, mais il ajoute qu'arrivés en Perse, ils furent

(9) Alemannus, qui a fait ce rapprochement dans le *Procope* du P. Maltret (*Tetras altera*, 1729, p. 371), se fondait sur le témoignage de trois auteurs contemporains, Agapet, Agathias et Procope. Le dix-septième chapitre de la *Scheda regia*, adressée à l'empereur Justinien par Agapet, « diacre de la grande Église, » contient ce passage : « Nous voyons reparaître l'âge de bonheur qu'un ancien annonçait pour le temps où les philosophes seraient rois, ou bien les rois philosophes. Et en effet, c'est en aimant la sagesse que vous vous êtes rendus dignes de la royauté, et la royauté ne vous a point fait renoncer à l'amour de la sagesse. » Καὶ γὰρ φιλοσοφοῦντες ἠξιώθη τε βασιλείας καὶ βασιλεύσαντες οὐκ ἀπίστητε φιλοσοφίας.— Quant à l'historien Agathias, on va voir tout à l'heure ce qu'il rapporte de la réputation de Chosroës comme roi philosophe. — Enfin Procope, au livre Ier de ses *Gothiques*, dit bien que Théodat avait étudié la doctrine du platonisme; mais il ajoute malicieusement que le roi des Goths regardait comme une calamité d'avoir des voisins (Procope, éd. Hœschel. *Goth.* I, p. 168).

(10) *Univers pittoresque. — La Perse,* par L. Dubeux, 1841, in-8°. — « Chosroës (dit Procope, dans son *Histoire secrète*), était toujours prêt à promettre toutes choses, et à confirmer ses promesses par des serments, mais il était encore plus porté à oublier ce qu'il avait promis. Quoiqu'il eût sur le visage l'image de la piété et dans la bouche des paroles qui ne témoignaient que de l'éloignement pour les mauvaises actions, il n'y en avait pas qu'il ne commît, quand il pouvait en tirer de l'utilité.» (*La Perse,* p. 293.) D'autre part, d'après le témoignage des historiens orientaux, Chosroës, qu'ils appellent Noushirvan le Juste, inaugure son règne par cette déclaration sur la liberté de conscience : « Mon autorité ne s'étend que sur les corps et non sur les cœurs ; en effet, le dieu qui connaît les pensées secrètes de tous les hommes, peut seul juger les intentions de chacun. Je veux dire que ma vigilance et ma sollicitude ne doivent avoir pour objet que vos actions et non vos consciences. » (*La Perse,* p. 325.) Ces historiens disent encore : « Noushirvan, qui surpassait en sagesse et en science tous les rois de Perse, ses prédécesseurs, aimait à attirer auprès de sa personne les savants et les philosophes.» (*Ibid.* page 318.) Ce témoignage a consacré par la poésie : «Noushirvan exerça la justice: aujourd'hui encore les peuples répètent son nom avec enthousiasme. » Saadi, *Pend-Namèh* (livre des Conseils,, chap. IX, *De la justice*. Trad. Garcin de Tassy, 1828, p. 113.

cruellement déçus et qu'ils saisirent la première occasion de rentrer sur le territoire de l'empire : elle ne se fit pas trop attendre. A peine remonté sur le trône, Chosroës, malgré les concessions nouvelles de Justinien, avait repris les hostilités avec ce prince, et vers 533 la guerre se termina d'une manière avantageuse pour la Perse; Chosroës, vainqueur, dicta ses conditions à l'empereur de Constantinople. La première intéressait particulièrement Damascius et les autres philosophes qui avaient partagé sa fortune : cette condition, c'était le rappel de nos exilés et peut-être la réouverture de leurs écoles.

Doit-on chercher dans l'acte de Chosroës un mouvement généreux en faveur de la liberté de conscience ou faut-il y reconnaître une intention secrète et moins pacifique? Aux yeux du roi de Perse, et à considérer la question au point de vue politique, l'enseignement de la philosophie néoplatonicienne, inséparable alors d'une certaine théologie hellénique et orphique, pouvait être un présent assez peu désirable pour l'empire chrétien de Constantinople.

Quels que fussent les motifs du roi de Perse, voilà nos sept philosophes revenus d'exil (11). On a dit que Damascius, dès son retour, alla se fixer en Égypte, et M. Matter suppose même qu'à cette époque il professa dans les écoles d'Alexandrie. (*École d'Alexandrie,* 1840, t. I, p. 351.) C'est dans cette ville qu'il composa, dit-on, ses divers ouvrages et qu'il termina ses jours.

La date précise de sa mort est demeurée inconnue. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que Damascius avait cessé de vivre lorsque Simplicius écrivit son *Commentaire sur la physique d'Aristote.* (Voy. Simplic., *In phys. auscult.*, l. IV, fin.) Avec Damascius disparaissait l'école néoplatonicienne, dont les professeurs, nous l'avons dit, avaient constitué *la chaîne d'or.*

CH. EM. RUELLE.

(*La suite prochainement.*)

(11) Moréri (article *Damascius*), ne dit pas un mot de son bannissement; il ne mentionne pas même son ouvrage le plus important, le *Traité des premiers principes*. Il se contente de nous renvoyer au livre de Vossius, *De historicis græcis*, § 22, p. 272.

Agathias, qui raconte le retour des philosophes dans l'empire (Voy. le *Damascius* de Kopp, p. x, ou Agathias, édition de Venise, l. II, p. 49), nous cite un trait qu'il ne faut pas négliger, et qui prouve que les derniers héritiers grecs de Platon n'étaient pas tout à fait dignes de leur premier maître. C'est une aventure singulière, un miracle dont nos voyageurs deviennent l'occasion. Ils trouvent sur leur chemin un cadavre resté sans sépulture ; ils l'ensevelissent pieusement; mais un vieillard leur apparaît pendant leur sommeil et leur dit ou plutôt leur chante, en deux vers grecs :

Qu'il n'y a pas de sépulture pour les parricides; que la terre, mère de toutes choses, ne veut pas recevoir dans son sein la dépouille d'un homme qui a tué sa mère. »

Le jour suivant, ils repassent au même endroit; le cadavre était hors de terre.

DES

ÉTUDES ÉTRUSQUES

EN ITALIE

ISCRIZIONI ETRUSCHE E ETRUSCO-LATINE
IN MONUMENTI CHE SI CONSERVANO NELLA GALLERIA DEGLI UFFIZI DI FIRENZE
PER CURA DEL CONTE GIANCARLO CONESTABILE.

Florence, 1858. *In-4°, en deux parties.*

Le sol italique est une mine d'où sortent sans cesse quelques trésors archéologiques, quelques nouveaux monuments sur la civilisation de l'Étrurie; aussi demeurera-t-il toujours la terre classique des études étrusques Un Italien, Lanzi, jeta le premier les bases de la philologie étrusque, et dans l'école qu'il a fondée, on ne voit guère briller que les noms de ses compatriotes, Vermiglioli, Orioli, Migliarini, Campanari, Ar. Fabretti. L'un des plus jeunes élèves de cette école, M. le comte Giancarlo Conestabile, poursuit avec une rare ardeur les recherches auxquelles Lanzi a ouvert la voie, et il est aujourd'hui, avec M. Ar. Fabretti, le représentant le plus autorisé de cette branche de la philologie italique, tandis que d'autres rameaux ont rencontré en Allemagne leur plus savants interprètes.

La philologie étrusque repose tout entière sur l'étude des monuments épigraphiques. Les inscriptions sont les seuls textes étrusques que l'antiquité nous ait légués. Et dans l'ignorance où nous nous

trouvons encore de la grammaire et du vocabulaire de l'ancien idiome de l'Étrurie, nous sommes réduits à scruter, à comparer avec une attention scrupuleuse les moindres de ces monuments, pour en faire jaillir s'il est possible quelques étincelles de lumière.

Une exacte reproduction de ces monuments est donc avant tout indispensable. Quand on connaît une langue, on peut aisément corriger une erreur de transcription ou suppléer un mot oublié; mais lorsqu'on marche à tâtons, l'erreur du copiste arrête parfois tout à coup un commencement de déchiffrement, ou entraîne l'antiquaire à des rapprochements imaginaires. Les premiers philologues qui se sont occupés de la langue étrusque n'ont malheureusement pas toujours apporté dans la transcription des textes épigraphiques la rigueur désirable. Et l'ouvrage de Lanzi même renferme des erreurs nombreuses, qui ont eu et qui peuvent avoir encore pour les études étrusques de fâcheuses conséquences. Pénétré de cette vérité, M. le comte Giancarlo Conestabile a voulu nous donner un recueil d'inscriptions étrusques irréprochables. La galerie des Offices, à Florence, renferme une précieuse collection de monuments étrusques qui n'ont pas été assez étudiés sous le rapport philologique, et dont la publication importait aux progrès de l'archéologie. C'est cette collection que le savant professeur de l'université de Pérouse vient de mettre à la portée des érudits, dans le bel ouvrage dont on a lu ci-dessus le titre. Un volume séparé renferme le figuré exact des inscriptions; un autre, naturellement plus étendu, donne leur transcription accompagnée d'un commentaire.

Ces inscriptions sont réparties en trois sections, à savoir : 1° Les textes étrusques qui se lisent sur des urnes, des tuiles, des pierres et des vases; 2° les textes étrusco-latins, c'est-à-dire bilingues ou présentant un mélange d'étrusque et de latin; 3° les inscriptions latines dont les caractères rappellent ceux de l'Étrurie ou portent l'empreinte de l'influence étrusque. La première de ces sections est subdivisée en sept classes, d'après les lieux auxquels les inscriptions paraissent se rapporter, la matière sur laquelle elles ont été gravées, et le genre d'incertitude qu'elles présentent. Un index général des mots permet de trouver facilement l'inscription où tel ou tel vocable étrusque est consigné.

Plusieurs de ces inscriptions étaient déjà connues, mais il y en a bon nombre d'inédites, et à la fin de l'ouvrage se trouve même tout un ensemble d'inscriptions ayant ce caractère, qui sont extraites du *Trésor épigraphique* du professeur Migliarini. Quel que soit l'intérêt qui s'attache à ceux de ces monuments épigraphiques qui

n'avaient encore paru dans aucun ouvrage, on ne peut se dissimuler qu'ils n'ajouteront guère à ce que nous savons de la langue à laquelle ils appartiennent. Ce sont toutes des inscriptions funéraires comme on en a déjà découvert un si grand nombre, et les épitaphes étrusques étant le plus ordinairement fort laconiques, elles ne fournissent au vocabulaire presque exclusivement que des noms propres. Le nom du défunt, l'indication de son père, de sa mère, de sa famille, quelquefois de son âge, voilà à quoi se réduisent les inscriptions funéraires de l'Étrurie. Et comme le répertoire des noms étrusques paraît avoir été assez limité, comme on trouve sans cesse les mêmes appellations, le recueil de M. Migliarini, tout étendu qu'il est, n'enrichit que faiblement le dictionnaire.

Ces observations sont aussi en grande partie applicables aux inscriptions que M. le comte Conestabile a lui-même recueillies. Mais on a pas le droit de reprocher à l'auteur la pénurie des matériaux dont il fait usage. La faute en est au temps, et plus que personne le savant professeur voudrait avoir sous la main des textes étendus où pût s'exercer sa sagacité.

Cet auteur marche dans la même voie que Vermiglioli, Orioli, Migliarini et Fabretti, c'est-à-dire que, sans système préconçu, il cherche par des analogies avec le latin et le grec, par la comparaison avec les radicaux sanscrits, à remonter au sens des mots. Cette voie est encore la plus sûre, toute stérile qu'elle paraisse souvent, car M. le comte Conestabile ne se laisse pas aller aux illusions des philologues qui expliquent l'étrusque par l'hébreu. Dans un travail spécial, publié l'an dernier par la *Revue germanique* (1), j'ai esaayé de montrer l'inanité de toutes ces tentatives. Déjà le célèbre professeur Ewald et d'autres orientalistes distingués avaient combattu les prétentions sémitiques.

M. Stickel, pas plus que le P. Tarquini, n'est arrivé à des sens vraisemblables et justifiés. Car l'hébreu se prête avec une déplorable facilité à des rapprochements dont un esprit prévenu devient aisément la dupe. J'ai mis l'interprétation que le savant allemand donne de l'inscription de Pérouse en regard de celle qu'a proposée dans ce recueil le jésuite italien, et par cette comparaison, l'on voit que, malgré leur commune conviction qu'ils ont affaire à un texte sémitique, les deux philologues sont arrivés à des traductions toutes différentes et se rapportant à des faits complétement étrangers. M. le comte Conestabile, dans la savante préface de son

(1) 2e année, tom. V, 3e livraison.

livre, reproduit l'essai d'interprétation de M. Cataldo Jannelli, qui, lui aussi, procède par l'hébreu, et nous trouvons là une nouvelle version qui n'a de rapport ni avec celle de M. Stickel ni avec celle du P. Tarquini. Il est évident que si l'on veut arriver à des sens probables, à des traductions tant soit peu fondées, il faut constamment mettre les textes à côté les uns des autres, et n'accepter une valeur pour un mot ou une forme grammaticale, que si elle satisfait aux différentes inscriptions dans lesquelles ce mot, cette forme grammaticale figurent; aussi est-ce ainsi qu'en a agi le professeur de Pérouse. Cette méthode inspire pour ses recherches une légitime confiance. Sans doute M. le comte Conestabile n'a accru nos connaissances en étrusque que d'un très-petit nombre de faits; mais on peut considérer ces faits comme établis sur une base réellement scientifique.

Chaque inscription est, dans son *corpus*, suivie d'un court commentaire et de l'indication des ouvrages où l'inscription avait été déjà publiée Le commentaire se réfère le plus souvent à la préface, dans laquelle sont exposés les faits généraux, et qui s'offre ainsi comme un résumé des notions actuellement acquises sur la langue de l'Étrurie.

Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les questions que cette préface soulève, d'autant plus qu'il en est plusieurs que je traiterai séparément dans un mémoire dont la publication est prochaine, et qui a pour objet la grande inscription de Pérouse. Je ne m'arrêterai qu'à quelques points sur lesquels M. le comte Conestabile a proposé ses vues et qu'il est bon de faire connaître.

On sait combien est fréquente la présence du mot *clan* sur les inscriptions funéraires de l'Étrurie. Ce mot arrive d'ordinaire à la fin d'une énumération de noms, et est presque toujours précédé d'un nom au génitif ou terminé en *al*, finale qui indique l'appartenance. On a généralement traduit ce mot *clan* par *natus* ou *nata*, car il devait s'appliquer aux deux sexes, puisqu'il est inscrit sur des tombeaux de femmes, ainsi que l'ont constaté les professeurs Orioli et Migliarini.

M. le comte Conestabile, adoptant les vues d'un de ses compatriotes, M. P. Capei, propose une interprétation du mot *clan* qui lui est particulière. Sans repousser précisément le sens de *natus*, il l'entend d'une manière un peu différente de celle à laquelle on s'était arrêté. Son opinion découle de la façon dont il explique l'emploi de la terminaison *al*. La majorité des antiquaires, frappés de l'association habituelle d'un nom ayant cette désinence et

d'un substantif indiquant une relation de parenté, en avaient conclu que *al* répond à l'ablatif latin. Notre auteur combat cette idée. D'abord il remarque avec raison que le latin avait gardé un certain nombre de mots, tels que *puteal*, *cervical*, *cubital*, présentant cette désinence *al*, sans être des ablatifs. J'ajouterai que l'un de ces mots, *bidental*, appliqué à un endroit deux fois frappé par la foudre, est manifestement dérivé de l'étrusque. C'est là un premier indice que la terminaison *al* n'est pas la marque d'un cas indirect. D'ailleurs, continue le professeur de Pérouse, si les noms propres offrant cette terminaison étaient à l'ablatif, on ne comprendrait pas pourquoi dans les inscriptions funéraires se trouverait si souvent supprimé le complément *clan;* car si en latin le nom patronymique est le plus souvent au génitif, sans être accompagné du mot *filius*, on ne rencontre pas de noms à l'ablatif avec la suppression du mot *natus*. Et cependant les inscriptions bilingues nous montrent qu'un substantif propre terminé en *al* répondait au mot *natus* précédé du nom propre dont le radical entre dans ce substantif. Ainsi *Varnal* signifie *Varia natus; Cainal* est transcrit par *Cainnia natus; Cahatial*, par *Cafatia natus*. M. le comte Conestabile a remarqué que ces mots en *al* sont quelquefois terminés par *s*, ce qui ne saurait se comprendre dans l'hypothèse que *al* est une terminaison de cas. Ainsi sur une inscription qu'il a rapportée, on lit *Titials sec*. Le mot *sec* signifie, selon toute vraisemblance, épouse; il me semble allié au grec ζυγία qui a précisément ce sens. L'emploi de *s* aurait été tout à fait inutile, si *al* eût déjà désigné un génitif. D'autre part, un assez grand nombre d'inscriptions nous offrent soit le mot *clan*, soit le mot *sec*, précédé de deux noms terminés l'un et l'autre par *al*, ce qui ne s'accorde pas davantage avec le sens prêté à cette terminaison.

L'auteur cherche en conséquence pour elle une autre explication; il y voit le nominatif d'une forme adjectivale répondant aux adjectifs latins en *alis, ilis*. En sorte qu'au lieu de dire *Varia natus*, les Étrusques auraient dit *Varialis;* au lieu de *Cafatia natus*, ils auraient dit *Cafatialis*. Notre auteur va plus loin, il admet que la véritable désinence de ces adjectifs désignant la provenance était *als*, ou même comme en latin *alis*; car les Étrusques, au dire des anciens, ne faisant guère sentir *s* dans la prononciation, cette lettre a dû pour ce motif être presque toujours supprimée.

Ainsi la terminaison *al*, répondant à l'*alis* latin, aurait indifféremment indiqué un nominatif ou un génitif. Le fait peut paraître

bizarre, car *s*, marque du génitif, est conservée dans les noms propres employés à ce cas sur les inscriptions funéraires; cependant on peut citer à l'appui de l'hypothèse qu'a suggérée au professeur de Pérouse M. P. Capei, certaines inscriptions telles que celles-ci :

Thana. Setumi. Puia. Larisal. Pumpus. Nufrznas.
Veila. Maslnei. Puia. Lathial. Vipi[s]. Vpelsis.
Veilia. Caia. Puia. Larthial. Pumpus. Satnas.

Sans nous prononcer encore sur le sens du mot *puia* tour à tour entendu dans le sens de *fille, épouse, veuve*, il est un fait qui paraît probable, c'est que ce mot indique une relation de parenté avec le personnage dont les noms suivent, noms qui doivent dès lors être au génitif. L'*s* qui termine la majorité de ces noms nous le montre suffisamment. Donc les noms *Larisal, Lathial, Larthial* sont au génitif. Or le rôle de désinence de cas qu'on avait prêté à *al* une fois rejeté, il faut nécessairement admettre que dans ces noms ce n'est pas *al* qui marque le génitif; ce qui conduit à l'idée que *s* a été omise dans l'écriture, comme elle l'était dans la prononciation étrusque. De même en quelques inscriptions *s* de la terminaison génitive en *as*, *es*, *us*, a été supprimée

Cependant l'hypothèse de MM. Capei et Conestabile n'est pas à l'abri d'objections graves que je dois rappeler ici. Ne peut-on pas dire d'abord que si les Étrusques avaient eu comme les Latins des adjectifs en *alis*, les Romains n'auraient pas attribué la simple désinence *al* aux mots qu'ils empruntaient à l'Étrurie? Pourquoi, par exemple, eussent-ils fait une différence entre le mot *Minerval*, signignifiant objet consacré à Minerve, salaire du maître, et l'adjectif *Minervalis*, qu'ils employaient au neutre dans l'expression *Minervale munus*. L'existence de ces mots en *al* dans la langue latine semble une preuve que les Étrusques avaient une pareille terminaison et ne connaissaient pas la terminaison *alis*, car si *s* ne se fût pas prononcée, *i* aurait au moins persisté. Je ne suis donc pas convaincu de l'existence de la forme *alis* en étrusque. Quant au nominatif *al* faisant au génitif *als* prononcé *al*, il me paraît vraisemblable. L'opinion adoptée par le professeur pérugin, emprunte assurément une grande force à cette circonstance qu'on lit parfois *als* et non *al*. Ajoutons que sur certaines inscriptions le mot *clan* suit un nom au génitif écrit avec son *s*. Et cette circonstance démontre d'autre part que *al* n'est pas une terminaison ablative, car on n'eût pu indifféremment joindre à *clan* un nom au génitif ou à l'ablatif.

M. le comte Conestabile cherche une nouvelle preuve en faveur de l'origine étrusque de la terminaison *alis*, dans les noms propres ayant la forme diminutive *lisla*, tels que *Varnalisla*, *Arnthalisla*, *Larisalisla*, etc. Une inscription bilingue démontre bien que cette terminaison répondait au latin *natus*, puisque *Varnalisla* est traduit par *Varia natus*. Mais rien n'établit qu'elle soit formée de la terminaison *alis* et de l'addition *la;* l'intervention de *l* ne pouvant guère se justifier, et M. le comte Conestabile n'étant pas parvenu à en découvrir la cause. Il me semble plus naturel de prendre les terminaisons *isa* et *isla* tout entières comme diminutives; elles indiquent sans doute une descendance au second degré (1), et peuvent répondre à la terminaison latine *culus*, comme dans *minusculus*, *majusculus*, *homunculus*. On voit de même en italien les diminutifs s'être substitués aux formes simples dans les noms de parenté, frère et sœur (*fratello*, *sorella*).

L'idée que l'auteur s'est faite du véritable caractère de la terminaison *al* le conduit à donner une nouvelle attribution aux noms ainsi terminés qui figurent sur les épitaphes. Ces noms ne représenteraient plus selon lui celui du défunt, ou celui de sa mère, de son conjoint, en retranchant la terminaison *al;* ce serait le nom patronymique de l'ancêtre ou de l'époux; et comme le sens de l'inscription veut qu'on le suppose au génitif, *s* finale en aurait été supprimée par le motif donné ci-dessus. Pour me faire mieux comprendre, je prends l'inscription de l'*Arringatore*, qui se lit : *Aulesi. Metelis. Ve. Vesial. Clensi.* On avait jusqu'alors cru que le mot *Vesial* signifiait fils de *Vesia* (*Vesia natus*), soit qu'on en fît un ablatif, soit qu'on l'interprétât par un adjectif répondant à *Vesialis* et se rapportant au mot *clan* ou *clen*, en latin, *natus*. M. le comte Conestabile prend le mot *Vesial* tout entier pour le nom de l'ancêtre, soit mère, soit aïeule d'*Aulesius*. Cette personne se serait appelée *Vesialis* parce qu'elle appartenait à la famille *Vesia*, et l'expression *Vesial clensi* voudrait dire en conséquence *descendant d'une Vesiale* ou, pour être plus clair, d'un membre de la famille *Vesia*, comme si l'on avait dit en latin *Vesianus*. L'idée est ingénieuse et elle expliquerait fort bien le véritable rôle en Étrurie des

(1) C'est ce qu'on peut inférer de cette inscription rapportée par Vermiglioli : *Larthia. Caia. Thuzetnas. Arnthalisa. Cafatil.* Le troisième et le cinquième nom indiquant la filiation masculine et féminine, il faut nécessairement que le quatrième marque l'aïeule paternelle. Même observation pour une inscription du Val di Chania. Voy. *Bullet. de l'Inst. archéol. de Rome.* 1840, p. 3.

noms métronymiques. Toutefois l'objection la plus forte qu'on y puisse faire, c'est que dans les inscriptions bilingues, *Cahatial* est rendu par *Cafatia natus* et non par *Cafatialis natus*, puisque dans l'hypothèse admise, la mère ou l'aïeule ne serait pas une *Cafatia*. mais simplement une *Cafatiale*.

Au contraire le système qui fait simplement la terminaison *al* une marque d'adjectif, expliquerait l'inscription bilingue sans exclure la valeur métronymique du nom. La fréquence des noms finissant en *al* devant les mots *clan*, *sec*, *puia*, paraissant indiquer que nous avons dans cette désinence une marque d'appartenance et non la terminaison de substantifs métronymiques dont rien ne dénote la mise au génitif.

A cela M. le comte Conestabile peut répondre que les mots *clan*. *sec*, *puia*, ne sont pas toujours accompagnés de l'adjectif dérivé du nom maternel en *al*, et se trouvent parfois précédés d'un simple génitif en *s* ou en *a*.

La dernière raison que le savant pérugin allègue, est de très-sérieuse considération; c'est que dans une hypothèse autre que la sienne, l'emploi du mot *clan* serait inutile, et que, placé à la suite d'un substantif en *al* annonçant déjà par lui-même la filiation, le mot aurait été redondant; mais les Romains n'écrivaient-ils ou ne supprimaient-ils pas à volonté le mot *filius*, rendu parfois simplement dans les inscriptions par un *F*, comme dans les textes épigraphiques de l'Étrurie *clan* est rendu en différents cas par un simple *C?* Si l'adjectif en *al* marquait uniquement l'appartenance, il n'indiquait pas toujours suffisamment de quelle parenté il s'agissait. Était-ce un fils (*natus*), une fille (*nata*), ou une épouse ou une veuve. Prenons par exemple le nom bien connu de *Varia*, d'où dérive l'adjectif étrusque *Varnal*, on pouvait dire *Varnal clan, Varnal sec*, *Varna puia*. Il semble donc qu'au cas où quelque obscurité se serait attachée au sens de l'adjectif en *al* indiquant la parenté, on ait jugé nécessaire d'ajouter le mot *clan* pour plus de clarté

Il est naturel qu'un adjectif en *al* formé d'un nom et servant le plus souvent à faire connaître de quelle mère on était issu, ait été à son tour donné comme nom à une personne. Cela expliquerait la présence de deux mots terminés par *al* mis à la suite l'un de l'autre sur des inscriptions funéraires, où ils sont parfois accompagnés du mot *clan*. Je ne crois pas qu'on puisse rien inférer du rapprochement de plusieurs de ces adjectifs métronymiques sur la valeur de ces adjectifs eux-mêmes, et le raisonnement de M. le comte de Conestabile me semble plus spécieux que solide. On peut, ce me

semble, lorsque deux mots en *al* se suivent, interpréter le premier par un substantif propre, et le second par un adjectif de dérivation.

L'explication que le savant pérugin donne des mots dont il est ici question, le force de rattacher le mot *clan*, par lequel se termine presque constamment l'épitaphe, au premier nom au génitif qu'on y lit. Ainsi il fait accorder ce mot avec un autre qui en est séparé par une indication différente de parenté; on aurait là un fait grammatical insolite; et cependant ce n'est que par un artifice de cette sorte que M. le comte Conestabile parvient à justifier l'emploi simultané des mots *fia* et *clan* sur une inscription que porte une urne décrite par M. Fabretti.

J'ai dû, par impartialité, faire valoir ces objections qui, bien que graves, ne sont pas cependant décisives et ne m'ont pas fait rejeter pour cela le système de M. P. Capei, si heureusement exposé par M. le comte Conestabile. Je me borne à émettre encore quelques doutes; j'espère que des découvertes subséquentes permettront de les lever.

Les inscriptions étrusques que nous possédons paraissent être presque toutes d'une assez basse époque, c'est-à-dire postérieures à la fondation de Rome. De là l'introduction possible, en quelques-unes de mots grecs ou latins altérés par des bouches toscanes et dont la présence nous induit en erreur sur l'emploi d'autres mots. Le mot *fia*, fille, est-il bien réellement étrusque ou n'est-ce qu'un dérivé du latin *filia?* Je l'ignore; mais je n'en serais pas étonné, et dans ce cas l'emploi simultané des mots *clan* et *fia* ne m'arrêterait pas. Car le premier de ces mots est certainement de pure provenance étrusque, et l'on aurait pu y associer le mot latin qui indiquait d'une manière précise si le *natus* etait un fils ou une fille.

Une des inscriptions recueillies par M. Migliarini me fournit la preuve de l'introduction d'un mot latin analogue à celle qui résulterait de cette interprétation du mot *fia*. Une inscription de Volterra, trouvée dans les papiers d'Inghirami, nous montre le mot VITE (VITÆ) écrit de gauche à droite en tête du mot *ril*, suivi d'un chiffre, lequel indique toujours l'âge du défunt. Ce mot *vite* semble être la traduction du mot étrusque *avils* qui a évidémment le sens d'*âge* (l'*ævum* latin).

M. le comte Conestabile doit encore au professeur P. Capei une interprétation nouvelle d'un mot qui figure bien souvent sur les inscriptions et que j'ai rappelé plus haut, c'est *puia*. On l'avait tour à tour traduit par *fille* et *épouse*. Le savant professeur de

Pérouse y retrouve le correspondant du latin *viduus*, *vidua*, entendu dans son acception la plus large, c'est-à-dire comme désignant une personne privée d'un être qui lui était cher (*orbus, orbatus*).

M. Capei a ingénieusement rapproché le *puia* étrusque du mot tout toscan de *buia* qui signifie une *veuve* Mais le rapprochement de diverses inscriptions dans lesquelles entre *puia*, démontre suffisamment que le sens de *puia*, restreint à l'idée de veuve, serait insuffisant et que l'acception doit être étendue à toute idée de privation. Sur une inscription publiée par M. le comte Conestabile on remarque cette particularité curieuse que, tandis que les lettres sont coloriées en rouge, le mot *puia* seul est passé à la couleur noire, comme pour rappeler l'idée de tristesse qu'il implique.

M. A. Fabretti a adopté les vues de M. Capei après les avoir discutées dans un savant article de l'*Archivio storico italiano* (1857, livr. II). Je ne peux que me ranger à l'avis d'un homme si compétent, et l'examen que j'ai fait des inscriptions, m'a d'ailleurs pleinement convaincu qu'elles satisfont à toutes les données du problème.

J'ai signalé les interprétations les plus nouvelles que nous fournit l'excellent recueil de M. le comte Conestabile; j'aurai occasion de revenir sur quelques-unes de ses opinions dans mon mémoire sur la grande inscription de Pérouse, et de montrer ainsi tout l'intérêt et le mérite de son œuvre.

Je n'ajouterai qu'une observation sur le mot *puia*, qui vient d'être cité. On lit dans quelques inscriptions *puiac* au lieu de *puia*, et cependant la manière dont ce mot est placé et les noms auxquels il est accolé, n'indiquent pas qu'il s'agisse ici d'un cas indirect. Lui appliquant en conséquence l'observation de M. le comte de Conestabile sur la chute de la consonne finale, à raison de son rôle muet dans la prononciation, je me demande si *puiac* ne serait pas la véritable forme du mot en question. Dans ce cas sa racine pourrait être rattachée à celle du *fugio*, φεύγω, exprimant l'idée de départ et de privation. Le grec φαιός, *brun*, *noir*, *sombre* a donné l'italien *bujo* qui a le même sens; φεύγω a pu donner l'étrusque *puiac*, et de même que *sec* exprime l'idée de jonction, d'accouplement (ζεύγνυμι), le mot *puiac* répondrait à l'idée contraire.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il reste à expliquer les

formes *pui* et *puil;* la première, n'est selon toute vraisemblance, que la forme abréviative de *puia.*

Vivant sur le théâtre même des découvertes qui promettent à la philologie étrusque des lumières impatiemment attendues, M. le comte Conestabile est plus à même que personne de tirer de l'étude des monuments des notions nouvelles et fécondes. Son recueil dressé avec un grand soin, rempli de détails précieux, est désormais indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'Étrurie. L'archéologie aurait besoin de trouver dans des ouvrages aussi consciencieux et aussi bien exécutés que le sien, les inscriptions étrusques entassées dans les différents musées de l'Europe autres que ceux de Pérouse et de Florence.

ALFRED MAURY.

LÉGENDE POPULAIRE

SUR LA

VÉNUS CORINTHIENNE

Le culte de la Vénus corinthienne a laissé dans l'imagination populaire des traces et des souvenirs qui ont survécu à la chute du paganisme, qui ont traversé tout le moyen âge pour arriver jusqu'à nous; c'est ce dont témoigne une légende encore familière aux paysans de l'Attique.

Il y avait, raconte-t-on, il y a bien longtemps, une reine merveilleusement belle, qui s'appelait Aphrodite; elle avait un château à *Daphné*, sur la route qui mène d'Athènes à Éleusis, et elle possédait aussi l'Acrocorinthe. Pour aller de l'une à l'autre résidence elle s'était fait creuser un souterrain qui traversait le golfe en passant sous la mer. Deux rois épris de sa beauté recherchaient sa main; l'un lui plaisait, elle détestait l'autre, mais elle ne voulait pas déclarer hautement sa préférence ni provoquer par un refus ouvert la colère du prétendant qu'elle désirait éconduire. Voici ce qu'elle imagina pour sortir d'embarras : comme elle se faisait alors même bâtir un palais sur la montagne de Corinthe, elle chargea l'un de ses amants d'entourer de murs la haute colline, et l'autre d'amener l'eau sur cet aride sommet; elle accorderait sa main à celui qui aurait le plus tôt terminé sa tâche. Elle avait, bien entendu, imposé à celui que son cœur préférait le plus facile des deux travaux, celui qui semblait devoir être le plus court; il n'aurait qu'à trouver une source ou à poser quelques conduits, pendant que son rival, il lui faudrait apporter péniblement sur cette cime élevée tous les matériaux nécessaires, suspendre son enceinte sur des abîmes et la jeter à travers des précipices.

Malheureusement il arriva le contraire de ce que c'était promis la

reine; des difficultés imprévues retardèrent celui des princes qui avait entrepris d'élever l'eau jusqu'au faîte du mont, tandis qu'au contraire les murailles grandissaient d'heure en heure avec une rapidité désespérante. Déjà elles étaient terminées; il ne restait plus, pour que l'architecte eût le droit d'exiger sa récompense, qu'une pierre à poser, la clef de voûte de la grande porte : encore quelques instants et tout était consommé. Aphrodite voit le danger, mais tout affligée, toute troublée qu'elle est, elle n'abandonne point la partie. De sa voix la plus attirante et de son plus joli sourire elle ppelle celui qui ne doutait plus d'être son vainqueur : « Viens, laisse là ta truelle; que tardes-tu? n'as-tu pas achevé ta tâche? n'es-tu pas sûr du prix? Viens que je fasse paraître, maintenant que je le puis, combien te favorisaient mes secrets désirs, combien je suis heureuse de ton succès. » A ces mots l'imprudent abandonne tout, rejette à terre la pierre fatale qu'il avait déjà soulevée et qu'il s'apprêtait à mettre en place, et se laisse entraîner par la perfide sur un banc de gazon et de fleurs, où elle le retient en lui prodiguant de ces douces paroles et de ces légères caresses qui n'engagent à rien, mais qui font tout espérer ; dans son ivresse, l'amant transporté oublie que la porte n'était pas finie ; il oublie jusqu'à l'existence même de son rival. Celui-ci cependant qui voyait sa maîtresse conspirer pour lui redouble d'efforts; enfin le roc est percé et une abondante fontaine jaillit en jet joyeux et brillant. La reine aussitôt de se lever et de tirer sa révérence au pauvre architecte,

« Qui jura, mais trop tard, qu'on ne l'y prendrait plus. »

Cette curieuse légende nous présente certains traits qu'il est difficile d'expliquer et qui semblent empruntés à des mythes autres que ceux qui sont arrivés jusqu'à nous; mais elle en contient aussi plusieurs dont l'origine et le sens sont faciles à saisir. Les honneurs extraordinaires que Corinthe rendait à Aphrodite expliquent bien le choix de la montagne où elle se bâtit un palais; il y avait aussi un temple de Vénus sur *la voie sacrée*, dans la gorge du Corydalle, à quelques pas de l'endroit où s'éleva plus tard le couvent de *Daphné* (1). Dans cette source qui s'élance tout à coup du roc, il y a très-probablement un souvenir de la fontaine Pirène, que fit sourdre au même endroit un coup de pied de Pégase. La tradition populaire a bien conservé le caractère de l'antique Vénus, sa fourberie passionnée, sa dangereuse coquetterie qui aveugle et qui perd.

GEORGES PERROT.

(1) Pausan. I. 37.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

SUR LES

MORCEAUX INÉDITS

DE DAMASCIUS

Ces morceaux, au nombre de neuf, sont pris tous dans la partie inédite du traité des *Premiers principes*, où la bibliographie a souvent cru voir un ouvrage distinct intitulé : *Commentaire sur le Parménide de Platon*. Nous montrerons plus loin la fausseté de cette hypothèse.

Nous avons eu sous les yeux, pour établir notre texte, *deux* manuscrits qui appartiennent à la Bibliothèque impériale :

Les nos 1987 et 1988, 2 volumes in-4°. = Ms. A.

Le n° 1989, 1 volume in-f° : = Ms. B.

La partie bibliographique du présent travail offrira une description détaillée de ces deux exemplaires; nous nous bornerons ici à faire quelques observations.

Le manuscrit A est rempli d'omissions et d'incorrections; mais son collationnement nous a fourni plusieurs leçons qui sont entrées dans le texte qu'on se propose de publier; nous lui devons même la restitution d'un court passage omis dans l'autre manuscrit. Bien qu'il ne soit pas très-ancien (seizième ou dix-septième siècle?), il contient à peine, çà et là, deux ou trois signes de ponctuation.

Le manuscrit B, magnifique volume doré sur tranches, d'une excellente écriture, est beaucoup plus correct que le précédent; mais sa

ponctuation est encore assez défectueuse. Du reste, il ne faut attacher, selon nous, qu'une très-mince importance à ce détail de paléographie. La ponctuation ne saurait jamais être la base d'une discussion de texte vraiment sérieuse; tout ce qu'elle peut faire, c'est d'y prêter quelques éléments.

Le texte grec sera accompagné d'une version latine, où l'on a tâché de se maintenir dans les limites d'un vocabulaire proprement latin.

Cicéron, comme on sait, a traduit quelques pages du *Timée* de Platon; plusieurs fois il s'est vu contraint de forger des mots. C'est ainsi qu'il hasarde (*Timæus*, § 7) l'expression *medietas*, mais non sans précautions oratoires : « *Ut in singulis essent bina media; vix enim audeo dicere* MEDIETATES, *quas Græci* μεσότητας *appellant; sed quasi ita dixerim, intelligatur; erit enim planius.* »

« Et il les posa de manière que chaque intervalle eût deux moyens proportionnels, qu'on me pardonne cette expression, car je ne sais comment traduire le μεσότης des Grecs de manière à me faire entendre. » (Ed. et trad. J. V. Le Clerc.)

Cet essai de Cicéron nous a été d'un grand secours.

On connaît aussi la lettre de Sénèque à Lucile (*Epist. ad Lucil.* LVIII), où le philosophe déplore la pauvreté, il dit plus, l'indigence de la langue latine. Il écrit sa lettre à l'issue d'un entretien auquel il avait pris part, et qui avait roulé sur la philosophie de Platon. « *Quanta verborum nobis paupertas*, dit-il, *imo egestas sit, nunquam magis quam hodierno die intellexi.* » Dans cette lettre se rencontre encore la traduction latine de plus d'un mot grec emprunté à la métaphysique. — Lucrèce regrette aussi, en divers passages de son poëme, la pénurie d'expressions latines correspondantes à celles de Démocrite et d'Épicure.

Malgré cette difficulté, plus grande encore pour le latiniste moderne, nous avons exclu presque absolument le néologisme, et pris le parti, lorsque le mot latin manquait, de recourir à la périphrase; ainsi ont fait souvent les trois écrivains de Rome que l'on vient de nommer.

Chaque morceau est accompagné des annotations auxquelles il nous a paru donner lieu. Quelques personnes jugeront peut-être superflu le soin que nous avons pris de reproduire, comme variantes, *toutes* les fautes que nous avons relevées dans le manuscrit A, plutôt que de nous borner à l'insertion des leçons qui présentaient un certain sens; mais d'autres lecteurs trouveront là, nous

n'en doutons pas, un fonds d'utiles renseignements. Il est bon d'avoir sous les yeux le plus d'exemples possible de l'inadvertance des copistes; ce n'est point peine perdue que de suivre jusque dans leurs moindres écarts ces messagers obscurs de la littérature antique. On parvient ainsi quelquefois à surprendre le secret de certaines altérations, graves ou légères, que leur travail devait imposer aux textes qu'ils nous ont transmis.

Ch Em. Ruelle.

Les morceaux inédits de Damascius seront publiés par fragments dans les prochains numéros, avec la version latine.

(*Note de la rédaction.*)

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

SUR UNE INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU MUSÉE D'AUTUN

L'inscription qui fait l'objet de cette étude a été publiée pour la première fois dans le recueil intitulé : *Autun archéologique*. Peu de temps après M. Léon Renier l'inséra dans ses *Itinéraires romains de la Gaule*, en l'accompagnant d'observations que je mets tout d'abord sous les yeux du lecteur.

« Cette inscription, disait le savant épigraphiste, nous apprend un fait curieux; c'est que quelquefois les distances étaient indiquées sur les monuments publics par deux chiffres se rapportant aux deux espèces d'unités adoptées pour les mesures itinéraires. Il est en effet probable que les chiffres qui se voient à gauche, expriment des lieues ; quant aux autres, il n'y a pas à hésiter, puisqu'ils sont précédés du sigle MP. Malheureusement les premiers sont incomplets ou ils ont été mal lus, ce qui diminue beaucoup la valeur de cette inscription, qui, moins mutilée, aurait pu servir à contrôler les calculs des géographes sur le rapport qui existait entre la lieue gauloise et le mille romain.

« Ce monument n'est point un milliaire, car il ne contient pas une suite de stations situées sur une même route, avec les distances de l'une à l'autre, mais bien l'indication des distances diverses, dont une même localité était séparée d'autres localités situées dans des directions différentes.

« Je ne pense pas non plus que ce soit un fragment du célèbre monument géographique décrit par le P. Lempereur dans le *Journal de Trévoux*, janvier 1706, p. 2097 et suiv., et dont la disparition a excité depuis, parmi les antiquaires, des regrets si unanimes et si vifs. »

Un autre savant, qui paraît s'être occupé avec soin de géographie comparée, M. Pistollet de Saint-Ferjeux, a publié en 1852 un mémoire ayant pour objet de fixer la vraie longueur de l'ancienne lieue gauloise. Cet archéologue avait observé, par diverses applications des itinéraires de la Gaule, que la longueur d'un mille romain et demi, attribuée à la lieue par A. Marcellin et autres auteurs, se trouvait dans beaucoup de cas insuffisante, et qu'alors cette mesure itinéraire, qui atteint tout au plus deux mille deux cent vingt-quatre mètres, lorsqu'on la suppose de quinze cents pas romains, devait être portée à deux mille quatre cent quinze mètres environ. En conséquence il proposait d'admettre, pour les cas dont

il s'agit, l'emploi d'une lieue de deux mille quatre cent quinze mètres, et par suite celui d'un mille de seize cent dix mètres, dérivé de cette lieue dans la proportion du mille romain à la lieue qui y correspond; de sorte qu'il y aurait eu, pour les routes de la Gaule, quatre mesures différentes, deux d'origine gauloise, deux d'origine romaine, ce qui expliquerait les erreurs apparentes des itinéraires anciens.

Au dire de M. de Saint-Ferjeux, l'inscription d'Autun confirmerait pleinement son hypothèse fondamentale. Aussi, loin de partager les regrets de M. Léon Renier, considère-t-il la découverte de ce monument comme une circonstance heureuse; car il ne pouvait, dit-il, rencontrer un témoignage plus fort à l'appui de ses observations, une preuve plus convaincante de l'exactitude de la mesure qu'il a trouvée pour la lieue gauloise.

Il est temps que je présente le document auquel se rapportent ces opinions si divergentes. Le voici tel que je l'ai dessiné moi-même dans le musée d'Autun :

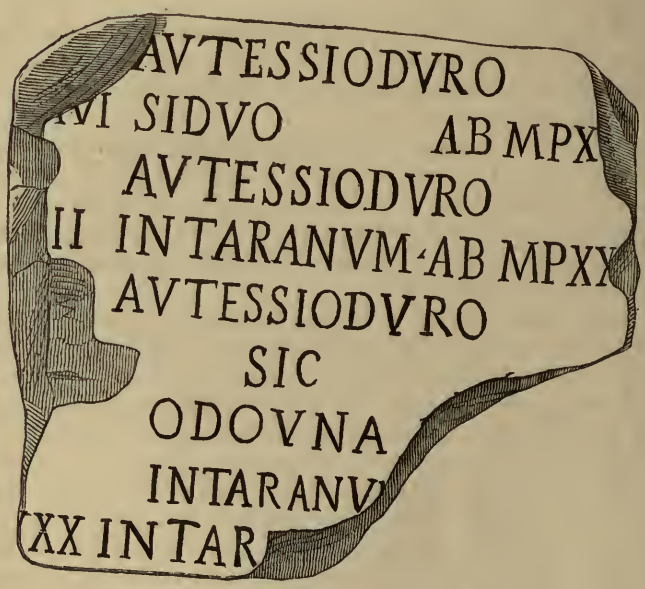

Quoique mutilé sur les quatre bords, sa disposition se comprend sans difficulté. Les noms de lieu y sont inscrits sur deux lignes et par couples, le point de départ et le point d'arrivée, celui-ci dans la ligne supérieure, entre les deux chiffres qui expriment sa distance à l'autre point, en lieues d'une part et en milles de l'autre. Ainsi l'AVTESSIODVRO de la ligne 1 est le point de départ relatif à une localité dont le nom a disparu avec la partie supérieure du marbre. Les lignes 2 et 3, ainsi que les lignes 4 et 5,

indiquent respectivement les distances de ce même point à SIDVO et à INTARANVM, mais en outre, pour ce qui concerne la route d'INTARANVM, un détail complémentaire, inscrit sous l'adverbe SIC, nous apprend qu'il y avait une station intermédiaire du nom d'ODOVNA. Enfin, à la neuvième ligne, le mot INTAR, complet ou mutilé, nous verrons cela plus loin, est le nom d'une localité qui était rattachée à un repère différent d'AVTESSIODVRO, et dont nous ne pouvons connaître le nom que par induction, parce que la partie du marbre où il se trouvait n'existe plus.

Quant aux distances mêmes, toutes les copies publiées jusqu'à ce jour s'accordent pour en donner les chiffres ainsi qu'il suit :

Ligne 2, VI lieues et X milles;
Ligne 4, II lieues et XX milles;
Ligne 9, XX lieues. . . . . .

Telles sont les données dont M. de Saint-Fergeux fait sortir son plus fort argument en faveur d'une lieue gauloise de deux mille quatre cent quinze mètres.

En effet, si dix milles romains ont la même étendue que six lieues, il faut bien que celles-ci vaillent plus d'un mille et demi chacune, il faut qu'elles soient d'un mille et deux tiers, ce qui va même au delà de deux mille quatre cent quinze mètres.

D'un autre côté, le nombre II inscrit dans la quatrième ligne en regard de XX milles est nécessairement incomplet, attendu que deux lieues ne peuvent jamais faire l'équivalent de vingt milles. Un X doit évidemment être rétabli avant ces deux unités, et alors on a XII lieues pour XX milles, rapport précisément égal à celui de VI pour X, et qui confirme la conséquence qu'on en a tirée.

On sait qu'*Autessiodurum* est le nom romain d'Auxerre, et *Odouna* se reconnaît très-bien dans Ouanne, bourg situé sur la route d'Auxerre à Entrains; mais M. de Saint-Ferjeux ne veut pas qu'*Intaranum* soit l'identique romain d'Entrains, malgré la remarquable analogie des noms. Sa raison est que douze lieues gauloises, lors même qu'on les ferait de deux mille quatre cent quinze mètres, ne conduiraient encore qu'à un point situé fort en deçà d'Entrains. Quant à cette dernière localité, se fondant cette fois sur l'analogie des noms, il lui attribue l'*Intar* inscrit, avec XX lieues, à la neuvième ligne, et comme ces vingt lieues font exactement la distance d'Auxerre à Entrains, si toutefois on les suppose de deux mille quatre cent quinze mètres, il trouve là une nouvelle preuve à l'appui de cette fixation.

Voulant rester aujourd'hui sur le terrain de l'épigraphie, je passe pardessus le dernier argument de M. de Saint-Ferjeux, consistant à comparer les distances différentes attribuées par l'Itinéraire d'Antonin et par la Table de Peutinger à la route de *Genabum* à *Lutetia*, et je me hâte de dire que toutes les preuves tirées de l'inscription d'Autun, tombent devant le

véritable texte, dont le rétablissement et l'explication vont maintenant m'occuper exclusivement.

Le nombre VI qui précède SIDVO est incomplet; il y avait en outre un X dont le pied de droite, qui se voit distinctement sur le marbre, est reproduit dans ma copie.

Siduo ne peut donc pas être Seignelay, comme on le suppose généralement, puisque cette identification n'est fondée que sur l'accord des distances, accord qui n'existe pas en réalité.

Les lieues étant au nombre de XVI au moins, celui des milles devait être supérieur à XX. Or, si les milles avaient eu un second X immédiatement après le premier, je pense que j'en aurais aperçu quelque trace, parce que les lettres de cette espèce sont ordinairement très-rapprochées. Il y a donc lieu de croire qu'après le chiffre X des milles venait un L, et la conséquence, relativement aux lieues, serait que leur nombre était composé de plusieurs dizaines indépendamment des six unités. On peut restituer trois X, sans aucune invraisemblance, alors on a XXXVI lieues, qui, à raison de quinze cents pas romains, font très-exactement la distance d'Auxerre à Saulieu, mesurée sur la carte du dépôt de la guerre.

Saulieu est sans contredit le *Sidoloucum* de l'Itinéraire d'Antonin, écrit par erreur *Sidotoco*, pour *Sidoloco*, sur la Table de Peutinger; et *Sidoloco* vient, selon toute apparence, de *Sido locus*, en deux mots séparés, dont l'un est le nom même de l'établissement, et l'autre en marque le caractère. *Sido* diffère peu de *Siduo*, c'en est une contraction très-naturelle et qu'a dû hâter la juxtaposition du mot *locus*.

Voilà donc deux conjectnres plausibles en faveur de Saulieu, conjectures qui se corroborent mutuellement et dont l'ensemble équivaut presque à une certitude.

Je dois toutefois prévenir une objection qui pourrait m'être faite : la Table de Peutinger, d'accord avec l'Itinéraire d'Antonin, ne donne pas trente-six lieues seulement à la route d'*Autessioduro* à *Sidoloco*, mais bien trente-huit lieues; et d'ailleurs il existe sur cette route une station intermédiaire (*Avallon*), qu'il serait surprenant qu'on n'eût pas fait figurer dans l'inscription d'Autun, par un détail analogue à celui qui concerne *Odouna*. L'objection paraît forte, mais la réponse sera péremptoire : Avallon n'est pas sur la route directe d'Auxerre à Saulieu ; pour y passer il faut faire un coude brusque, qui allonge le parcours précisément de deux lieues gauloises, valant un mille et demi chacune; tout ce qu'on peut dire, c'est que l'auteur de notre inscription a préféré compter suivant la ligne droite, contrairement à ce qui a été fait sur les deux autres documents.

Il n'est pas besoin de faire de grands efforts d'imagination pour trouver la synonymie d'*Intaranum*; le lecteur a déjà compris sans doute que cette station romaine et Entrains ne sont qu'une seule et même localité. L'*Intar* de la neuvième ligne n'est que le commencement d'*Intaranum*, et si le mot n'est pas achevé, cela tient tout simplement à la brisure de la pierre.

l fallait toute la préoccupation de l'auteur du mémoire précité pour voir les choses autrement.

Je me suis assuré que la distance d'Entrains à Auxerre est exactement de XXII lieues d'un mille romain et demi. Les deux unités sont seules restées; rétablissons donc les deux dizaines. Restituons aussi une dizaine et trois unités aux milles romains correspondants, puisqu'il faut XXXIII milles pour faire l'équivalent de XXII lieues de quinze cents pas; et puisque, d'après la valeur incontestable de la mesure employée dans cette portion de route, c'est à la lieue d'un mille et demi qu'il faut rapporter tous les nombres écrits sur la gauche du monument, écrivons XLVIII milles en regard des XXXVI lieues appartenant à la route précédente.

Le rétablissement de la dernière ligne présente un peu plus de difficulté. Le nombre des lieues n'est pas XX, comme on le supposait, c'est au moins XXX, d'après le reste de X qu'on voit sur le monument et sur ma copie. Tous les nombres au delà de XXXX doivent être exclus, car il faudrait sauter de suite à LXXX, qui est énorme pour un itinéraire. XXXX serait déjà fort, d'ailleurs il s'écrit habituellement XL. Enfin je ne rencontre aucune localité notable qui aille bien avec ce nombre. C'est donc à XXX lieues, conséquemment à XLV milles, que nous devons nous arrêter, si toutefois les localités s'y prêtent.

Or je trouve précisément cette distance en descendant la route romaine d'Auxerre jusqu'à Mesves (*Massava*) sur la Loire, et continuant, par celle qui longeait ce fleuve, jusqu'à Nevers (*Nevirnum*). C'est la solution que j'adopte et je la complète par un détail indicatif de la station intermédiaire, conformément à ce qui a lieu pour *Odouna*.

En résumé, je crois pouvoir proposer comme certaine jusqu'à la neuvième ligne inclusivement, et comme très-probable relativement à cette ligne et à celles dont je la fais suivre, la restitution suivante :

. . . . . AB . . . . . .
AVTESSIODVRO
L XXXVI SIDVO AB MPXLVIII
AVTESSIODVRO
L XXII INTARANVM AB MPXXXIII
AVTESSIODVRO
SIC
ODOVNA
INTARANVM
L XXX INTARANVM A MPXLV
NEVIRNO
SIC
MASSAVA
INTARANVM
. . . . . .

L'inscription ainsi rétablie est d'accord avec ce que nous avaient appris

les historiens sur le rapport de la lieue au mille; elle ne confirme nullement le système de mesures proposé par M. de Saint-Ferjeux. Est-ce à dire qu'il n'y a aucune réalité dans les observations qui ont conduit cet antiquaire à proposer, pour être appliquée dans certains cas, une lieue gauloise plus longue que quinze cents pas romains? Je ne me prononce pas aujourd'hui sur cette question; je la réserve pour une seconde étude qui fera le complément de celle-ci.

Il ne me paraît pas bien démontré que le marbre géographique d'Autun ne soit pas un reste, je ne dis pas du pilastre vu par le P. Lempereur, mais de ces tableaux à l'usage de l'école d'Autun, décrits par Eumène, et dont ils pourraient, l'un comme l'autre, avoir fait partie. Quoi qu'il en soit, notre inscription se présente comme un réseau géographique, qui s'étendait à plusieurs cités gauloises, probablement à toute la province, peut-être même à tout l'empire. Ce réseau serait pour nous, en fait de géographie, le legs le plus précieux de l'antiquité. Espérons que la ville d'Autun en trouvera d'autres débris et qu'elle saura mieux les conserver qu'elle ne l'a fait pour le monument du savant jésuite!

Le général Creuly.

LA MINERVE DE PHIDIAS.

Dans la séance du vendredi 10 février, M. Vitet a offert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres quatre photographies que M. Charles Lenormant avait fait faire à Athènes d'après une statue de Minerve. Cette statue, haute de cinquante centimètres environ, a été trouvée à Athènes, il y a peu d'années, et déposée dans l'intérieur du Théséion, au milieu d'autres sculptures antiques qui remplissent ce musée tout provisoire. Peut-être les archéologues grecs eussent-ils dû la signaler à l'attention de l'Europe savante, au lieu de laisser cette découverte tomber dans l'oubli. M. Lenormant, par bonheur, n'a point imité leur indifférence. Il a reconnu au premier coup d'œil l'importance de cette petite Minerve, qui paraît une copie de la grande Minerve de Phidias, en or et en ivoire. Pour se justifier, les archéologues grecs ont dit à M. Lenormant que cette statue était depuis un grand nombre d'années dans le Théséion. Mais le fait n'est point admissible. Tout le monde sait que le temple de Thésée est très-petit, qu'il ne contient pas plus de dix à douze statues en ronde bosse. Il est de toute impossibilité qu'une œuvre aussi importante pour l'histoire de l'art ait échappé à M. Le Bas, qui a fait dessiner tant de monuments inédits à Athènes, à M. de Laborde, qui a dressé un catalogue détaillé de tous les objets contenus dans le Théséion; à M. Beulé, qui avait un si grand intérêt à recueillir tous les éléments de la restauration de la Minerve de Phidias.

M. Lenormant a donc rendu à la science le service que les corres-

pondants que l'Institut compte à Athènes auraient dû rendre. La statue, qu'il a photographiée sous ses quatre faces, n'est qu'une copie non achevée et que déparent des défauts choquants. Mais comme document, elle est d'un grand prix. Sur le bouclier dressé au pied de la déesse est représenté le combat des Titans contre les dieux. Sur la base, qui n'est pas complète, sont sculptés des bas-reliefs qui rappellent que Phidias avait sculpté sur le piédestal de sa statue la naissance de vingt divinités. Le serpent est rangé sous le bouclier que Minerve tenait en même temps que sa lance, d'une seule main. La Victoire que devait porter la main droite manque. La tunique talaire, l'égide épaisse et encore archaïque, le casque d'une simplicité qui fait le contraste le plus frappant avec la fameuse pierre d'Aspasius, rendent l'ensemble grandiose et architectural, et la figure apparaît comme un reflet du chef-d'œuvre perdu que l'érudition a essayé de restituer. Il y a là de beaux sujets de travaux pour les archéologues. Nous relisons les chapitres du *Jupiter Olympien* qui traitent de la Minerve de Phidias, ceux de l'*Acropole d'Athènes*, où M. Beulé combat respectueusement la théorie de Quatremère de Quincy; nous relisons l'article du 1er février 1856, dans la *Revue des Deux-Mondes*, où M. Beulé repousse avec plus d'énergie encore la restitution plastique de M. le duc de Luynes et de M. Simart. Nous devons reconnaître que les dessins envoyés d'Athènes par M. Lenormant mourant donnent raison aux théories défendues par M. Beulé. L'Académie a exprimé le vœu qu'un moulage en plâtre de cette statue lui soit adressé. Ce n'est en effet que d'après un moulage que l'on peut juger avec sécurité et trancher ce grand et solennel procès. A. M.

BIBLIOGRAPHIE

Monographie du dieu Leherenn d'Ardiège, par A. E. Barry. Paris, Rollin, 1859. In-8°.

Rien n'est plus obscur et plus incertain que le caractère de ces divinités topiques dont les inscriptions nous ont seulement conservé le nom, et dont la légende mythique est tombée dans un irrévocable oubli. Mais l'étymologie, guide, il est vrai, souvent trompeur, peut quelquefois nous faire soupçonner ce que furent des dieux où les diverses tribus de la Gaule, de la Germanie, de l'Ibérie et de la Lusitanie personnifiaient leur pays et les vertus qu'elles prisaient davantage. Les moindres circonstances qui se rattachent à la découverte des inscriptions sont des indices aussi très-propres à nous mettre sur la trace des choses religieuses effacées. Leherenn est une de ces divinités topiques dont le nom est à peu près toute l'histoire écrite. Une inscription l'identifie à Mars, et cette assimilation fait reconnaître en lui le dieu protecteur d'une peuplade belliqueuse. A en juger par un autel votif où la divinité paraît sculptée, les *vicani* d'Ardiège le représentaient sous la figure d'un guerrier qui serre de la main droite la poignée d'une épée. M. Barry, professeur d'histoire à la faculté de Toulouse, a cherché à tirer cette divinité de l'obscurité qui l'enveloppe et à jeter quelque lumière sur sa figure. On connaît un assez grand nombre d'inscriptions en l'honneur de Leherenn; elles proviennent toutes, hormis une, du village d'Ardiège, petite localité située à l'extrémité de la riche plaine de Valentine (ancien pays de Rivière). Leherenn était donc la divinité topique d'Ardiège. M. Barry entreprend de découvrir à quelle époque son culte a disparu du canton. Le dieu y avait un temple ou plutôt une chapelle dont ce professeur s'efforce d'assigner les dimensions et le caractère. Une suite d'inductions ingénieuses le conduisent à croire que la statue du dieu pyrénéen était dressée à l'intérieur, les autels votifs à l'extérieur de la *cella*, dans une enceinte murée analogue à celle qui entoure encore les cimetières de nos églises rustiques. M. Barry tente, par l'examen des noms propres qui se lisent sur les *ex-voto* à Leherenn, de déterminer chez quelles classes de la société gallo-romaine régnait la dévotion à la divinité topique d'Ardiège. De cet examen il conclut qu'elle était surtout répandue chez les affranchis, les esclaves

domestiques et les serfs; mais la théorie que le savant professeur se fait sur les noms propres romains a le tort d'être un peu en arrière des dernières découvertes de l'épigraphie latine. Enfin M. Barry incline à penser que les adorateurs de Leherenn formaient une corporation ou confrérie.

La monographie de Leherenn est un intéressant morceau d'archéologie; elle nous montre toutes les ressources que, dans le silence des auteurs, peuvent fournir les monuments. A. M.

Recherches sur la chronologie arménienne technique et historique, par Édouard Dulaurier. Tome Ier, Chronologie technique. Paris. Impr. royale, 1859. In-4°.

La chronologie est la base de l'histoire et l'indispensable appui de l'archéologie. L'établissement et la discussion des différentes ères sont des questions fondamentales dont la solution est souvent aride et difficile, mais qu'il importe à toutes les branches de l'érudition de voir résolues. Les auteurs arméniens, encore peu répandus en France et dont un petit nombre seulement a été traduit, ne sauraient fournir à l'histoire des lumières véritables qu'une fois que la chronologie dont ils font usage, aura été complétement débrouillée. C'est ce qu'a compris M. Ed. Dulaurier. Se proposant de publier dans une *Bibliothèque arménienne* les riches matériaux que renferme une littérature à laquelle il consacre depuis longtemps ses labeurs et ses veilles, il a voulu éclaircir d'abord la chronologie, tel est l'objet de l'ouvrage dont il fait paraître le premier volume.

La première partie est consacrée à l'examen de l'ancien calendrier arménien, à la détermination de la grande ère et des petites ères de l'Arménie. Dans la seconde, il établit l'ordre chronologique et la date des événements qui servent de repères pour le classement des faits relatifs à l'Arménie. Dans la troisième, il dresse des tableaux de concordance avec notre comput, qui permettent le passage de l'ère arménienne à l'ère vulgaire.

Le calendrier arménien est fondé sur l'année solaire vague de trois cent soixante-cinq jours, sans fraction. Par conséquent, il anticipe d'un jour, tous les quatre ans, sur le calendrier intercalaire Julien, et ne se retrouve en concordance avec lui qu'au bout d'une période de quatorze cent soixante et une années vagues, ou quatorze cent soixante années juliennes. Cette période constitue la grande ère arménienne; elle forme une échelle dont les degrés, c'est-à-dire les cinq cent trente-trois jours deux cent soixante-cinq millièmes qui la composent, ont leur place historiquement déterminée dans la succession des temps. Mais il restait à découvrir le point précis d'où elle part. C'est ce que M. Dulaurier a tenté.

Le savant orientaliste démontre avec une grande force de preuves et à l'aide de sa riche érudition arménienne, que le commencement de la grande ère en question doit être fixé au 11 juillet de l'an de J. C. 552. La fixation précise de cette ère n'importe pas seulement à la chronologie de

l'histoire d'Arménie, elle sert encore à celle de divers événements de l'histoire de l'empire d'Orient, de celle des croisades, sur lesquels nous trouvons de précieux documents chez les écrivains arméniens.

M. Dulaurier a discuté avec un grand soin, et j'ajouterai un louable dévouement, des questions délicates de comput où le lecteur le suit souvent plus par devoir que par goût, pénétré qu'il est de leur importance. Toutefois il ne s'égare pas dans des calculs inutiles et incidents, et la simplicité de sa méthode rend à l'aridité du sujet un intérêt qui pourrait sans cela échapper.

Outre leur grande ère, les Arméniens en ont d'autres qui portent les noms d'Æas d'Alexandrie, de Jean Diacre et d'Azaria de Djoulfa. Le commencement de ces périodes, qui ne sont autres que le cycle pascal de cinq cent trente-deux ans, connu en Occident, sous le nom de *période victorienne* ou *dionysienne*, a été rattaché par les trois computistes à des époques déterminées. De là l'usage qu'on a fait parfois de ces petites ères pour la dates des événements.

Dans son appendice et ses notes, M. Dulaurier traite d'une foule de points secondaires qui touchent à son sujet et trouveront leur application dans quelques-uns des problèmes dont l'érudition historique est le plus occupée.

On ne peut qu'encourager l'auteur à poursuivre un travail qu'il a si vaillamment commencé et où il a fait preuve de qualités et de connaissances qu'on n'est point habitué à rencontrer chez les orientalistes de profession. A. M.

Essai de mythologie comparée par M. Max Müller. Traduit de l'anglais. Paris, 1859. In-8°.

La vieille école, qui allait chercher en Égypte les origines de la mythologie grecque, a succombé devant l'évidence des faits. Les secrets de la théogonie des bords du Nil arrachés aux hiéroglyphes ne nous ont offert aucun des noms des divinités helléniques, rien qui ressemblât aux fables d'Homère et d'Hésiode. C'est aux Védas, magnifique monument de l'esprit religieux des anciens Aryas, que l'on doit demander l'interprétation du naturalisme des premiers Grecs. Un des plus savants indianistes de notre époque, M. Max Müller, nous donne dans cet essai un aperçu des découvertes auxquelles a conduit l'étude comparative des figures mythologiques adoptées par les Hellènes, les Romains et les ancêtres des Hindous. La commune origine des langues grecque et sanscrite, latine et germaine, justifie l'opinion déjà mise en évidence par des analogies saisissantes, que les premiers colons, venus de l'Asie en Europe, y avaient apporté, avec les noms des êtres et des choses, ceux des divinités, qui n'étaient au fond que les mots servant à désigner les objets de la nature incarnés en elles. On ne saurait trop recommander la lecture de cet opuscule qui dissi-

pera les fausses idées encore enracinées chez bien des archéologues. C'est dans les mots, tous sanscrits d'origine, que se trouve l'explication des attributs prêtés à tant de dieux de l'Olympe et du Parnasse, et pris par les uns pour la création fantastique des poëtes, par les autres, pour le souvenir de prétendus héros divinisés. *Numina, nomina* : ces deux mots pourraient servir d'épigraphe à l'essai de M. Max Müller, qu'un anonyme a eu l'heureuse idée de faire passer dans notre langue. Nous aimons à croire avec M. Ernest Renan, qui a placé un court avertissement en tête de la traduction, que cet opuscule de M. Müller inspirera à quelques personnes le désir de lire les grands ouvrages originaux où sont démontrés les résultats exposés d'une manière sommaire par le savant professeur de l'Université d'Oxford. A. M.

Les Trois itinéraires des Aquæ Apollinares, explication de la partie qui concerne la Gaule, par Alfred Jacobs, docteur ès lettres, archiviste paléographe. Durand, rue des Grès, 7. Brochure, 20 p.

On sait qu'en 1852 furent trouvés en Italie, dans les bassins d'une source d'eau minérale fréquentée depuis une très-haute antiquité jusqu'à la fin de la période romaine, trois vases sur lesquels étaient gravées, avec les distances marquées en milles, les stations de la route de Gadès à Rome. Ce précieux document géographique, qui peut servir de contrôle et quelquefois de complément à la carte de Peutinger et aux itinéraires d'Antonin et de Bordeaux à Jérusalem, était resté jusqu'ici presque inconnu en France. M. Alfred Jacobs, membre de la commission de la carte des Gaules, vient de rendre un véritable service à la science, en la mettant à la portée de tous. A la suite de la partie de l'itinéraire qui concerne la Gaule se trouvent des notes courtes et substantielles dans lesquelles, en rapprochant les nouvelles indications des documents de même nature que nous possédons, M. Jacobs fait ressortir l'utilité et l'importance de la découverte dont il s'est fait le propagateur. Tous ceux qui s'occupent aujourd'hui, en France, de géographie antique, doivent le remercier de l'heureuse idée qu'il a mise à exécution. A. B.

Des miroirs métalliques des Étrusques (*Ueber die Metallspiegel der Etrusker*), par M. Ed. Gerhard. (Extrait du *Bulletin de l'Académie de Berlin*, 1859.)

Un savant archéologue allemand, M. G. Rathgeber, avait proposé de divers miroirs étrusques une interprétation nouvelle et hasardée que l'illustre auteur du *Recueil des miroirs étrusques* a combattue dans un mémoire spécial dont lecture a été donnée à l'Académie des sciences de Berlin.

M. Gerhard réfute aisément quelques assertions de M. Rathgeber. Il

nous montre par l'étude de plusieurs sujets figurés sur les miroirs, le rôle important que jouaient les Cabires dans les traditions de l'Étrurie, et leur association, leur confusion même avec les Dioscures. Il résulte de ses rapprochements que la théogonie de ce pays avait adopté un système de dyade et de triade allié de très-près, par les noms et les symboles, à celui qui faisait le fond des mystères de Lemnos et de Samothrace; ce qui est conforme au témoignage de Clément d'Alexandrie, au dire duquel les mystères des trois Cabires avaient été portés en Tyrrhénie, et ce qui explique la présence des trois têtes humaines à la porte de Volterra.

La courte notice de M. Gerhard ne fait encore que laisser entrevoir ce que des recherches ultérieures mettront sans doute tout à fait en lumière.

A. M.

Mémoire sur les inscriptions grecques se rapportant aux sources et aux fontaines, par Ernest Curtius.

(*Abhandlung über Griechische Luell-und-Brunneninschriften.* Göttingen, 1859. In-4°.

Les Grecs, observe M. Ernest Curtius, n'ont nulle part montré un sentiment plus vif et une observation plus attentive de la nature que dans ce qui touche aux sources de leur pays. La poésie hellénique est inépuisable en images destinées à chanter et à peindre les propriétés des eaux courantes, et ce savant aurait pu ajouter que c'était là un legs des Aryas; le Rig-Véda est rempli d'hymnes destinés à bénir le bienfait des eaux. On est étonné, continue le célèbre épigraphiste et historien de la Grèce, du soin avec lequel les Grecs ont noté la température, le goût, la couleur et la densité des eaux vives et jaillissantes, leur influence sur le corps humain, quand elles sont administrées soit en bain, soit en boisson. Si l'on accompagne le périégète Pausanias dans son voyage, on est frappé de voir que tandis qu'il reste presque toujours indifférent aux scènes de la nature, aux accidents de terrain, à tout ce qui touche enfin à la géographie physique, il n'omet pas la plus petite source et ne manque pas de nous faire connaître à quelle divinité elle est consacrée. En cela, il se montre un véritable Hellène, car pour les anciens l'eau qui s'échappe du sol était l'effet le plus manifeste de cette force vitale divine qui anime et soutient la nature. De là le caractère sacré qu'avaient les sources; c'était un méfait de leur refuser ses adorations, et Hésiode, dans son poëme des *Travaux et des jours*, menace du courroux céleste celui qui passe près d'une source sans lui faire sa prière. Festus, au mot *peremne auspicari*, nous montre que les mêmes idées existaient chez les Romains. Les rivières à leur source (κεφαλή, grec mod. κεφαλάριον) étaient aussi invoquées comme des divinités, personnifiées par des héros ou des héroïnes qui prennent place dans la mythologie.

M. E. Curtius passe en revue tous les mots destinés à rendre en grec les

différentes qualités des eaux. Les Hellènes attachaient surtout beaucoup de prix à leur limpidité, en vue de leur emploi dans les sacrifices. Avaient-elles ce caractère, ils les appelaient vierges (παρθένοι, παρθένος πηγή, παρθένιον φρέαρ). Diverses inscriptions mentionnent des offrandes et des adorations faites aux rivières et aux sources. Le savant archéologue nous les fait connaître. L'une d'elles, publiée par le regrettable colonel Leake, porte ces mots : Ὠροπῷ ποταμῷ καθιέρ(ω)σανὲ υχα(ριστήριον); elle fut trouvée à dix lieues environ de Nicopolis en Épire, et la pierre sur laquelle elle est gravée paraît avoir appartenu à un conduit ou aqueduc dont les ruines sont encore en place. Cet aqueduc amenait, à ce qu'il semble, les eaux de la source qui jaillit dans l'église du village de Saint-Georges. L'inscription, dont M. Curtius discute le texte, nous montre que cette source était regardée comme étant celle du Luro, qui coule près de là, et est formée de deux bras, rivière que sans beaucoup de fondement Leake a appelé Charadros, quoique la véritable source du Luro soit située à plus d'une lieue plus haut. Cela est conforme à l'usage des Grecs, qui ne prenaient pas le premier et le plus éloigné des bras d'une rivière pour son point de départ, mais qui regardaient comme sa source le cours d'eau le plus abondant dont les ondes se versaient dans son lit, habitude de langage très-justifiable dans un pays où le lit supérieur des torrents est si souvent à sec. L'auteur cite plusieurs faits à l'appui de son observation, et chemin faisant, il nous montre que le Luro était l'Oropos des anciens. Cette identification lui permet d'assigner la position de la ville du même nom, citée par Étienne de Byzance comme étant en Thesprotie et l'une des cinq ainsi désignées. Les ruines de cette ville se reconnaissent à Férékisi, situé sur une hauteur qui domine toute la contrée. Oropos, comme beaucoup d'autres villes de la Grèce, tirait donc son nom des eaux qui la baignaient. Tels étaient Thisoa, Thelpuse, Thurii, Pagasæ, Sybaris (de *subur*, torrent, d'après Movers), Pise (boisson, d'après G. Curtius), Ortygie, Salmacis, etc.

M. Curtius passe ensuite à l'étude des sources qui, comme la fontaine Hercynna à Lebadée, devaient leur caractère sacré aux lieux mêmes qu'elles arrosaient. Ces sources étaient fréquemment consacrées par la plantation d'arbres ou par des édicules. Lorsque la contrée était trop champêtre pour que l'on y élevât un monument, on se bornait à un simple *ex voto*. L'hiéron consacré aux nymphes, divinités des eaux, se réduisait à une grotte. L'auteur passe en revue les inscriptions qui mentionnent ces consécrations; il nous en rappelle une autre découverte non loin de Panticapée, près d'une source d'eau minérale, et qui relate la découverte de ces ondes bienfaisantes. L'inscription rapportée par Boeckh, sous le n° 2108 c, est de l'époque de Néron. Un certain Cotys, fils d'Aspurgos, régnait alors sur les Inachiens (Ἰνάχιοι), c'est ainsi que sont désignés dans l'inscription les Grecs du Bosphore, d'après une appellation archaïque. M. Barth a copié près de Cios, sur la route de Nicée, une inscription de l'époque chrétienne, qui fait aussi mention d'une découverte de ce genre.

Les inscriptions consacrées aux divinités des sources et des rivières sont de beaucoup les plus nombreuses; elles renferment des actions de grâces à ces personnifications mythologiques; on ne les rencontre pas seulement près des sources minérales, mais aussi près d'amas d'eaux sans vertus médicinales, surtout près des eaux très-froides; car, ainsi que l'a remarqué M. Curtius, les Grecs estimaient beaucoup, à raison de leur propriété tonique, les eaux présentant ce caractère. Le Cydnus, qui coulait à Tarse, l'Alès, qui coulait à Colophon, le Mélas, qui coulait à Sidé, le Gortynius, qui coulait en Arcadie, étaient en grand renom pour la froidure de leurs ondes. Hérodote nous apprend que l'Acésines devait à sa vertu curative le nom qu'il portait.

L'auteur du mémoire passe en revue une foule de monuments et de passages des auteurs grecs, qui mentionnent des dédicaces aux nymphes et aux divinités des fontaines; il traite des monuments élevés à l'entour et du culte que l'on y offrait. Il rappelle une inscription intéressante qui parle de l'établissement d'un émissaire destiné à l'écoulement des eaux d'un nymphéum et qui a été découvert près de Catane, dans une grotte; l'architecte s'excuse de n'avoir pu élever un plus beau monument, à raison de la mauvaise qualité de la pierre. Quelques sources thermales étaient consacrées aux Grâces ou Charites, ainsi qu'en fait foi une inscription découverte aux environs de Rome, et publiée par Boeckh, sous le n° 6181, circonstance qui explique pourquoi, à Orchomène, la source Acidalie était honorée comme le bain des Charites. Enfin quelques inscriptions prouvent qu'il existait de véritables baignoires pour l'usage privé (ἴδια) et des piscines pour l'usage public (δημόσια).

Nous voudrions pouvoir reproduire ici tous les faits contenus dans l'intéressant mémoire de M. Curtius, suivre avec lui l'histoire de ces bains qui jouaient un si grand rôle dans l'antiquité, tenaient par un côté à la religion et par l'autre aux usages de la vie domestique, et dont l'étude est une des branches les plus curieuses et les plus originales de l'archéologie grecque. Consacrées par le christianisme, les immersions ont passé dans notre culte, et les fontaines sacrées sont devenues des baptistères. La même richesse d'ornementation qu'on prodiguait pour décorer les fontaines mises sous l'invocation des nymphes, a été transportée à ces portiques, à ces colonnades qui embellissaient les fontaines de l'atrium des églises (στοαὶ φρεατικαὶ), comme à Sainte-Sophie. On fera bien de consulter sur ce sujet l'excellent ouvrage de Paciaudi : *De sacris balneis*, auquel M. Curtius renvoie.

Le mémoire du savant épigraphiste et voyageur, destiné à entrer dans le tome VIII du *Recueil* de l'Académie de Goettingue, dont il sera certainement un des ornements, est écrit avec cette clarté de style, cette élégance d'expressions que l'auteur s'efforce de naturaliser en Allemagne, et qui nous inspire en France pour ses œuvres une si naturelle sympathie.

M.

EXPLICATION

DES RENVOIS EN CHIFFRES DU PLAN DES TROIS ILOTS DE LA CITÉ

1. Maison de la Heuse et de l'Ymaige Saint-Pierre.
2. Maison de la Chausse de Flandres, de l'Ange et de l'Image Saint-Michel.
3. Maison de l'Ymage Sainte-Katherine.
4. Maison de la Bannière de France.
5. Maison de l'Imaige Saint-Jullien.
6. Maison des Quatre filz Hémon.
7. Maison des Trois chandeliers, du Cheval à louer et des Sagittaires.
8. Ruelle du Four Basset.
9. Maison des Balances, de l'Image Saint-Nicholas et de la Roue de fer.
10. Maison du Gant d'or.
11-11 et 24. Maison du Chastel.
24. Four Basset.
12. Maison du Pot d'estaing.
13. Maison des Cognilz blancs.
14. Maison de la Fleur de lys.
15. Maison de la Roze.
16. Maison des Chapelets et de la Pomme de pin.
17. Maison sans désignation.
18. Deux maisons sans désignation.
19 et 20. Maisons sans désignation.
21. Maison de la Croix d'or.
22. Maison du Billart.
23. Maison de l'Ecu de France et de l'Image Saint-Antoine.
25. Maison de la Cage et de l'Ymage Saint-Jehan-Baptiste.
26. Maison du Panier.
27. Maison du Chat.
28. Maison du Paradis, du Heaume, des images Saint-Marcel et Sainte-Geneviefve.
29. Maison de l'Ymaige Saint-Kristofle.
30. Maison de l'Image Saint-Nicholas.
31. Maison du Cœur royal.

—

32. Maison du Porc espic.
33. Maison des Quatre vents.
34. Maison de la Couronne d'or.
35. Maison de l'Image Sainte-Barbe.
34 et 35. Four Saint-Denis de la Chartre.
36. Maison de l'Image Saint-Yves et de la Fleur de lys.
37. Maison de l'Escu de Bretaigne.
36 et 37. Maison du Chaperon.
38. Maison de l'Adventure.
39. Maison de l'Escu de Polongne.
38 et 39. Maison du grand Godet.
40. Maison du Paon blanc.
41. Maison de la Lanterne.
42. Etables.
42 et 43. Maison du Chapeau rouge.
44. Maison de la Corne de cerf.
45-45. Maison de la Croix blanche.
44 et 45. Maison de la Longue allée.
46-46. Maison du Lion d'or.

—

47. Maison de l'Eschiquier.
48. Maison sans désignation.
49. Maison de Jhérusalem.
50. Maison de la Nef d'argent.
51. Maison du Plat d'estaing.
52. Maison sans désignation.
53. Maison du roi David et de la Herpe.
54. Maison du Cheval blanc.
55-55. Maison de la Licorne.
56. Ruelle de la Licorne.
57. Maison de l'Image Notre-Dame.
58. Maison de l'Image Saint-Martin.
59. Maison sans désignation.
60. Maison de la Corne de cerf.
61. Maison de la Clef et de la Croix blanche.
62. Maison de l'Image Saint-Jacques et de l'Image Saint-Pierre.
63. Maison de la Housse-Gilet et de l'Ymage Saint-Kristofle.
64. Maison de l'Image Notre-Dame.
64 *bis*. Ruelle Portebuche.
65. Maison de l'Ymaige Sainte-Marguerite.
66. Four Saint-Martin. Maison du Dauphin.
67. Maison de l'Ecu de France.
68. Maison de la Tête noire.
69. Maison de l'Annonciation Notre-Dame.
70. Maison de la Seraine.
71. Maison de la Ratyère.
72. Maison des Ecus d'Orléans, de Bretagne et de Bourgogne.
73. Maison de l'Image Notre-Dame.
74. Maison de la Rose et des Trois compas.
75. Maison de la Boule d'argent.
76. Maison du Sabot.

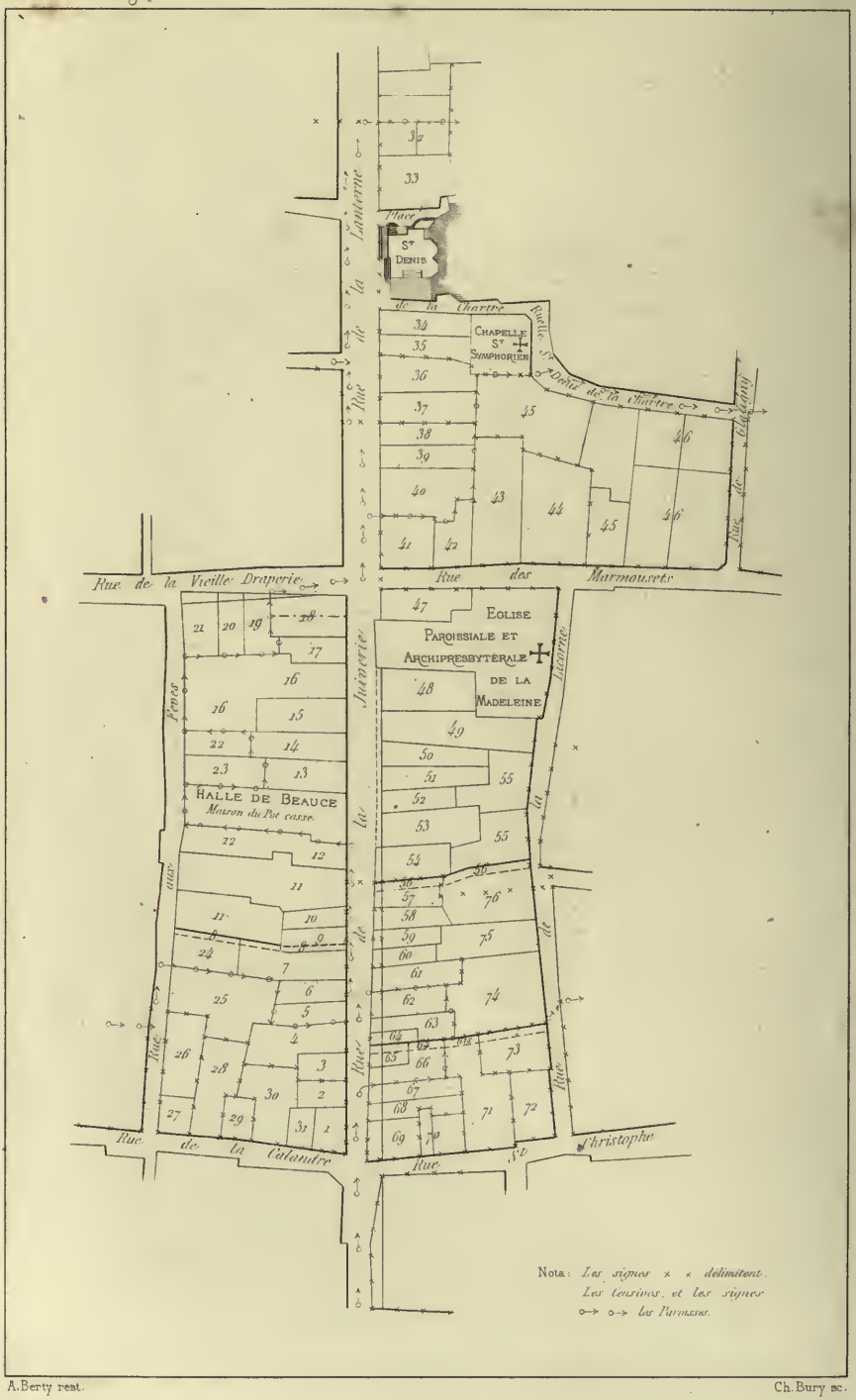

A. Berty rest. Ch. Bury sc.

TROIS ILOTS DE LA CITÉ

restitués d'après les anciens documents manuscrits des Archives de l'Empire.

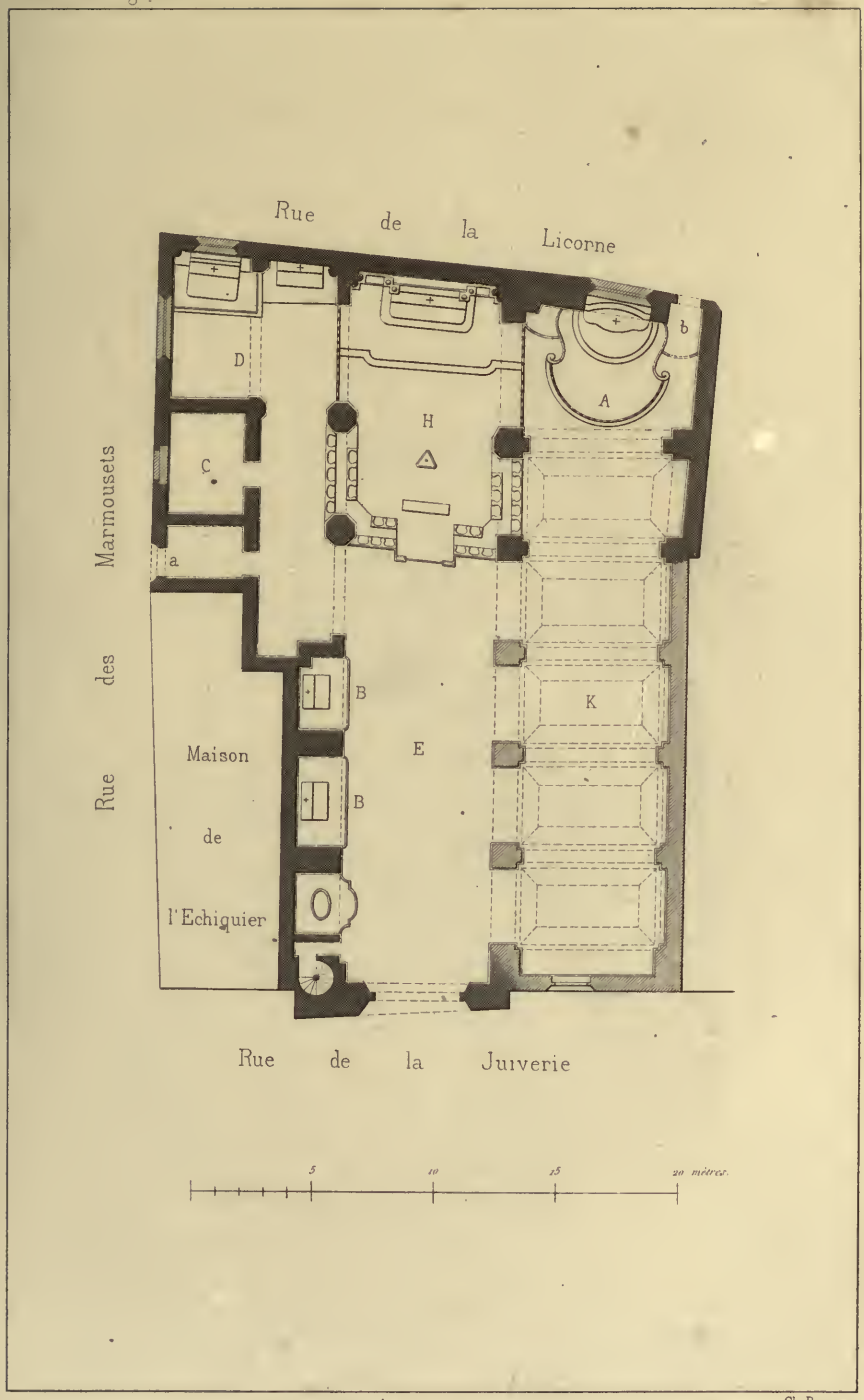

Ch Bury sc.

Plan de l'Ancienne
ÉGLISE DE LA MADELEINE
en la Cité.

ÉTUDES HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE VIEUX PARIS.

TROIS ILOTS

DE LA CITÉ

COMPRIS ENTRE LES RUES DE LA LICORNE, AUX FÈVES, DE LA LANTERNE, DU HAUT MOULIN ET DE GLATIGNY.

L'histoire complète d'une grande ville comme Paris se compose de deux parties très-distinctes : la partie topographique ou monumentale, c'est-à-dire l'histoire des rues, des édifices, des enceintes, etc., et la partie politique, c'est-à-dire l'histoire des faits dont la ville a été le théâtre. Essayer de les confondre dans un unique et même récit est un tort d'autant plus grand que l'on s'efforce davantage de ne rien omettre. Pour rendre la chose palpable, citons un exemple, et, dans ce but, ouvrons au hasard le grand ouvrage de Félibien (1). Nous tombons sur le passage où l'auteur raconte comment, en 1355, les États généraux réunis en la chambre du parlement votèrent les sommes nécessaires à l'entretien d'une armée, et comment l'armée ainsi obtenue fut vaincue à la bataille de Poitiers, dont la perte détermina dans Paris une suite d'événements de la plus haute gravité. Que souhaite le lecteur après un pareil exposé, si ce n'est d'apprendre quels furent les résultats immédiats de la défaite de Poitiers? Mais son vœu ne saurait être

(1) *Histoire de Paris*. 5 vol. in-f°. Paris, 1725.

satisfait sur-le-champ : l'ordre chronologique s'y oppose. En 1356, effectivement, on fonde le collége de Boissy ; en 1357 apparaît le plus ancien statut sur les petites écoles, et le Parloir aux bourgeois est transféré à la Grève. Il faut parler de tout cela. Voilà, en conséquence, l'esprit du lecteur entièrement détourné de la voie où il était engagé, et dans laquelle sa curiosité provoquée le poussait à s'avancer. Il voulait savoir comment les Parisiens accueillirent la nouvelle du désastre et comment ils se préparèrent à lutter contre la mauvaise fortune, on lui nomme les collateurs des bourses d'un collége, on lui explique les règlements auxquels ont été soumis les maîtres d'école jusqu'en 1719, et bientôt, le faisant remonter à la période gallo-romaine, on le renseigne sur les *Nautes*, sur l'origine du corps municipal ; et cela, après lui avoir décrit la construction de l'hôtel de ville au temps de François Ier et de Henri IV, voire même les embellissements de cet édifice sous Louis XIV : en somme, vingt pages in-folio de digressions avant de reprendre le fil du récit qui captivait le lecteur, mais dont il ne se souvient plus depuis que son attention a été attirée sur tant de sujets dissemblables. Du reste, le système d'histoire mixte adopté par Félibien n'est pas moins fécond en ennuis pour l'auteur que pour le lecteur ; car s'il trouble celui-ci par des diversions continuelles et fatigue sa mémoire, il épuise le premier à la recherche de formules de transition aussi stériles que difficiles à trouver. L'histoire mixte crée, en outre, des embarras dont il est impossible de sortir d'une façon satisfaisante. Ainsi, à quel règne convient-il de placer la monographie de l'église Saint-Séverin, monument hybride appartenant à six époques différentes? Nul ne peut le dire, car on n'a là que le choix des inconvénients, et, en évitant l'un, on rencontre infailliblement l'autre. Séparez au contraire l'histoire politique de Paris de son histoire topographique, et tous les défauts que nous venons de signaler disparaîtront. Dans une histoire topographique, la situation des édifices amènera naturellement leur monographie, aux détails de laquelle rien n'empêchera plus de donner le développement que comporteront les connaissances acquises : origine et destination des établissements, description de leurs bâtiments, particularités archéologiques qui les distinguent, traditions qui s'y rattachent, tout se classera à merveille dans un ordre logique et propre à fixer les souvenirs. Ajoutez enfin à l'étude analytique de chacun des quartiers de la ville un examen, en forme de synthèse, de ses accroissements successifs, ainsi que ces renseignements généraux qui embrassent son ensemble, et alors seulement vous serez

apte à aborder l'histoire des événements politiques, parce que vous aurez réuni les données indispensables à quiconque ne se contente point d'en acquérir une idée vague, mais veut se rendre un compte exact de leurs divers épisodes. Il est surabondamment manifeste que personne ne comprendra bien la journée des Barricades de 1588, et encore moins les mouvements populaires de la seconde moitié du quatorzième siècle, s'il n'est familier avec la topographie du vieux Paris.

De même que l'étude de la constitution des corps doit précéder l'étude de leurs propriétés, l'histoire monumentale de Paris doit en précéder l'histoire politique, et il faut se garder de les mêler toutes deux, sous peine de tomber dans une confusion intolérable. Ceci admis, quelle est celle qu'il importe surtout d'approfondir aujourd'hui? En d'autres termes, quelle est celle qui laisse actuellement le plus à désirer sous le double rapport de la quantité et de l'exactitude des renseignements? La réponse à cette question est bien facile pour tout homme qui a quelque peu creusé la matière : l'histoire politique du vieux Paris est faite, tandis que son histoire topographique ne l'est pas. L'histoire politique du vieux Paris est faite, en ce sens que le fond en est tout entier dans Félibien. Certes, on peut écrire à un autre point de vue que le religieux, contemporain de Louis XIV; on peut montrer plus de critique qu'on n'en observe dans son ouvrage tant pillé; on peut s'étendre davantage sur les détails, moins négliger l'étude des mœurs et rédiger des narrations plus attrayantes; mais ajoutera-t-on un nombre important de faits inconnus à ceux qu'il rapporte? A-t-il donc été découvert beaucoup de chroniques inédites et intéressant Paris, à placer à côté de celles dont le savant bénédictin a fait usage? Nous le répétons, le fond de l'histoire politique du vieux Paris existe dans l'œuvre de Félibien, et la preuve, c'est que, depuis cent trente ans, on ne fait que la paraphraser. Nous prédisons que, déguisant le plagiat sous des artifices de style, on la paraphrasera encore; la tâche est assurément plus commode que de défricher le sol vierge.

L'histoire topographique du vieux Paris s'offre en des conditions absolument différentes. D'abord, il n'est qu'une manière de l'envisager, les passions ne peuvent tendre à la travestir, et tout ce que l'on parvient à démontrer, dans son domaine, demeure acquis à l'avenir comme au présent. Ensuite, telle qu'elle existe dans les auteurs accrédités, et telle que, d'après eux, on la refait continuellement, par un procédé en quelque sorte mécanique, elle fourmille d'erreurs : nous sommes prêt à en donner la plus ample démonstration. D'un

autre côté, quelles fâcheuses et innombrables lacunes ne présente-t-elle pas ! La raison prescrit donc de s'en occuper et de l'approfondir avant toute autre. Il est d'ailleurs possible de renouveler ce qu'on en croit savoir, d'en rectifier les absurdités, et de pourvoir à la plupart de ses *desiderata*, par le dépouillement des archives de l'Empire, cette mine immense de matériaux que, pour cause, ceux qui prétendent sans cesse nous révéler le Paris du moyen âge s'abstiennent fort unanimement d'explorer. Aussi bien jamais l'occasion ne s'offrira-t-elle plus opportune de mettre au jour, sur ce sujet, des travaux neufs, basés sur des éléments empruntés aux seules sources authentiques. C'est surtout quand un ancien monument disparaît qu'il devient urgent d'en conserver le souvenir; c'est évidemment lorsqu'une ville subit une transformation radicale qu'il y a lieu de faire voir ce qu'elle fut jadis. L'idée de la grandeur et même de la beauté ne naît que d'une comparaison : si vous voulez qu'on comprenne l'énormité des proportions du boulevard de Sébastopol, rappelez la largeur de la grande rue de la Cité, sous Louis XII ; si vous voulez qu'on apprécie la somptuosité du Louvre actuel, restituez avec précision le château de Charles V ; si vous voulez qu'on se pénètre de la gigantesque étendue de l'enceinte de 1860, montrez un plan fidèle de celles du treizième et du quatorzième siècle.

Nous parlions tout à l'heure des lacunes de l'histoire du vieux Paris ; la plus frappante de toutes est l'absence presque complète de renseignements sur les maisons particulières. Les auteurs ont bien donné quelques détails plus ou moins controuvés, touchant une certaine quantité d'hôtels seigneuriaux, ne formant pas en réalité le quart de ceux qui sont à mentionner; mais quant aux maisons de bourgeois et artisans, c'est beaucoup s'ils en indiquent trois ou quatre sur cent, et encore n'en marquent-ils point la situation précise, restée ignorée d'eux et, par suite, de tout le monde. Inutile d'ajouter qu'on ne trouve dans aucun ouvrage les délimitations des paroisses, des justices et des censives auxquelles les maisons appartenaient.

Nous avons toujours pensé qu'une histoire monumentale du vieux Paris, pour être digne de ce nom et se distinguer des déplorables compilations, tissus de lieux communs, de bévues et de bavardages, qu'on ose donner comme des œuvres sérieuses et nouvelles, devait non-seulement renfermer tous les renseignements que nous venons d'énoncer, mais littéralement tous ceux que peut fournir l'étude, poussée à ses dernières limites, des documents originaux. L'ère de l'indulgence pour les fastidieux ressassages est, au surplus, décidément close, et le public commence à être édifié sur la valeur de cette

érudition dérisoire, dont Dulaure et ses copistes font un si facile étalage. Il est temps que, s'aidant des ressources de l'archéologie moderne, on épuise le sujet, et que Paris, cette capitale du monde, arrivé à un degré de puissance et de splendeur sans précédent, connaisse enfin sa véritable histoire.

Le fragment qui suit, détaché du livre auquel nous travaillons depuis onze ans déjà, est un spécimen de la manière dont il nous paraît qu'une histoire topographique du vieux Paris doit être conçue. De plus habiles que nous feraient mieux sans doute; nous ne craignons pas d'affirmer qu'ils ne feraient pas sensiblement plus, parce que les documents leur manqueraient.

RUE DE LA JUIVERIE.

Elle aboutissait d'une extrémité à la rue du Marché-Palu, et, de l'autre, à la rue de la Lanterne; confondue avec ces deux dernières, qui en formaient la continuation, elle se nomme aujourd'hui *rue de la Cité*.

Avant leur expulsion, en 1182, les juifs étaient apparemment en grand nombre dans la Cité, puisque c'est à eux que devait son nom la voie la plus importante de l'île, celle de la Juiverie, laquelle en a toujours constitué la principale artère depuis les temps gallo-romains. Dans l'origine elle reliait en effet, d'une manière directe, le petit pont au grand pont primitif, situé sur l'emplacement du pont Notre-Dame (1), et devait être très-passante. Elle ne le fut pas moins quand le second grand pont, ou pont de Charles le Chauve, eut remplacé le premier; car, par le moyen de la rue de la Vieille-Draperie, elle le reliait de même avec la rive gauche. Enfin, si la création du pont Saint-Michel a pu, pendant quelques années, diminuer la foule qui s'y pressait d'habitude, la construction du pont Notre-Dame l'y a fait de nouveau affluer, et à ce point même que, dès que ce pont eut été rebâti en pierre, on reconnut la nécessité d'élargir la rue et de redresser son alignement, avec le temps, devenu irrégulier, et biaisant dans la direction du sud-ouest. L'élargissement avait été projeté de dix-huit pieds, mais il fut porté à vingt, et exécuté en vertu d'un

(1) Les lecteurs de la *Revue archéologique* peuvent se rappeler que nous leur avons déjà signalé (t. XII, p. 203) ce fait si important, découvert par M. Th. Vacquer, et que le public ne soupçonne pas : témoin les innombrables articles imprimés récemment, à l'occasion de la démolition du pont au Change.

arrêt du parlement rendu le 24 juillet 1507 (1). L'alignement de 1507 n'a commencé à être modifié, dans la rue de la Juiverie, que sous le règne de Louis-Philippe, et il en subsiste encore plusieurs jalons du côté oriental, où le portail de la Madeleine, qui n'avait point subi de reculement, a formé, jusqu'à la Révolution, un point de repère de l'alignement antérieur.

La plus ancienne mention de la rue de la Juiverie que nous ayons rencontrée se trouve dans une bulle de 1119, où elle est appelée *Vicus qui dicitur Judeorum... infra urbem* (2). Nous lisons encore *Vicus Judeorum* dans une charte de 1167, puis, dans des titres postérieurs : *Judearia* (1216), — *Judaïsmum* (1218), — *Vicus Judearie* (1232), — *Vicus Judearie de Magdalena* (1242), — « La Juyerie » (1253), — « La Jurie » (1380), — « Rue de la Juyrie » (1420), — « Rue de la Jufrie » (1487), — « de la Juifrie ou Juifverie » (1575), — et en dernier lieu « de la Juiverie. » Aucun autre nom n'a été en usage, si ce n'est au treizième siècle, où la rue a parfois reçu celui de la Vieille-Juiverie et de la Vieille-Juiverie-des-Drapiers, *Vicus qui vulgaliter appellatur vetus Judearia panificorum*, comme il appert d'un accord du mois de janvier 1255, dont l'original fait partie des archives de Saint-Martin des Champs, et qui se rapporte à une maison voisine du carrefour du marché Palu.

On verra plus bas qu'il y avait une halle au blé et plusieurs fours en la rue de la Juiverie ; il s'y tenait aussi une sorte de marché au pain, car elle est énoncée *Judearia ubi venduntur panes* dans un document de 1262, et « la Juerie où l'on vent le pain » en divers autres du siècle suivant. Sur les trente-trois contribuables de cette rue, qui payèrent la taille de 1299, nous ne comptons pas moins de vingt-quatre boulangers ou « talemeliers, » comme on disait. En 1296, sur trente-six imposés, il y avait eu vingt-et-un talemeliers et un « blaatier » ou marchand de blé. L'agglomération de ces industriels se dispersa dans le seizième siècle.

(1) Le procès-verbal de visite des maisons de la rue, est transcrit dans un des registres de la Ville (*Arch. de l'emp.*, reg. H. 1778, f° 169, v°), mais d'une façon très-incomplète, puisqu'il y est seulement question des maisons du côté oriental, depuis le Petit pont jusqu'à mi-chemin du pont Notre-Dame. Le procès-verbal indiquant la largeur des maisons et la quantité de terrain qu'il fallut en retrancher, il est possible de retracer avec précision l'ancien alignement, et c'est ce que nous avons fait. On retrouve cet ancien alignement en posant un point à onze pieds du coin des rues Saint-Christophe et de la Juiverie, puis un autre à deux pieds trois pouces du mur mitoyen, vers le midi, de la maison du Plat d'étain (voir le plan), et en unissant les deux repères par une ligne droite.

(2) Cart. de Saint-Martin des Champs, f° 2, v°.

COTÉ OCCIDENTAL.

PAROISSE DE SAINT-GERMAIN LE VIEUX.

JUSTICE DU ROI.

Censive du chapitre Saint-Symphorien.

(Voir le plan de restitution.)

Maison sans désignation en 1317 (1), puis de la « Heuse, » de « l'Ymaige Saint-Pierre » (1455-1539), et aussi de « l'Omme sauvaige » (1499), faisant le coin septentrional de la rue de la Calandre. La fabrique de Saint-Germain le Vieux percevait sur cette maison une rente de trente sous, qui fut rachetée, en 1455, au prix de dix-huit livres parisis.

Maison sans désignation en 1329, puis de la « Chausse de Flandres » (1450), de l'Ange (1547-1587), et de l'Image Saint-Michel (1600-1636).

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Éloi.

Maison de « l'Ymage Sainte-Katherine » (1503-1600). Jean Lescuyer ayant pris cette maison à bail emphytéotique du maître de l'hôpital du Saint-Esprit, et pour quatre-vingt dix-neuf ans commençant le jour de Pâques 1475, fit don à l'église Saint-Germain le Vieux, par son testament reçu le 13 juin 1503, de la jouissance du bail pour le reste de sa durée, à partir de sa mort ou de celle de sa femme, si elle lui survivait.

Maison de la Bannière de France (1530-1636).

(1) En nous exprimant ainsi nous voulons dire que le premier document où nous avons rencontré une mention de la maison, date de 1317, et que dans ce document la maison n'est distinguée par aucun nom particulier. Cela ne signifie nullement qu'elle n'ait point eu d'enseigne auparavant, mais seulement que les titres font défaut à ce sujet. Il est d'ailleurs certain que toutes les maisons de la rue de la Juiverie étaient d'origine extrêmement ancienne.

PAROISSE SAINT-MARTIAL.

Maison de « l'Imaige Saint-Jullien » (1575-1600).

Maison des « Quatre filz Hémon » (1403-1637).

Maison sans désignation en 1257, des Trois chandeliers (1358-1390), puis du « Cheval a louer » (1423), et des Sagittaires (1509-1630), faisant le coin méridional de la ruelle du Four Basset. Cette maison et les quatre précédentes doivent être les mêmes que celles dont il est dit, dans le cartulaire de Saint-Éloy, et à la date de 1280 : *In quarum prima depingitur quidem aries lapideus,* et *que se extendunt usque ad furnum nostrum.*

La grande confrérie aux Bourgeois possédait, hypothéquée sur la maison des Sagittaires, une rente de vingt sous parisis, qui lui avait été donnée, le 2 juin 1257, par Mathilde, veuve d'Étienne Boursier, auquel, le mois de mars précédent, la maison avait été vendue par Nicolas le Roux.

Ruelle du Four Basset. Cette ruelle, aujourd'hui entièrement disparue, existait encore naguère, et n'a cessé d'être publique que dans le milieu du dernier siècle. Nous l'avons vue appelée *ruella Furni Basseti* ou *de Furno Basseti* dès 1253, et « ruelle du Four Basset » en 1267. Elle est souvent indiquée sans nom particulier, par exemple : *stricta ruella, parva ruella, minima ruella quæ intrat ad vicum ad Fabas*, petite ruelle, ruelle commune. Le rôle de la Taille de 1313 l'énonce « ruelle de la Juyerie en la rue aux Fèves, » et Guillot, « la Petite orberie; » mais cette dernière désignation semble avoir plutôt convenu à la ruelle qui a été remplacée par la rue du Marché Neuf.

Dans un relevé des fiefs de l'abbaye Saint-Germain des Prés, datant des premières années du treizième siècle, il est question du four qui donna son nom à la ruelle, *furnus in Judearia, qui vocatur Baset.* Cependant le four Basset appartenait au prieuré Saint-Éloy, dans les archives duquel il est appelé *furnus noster* et *furnus qui dicitur sancti Eligii.* En 1280, il était possédé par deux veuves, celle de Roger de la Marche, qui payait à chaque terme soixante sous de cens pour sa part, et celle de Robert *alias* Lambert Basset, qui en payait quarante pour la sienne (1). Il est encore question, en

(1) Cart. de Saint-Éloy, f° 74, v°. — Lambert, dit Basset, avait possédé, au port Saint-Landry, un moulin dont il sera parlé en son lieu.

1358, du four Saint-Éloy, qui semble avoir été situé du côté de la rue aux Fèves, au derrière des maisons précédentes.

Maison sans désignation en 1280, puis des Balances (1343), de « l'Ymaige Saint-Nicholas » (1519-1637), et aussi de « la Roue de fer » (1575-1600), faisant le coin septentrional de la ruelle du Four Basset. Elle appartint à l'église Saint-Martial.

Maison sans désignation en 1575, et du Gant d'or vers 1600; partie de la précédente, qui était chargée d'un croît de cens envers l'abbaye de Sainte-Geneviève et, pour cela, figure mentionnée en sa censive. Cette maison et celle de la Roue de Fér n'étaient d'abord que des dépendances de la maison suivante, avec laquelle elles sont fréquemment confondues dans les titres.

Maison du « Chastel » (1369-1613), ou Chateau d'or (1613), aboutissant rue aux Fèves, à la place de laquelle se trouvaient deux maisons en 1280. C'était un cabaret célèbre : Rabelais parle des « tabernes méritoires du Castel de la Magdalène et de la Pomme de Pin.»

Maison sans désignation en 1280, puis du « Pot d'estaing » (1381-1636), aboutissant rue aux Fèves.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

Halle au blé de Beauce ou maison du Pot cassé. Cette halle semble avoir été une sorte de grenier d'abondance pour la Cité, et l'origine en est sans doute fort ancienne. Elle appartenait à Philippe Auguste qui, au mois de février 1217 (n. s.), la donna à son échanson Renaud Larcher, à charge de douze deniers de cens, en s'en réservant toutefois la justice, et en conservant la propriété du marché au blé qu'on y tenait (1). Des mains de Renaud Larcher elle passa, suivant Lamarre, à celles de ses héritiers, qui la vendirent à un chanoine de Paris, Philippe Convers, l'an 1316, et celui-ci en aurait payé l'amortissement cinq cents livres tournois à Philippe le Long (2); mais la charte d'amortissement, datée du mois de décembre 1316, n'indique qu'une somme de cent cinq livres tournois, et nous avons vu que, au mois d'avril 1312, Philippe le Bel assigna à Convers le revenu de la halle, montant à vingt-huit livres parisis, en défalcation d'une rente de cent livres que celui-ci avait droit de prendre sur le trésor

(1) Cart. de Philippe Aug., C 172, f° 125, v°.
(2) T. II, p. 727.

royal. En sollicitant de Philippe le Long, dont il était le clerc, l'amortissement de la halle, P. Convers agit apparemment par suite d'une convention avec le chapitre Notre-Dame, car un de ses collègues, Eudes de Corbeil, mort le 18 juillet 1316, ayant stipulé, dans son testament, que ses biens de Corbeil seraient consacrés à l'acquisition de rentes amorties, transférables à l'office des anniversaires, ces biens furent cédés à Convers en échange de quarante-cinq livres parisis hypothéquées sur des maisons de Paris, parmi lesquelles se trouvait la halle de la Juiverie, dont le revenu fut estimé vingt-six livres (1). La transaction se conclut le lundi après l'octave de l'Épiphanie 1317 (n. s.), et fut ratifiée par lettres de l'official datées du samedi après l'octave de la Purification, c'est-à-dire le mois suivant (2). La halle devint ainsi la propriété du chapitre, qui ne s'en est jamais défait, mais était dans l'habitude de la donner à bail à des particuliers. La première location dont nous trouvons une indication dans les registres capitulaires est de 1347. Vers 1398, elle fut fermée et la réouverture n'en eut lieu, au dire de Lamarre, qu'en 1416; le blé y reparut alors avec abondance. En 1418, celui qui la loua était le maître de la maison de la Harpe, située vis-à-vis. En 1423, ce fut Jean Chauvin, auquel on imposa l'obligation de la faire nettoyer à ses frais, lors de l'expiration de son bail. Cette même année, au mois de septembre, il fut prescrit à l'officier des anniversaires de la visiter, de veiller à ce que ceux qui y apportaient leurs blés et leurs farines en trouvassent l'entrée libre suivant la coutume, et à ce que Chauvin la fît ouvrir à six heures du matin, et fermer après six heures, le soir. Le 11 août 1464, il fut crié à son de trompe que les marchands entrant du blé et de la farine par les portes Saint-Jacques, Saint-Michel, Bordelle, Saint-Germain et Saint-Victor, seraient tenus de conduire leurs denrées à la halle de la Juiverie, sous peine d'amende arbitraire. En 1482, il y eut une requête du chapitre Notre-Dame et des « manans de la Jueric, » adressée au prévôt de Paris, et réclamant qu'il leur fût permis d'y déposer leurs grains et ceux que les marchands apportaient de la Beauce et du Hurepoix, attendu qu'on s'en était toujours servi pour un pareil usage. Le prévôt, à la date du 13 août, renvoya l'examen de la question à l'archidiacre et à Mons. de Marcelles, promettant de faire exécuter ce que ces derniers ordonneraient. La requête avait été motivée par la conduite du locataire de la halle, qui ne s'acquittait

(1) Cart. de N. D., t. IV, p. 116.

(2) Bib. imp., manuscrit n° 5185, f° 108, r°, et Arch. de l'emp., cart. S 18.

pas de ses engagements, à propos desquels nous lisons, dans une demande de bail, du 10 septembre 1481, la halle « est accostumée d'estre close et ouverte par chacun jour, tant pour le bien de la chose publique, comme pour la conservation » des droits du Chapitre, « pour ce que, de tout temps, on y a accoustumé de y descendre blé, farines, avoines et autres marchandises, et ceulx qui, par cy-devant l'ont tenneu, estoient à ce faire, chargez et obligez pour les dangiers et inconvéniens, pour ce que la rue est fort estroicte pour la multitude de charrectes et chevaulx, *et y a seaulx de cuir et eschelles penduz pour la conservation de la Cité, pour la fortune du feu.* »

« La halle de la Juiverie est énoncée *Hala Regis, quedam magna domus ubi ponuntur quadrige defferentes bladum,* » en 1280; puis simplement *Hala ad bladum* (1316), « la halle ou place où l'on vent le grain » (1381), et plus tard, « la halle de Beauce, » ou « au bled de Beauce, » désignation sous laquelle la maison était encore connue du temps d'Henri IV, quoique depuis près d'un siècle elle ne servît plus de marché, ni de magasin. En 1531, Geoffroy Tory, l'imprimeur de François Ier, y était installé avec ses ateliers, et y avait transporté l'enseigne du *Pot cassé*, qui distinguait auparavant sa maison du Petit pont (1). Le 14 octobre 1533, sa veuve, Perrette le Hullin, qui demeurait dans un des corps d'hôtel de la maison, la prit à bail avec Martin Féret, boulanger et bourgeois de Paris, pour neuf ans, et au prix de cent vingt-deux livres dix sous tournois. Comme on connaît des livres imprimés en 1535, dans la maison du Pot cassé, il faut croire que la veuve de Tory continua quelque temps le commerce de son mari, et c'est ce qui perpétua l'enseigne du Pot cassé, dont il est encore question en 1567. La halle fut baillée le 2 mars 1551 à Pierre Leclerc, plombier, pour cent soixante livres par an ; le 14 avril 1567, elle le fut pour deux cent dix livres, à François Lequeux, aussi plombier, qui, en 1605, la payait quatre cents livres. Le loyer s'en augmentait rapidement, car il n'avait été que de vingt-deux livres en 1498, et la ferme de « Hallage » ne valait que seize livres tournois en 1420. En 1628, la maison fut séparée en deux parties par l'isolement du corps d'hôtel de la rue aux Fèves. Celui de la rue de la Juiverie a eu pour enseigne le Chef Saint-Jean, de 1638 à 1740.

Maison sans désignation en 1380, puis des « Cognils blancs »

(1) Consulter, à propos de cette enseigne, la notice intéressante de M. Aug. Bernard ; *Geofroy Tory, peintre et graveur*, etc., in-8°, 1857.

(1468-1604), ou des Lapins (1630). On sait que les deux expressions sont synonymes.

Maison sans désignation en 1280, puis de la Fleur de lys (1423-1630).

Maison sans désignation en 1280, puis de la « Roze » (1354), ou Rose blanche (1600-1640).

Maison sans désignation en 1280, puis des « Chappeletz » (1423), et de la Pomme de pin (1527-1750), aboutissant rue aux Fèves, et faisant hache au derrière de la précédente. Nous venons de voir que Rabelais la cite comme une taverne renommée.

Maison sans désignation en 1280, et du Mulet vers 1630.

Maison sans désignation (1280), qui était réunie à la suivante au dix-huitième siècle.

Maison sans désignation en 1280, et dont l'enseigne nous est restée inconnue, faisant le coin méridional de la rue de la Vieille Draperie.

COTÉ ORIENTAL.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Éloy.

Maison de l'Échiquier (1363-1609), faisant le coin méridional de la rue des Marmousets. Cette maison fut rétrécie d'environ deux mètres, au commencement du seizième siècle, par suite de l'abandon que firent les « dames de Sainct Cir, » auxquelles elle appartenait, d'une portion de son terrain, où l'on construisit des chapelles ajoutées à l'église de la Madeleine. La maison de l'Échiquier payait aussi un cens au roi, et fut achetée par la fabrique de la Madeleine en 1628 et 1629. Elle avait pour enseigne *le Moulin*, en 1655.

Juvénal des Ursins rapporte que les commissaires du Châtelet, qui, en 1393, informèrent contre son père, allèrent « soupper à l'Eschiquier, en la Cité. » L'hôtellerie de l'Échiquier dont il parle, c'était, évidemment, la maison contiguë à la Madeleine.

Église paroissiale et archipresbytérale de la Madeleine. En 1182, les juifs ayant été chassés du royaume, Philippe-Auguste,

suivant le témoignage de Guillaume le Breton, fit transformer leurs écoles et leurs synagogues en églises (1). Telle fut particulièrement la destination que reçut la synagogue de la Cité de Paris, dont, en 1183, le roi fit don à l'évêque Maurice de Sully, pour élever sur son emplacement une église, *ad edificandam ibi ecclesiam* (2). L'église qui remplaça la synagogue de la Cité, c'est celle de la Madeleine, car Pierre le Chantre, dans sa *Somme de théologie,* écrite avant 1197, la mentionne en ces termes : *Ecclesia beatæ Mariæ Magdelenæ ubi fuit synagoga Judæorum* (3). On trouve une seconde indication de l'église de la Madeleine, à l'année 1205, dans le testament de Christophe Malcion, qui légua une somme de cinq sous pour que son anniversaire y fût célébré (4).

Avant l'époque où Lebeuf (5) a fait connaître les faits que nous venons de rappeler, tous les historiens, depuis Du Breul, ont dit que l'église de la Madeleine était primitivement une chapelle sous l'invocation de saint Nicolas, dans laquelle était établie une confrérie de bateliers et de poissonniers. On ne sait pas l'origine de cette tradition. Il est certain que l'église reconnaissait pour second patron saint Nicolas, dont la statue, ainsi que celle de sainte Marthe, était placée sur le maître-autel, à côté de l'image « en bosse » de sainte Madeleine. Or, la présence sur l'autel, de la statue de sainte Marthe, était motivée par une confrérie de Sainte-Marthe, instituée par l'évêque Guillaume Chartier, le 11 juillet 1470 (6) ; il y a donc de grandes présomptions pour que l'adoption de saint Nicolas, comme second patron, soit due à une circonstance pareille, qui aura donné naissance à la tradition. Pour l'expliquer, Lebeuf a conjecturé que la *confratria mercatorum aquæ parisiensium*, existant en 1245, invoquait saint Nicolas comme protecteur et avait eu son siége dans l'église de la Madeleine ; mais il n'en est point de preuve. Quoi qu'il en soit, c'est dans l'église de la Madeleine que, depuis 1266 au moins, s'est tenue la plus puissante et peut-être la plus ancienne de toutes

(1) *Ecclesias fecit sacrari pro synagogis*
In quocumque loco schola vel synagoga fuisset.
Philippidos, lib. I.

(2) Cart. de N. D., t. I, p. 38.

(3) *Pars I, cap. CI.*

(4) Dubois. *Hist. eccl. par.* T. II, p. 295.

(5) T. I, p. 344.

(6) *Inventaire des titres de la Madeleine*, Arch. de l'emp., reg. LL. 829. — Lebeuf ne parle pas de cette confrérie.

les confréries de Paris, celle dite la Grande confrérie Notre-Dame ou aux Bourgeois.

Le curé de la Madeleine était à la nomination de l'évêque, et l'église paraît avoir été paroissiale dès son origine; quant à son titre d'archipresbytérale, elle ne l'avait point encore en 1221; mais d'après un titre cité par Lebeuf, on le lui donnait en 1232, et, depuis, le curé de la Madeleine a toujours joui de la dignité d'archiprêtre, qui lui conférait la suprématie sur tous les curés du diocèse, et une certaine autorité sur ceux dont les églises étaient au nord de la Seine. Le cartulaire de Notre-Dame contient une collation faite le 28 février 1270, au profit de Trémond de Paris, d'une certaine chapellenie, fondée en l'église de la Madeleine, par André de *Paci* (1), qui datait apparemment du commencement du siècle, et dont il est encore parlé au seizième. Lebeuf indique en outre une chapellenie de Saint-Michel, fondée en 1495 par Marguerite Joly, veuve de Robert Turgis, et deux autres, sous le vocable de la Vierge, dont nous n'avons rien vu dans les archives de la paroisse.

L'église de la Madeleine (*voir le plan*) se composait d'abord d'un vaisseau dont la largeur était d'environ huit mètres, et dont la profondeur, limitée par celle de l'îlot compris entre les rues de la Juiverie et de la Licorne, était de trente et un mètres cinquante centimètres par le milieu. Le 2 avril 1461, l'édifice menaçant ruine, et la fabrique étant dans l'impossibilité d'y pourvoir, l'évêque de Paris accorda une indulgence de quarante jours à tous ceux qui voudraient contribuer de leurs deniers à l'exécution des travaux nécessaires (2). Toutefois, en 1491, l'agrandissement de l'église n'avait point encore été entrepris, et, en louant alors une des maisons qu'on se proposait d'abattre, les marguilliers se réservèrent la faculté de résilier le bail aussitôt qu'ils seraient en mesure d'effectuer leurs projets. Cette circonstance se fit attendre assez longtemps, car le devis passé avec les maçons Jean Mareuil et Jean Motu, pour la construction de la chapelle Notre-Dame, par quoi on débuta, ne fut conclu que le 4 mars 1508. La chapelle Notre-Dame, dont l'autel fut consacré par l'évêque de Paris, le 10 mars 1510, ne s'acheva pas sans encombre, car c'est seulement le 22 mai 1512 que la fabrique obtint mainlevée d'une opposition formée par un nommé Legros, à l'érection du gros mur de la chapelle, qui tenait à sa maison. La maison de Legros étant celle qu'on

(1) Cart. de N. D., t. I, p. 180.

(2) Arch. de l'emp., reg. LL 829, et S 3430. Nous tirons de ce dernier registre les détails, tous inédits, que nous donnons sur l'agrandissement de l'église.

disait de *Jérusalem*, il est clair que la chapelle de la Vierge donnait sur la rue de la Licorne, et on la reconnaît ainsi dans le corps de bâtiment (A) divisé en deux travées, et contigu au chœur, du côté du midi. Le 16 août 1609, Jean Raisin, prêtre habitué, obtint la permission de bâtir, sur les voûtes de la chapelle de la Vierge, une chambre qui, en 1633, fut abandonnée au curé pour qu'il y logeât son vicaire. On y parvenait par une « montée » dont il n'est point de traces sur les plans.

Vers 1523 on ajouta à la nef, du côté du nord, des chapelles (BB), dont, comme nous l'avons dit, l'emplacement fut pris sur le fond de la maison de l'Échiquier. Ces chapelles n'étaient primitivement qu'au nombre de deux : l'une dédiée à saint Roch et à saint Sébastien, et l'autre à saint Michel (1). Celle qui contenait les fonts semble avoir été close postérieurement. Le clocher fut élevé de 1526 à 1528, et coûta sept cent quatre-vingt-douze livres, dont trois cents pour l'acquisition du plomb, à raison de treize deniers la livre. Le « revestiaire, » c'est-à-dire la sacristie (C), répondant sur la rue des Marmousets, ainsi que la chapelle, attenante, de Saint-Lazare (D), dite « de Mons. de Blandy » (1554), puis du Saint-Sacrement, et qui faisait le coin de la rue de la Licorne, furent édifiés en 1532 et 1533, du fruit des pardons de Rome, publiés à Paris et aux environs, et à l'occasion desquels on trouva treize cent soixante-sept livres huit sous dans les troncs (2). Aux clefs de voûte, à la porte et aux vitres de la chapelle de Blandy, on remarquait les armes de la famille Arbaleste, dont un membre, Nicolas Arbaleste, aumônier du roi, fit don à l'église d'une somme de quatorze cent quatre-vingt-dix-neuf livres, qu'on employa à l'achat d'ornements armoriés de son écu, et à la confection d'un lambris au-dessus de la nef (E), qui coûta neuf cents livres et fut posé de 1551 à 1553 (3). Aux environs de 1550 avait eu lieu la reconstruction des piliers, des voûtes et des arcs-

(1) La chapelle Saint-Fiacre, dont il est question en 1621, avait vraisemblablement remplacé la chapelle Saint-Michel.

(2) Il y avait, dans le compte de 1532, un article mentionnant la dépense faite pour « estouper » les baies du clocher du côté de la maison de M. de Blandy, parce que l'ambassadeur du pape, qui y demeurait, était alors malade. La fabrique lui devait sans doute la concession des pardons.

(3) « Les armes de L'Arbalestre, dit Sauval (t. III, p. 595), sont aux vitres du maistre autel de la Magdeleine, avec un chapeau à cordons au-dessus de l'escu, comme les évesques, et une épitaphe dans une chapelle à main gauche du maistre autel. » Les Arbaleste demeuraient rue des Marmousets. (Voir à l'article de cette rue.)

boutants du chœur (H), dont la dépense monta à dix-neuf cent vingt-une livres trois sous quatre deniers. Entre 1549 et 1551, on fit emplette de l'aigle ou lutrin, au prix de cent quarante livres, et dans le même temps on adopta la résolution d'ouvrir, sur la rue des Marmousets, une porte (a), à l'occasion de laquelle surgit un procès avec le propriétaire de la maison de l'Échiquier. En 1656, on bâtit au-dessus de la sacristie et du trésor, des chambres qui servirent au logement du clergé de l'église.

L'inventaire où nous avons puisé les renseignements qui précèdent, en renferme quelques autres assez curieux. En 1532, y fait-on observer, l'église de la Madeleine n'avait point encore de bedeaux, ou du moins, s'il s'en trouvait, on ne leur allouait aucun salaire, puisqu'il n'en est point parlé dans les comptes. Le premier des officiers payés par la paroisse était l'organiste, auquel on allouait dix livres par an; après lui venaient les chaudronniers chargés d'écurer les chandeliers et la lampe. Il n'y avait point de tapissier à gages; mais, aux grandes fêtes, le curé prêtait sa tapisserie, et, pour la tendre, il n'en coûtait que quatre ou cinq sols donnés à des hommes de peine. En 1551, au contraire, la fabrique payait un tapissier pour fournir et disposer des tapisseries les jours de grande solennité. Bientôt même elle en commanda cinq pièces, dont les modèles restèrent jusqu'en 1790 dans les archives de la paroisse, et, pour avoir composé « les rimes des histoires » que ces tapisseries devaient représenter, maître Antoine Cailly, « praticien en rhétorique, » reçut la somme de cinq livres. Cependant les tapisseries ne furent faites qu'en 1584 et 1586; elles revinrent à douze cent quarante-neuf écus vingt-cinq sous six deniers, et formaient deux tableaux : l'*Élévation* et le *Trépassement de sainte Marie Madeleine*. Le rédacteur du registre rapporte, en outre, qu'en 1532 on commença à mettre des bancs, oratoires (prie-Dieu) et siéges dans les chapelles, entre autres dans celle que François Bastonneau, notaire (1), loua pour quatre livres dix sous par an; qu'en 1551 l'église était garnie de nattes; qu'en 1554 les marguilliers achetèrent une croix d'argent vermeil de onze marcs deux onces, valant cent soixante-huit écus quarante-cinq sous, et qu'il est question d'une « crosse, » laquelle ne pouvait servir qu'à la suspension de la pyxide.

En 1698, la paroisse de Saint-Symphorien, et, en 1747, les paroisses de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève des Ardents ayant été

(1) Il demeurait vis-à-vis de l'église, dans la maison du Chapeau rouge, en la rue des Marmousets. (Voir ci-après.)

supprimées, leur territoire fut réuni à celui de la Madeleine, qui doubla ainsi d'étendue. Cela rendit indispensable l'accroissement des bâtiments de l'église. L'on acheta en conséquence la maison voisine, vers le midi, et, sur son emplacement, on construisit un nouveau bas-côté (K) d'après les dessins de l'architecte Parvis, acceptés le 17 juin 1748. L'église de la Madeleine a été vendue en 1793 et démolie, mais imparfaitement, car on en utilisa les ruines en y disposant des habitations, et un passage qui fut appelé *Passage de la Madeleine*. Il a disparu en 1843, lors du percement de la rue de Constantine. A cette époque il subsistait, du monument, une petite porte surbaissée s'ouvrant sur la rue de la Licorne (*b* du plan), qui a été démontée et portée dans le presbytère de Saint-Séverin, où on la voit encore. Elle confirme par son style ce que nous avons dit du temps où fut bâtie la chapelle de la Vierge, dans le mur de laquelle elle avait été pratiquée. Dès 1318 l'église avait eu un « petit huys » sur la rue de la Licorne.

Maison sans désignation en 1280, qui, en 1748, fut abattue pour l'extension de l'église de la Madeleine.

Maison sans désignation en 1280, puis dite « de Jhérusalem » (1508-1600), aboutissant rue de la Licorne. L'enseigne de cette maison provenait de ce qu'un de ses propriétaires, appelé Jean Legros, avait été à Jérusalem et voulait le rappeler. Ce Jean Legros, marchand et bourgeois de Paris, le 9 juin 1557, fit en faveur de la confrérie du Saint-Sépulcre, séant aux Cordeliers, une fondation de vingt livres de rente annuelle, à prendre sur sa maison (1).

Maison sans désignation en 1280, puis de la Nef d'argent (1432-1636). Elle fut donnée à l'église de la Madeleine, le 30 avril 1432, par Robert Flahaut et Guillemette, sa femme.

Maison sans désignation en 1280, puis « du Plat d'estaing » (1433-1636).

Maison sans désignation en 1280, et depuis.

Maison sans désignation en 1280, puis du « Roy David, » ainsi que de « la Herpe » (1418-1487), et toujours après du Roy David, jusque dans le milieu du dernier siècle.

Maison sans désignation en 1280, puis du Cheval blanc (1478-1746). Elle fut donnée à l'église de la Madeleine, le 25 avril 1478.

(1) Du Breul, p. 535.

par Me Martin Guignon, notaire, et sa femme Jeanne. Le don comportait une « allée *où souloit estre ruelle,* appartenant auxdits mariez (époux), à cause de leur hôtel de la Licorne, et par laquelle allée » ils allaient de leur maison de la Licorne, en la rue de la Juiverie. Cette allée, c'était l'ancienne.

Ruelle de la Licorne, qui, suivant Jaillot, était mentionnée dans le censier de Saint-Éloy pour 1367 (1), et que cet auteur suppose à tort avoir longé l'église de la Madeleine. Nous n'en avons trouvé aucune indication datant de l'époque où elle était publique. Dans le procès-verbal d'alignement de 1507, elle est énoncée « une allée *que l'on dit avoir autrefoys servy à rue passant;* contenant icelle allée, trois pieds trois quarts de large et onze pieds trois quarts soubz plancher. » Elle était alors couverte et passait, à ce qu'il semble, sous la maison suivante, à l'article de laquelle il en est question.

JUSTICE DU ROI.

Censive du fief de Garges, de Culdoe ou de Gassion.

Maison sans désignation en 1278, puis de « l'Ymage Nostre-Dame » (1548-1700). La censive de cette maison était revendiquée par le prieuré de Saint-Éloy. En 1584 elle appartenait à « Me Ollivier Vallin, abbé de Sainct-Jehan d'Orbestier; » et, dans une charte de 1280, elle semble être désignée avec les suivantes, par ces mots : *duas domos in quibus sunt tria maneria, que vocantur Furnum Regis.* Nous n'avons pu vérifier jusqu'à présent si ce four du roi ne serait point, comme nous sommes porté à le croire, le même que celui, aussi situé en la Juiverie, qui appartenait à Guillaume de Garlande, sur les revenus duquel il donna une rente de vingt sous à Saint-Lazare, en 1167 (2), et que, en 1223, Mathieu, seigneur de Marly, tenait du chef de sa femme Mathilde (3).

Maison sans désignation en 1278, puis de « l'Ymage Saint-Martin » (1548-1630).

Maison sans désignation en 1507, qui est dite dépendre de la précédente en 1584, et en a dû faire partie anciennement.

(1) Ce censier est disparu.
(2) Cart. de Saint-Lazare.
(3) Cart. de N. D., t. II, p. 202.

Maison sans désignation en 1278, puis de la Corne de cerf (1548-1700), qui, primitivement, comprenait sans doute la suivante.

Maison de la Clef (1387-1475), puis de la Croix Blanche (1507-1630). Elle est ainsi décrite dans un titre de 1584 : « Maison..... en la Juifverye, près l'église de la Magdeleine, où pend pour enseigne la *Croix blanche*, qui se consiste en ung corps d'hostel couvert de thuille, en comble à pignon. Au rez-de-chaussée a une boutique et arrière-boutique, un berceau de cave soubz ledict rez-de-chaussée, et oultre, petit berceau de cave du costé de la rue. Le tout garni d'une descente droicte et d'ung potoyer soubz la vis cy-après déclairée. Trois estaiges carrez, l'ung sur l'aultre sur l'estaige dudict rez-de-chaussée ; le premier et le second appliquez chacun à une chambre et garderobe, et le troisième appliqué aussi à une chambre et garderobe. Auquel garderobe il y a une cheminée et ung grenié par hault. Une viz dedans euvre, servant à monter audict corps d'hostel, une court oultre ledict corps d'hostel, à l'ung des estaiges de laquelle y a troys estaiges et galeryes. Le premier estaige, appliqué à une petite cuysine où il y a une cheminée, et les deux aultres où y a des privez, ung petit berceau de cave soubz icelle court. Ladicte maison comme se estend et comporte de toutes parts, et de fons en comble, tenant d'une part à la maison où pend pour enseigne l'*Imaige Saint-Pierre*, d'aultre part à la maison de la *Corne de cerf*. »

Adolphe Berty.

(*La suite prochainement.*)

LE

TOMBEAU DE JOVIN

A REIMS

(*Suite.*)

IV

LE MONUMENT CONNU SOUS LE NOM DE JOVIN LUI EST-IL LÉGITIMEMENT ATTRIBUÉ? — DIFFÉRENTES EXPLICATIONS PROPOSÉES.

Au rapport de la chronique manuscrite que nous avons citée d'après Marlot (1), le tombeau qui porte le nom de Jovin avait une inscription dont les deux premiers vers seulement ont été conservés :

Verna Dei basis fidei jacet hic Jovianvs,
Restitvit qvod destitvit neqvam Jvlianvs.

Nous avons peine à croire que cette inscription soit véritablement antique; sa contexture et le nom de *Jovianus* allongé, à la manière des Orientaux, pour rimer avec *Julianus*, nous la font rapporter au moyen âge; elle ne nous paraît nullement probante sur le fait de l'attribution à Jovin du monument qui porte son nom.

On voyait dans l'église de Saint-Remy un sarcophage de marbre dont la face principale, sculptée et de travail romain comme celui de Jovin, mais d'un mérite inférieur, représentait le même

(1) Ms. C $\frac{196}{195}$.

sujet. Ce sarcophage passait pour avoir été le tombeau de Carloman; mais il n'était pas difficile de reconnaître qu'un monument que tout porte à croire antique n'avait pu être préparé pour le fils de Charles Martel, en dépit de la tradition, et quoiqu'il fût bien établi que ce prince avait été inhumé dans l'église de Saint-Remy et que ses restes avaient été transférés plus tard seulement à Saint-Denis en France (1).

Marlot, qui n'était pas prieur de Saint-Remy et n'avait pas mission particulière de défendre les monuments de cette église, a soin de remarquer, à propos du tombeau de Carloman, que les anciens ma-

(1) Comme ce monument a disparu sans qu'on en ait conservé la trace, nous reproduisons ici ce qu'en a dit dom Chatelain dans ses notes sur l'église de Saint-Remy :

« Le premier des roys que l'on sçache avoir été enterré dans l'église de Saint-Remy est Carloman, roy de Soissons, fils de Pépin et frère de Charlemagne, mort en 771, à Samoucy, maison roïalle dans le Laonnois. On ne sçait pas précisément en quel endroit son corps a été mis, parce que son tombeau, que l'archevêque Hincmar fit voir comme une chose digne de remarque à l'empereur Charles le Chauve, petit-neveu de ce prince, lorsqu'il vint à Reims cent ans après, a plusieurs fois changé de place, selon le sentiment d'un autheur de réputation pour l'antiquité sacrée et prophane. Ce tombeau n'est autre qu'une grande urne de marbre blanc de sept à huit pieds de long et d'environ trois pieds et demie de haut et de large, sans couverture, à peu près semblable au superbe tombeau de Jovin, préfet des armées romaines dans les Gaules, qui est dans l'église de Saint-Nicaise, proche le grand portail.

« Sur le devant de ce marbre est représenté en demi-relief une chasse de lion où les chasseurs sont vêtus à la romaine, de même qu'au mausolée de Jovin que l'on voit à Saint-Nicaise; ce qui confirme que c'est la pierre sépulcrale du roi Carloman, c'est que sur le côté droit, entre plusieurs bas-reliefs, il paraît une sorte de globe impérial, en forme d'une roue de chariot, marqué d'une croix, que l'on sçait avoir été le symbole de Charlemagne.

« En 1756, pour le mieux conserver, il fut mis sur des colomnes de pierre sous la première arcade du collatéral, du côté du cloître, proche la sacristie. On n'y voit aucune inscription, mais il est bon d'observer que les ossemens de ce roy auroient bien pu être tirés de ce tombeau depuis Hincmar et portés à Saint-Denis en France, où on lit sur un cénotaphe ces mots : *Karlomannus rex Pipini filius.* »

Lacourt et Povillon disent qu'un char rempli de dépouilles figurait sur l'une des faces latérales du tombeau de Carloman; dom Chatelain n'en dit rien. On voit des cénotaphes du genre de ceux de Jovin et de Carloman, dont les faces latérales présentent un sujet différent de celui que renferme la face antérieure. Le tombeau de Carloman pouvait être dans ce cas, et alors le char dont il est ici question serait un symbole de la mort, tel qu'on le trouve sur beaucoup de sépultures. Mais on pourrait aussi parfaitement expliquer ce char, s'il faisait suite et pour ainsi dire corps avec le sujet principal; car, outre qu'il nous paraît très-admissible que des gens combattant les bêtes le fissent aussi bien en char qu'à cheval, on voit par d'autres monu-

nuscrits n'en parlent pas (1). Ne pourrait on retourner l'argument contre le tombeau de Jovin, et trouver trop facile la confiance du prieur de Saint-Nicaise à l'endroit des manuscrits de son couvent, qui décrivent le cénotaphe tel qu'il avait été disposé dans l'église au quatorzième siècle, et ne pouvaient être conséquemment que postérieurs à cette époque?

Mais, dira-t-on, l'attribution à Jovin du monument aujourd'hui subsistant a pour elle l'assentiment constant des générations qui se sont succédé. Et en effet quels doutes sérieux pourrait-on élever en face de la tradition, si elle était si bien établie?

Nous avons dit que l'église élevée par Jovin, et dans laquelle il avait préparé son tombeau, fut reconstruite deux fois de fond en comble. La sépulture de Jovin traversa donc bien des périls pour arriver par transmission de la première église à la seconde, puis de la seconde à la troisième; mais la reconstruction qui l'exposa le plus est certainement la première. Quand l'archevêque Gervais s'occupa de relever l'église de ses ruines, elle était depuis longtemps abandonnée, le culte avait cessé d'y être célébré, sinon de loin en loin par des prêtres de passage. La destruction entoura longtemps la sépulture de Jovin. Y a-t-elle résisté, comme on l'assure? De plus, la tradition à son sujet semble avoir été interrompue. Quelle garantie nous donne-t-on de sa sincérité et de sa perpétuité? Nous n'en connaissons même pas le point de départ; dès lors les moines rétablis de Saint-Nicaise n'ont-ils pas l'air d'avoir fait pour la sépulture de Jovin ce dont Marlot accuse ceux de Saint-Remy à l'égard du tombeau de Carloman, et donné le nom du fondateur de leur église à un monument antique de provenance inconnue? Comment enfin Flodoard, qui nous a transmis l'inscription du portail de Saint-Agricole, ne dit-il rien du tombeau que renfermait cette église?

ments et par plusieurs auteurs que l'on emportait, soit sur des chevaux, soit dans des chariots, les hommes et les animaux tués, afin de débarrasser l'arène.

Quant à la roue du chariot que dom Chatelain dit être un globe impérial et qu'il regarde comme le symbole de Charlemagne, on voit ce qu'il faut en penser.

(1) Après avoir combattu dom Doublet sur le point de savoir si Carloman a été premièrement enterré à Saint-Remy, Marlot dit:

« Quidam putant cenotaphium illud quatuor columnis subnixum, quod etiamnum cernitur ad latus dextrum Sancti Remigii, sub inferiori fornice versus austrum, sepulturæ locum Carlomanni indicare; at leonis pugna marmori insculpta pene similis ei quam in Jovini tumulo explicuimis, suadet potius occultæ cujusdam antiquitatis esse monimentum, quod ab ascetis post ecclesiæ renovationem reservatum est, præsertim cum in veteribus chartis de hoc cenotaphio nihil legatur. » (*Hist. rem. ecclesiæ*, lib. III, cap. XI.)

Nous ne voyons pas que personne ait levé ces difficultés, ou même y ait fait l'attention qu'elles méritent.

On ne peut se dissimuler en outre que si, pour le costume, quelques personnages de notre monument ont leurs analogues dans certaines œuvres de l'époque de Constantin, la même comparaison n'est plus possible pour d'autres. Il y a aussi tels détails, la chaussure et le harnachement des chevaux, par exemple, qui se retrouveront sur la colonne d'Antonin, sur celle de Marc-Aurèle, sur l'arc de Septime Sévère et d'autres monuments du deuxième siècle, mais pas au delà, que nous sachions. Quant au style, il est incontestablement plus près du deuxième siècle que du quatrième.

A cela ceux qui ne s'étonnent de rien répondent que Jovin avait fait venir de Rome ou d'ailleurs un tombeau antique pour sa sépulture; et d'autres, renchérissant sur cette magnifique invention, ont trouvé très-profond de dire qu'en Italie les gens du métier tenaient magasin de monuments de ce genre, comme de nos jours on le voit aux approches des cimetières. Quelques-uns même ont pensé que ces sculptures venaient en droite ligne de la Grèce, puisqu'on en voyait en marbre de Paros.

Qu'est-ce à dire? Est-ce que la Gaule, dès les premiers temps de la domination romaine, ne se couvrit pas de monuments aussi grandioses, aussi parfaits d'exécution, eu égard à leur époque, que ceux de l'Italie et de Rome elle-même? N'eut-elle pas de bonne heure des artistes indigènes, à ce point que les Romains s'étonnaient de sa facilité à s'assimiler les usages et les arts de Rome? Et puis, quand il y aurait du vrai dans tout cela, nous ne voyons pas qu'on en puisse faire grand fond pour la question qui nous occupe. Car, si l'on admet que le tombeau est de beaucoup antérieur, il est difficile de le ranger parmi les monuments dont les sculpteurs tenaient boutique pour les sépultures du temps même de Jovin. Un morceau d'art qui a deux cents ans d'existence n'est plus un objet de l'usage ordinaire, c'est une antiquité, une curiosité.

Quoi qu'il en soit, on s'est armé de cet argument, plus spécieux que solide, pour expliquer la ressemblance qui existe entre le monument de Reims et plusieurs autres qui ont eu la même destination et présentent un sujet analogue. On a été jusqu'à dire que la figure du personnage dont il devait être la sépulture n'était sculptée qu'au moment où le monument recevait une destination. Des artistes complaisants ou prévenus ont avoué qu'en y regardant de près, la tête du personnage à cheval qui occupe le centre du monument de Reims leur paraissait être d'une main différente que les

autres. On s'est empressé d'accueillir cette remarque, et l'on a décidé tout de suite que ce personnage devait être Jovin (1).

Selon d'autres, ce n'est pas le cavalier du milieu qui doit répondre à ce nom, mais celui qui est debout à gauche, prêt à monter à cheval. En effet, autant celui du milieu est modeste en sa mise, autant l'autre a l'apparence d'un officier de haut rang; vous verrez tout à l'heure que certains en ont fait un empereur. Mais, empereur ou général, s'il est l'auteur des exploits dont les victimes gisent à ses pieds, ou s'il s'apprête à en accomplir du même genre, il n'a pas l'air de prendre un intérêt bien vif à l'attaque du lion; il y a certainement trop peu de part pour en être le héros.

Une troisième opinion va peut-être nous mettre d'accord : « Admettez, nous dit-on, qu'il y ait deux scènes, vous aurez deux Jovin, un à gauche et un au milieu. »

Nouveau système, que je ne puis mieux combattre qu'en faisant connaître comment ceux qui le soutiennent entendent ce partage de la face principale.

On se rappelle la jeune femme qui fait l'un des plus beaux ornements de l'œuvre. Eh bien! ceux qui veulent qu'il y ait deux scènes font de cette femme un pur remplissage, et de son bouclier un simple artifice du sculpteur pour séparer les deux parties; selon eux, le personnage debout, sur la gauche du monument, se prépare à la chasse, et c'est le même qui, plus loin, monté sur son cheval, s'élance à la rencontre du lion.

J'avoue qu'il y a des monuments funéraires où cette disposition est de toute évidence. On verra, par exemple, la mort d'Adonis, sujet symbolique assez fréquent, représentée ainsi qu'il suit (2) : d'unepart, Adonis fait ses adieux à Vénus; de l'autre, le même Adonis est renversé par le terrible sanglier qui lui donna la mort. A coup sûr, notre personnage n'est pas Adonis, notre amazone n'est pas Vénus, notre petit enfant n'est pas l'Amour; il est impossible de se méprendre sur le rapprochement que nous faisons, et nous démontrerons plus loin que c'est folie que de chercher dans notre monument un sujet mythologique; mais il nous paraît aussi peu raisonnable de prétendre que le même personnage y soit répété deux fois, d'abord se préparant à la chasse, puis combattant le lion. Si telle avait été l'intention du sculpteur, il n'aurait pas rattaché, comme disposition, l'amazone à la première scène, tout en la faisant assister à la seconde

(1) Géruzez, *Description histor. et statist. de la ville de Reims*, p. 277.
(2) Barbaut, *Monuments antiques*, pl. XXIV.

par le geste et le regard; il n'aurait pas surtout représenté deux fois son personnage principal, si différent de lui-même par la figure et par l'habillement.

Pourtant, je le dirai sans peine, le cavalier central et celui qui va monter à cheval ont des rapports de physionomie qu'on ne peut méconnaître. Cette ressemblance frappe tout d'abord les personnes habituées à voir des monuments de ce genre, et il faut bien examiner l'ensemble pour juger de l'importance qu'on doit lui accorder. Elle perd en effet toute valeur quand, portant le regard vers l'extrémité droite, on trouve trois têtes d'un type tout opposé, parfaitement semblables entre elles et ne différant en réalité que par quelques bouquets de barbe en plus ou en moins. Comme leur pose est absolument la même et qu'elles se succèdent du même côté à des intervalles égaux, il en résulte entre cette partie et la gauche un contraste qui fait ressortir encore davantage la figure du milieu et celle de son homonyme prétendu.

Dès lors n'est-il pas permis d'imputer les ressemblances à la copie de modèles trop peu variés; et quant au contraste des deux côtés, ne peut-on pas l'attribuer à une sorte de maladresse de l'artiste, à une disposition malhabile du sujet, plutôt qu'à un dessein arrêté d'avance et résultant d'une pensée quelconque?

Il faut peut-être encore tenir compte d'autres circonstances. Ainsi, pour différentes causes, plusieurs parties du monument ont été inégalement fatiguées, usées ou seulement salies par la poussière et la main des visiteurs; quelques-unes aussi ont été moulées différentes fois. Que les deux têtes de type romain dont on a remarqué la ressemblance et que celle de l'amazone aient conservé la blancheur mate que leur avait laissée le ciseau, ou qu'elles la doivent à des grattages, à des moulages récents, leur état de conservation appelle plus particulièrement le regard sur elles et rend plus visible le contraste que nous avons signalé. Mais cet état ne prouve aucunement que ces figures aient été faites après coup, car la différence de quelques années dans le travail serait effacée depuis des siècles, ni même par une autre main que le reste, car le faire est le même, quoique appliqué à des types différents. Pour s'en rendre compte, on peut comparer le nez, la bouche et le menton du personnage nu de l'angle droit avec les mêmes parties du visage de l'officier placé à gauche; et la mèche de cheveux pendante de l'amazone avec la chevelure des figures de type barbare. Encore ne parlons-nous que des têtes; tout le reste de la face principale est indubitablement de la même main: cela ne fait pas discussion.

Au reste, les faces latérales concourent elles-mêmes à démontrer l'unité du sujet, et jusqu'à un certain point aussi celle du travail, puisqu'elles ont une suite non interrompue des extrémités de la face antérieure, et qu'elles se rattachent toutes deux au même motif.

Restait à expliquer pourquoi Jovin se trouvait représenté dans une chasse plutôt que dans un tout autre sujet. On s'est demandé conséquemment où le général avait accompli cet exploit cynégétique : était-ce en Gaule, était-ce en Illyrie, où il avait passé plusieurs années? Mais c'eût été le premier lion que l'on eût vu depuis des siècles dans le nord et même dans le centre de l'Europe, puisque du vivant de Dion, c'est-à-dire sous le règne de Trajan, il n'y en avait déjà plus dans cette contrée. Alors c'était donc en Perse? On pense que Julien y emmena son fidèle général; et comme Ammien parle d'un lion tué dans ce pays par les officiers de Julien, après le siége de je ne sais quelle ville, il est présumable aussi que Jovin fit partie de cette chasse, peut-être même en fut-il le héros.— Et ici, n'en déplaise à Tristan et à Marlot, je me permettrai d'ouvrir une parenthèse pour rappeler ce que j'ai déjà remarqué à ce sujet. Ammien ne dit pas que Jovin n'a pas été en Perse, cela est vrai; mais il ne faut pas beaucoup d'attention pour comprendre qu'il dut rester dans la Gaule, quand on voit comment il fut disgracié par le nouvel empereur Jovien, et comment, ensuite, il fut rétabli par le même prince dans son haut commandement.

Et puis, quelle apparence qu'on ait choisi un fait aussi secondaire qu'un exploit de chasse pour transmettre à la postérité la mémoire d'un homme tel que Jovin?

Quelques écrivains, sentant la portée de cette réflexion, ont cherché dans la vie de Jovin un fait historique plus digne de remarque, et ne pouvant mieux choisir que la triple victoire qu'il remporta en 366 sur les Allemands, ils en ont conclu que notre monument faisait allusion à ce grand fait d'armes. Dans cette hypothèse, le lion percé de la pique du vainqueur, c'est la nation vaincue; quant au sanglier et aux rennes qui gisent à terre, sans doute ils faisaient cortége au roi des animaux; à moins que ces bêtes, y compris le lion, ne symbolisent une victoire; comme il y en a plusieurs, et que le vainqueur est en train de remporter la dernière, naturellement, un seul des animaux symboliques doit être debout! Seulement, pour trois victoires, il faudrait trois animaux et non pas quatre. Mais un aussi mince détail ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

Lacourt va plus loin, il donne un nom aux personnages qui célè-

brent en quelque sorte dans ce bas-relief les exploits de Jovin : c'est Valentinien, c'est sa femme Valérie Sévère, c'est le jeune Gratien, c'est Valens. Le savant chanoine n'est pas seul de son opinion; avant lui, du reste, un autre chanoine, ami de Bergier, M. Colin, avait cherché dans la vie d'Adrien l'explication de notre monument.

Or tout cela suppose que ce dernier est unique dans son genre, tandis que vingt bas-reliefs semblables, conservés dans les musées ou reproduits dans les recueils d'antiquités, démontrent que le même sujet s'est perpétué d'âge en âge dans le monde romain comme motif d'ornementation des monuments funèbres, avec les seules différences de disposition, de détail ou de style que le temps et le ciseau des artistes ont pu lui imprimer.

Battus sur le terrain de l'histoire, quelques raisonneurs se sont réfugiés avec Bergier (1) dans le champ de la mythologie. La chasse de la forêt de Calydon est dans toutes les mémoires; et pourvu qu'il y ait un sanglier, quand même il y aurait aussi un lion, c'est assez; il ne faut plus trouver que les acteurs principaux de la scène : telle femme est Atalante; tel homme, qui semble jeune, est Méléagre; cet autre, qui est un peu plus vieux, est Eupalamon; un troisième est Pélagon; pour le reste, on les nommera comme on voudra; derrière les plus brillants, il faut bien qu'on aperçoive la foule ou le commun des chasseurs.

Ce système qui, je dois le dire, est le plus généralement adopté, a bien par-ci par-là quelques difficultés dans les détails. L'Atalante de notre bas-relief, par exemple, n'a pas l'air de prendre à la chasse une part aussi active qu'elle le devrait, si elle était l'héroïne qu'Ovide a dépeinte. Pourquoi aussi ces différences dans les costumes? Il y a des personnages à cheveux longs, d'autres à cheveux courts; ceux-ci sont vêtus à la romaine, et même un dans l'appareil d'officier d'un grade élevé; ceux-là ont des vêtements flottants; on voit des jambes nues ou couvertes d'un pantalon qui finit au-dessous du genou, tandis que d'autres sont vêtus jusqu'à la cheville. L'on a des explications pour tout. Nous avons bien lu dans une description très-splendide et non moins savante d'un monument semblable de Dresde (2), que les gens à pantalon sont les Étoliens, chez qui se faisait la chasse, et que les jambes nues appartiennent aux Curètes que le roi Œnée avait invités. Ne sait-on pas en effet qu'après la chasse il y eut une grande querelle entre eux et les gens du pays? « Si le

(1) *Histoire des grands chemins*, liv. II, chap. XXXVII.

(2) *Augusteum*, tome III, page 33.

pantalon n'est pas grec, il conviendra mieux sans doute à quelqu'une des peuplades voisines que les Grecs appelaient barbares, » et il suivra de là que ce qui semblait gêner le commentaire y aidera au contraire singulièrement.

Ainsi des autres, dont les inventions merveilleuses peuvent amuser un instant, mais ne soutiennent pas l'examen de la critique.

Nous ne croyons pas non plus qu'il y ait dans notre monument l'intention allégorique et symbolique qu'a cherché à démontrer un académicien de Reims, M. l'abbé Pierret.

V

LE MONUMENT DE REIMS REPRÉSENTE UNE CHASSE FUNÈBRE.

Après les allégories et la représentation du mort, les sujets qui se voient le plus fréquemment sur les tombeaux sont les funérailles elles-mêmes ou quelque circonstance qui s'y rapporte. Tantôt c'est la conclamation ou appel adressé au mort, avec l'accompagnement naturel de la douleur des parents dans ses différentes formes; ici, c'est la pompe funèbre; là, c'est la crémation; ailleurs, c'est la *cœna feralis* ou le *silicernium*, ce sont les distributions de vivres, les repas célébrés en l'honneur du mort ou offerts aux mânes; on voit encore des sacrifices à divers dieux, des scènes de théâtre, des courses de chevaux ou de chars, des combats de gladiateurs, des immolations de prisonniers et d'esclaves, et enfin des chasses.

Les représentations dont nous venons de parler en dernier lieu constituaient ce qu'on appelait les jeux funèbres.

Ceux de la scène étaient fréquents. On sait par le prologue de l'*Andrienne* de Térence que cette pièce fut représentée pour la première fois lors des funérailles de Paul Émile, le vainqueur de Persée. Ce genre de spectacle est rappelé dans quelques tombeaux par des scènes complètes, et dans une foule d'autres, par de simples masques (1).

On donnait plus souvent encore, à la même occasion, des combats d'animaux entre eux et surtout d'hommes et d'animaux.

Dans l'origine, dit Tertullien (2), on massacrait sur la tombe des

(1) Barbaut, *Collection d'anciens bas-reliefs*, t. IV, pl. LXXVII, LXXVIII; Montfaucon, t. V, pl. LXXXVIII et XCII.

(2) *De spectaculis*, cap. XII.

guerriers des captifs, et à leur défaut des esclaves de peu de valeur, achetés généralement pour la circonstance. Cet usage barbare fut remplacé par les combats de gladiateurs, amusement barbare encore, sans doute, mais un peu moins ignoble que les tueries sans nom qui avaient précédé.

Les tombeaux qui représentent des combats de gladiateurs sont très-nombreux (1). Ceux où l'on voit un massacre de prisonniers ou de condamnés sans accompagnement d'animaux se rencontrent moins fréquemment.

L'un des plus remarquables est le sarcophage de porphyre qui se voit aujourd'hui au musée Vatican, et qui passe pour avoir renfermé les restes de l'impératrice Hélène (2), mère de Constantin, avant que ce prince les fît transporter à Constantinople. Eusèbe raconte que cette princesse fut déposée dans les sépultures destinées aux empereurs; il n'y a pas à s'étonner conséquemment de ce que ce monument n'ait rien de chrétien.

J'en dirai quelques mots ici, parce que je ne l'ai trouvé expliqué nulle part, et parce que le sujet qu'il représente m'a mis sur la voie des conclusions que je crois pouvoir établir au sujet du tombeau de Jovin.

Autant qu'on en peut juger par les gravures assez mauvaises que contiennent les ouvrages d'Arringhi (3) et de Ciampini (4), on y voit des hommes à cheval lançant des traits contre des gens demi-nus, hommes et femmes, à genoux, les mains liées, sans armes bien entendu; en un mot des prisonniers ou des condamnés, abandonnés dans l'amphithéâtre à la merci des hommes de guerre et de leurs chevaux. Un de ces malheureux m'a surtout frappé. Il a brisé ses liens, et près d'être écrasé sous les pieds des chevaux, menacé d'une javeline, il lève la main en étendant l'index et le pouce, évidem-

(1) Bartoli, *Gli antichi sepolcri*, tav. XCI, XCII, XCIV.—Winckelmann, *Hist. de l'art chez les anciens*, tome Ier, pl. XX. — Barbaut, *Op. cit.*, pl. XXXVI, XXXIX, LXIV, LXXIX.

(2) Il était originairement dans la basilique des Saints Marcellin et Pierre, depuis basilique Hélénienne, sur la voie Lavicane, près de Rome. Le pape Anastase IV le fit déplacer et ordonna d'y déposer son corps (1154). Il fut longtemps dans l'église de Latran.

(3) *Roma subterranea*, t. II, p. 41.

(4) *De sacris ædificiis a Constantino magno constructis synopsis historica*, tab. XXVIII. — Piranesi, tome III, pl. XIX, a donné une vue du même monument avec de nombreuses mutilations, et tome XII, pl. XIX, un autre bas-relief funéraire représentant encore un massacre de prisonniers.

ment pour implorer sa grâce des spectateurs, comme le faisaient, dans les combats de gladiateurs, les vaincus qui voulaient avoir la vie sauve. Si nous ne nous abusons, le tombeau d'Hélène représente une de ces immolations de prisonniers qui se donnaient sous forme de jeu, à laquelle, dans les temps de persécution, tant de chrétiens eurent part comme victimes; et la destination du monument indique clairement à quelle occasion avait été donné ce spectacle barbare (1).

Pareillement, le monument de Reims et tant d'autres semblables représentent des chasses données à l'occasion des funérailles : chasses au cerf, chasses au sanglier, chasses au lion, chasses aux éléphants, chasses d'animaux divers et surtout d'animaux féroces, rares et venus de loin, dont on donnait les uns en pâture aux autres (2), ou que l'on tuait par milliers le matin, d'où la dénomination de *ludus matutinus*, mais souvent du matin au soir, et même pendant plusieurs jours de suite, pour honorer un mort, sacrifier aux divinités funéraires et complaire à la multitude.

Une affirmation aussi nette de notre part peut paraître audacieuse, après les explications données par tant d'habiles gens, comme on disait au bon temps de la science; mais rien n'est plus simple, ni moins habile, au contraire, que cette conclusion : c'est ce qui fait notre confiance; et si nous avons lieu de nous étonner de quelque chose à son sujet, c'est de l'avoir trouvée le premier.

Prévenons tout de suite les objections que l'on pourrait soulever à propos de certains détails de notre monument et de ceux qui lui ressemblent.

(1) Un monument fort connu, la célèbre agate de la Sainte-Chapelle, dans laquelle on s'accorde à reconnaître l'apothéose d'Auguste, présente dans sa partie inférieure un groupe nombreux de prisonniers. On a disserté beaucoup sur le point de savoir à quelle nation ils appartenaient, sans s'occuper sérieusement du motif de leur présence sur un pareil monument. Suivant Montfaucon (tome V, page 154), ce seraient tout bonnement des prisonniers faits par Auguste, ils rappelleraient les victoires de ce prince. Mais à propos de quoi rappellent-ils ces victoires? Que font-ils ici en définitive? Cela deviendra fort clair, ce nous semble, si on les regarde comme des victimes immolées à l'occasion de la cérémonie de l'apothéose ou consécration.

(2) Nous n'avons pas indiqué particulièrement d'exemples de ce genre de combat, non plus que des combats singuliers d'homme à bête, parce qu'ils rentrent dans la catégorie des chasses. Citons cependant Barbaut, *Op. cit.*, pl. LXI; *Lucernæ musei Passerii*, tome III, pl. XIV; et le *Dictionnaire des antiquités* de A. Rich, qui en contient divers exemples aux mots : *Bestiarius* et *venatio*. — Celui que contient le *Recueil* de Caylus (tome IV, pl. CIX) est bien une chasse de l'amphithéâtre, car un des petits côtés représente des valets occupés à placer sur un cheval des animaux tués pour en débarrasser le sol.

Outre les *bestiarii*, prisonniers ou condamnés que l'on exposait, tantôt armés et le plus souvent sans armes, aux bêtes, celles-ci trouvaient ordinairement dans les chasses publiques des adversaires plus sérieux. C'étaient des gens exercés, faisant métier pour argent de figurer dans ces spectacles et formant école, *schola*, comme les gladiateurs. D'autres, sans être loués pour le spectacle, recevaient à la fin une gratification de celui qui en faisait la dépense. Ces deux catégories étaient réunies sous la dénomination de *munerarii* ou *muneratores*.

Le personnel des chasses ne se bornait pas là. Dans celle que César donna à l'occasion de la mort de sa fille, figurèrent des prisonniers, des condamnés, et avec eux des chevaliers et même le fils d'un préteur (1). Dès le règne de Néron, on vit tous les jours des chevaliers et des sénateurs descendre dans l'arène (2); Néron lui-même s'essaya plusieurs fois au rôle d'Hercule en plein amphithéâtre (3). Commode en vint plus tard, suivant Lampride, jusqu'à tuer publiquement de sa main des centaines d'animaux, et Hérodien assure (4) qu'il mettait sa gloire dans l'adresse avec laquelle il accomplissait ces exploits.

Mais « ce n'est pas assez que Mars déploie sa valeur sous les yeux de César, Vénus elle-même se mêle aux combats (5). » « Ferme dans la lutte, un sexe étranger aux armes et inhabile à manier le fer, déploie un courage d'homme (6). » « Mævia chasse le sanglier étrusque, la gorge nue et le javelot en main : »

Mævia tuscum
Figat aprum, et nuda teneat venabula mamma (7);

(1) Dion. Cass. lib. XLIII.

(2) Juvenal, *sat.* IV. — Sueton., *in Neron.*, cap. XI et XII — Xiphilin, *in Nerone.* — Tacite, *Hist.* lib. XV.

(3) Sueton., cap. LIII. — Plin. lib. VIII,

(4) Lib. I.

(5) *Belliger invictis quod Mars tibi sævit in armis,*
Non satis est, Cæsar; sævit et ipsa Venus.
(Martial, *De spectaculis*, epigr. 7.)

(6) *Stat sexus rudis inscius que ferri*
Et pugnas capit improbus viriles.
(Stat. lib. I, *silv.* 6.)

(7) Juvenal, *sat.* I.

« tandis qu'une autre renouvelle le glorieux exploit d'Hercule, en terrassant un lion dans l'arène : »

Nam post tua munera, Cæsar,
Hæc jam faminea vidimus acta manu (1).

« Mais voyez avec quelle fureur se mêlent à ces luttes féroces des jeunes gens appartenant aux plus nobles maisons : *Aspice illos juvenes quos ex nobilissimis domibus in arenam luxuria conjecit* (2) ; et jusqu'à de tout petits enfants, sans que personne, en quelque sorte, s'inquiète du danger qu'ils courent : *Curatis quis ex solitudine infantes auferat, perituros nisi auferantur* (3). »

En un mot, il n'est pas de condition (4), de sexe ni d'âge qui empêche de prendre une part active à ces spectacles, en sorte que saint Cyprien peut s'écrier (5) :

« Pourquoi donc, je vous prie, tout ce monde s'expose-t-il aux bêtes sans y avoir été condamné? Dans la fleur de l'âge et de la beauté, vêtus magnifiquement, pleins de vie, ces jeunes gens se parent pour une mort de leur choix; ils sont fiers des blessures qu'ils reçoivent; c'est la fureur, et non le crime à expier, qui les pousse contre les bêtes; et, chose étrange, le fils combat sous les yeux de son père; le frère, dans l'arène, a près de lui sa sœur ! »

Nous n'en dirons pas davantage pour justifier la présence des divers personnages qui ont place dans le monument de Reims, et les différences de costume, de coiffure, d'attitude qu'on remarque entre eux. Après nos citations, tout cela s'explique de soi. Nous ajouterons que cette diversité n'est point particulière au tom-

(1) Martial., *op. cit.*, *epigr.* 8.

(2) Senec., *epist.* C.

(3) Senec., *controvers.* X.

(4) Une inscription trouvée à Aix en 1839, et décrite par M. Rouard dans le *Bulletin monumental* (tome XXIV, p. 200), mentionne un jeune homme qui n'était pas moins fier de son talent dans les exercices du corps que de sa beauté, et figurait souvent, quoique médecin, dans les chasses de l'amphithéâtre, émule et compagnon de vie des bestiaires.

Qui docili lusu juvenum bene doctus harenis,
Pulcher et ille fui, variis circumdatus armis,
Sæpe feras lusi, medicus tamen, is quoque vixi
Et comes ursaris....

(5) Lettre II.

beau de Jovin, et qu'elle est à peu près la même dans tous les monuments semblables.

Il en est quelques-uns où le sculpteur a représenté des arbres ou du moins des rameaux de verdure. Le nôtre est dans ce cas. On en a conclu trop légèrement, croyons-nous, que la scène devait se passer dans une forêt véritable. On oubliait que les Romains savaient donner aux jeux publics la couleur locale et compléter artificiellement l'effet d'une chasse ordinaire faite en pleine forêt. Tantôt un bois épais, tout rempli de bêtes fauves, s'élevait du sein de l'arène entr'ouverte et frappait d'étonnement les spectateurs, comme le raconte, avec un reste d'effroi, dans Calpurnius, le paysan qui avait quitté son village pour aller admirer les merveilles de Rome :

Ah miseri quoties nos discindentis arenæ
Vidimus in partes, rupta que voragine terræ
Emersisse feras; et eisdem sæpe latebris
Aurea cum croceo creverunt arbuta libro (1).

D'autres fois, comme on le voit par divers endroits de Martial et d'Athénée (2), se promenait dans le cirque un char immense, poussé par un grand nombre d'hommes, portant tout un bois avec des rochers et des ruisseaux, avec ses bêtes et ses chasseurs :

Repserunt scopuli, miranda que silva cucurrit,
Quale fuisse nemus creditur Hesperidum.
Adfuit immixtum pecudum genus omne ferarum... (3).

CH. LORIQUET.

La suite prochainement.

(1) Calpurnius, *eclog.* 7.
(2) Liv. V, chap. v.
(3) Martial, lib. 1, epigr. 23.

ÉTUDES

SUR LE

RITUEL FUNÉRAIRE

DES ANCIENS ÉGYPTIENS

(SUITE.)

III

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

J'ai dit qu'après une reconnaissance générale des diverses parties du *Rituel* funéraire, je m'étais tout d'abord attaché à la traduction du chapitre 17, parce qu'il m'avait semblé contenir une sorte de résumé des doctrines que l'initiation enseignait aux Égyptiens. Le sacerdoce des temps les plus reculés me paraissait avoir exposé, dans cette partie du livre sacré, sous les voiles de symboles malheureusement obscurs pour nous, ses croyances sur la Genèse du monde et sur l'origine, la vie, la mort et la résurrection finale de l'homme. La première condition d'un travail fructueux consistait à s'assurer d'un texte authentique et complet : j'ai atteint ce but en établissant une comparaison perpétuelle entre les leçons de douze manuscrits de diverses époques appartenant au musée du Louvre; un grand nombre de variantes recueillies dans les autres collections européennes ont servi de contrôle au texte ainsi déterminé. Mais la recherche des

variantes est une mine qu'on ne doit jamais considérer comme épuisée, et il suffirait de la découverte d'un manuscrit remontant à une plus haute antiquité, pour apporter de nouveaux secours à l'intelligence du texte. Cependant le chapitre 17 ne paraît pas avoir subi de notables remaniements pendant la longue suite de siècles que suppose l'âge relatif de nos différents manuscrits, et les variantes se réduisent au changement d'un mot ou d'un membre de phrase. Les différences de rédaction qu'on peut remarquer, dans d'autres portions du *Rituel*, entre les manuscrits les plus récents et les papyrus d'ancien style, n'ont donc pas atteint le chapitre 17, dont la teneur a été religieusement conservée. J'ai pu vérifier, au Louvre même, la sincérité de l'exemplaire hiéroglyphique de Turin, lithographié sous la direction de M. Lepsius, sur deux manuscrits de très-ancien style. L'un d'entre eux est célèbre dans la science par la singularité de son aspect. Il a été écrit avec une encre blanche qui se détachait sur le fond brun du papyrus, mais que l'action du temps a noircie presque partout. La correction de son texte, rédigé en hiéroglyphes linéaires, le rend aussi précieux que la beauté de ses vignettes, coloriées avec soin; le type des caractères est très-ancien.

Le manuscrit de Leyde, décrit par M. Leemans, sous le numéro T, 2 (page 229 du catalogue), est jugé avec raison par le savant directeur du musée néerlandais, comme appartenant au style de la dix-huitième dynastie ; il contient également une excellente version du chapitre 17, accompagnée de tableaux d'une finesse remarquable. Les musées de Londres et de Dublin en possèdent aussi des exemplaires du même style; il est donc permis d'affirmer que ce texte, si précieux pour nous, représente la plus ancienne rédaction du *Rituel* funéraire qui nous soit aujourd'hui connue, c'est-à-dire celle de l'époque de la dix-huitième dynastie. En continuant à énumérer les principaux matériaux de mon travail, j'indiquerai, comme un modèle de la plus ancienne variété des *Rituels* en écriture *hiératique*, le manuscrit du Louvre n° 3,132. Parmi les papyrus hiératiques écrits depuis le règne d'Amasis jusqu'au temps des empereurs, je citerai les *Rituels* de *Peberer*, de *Taho*, de *Ouahpra* et de *Scheschonk*, comme les plus corrects de notre collection.

Un troisième élément de comparaison m'a été fourni par les manuscrits en hiéroglyphes linéaires de style récent; cette classe est particulièrement représentée ici par le *Rituel* de Turin (Todtenbuch) et par le papyrus *Cadet* publié par la commission d'Égypte, dont l'original appartient à la bibliothèque impériale.

Si le texte qui nous occupe reste sensiblement identique dans les

manuscrits de tous les temps, je ne crois pas néanmoins qu'on soit autorisé à en conclure que toutes ses parties remontent à une égale antiquité ; et les formes de sa rédaction elle-même semblent recommander une autre opinion. En effet, il est divisé d'un bout à l'autre en formules et en gloses explicatives. On peut faire deux conjectures sur la composition d'un livre ainsi conçu ; ou les formules représentaient à elles seules un ouvrage qui aurait été morcelé par un commentaire ajouté postérieurement, ou bien ces textes fondamentaux auront été inventés ou réunis par l'auteur, qui les aura combinés immédiatement avec les commentaires dans la leçon que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Je n'oserais pas décider entre ces deux conjectures, il faudrait pour cela posséder des notions critiques bien plus étendues sur l'âge comparatif des doctrines et des symboles successivement adoptés par le sacerdoce égyptien ; or tout est encore à faire dans cette direction. Je regarde néanmoins comme probable qu'une partie des formules fondamentales appartient à un âge encore plus reculé que la rédaction du chapitre 17. Deux remarques me paraissent favoriser cette manière de voir : Premièrement la glose hésite souvent sur le sens des symboles exposés, elle en propose quelquefois plusieurs explications contradictoires, elle semble même parfois détourner le discours de sa signification la plus naturelle; ceci tendrait à faire reconnaître l'antériorité des formules. Secondement, nous verrons que si l'on essaye de lire le chapitre en faisant une abstraction complète des commentaires, les idées semblent se suivre dans un ordre logique, qui disparaît au premier coup d'œil dans le dédale des gloses. Je serais donc tenté d'en conclure que le commentaire a réellement morcelé un livre antérieurement composé. Quelle que soit la valeur de cet aperçu, il est certain qu'aucun manuscrit ne nous a encore apporté les formules du chapitre 17 séparées de leurs commentaires.

Quelques mots tracés à l'encre rouge introduisent chacune des gloses, et ces *rubriques* ont servi de base à Champollion et à M. Lepsius pour définir matériellement les divisions du chapitre. Je crois néanmoins qu'il est impossible de conserver dans la traduction cette seule méthode de division. La véritable coupure des versets doit évidemment se placer à l'endroit où cesse le commentaire et où la formule suivante s'introduit. Ceci me force à employer deux ordres de divisions. Les premières sont certaines, parce qu'elles suivent les rubriques des manuscrits; les autres restent sujettes à discussion, puisqu'elles résultent de mon interprétation.

Le texte égyptien du chapitre 17 sera reproduit, dans la Chrœsto-

mathie dont je prépare la publication, avec les caractères hiéroglyphiques de l'imprimerie impériale; il sera accompagné d'une transcription et d'une traduction latine interlinéaire, ainsi que d'un commentaire perpétuel servant de justification à la traduction que je propose. C'est une étude toute spéciale qui ne saurait convenir qu'à un petit nombre d'archéologues.

Pour ne pas fatiguer l'attention des lecteurs de la *Revue*, je me bornerai à quelques indications philologiques indispensables (1); mais après la glose égyptienne de chaque verset, j'ajouterai le résultat de mes propres efforts pour en éclaircir le sens.

(1) Je crois néanmoins nécessaire d'expliquer dans une note le groupe qui introduit les gloses et qui est constamment tracé à l'encre rouge. Il est ainsi composé : et se lit *ptar-rew-su*. Le thème PTaR reçoit pour déterminatifs, premièrement la pousse du palmier, qui n'a ici d'autre fonction que celle d'indiquer par pléonasme la syllabe *tar;* secondement signe de la parole, ou bien encore des sentiments et des pensées. Le verbe *ptar*, pris au sens propre, signifie *voir*, *apercevoir;* il est alors déterminé par un œil son sens exact est *apercevoir; regarder* s'exprimait par le terme corrélatif *nau*. Au sens tropique, *ptar* signifiait *comprendre* ou, activement, *expliquer;* il prend alors le déterminatif des pensées.

Le dernier groupe *su*, auquel les manuscrits donnent pour variante *si* est le pronom féminin de la troisième personne, remplaçant le neutre ; il sert aussi quelquefois pour exprimer le pronom réfléchi.

L'élément *rew*, qui l'unit au verbe, peut se considérer de deux façons : Premièrement, ReK, ReW, etc., composent une forme de pronoms personnels qui remplacent les suffixes ordinaires K, W, etc. Exemples : *am-rek* pour *am-ek*, *comedis* (*a*); *ma-i-rek*, *veni* (*b*); *ha-arek, surge* (*c*). Cette forme un peu emphatique convient surtout à l'impératif. Secondement, ReW, ou la variante AReW se comportent quelquefois avec les suffixes de telle sorte que le W n'y semble plus jouer que le rôle de voyelle; exemple : *sem-arew-ten, audite* (*d*). Je pense qu'il s'agit ici du premier cas, et que *rew* représente le suffixe sujet du verbe; je traduis *ptar-rew-su*, par *explanat ille hoc*. On pourrait penser à l'impératif, mais on n'aperçoit aucun interlocuteur dans le chapitre, et le défunt est censé réciter le texte tout entier.

(*a*) *Scha en sinsin*, § III (manuscrit du Louvre).
(*b*) Ibidem.
(*c*) Todtenbuch, ch. 8, l. s.
(*d*) Leps. Denkmaeler, III, pl. 13, a.

CHAPITRE XVII

DU RITUEL FUNÉRAIRE DES ANCIENS EGYPTIENS

TITRE.

« Portes de l'évocation des mânes. Que (le défunt) sort (1), « qu'il arrive dans *Ker-nouter* et fait partie de la suite d'Osiris; « qu'il est nourri des mets d'*Ounnofre* le justifié. Qu'il apparaît « au jour, et prend toutes les formes qu'il lui plaît..... Que l'âme « vivante de l'Osiris N. le justifié et le dévot aux grands dieux « de l'*Amenti*, est admise dans la demeure de la Sagesse après « son arrivée..... »

Le but du livre est précisé par ce titre; les formules qu'on va réciter au nom du défunt ont pour but sa résurrection. On suivait en cela l'exemple d'Isis, qui avait rendu la vie à Osiris par la puissance des paroles divines. Les effets de la résurrection sont indiqués sommairement : nous trouverons de nombreux passages de nature à éclaircir la condition faite aux esprits ressuscités et admis dans la société d'Osiris. Le nom de la demeure des morts, *ker-nouter*, peut s'interpréter par : « la demeure divine inférieure. » *Ounnofre* est un nom d'Osiris qui signifie l'*être bon* par excellence, ou le souverain bien. J'ai laissé dans ce titre et dans d'autres passages du chapitre des lignes ponctuées qui correspondent aux phrases dont je n'ai pu pénétrer le sens; il faut espérer que ces lacunes seront graduellement comblées par le progrès des études hiéroglyphiques.

On trouve au-dessous de ce titre, dans plusieurs manuscrits, une longue vignette représentant divers personnages, les uns isolés, les autres réunis en groupes; la plupart se reconnaissent facilement comme l'expression des doctrines expliquées dans le chapitre. Nous indiquerons ces concordances après chaque verset. La vignette commence par la figure du défunt marchant avec son bâton de voyage. Le même personnage se voit une seconde fois, assis sous une voûte, ayant un autel devant lui. Ces deux figures désignent le pèlerinage infernal que l'âme doit accomplir et son arrivée au terme du voyage.

(1) Mot à mot..... de sortir..... d'arriver, etc.

Verset 1er. — « L'osiris (un tel) dit : Je suis *Atoum* (celui qui) « a fait le ciel, qui a créé tous les êtres; (celui) qui « est apparu dans l'abîme céleste. Je suis *Ra* à son « lever dans le commencement, (celui) qui gouverne « ce qu'il a fait. »

« (Rubrique). Il l'explique : *Ra* (le soleil), à son lever dans le « commencement, celui qui gouverne ce qu'il a fait, c'est le com- « mencement où *Ra* est apparu, dans (la demeure royale de « l'enfant?), comme un être non engendré. (Le dieu) *Schou* a sou- « levé l'abîme céleste, étant sur l'escalier qui est dans *Sésoun*. Il a « écrasé les fils de la défection sur l'escalier qui est dans *Sésoun*. »

Une variante importante signale le début du chapitre; j'ai suivi le texte que présente le plus grand nombre des manuscrits. Celui de Turin et quelques autres portent seulement la leçon suivante : « Je suis « *Atoum*, existant seul dans l'abîme céleste. » Un manuscrit du Louvre (N° 3087) réunit les deux phrases. Le lieu de la résidence de l'être primordial est nommé *nu*, mot déterminé par les idées du ciel et de l'eau. C'est évidemment le terme ⲛⲟⲩ par lequel les Coptes ont désigné l'*abyssus* biblique.

Le premier nom donné à la divinité, *Atoum*, ne me paraît pas se rapprocher d'aucun autre radical que de la négation *tem*; comme *Amoun*, il semble désigner l'inaccessible, le caché; ce nom est appliqué au soleil et particulièrement au soleil pendant la nuit. *Ra* est, par opposition, le soleil diurne revêtu de lumière, celui dont le premier lever marque la naissance du monde et le commencement du temps.

« La demeure royale de l'enfant » (Suten-ha senen?) dont le *Rituel* fait une fréquente mention, serait, d'après la géographie de M. Brugsch, un des noms mystiques de l'oasis d'Ammon. Les villes et les régions d'Égypte paraissent avoir été assimilées à divers lieux du ciel stellaire. Cette géographie mythique, qui localisait ainsi sur la terre des phénomènes essentiellement célestes, peut au premier abord dérouter le traducteur.

Champollion nommait *Moui* le dieu dont le nom (*sic*), d'après les variantes phonétiques récemment observées, paraît avoir été *Schou*. Ce personnage, type des forces célestes, est souvent représenté, les deux bras élevés, et supportant la déesse du ciel, dont le corps étendu, en forme de voûte, repose sur ses deux

mains Le nom de ce dieu est absolument identique au mot *schou*, signifiant *lumière;* il est curieux de trouver dans cette antique cosmogonie le principe des forces identifié au principe lumineux.

La ville nommée *Sésoun* ou la *ville de Huit* 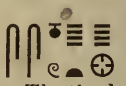 est *Hermopolis magna*, qui avait pour divinité principale Thoth, le dieu de la raison et dela parole divine. Thoth était en outre un *dieu-lunus*. L'escalier de *Sésoun* peut avoir été introduit dans cette glose, soit comme indication de la première révolution de la lune (1), suivant l'apparition du soleil et le soulèvement des voûtes liquides du ciel, soit comme expression générale des lois de la mécanique céleste, sur lesquelles s'appuyait la force de *Schou*. La défaite *des fils de la révolte* est prise ici dans un des sens mythiques indiqués par le *Traité d'Isis et d'Osiris*, à propos de la légende de la victoire d'Horus sur Typhon. C'est le triomphe des lois qui vont régir l'univers sur le désordre du Chaos. La première mention de la défaite des puissances malfaisantes me paraît donc logiquement placée à la fin de ce verset, qui, semblable au début de la Genèse, est entièrement consacré à la cosmogonie.

V. 2. — « Je suis le grand dieu qui s'engendre lui-même,
« je suis l'eau; je suis l'abyssus, père des dieux. »

« Il l'explique : Le grand dieu qui s'engendre lui-même, c'est « *Ra*, c'est l'abyssus, père des dieux. »

Le second verset offre aussi une variante intéressante : quelques manuscrits portent : « ... Qui s'engendre lui-même, dans l'eau qui « est l'abyssus, père des dieux. » Cette donnée est plus conforme à celle du premier verset; car la leçon ordinaire du second verset ne semble pas distinguer l'espace céleste, lieu supposé de la génération divine, d'avec l'agent lui-même.

La glose identifie absolument le dieu existant par lui-même avec le soleil sous sa forme diurne, *Ra*. Elle ajoute cependant une seconde interprétation absolument contraire, d'après laquelle ce premier principe serait l'abyssus céleste lui-même. Mais, comme nous l'avons expliqué, rien ne nous prouve d'ailleurs que la glose n'appartienne

(1) La période du cours de la lune est symbolisée par un escalier dont le dieu monte les quatorze degrés avant d'arriver à son plein. V. *Commission d'Égypte*, antiquités, vol. IV, pl. XIX.

pas à un étage différent de la doctrine religieuse, et qu'elle interprète d'une manière complétement fidèle des formules qui peuvent être, du moins en partie, beaucoup plus anciennes que la rédaction du chapitre.

V. 3. — « Autrement, c'est *Ra* qui crée son nom de seigneur « de la société des dieux. »

« Il l'explique : C'est *Ra* qui crée ces membres, ils deviennent les « dieux associés à *Ra*. »

Le texte de l'exemplaire de Turin est ici incomplet; l'écrivain a omis une rubrique entière qui se trouve dans tous les manuscrits.

Ce verset se rapporte au second et n'est peut-être qu'une glose passée dans le texte. C'est une nouvelle manière d'envisager le dieu *qui s'engendre lui-même*.

Cette formule nous explique comment les Égyptiens cherchaient à concilier leurs dieux multiples avec l'unité du premier principe, qu'ils affirment d'ailleurs d'une manière si absolue.

Ces dieux associés à *Ra*, que nous retrouverons plus loin, sont des *attributs;* leur personnification produit le polythéisme.

La *société des dieux* paraît impliquer, dans son nombre parfait, neuf, c'est-à-dire trois fois trois, ou un pluriel d'excellence. Le symbole que je traduis ainsi est un pain consacré, en forme de disque ⊙. J'ai fait de cette question l'objet d'une étude spéciale dans un Mémoire lu une première fois à l'Académie des inscriptions en 1858. Le terme qui répond au symbole ⊙ est *pa-tu;* je le considère comme le participe du verbe *pa* (en copte ⲡⲉ) *esse*. Les principales variétés du mot sont 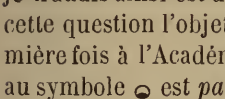 *pau-ti* ou l'*être double*, considéré comme père et comme fils, et ou 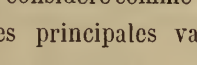 *pa-tu*, la *société des dieux* adorés collectivement. On employait cette expression au singulier comme impliquant l'idée d'une unité complexe. C'est ainsi qu'on écrivait *pa-tu aa-t*, *les dieux grands*. La Genèse s'exprime d'une manière analogue dans les mots *bara elohim*, *creavit domini*, où le sujet au pluriel gouverne un verbe au singulier.

La glose donne ces dieux associés comme des membres produits par l'éternelle force génératrice de la divinité.

V. 4. — « Je suis celui (qu'on n'arrête pas?) parmi les dieux.»

« Il l'explique : C'est *Atoum* dans son disque; autrement, c'est *Ra* « dans son disque, lorsqu'il luit à l'horizon oriental du ciel. »

Le verbe *chesew* signifie *rencontrer* et *arrêter*, *repousser*. Je pense qu'il s'agit de la force souveraine du dieu suprême; la glose conçue dans l'esprit d'un sabéisme complet l'applique aux deux soleils : *Atoum*, la forme obscure, précédant toujours *Ra*, le soleil lumineux.

Le *Rituel* Cadet n'offre pas de figure correspondant à ces versets; on n'en trouve pas davantage dans le *Todtenbuch;* mais trois manuscrits du Louvre nous montrent à cet endroit le dieu *Ra*, sous la forme humaine hiéracocéphale, adoré par le défunt.

V. 5. — « Je suis hier et je connais le matin (le lendemain). »

« Il l'explique : hier, c'est *Osiris;* le matin, c'est *Ra*, dans ce jour « où il a écrasé les ennemis du Seigneur universel, et où il a donné « le gouvernement et le droit à son fils *Horus*. Autrement dit, c'est « le jour où nous célébrons la rencontre du cercueil d'Osiris par son « père *Ra*. »

Le mot matin se prenait, en égyptien, dans le sens de lendemain (comme l'allemand *Morgen*). La formule me paraît exprimer l'unité du temps par rapport à l'Être éternel; hier et le lendemain sont le passé et le futur également connus de Dieu. La glose introduit pour la première fois le mythe d'Osiris : elle donne Osiris comme le type du passé sans limites qui précède la constitution de l'univers, accompagnée, comme nous l'avons déjà vu, par la victoire du soleil sur les puissances désordonnées. *Ra* est ici une véritable transfiguration d'Osiris, puisque *Horus* est appelé son fils.

La seconde glose nous montre, au contraire, Osiris comme fils de *Ra;* les légendes ordinaires le considèrent cependant comme fils de *Sev*, le dieu de la terre. Le *Traité d'Isis et d'Osiris* nous avertit en effet que le mythe de ce dieu avait plusieurs sens très-différents. Au reste la doctrine qui tendait à considérer le premier dieu comme jouant vis-à-vis de lui-même les rôles de père et de fils, devait amener des variations perpétuelles dans la théogonie.

L'invention du cercueil d'Osiris est ordinairement attribuée aux soins d'Isis; c'est la première des circonstances qui ont amené le triomphe de son parti sur Typhon. La seconde glose se lie donc à la même doctrine que la première; il s'agit toujours de l'établissement de l'harmonie universelle.

V. 6. — « Il a livré un grand combat avec les dieux, sur l'or-
« dre d'Osiris, seigneur de la montagne d'*Amenti*. »

« Il l'explique : l'*Amenti*, c'est le lieu où sont les âmes divinisées,

« sur l'ordre d'Osiris, seigneur de la montagne d'*Amenti*. Autrement, « l'*Amenti* est (le terme?) (1) marqué par le dieu *Ra*; quand chaque « dieu y arrive, il y soutient un combat. »

Osiris, quoique tué par Set (Typhon), n'en préside pas moins au combat de *Ra* contre son ennemi; il est seigneur de l'*Amenti* ou l'occident, séjour des morts. C'est encore le dieu dans la nuit qui paraît obtenir la primauté sur le soleil du jour, *Ra*, et lui donner ses ordres. La seconde glose me semble se rapporter aux grandes périodes astronomiques qui réglaient, suivant les Égyptiens, les destinées de l'univers. Les dieux, identifiés ici avec les astres, étaient censés soutenir un combat contre les puissances typhoniennes, en arrivant à l'occident, porte de la région des ténèbres et de la mort; ils en sortaient victorieux pour apparaître de nouveau dans les parties orientales du ciel. L'éternelle jeunesse de la divinité était conçue comme résultant d'un perpétuel renouvellement : aussi Horus est-il nommé le *vieillard qui se rajeunit*. L'expression d'*âmes divinisées* doit surtout être entendue dans ce sens. Grace à la faveur d'Osiris, elles étaient renouvelées par une vie éternelle.

Les figures sixième et septième, dans l'ordre de la vignette du papyrus Cadet, représentent l'*Amenti*, figuré par l'épervier sur son perchoir, et l'*âme divinisée* ou l'épervier à tête humaine, portant au col le symbole du plérôme, le *Tat*.

V. 7. — « Je connais le grand dieu qui y réside (dans « l'Amenti). »

« Il l'explique : c'est Osiris. Autrement l'adoration de *Ra* est son « nom; l'âme de *Ra* est son nom, c'est celui qui jouit en lui-même.»

Osiris est identifié complétement avec le dieu suprême par la glose de ce verset : *Ra* y est même réduit à la condition d'un personnage secondaire; il n'est qu'un corps, le disque visible du soleil; l'âme, ou le principe actif, est tout entière dans Osiris, auquel *Ra* lui-même rend hommage.

La dernière phrase, dont la traduction française ne rend pas l'énergie (2), mérite aussi l'attention : c'est une nouvelle forme de la doctrine de la perpétuelle génération divine.

V. 8. — « Je suis ce grand *Vennou* qui (apparaît) dans *An* « (Héliopolis); je suis la loi de l'existence et des êtres.»

(1) J'entoure ainsi les mots dont la traduction est douteuse.

(2) *Qui mæchatur in se ipso.*

« Il l'explique : Le *Vennou*, c'est Osiris dans *An*. La loi de l'exis-
« tence et des êtres, c'est son corps. Autrement, c'est toujours et
« l'éternité : toujours, c'est le jour; l'éternité, c'est la nuit. »

L'oiseau *Vennou*, dont la présence à Héliopolis symbolisait le retour d'Osiris à la lumière, paraît avoir été le type de la fable gréco-égyptienne du phénix. M. Brugsch a fait voir que le *Vennou* était aussi un des noms sacrés de la planète *Vénus*. Cet astre, par ses apparitions successives, au soir et au matin, était une excellente expression des périodes de renouvellement.

La figure de l'oiseau *Vennou* se trouve à la place correspondant à ce verset dans quelques manuscrits; mais dans le *Rituel* Cadet, elle se rencontre un peu plus loin, à la quatorzième place de la vignette; il en est de même du *Todtenbuch* et de la plupart des papyrus.

Les manuscrits offrent des variantes intéressantes pour la seconde phrase. Le papyrus du Louvre, n° 3,089, porte : « Je fais la loi des « mondes et des êtres. » Le plus ancien manuscrit donne pour glose : « Les êtres, c'est sa semence, c'est son corps. » Ce dernier texte se résume dans une sorte de panthéisme qui divinise la création, en la considérant comme une véritable émanation de la substance divine; les paroles de la formule n'indiqueraient au contraire qu'une relation de causalité ou de direction suprême.

Le terme 𓇋𓇳𓇋 *hah*, que je traduis par *toujours*, prend pour déterminatif le soleil, ainsi que toutes les expressions qui se rapportent au temps; c'est en effet le temps indéfini qui se mesure par l'existence du monde. Une nuit éternelle le précède, comme *Atoum* a précédé *Ra*; c'est la nuit primordiale que nous offrent presque toutes les cosmogonies.

V. 9. — « Je suis *Men* dans ses manifestations, celui à qui l'on « met deux plumes sur la tête. »

« Il l'explique : *Men*, c'est Horus vengeur de son père Osiris; sa
« manifestation, c'est sa naissance. Le diadème de deux plumes qui
« est sur sa tête, c'est Isis et Nephthys qui viennent se placer sur
« lui, comme ses deux sœurs jumelles; c'est pourquoi on le met sur
« sa tête. Autrement, ce sont les deux grandes vipères qui sont
« devant la face du père *Atoum*. Autrement, ce sont ses deux yeux,
« les deux plumes de sa tête. »

Le dieu figuré sous la forme ithyphallique avait plusieurs noms; M. Lepsius a indiqué la syllabe *chem*, pour la prononciation du symbole 𓊃 M. Brugsch a tiré le nom *min* ou *men* des noms propres

bilingues, comme *Phaminis*, *Zminis*, etc. Un de nos manuscrits nomme en cet endroit le même personnage *Hakes*. Le sanctuaire du grand temple de Karnak lui était dédié sous le nom d'*Ammon*, *mari de sa mère;* mais cette forme est attribuée souvent, comme ici, à Horus vengeur de son père.

Les explications du diadème de deux plumes sont peu satisfaisantes pour nous, elles nous laissent dans une véritable ignorance sur le sens originel de ce bel ornement qui caractérise le diadème d'Ammon. On nous renvoie à d'autres symboles, tels que les deux *uræus* ou les deux yeux d'Horus, dans lesquels il faut voir autant d'expressions de ce dualisme mystérieux dont la doctrine égyptienne est si complétement pénétrée.

La vignette représente ici le défunt en adoration devant un personnage qui tient sur son bras la figure de *Chem* ou *Men* ithyphallique, et qui présente une fleur de lotus (N° 9 de la vignette du *Rituel* Cadet). Isis et Nephthys veillant sur Osiris se remarquent un peu plus loin (au N° 16 de la même vignette), sous la forme de deux éperviers.

V. 10. — « Je suis du monde, je viens dans mon pays. »

« Il l'explique : C'est la montagne de l'horizon de son père « *Atoum.* »

Nous arrivons à une série de versets où le texte se rapporte plus spécialement à la destinée de l'homme.

Je n'oserais répondre d'avoir bien saisi le sens de cette formule; la préposition *em*, qui peut se traduire par *ex* ou par *in*, m'embarrasse. Il est possible qu'il s'agisse ici de l'arrivée de l'homme dans le monde ou bien de son départ. L'horizon d'Atoum peut s'entendre de l'orient comme de l'occident. L'ordre logique semble devoir impliquer le sens de l'arrivée dans le monde.

L'horizon était représenté par le disque du soleil apparaissant dans les inégalités d'une montagne; ce symbole occupe la place N° 13 dans la vignette du *Rituel* Cadet. Il est porté sur deux lions, symboles solaires; la probabilité est donc qu'il s'agit de l'orient, et par conséquent de la naissance.

V. 11. — « Il efface les péchés, il détruit les souillures. »

« Il l'explique : C'est le retranchement de la honte de l'Osi- « ris N. »

Le texte parle d'une manière absolue; peut-être devrait-on tra-

duire à l'infinitif, *effacer... détruire....* Le mot *schepu*, que je traduis par *honte* (en copte ϣⲓⲡⲓ *pudor*), a pour déterminatifs, suivant les divers manuscrits, soit *corruption*, soit *membres humains*. Je crois qu'il s'agit ici de la circoncision, considérée comme un rite purificatoire. Ce verset se relierait ainsi au suivant.

V. 12. — « Il enlève toutes les taches qui lui restaient.»

« Il l'explique : L'Osiris N. a été purifié au jour de sa naissance.»

V. 13. — « Dans le grand étang de la royale demeure de l'en-
« fant; le jour des offrandes des hommes pieux au
« grand dieu qui y réside. »

« Il l'explique : Celui qui dispose les multitudes (d'années?) est « l'un de ses noms, le Grand-Lac est l'autre nom. C'est le bassin « de Natron et le bassin de (*Maa?*). Autrement : celui qui engendre « des multitudes est l'un de ses noms; le Grand-Lac est son autre « nom. Le grand dieu qui y réside, c'est *Ra* lui-même.

Ces deux versets sont enchaînés par la suite des phrases, quoique les deux rubriques de la glose nous engagent à les distinguer. La demeure royale de l'enfant, indiquée comme le lieu céleste de la naissance première du soleil, était assignée par excellence pour la première purification de l'enfant. Ce baptême l'assimilait également au soleil naissant sortant des eaux. Les caractères donnés au bassin de cette région mystique ne paraissent convenir qu'au Nil ou la mer : *ouat-ur*, qui se traduit *la grande abondance* ou *le grand bassin*, est d'ailleurs un des noms de la mer.

L'oasis d'Ammon, indiquée par M. Brugsch pour ce lieu sacré, contient à la vérité un lac; mais sa position à l'occident m'inspire quelque défiance sur la justesse de cette attribution. La vignette contient deux personnages mâles et à la mamelle pendante, qui répondent aux deux bassins indiqués par le texte; l'un est rouge, l'autre a la chair verte. Le premier est représenté, dans quelques manuscrits, tenant l'emblème des multitudes d'années qui rappelle son nom; leurs attributs sont du reste très-variés dans les vignettes (1).

L'allégorie qui compare la vie de l'homme à la course du soleil se continue dans le verset suivant.

V. 14. — « Je marche dans sa route, je sais que ma tête est
« dans le bassin de la double justice. »

(1) V. *Rituel* Cadet, nos 18 et 19 de la vignette.

« Il l'explique : *Ro-sta* est la porte au midi d'*Anaarew*, la porte au « nord d'*Aa-osiri*. Le bassin de la double justice est à Abydos. »

Il semble qu'il y ait ici quelque lacune dans la formule, car *Ro-sta* n'y a pas été nommé. *An-aarew* ou *Na-retew* (car on trouve ces deux orthographes) est une des demeures funestes des enfers; *Aa-osiri*, ou la *demeure d'Osiris*, appartient au contraire aux âmes justes.

M. Brugsch pense que ces trois endroits devaient faire partie de la région consacrée aux funérailles, près de Memphis. Il est certain qu'on trouve la mention de prêtres des dieux de *Ra-sta*. Je crois néanmoins que ce sont essentiellement des lieux célestes dont on avait peut-être établi quelque représentation sur la terre, pour y célébrer certains rites funéraires. Le bassin de la double justice peut être considéré comme le symbole de la bonne direction que l'homme doit prendre dans le cours de sa vie.

Tout le symbolisme de la marche de l'homme, allégoriquement identifié à la course du soleil, est représenté dans la vignette par une longue barque, où les rois égyptiens voguent avec le bélier portant le disque solaire sur sa tête. Tous les manuscrits complets ont cette scène où le nombre des rois qui manœuvrent la barque varie de deux à six. Les rois de la haute Égypte sont à la proue, ceux de la basse Égypte à l'arrière du navire; ils le conduisent à la perche sur les canaux célestes.

V. 15. — « Autrement, c'est le chemin que prend le père « *Atoum*, quand il passe vers le champ d'*Aanrou*. En « approchant de l'horizon, il entre dans la porte *Ser*. »

« Il l'explique : Le champ d'*Aanrou* est celui qui produit les mois- « sons divines. (Derrière le sanctuaire?) La porte *Ser* est celle où le « dieu *Schou* soulève (le ciel). La porte du nord est une porte du « *Tiau*. Autrement, c'est la porte où passe le père *Atoum* pour « arriver à l'horizon oriental du ciel. »

Dans ce verset ainsi que dans les deux précédents, c'est une portion de la glose qui semble servir elle-même de texte à une nouvelle glose. Il y a eu certainement simultanéité de composition pour ces deux parties du chapitre; je ne crois pas néanmoins qu'on doive étendre la même conclusion à toutes les formules du chapitre. Plusieurs d'entre elles contrastent avec leurs gloses d'une manière tranchée.

Le manuscrit de Turin et quelques autres portent : « J'entre dans la porte *Ser*. » Le défunt, par ce langage, s'identifie au soleil dans

sa course nocturne. La région nommée le champ d'*Aanru* ou *Aru*, *Alu*, semble rappeler les *Champs-Élysées*, ainsi que l'a remarqué M. Birch, autant par son nom que par sa destination. C'était la plaine fertile du ciel, où poussaient les moissons divines. Le lieu nommé *Tiau* est une des sphères célestes dans laquelle voguaient les âmes justifiées. La porte du nord n'avait pas été nommée dans la formule, on doit supposer qu'elle était placée vers le milieu de la course nocturne du soleil. Une porte couronnée de plumes d'autruche figure au N° 20 de la vignette, dans le *Rituel* Cadet; un grand serpent est dessiné sur ses battants : il s'agit sans doute de la porte *Ser*. Dans un papyrus de Dublin, la porte est ouverte à deux battants et le soleil paraît au milieu.

V. 16. — « Vous qui êtes en présence (du dieu) (ou qui éma-
« nez du dieu), tendez vers moi vos bras, car je de-
« viens l'un de vous. »

« Il l'explique : c'est le sang qui est sorti du membre du dieu *Ra* « lorsqu'il a voulu se couper lui-même. Il s'en est formé des dieux ; « ce sont ceux qui sont en présence de *Ra*, c'est *Hou*, c'est *Sau;* ils « sont avec leur père *Toum* chaque jour. »

Le groupe que je traduis « ceux qui sont en présence, » est 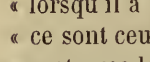 , que je considère comme un pluriel de la locution *em-ta, devant*. Peut-être cependant ces mots indiquent-ils les dieux *Hou* et *Sau*, comme émanants du soleil. *Hou* paraît être la personnification du goût et peut-être généralement de la sensation; *Sau* est l'intelligence. Dans la barque du soleil, *Sau* est le chef d'équipage, *Hou* est le pilote. Un fonctionnaire dit à Ramsès II, dans la stèle des mineurs d'or, publiée par M. Prisse : « *Hou* est « dans ta bouche, *Sau* est dans ton cœur. » *Hou* semble pris ici dans le sens où nous disons *le tact,* pour la prudence. *Sau* et *Hou* sont souvent réunis à la vue et à l'ouïe pour désigner les facultés de l'homme sous le nombre mystique de quatre. Je ne crois pas qu'il s'agisse, dans ce verset, d'une véritable mutilation du dieu *Ra*. On peut penser soit à la circoncision, soit plutôt à une allégorie pour exprimer la doctrine d'une origine divine donnée aux facultés de l'âme.

Malgré l'obscurité de ces symboles et les détours continuels de la glose, je crois apercevoir le fil qui relie ces versets : Horus ithyphallique annonce la conception (9e V.), l'enfant arrive au monde (10e V.).

il est circoncis? (11° V.), et purifié (12e V.), il sort de l'onde avec le soleil (13e V.), et coordonne sa route sur celle de ce dieu (14e et 15e V.). Il reçoit ses facultés, émanations directes de *Ra* et de *Toum*. Les versets suivants continuent à rouler sur le sort de l'homme.

V. 17. — « L'osiris N. accomplit l'*outa*, lorsqu'elle (darde son « regard?) au jour du combat des deux *Rehouh*. »

« Il l'explique : C'est le jour du combat d'*Horus* contre *Set*. *Set* « lança ses ordures à la face d'Horus; Horus saisit les testicules de « *Set*. Thoth en fit autant de ses propres doigts. »

UTA est le nom phonétique de l'œil mystique d'Horus , un des symboles les plus célèbres de l'antiquité égyptienne. Rien de plus compliqué que toutes les idées attachées à cet emblème. Les deux *outas* sont pris pour le soleil et la lune; ils représentent également, d'après le traité d'Isis et d'Osiris, les deux équinoxes. Je pense qu'on doit reconnaître dans l'*outa*, d'une manière plus générale, les points fixes d'une période, comme les solstices et les équinoxes, la pleine lune et la nouvelle lune, ainsi que les époques de renouvellement des grandes périodes astronomiques; ce que le second livre d'Horapollon nomme ἀποκατάστασιν πολυχρόνιον à propos de la mort et du retour du phénix à Héliopolis. Le terme de la vie des Apis est également indiqué sur les stèles du Sérapéum comme un *outa*. L'*outa* de l'homme, dont il est ici question, peut indiquer l'heure de la mort ou bien le moment de sa naissance. Comme il a été dit au sixième verset, chaque dieu devait soutenir un combat avec les puissantes funestes, avant de sortir de la nuit, à l'accomplissement de la période qui le ramenait à l'horizon, en rajeunissant sa vie. Les deux personnages nommés *Rehuh* sont les deux adversaires, qui paraissent caractériser le bon et le mauvais principe. Le combat du bien contre le mal escorte l'homme dès son berceau; c'est le triomphe d'Horus qui doit assurer le sort heureux de l'homme. *Set* (le Typhon), le Lucifer égyptien, combat avec l'ordure, symbole du mal. Horus lui arrache les testicules; le *Traité d'Isis et d'Osiris* (ch. 55) nous apprend qu'Horus était représenté à Coptos, tenant le trophée de cette victoire. C'est avec l'aide de Thoth qu'Horus avait ainsi émasculé Typhon. Les prêtres assuraient en effet, suivant le même témoignage, qu'Horus n'avait pas tué Typhon; la victoire divine avait seulement énervé le principe du mal, de

manière à assurer au bien le pouvoir de triompher dans la lutte qui devait durer autant que le monde. Notre texte nous en dit assez pour prouver que le *Traité d'Isis et d'Osiris* commente fidèlement les combats d'Horus. Ce verset et les deux suivants sont consacrés à comparer l'*outa* ou la période de l'âme du défunt, avec l'*outa* d'Horus ou celle du soleil. A cette partie du texte répond dans la vignette un œil symbolique, posé sur un socle en forme de porte ou d'édifice, sans doute pour indiquer une station à l'accomplissement de la période. Le cynocéphale qui précède l'*outa* indique également le renouvellement de l'année ou de toute autre période. (Voyez dans le Papyrus Cadet les numéros 21 et 22 de la grande vignette.)

V. 18. — « L'osiris (porte sa chevelure?) dans l'*outa* à l'heure « des tempêtes. »

« Il l'explique : C'est l'œil gauche de *Ra* dans ses fureurs contre « contre lui. Lorsqu'il les a lancées, Thoth (soulève sa chevelure?) « et la ramène en une vie paisible et douce dont le possesseur ne « peut être affaibli. Autrement dit, s'il arrive que son œil souffre et « qu'il pleure..... c'est Thoth qui (le guérit?).

Le symbolisme qui s'attachait au mot 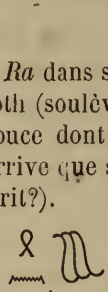 *schen*, cheveux, n'a pas encore été défini et rend ce verset obscur. Je crois que les sinuosités des boucles de la chevelure sont prises allégoriquement pour le cycle de la vie humaine. Il est certain qu'on trouve l'expression *schen en anch* pour *le cours de la vie*. Cette même idée est figurée dans plusieurs légendes, et spécialement sur les scarabées, par des lacs de diverses formes. L'œil gauche du soleil, marchant de l'est à l'ouest, est celui du midi. La puissance destructive de l'astre, dans la force de sa lumière et de sa chaleur, est célébrée très-souvent à côté de ses bienfaits; il est le seigneur de la vie et de la mort. La formule paraît jouer sur les divers sens du mot *outa*, comme sur l'expression *schen; outa* signifie également *l'équilibre* et *la santé*. Si j'ai bien saisi le sens de ces phrases difficiles, elles ont trait aux malheurs de toutes sortes qui viennent assaillir l'homme pendant sa vie : Thoth, messager de la paix et porteur des paroles divines, l'aide à réparer ses maux, comme il avait assisté Horus et Isis dans l'œuvre de la résurrection d'Osiris.

V. 19. — « L'osiris N. voit ce soleil, né hier sur la cuisse de

« la vache *Mehour;* l'*ouṭa* de l'osiris est son *ouṭa* et
« réciproquement. »

« Il l'explique : c'est l'eau de l'Abyssus céleste. Autrement dit,
« c'est l'image de l'œil du soleil au matin de chaque jour où il opère
« sa naissance. *Mehour*, c'est l'*ouṭa* du soleil. »

La vache *Mehour* désigne un point du ciel supposé liquide, comme le dit la glose. Les Nos 23 et 24 de la vignette du papyrus Cadet nous montrent le défunt présentant la cassolette enflammée à la vache placée sur le pylône, qui indique une station. Le manuscrit du Louvre, N° 3,081, a une curieuse variante : un dieu solaire y repose entre les cornes de la vache. S'il s'agit de la période diurne seulement, *Mehour* sera placé à l'extrême orient. La seconde glose, en appelant *Mehour* l'*ouṭa* du soleil, doit plutôt faire songer à la période annuelle : *Mehour*, étant le point où le soleil vient de renaître, se trouverait probablement indiquer le solstice d'hiver. Je crois qu'en effet la glose a voulu comparer la période humaine aux deux révolutions solaires, diurne et annuelle. L'*ouṭa* étant le point où les périodes sont accomplies, la seconde mention de l'*ouṭa* peut se rapporter au terme de la vie. Les versets suivants semblent en effet avoir trait aux suites de la mort.

V. 20. — « Or je suis un des dieux qui accompagnent Horus
« et qui parlent suivant la volonté de leur seigneur. »

« Il l'explique : Ce sont *Amset*, *Hapi*, *Tiaumutew*, *Kevahsenuw*. »
Ces quatre génies président aux quatre vases nommés vulgairement *canopes*, et que l'on voit figurés dans la vignette du chapitre. Ils occupent dans le *Rituel* Cadet les Nos 25, 26, 28 et 29 de la vignette; le N° 27 est un coffret funéraire placé entre ces quatre génies, qui étaient spécialement chargés de veiller sur les quatre parties principales des viscères de l'homme, de les purifier et de les conserver pour la résurrection.

V. 21. — « Salut à vous, seigneurs du pays de la double justice;
« princes qui êtes derrière Osiris et vous qui enlevez
« les péchés, qui accompagnez *Hotepeschous!* Accor-
« dez-moi, quand j'arrive près de vous, la destruction
« des souillures que je conserve, ainsi que vous l'avez
« fait pour les sept esprits qui suivent leur seigneur, le

« dieu *Sapi*. C'est Anubis qui a fixé leur place, dans « ce jour de *viens à nous !* »

« Il l'explique : Les dieux, seigneurs du pays de la double justice, « sont *Thoth* avec *Astes*, seigneur d'*Amenti*. Les princes (placés) « derrière Osiris sont *Amset*, *Hapi*, *Tiaumutew*, *Kevahsenuw*. Ce « sont eux qui sont derrière (la constellation) de *la Cuisse* du ciel du « nord. Ceux qui enlèvent les péchés, auprès de *Hotepeschous*, ce « sont les crocodiles dans les eaux. *Hotepeschous*, c'est cet œil du « soleil; autrement dit, c'est la flamme qui accompagne Osiris pour « (brûler?) les âmes de ses ennemis. Toutes les souillures que je « conserve, c'est tout ce qu'il a fait devant les seigneurs des siècles, « depuis qu'il est sorti du ventre de sa mère. Les sept esprits ce sont « *Amset, Hapi*, *Tiaumutew*, *Kevahsenuw*, *Mia tewew*, *Kerbakew*, *Hor-* « *went an*... Anubis les a placés comme sauveurs sur le cercueil d'O- « siris ou sur les flancs de la demeure sainte d'Osiris.

« Autrement dit : les sept esprits sont : *Netnet*, *Atat*, le taureau « (qui ne reçoit pas de feu?) et qui habite dans sa flamme, celui qui « arrive à son heure, le dieu aux yeux rouges, habitant *Ha-anes*, « celui qui a le visage en feu et qui vient à reculons, celui qui voit « dans la nuit et qui amène au jour. Ce sont les chefs d'*Anrutew*, la « grande, de son père Osiris.

« Le jour de *viens à nous!* c'est le jour où Osiris a dit au soleil : « Viens. Je le vois rencontrant le soleil dans l'Amenti. »

La longue glose de ce verset en explique assez clairement les formules. On ne connaît pas bien jusqu'ici le personnage d'*Astes*; une place importante lui était accordée dans les scènes funéraires, puisqu'il figure au même rang que Thoth et Anubis. Il paraît avec une tête humaine sans ornements, dans la quatrième station du chapitre 18, où il préside *aux chemins des morts*. *Hotepeschous* est une flamme vengeresse, un degré de châtiment divin. Toutefois ce mot n'implique pas une sentence trop défavorable : la première partie, *hotepes*, a certainement le sens de *elle réconcilie;* la seconde, *chous*, peut s'entendre de diverses façons : *elle frappe* ou *elle protége*. L'âme humaine connaît sa souillure, elle ne plaide pas son innocence; elle invoque les compagnons de cette déesse pour qu'ils effacent les péchés qu'elle a commis depuis sa naissance; elle allègue que les sept esprits eux-mêmes ont eu besoin d'être purifiés pour être admis dans la société du souverain juge. Les gloses nous apportent deux séries différentes pour l'explication « des sept esprits » de notre formule. La première série, conformément à cette prescrip-

tion du *Rituel* funéraire, forme le motif le plus ordinaire de la décoration des sarcophages; leurs figures y sont presque toujours accompagnées d'allocutions qui établissent leur nature protectrice. La seconde série est au contraire composée de personnages aux noms effrayants, et l'on ne peut les prendre que pour des juges ou des bourreaux. La partie de la glose qui les attribue à la région d'*Anrutew* ne se trouve pas dans nos anciens manuscrits. *Anrutew* signifie la *région où rien ne germe*. Beaucoup de manuscrits portent *Anaarew;* je ne sais pas toutefois si ce n'est pas une confusion entre deux régions différentes. La place est fixée par Anubis aux premiers génies sur le cercueil d'Osiris, en sa qualité de chef des funérailles; elle a probablement aussi quelque rapport avec les astérismes qui les représentaient, ainsi que le dit la glose, pour les quatre génies placés derrière la *Cuisse* (grande ourse). Les deux séries d'esprits apparaissent dans la vignette comme deux groupes de personnages assis sur des trônes. Le jour désigné sous la forme mystérieuse de « viens à nous! » est l'instant déjà plusieurs fois indiqué de la constitution du monde. Il est ici défini par le moment où Osiris a appelé le soleil, qui se présente à lui dans la région infernale, c'est-à-dire avant son premier lever. Il est à noter que *Ra* n'apparaît ici qu'en répondant à l'appel d'Osiris.

Vicomte E. de Rougé.

(*La suite prochainement.*)

EXCERPTA NOVEM

E DAMASCII LIBRO CUI TITULUS

ΑΠΟΡΙΑΙ ΚΑΙ ΛΥΣΕΙΣ ΠΕΡΙ ΠΡΩΤΩΝ ΑΡΧΩΝ.

I

Qui sint dii intellectuales, fontanique et alii. — *Chaldæorum* his de rebus placita. — De diis mundanis, azonis, zonæis, et absolutis. — Accedit mysticæ *Chaldæorum* institutionis mentio.

Ms. A (Biblioth. imp. cod. 1987-1988) t. I, f° 527 v°—f° 591 v°.
Ms. B (Biblioth. imp. cod. 1989) f° 130 v° — f° 131 v°.

ΕΠΙ δὲ τὸ δεύτερον τῶν ἐξ ἀρχῆς προβληθέντων ἴωμεν τῷ λόγῳ· καὶ λέγωμεν[1] ἓν μὲν πρὸ πάντων[2] ὅτι μετὰ τοὺς πηγαίους θεοὺς τοὺς[3] ὅλους, αἱ μερικαὶ πηγαὶ τῶν μεριστῶν ὀχετῶν καὶ τῶν μερικῶν σειρῶν ἐξηγοῦνται πηγαίως, ἑκάστη[4] τῆς οἰκείας ὅλης ὁμοῦ νοερᾶς τε οὔσης καὶ ψυχικῆς, καὶ σωματοειδοῦς· πᾶσαι γὰρ ἄχρι τοῦδε[5] τοῦ κόσμου προέρχονται· τῶν δὲ ἐν τῇ σειρᾷ ἑκάστων μεριζομένων τὴν οἰκείαν πηγὴν, οἱ μὲν, ἄχρι τῶν νόων τὴν οἰκείαν ἔστησαν[6] πρόοδον, οἱ δὲ ψυχῶν προέστησαν ἐπικαταβάντες, οἱ δὲ καὶ ἄχρι σωμάτων ἐπέβησαν. Δεύτερον δὲ ἐκεῖνο διοριστέον ὅτι, τῶν μὲν ὄντων σωματικῶν, τῶν δὲ ψυχικῶν[7], τῶν δὲ νοερῶν· καλείσθωσαν γὰρ ἡμῖν, ἀπὸ τῶν ἐξαρτημάτων, οἱ νοεροὶ θεοὶ, μή τι[8] οὗτοί εἰσιν, οἱ παρὰ τοῖς λόγοις[9] οὕτως ἰδίως καλούμενοι· ὧν καὶ πηγὴν[10] ἰδίαν μερικὴν Ἰάμβλιχος ἀφορίζεται, ἐν τῷ δὶς καὶ ταύτην ἱδρυμένην. Νοεροὶ μὲν οὖν, καὶ οἱ πηγαῖοι[11], ἀλλ' ἁπλῶς νοεροὶ, καὶ ἄνευ πάσης ἀντιθέσεως· οὗτοι δὲ νοεροὶ, ὡς ἀντιδιῃρημένοι[12] πρὸς τοὺς ψυχικοὺς καὶ τοὺς σωματικοὺς, κατὰ τὸν μερισμὸν τῆς οἰκείας πηγῆς μεριστῶν ἡγούμενοι νόων, ἀλλ' οὐ πηγαίων. Τρίτον δὲ ἤδη διαιρετέον[13] ὡς καὶ τούτων εἰσὶ μέσοι τινὲς ἄλλοι, τοὺς[14] ἄκρους δι' ἑαυτῶν συνάγοντες· τῶν μὲν σωματικῶν καὶ[15] ψυχικῶν, οἱ ἀπόλυτοι ψυχικοὶ μὲν ὄντες, προιστάμενοι δὲ ἄλλως καὶ οἷον πόρρωθεν καὶ τῶν σωματικῶν μερίδων τοῦ Παντὸς· μέσοι δὲ τῶν τε ψυχικῶν καὶ νοερῶν, εἶεν ἂν οἱ κατὰ νοῦν ὑφεστῶτες·

ἡγούμενοι δὲ πλειόνων ψυχῶν, οὐ ψυχικῶς, ἀλλὰ νοερῶς, ὡς ἐκεῖνοι τῶν σωμάτων ψυχικῶς μόνον · ἐπεζήτει δὲ ὁ λόγος, εἴ τινες εἶεν καὶ νόων ἡγούμενοι ὁμοῦ πλειόνων, εἰ δ' οὖν μεριστοί εἰσιν οὗτοι οἱ νόες, πάντως [δῆλον] ὅτι καὶ κατὰ [16] ἀγέλας διήρηνται · ἀεὶ γὰρ διὰ τῶν ἐλαττόνων [17] ἀριθμῶν ἡ πρόοδος εἰς τοὺς μείζονας · ἕξουσιν ἄρα καὶ ἡγεμόνας κατὰ τὰς κοινὰς περιγραφάς · πᾶσα γὰρ δημιουργικὴ τομὴ [18] ἐν τοῖς θείοις πράγμασιν ἔχει τινὰ ἰδίαν προστασίαν. Ἔσονται δὴ οὗτοι μέσοι, τῶν τε πηγαίων, καὶ τῶν μεριστῶν νοερῶν · κατὰ νοῦν μὲν καὶ αὐτοὶ ὑφεστῶτες, οὐ μερικὸν δὲ, ἀλλά τινα πολλῶν ἀγελάρχην, καὶ ὡς ἐν τούτοις πηγαῖον [19] · διὸ καὶ συνάπτουσι τοὺς μεριστοὺς νόας ταῖς [20] οἰκείαις πηγαῖς, οὓς πηγὰς, τέλη ἅμα καὶ ἀρχὰς οἱ Χαλδαῖοι καλοῦσι · μεθ' οὓς [21] εἶεν ἂν οἱ ὑπεράρχιοι [22] μεριστοὶ, νοεροὶ θεοὶ ὄντες · μεθ' οὓς οἱ ἀρχικοὶ, πλειόνων ψυχῶν ἡγούμενοι · μεθ' οὓς οἱ ἀρχαγγελικοὶ ψυχικοὶ ὄντες · μεθ' οὓς οἱ ἄζωνοι, πλειόνων μερίδων · μεθ' οὓς οἱ ζωναῖοι, τὰ ἄτομα πληρώματα τοῦ Παντὸς ἤδη διαζωσάμενοι [23]. Ταῦτα μὲν τοίνυν ἀκριβέστερον ἐξεταστέον ἐν τοῖς Χαλδαϊκοῖς.

Ἐπὶ δὲ αὖ τὸ [24] τρίτον τῶν ἐζητημένων ἰόντες λέγωμεν [1], ὡς ἔστι μὲν ἀρχαιοπρεπεστέρα τῶν ἀπολύτων θεῶν ἡ ἰδιότης, ἀφοριζομένη [25] τῷ ἅπτεσθαι καὶ μὴ ἅπτεσθαι, καὶ τῷ ἡμισχέτῳ τῆς προνοίας καὶ τῷ ἀζωνικῷ ὡς οὐ περιζωσαμένῳ τὰς τοῦ Παντὸς ζώνας, τουτέστι, τὰς δημιουργικὰς τῆς τέχνης τοῦ κόσμου τομὰς, ἄλλως δὲ ὅμως αὐτῶν προεστῶτι · καὶ γὰρ εἶεν [26] ὅσοι σώματος οὕτω δὲ ἀζωνικῶς τε καὶ ἡμισχέτως, ἀπολύτως [27] ἂν εἴη, ὥσπερ καὶ τῶν ἑπτὰ κοσμοκρατόρων ἑκάστου ἔχομεν ἴδιον ἄζωνον, ἐνδεδομένον [28], καὶ εἰ πολλῶν ἅμα, σχετικῶς δὲ καὶ ζωναῖος, εἴη ἂν καὶ οὗτος [29] ζωναῖος · καὶ γὰρ ἐγκοσμίους ζωδιοκράτορας παρειλήφαμεν [30] καὶ ἐπὶ τῶν τεταρτημορίων, καὶ ἐπὶ τῶν ἡμισφαιρίων βεβῶτας. Τί δεῖ πολλὰ λέγειν; αὐτὸς γὰρ ὅλος ὁ κόσμος ἐγκόσμιός ἐστι θεὸς, καί τοι [31] πάντων περιεκτικὸς [32] ὢν ἐγκοσμίων ζωνῶν · ἔχει μὲν οὖν ὡς λέγομεν [33] ταῦτα κατὰ τὴν ἀρχαιοτέραν παράδοσιν · ἤδη δὲ καὶ ἡ νεωτέρα διαίρεσις, ἔχοι ἄν τινα λόγον · εἰ γὰρ καὶ ἑκάστου τῶν κοσμοκρατόρων εἷς [34] ἄζωνος, ἀλλ' ὡς τῆς ὕλης αὐτοῦ σειρᾶς προϊστάμενος, καὶ εἴ τις ἐγκόσμιος πλειόνων μερίδων προέστηκεν, ἀλλ' ὡς μιᾶς τῶν πλειόνων κατὰ τὸ ἓν σῶμα τῆς θείας περιγραφῆς · ἔτι δὲ ἄμφω συμβαίνουσιν ἀλλήλαις [35]. τῷ γὰρ μὴ [36] γενέσθαι μιᾶς καὶ ἀτόμου, δύναται προεστάναι πλειόνων · καὶ πλειόνων προεστάναι δυνάμενος, οὐκ ἔχει σχέσιν πρὸς μίαν ἐξουσίαν · εἰ γὰρ ταῖς πολλαῖς καὶ ὡς ἔξω τῶν ἀτόμων ἐστὶν [37], ἄζωνός ἐστι καὶ ἀπολύεται τοῦ Παντὸς, καὶ ἅπτεται, καὶ οὐχ ἅπτεται · καὶ ἄλλος μὲν ὁ ἐγκόσμιος ζωδιοκράτωρ [38], ἄλλος δὲ ὁ ἀπόλυτος · ὁ μὲν, ὡς πλειόνων τῶν ἐν τῷ ἰδίῳ, ὁ δὲ, ὡς ἑνὸς ἀτόμου τοῦ ὅλου προεστώς · ἐνταῦθα τοίνυν ἐπιστήσομεν, ἓν μὲν, εἰ ὁ πασῶν τῶν τοῦ κόσμου μερίδων προνοῶν ὡς πολλῶν [39] ἀπόλυτός ἐστιν ἢ ὑπερκόσμιος, ἄσχετος πρὸς πάσας · καὶ εἰ ὥσπερ διττὸς ὁ ζωδιοκράτωρ, οὕτω καὶ ὁ κοσμικὸς ὅλος θεὸς, ὁ μὲν ἀπόλυτος, ὁ δὲ ἐγκόσμιος · καὶ τρίτον [εἰ] ὁ ὑπερκόσμιος ἡγεῖται πλειόνων ἀζώνων [40] · καὶ τίς [41] τῶν νοερῶν πλειόνων ὑπερκοσμίων · ἡ ἀνάγκη [42] μὲν οὕτως ἔχειν τοῦτο · ἀεὶ γὰρ αἱ τῶν δευτέρων διαιρέσεις τὰς τῶν προτέρων συναιροῦνται μονάδας · διὸ οὐδὲ τῶν ἀπολύτων ἴδιον τοῦτό ἐστιν, εἰ καὶ

ἀληθὲς ἐπ' αὐτῶν · ἐπεὶ καὶ ἐγκοσμίων μερισμῶν εἰσιν ἐγκόσμιοι συναιρέσεις, ὡς καὶ ταῦτα διδάσκει ἡ Χαλδαίων μυσταγωγία.

[1] Mss. A, B : λέγομεν, legimus λέγωμεν. — [2] Ms. B in ora, ad verba ἓν πρὸ πάντων : *supr. f°* 3, *v°* [ed. Kopp, p. 10], recentiori manu. — [3] Ms. A : θεοῖς τοῖς. — [4] Ms. A : ἑκάστης. — [5] Ms. A : τοῦ δὲ. — [6] Ms. A om. ἔστησαν. — [7] Ms. A om. τῶν δὲ ψυχικῶν. — [8] Ms. A : μὴ τοι—οὗτοῖ. — [9] Fort. legend. λογίοις. — [10] Ms. A : παγήν. — [11] Ms. A : πηγᾶοι. — [12] Ms. A : ἀντιδιηρεμένου. — [13] Ms. A : διαιρετέων. — [14] Ms. A : τοῖς. — [15] Ms. B om. καὶ..... σωματικῶν. — [16] Ms. B om. κατὰ. — [17] Ms. A : ἐλαττόντων. — [18] Ms. A : τὸ μὴ. — [19] Ms. B : πηγαίων, supra verbum : πηγαῖον. — [20] Ms. A om. οἰκείαις..... ἀρχάς. — [21] Ms. A : οἷς. — [22] Ms. A : ὑπεράρχαοι. — [23] Ms. B in ora : σημείωσαι. — [24] Ms. A : αὐτὸ. — [25] Ms. A : ἀφοριζομένης. — [26] Ms. A : εἰ ἐν. — [27] Ms. A : ἀπόλυτος. — [28] Ms. A : ἐκδεδομένον. — [29] Ms. A : οὕτως. — [30] Ms. A : ἡμισφαιρίου. — [31] Ms. A : τι. — [32] Ms. A : περιλεκτικός. — [33] fort. ἐλέγομεν. — [34] Ms. A : εἰς. — [35] Ms. A : ἀλήλαις. — [36] Ms. A om. μὴ. — [37] Ms. A : ἑστὸς. — [38] Ms. A : ζωδιοκράτορ. — [39] Ms. A : πλειόνων, fort. melius. — [40] Ms. A : ἀζύνον. — [41] Ms. A : τῆς. — [42] Ms. A : αὐάρκη.

I

Secundum vero eorum quæ initio proposita sunt, oratione aggrediamur; ac dicamus unum hoc ante omnia, post fontanos deos totos, particulares fontes, tubulis qui dividi possunt atque catenis particularibus præesse, [fontem] scilicet propriæ quemque [catenæ], ut quæ tota et intellectualis sit, tum ad animum pertineat atque sit corporalis, omnes etenim ad hunc mundum usque procedunt. Inter eos autem qui proprium quisque fontem dividunt, alii ad mentium usque proprium instituerunt processum, alii ante animum statuerunt inferius descendentes; alii quoque ad corpora ipsa accessere.— Secundum autem illud est definiendum, qui fiat ut, quum alii corporales sint, alii ad animum pertineant, alii quoque sint intellectuales (nominentur enim nobis, de appendicibus ultimis, dii intellectuales), non tales ii sint qui oratione [*fort.* oraculis] ita proprie nominantur; quorum et fontem proprium particularem *Iamblichus* in eo quod bis est, eumdem quoque institutum, definit. Sunt igitur intellectuales et [dii] fontani; sed tantum intellectuales, omnisque contrarietas aufertur; iidem vero intellectuales [sunt], ut qui divisi fuerint contra quam animantesque et corporales, secundum divi-

sionem proprii fontis, mentes quæ dividi possunt, neque fontanas, dirigentes. — Tertium autem jam nunc discernendum est, quo pacto ex illis [diis] medii quidam alii, extremos per sese colligentes, corporales inter et animantes, [dii] absoluti quum sint animantes quidem, verum sese præponentes, aliter et ita ut longe a corporalibus Universi partibus, medii autem animantes inter et intellectuales essent ii qui in mente consistunt, plures animos ducentes, neque vero animaliter sed intellectualem in modum, sicut illi corpora [ducentes] animaliter solum. Hoc autem oratione inquirebatur numqui et mentium una complurium sint duces. Itaque, si dividi possunt hæ mentes, omnino manifestum est catervatim esse divisas, semper enim per minores numeros [fit] processus in majores. Habebunt igitur etiam duces secundum communes circumscriptiones; omnis enim demiurgica sectio, in divinis actis, præfecturam quamdam habet propriam. Erunt igitur hi medii fontanos inter et intellectuales qui dividi possunt, in mente quidem et ipsi consistentes non particulari, verum multorum ductore quodam et sicut in illis fontano. Et ideo propriis fontibus particulares adaptant mentes quas Fontes, Fines, una et Principia *Chaldæi* vocant; post quos ii sint qui principium omne excedunt, divisores, qui quidem dii sunt intellectuales; post quos ad imperium apti, complurium animorum duces; post quos iterum archangelici qui sunt animantes; post quos [dii] azoni qui compluribus constant partibus; post quos zonæi, qui insecabilia Universi complementa jam conservarunt. Cæterum illa omnia diligentius examinanda sunt in *Chaldaicis*.

Nunc autem ad tertium eorum quæ inquisivimus accedentes, dicimus [*vel* dicamus] primum esse proprietatem diis absolutis antiquiorem, in eo determinatam quod hæreat ipsa vel non hæreat et in hemischeto [*sc.* eo quod dimidium habet] et azonico (ut qui non cinctus fuerit Universi zonis, id est demiurgicis fabricæ mundi sectionibus), aliter tamen illis præposito; etenim quotcumque sint corporales, ita vero azoniceque et hemischete, absolute erunt, ut et septem mundi rectorum cujusque habemus proprium azonum, remissum, et si multorum simul [mundi rectorum], schetice vero et zonæus, erit etiam hic zonæus. Etenim mundanos animantium rectores accepimus et in quadrantibus et in hemisphæriis ambulavisse. Quid plura? ipse nimirum totus mundus, mundanus est deus, quanquam zonas mundanas omnes comprehendere possit. Habet igitur, ut dicimus [*vel* dicebamus], illa, secundum antiquiorem doctrinam. Jam vero recentior quoque divisio, rationem quamdam habeat; nam si et cujusque rectorum mundi unus est azonus, sed

tanquam toti ipsius catenæ præstans, ac si quis mundanus pluribus præstat partibus, sed tanquam uni plurium [illarum] secundum corpus unum divinæ circumscriptionis, tum ambæ inter se concurrunt; etenim quod non ex una [parte] insecabili facta sit, propterea pluribus præstare potest, quumque pluribus præstare possit, nullam habet rationem ad unam essentiam, nam si pluribus et quasi extra insecabilia stans, azonus est, absolvitur ab Omni, quin hæret ac non hæret, et alius quidem mundanus [est] animantium rector, alius vero absolutus; ille, quod pluribus eorum quæ sunt in proprio, hic vero quod uni insecabili toti præstans. Hic igitur sciemus primum quidem, utrum is qui omnibus de mundi partibus cogitat, multis absolutus sit, an supra mundum exsistat, ut non proportione præditus [partes] ad omnes; deinde utrum, velut duplex animantium rector, ita quoque cosmicus totus deus, hic absolutus, ille mundanus; ac tertio utrum is qui supra mundum residet plures azonos ducat, tum quis intellectualium plurium qui supra mundum resident; utrumve necesse sit rem ita sese habere; semper enim posteriorum divisiones priorum monades simul absumunt; quamobrem ne absolutorum quidem proprium illud est, etiamsi verum esse circa eos videatur, quippe mundanarum divisionum mundanæ sint absumptiones, ut et illa docet institutio *Chaldæorum* mystica.

Ch Em. Ruelle.

(*La suite prochainement.*)

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

DÉCOUVERTES FAITES A ROME.

On lit dans l'*Archaeologische Anzeyger*, n° 133 (1860) :

« Les fouilles de Préneste, qui avaient donné plusieurs belles cistes et quelques curieux miroirs étrusques, n'ont pas continué; mais des fouilles ont été commencées sur les ordres du saint-père à la *Basilica Julia;* on a débuté par la démolition des *fenili* placés derrière. On pourrait peut-être de là arriver jusqu'au *Forum boarium.* Aux thermes de Caracalla, M. Guidi n'a encore découvert que des restes d'habitations privées qui se sont rencontrées à une profondeur assez considérable. A la *Porta Portese,* a été découverte, l'an dernier, la magnifique Vénus; on vient d'y trouver une inscription bilingue grecque et palmyrénienne relative au culte de Bélus. Enfin au *Corso* ont été déterrés, l'an dernier, au-dessous du Palazzo Fiano, des fragments de marbre sculptés, d'un bon style, et les morceaux d'un bas-relief de fortes proportions représentant un sacrifice. »

INSCRIPTIONS LATINES TROUVÉES EN ALLEMAGNE.

On a trouvé à Brückenrost, sur le Beutelsbach, dans le Remsthal (Wurtemberg), sur un autel haut d'un pied six pouces allemands et large de sept pouces trois lignes, l'inscription suivante :

I. N. H. D. D.
I. O. M. VI
D V C I V S
G E M I N I A
N V S V S L L M

La formule *In honorem Domus divinæ* n'apparaît que sous Commode et disparaît dans la Souabe vers l'an 250. Il est donc à croire que cette inscription date du commencement du troisième siècle de notre ère, époque à laquelle appartient la grande majorité des monuments romains de ce pays.

L'inscription funéraire suivante a été trouvée à l'ancienne station romaine de Mainhardt :

. . . VS VIC
TORINVS. ET. AD
NAMATIA. SPER
TA. FILI. F. C

Hauteur, un pied un pouce cinq lignes; largeur, deux pieds six pouces quatre lignes.

Ces deux monuments épigraphiques ont été déposés au musée royal des beaux-arts, à Stuttgart.

— La chaire jadis fondée au collége de France pour Champollion vient, sur un décret impérial, de prendre le titre de chaire d'archéologie et de philologie égyptiennes. Désormais l'étude des textes et des monuments de l'Égypte aura une place assurée dans le haut enseignement. Une double présentation du collége de France et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a appelé M. le vicomte de Rougé à occuper la place dont la mort empêcha l'illustre fondateur de la philologie égyptienne de prendre possession. Un décret de Sa Majesté a confirmé ce choix si opportun et si éclairé. M. de Rougé est en effet le véritable continuateur de Champollion en France; car il a été le seul qui ait ajouté aux principes posés par lui des vues nouvelles qui ont fécondé ses découvertes. Avant M. de Rougé, la lecture des hiéroglyphes était menacée, parmi nous, de tomber dans des interprétations plus ingénieuses que solides. Lui seul s'est montré capable de fonder un enseignement sérieux, et nous ne doutons pas que son cours n'inaugure à Paris une ère brillante pour les études égyptologiques; ses conseils avaient dirigé ceux qui ont, depuis lui, cultivé avec succès la langue des Pharaons; ses leçons feront, nous l'espérons, encore de plus nombreux adeptes aux mystères de l'Égypte.

— Notre collaborateur M. Léon Renier, chargé par S. M. l'empereur d'écrire une histoire de l'administration de l'empire romain, tant d'après les auteurs anciens que sur les documents épigraphiques, trop négligés jusqu'à ce jour, a reçu une mission pour Rome et l'Italie, afin d'achever de recueillir les matériaux de son ouvrage. La pensée de l'empereur ne peut que trouver une entière approbation chez les amis des lettres savantes. Nul mieux que M. Renier n'était préparé à la tâche qui lui a été confiée.

BIBLIOGRAPHIE

Le N° 133 (janvier 1860) de l'*Archaeologische Anzeiger* de Berlin contient un Apèrçu des fouilles récemment exécutées sur divers points du monde ancien; une Notice des fouilles de M. Aug. Mariette à Thèbes; de celles de M. E. Beulé à Carthage; de celles de Préneste.

Les n°s 133, 134 et 135 des *Denkmaeler und Forschungen*, journal archéologique de Berlin (janvier, février et mars 1860), renferment : *Sur une statue de bronze découverte en* 1858 *dans le lit du Rhin près de Xanten; — De deux stèles funéraires découvertes près d'Athènes en février* 1858; — *D'une statuette en marbre de la Minerve-Parthénos; — La Vesta assise de Scopas; — Encore un mot sur le coffre de Cypsélus.*

L'Omphalos de Jupiter à Delphes (*Der Omphalos des Zeus zu Delphi*), par Karl Boetticher. Berlin, 1859. In-4°.

Dans cette dissertation, l'un des excellents travaux que provoque la célébration périodique de la fête de Winckelmann, M. K. Boetticher cherche la véritable signification du célèbre omphalos (ombilic) de Delphes, dont il a reconnu la présence sur les vases. L'omphalos, d'après les plus anciennes traditions de la Grèce, se rattachait au culte de Zeus, divinité de la réconciliation et de la miséricorde; c'était en ce lieu que l'on consultait ses oracles, que l'on prenait ses augures et qu'on l'implorait comme dieu *mœragète, hikesios.* Car pour le salut commun, le souverain de l'Olympe laissait reposer sa divinité sur cet ombilic de la terre. On a donc eu tort, selon l'archéologue allemand, de regarder l'omphalos comme un emblème de la déesse Gæa ou de Vesta, à plus forte raison d'en faire le symbole d'Apollon Loxias, ou avec Tatien, le tombeau de Dionysos, ou encore celui de Python; car, remarque M. Boetticher, ce serpent fut tué par Apollon, et ses restes devaient être déposés sous le trépied fatidique. Moins absolu que l'archéologue allemand, nous croyons conciliables plusieurs de ces opinions. Il faut seulement distinguer les époques; quand Dionysos eut résumé en lui tous les attributs d'un Zeus souterrain, on comprend facilement que l'omphalos de Gæa soit devenu le tombeau du dieu, puisque c'est là que Zeus laissait reposer sa divinité.

Quant à l'origine de l'oracle de Delphes, l'auteur remarque lui-même que divers manteions d'Apollon passaient pour avoir appartenu dans le principe à Zeus. Le dieu dorien des oracles se substitua au dieu pélasgique.

M. Boetticher note trois genres de représentation de l'omphalos sur les monuments figurés. Tantôt il est orné de bandelettes (τεταινιωμένος), tantôt d'un réseau de *stemmata*, tantôt enveloppé de l'égide disposée en filet (ἄγρηνον), ou réduite à la simple peau de chèvre. L'auteur cherche la signification de ces divers emblèmes. Aucun monument ne nous offre près de l'ombilic sacré l'oiseau de Jupiter. L'étude des textes conduit cependant l'antiquaire allemand à reconnaître qu'il en était l'accompagnement nécessaire. Élevée originairement à l'air libre, sous ce firmament où planait la divinité du roi des dieux, cette pierre auguste fut plus tard placée dans le temple des Delphes, dans le sanctuaire grossier dont la construction était rapportée à Trophonius et à Agamède. Ce sanctuaire fut remplacé, après l'incendie du temple, par un *naos* hypèthre, afin que l'omphalos demeurât toujours sous la protection du dieu du ciel.

La dissertation de M. K. Bœtticher, pleine d'intérêt et d'érudition, sort de la bonne école mythologique. A. M.

L'Architecture au siècle de Pisistrate, par E. Beulé. Paris, 1860. In-8°, avec atlas.

L'histoire de l'art grec, qui semble à quelques personnes un sujet suranné, commence à peine au contraire à sortir de l'âge des hypothèses et des assertions hasardées. Sans doute on a déjà remué tous les textes à l'aide desquels on tenta d'abord de raconter ce qu'il aurait fallu décrire; mais les monuments viennent tous les jours grossir le dossier de cette longue affaire, sans que le tribunal de l'opinion soit encore en mesure de pouvoir porter une sentence. En attendant le jugement définitif, il se plaide une foule de causes incidentes où les avocats déploient tour à tour beaucoup de science, de pénétration et de l'éloquence. L'histoire de l'art grec se compose en effet d'une foule de chapitres représentant autant d'époques ou de branches particulières de l'art, susceptibles d'être traitées séparément. M. Beulé a choisi l'un de ces chapitres pour sujet d'un livre dans lequel on retrouve son talent et la clarté caractéristique de son esprit. Ce livre est destiné à assigner, par l'ensemble des monuments actuellement connus, le véritable caractère de la branche la plus originale de l'art grec, l'architecture. Je dis la plus originale, car, ainsi que l'a remarqué le jeune académicien, l'architecture est l'art créateur par excellence. Ce qui fait à la fois l'intérêt et l'importance de son livre, c'est qu'il nous retrace l'histoire architectonique de la Grèce, au moment où elle commence à revêtir son caractère de grandeur et d'indépendance. Nous sommes au sixième siècle avant notre ère, au temps de Pisistrate, despote athénien, qui peut être pris comme le type de ces petits tyrans qui repré-

sentaient alors en Grèce l'autorité, et peut dès lors personnifier l'architecture; car, par les édifices publics, l'architecture a toujours relevé du pouvoir. Cet art a déjà atteint, au sixième siècle, la hauteur à laquelle il devait s'élever chez les Hellènes. Voilà pourquoi on peut appeler le siècle de Pisistrate celui de l'architecture. Au siècle de Périclès, la sculpture vient lui disputer la palme et prendre place à côté d'elle. Ce n'est qu'au siècle d'Alexandre que la peinture, la dernière née, et qui a été longtemps dans la dépendance de l'architecture, jette son plus vif éclat.

Bien des antiquaires s'étaient occupés des monuments architectoniques de la Grèce dont nous entretient M. Beulé; mais aucun n'avait montré comme lui que ce qui constitue la supériorité des Grecs dans l'art de bâtir, ce n'est ni la simplicité de ses plans, ni leur parfaite adaptation aux besoins de l'homme, ni la variété de ses détails, mais que son essence, son génie propre, se trouve dans les proportions. C'est donc sur les proportions que le savant antiquaire établit son appréciation des monuments du sixième siècle; elles lui servent de fil conducteur pour écrire l'histoire de l'ordre dorique, le plus ancien des styles auxquels appartiennent les monuments de la Grèce. M. Beulé passe successivement en revue Corinthe et Mégare, le temple de Delphes, les temples de Syracuse, les ruines de Sélinonte, le temple de Jupiter à Sélinonte, les temples de Pæstum, Métaponte, Crotone, Assos, Paros, Siphnos, Trœzène, Sparte, les monuments de Pisistrate, le temple d'Égine.

L'ordre ionique a laissé aux anciennes époques, moins de monuments et de ruines que l'ordre dorique; aussi occupe-t-il naturellement une place beaucoup plus restreinte dans le livre de M. Beulé. Mais l'étude approfondie que l'auteur a faite des caractères et des règles de l'architecture grecque, lui permet de restituer ceux dont l'injure du temps nous a privés. Une colonne du temple de Samos lui sert à restituer une partie de l'édifice, et c'est à l'aide du même procédé, n'ayant pas même une colonne, qu'il reconstruit, par la pensée, le fameux temple d'Éphèse, brûlé par Érostrate.

La méthode de M. Beulé consiste à établir, tant par l'examen des textes que par celui des monuments, ce que l'on peut appeler la théorie architectonique des Grecs. Et une fois ces principes posés, et suffisamment vérifiés sur les édifices encore debout, il s'en sert pour reconstruire ceux qui n'existent plus. Cette méthode avait déjà été introduite par nos architectes venus de l'école de Rome; mais elle n'était pratiquée en quelque sorte qu'avec la règle, le crayon et le compas. Les architectes anglais, avec plus d'érudition, s'étaient tenus aussi dans le domaine exclusif de la technique. M. Beulé vivifie cette méthode par l'histoire, lui donne pour base les textes, et la féconde d'une foule d'aperçus nouveaux.

La question de la polychromie ou de la couleur appliquée aux monuments, est toute moderne et n'a point encore été suffisamment éclaircie. Ces idées de coloriage nous étonnent et nous choquent. M. Beulé, après avoir fait en quelques pages l'histoire de la question et des systèmes aux-

quels elle a donné lieu, nous montre que si ceux qui niaient l'emploi de la couleur sont obligés de se confesser vaincus, ceux qui l'admettent à toutes les époques et sans réserve, tombent dans une égale exagération. D'ailleurs on s'est fait des concessions réciproques, et les partisans de la polychromie absolue se sont rapprochés de ceux de la polychromie mixte. Quant à M. Beulé, il n'a pas de théorie préconçue, et il évite avec raison de se prononcer définitivement sur une solution qui réclame de nouveaux éléments. Peut-être, comme il le dit, a-t-on commencé par peindre entièrement les édifices, puis on les a peints avec discrétion, enfin on a pris le parti de ne plus les peindre du tout, et de substituer la sculpture à la peinture. Le savant antiquaire nous montre par les couleurs mêmes dont il revêt en quelque sorte les aperçus qu'il nous donne de ces monuments peints, par l'examen qu'il fait des restes de peinture encore apparents, qu'il est un heureux emploi, un habile assortiment des tons et des nuances auquels l'architecture grecque devait certainement des beautés dont nous n'avons qu'une imparfaite idée.

Les dernières pages du livre traitent de l'éclairage des temples et des villes au sixième siècle avant notre ère. M. Beulé expose fort bien l'état de la question en ce qui touche les temples hypèthres, mais il ne prétend pas lever toutes les difficultés. Quant au second chapitre, c'est moins une recherche qu'un tableau, un tableau animé et vivant de ces cités dont il a étudié séparément les édifices. M. Beulé a parcouru la Grèce, il a vécu dans Athènes, il a fouillé son sol, il se représente sans difficulté l'assemblage original, plein d'imprévu et d'accident, de tous ces monuments qui se mariaient entre eux par l'harmonie des lignes, ou donnaient naissance à des contrastes accusant la marche des époques et les variations du goût.

Le texte de cet ouvrage est imprimé avec un grand soin ; d'excellentes planches sur bois s'y trouvent intercalées et permettent de suivre les descriptions et de mieux comprendre les rapprochements. Enfin on y a joint un magnifique atlas de planches coloriées, destiné surtout à nous donner un spécimen de la distribution des couleurs sur les monuments.

L'archéologie, qui est la science des vieilles choses, prend un caractère d'autant plus élevé que ces choses sont plus nobles et plus parfaites. Étudier l'art dans ses chefs-d'œuvre, ce n'est pas seulement satisfaire notre curiosité pour tout ce qui touche à l'existence des sociétés passées, c'est encore réchauffer parmi nous le sentiment et l'intelligence du beau. Ainsi conçue, l'archéologie devient un reflet de splendeurs éteintes dont les rayons dispersés, concentrés par la science comme sur un miroir grossissant, reprennent leur éclat primitif. M. Beulé entend ainsi l'archéologie, et c'est ce qui donne à son livre un attrait et un mérite tout particuliers.

A. M.

PLAN D'ATHÈN

Saulnier sc.

U XVIIE SIÈCLE

LETTRE

A M. LE GÉNÉRAL CREULY

SUR LA

NUMISMATIQUE GAULOISE

A PROPOS DE LA QUESTION D'ALESIA.

Mon cher collaborateur,

Tout le monde est d'accord sur l'importance de la numismatique, et il n'y a plus aujourd'hui personne qui ose révoquer en doute les services que son étude a rendus, rend et rendra toujours à l'élucidation des questions historiques. Or il y a de ces questions sur lesquelles on pourrait imprimer un mètre cube de dissertations, sans que la solution définitive, ballottée qu'elle est entre des avalanches successives d'affirmations et de dénégations passionnées, fît un pas en avant, c'est-à-dire sans que l'une quelconque des deux parties belligérantes (c'est bien le mot) eût envie de concéder un pouce de terrain à l'autre.

Si jamais problème de ce genre a soulevé des passions presque *féroces*, c'est à coup sûr celui qui concerne la position de l'Alesia de César. Bien que je n'aie pas, *quant à présent*, le dessein de me mêler à la bagarre, où jusqu'ici il n'y a eu que des horions littéraires pour tout le monde, Franc-Comtois et Bourguignons, professeurs, académiciens et militaires, il me paraît juste néanmoins que les numismatistes de

profession aient un peu leur tour, et je viens, victime résignée, m'offrir bénévolement à ces mêmes horions qui, du reste, ne me font pas grand'peur. Je vais donc constater avec vous certains faits qui gêneront fort les uns, qui accommoderont fort les autres, mais dont je me dispenserai, *quant à présent*, je le répète, de tirer moi-même des conclusions; en d'autres termes je vais jeter une petite fiole d'huile sur le feu, et me contenter d'établir certains faits que je trouve d'une brutalité inéluctable, et dont je compte bien tirer parti plus tard, lorsque j'aborderai, comme conséquence forcée de mes études actuelles, cette terrible question d'Alise, sur laquelle nous sommes dès à présent parfaitement fixés tous les deux. Cette réserve que je fais, vous expliquera le sens du double *quant à présent* dont je me suis servi tout à l'heure.

Il y a quelques semaines nous visitions ensemble Alise-Sainte-Reine et le mont Auxois; nous devions ensuite voir Alaise près Salins, lorsque l'affreuse culbute que j'ai eu le tort grave de faire devant vous, du haut d'une voiture, m'a condamné au retour et aux arrêts forcés. Mais patience! je vous imiterai certainement, et je verrai Alaise, avec grand plaisir même, aussitôt que je le pourrai.

Commençons par convenir d'un fait, c'est que si nous nous en tenions à l'orthographe des Commentaires, Alisia pas plus qu'Alesia, noms très-précis d'Alise-Sainte-Reine et d'Alaise, n'aurait le droit d'intenter un procès en usurpation de nom à son adversaire. Comme toutefois le bon Plutarque écrit ΑΛΗΣΙΑ (Vie de César, *passim*), et comme H se prononçait indubitablement I, la balance me semble pencher un peu plus du côté de la forme Alisia que de la forme Alasia. Mais ceci n'est pas du domaine de la numismatique, à laquelle je reviens, afin de m'y tenir exclusivement pour cette fois.

Et d'abord que je commence par un *meâ culpâ*, que j'aurai d'autant moins de scrupule à proférer, que je me reproche d'avoir accrédité une erreur que beaucoup d'autres, comme Lelewel et A. de Barthélemy, ont acceptée et répétée sur ma parole, il y a bien des années. Il s'agit de la pièce d'un chef des Leuks, à la légende MATVGIINOS, qu'on a déterrée à foison à Naix (l'antique Nasium), et qu'à ma connaissance on n'a jamais déterrée que là. Le G de la légende, sur certains exemplaires, est fait de telle façon que je profitai jadis du déchiffrement d'un de ces exemplaires bizarres pour lire MATVBIINOS, et appliquer au plus vite la légende en question aux Mandubii de César, sans m'inquiéter un seul instant de la présence de la finale NOS, avec son N radicale qui dé-

rangeait un peu la chose! Mais les Gaulois avaient une langue si peu connue, que je ne m'effrayai pas de la licence de lecture que je me permettais, et je crus de bonne foi que j'avais en main la vraie monnaie des Mandubii. Je dois à ce sujet rendre justice à notre ami Adrien de Longpérier; il n'a jamais cru à cette attribution tirée par les cheveux, et il s'est obstiné à lire ce qu'il y avait réellement, c'est-à-dire *Matucenus* ou mieux *Matugenus*, nom propre de chef, de la même famille, par sa formation, que celui de l'illustre Camulogène. Mettons les Mandubii soit à Alise, soit à Alaise, peu importe! on n'a jamais trouvé, que je sache, un seul exemplaire de la monnaie en question ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux localités antiques, tandis que j'en ai manié plus de cinquante trouvés isolément à Nasium, c'est-à-dire, pour parler plus exactement, dans l'oppidum de Boviolle, placé tout contre le Naix moderne; donc cette monnaie n'a rien à faire absolument avec les Mandubii, et appartient incontestablement aux Leuks. MM. J. Quicherat et Rossignol ont chacun, dans l'intérêt de leur cause, tiré ce qu'ils ont pu de la mauvaise attribution mise en avant par moi, et je leur fais mes bien sincères excuses de les avoir fourvoyés tous les deux (1). M. Rossignol s'est contenté de reproduire textuellement un paragraphe d'un article publié par moi dans le *Courrier de Paris* du 27 août 1857, et qui confirmait purement et simplement ma première erreur sur le compte des monnaies gauloises à la légende MATUGENOS (les deux II ayant, ainsi que cela est si bien démontré, la valeur de notre E).

M. Quicherat s'exprime ainsi :

« Il n'est pas si facile qu'on le croit de ridiculiser l'observation « faite par M. de Lacroix, que le nom des Mandubiens doit expri- « mer la proximité du Doubs. Le vieil historien bourguignon, Saint- « Julien de Balleure, avait déjà émis une idée semblable. Pour s'être « trompés tous les deux sur l'un des radicaux, ils n'ont pas moins « trouvé la véritable étymologie. Le gaëlique *m'an dhuib* voudrait « dire *auprès du Doubs*, ou, ce qui est la même chose, *auprès de la « rivière sombre*. Au moyen d'une désinence adjective que César a « raccourcie, mais qui a existé plus longue, puisque les monnaies « mandubiennes sont marquées MATVBINOS (A. de Barthélemy, *Nou- « veau Manuel complet de numismatique ancienne*, p. 98), *M'an dhuib* « arrive à signifier *ceux qui sont auprès du Doubs*. Mais ce n'est « pas là que j'en veux venir. »

(1) L'*Alesia de César maintenu dans l'Auxois*, par M. Rossignol. Dijon, 1857, page 28. — *Conclusion pour Alaise*, par J. Quicherat. Paris, 1858, page 55.

M. Quicherat eût bien mieux fait encore de *n'y pas venir du tout*, ni de près ni de loin; car, à son compte, que dire du nom d'une localité placée sur la Saône, *Vidubia*, nom qui aurait l'avantage de signifier *ceux qui ne sont pas sur le Doubs, ou sur la rivière sombre!* Voilà par ma foi une application bien spéciale! Encore une fois, je fais mes bien sincères excuses à ces deux messieurs, de les avoir ainsi fourvoyés. Au reste la numismatique gauloise, à laquelle on commence à peine à comprendre quelque chose de positif, a encore présenté à M. Quicherat un autre écueil qu'il ne pouvait guère éviter, lui qui n'a pas, j'en suis assuré, la prétention de l'avoir étudiée très-sérieusement. Voici ce dont il s'agit. Je lis le passage suivant dans l'intéressant mémoire dont je viens de transcrire quelques lignes (p. 91 et 92) :

« Je dirai enfin que l'on trouve (à Alaise) des monnaies; on les « ramasse non pas dans les tumulus, mais çà et là entre les pierres, « à la place où sont tombés les combattants. Celles que j'ai vues sont « des bronzes gaulois, elles ont été apportées au musée de Besançon « avant que ne se produisît la question d'Alesia; elles y ont été ran- « gées dès lors avec l'indication de leur provenance; toutes sont « anépigraphes, elles appartiennent à ce grossier monnoyage que « M. de la Saussaye considère avec raison comme la plus basse dé- « générescence de types longtemps reproduits, et que par consé- « quent il date des derniers temps de la Gaule indépendante (*Revue « de la Numismatique française*, t. II, p. 219). J'y ai reconnu la « figure du cheval à queue de lion, avec les jambes de derrière « allongées comme celles d'une sarigue. L'auteur de notre meilleur « traité de numismatique, M. Anatole de Barthélemy, a discuté sur « ce type, qu'il attribue aux Santons (*Ibid.*, t. III, p. 1); et voilà « que la bourse d'un guerrier santon est venue se vider sur les mon- « tées du Jura, pour témoigner, après tant d'autres choses, que c'est « là et non ailleurs que les Santons, ainsi que les autres peuples de « l'ouest, envoyèrent leurs enfants à la défense de la patrie expi- « rante. »

A cette conclusion il y a malheureusement deux objections à faire. La première, c'est qu'on ne comprendrait pas trop pourquoi, parmi tous les illustres morts d'Alésia, des Santons seuls auraient éparpillé le contenu de leurs poches parmi les pierres, sur les montées du Jura. La seconde, c'est que les monnaies indiquées d'une manière si précise par M. Quicherat ne sont pas le moins du monde des Santons.

Au sujet de ces monnaies, M. Anatole de Barthélemy a très-galamment dit son *confiteor*, comme je le disais moi-même tout à l'heure

à propos des monnaies du chef leuk Matugenus. Voici en effet les propres termes dans lesquels il a réformé sa première attribution aux Santons, dans la même *Revue de la Numismatique française* (t. XI, 1846, p. 257 et suivantes) :

« Il y a huit ans, lorsque je proposai aux numismatistes de don-
« ner aux Santons une nombreuse série de pièces gauloises cou-
« lées, et d'une fabrique barbare, qui jusque-là étaient restées incer-
« taines, j'ai commis une grave erreur... Depuis la publication du
« mémoire précité, j'ai eu occasion d'habiter assez longtemps la
« Bourgogne, la Franche-Comté et la Saintonge. Dans cette dernière
« province, je n'ai trouvé aucune médaille au nom de Q. DOCI (je
« n'ai pas besoin de vous rappeler que les prétendues pièces des San-
« tons offrent, sur certains exemplaires, la légende Q. DOCI) ; je puis
« même affirmer que le sol de la ville de Saintes, véritable mine
« numismatique, n'en a pas donné un exemplaire ni en argent, ni
« en potin. En Bourgogne, j'en ai vu quelques-uns ; en Franche-
« Comté, ces pièces sont très-communes; dans le Doubs, on en a
« trouvé énormément; enfin le Nivernais en fournit aussi quelques
« exemplaires...Je suis très-porté à penser que Quintus Docirix était
« un chef de la Séquanie septentrionale, et que les potins muets,
« qui faisaient le sujet de mon premier mémoire, appartenaient
« également à cette partie des Gaules. »

Cette rectification est aujourd'hui acquise à la science, et il n'y a plus personne qui classe les anépigraphes en question à une autre *cité* que celle des Séquanes. Dès lors leur présence dans l'oppidum d'Alaise a sa raison d'être toute naturelle, et il eût été fort étrange qu'un oppidum des Séquanes ne fournît pas quelques spécimens de la monnaie de ce peuple. N'ayant pas pu encore étudier *de visu* les monnaies gauloises recueillies à Alaise, j'ignore si elles présentent d'autres types attribuables à d'autres cités. Ce que je sais, néanmoins, c'est que j'ai eu le plaisir de remettre à M. E. Desjardins, l'un des plus zélés défenseurs de l'*Alesia* franc-comtoise, l'empreinte d'un statère d'or anépigraphe, trouvé en ce lieu, et appartenant incontestablement aux Arvernes, puisqu'il présente les types bien connus des statères nominaux de Vercingétorix. Mais tous ceux qui s'occupent de la détermination des médailles antiques anépigraphes savent à merveille que l'or voyageait beaucoup, l'argent un peu moins, et les petites pièces de cuivre d'une valeur insignifiante bien plus rarement encore. Aussi ne conclut-on rien pour sa classification, de la découverte d'une pièce d'or isolée, en un lieu donné, tandis que les provenances habituelles des pièces de cuivre ont une importance très-réelle pour leur attribution.

Il ne me reste plus, à propos d'Alaise, quà mentionner la découverte fort imprévue et vraiment fâcheuse, pour les partisans de cette localité, de monnaies de bronze d'Antonin et de Marc-Aurèle, dans un tumulus romain que l'on aurait superposé, *postérieurement*, sur un tumulus gaulois contemporain du siége d'Alesia. Je le veux bien; mais je n'en suis pas moins d'avis que cette trouvaille inopportune est et restera toujours fort gênante.

Voici en quels termes M. Aug. Castan, dans sa très-remarquable brochure intitulée : *les Tombelles celtiques du massif d'Alaise,* rend compte de cette découverte *inespérée :* « Dès les premiers coups de « pioche apparurent des ossements calcinés, mêlés à de nombreux « fragments en terre cuite et en verre, qu'il nous fut aisé de recon- « naître pour des débris de vases funéraires et de fioles dites lacry- « matoires. Au milieu de tout cela se trouvaient semés des clous en « fer de toutes formes et de toutes dimensions. De tels indices étaient « plus que suffisants pour nous faire penser que nous étions en face « d'un *cinerarium* romain. Cette conjecture fut bientôt confirmée par « l'exhumation successive d'un coutelas en fer très-grossier qui se « trouvait planté dans le sol; puis de trois médailles de bronze of- « frant les effigies d'Adrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle. Ces décou- « vertes ne nous inquiétèrent point sur le résultat de notre seconde « fouille ; je dois même dire qu'elles ne nous causèrent pas le moindre « étonnement. Les superpositions de sépultures romaines aux en- « fouissements celtiques ont été fréquemment signalées par les ar- « chéologues (où? et lesquels?), qui ont attribué cette coutume à des « traditions nationales et religieuses, soit comme l'a pensé Cambry, « au désir de profiter d'un travail tout fait. » Il y aurait énormément d'objections à faire à tout cela; mais ce n'est pas ici le lieu.

Quoi qu'il en soit, je répéterai encore, en terminant ce qui concerne Alaise, que je ne connais pas toutes les trouvailles numismatiques qui lui reviennent, et que par conséquent j'aurais, quant à présent, assez mauvaise grâce à tirer des conclusions positives de ce que je sais y avoir été déterré de médailles antiques.

Passons au mont Auxois, si vous le voulez bien, et commençons ensemble la revue des monnaies gauloises qu'on y découvre journellement, et dont nous avons vu à Alise même une grande quantité entre les mains d'un vieillard amoureux des ruines de la ville sur laquelle s'est élevé son modeste village. Ce brave homme est bien connu de tous les visiteurs : c'est le sieur Calabre, qui, depuis plus de cinquante ans, n'a cessé de ramasser les débris de toute nature, dont il s'est formé une sorte de petit musée fort curieux à étudier.

A lui seul, le sieur Calabre possède à l'heure qu'il est 93 pièces gauloises; j'en ai vu 7 entre les mains du sieur Mignard, autre habitant d'Alise. Moi-même j'en ai recueilli 13; ce qui fait déjà un total de 113 pièces, dans lesquelles naturellement ne figurent pas celles qui ont été réunies par la commission archéologique de la Côte-d'Or, et que je n'ai pu voir, lors de mon passage à Dijon, à cause de l'absence de la personne chargée de la conservation du médailler. Heureusement les 113 pièces qu'il m'a été permis de cataloguer en disent, à elles seules, assez pour que l'inspection de celles qui sont déposées à Dijon n'ait plus d'intérêt que pour moi seul.

Je vais maintenant faire l'énumération de toutes les monnaies gauloises trouvées au mont Auxois, et que j'ai eu le plaisir d'examiner une à une. Je commencerai par la collection du sieur Calabre.

1 — Or. Triens bien connu des Arvernes, avec le monogramme ℞. Il a été trouvé au lieu dit : Climat de rai, côté nord du plateau d'Alise.

2 — Æ Pièces anépigraphes de cuivre, identiques, sauf la légende qui manque, avec les monnaies du chef Aremacios. Carnutes.

1 — Æ. Pixtilos, au revers du chien regardant en arrière, et du lézard. Aulerques.

1 — Potin. Tête échevelée à droite. ℞ Sanglier placé au-dessus de trois cercles ∘°∘. Peuple encore indéterminé.

1 — Æ. Tête d'Apollon. ℞ Lion et la légende CAMBIL. Aulerques, et très-probablement de Camulogène. Fleur de coin.

1 — Æ. Pièce à la tête de face et à l'aigle éployé sur un bucrane. Légende indéterminée SECISV. Toutes les pièces à ce type que j'ai vues jusqu'ici, sauf celle du sieur Calabre, et une qui me vient de Vandeuil-Caply, ont été découvertes à Gergovie.

2 — ℞. Drachmes communes des Volkes Tectosages, ou mieux des Tolosates.

C. 1 — Æ. Pièce anépigraphe d'un chef arverne; j'en possède un assez bon nombre d'exemplaires provenant de Gergovie.

1 — ℞. SANTONOS. Santons.

11

11 Report.

8 — Æ. TOGIRIX. Eduens.

4 — Æ. Q. DOCI. Eduens.

1 — Æ. Anépigraphe des Bituriges Cubes (Cambolectres), avec le pentagramme de Deols.

1 — Æ. Pièce à la lyre, donnée avec raison, par M. de la Saussaye, aux Eduens.

1 — Æ. Tête casquée. ℞ Hippocampe. Allobroges de la Savoie.

11 — Æ. A la légende KAA — EΔOV. L'une de ces pièces offre une roue à quatre rayons sous le cheval. Eduens.

3 — Æ. Tête casquée barbare. ℞ Cheval; au-dessus trois points disposés ainsi ∴, dessous, cercle à quatre rayons. Eduens, probablement des Ambarres.

9 — Æ. Mêmes styles et types, sauf qu'au revers il y a un cercle au-dessus et au-dessous du cheval.

2 — Æ. SOLIMA. Bituriges Cubes.

1 — Æ. Quinaire au cavalier DVRNACOS. ℞ AVSCRO.

1 — Æ. Autre pièce au cavalier, extrêmement usée.

1 — Æ. Sequanes, avec la légende SEQVANOIOTVO.

1 — Æ. DVBNOREX. Tête casquée. ℞ Cheval. Eduens.

1 — Æ. Pièce à la legende VANDIILOS. Bellovaques? ou mieux Carnutes.

2 — Potin. Tricasses. Pièce très-commune, aux trois animaux de chaque côté.

1 — Potin. Douisien. Nerviens.

1 — Potin. Pièce globuleuse et très-vulgaire des Leuks, avec le sanglier au revers.

1 — Æ. Atisios. Rèmes.

D. 1 — Æ. Cuivre jaune. Tête avec la coiffure aquitaine. ℞ Cheval; au-dessus une sorte d'aile en triangle, dessous trois annulets ∘°∘. Bituriges Cubes.

A. 5 — Potin. Tête humaine échevelée à gauche, ressemblant assez au premier abord à une tête de cheval. ℞ Cheval marchant à gauche. Peuple encore indéterminé.

1 — Æ. Pièce à la légende CALIAGIIS. Bellovaques? ou mieux Carnutes.

68

68 Report.

1 — Æ. Divitiac, roi des Suessions.

E. 2 — Æ. Pièce à la légende rétrograde TIꟼKƎ. Rèmes ou Tricassses.

1 — Æ. Pièce à la légende YLLYCCI. Bellovaques?

1 — Æ. Tête. ℞ Loup passant, la langue pendante; au-dessus et au-dessous une ligne ondée ∧∧∧. Carnutes.

1 — Æ. Cheval ailé. ℞ Tête de loup. Blesenses.

2 — Potin. Double profil en sens inverse. ℞ Le monogramme $\frac{\wedge}{\text{I I I}}$ Eduens.

3 — Potin. Mêmes types. Légende $\frac{\text{OVIN}}{\Delta\text{IA}}$. Eduens.

3 — Potin. Mêmes types, AVSS. Eduens. Auxerre.

F. 3 — Potin. Tête barbare à gauche. ℞ Bœuf à droite, au-dessus une espèce de nœud ainsi fait ꝏ. Eduens.

3 — Potin. Bœuf ou cheval à gauche, queue très-longue et patte de derrière démesurée. Anépigraphe la plus vulgaire des Séquanes.

1 — Potin. Mêmes types, sauf que l'animal est tourné à droite. Séquanes.

1 — Potin. Anépigraphe de Q. DOCI, avec la coiffure terminée sur le col en triangle. Très-vulgaire. Séquanes ou Eduens.

B. 3 — Potin. Tête très-barbare à gauche. ℞ Buste de cheval, se reliant sans corps à une patte et à la queue. Eduens.

93

Je reviendrai tout à l'heure sur le compte de quelques-unes de ces pièces, et je passe à l'énumération de celles du sieur Mignard et de celles que je possède, avec la provenance certaine d'Alise.

Chez le sieur Mignard :

1 — Potin. Désigné par la lettre A parmi les pièces du sieur Calabre.

1 — Potin. Vulgaire des Tricasses.

1 — Potin. Petite pièce vulgaire du camp d'Amboise, avec un × au-dessus du cheval. Turons.

3

3 Report.

1 — Potin. Au monogramme $\frac{\wedge}{\text{III}}$. Eduens.

1 — Potin. Vulgaire des Séquanes.

1 — Æ. Tête casquée. ℞ Cheval et deux annulets. Eduens.

1 — Æ. ΚΑΛ ΕΔΟΥ. Eduens.

7

Dans mes tiroirs :

1 — Potin. Pièce désignée par la lettre B dans la liste de celles qui appartiennent au sieur Calabre.

1 — Æ. Quinaire éduen à la lyre.

2 — Æ. Pièces de cuivre semblables à celle désignée par la lettre C parmi les monnaies du sieur Calabre.

1 — Æ. Quinaire des Séquanes avec la légende.

1 — El. Beau statère inédit. Tête barbare. ℞ Sanglier, trouvé cette année à Alise, au moment de la moisson. Séquanes ?

1 — Æ. Pièce des Bituriges Cubes, semblable à celle désignée par la lettre D parmi les monnaies du sieur Calabre.

1 — Æ. Pièce classée, autrefois aux Diablintes, et que je crois aujourd'hui de Divitiac, roi des Suessions.

2 — Æ. Pièces des Rèmes ou des Tricasses, désignées par la lettre E parmi les monnaies du sieur Calabre.

1 — Potin. Pièce A de la collection Calabre.

1 — Potin. Pièce F de la collection Calabre.

1 — Æ. Charmante petite pièce anépigraphe, peut-être imitée des quinaires de la famille Porcia.

13

Voilà bien, tout compte fait, 113 pièces gauloises exhumées du sol de la cité bourguignonne. Il y a donc lieu de s'étonner de l'assertion contenue dans le paragraphe suivant de la brochure de M. A. Castan, citée plus haut :

« Sur environ 650 médailles récoltées au mont Auxois, il en est « à peine une trentaine qui puissent entrer dans les séries gauloises ; « et encore la majeure partie de ce petit nombre se réfère à ce mon-

« noyage topique qu'on a reconnu être postérieur à la conquête « romaine. »

En vérité je suis désolé d'être obligé de prendre le contre-pied de cette phrase, et de dire : Ce sont les pièces trouvées à Alaise qui sont d'un monnoyage topique et des derniers temps de l'autonomie gauloise, puisqu'elles sont exclusivement des Séquanes et de la série de potin très-certainement postérieure à la conquête. Si vous joignez à ces monnaies des Séquanes les monnaies d'Antonin et de Marc-Aurèle, vous ferez prudemment de laisser la numismatique de côté, et de ne pas réclamer son assistance pour soutenir les droits d'Alaise.

En résumé, que trouvons-nous à Alise Sainte-Reine? des monnaies gauloises, appartenant aux peuples suivants :

Arvernes : or et cuivre.
Carnutes : cuivre.
Aulerkes Éburovikes } cuivre.
Camulogène ? }
Tolosates : argent.
Santons : argent.
Eduens : argent et potin.
Séquanes : or, argent et potin.
Bituriges Cubes : argent et bronze.
Allobroges de la Savoie : argent.
Ambarres : argent.
Bellovaques : cuivre.
Tricasses : cuivre et potin.
Nerviens : potin.
Leuks : potin.
Rèmes : cuivre.
Suessions } argent et cuivre.
Divitiac }
Carnutes Blesenses : cuivre.
Autessiodures : potin.
Turons : potin.

Je ne parle pas de trois ou quatre monnaies dont l'attribution est encore douteuse. Il n'en résulte pas moins que nous avons des monnaies de dix-neuf peuples différents. Parmi ces pièces il y en a plus de moitié qui à coup sûr sont antérieures au siége d'Alesia. Le Divitiac des Suessions et le Dubnorex des Éduens sont du nombre,

Je vous laisse, mon cher collègue, le soin de conclure de tous ces faits; et je me trompe fort, ou vos conclusions seront identiques avec les miennes.

Veuillez agréer, etc.

F. DE SAULCY.

ADDITION.

Mon cher général,

Aux faits énumérés dans la lettre qui précède, je suis en mesure aujourd'hui d'en ajouter quelques autres de même nature et qui compléteront en quelque sorte le dossier numismatique du procès d'Alesia.

Depuis notre passage à Alise-Sainte-Reine, M. Rossignol y a fait un séjour de deux semaines, pendant lesquelles il a recueilli des monnaies gauloises, non-seulement chez les habitants du plateau d'Alise même, mais encore chez ceux des plateaux environnants. Toutes ces pièces nouvellement acquises m'ont été communiquées. et en voici la liste :

1 — Æ. Marseille.
3 — Potin. Analogues aux pièces A de la première liste.
2 — Potin. Pièces vulgaires des Séquanes.
3 — Potin. Analogues aux pièces F de la première liste.
6 — Potin. Attribuées aux Tricasses.
1 — Potin. Avec la légende OVIN. ΔIA.
2 — Æ. Pièces avec la légende TIꟼꓘƎ.
3 — AR. Q. DOCI.
1 — AR. Solima.
2 — AR. Monnaie anépigraphe des Eduens.

24

24 Report.

2 — Æ. A la légende ΚΑΛ—ЄΔΟV.

1 — Æ. Togirix.

1 — Potin. Monnaie vulgaire des Catalaunes, au guerrier debout.

1 — Potin. Monnaie commune des Leuks, au sanglier.

28

Enfin M. Rossignol m'a envoyé quelques empreintes provenant d'une collection particulière existant à Semur, et prises sur d'autres pièces trouvées aussi à Alise.

Ce sont :

1 — Potin. Des Catalaunes, au buste de face, et au sanglier.

5 — Æ. ΚΑΛ—ЄΔΟV.

1 — Potin. Des Eduens. Tête casquée. ℞ Bœuf regardant en arrière.

1 — Potin. Pièce B de la première liste.

1 — Potin. Vulgaire des Séquanes.

1 — Potin. Très-commune. Tête échevelée. ℞ Un cheval avec un gros globule au-dessus et au-dessous du corps.

1 — Potin. A deux têtes inversées. Des Autessiodures?

1 — Potin. Des Eduens. Tête informe, composée de traits et de points séparés. ℞ Un bœuf, et au-dessus le signe U.

1 — Potin. Pièce A de la première liste.

1 — Æ. Avec la légende ΤΙϤΚЭ.

1 — Potin. Des Eduens, avec le monogramme .

15

Ces deux séries forment un total de 43 pièces, qui, jointes au nombre déjà trouvé de 113 pièces, donnent un total de 156 monnaies gauloises provenant d'Alise-Sainte-Reine, et que j'ai pu étudier. Je ne tiens pas compte de la trentaine de monnaies dont parle M. Castan, et dont il a pris l'indication dans les rapports de M. Maillard de Chambure sur les fouilles d'Alise.

Mais ce n'est pas tout, et si j'ai pu grossir le catalogue des pièces gauloises trouvées à Alise, je n'ai pas eu le même plaisir pour celles trouvées à Alaise.

Le musée de Besançon ne possède pas *trente* monnaies antiques provenant d'Alaise, et surtout du plateau d'Amancey, *romaines comprises*. Dans différents mémoires que j'ai sous les yeux, je trouve indiquées les pièces suivantes : 1. Billon Aurélien. — 1. ꝶ. Antonin et Faustine.— 2. Æ. Néron.— 11. Médailles frustes.— 2. Colonie de Nîmes.— 3. Constantin le Jeune.— 1. Gordien III.— 1. Famille Claudia. — 2. Æ. Auguste. — 1. Claude. — 1. Licinius. — 3. Constantin Ier. — 4. Pièces gauloises. Ceci ajouté à ce que nous avons déjà énuméré plus haut, forme un fort triste bagage numismatique à faire valoir au profit d'Alaise, il faut en convenir.

F. DE SAULCY.

LE

TOMBEAU DE JOVIN

A REIMS

(*Suite et Fin.*)

VI

FRÉQUENCE ET CARACTÈRE COMMÉMORATIF DES CHASSES SUR LES MONUMENTS FUNÈBRES.

Je crois avoir passé en revue tous les points de la discussion qui appelaient des explications.

Les doutes que j'ai soulevés en commençant sur l'attribution à Jovin du tombeau qui porte son nom, se sont trouvés corroborés par l'examen du sujet représenté dans ce monument. Je crois avoir démontré ensuite qu'il fallait en chercher le sens hors des systèmes proposés jusqu'ici; enfin il me semble avoir appuyé le mien des preuves les plus propres à éclairer en pareille matière, celles que fournissent les écrivains latins. Mon but est atteint, si leur témoignage a porté la conviction dans l'esprit du lecteur.

Je pourrais borner ici ma tâche. Mais il est des questions subsidiaires dont je n'ai rien dit et sur lesquelles, pour être complet, je ne dois laisser aucune incertitude. Ce sera l'objet de ce dernier chapitre.

A tous les monuments de sculpture qui représentent une chasse, il faut ajouter ceux qui n'ont pas pour sujet principal cet exercice, mais où il est rappelé sur une des faces par un ou plusieurs ani-

maux (1), ou bien aux angles par des têtes de lion, de léopard, d'éléphant, etc. (2), tout comme nous avons vu les jeux scéniques indiqués par des masques de théâtre. Le nombre, on le sait, en est fort considérable.

Nul doute que toutes ces représentations de chasses, complètes ou abrégées, ne soient véritablement funèbres. D'abord, la plupart des exemples que nous pourrions citer se rapportent authentiquement à des tombeaux; quant aux autres, même les fragments, tout porte à croire qu'ils ont été détachés de monuments du même genre, qui n'ont pu être conservés dans leur entier. D'ailleurs les mêmes sujets se retrouvant sur une foule d'objets indubitablement funéraires, il ne saurait rester d'incertitudes sur leur signification. Certains vases trouvés dans les tombeaux, des lampes principalement, présentent absolument les mêmes représentations en abrégé et souvent en détail. On y retrouve le souvenir de tous les spectacles dont nous avons eu à nous occuper : des scènes de théâtre (3), des mimes et faiseurs de tours (4), des courses de chars et de chevaux (5), des combats de gladiateurs et des luttes diverses d'homme à homme (6), des chasses d'animaux combattant entre eux (7), ou avec des bestiaires (8), enfin des têtes d'animaux, indices, comme nous l'avons dit, des spectacles auxquels les bêtes avaient part (9).

(1) Le tombeau de l'impératrice Hélène est dans ce cas. *V.* aussi *Mémoires de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, tome XX, pl. V; Montfaucon, tome V, pl. CIX.

(2) *Augusteum*, t. III, pl. CXIII et CXV.

(3) Pietro santi Bartoli : *Le Antichi lucerne sepolcrali*, 3e partie, pl. XIV, XV, XVIII; *Lucernæ fictiles Musei Passerii*, tome II, pl. XXXVII, LIII, LV; tome III, pl. CIV, CV; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, tome V, pl. CCI.

(4) Bartoli, 1re partie, pl. XXXIV, XXXVI, XXXVII; 3e partie, pl. XVII.

(5) Bartoli, 1re partie, pl. XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX; Passeri, tome I, pl. XCIV, XCV; *ibid.*, tome III, pl. XXVI, XXVII, XXVIII, XXXII, LVI; Montfaucon, tome V, pl. CXCIII, CXCVII.

(6) Bartoli, 1re partie, pl. XX, XXI, XXII, XXIII; Passeri, tome Ier, pl. XCVI, XCVIII, CI; *ibid.*, tome III, pl. V, VI, VII, VIII, XXII, XXIII, XXIV, XXV; Montfaucon, tome V, pl. CXCVII.

(7) *Op. cit.*, pl. XXXIII; Passeri, tome III, pl. XII, XIII, XV, XVI, XVII, XCV, CII, CIII; Montfaucon, tome V, pl. CXC, CXCI.

(8) Bartoli, 1re partie, pl. XXXI, XXXII; Passeri, tome III, pl. X, XI, XVIII, XCIV; Montfaucon, tome V, pl. CXCI.

(9) Passeri, tome III, pl. LI.

Il n'est donc rien de plus commun que ces représentations : on peut les considérer dès lors comme appartenant aux funérailles les plus modestes aussi bien qu'aux plus somptueuses, aux morts de la plus basse condition comme aux plus riches. Aux uns les vastes coffres de marbre et les mausolées revêtus de sculptures sur toutes les faces, aux autres les simples urnes de pierre; à tous les vases cinéraires et lacrymatoires, à tous surtout les lampes de bronze ou d'argile; et sur tout cela les mêmes compositions variées de forme et d'étendue, mais ne changeant point quant au sens.

En conclura-t-on que tous les morts eurent leurs jeux funèbres? Prétendra-t-on que tout cela rappelle des spectacles, des courses, des combats, des chasses donnés à propos de sépulture? Ce serait par trop naïf. Il est évident que leur célébration entraînait d'énormes dépenses et que les médiocres fortunes elles-mêmes n'y pouvaient suffire. Cette considération seule pourrait nous empêcher de regarder les plus splendides monuments de marbre et de porphyre comme des garants très-certains que les jeux dont ils portent la représentation aient été accomplis.

Nous avons d'autres motifs encore de croire qu'il n'y a pas eu d'immolation de prisonniers dans l'arène en l'honneur de l'impératrice Hélène, quoique son tombeau représente ce genre de scène. Les spectacles dont nous parlons, même les chasses, étaient interdits aux chrétiens, bien qu'on en donnât très-longtemps après que le christianisme se fût assis sur le trône des Césars, sinon à titre de cérémonie religieuse et comme complément des funérailles, du moins pour l'amusement du peuple (1). Supposé cependant que ce tombeau fût plus ancien, comme le dit Eusèbe, il serait permis d'admettre l'exécution qu'il suppose, en la reportant à une époque où cette exécution était encore en usage pour les princes. Quant au monument de Reims, s'il était le tombeau d'un chrétien, de Jovin, par exemple, nous pourrions affirmer également qu'une chasse n'a pas été donnée à la mort de ce personnage; dans le cas contraire, en lui attribuant, comme nous l'avons fait, une date bien antérieure, l'exécution d'une chasse sera réduite à une simple probabilité.

C'est qu'en effet la fréquence même de ces représentations dans les monuments funèbres leur ôte toute valeur historique, pour leur laisser purement et simplement un caractère commémoratif et en quelque sorte symbolique

(1) Justinien se distingua à Constantinople par la profusion avec laquelle il donna des chasses, au rapport du comte Marcellin.

Je m'explique.

Les funérailles faisaient partie de la religion; leurs moindres détails étaient des rites, les uns obligatoires, les autres de pure dévotion. De ce nombre étaient principalement les sacrifices dits *feriæ* et *inferiæ*, les repas et les jeux, c'est-à-dire tout ce qui suivait la sépulture et peut être compris sous le nom de sacrifices funèbres, puisque, comme les repas, les jeux de la scène et de l'amphithéâtre n'étaient eux-mêmes d'abord qu'un sacrifice, et, depuis, l'accompagnement de ce sacrifice. On immolait, en effet, des victimes au théâtre avant de commencer la pièce; et quant aux spectacles de l'arène, le sang qu'on y répandait n'était en définitive qu'une immolation d'hommes et d'animaux prolongée, rendue plus intéressante et moins odieuse par les péripéties d'un combat où la force et l'adresse faisaient des vainqueurs en même temps que des victimes.

Nous n'avons pas à nous occuper davantage des motifs et de l'origine des jeux funèbres. Rappelons seulement qu'ils ne devinrent en usage que dans les derniers temps de la république, et que, cependant, du vivant de Cicéron, la loi était obligée déjà de restreindre ces prodigalités cruelles dans lesquelles les familles opulentes trouvaient un moyen de faire de l'éclat et de capter les bonnes grâces du peuple. Malgré l'empressement de quelques-uns à satisfaire en ce point le goût de la multitude, malgré la faveur qui en était le prix, malgré l'exigence qu'apportait le peuple à les demander impérieusement à ceux de qui il les attendait, et les autres motifs qui en faisaient à ces derniers comme une nécessité de position, on peut dire que c'était un luxe réservé à un petit nombre de citoyens; il était tellement rare que des particuliers se le donnassent, que, quand cela arrivait par exception, par exception aussi celui qui faisait la dépense des jeux était autorisé à prendre, pour y assister, les marques de la magistrature.

Ce que nous disons ici s'applique à l'époque la plus florissante de Rome, mais s'étend aussi, à certains égards, à l'empire ; car si alors la perturbation dans les fortunes des particuliers rendit la célébration des spectacles abordable à des gens de basse naissance, l'absorption du pouvoir par les empereurs empêcha souvent que d'autres que le prince et ses favoris osassent en faire la dépense.

Il n'est donc pas croyable que ces représentations reproduites à l'infini dans les monuments funèbres accusent toujours l'exécution des jeux; quelque fréquents qu'ils fussent, on se dispensait plus souvent encore de les célébrer. On pouvait jusqu'à un certain point considérer telle scène de théâtre, tel combat, telle chasse exécutés

en peinture ou en sculpture, comme constituant par eux-mêmes le sacrifice prescrit aux divinités funèbres, puisqu'ils étaient l'occasion d'une dépense faite en leur honneur. A défaut de l'accomplissement d'un rite dont on n'aimait pas à s'affranchir absolument, on en conservait du moins le simulacre, et l'on se contentait la plupart du temps d'en faire mémoire sur les monuments.

Ainsi, au lieu de la valeur historique que nous croyons devoir enlever à ces représentations, nous y verrons plutôt un caractère religieux et symbolique; et encore serait-il plus exact de les considérer comme purement commémoratifs, comme de simples souvenirs des funérailles et de la mort. On conçoit que le plus grand nombre n'en avaient pas une idée plus élevée; à leurs yeux le sujet représenté devenait un thème banal d'ornementation des monuments du genre; de là cette ressemblance qui nous a frappé dans le nombre assez grand que nous avons pu comparer entre eux.

Toutefois l'idée religieuse est demeurée empreinte sur quelques-uns; les dieux Manes, Jupiter, Mercure, Diane y figurent, soit séparés, soit réunis, Diane surtout, à qui les chasses étaient particulièrement consacrées, comme s'accordent à le prouver vingt endroits des poëtes et d'autres écrivains (1). La présence de ces divinités ajoute alors au sujet, quel qu'il soit, un caractère sacré. C'est ainsi, croyons-nous, et non autrement, qu'on pourra expliquer le bas-relief funéraire publié par Spon (2). Si son dessin est fidèle, et nous avons tout lieu de le croire, la femme armée d'un arc qu'on y voit, est bien Diane; elle a tous les caractères qu'on donne ordinairement à cette déesse. Avec le sujet de Méléagre et Atalante que Spon adopte, à l'exemple de tous les savants, la présence de Diane est inexplicable, puisque le sanglier de Calydon avait été envoyé par elle pour punir les habitants, et que, suivant la Fable, elle châtia Méléagre pour avoir tué cet animal. Le savant lyonnais le reconnaît parfaitement lui-même, mais il croit pouvoir lever cette difficulté en l'imputant à une inadvertance de l'artiste. Appliquons, à notre tour, à ce monument l'explication que nous avons donnée, quittons la forêt de Calydon et transportons la scène dans l'amphithéâtre, faisons en un mot de cette chasse une chasse funèbre, et Diane sera parfaitement à sa place, elle présidera aux jeux dont la célébration lui est offerte.

(1) Sueton., *in Calig.*, cap. XXV; Statii *Sylv.*, lib. III; Valer. Flacc., lib. II; Martial., *Epigr.* XII et XIII; Claudian., *Panegyr. Mallii;* Prudent., *in Symmach.;* Lactantius, lib. VI, cap. XX; Cassiodor., lib. V, cap. XLII; etc.

(2) *Miscellan. erud. antiquitatis*, p. 312.

Divers monuments sculptés, représentant des chasses, renferment des femmes (1), mais non avec les caractères distinctifs et si connus de Diane. On a cru du reste, à tort, que l'on devait exclure de ces sortes de sujets Diane chasseresse, parce que c'est plutôt à la Diane taurique, à la déesse d'Aricie qu'étaient consacrés les jeux funèbres. Un grand nombre de lampes cependant portent l'effigie de la déesse de la chasse (2), tandis que très-peu nous montrent celle de Diane d'Éphèse (3) et celle de Diane nocturne (4). Ce fait seul démontre que les artistes avaient complète liberté sur le choix, quelle que fût d'ailleurs l'intention attachée à leur œuvre.

Nous terminerons cette dissertation par l'examen de quelques vases funéraires qui nous ont paru rentrer dans l'espèce de monuments que nous avons tenté d'expliquer. L'idée générale qui nous a suivi dans ce travail en tirera plus de clarté encore, aidé que nous serons ici, quoique à son insu, par M. Lajard.

Dans un mémoire sur une urne cinéraire du musée de Rouen (5), le savant académicien avait démontré 1° que les groupes d'animaux représentés sur les monuments funéraires ont eux-mêmes un sens funèbre et sont empruntés aux croyances religieuses et à la symbolique de l'Asie occidentale; 2° que ces groupes sont invariablement composés d'herbivores et de carnassiers opposés genre à genre et « reproduisant hiéroglyphiquement la double acception de mort et de vie, ou de génération et de vie spirituelle, dont le sens indique les âmes passant de la vie corporelle ou matérielle, qui est leur mort et leur tombeau, à la vie spirituelle qui les rend à leur destinée primitive (6). »

De nouveaux exemples apportés dans les *Recherches*, du même auteur, *sur le culte du cyprès pyramidal* (7) ont complété cette démonstration.

(1) Notamment le nôtre et ceux cités plus haut de Barbaut, pl. LXXVII, et de Caylus, tome IV, pl. CIX.

(2) Bartoli, 2e partie, pl. XXXII, XXXIII, XXXVI; *Lucernæ fictiles musei Passerii*, tome Ier, pl. XCVI, XCVI *bis*, XCVII; tome III, pl. LXXXVII, LXXXVIII; Montfaucon, tome V, pl. CLXVIII (deux exemples), CLXIX (*it.*).

(3) Bartoli, 2e partie, pl. XXXIV, XXXV; Passeri, tome Ier, pl. XCVIII, XCIX; Montfaucon, tome V, pl. CLXIX, avec *silicernium*.

(4) Passeri, tome Ier, pl. XCI, XCIII, XCIV.

(5) *Acad. des inscript.*, nouv. série, tome XV, 2e partie, p. 63-127.

(6) Nous avons nous-même exposé la signification symbolique des lampes sépulcrales et du feu dans les rites funéraires. (*Essai sur l'éclairage chez les Romains*, p. 126-141.)

(7) *Op. cit.*, tome XX, 2e partie.

Les deux plats d'argent appartenant à la bibliothèque impériale, décrits dans le second travail de M. Lajard (1), présentent chacun sur le bord extérieur de son pourtour une suite d'objets qui ont presque tous, sinon tous, comme le veut M. Lajard, un sens mystique et funèbre. Ce sont, dit M. Lajard, des masques scéniques, des animaux carnassiers, tels que des lions, des lionnes, des ours qui attaquent ou poursuivent des animaux herbivores ou frugivores, tels que des antilopes ou des bouquetins, des biches, des sangliers ; ce sont des édicules funèbres et des autels; ce sont encore des cyprès, des arbres morts ou dépouillés de feuilles, et des plantes aquatiques.

Nous avons trop de respect pour l'autorité du regrettable académicien et trop de confiance dans son savoir, pour oser entreprendre la critique de cet exposé et des développements qui le suivent; nous voulons seulement faire quelques remarques à son sujet, et nous croyons pouvoir déduire des mêmes exemples des conséquences qu'il n'a pas remarquées ou suffisamment approfondies.

1° Il s'en faut que tous les arbres représentés dans les deux bandes soient sans feuilles, conséquemment le sens funèbre qui leur est donné est peut-être trop exclusif; les autres attributs matériels, les petits monuments sculptés qui sont placés de loin en loin, ne sont pas non plus tous absolument funéraires : il y a notamment parmi eux des autels cylindriques aussi bien que des autels à double cône; il y a même des objets tout à fait indifférents et de pur remplissage, tels que la pierre ovale et la pierre en losange qui accompagnent un des masques du plat n° 2, de celui qui a été trouvé à Berthouville, près de Bernay, en 1830.

2° Les animaux du même plat étant placés symétriquement deux à deux et paraissant courir, n'en conclut-on pas un peu lestement qu'ils se poursuivent? Et si, dans l'autre plat, les animaux, affrontés pour la plupart, semblent y mettre plus d'action et se combattre, n'est-ce pas un peu affaire d'art et de symétrie? N'accordera-t-on pas que le caprice du sculpteur s'éloigne beaucoup de la vraisemblance, en représentant, par exemple, un cerf qui se jette sur un lion, un autre cerf poursuivant un autre lion, et ce dernier se retournant comme pour faire tête à cet ennemi peu redoutable?

Je veux bien ne pas disputer sur le point de savoir si la juxtaposition d'animaux de deux genres opposés a au fond le sens symbo-

(1) *Loc. cit.*, p. 333 et suiv., pl. XVI, XVII et XVIII, n° 1.

lique que M. Lajard lui attribue; mais je rappellerai que, pour que cet antagonisme soit évident, il faudrait que l'opposition des deux principes fût constamment observée. Or on citera facilement des exemples du contraire; ainsi, une lampe servant d'*ex voto* (1) porte quatre têtes d'animaux : ce sont un sanglier, un taureau, un bélier et un lion. Pourquoi trois contre un? Serait-ce que le lion est capable de vaincre et de manger les trois autres? Ceci serait-il aussi du symbolisme? Aurait-on voulu prouver par là que le principe représenté par le carnassier l'emporte sur l'autre principe? M. Lajard me paraît donc pousser trop loin les conséquences de son système, quand il affirme qu'il y a lutte dans toutes les représentations d'animaux. Nous pensons que, outre une idée symbolique, ces représentations en ont aussi une commémorative, et qu'elles rappellent les immolations d'animaux données en spectacle au public en l'honneur des morts, sous forme de combats d'animaux entre eux, et plus souvent sous forme de chasses, soit que ces immolations eussent lieu réellement, soit que l'on se contentât de la figure.

Nous avons déjà fait remarquer la signification également commémorative des masques de théâtre, dans lesquels M. Lajard (2) paraît avoir trouvé aussi un caractère mystique qu'il n'a pas expliqué.

3° Après avoir étudié la bande circulaire des deux vases, M. Lajard parle des médaillons qui occupent le centre de chacun d'eux.

Dans l'un, un Romain combat à cheval un énorme sanglier; la Victoire s'avance dans les airs pour poser une couronne sur la tête du cavalier.

Dans l'autre, un cavalier est assailli à la fois par un lion et par une autre bête ressemblant à un loup. Une inscription tracée autour de ce médaillon fait connaître qu'un C. Propertius Secundus a fait faire ce vase en l'honneur de Mercure *Kanetonnensis*, c'est-à-dire, suivant M. Lajard, honoré à Kaneto, ville inconnue.

Comme Mercure présidait aux mystères et aux rites funèbres, la dédicace et la destination du dernier vase paraissent s'accorder avec sa décoration; nous sommes sur ce point du même avis que M. Lajard. mais nous croyons démontrer plus clairement cette destination en donnant au vase une attribution commémorative et en l'enlevant au domaine de l'allégorie où le range M. Lajard. Et ce que nous disons

(1) Passeri, tome III, pl. LI.
(2) *Loc. cit.*, p. 334.

du vase qui porte une inscription doit s'entendre également de celui qui n'en a pas.

Que voit-on, en effet, dans les médaillons de chacun d'eux qui soit étranger à la représentation d'une chasse funèbre et ne s'explique parfaitement par là? L'exiguïté du cadre a réduit cette représentation à ses moindres éléments : d'une part, un ou deux animaux; de l'autre, le combattant vainqueur ou près de l'être. N'est-ce pas assez pour faire connaître à quel propos d'autres animaux en plus grand nombre courent aux bords des deux vases? Se peut-il rien de plus clair? Est-il besoin, pour expliquer une scène si peu compliquée, d'appeler à son aide la symbolique, de fouiller les profondeurs du mysticisme asiatique, et, au risque de se mettre en contradiction avec ce que nous savons des mœurs antiques, de prétendre qu'il s'agit ici non d'un simple combat avec des bêtes féroces, « mais du combat perpétuel qu'ici-bas nous devons livrer à nos passions (1)? »

M. Lajard rappelle à ce propos des médailles contorniates que possède la bibliothèque impériale, à l'avers de la tête d'Homère, de Néron ou de Vespasien, et qui présentent d'autre part un guerrier armé d'une pique et combattant à pied, secondé de son chien, un énorme sanglier. Le cyprès pyramidal qui s'élève derrière ce groupe indique assez l'intention funéraire du sujet représenté; et comme on doit considérer les monnaies contorniates comme des jetons de fantaisie frappés pour des particuliers, il n'y a pas de doute que celles-ci n'aient eu une destination funèbre ou, du moins, commémorative des funérailles. Les jeux funèbres suffisent à les expliquer, ce nous semble; et il faut avoir l'esprit bien préoccupé de la mythologie ou des doctrines religieuses de l'Asie, pour chercher encore ici, comme le fait M. Lajard, Méléagre et le sanglier de Calydon (2), ou la lutte mystique dont nous avons déjà parlé (3).

Pour être juste, je dois avouer que le savant académicien ne conclut pas sans réserves. Transmises des peuples de l'Asie occidentale aux Romains, les doctrines religieuses dont il croit avoir retrouvé les traces lui paraissent s'être perpétuées dans le monde romain, comme à son insu et sans que les raisons des symboles et des rites conservés lui fussent connus (4). Au nombre des symboles

(1) *Op. cit.*, p. 334.
(2) *Op. cit.*, p. 284.
(3) *Op. cit.*, p. 346.
(4) *Loc. cit.*

funèbres incompris et cependant très-répandus, il cite le cyprès. Nous devrions peut-être chercher à la même source l'origine des combats et des chasses funèbres; ce qu'on connaît de la partie du culte de Diane, que les Romains reçurent des cités grecques de l'Asie, y aiderait certainement; et il se pourrait bien qu'il en fût de ces combats et de ces chasses comme de beaucoup de traditions appartenant à d'anciennes liturgies, conservées religieusement à cause de leur origine, mais dont la raison échappait au vulgaire et était seulement du domaine de quelques adeptes.

Ch. Loriquet,
Bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims.

SUR LES

PERSES D'ESCHYLE

Quelques amis de la langue grecque qui ont eu la curiosité ou la fantaisie de suivre sur le texte d'Eschyle la traduction que je viens de donner de la tragédie des *Perses*, m'ont demandé compte de plusieurs leçons nouvelles que j'y avais introduites. Il est très-vrai que dans cet écrit, destiné à une *Revue* purement littéraire et politique, et qui a paru dans le *Correspondant*, sous le titre d'*Une Lecture à Constantinople en* 1820, j'avais négligé d'indiquer au bas des pages la raison grammaticale de mes innovations pour ne pas attiédir la chaleur du récit. Mais rien n'empêche ici, dans un recueil plus spécialement voué aux questions d'archéologie et de linguistique, de faire droit à la requête de mes lecteurs hellénistes, et je vais y procéder.

Je dois les avertir tout d'abord que j'ai suivi l'édition de Leipzig de 1850; et je l'ai adoptée parce que, plus récente, elle a pu mieux profiter ainsi des innombrables travaux qui l'ont précédée. Je ne m'en suis écarté que sur très-peu de points, comme je vais l'expliquer après une courte remarque sur le vers 185.

L'origine commune à l'Asie et à la Grèce, dont il s'agit à cet endroit du drame d'Eschyle, a troublé bien des commentateurs. Andron d'Halicarnasse, historien dont on n'a plus que le nom cité par Plutarque, a prétendu que l'Océan avait eu parmi ses épouses Pomphologe et Parthénope; que la première avait enfanté l'Asie et la Lybie, la seconde l'Europe et la Thrace. Mais cette généalogie de noms obscurs n'est pas entrée sans doute dans la pensée du poëte, et doit céder la place à celle que nous révèle Platon, ou du moins l'auteur

du dialogue intitulé *le Premier Alcibiade*. « Ne savons-nous pas, « dit Socrate, que les rois des Lacédémoniens descendant d'Hercule, « et les rois des Perses d'Achémène, les uns et les autres remontent « ainsi à Persée? » Ce à quoi Alcibiade, en véritable aristocrate, répond que lui-même est issu d'Eurydace, et par là de Jupiter. Or Socrate, tout sage qu'il est, ne voulant pas demeurer en reste avec son élève, réplique qu'il sort, quant à lui, de Dédale, et par Dédale de Vulcain, fils de Jupiter aussi. — Dira-t-on encore que la manie des parchemins est le propre des monarchies, et la maladie exclusive de notre siècle?

J'en viens aux difficultés grammaticales du texte.

V. 320. — Au lieu de Ἄμηστρις Ἀμφιστρέυς τε, j'aime mieux lire Ἄμηστρις τ' Ἀμφισσηνέυς, c'est-à-dire Amestris d'Amphissène; car les chefs des Perses qui figurent ici sont tous, sans exception, désignés soit par leurs fonctions dans l'armée, soit par le nom de leur contrée natale. Amestris se trouverait le seul privé de toute attribution et de toute nationalité; ce serait dans ce récit, merveilleusement élaboré, une sorte de négligence. Je propose donc de supprimer le nom si peu perse d'Amphistrée, et de donner pour patrie à Amestris, Amphissène, qui est, selon Étienne de Byzance, une contrée de la Petite Arménie, soumise alors au grand roi.

V. 328. — Ici, je suis plus hardi encore; et je traduis comme si au lieu de εὐκλεῶς ἀπώλετο, j'avais lu dans le texte ἀκλεῶς ἀπώλετο; car je ne comprendrais pas comment le Messager, en accordant au seul Syennésis un trépas glorieux, n'en aurait pas raconté les détails pour contre-balancer tant de désastres : et comment, tout de suite après, la reine Atossa parlerait de honte pour les Perses, αἰσχή τε Πέρσαις. D'un autre côté, le ton et la marche du récit exigent qu'il finisse comme il a commencé; que le contraste entre la puissance des capitaines et leur triste destinée continue; enfin, que le prince de Cilicie, si vaillant et si ami de la gloire, πρῶτος εἰς εὐψυχίαν, meure *sans honneur* comme tous ses compagnons, ἀκλεῶς, et tel que ce commandant de deux cent cinquante vaisseaux Tharybis qui le précède immédiatement, et qui tombe abandonné par la fortune, οὐ μάλ' εὐτυχῶς.

V. 541. — L'épithète ἁβρογόοι n'a pas ici un sens bien clair et se trouve un peu trop rapprochée de γόοις ἀκορεστάτοις qui se rencontre dans la même phrase. Pourquoi pas ἁβροβίοι, *délicates*, *voluptueuses*.

que ce qui suit va expliquer? Qualification bien méritée du reste par les femmes perses.

V. 651. — Au lieu de οἷον ἄνακτα, *quel roi!* ou même de οἷον ἄνακτα, *le seul roi*, version que plusieurs commentateurs ont adoptée, et qui me semblerait une trop forte impertinence envers le roi régnant Xercès, j'ai traduit comme s'il y avait ὅσιον ἄνακτα, *le saint roi*. Et ce sens, l'épithète Θεομήστορ, *l'inspiré de Dieu*, qu'on lit au vers suivant, va le confirmer.

V. 675 à 677. — Ces vers ont longtemps exercé et exercent encore la patience des plus ingénieux et obstinés commentateurs. Qu'il me soit permis à mon tour de hasarder une leçon et d'écrire :

τί τάδ' ἀδυνατα δυνάτα
περὶ γᾷ σᾷ δίδυμα διάγοιεν ἁμάρτια,
περὶ γᾷ σᾷ τᾷδε. κ. τ. λ.

« Comment, par une double faute, l'impossible est-il devenu pos-
« sible dans votre royaume? Comment, dans votre empire, etc.»

V. 765 à 780. — Je réclame aussi le droit accordé à tout traducteur d'Eschyle de présenter mon système de rectification sur cette nomenclature des rois de Perse, où des moitiés de vers déplacées et interposées ont jeté une grande confusion. Je propose donc : 1° (vers 776), au lieu de cette épithète ἐσθλὸς, appliquée à Artapherne *le Brave*, que contrarient les mots σὺν δόλῳ ἔκτεινεν, *tua par ruse*, de lire ἕκτος, *le sixième*. Car c'est là en effet le rang que l'on doit sssigner à Artapherne ou Artaphrène, lequel parut un instant dans la ligne royale pour faire aussitôt place à Darius; 2° j'applique à Darius lui-même la leçon de Scholl (*Philologus*, t. X, p. 185), qui substitue (v. 777) à ces mots : οἷς τὸδ' ἦν χρέος, ceux-ci : ἀυτος ἕβδομος; 3° je supprime le roi Maraphis, dont toutes les éditions signalent l'intrusion, et qui figure entre deux parenthèses dans le vers 776, évidemment interpolé. Il me semble que par là on se dispense de chercher inutilement et à grand effort d'érudition, dans la dynastie des Perses, un monarque tout à fait étranger à leurs annales; et qu'enfin le sens et l'histoire demeurent de la sorte complétement rétablis.

V. 875. — Au lieu de εὐχόμεναι, qui devrait être suivi d'un second

verbe, je lis ἀγρομέναι ; et les colonies qui se groupent sur la rive de l'Hellespont me paraissent ainsi parfaitement désignées.

V. 952. — νυχίαν πλάκα, *la plaine nocturne*. Cette épithète me semble s'appliquer assez mal à l'îlot de Psyttalie, même dans les périphrases d'Eschyle, parfois transparentes à demi. Pourquoi pas μυχίαν πλάκα, *la plaine et ses enfoncements ?* Ces mots peindraient bien plus exactement les bords de la plage qui longe Salamine jusqu'au Pirée.

Enfin je conclus de cette correction dernière, que pour mieux comprendre les beautés des poëtes, même tragiques, qui se sont attachés, comme Eschyle ici, et comme Sophocle presque partout, à peindre la grande nature, il faut aller l'étudier dans leur propre pays ; et c'est là qu'on pourra l'admirer telle qu'ils l'ont retracée, et telle qu'elle se présente encore sous le ciel, l'aspect et la forme de la terre merveilleuse qu'ils habitaient.

Le Comte DE MARCELLUS,
Ancien ministre plénipotentiaire.

Paris, 22 mars 1860.

L'ÉGLISE DE SAINT-LYÉ

(AUBE)

L'église de Saint-Lyé est la seule de l'Aube où à ma connaissance il existe des débris d'*opus spicatum*. La rareté de cet appareil dans ce département tient à la nature des matériaux de son sol. La région méridionale est la seule où se trouve un calcaire dur propre à être taillé et approchant de cette pierre si excellente que la Bourgogne produit. Ailleurs, il faut presque toujours se contenter de craie, de silex, voire même d'un grès fort dur, bon à peine pour faire des pavés. De l'année 1150 environ jusqu'à nos jours, la craie a été généralement préférée. Pendant la période gothique, il n'y avait pas de matériaux plus commodes, et même l'introduction des voûtes de pierre et de ces moulures délicates, qui sont un des caractères de l'architecture gothique, rendait impossible dans certaines parties des édifices l'usage du silex et du grès. Antérieurement à cette époque, le silex fut surtout employé. Il convenait parfaitement à l'exécution de l'appareil dit *opus incertum*, qui paraît avoir été le plus usité et même presque le seul usité dans la partie crayeuse du département de l'Aube, depuis la période romaine inclusivement jusqu'au douzième siècle.

Une autre circonstance digne de remarque, c'est que la partie de l'église de Saint-Lyé où se montre l'*opus spicatum*, est la tour.

Celle-ci n'est point, ainsi que tant d'autres, construite en dehors de l'église comme un hors d'œuvre. Élevée sur la travée occidentale de la grande nef, elle fait partie du portail.

L'église de Saint-Lyé ne date pas tout entière de la même époque. Dans son état actuel, elle ne remonte en grande partie qu'au douzième siècle.

Elle se compose d'une abside, d'un chœur et d'une nef accompagnée de deux collatéraux.

L'abside est à trois pans, large de cinq mètres quatre-vingts centimètres, longue de quatre mètres vingt centimètres. Le chœur a deux travées : la première, à l'orient, consiste en une nef large de cinq mètres quatre-vingts centimètres, longue de quatre mètres cinquante centimètres; la seconde se compose de trois nefs, longues de six mètres sur une largeur totale de dix-neuf mètres. L'abside et le chœur sont voûtés en pierre sur ogives. La hauteur de ces voûtes est de sept mètres. On peut faire remonter l'abside et le chœur à la seconde moitié du douzième siècle.

La nef présente un caractère tout différent et beaucoup plus archaïque. Il est vrai que sa longueur actuelle, collatéraux compris, est la même que celle de la seconde travée du chœur, dix-neuf mètres; mais ce résultat n'a été obtenu qu'en altérant le plan primitif et en déplaçant les murs latéraux, de façon à élargir les basses nefs d'une manière tout à fait exagérée. Leur largeur actuelle est de cinq mètres cinquante centimètres, au lieu de trois mètres douze centimètres, c'est-à-dire de moitié de la largeur de la nef, qui est de six mètres vingt-six centimètres.

Coupe de l'église primitive.		Coupe de l'église actuelle.
Mur latéral sud. . .	0m,87	0m,87
Collatéral sud. . . .	3 12	5 50
Pilier sud.	0 87	0 87
Nef	6 26	6 27
Pilier nord	0 87	0 87
Collatéral nord. . .	3 12	5 50
Mur latéral nord . .	0 87	0 87
Total. . .	15m,98 ou en nombres ronds 16m.	20m,74

La largeur totale dans œuvre était primitivement de quatorze mètres vingt-quatre centimètres; elle est aujourd'hui de dix-neuf mètres. La largeur totale hors œuvre était de seize mètres; elle est de vingt mètres soixante-quatorze centimètres. On remarquera que dans le plan primitif la largeur de la nef, additionnée avec celle des piliers, donne huit mètres, ce qui est la moitié de la largeur totale hors œuvre.

Les piliers sont des parallélipipèdes rectangles longs de un mètre soixante centimètres, larges de quatre-vingt-sept centimètres, espacés de deux mètres trente-cinq centimètres. Il y a cinq travées, qui ont une longueur totale de dix-neuf mètres, soit trois mètres quatre-vingt-quatorze centimètres pour les quatre premières à compter de l'orient, trois mètres vingt-quatre centimètres pour la dernière. Les travées de la nef sont par conséquent moins longues que celles du chœur.

Ni la nef ni les collatéraux ne sont voûtés. La hauteur actuelle de la grande nef, du sol au plancher, est de neuf mètres. Sans doute la charpente était originairement apparente, ou la nef avait une voûte de bois en berceau. Dans tous les cas, sa hauteur était au moins double de sa largeur.

Les parties les plus curieuses de l'édifice sont la tour et la façade occidentale. La tour occupe la moitié méridionale de la cinquième et dernière travée de la nef. Elle est carrée; elle a quatre mètres de côté, ce qui est la moitié de la largeur de la nef, piliers compris; par conséquent elle occupe un quart de la façade primitive, dont le développement en longueur est égal à la largeur primitive totale de la nef et des collatéraux, seize mètres. Sa hauteur est aussi de seize mètres.

Ce plan avait un défaut capital qui dénote bien les tâtonnements d'une architecture au début. La porte occupait naturellement le milieu de la façade; il eût été disgracieux de la placer autrement. Mais il en résultait que l'angle nord-ouest de la tour était évidé à la base et ne reposait que sur le trumeau de la porte. Or ce trumeau offrait un appui fort peu solide. Il avait du sol au linteau deux mètres de haut, et la porte ayant aussi deux mètres de large, il ne pouvait avoir une grande épaisseur. De plus, l'angle de la tour ne portait que sur la moitié de ce trumeau. Il en est résulté, au bout de quelque temps, des lézardes encore visibles dans la tour, et la nécessité de murer la partie de cette porte ouverte dans la base de la tour. On s'en est dédommagé en élargissant cette porte du côté du nord.

Ce n'est pas le seul changement qu'ait subi la façade de l'église de Saint-Lyé. En élargissant les collatéraux, il a fallu l'allonger, et par conséquent aussi exhausser le pignon, qui atteint aujourd'hui le sommet de la tour. De plus, celle-ci a reçu une flèche de dix-sept mètres de haut.

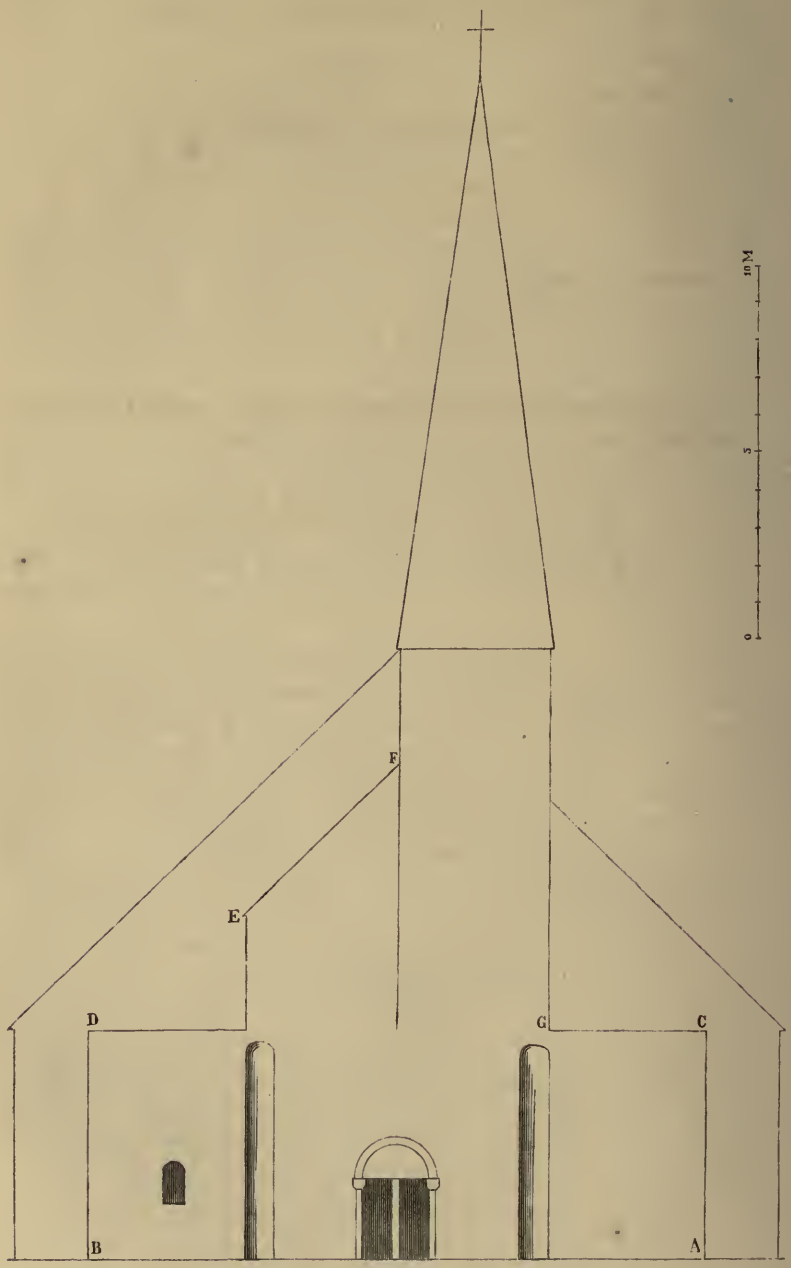
0
5
10 M
F
E
D
B
G
C
A

Plan de la nef de l'église Saint-Lyé.

A Tour.
BB Porte primitive.
CC Contre-forts faisant partie de la construction primitive.
DD Façade primitive.
EEEE Murs latéraux primitifs.
FFFF Murs latéraux actuels.
GG Nef.
HHHH Collatéraux.

Élévation de la façade.

ABCDEFG Portion de mur qui, comme la tour, appartient à la construction primitive.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

SUR UN

PLAN D'ATHÈNES

PUBLIÉ EN 1687.

M. Ferdinand Denis, bibliothécaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, a eu l'obligeance de me signaler un plan d'Athènes publié au mois de décembre 1687 par le *Mercure galant*. Ce plan ressemble trop au plan publié par Spon en 1678, pour ne point croire qu'il a été copié sur le travail du savant lyonnais. Cependant, comme il est plus soigné d'exécution, comme certains détails sont plus clairs, comme le plan des capucins français a été en outre consulté, j'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt de faire graver de nouveau ce document. Ce sera comme un appendice au bel ouvrage de M. le Comte L. de Laborde sur *Athènes aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*.

Le *Mercure galant* raconte dans le volume du mois de novembre 1687 la prise d'Athènes par les Vénitiens, et il donne à ce propos une courte description de la ville, où l'on reconnaît déjà les idées et les attributions de Spon (page 246 et suivantes). Dans le même volume, un plan de Castelnovo est publié par anticipation.

Dans le tome suivant (décembre 1687) paraît une relation du siége de Castelnovo, envoyée au prince de Conti par le chevalier de Poussemothe de Thersanville, aide de camp du bataillon de Malte. A la suite de cette relation le rédacteur du *Mercure* ajoute ce qui suit (page 99) : « Je vous envoyai le mois passé le plan de Castelnovo et « je vous envoie aujourd'hui celui d'Athènes, que vous m'avez de- « mandé. On ne peut trop publier la gloire des Vénitiens, qui ont fini « la campagne par ces deux grandes conquêtes. » Mais ce plan

d'Athènes n'a point été fait par le chevalier de Thersanville, qui n'a pu visiter Athènes, puisque aussitôt après la prise de Castelnovo il est revenu à Malte avec son bataillon (page 96). Le dessin est même antérieur au siége d'Athènes, puisque le Parthénon est intact et n'a point encore été coupé en deux par l'explosion des bombes vénitiennes. Il est vraisemblable que les éditeurs du *Mercure*, pour satisfaire plus complétement la curiosité publique, donnèrent quelques extraits du voyage de Spon, publié depuis neuf ans, et chargèrent Dolivart, leur graveur ordinaire, de reproduire le plan d'Athènes que Spon avait dessiné.

Mais cette reproduction est beaucoup plus soignée que l'original, et l'artiste n'a pas seulement fait preuve de goût, il a rencontré quelquefois assez juste. Par exemple, je suis frappé de voir comme il rend le portique d'Eumène et le théâtre d'Hérode Atticus. Le portique d'Eumène était alors enterré moins profondément qu'il ne l'était lorsque j'habitais Athènes. Les fouilles que les Grecs affranchis ont entreprises au sommet de l'Acropole et les terres qu'ils ont rejetées sont la cause de ce changement. Le théâtre d'Hérode, relié par un mur à la citadelle, servait aux Turcs de bastion avancé en cas de siége. Dolivart fait très-bien sentir ce caractère de fortification, sans effacer pour cela la forme circulaire qui appartient au théâtre grec. Les contre-forts bâtis au moyen âge pour soutenir le mur Cimonien sont accusés avec plus de netteté. Mais tout cela tient à l'habileté de main et non pas à des connaissances archéologiques plus précises.

Le Parthénon se reconnaît du premier coup d'œil, avec le minaret que les Turcs avaient bâti lorsqu'ils transformèrent le temple grec, ou plutôt l'église byzantine, en mosquée. Au-dessous du Parthénon, se voient les maisons où vivait la garnison turque. Le fronton occidental est entier, comme dans le plan de Spon, mais nous savons que c'est une régularité refaite à plaisir. Les Byzantins l'avaient entaillé et détruit en partie, afin que le jour pût pénétrer par les fenêtres de l'abside qu'ils avaient construite de ce côté.

Sur la droite, aux bords de l'Ilissus, le temple de Jupiter Olympien, avec son péribole, est au premier plan. Des tambours de colonne, qui ont disparu depuis, sont épars sur le sol. Par un rapprochement singulier, le tremblement de terre de 1852 a rendu au dessin de Spon toute sa vérité. Une colonne a été renversée à la place même qu'occupaient les débris de 1678. La chapelle de Saint-George, au sommet du Lycabette, borne à droite le dessin : ce qu'on voit au pied de la montagne est un reste d'aqueduc. A gauche, le monument de Philopappus se dresse sur la colline de Musée.

Je remarque, dans l'enceinte de la ville entourée de murs et de tours, une grande colonne qui n'existe plus aujourd'hui, que Spon a dessinée de la même manière et que ni le père Babin ni les capucins français n'avaient donnée sur leur plan. C'était une colonne consacrée à saint Jean, et qui avait dû porter dans le principe une statue de l'évangéliste. Cette statue fut abattue sans doute par les Turcs et la colonne resta sans objet, mais le nom de Saint-Jean lui fut pieusement conservé par la tradition populaire. Les plans et indications qui sont semés dans l'intérieur de l'enceinte sont à peu près arbitraires. Il est sensible qu'on a voulu simplifier rapidement les marques assez confuses du dessin original.

Enfin le lion couché qui est dessiné sur la gauche doit être particulièrement remarqué. Spon l'a à peine tracé, et l'on dirait une souris couchée sur ce qu'il appelle le *chemin d'Éleusine*. Les capucins français, au contraire, sur leur plan dessiné vers 1670, d'après l'opinion de M. L. de Laborde, ont placé le lion sur la route qui va à la mer et lui ont donné un aspect plus convenable. Spon, du reste, nous avertit dans son texte (t. II, p. 190) que « ce beau lion de marbre, « parfaitement bien fait et couché sur ses pattes, était à deux cents « pas du temple de Thésée. » Le père Babin ajoute que le marbre était blanc et que le lion, plus gros et plus long qu'un cheval, avait la gueule ouverte et avait dû servir à quelque fontaine. Ce lion fut transporté à Venise avec celui du Pirée, par Morosini : il se voit encore devant l'arsenal et est dessiné dans l'ouvrage de M. le comte L. de Laborde sur le Parthénon.

E. Beulé,
De l'Institut.

LE

PHILOSOPHE DAMASCIUS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

I. — VIE ET DOCTRINE DE DAMASCIUS.

(*Suite.*)

Il nous serait impossible de retracer le caractère du philosophe Damascius, de raconter sa vie privée : les documents font défaut; mais s'il est vrai que le style soit l'homme, nous avons le moyen de rectifier certaines opinions qui nous paraissent mal fondées.

Damascius n'était pas dirigé par un esprit de dénigrement, comme on l'a cru d'après Photius; il apportait même une juste modération dans sa critique philosophique. C'est ainsi du moins qu'il nous apparaît dans ses œuvres. On ne peut contester, il est vrai, cet enthousiasme mystique, cet amour des subtilités qui, depuis Plotin, caractérisent l'école d'Alexandrie, mais il faut reconnaître que jamais son langage ne lui donne l'extérieur d'un hiérophante ou d'un thaumaturge. Il expose des idées étranges, il raconte des faits merveilleux, mais il sait aussi manier la critique; il s'explique, il se résume, et tout ce qui pourrait le faire sortir de son sujet est soigneusement écarté par lui. Très rarement il parle de sa personne, de ses opinions ou de ses ouvrages. « C'était un homme avide d'apprendre et rempli de l'amour du vrai, un chercheur par excellence (ζητητικώτατος) », a dit Simplicius (*In Phys. ausc. Aristot.*, text. 49; ed. Ald., f. 146 r°). Nous ajouterons que son style est généralement pur, quelquefois même assez vif; on trouve dans ses écrits plus d'une tournure animée, notamment l'interrogation oratoire (12).

(12) « Damascius, écrit Schœll, que nous citons ici comme l'interprète de l'opinion

Quant à sa doctrine, les anciens, et d'après eux les modernes, ont fait de lui tour à tour un philosophe académique, un péripatéticien et un stoïcien (13). Il eût été plus court, et plus exact en même temps, de dire qu'il était un peu tout cela, et qu'il professait l'éclectisme.

Avant de nous arrêter sur les doctrines de Damascius, nous devons rappeler que Photius, en plusieurs endroits de sa *Bibliothèque*, et notamment au numéro 181, lui reproche vivement ses impiétés à l'égard de la religion chrétienne; mais la critique a fait justice de cette imputation (14). Pour notre part, nous affirmons qu'elle ne peut

générale, Damascius était un homme d'un excellent jugement qui le préserve de quelques-uns des écarts de ses devanciers, sans pouvoir l'en garantir tout à fait. Il aimait la science et nommément les mathématiques, et s'efforçait de leur rendre la considération dont le fanatisme de l'école d'Athènes avait travaillé à les dépouiller. » (*Hist. de la littér. gr. prof.*, éd. de 1825, t. VIII, p. 117.)

(13) Fabricius (éd. Harles, t. III, p. 170) l'admet d'abord au nombre des platoniciens et s'appuie du témoignage de Jonsius (*Hist. philos.*, III, 19, 4, p. 104-399). Harles signale à cette occasion un passage d'Olympiodore (*In prim. Alcib.*) relatif à Damascius, d'après la dissertation de Ruhnken sur la vie et les écrits de Longin. — Fabricius compte ensuite Damascius parmi les disciples d'Aristote (t. III, p. 483) : « Damascius Syrus, Ammonii, Hermeæ et Heliodori peripateticorum discipulus... ; » et il ajoute : « Stoicos etiam audiit et platonicos, quibus utrisque magis adsentire est visus. » Enfin on voit plus loin (t. III, p. 558) Damascius figurer dans le tableau des stoïciens, d'après le *Lexique* de Suidas et le *Violarium* d'Eudocie.

(14) « S'il s'agit bien de notre Damascius dans ce passage de Photius, écrit M. J. Simon (*Dict. des sc. philos.* art. *Damascius*), on peut dire du moins que ce jugement est d'une témérité excessive. »

De son côté, Brucker ajoutait foi au témoignage de Photius; mais ce savant historien de la philosophie ancienne était fortement prévenu contre les disciples de Platon, « quibus hominibus, dit-il quelque part, neque impudentiores nec audaciores fuisse nemo negaverit. » (T. II, p. 350.)

Schœll prétend que, s'il faut en croire le lexique de Suidas (*v.* Ὑπατία), Damascius attribue à Saint Cyrille la mort d'Hypatie, massacrée par une populace fanatique. Hâtons-nous de le dire, le passage de Suidas ne fait aucune mention de Damascius; de plus, l'article *Hypatie*, dans le petit traité d'Hésychius de Milet, intitulé *Vie des philosophes*, où se retrouve une phrase de Suidas, ne contient pas la moindre mention de notre auteur, ni de Saint Cyrille. L'assertion de Schœll est donc inexacte. Cette erreur a pu venir de ce que, dans son édition de Suidas, Kuster attribuait sans hésitation à Damascius la notice d'Hypatie. Reinesius partageait l'opinion de Kuster; Gaisford ne l'a pas combattue dans son édition de Suidas, mais personne n'a pris le soin de la motiver. Du reste, Schœll n'est pas le premier qui l'ait admise; Voltaire non plus, sans doute, lorsqu'il écrit à ce sujet (*Dict. ph.*, art. *Hypatie*) : « C'est ainsi que le racontent Damascius et Suidas. » — Il faut reconnaître que l'évêque d'Alexandrie, rempli d'horreur pour les opinions des hérétiques (ἐδελυσσόμενος, dit Saint Euloge cité par Photius, *Biblioth.*, éd. in-f°, p. 862), pouvait ne pas assister de sang-froid au spectacle que donnait cette femme, philosophe et païenne, dont la dangereuse éloquence attirait de toutes les contrées de la Grèce et de l'Asie une foule immense d'auditeurs.

avoir trait au grand ouvrage qui nous reste de Damascius : nous avons lu en entier ce traité des *Doutes et solutions sur les premiers principes*, sans y trouver une seule phrase qui soit hostile au christianisme, nous dirons plus, sans y noter une seule fois le mot χριστιανός. A ce titre, comme à beaucoup d'autres, Damascius est à rapprocher du chef de l'école éclectique. « Quant à Plotin, dit M. N. Bouillet, qui publie en ce moment la première traduction française des *Ennéades*, quant à Plotin, on ne trouve pas dans ses écrits une seule ligne dirigée contre les chrétiens (t. I, p. XXXI) » (15). C'est ici le lieu de rappeler l'affinité du platonisme et du christianisme. « Cette affinité, écrit M. Bouillet, était reconnue universellement dans les premiers siècles, et les propagateurs les plus zélés de la religion s'accordaient pour voir dans les platoniciens des auxiliaires utiles et presque des frères. » (*Ennéades*, t. I, p. XXX.)

M. Alfred Maury, dans son *Histoire des religions de la Grèce antique* (Paris, 1857-59, 3 vol. in-8), vient de montrer savamment les emprunts nombreux que le christianisme, de l'aveu même des Pères, a faits aux platoniciens. Il faut lire, au point de vue de l'histoire philosophique, tout le troisième volume de son livre, et notamment le dix-neuvième chapitre, où l'auteur examine l'influence exercée par la philosophie sur la religion des populations helléniques.

Nous l'avons dit en commençant, ce n'est pas à nous qu'il appartient d'exposer les doctrines du philosophe Damascius; il nous suffira de reproduire quelques appréciations empruntées à des plumes exercées.

« On sait, dit M. J. Simon (*Dictionn. des sc. philosoph.*, article *Damascius)*, on sait la double origine de la spéculation alexandrine. Plotin et ses successeurs suivaient Platon dans son ascension dialectique et arrivaient sinon avec lui, du moins par sa méthode, à l'unité des Éléates; mais une fois parvenus à cette hauteur, au lieu de se perdre dans le relatif faute de pouvoir l'expliquer, ils acceptaient au contraire les données de l'expérience et mettaient tous leurs soins à

Saint Euloge, dans Photius, n'appelle-t-il pas mainte fois Saint Cyrille « le champion, le gardien vigilant de la vérité, ὁ τῆς ἀκριβείας φύλαξ? »

(15) On a remarqué (Schœll, t. VII, p. 134) que le *Florilegium* de Stobée, entre plus de cinq cents auteurs, ne cite aucun écrivain chrétien. — D'une autre part, nous sommes fondé à croire que Proclus n'a jamais écrit directement contre les chrétiens. — Sur les rapports des philosophes néoplatoniciens avec les chrétiens primitifs, voyez une dissertation très intéressante publiée à Leipzig vers la fin du dix-huitième siècle et intitulée : *De causis alieni platonicorum recentiorum a religione christiana animi;* 1785; in-4°. L'auteur de cet opuscule, C. A. G. Keil, donne une riche bibliographie de la question qu'il examine.

concilier les résultats opposés de ces deux méthodes, c'est-à-dire le dieu puissant et intelligent auquel le spectacle du monde nous conduit, et le dieu absolu, supérieur à l'intelligence et à l'être, que nous donne la dialectique. Cette conciliation s'opérait dans l'école d'Alexandrie au moyen de la théorie des hypostases, qui sauvait l'unité de Dieu par l'unité substantielle du principe, et la pluralité des points de vue par la Trinité. On avait même poussé si loin l'abus de ces divisions inintelligibles que Plotin et Porphyre n'admettaient pas seulement une Trinité, mais une Ennéade. La solution proposée par Damascius fut toute différente. Il repoussa cette supposition d'une pluralité hypostatique qui n'altère pas l'unité substantielle; il laissa tout entière l'unité absolue de Dieu, qui le rend incompréhensible et ineffable; mais il soutint que, si nous ne connaissons pas sa nature, nous connaissons du moins son gouvernement et son efficace par rapport au monde et à nous-mêmes.

« Selon lui, nous savons clairement que Dieu est et qu'il est infini. Par l'idée que nous avons spéculativement de Dieu, Dieu est infini et incompréhensible; par les preuves que nous avons de la Providence, Dieu est bon, intelligent, puissant. Ce n'est pas que nous arrivions par cette voie détournée à comprendre Dieu; mais nous jugeons, par les effets de sa puissance, qu'il n'y a rien en lui qui ressemble à la négation de l'intelligence, de la bonté, de la puissance. Nous lui donnons ces attributs parce qu'ils expriment ce que nous connaissons de plus parfait après lui, avec cette réserve qu'il ne les possède pas sous la forme que nous connaissons. Damascius, en parlant ainsi, était tout près de pénétrer le mystère qui a tant troublé cette école, et de rendre au dieu mystique des Alexandrins, à ce dieu qui n'est pas l'être, le vrai caractère du dieu qui n'est pas la raison, c'est-à-dire de l'Être absolu, incommunicable, sans commune mesure avec l'être que nous sommes; mais cette spéculation incomplète et inachevée resta sans écho dans une école qui n'avait plus de souffle, et dont Proclus avait clos sans retour les brillantes destinées. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire a défendu notre auteur d'une accusation portée contre lui et d'après laquelle « le néoplatonisme se serait éteint dans le scepticisme avec Damascius. » Cette assertion figurait dans un des mémoires présentés au concours ouvert par l'Académie des sciences morales, en 1844, sur l'histoire de l'école d'Alexandrie. M. B. Saint-Hilaire, nommé rapporteur dans l'examen du concours, releva en ces termes la phrase que nous venons de citer :

« Il y a, dit-il, une très-grande différence entre prétendre que nous ne pouvons connaître Dieu à cause de son infinitude même, et

douter de Dieu. Plotin, bien plus encore que Proclus, plus encore que Damascius, avait soutenu que l'Être fini ne peut connaitre l'Être infini. Y eut-il jamais un philosophe moins sceptique que Plotin? Damascius ne l'est pas plus que lui : et la philosophie grecque, après mille ans et plus de puissance et de fécondité, ne succombe pas du moins à ce suicide honteux. » (*Rapport à l'Acad. des sc. mor.*, 27 *avril* 1844 — Paris, 1845, in-8°.)

M. Vacherot, dans son *Histoire critique de l'école d'Alexandrie*, publiée en 1846, s'étend plus longuement qu'on ne l'avait fait jusque-là sur la doctrine et les écrits de Damascius; nous ne le suivrons pas jusqu'au bout dans son exposé du traité des *Premiers principes;* nous en citerons seulement quelques lignes. Notons d'abord ce grave témoignage (livre III, p. 197) :

« L'école d'Alexandrie excelle à tout expliquer; elle possède une science incomparable; elle est douée d'un sens critique bien supérieur à tout ce qui la précède; mais elle manque d'inspiration et de puissance créatrice; elle perd même jusqu'à un certain point, dans la subtilité de ses explications philosophiques et mythologiques, le sens intime, vivant, fécond de la vérité. C'est toujours la grande lumière d'Alexandrie, mais la lumière sans cette flamme intérieure qui pénétrait la pensée de Plotin. »

« Sur les trois points fondamentaux de la philosophie alexandrine, écrit plus loin M. Vacherot (p. 384), savoir : la doctrine théologique, l'explication philosophique des mythes, la conciliation des idées de Platon et d'Aristote, on trouve dans Damascius, dans Olympiodore, dans Simplicius, des développements d'une certaine importance. Damascius, au témoignage de Simplicius (*In Phys. auscult. Aristot.*, l. IV, text. 140), n'avait pas craint, dans son extrême prédilection pour Jamblique, de contredire sur plusieurs points son maître Proclus. Mais le seul traité qui ait été conservé de ce philosophe ne révèle point ces divergences (*Damascii Quæstiones*... ed. Kopp). Dans ce livre, Damascius résume avec précision la doctrine de Proclus, et sans y rien ajouter pour le fond, soulève et résout avec une certaine force les principales difficultés de la théologie alexandrine. »

Plus loin encore (p. 385) : « Damascius, sur tous les points, complète ou approuve la doctrine de ses maîtres. »

M. Vacherot insiste aussi (p. 390) sur l'importance philosophique du grand ouvrage de Damascius. « ... Cette discussion, dit-il, sur la nature de l'*Un* et sur les rapports de l'*Un* avec le *Tout*, est la seule partie originale du Περὶ ἀρχῶν; quant à la portée philosophique, sur tout le reste de la doctrine, Damascius semble n'avoir fait que

reproduire, en la résumant, la pensée de Proclus. C'est la même théorie de l'*Être* et du *Ternaire*, la même doctrine des nombres, le même système d'émanations.

« Il est encore un point sur lequel le livre de Damascius nous a paru mériter une attention particulière : c'est sa doctrine mythologique... Damascius a pu, grâce à son séjour en Perse, étendre le cercle de ses études mythologiques (16). Il est le premier philosophe de cette école qui ait parlé avec quelque précision des doctrines des grands peuples de l'Orient. Du reste, s'il les fait connaître, c'est pour les invoquer à l'appui de sa propre théologie. »

Telles sont les appréciations de la critique contemporaine sur les doctrines de Damascius (17). Elles sont unanimes en ce qui touche l'importance de ses œuvres. Les citations qui précèdent justifieront sans doute aux yeux du lecteur le vœu que nous émettons ici, après beaucoup d'autres, de voir publier et traduire Damascius; elles expliqueront les soins et l'étendue que nous avons donnés à la bibliographie, si peu complète, si fautive jusqu'ici, des ouvrages qu'il a composés.

Les principaux disciples de Damascius furent Simplicius, de Tralles en Cilicie, et Olympiodore le jeune, d'Alexandrie, tous deux célèbres commentateurs, le premier, d'Aristote, l'autre, de Platon.

M. Cousin, dans ses Notices sur deux commentaires platoniques d'Olympiodore restés inédits (*Journal des savants*, juin 1834 et mai 1835), nous montre Damascius cité par ce philosophe et invoqué même comme une autorité, de préférence à Proclus.

Quant à Simplicius, c'était non-seulement le disciple, mais l'ami particulier de Damascius, et nul doute que la communauté d'infortunes n'eût resserré entre eux les liens de l'amitié (18).

(16) M. Vacherot dit ailleurs que Damascius, en Perse, fut persécuté par les mages.

(17) M. Al. Pierron, qui a consacré quelques lignes à notre philosophe dans son *Histoire de la littérature grecque* (p. 462), l'appelle « un écrivain élégant dont l'imagination enthousiaste s'était éprise d'une vive passion pour les doctrines particulières à Jamblique. »

On a bien voulu nous signaler l'excellent ouvrage allemand, intitulé *Philosophie der Griechen* (Marburg, 1852; 3 vol. in-8°), par feu M. E. Zeller. En ce qui concerne Damascius (p. 954), cette histoire n'a rien ajouté aux documents que nous avions déjà recueillis; mais l'auteur paraît accorder une très grande valeur aux écrits de notre philosophe.

Nous mentionnerons simplement aussi l'ouvrage de Ritter et Preller, publié par ce dernier : *Historia philosophiæ græco-romanæ ex fontium locis contexta;* Hamburgi, 1838. Mais Damascius occupe une très petite place dans ce recueil de textes originaux concernant la philosophie et les philosophes de la Grèce et de Rome.

(18) On a écrit plusieurs fois « Damascius, disciple de Simplicius ». Ouvrez Mo-

On se rappelle que Damascius avait, parmi ses compagnons d'exil, son maître de dialectique, Isidore. Une étroite amitié unissait aussi les deux philosophes, et Damascius, après la mort de son cher professeur, écrivit sa biographie. Photius nous en a conservé, dans sa *Bibliothèque*, un fragment assez étendu.

L'opinion générale, nous l'avons vu plus haut, fait cesser l'enseignement régulier de l'école philosophique d'Athènes avec le décret impérial de 529. Frappé au cœur dès cette époque, faible, languissant, mais encore vivant tant que vécut notre auteur, que devint le néoplatonisme après la mort de Justinien, arrivée vers 566? Faut-il, parmi les actes qui signalèrent l'avénement de Justin II, compter l'abrogation du rigoureux décret par lequel son oncle avait interdit l'exégèse platonique? On sait que, loin de suivre la politique adoptée dans le cours du règne précédent, Justin II cassa plusieurs décrets de Justinien. Quoi qu'il en soit, le néoplatonisme fut officiellement condamné vers le milieu du sixième siècle, et l'histoire littéraire des cinq siècles suivants n'en fait pas, croyons-nous, la moindre mention. C'est à peine si Jean Philopon rappelle une fois le nom de Damascius; par exemple, dans son livre *In meteor. Aristot.* (ed. Ald., p. 86). — Au dixième siècle, Photius le cite, mais ce n'est que pour l'accabler de malédictions (19). « L'école, dit M. Alexandre, dans son

réri : « Damascius... disciple de Simplicius et d'Elamite, tous deux Phrygiens; » deux erreurs en une ligne, dirait Bayle. Suidas et Eudocie — ou plutôt leurs copistes — avaient écrit : Δαμάσκιος.... Σιμπλικίου καὶ Ἐλαμίτου (aliter : Εὐλαλίου, Εὐλαμίου. Εὐθαλίου] Φρυγῶν ὁμιλητής... — Fabricius, ed. Harl., t. III, p. 196) : « Damascium Isidori et Simplicii discipulum... » — Cependant Simplicius lui-même s'explique ainsi en nommant Damascius : « notre chef d'école, » ὁ ἡμῶν καθηγεμών. Il le mentionne aussi quelque part comme n'existant plus.

(19) Philopon, cité par M. Lobeck (*Aglaoph.*, p. 935), rappelle un passage de Damascius qui ne se retrouve pas dans la partie de ses écrits arrivée jusqu'à nous. Voyez Philopon. *in Metaph.* I, p. 104. Montfaucon, dans son catalogue de la bibliothèque Coislin, décrit (p. 589) un codex en parchemin, du dixième siècle (Biblioth. impér., fonds Coislin, n° 387), qui avait appartenu au monastère de Saint-Athanase; plus loin (p. 598), il cite le nom de Damascius parmi ceux des principaux philosophes commentateurs. Le titre de l'opuscule où se trouve cette mention est ainsi conçu : Collectio, Deo juvante, diversorum interpretum in Aphthonii Progymnasmata. — Montfaucon avait déja signalé plus haut (p. 328) un manuscrit du quinzième siècle (B. I. f Coisl., n° 178) renfermant une sorte de lexique grammatical, où il avait vu le nom de Damascius. — Enfin Damascius figure, parmi un certain nombre de philosophes, dans un manuscrit du dixième siècle conservé à la bibliothèque de Milan, et traitant de divers sujets religieux et philosophiques. Tel est du moins le témoignage de Muratori (*Antiquit. ital. m. æ.*, etc., t. III, p. 843).

édition princeps des *Lois* de Pléthon (20), l'école s'éteignit dans l'exil ou dans le silence. Au moyen âge, le seul qui remua ses cendres, Psellus l'ancien (vers 1100), fut obligé, dit-on, de composer un poëme pour se justifier du reproche de paganisme. Elle renaît au quinzième siècle avec Pléthon... Cette fois elle n'essaie plus de se déguiser : c'est la restauration du polythéisme ; ce sont les anciens dieux avec leurs noms et leurs attributs, affublés seulement du manteau d'une philosophie qu'on croyait morte, venant redemander leurs temples, leurs autels et leur culte. » (P. LXXXII.)

M. Alexandre dit encore : « Ses idées (celles de Pléthon) ne furent pas sans influence, du moins en Italie : ce fut par l'inspiration de ses souvenirs que s'établit à Florence la plus ancienne de toutes les académies, et d'abord sous la direction de Marsile Ficin. Les idées panthéistiques de l'école néoplatonicienne se font assez jour dans les écrits de ce dernier à travers l'obscurité mystique de son style, pour qu'on puisse le regarder comme le disciple et le successeur immédiat de Pléthon (21). » (P. LXXXIV.)

La partie purement métaphysique du néoplatonisme a laissé quel-

(20) *Pléthon, Traité des lois,* publié par M. Alexandre, de l'Institut, traduit par M. A. Pellissier, 1858.— Cette publication, que provoqua la découverte de fragments inédits faite par M. Vincent, de l'Institut, est du plus haut intérêt pour ceux qui se livrent à l'étude de la philosophie hellénique, ainsi que pour les historiens qui cherchent à ressaisir les origines du mouvement littéraire et philosophique en Europe, aux premiers jours, disons même à la veille de la renaissance.

(21) Il n'est pas douteux que Pléthon n'ait puisé abondamment dans les écrits néoplatoniques, ainsi que M. Alexandre en fait la remarque. Gennadius, l'adversaire de Pléthon, apostrophe le hardi novateur en ces termes, dans sa *Lettre à Joseph l'Exarque :* « Ce Zoroastre et tant d'autres dont tu invoques les noms, Minos, Eumolpe, Lycurgue, Polyides, Tirésias, tu n'as pu voir leurs livres, ni leur emprunter leur doctrine. Le peu que nous savons d'eux, tu as pu seulement l'apprendre, comme tout le monde, soit par les témoignages d'écrivains beaucoup plus récents, soit par les faux ouvrages publiés sous leurs noms. Mais après eux, et par-dessus tout, ton maître, c'est Proclus, dont tu as glané les idées éparses dans ses longs et nombreux ouvrages ; car tu cites bien à l'appui de tes opinions Plutarque (le néoplatonicien), Plotin, Jamblique, Porphyre ; mais Proclus, dont tu t'es le plus servi, tu ne le nommes pas une seule fois, sans doute pour n'avoir pas à partager avec lui la gloire de tes inventions ; vaine précaution, s'il est encore des hommes qui aient lu Proclus, qui aient compris et condamné [οἱ κατεγνωκότες : nous aurions simplement traduit : qui aient compris] sa doctrine, et si ces hommes voient et reconnaissent la source de tes erreurs. » — Voyez dans la publication de M. Alexandre la présente citation, p. LXXX, et le texte grec de la lettre entière, appendice XIX, p. 412 à 441.

Sur ce passage de Gennadius, M. Alexandre s'exprime ainsi : « Proclus, en effet... présente des rapports frappants avec la théodicée et la théologie de Pléthon : les détails diffèrent, mais il y a proche parenté d'idées. »

ques traces de son existence dans la philosophie religieuse des Hébreux, dans la kabbale, considérée au point de vue théorique. Des deux côtés se fait voir l'alliance du rationalisme hellénique et du mysticisme oriental (22). Nous signalerons une autre analogie qui existe entre le néoplatonisme et la kabbale, et qui se rencontre dans l'abus que l'on a fait de ces deux théories; c'est que l'une et l'autre eut ses thaumaturges. Et sous ce rapport, il serait permis d'observer que le néoplatonisme pratique, ou l'art du kabbaliste, ce qui est, on le sait, presque la même chose, n'est pas, aujourd'hui même, entièrement disparu. Mais revenons au sujet principal de la présente notice.

Le lecteur a sous les yeux tous les détails que nous avons pu recueillir sur Damascius et sur ses doctrines. C'en est assez, nous l'espérons, pour faire voir que ce philosophe occupe une place importante dans l'histoire littéraire de son époque. Il nous est présenté comme nourri à l'école de Platon et à celle d'Aristote, initié aux mystères du polythéisme, instruit dans les traditions orphiques, assyriennes, chaldaïques et dans celles de l'Égypte. Il se retrouve avec ces divers caractères dans les morceaux inédits que nous publions. Doué d'un espri éminemment critique, auquel il devait déjà une certaine considération, il appartient en outre à l'une de ces époques de transition où la célébrité, en philosophie comme ailleurs, semble se partager entre les derniers représentants de l'ère qui s'achève et les initiateurs de l'ère nouvelle.

Mais ceux qui cultivent la philosophie ancienne auraient une idée bien incomplète encore de ce que fut Damascius et de la valeur que pouvaient avoir ses doctrines, si leur étude se bornait aux données sommaires qui précèdent. Cette étude fait, en quelque sorte, à ceux qu'elle n'a point rebutés, une loi d'aborder le texte même du philosophe.

On connaît depuis fort longtemps les œuvres de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de Sénèque; on commence même à connaître celles des philosophes postérieurs. A l'égard de Damascius, la portion de ses œuvres qu'on a publiée, bien qu'elle n'occupe pas moins de 390 pages dans le volume dont nous avons parlé plus haut, ne représente qu'un simple fragment, selon l'expression énergique et vraie de M. Egger, et ce fragment est la première partie seulement du livre des *Pre-*

(22) Cette opinion, que nous avons entendu exprimer par un Israélite éclairé, n'est pas admise par l'historien de la philosophie hébraïque, M. Franck, de l'Institut, qui, plusieurs fois dans son savant ouvrage intitulé *La Kabbale,* tend à mettre en doute l'influence du néoplatonisme sur la doctrine kabbalistique.

miers principes. Outre cela, aucune biographie, aucune bibliographie même, n'a donné encore une liste complète de ses écrits. Parmi ceux que l'histoire littéraire a enregistrés, quelques-uns sont perdus, mais la littérature de l'époque à laquelle ils appartiennent en revendique tout au moins la mention. Quant aux écrits qui nous sont restés, presque aussi peu connus que les premiers, ils reposent paisiblement dans les coins les plus sombres et les plus solitaires des bibliothèques publiques. Il suffit cependant de les parcourir pour se convaincre du droit qu'ils ont aux honneurs de l'impression, aussi bien que les autres ouvrages néoplatoniques dont l'Europe savante gratifie chaque jour le public lettré.

C'est en France que s'achève, au moment où nous écrivons ces lignes, une traduction annotée des *Ennéades* de Plotin; c'est en France que paraît pour la première fois une édition complète des œuvres philosophiques de Proclus(23); peut-être aussi devra-t-on à la France une édition de notre philosophe. Si les ouvrages de Plotin, ceux de Porphyre et de Jamblique, ceux de Marinus trouvent des lecteurs attentifs parmi les amateurs des études de mythologie et de philosophie anciennes, un tel public, éclairé déjà, mais jaloux de l'être encore davantage, n'accueillerait pas sans l'encourager un travail qui lui révélerait Damascius, et lui permettrait d'apprécier par ses propres yeux la valeur historique du philosophe. Ce public, il est vrai, n'est pas bien nombreux, mais pense-t-on que préparé à ce spectacle par de fortes études, il vît avec indifférence briller jusqu'à la dernière heure cette noble philosophie qui, telle qu'un flambeau consumé, jette en s'éteignant une plus vive lumière?

Pour notre part, nous nous estimerons fort heureux et payé entièrement de nos arides recherches, si l'utilité d'une belle édition complète de Damascius, texte, traduction et commentaire, doit ressortir des précédentes considérations et des extraits inédits qui accompagnent notre travail.

CH. EM. RUELLE.

(*La suite prochainement.*)

(23) Il est à regretter, pour le dire en passant, qu'un savant, à la fois helléniste et mathématicien, ne se soit pas occupé de publier après une nouvelle récension, et de traduire en français les écrits géométriques de Proclus, tels que son *Commentaire sur le Ier livre des Éléments d'Euclide*. Incompétent nous-même pour apprécier avec autorité l'importance de ce commentaire, qu'il nous soit permis de nous associer aux vœux exprimés en faveur de cette entreprise par M. Vincent, qui a fait entrer la traduction de quelques morceaux du livre de Proclus dans un mémoire publié en 1858, et intitulé : *Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs*, in-8°.

EXCERPTA NOVEM

E DAMASCII LIBRO CUI TITULUS

ΑΠΟΡΙΑΙ ΚΑΙ ΛΥΣΕΙΣ ΠΕΡΙ ΠΡΩΤΩΝ ΑΡΧΩΝ.

II

De divina mundi custodia Orphicorum Phœnicumque, et Ægyptiorum consensus.

Ms. A, t. II, f° 186 r° et 187 v°.
Ms. B, f° 177 v°.

ΠΕΡΙ τῆς τρίτης τάξεως τῶν νοητῶν καὶ νοερῶν τάδε σκεπτέον.....

Πέμπτον περὶ τῆς φρουρητικῆς ἰδιότητος, ἐν ποίᾳ μάλιστα αὐτὴν τάξει καταχωριστέον, καὶ διὰ τί [1] μὴ ἄρχει διακοσμήσεώς τινος, ὡς ἡ τελεσιουργός.

Ms. A, t. II, f° 194 r° et v°.
Ms. B, f° 178 v° — 179 r°.

Ἀλλὰ δὴ τὸ πέμπτον, ἡ φρουρητικὴ ἰδιότης ἄλλῳ παρασκευάζει [2] τὴν φρουρὰν, καὶ σὺν ἄλλῳ ἔχει τὸ εἶναι οὗ ἐστι. Τὸ μὲν γὰρ τελειοποιὸν, ἐν ἐπιστάτου τέτακται μοίρᾳ, τὸ δὲ φρουρητικὸν, ἐν ὑπηρέτου. Διὰ τοῦτο ἴδιον οὐ ποιεῖ διάκοσμον, ἐν ὅλῃ δὲ φαίνεται τῇ μέσῃ τάξει, ἅτε συνδετικῇ οὔσῃ τῶν ἄκρων, καὶ ἑνοποιῷ τῶν διαιρουμένων· μάλιστα δὲ συγκεκλήρωται τοῖς συνοχεῦσιν, ἅτε περιειληφόσι [3] πάντα ἐν ἑαυτοῖς καὶ συνέχουσιν· οὕτω δὲ καὶ οἱ Θεοὶ λέγουσι·

Φρουρεῖν αὖ πρηστῆρσιν ἑοῖς ἀκρότητας ἔδωκεν
Ἐγκεράσας [4] ἀλκῆς ἴδιον μένος ἐν συνοχεῦσι [5].

Καὶ ὁ Ὀρφέως [6] οὐρανὸς οὖρος καὶ πάντων φύλαξ [7] εἶναι βούλεται· καὶ Φοίνικες δὲ καὶ Αἰγύπτιοι, τῇδε τῇ τάξει τὸ φρουρητικὸν ἐγκατοικίζουσιν.

[1] Mss. A, B : διατί, legimus διὰ τί. — [2] Ms. A om. παρασκευάζει..... ἄλλῳ. — [3] Ms. A : περιληφόσι. — [4] Ms. B : ἐγκράσας. [5] Cf. *Th. Stanl. Phil. or. hist.* éd. J. Le Clerc; *Orac. Zoroast.* v. 124. — [6] Ms. A : ὁ τοῦ καὶ Ὀρφαῖος. — [7] Ms. A : φίλαξ.

II

De tertio intelligibilium et intelligentium ordine hæc observanda sunt. . . . . .

. . . . . .

Quintum, de [mundi] custodiendi propria facultate in quali potissimum ordine illam collocare conveniat, tum quanam de causa non principium sit eadem ordinationis cujusdam, sicut facultas ea perfectrix. . . . . .

. . . . . .

Ut vero de quinto proposito loquamur, propria [mundi] custódiendi facultas alii cuivis custodiam parat, cumque alio tenet essentiam ubicumque est. Namque id quod [rebus] perfectionem affert, præsidis loco, et id cui suscipiendæ custodiæ facultas datur, ministri [loco] positum fuit. Unde fit ut proprium haud instituerit ordinem, toto vero videatur medio ordine, ut qui extrema conjungere divisa adunare possit; aptissime autem sortis lege consociata est [custodiendi facultas] conservatoribus, quippe qui omnia in se comprehendantque et contineant. Itaque dicunt et *Dii :*

> Custodire [mundum] rursus presteribus suis extrema dedit,
> Temperans virium propriam iram in conservatoribus.

Et Orphei cœlum, inspector et omnium custos esse vult; nec secus *Phœnices* que et *Ægyptii,* eidem ordini custodiendi [mundi] facultatem assignant.

III

Qua ratione *Philolaüs, Ægyptii, Heliopolitæ, Gazæi* ac *Theologi* lineares figuras Diis assignaverint.

> Ms. A, t. II, f° 187 v°.
> Ms. B, f° 177 v°.

[Περὶ τῆς τρίτης τάξεως κ. τ. λ.]. . . . . .

ENNATON τί[1] σχῆμα ἀποθετέον[2] εἴπερ ἡ μὲν εὐθεῖα λέγεται, ἡ δὲ περιφερὴς, ἡ δὲ μικτὴ, ὡς ἡ ἕλιξ · ἢ πάντως τὸ σχῆμα, ὡς συγκλεῖον πέρας[3]. . . . . .

. . . . . .

Ms. A, t. II, f° 196 v° — 198 r°.
Ms. B, f° 179 v°.

Τὸ δὴ ἔνατον [4], τί τὸ σχῆμα νοητέον, καὶ τὰ εἴδη τοῦ σχήματος.

Ἡ σχῆμα μὲν, τὴν δι' ὅλης περιγραφὴν τῆς οὐσίας, καθ' ἣν αὐτοπερίγραφος ἕστηκεν · διὸ καὶ πρὸ νοῦ τὸ σχῆμα, ὅτι ὁ νοῦς αὐτοπερίγραφος, ἅτε συννεύων [5] πρὸς ἑαυτὸν, καὶ τὸ εἶδος ἕκαστον ὁμοίως · στρογγύλον δὲ [6] καὶ εὐθὺ καὶ μικτὸν κατὰ τὴν [7] ἑκάστων ἰδιότητα τῶν σχηματιζομένων θεῶν · διὰ τί γὰρ, τῷ μὲν τὸν κύκλον ἀνιέρουν οἱ Πυθαγόρειοι [8], τῷ [9] δὲ τρίγωνον, τῷ [10] δὲ τετράγωνον, τῷ [10] δὲ ἄλλο καὶ ἄλλο τῶν εὐθυγράμμων τῶν [11] σχημάτων · ὡς δὲ καὶ μικτῶν, ὡς τὰ ἡμικύκλια τοῖς Διοσκούροις · πολλάκις δὲ τῷ [12] αὐτῷ ἄλλο [13] καὶ ἄλλο ἀπονέμων κατ' ἄλλην ἰδιότητα καὶ ἄλλην, ὁ Φιλόλαος ἐν τούτοις σοφός · καὶ μή ποτε, ὡς καθόλου εἰπεῖν, τὸ μὲν περιφερὲς, κοινὸν σχῆμά ἐστι πάντων τῶν νοερῶν θεῶν ἢ [14] νοεροὶ, τὰ δὲ εὐθύγραμμα, ἰδίᾳ [15] ἑκάστων ἄλλα [16] ἄλλων, κατὰ τὰς τῶν ἀριθμῶν τῶν γωνιῶν καὶ τῶν πλευρῶν ἰδιότητας · οἷον Ἀθηνᾶς μὲν, τὸ τρίγωνον, Ἑρμοῦ δὲ, τὸ τετράγωνον · ἤδη δέ φησιν ὁ Φιλόλαος, καὶ τοῦ τετραγώνου · ἠδὲ μὲν [17] ἡ γωνία τῆς Ῥέας, ἠδὲ δὲ τῆς Ἥρας · ἄλλη δὲ, ἄλλης θεοῦ · καὶ ὅλος ἐστὶν ὁ θεολογικὸς [18] περὶ τῶν σχημάτων ἀφορισμός.

Ἀλλὰ πρὸς τὸ δέκατον ἐπὶ πᾶσι λέγωμεν [19], ὃ καὶ πόλαι [20] ἐδόκει συμπεριλαμβάνεσθαι κοινότερον, καὶ τὸ ἐν γωνίᾳ σχῆμα, κἂν συγκλείῃ, καὶ τὸ ἐν μιᾷ γραμμῇ ὁρώμενον, καὶ ἡ μὴ συγκλείουσα ἕλιξ [21], ἔστω ἡμῖν τὸ [22] σχῆμα, ὡς ἐν τῇ [23] θεολογίᾳ · καὶ γὰρ ἠδὲ [24] θεῷ τινι ὡς τὴν γωνίαν ἀνιεροῦσιν [25] οἱ Αἰγύπτιοι · καὶ ἡ ἕλιξ [21] καὶ πολλὰ ἄλλα μὴ συγκλείοντα [26] σχήματα παραλαμβάνεται · ὡς παρὰ μὲν τοῖς [27] Αἰγυπτίοις [28], τό τε ὀνομαζόμενον [29], ὅ ἐστιν εὐθεῖα ὀρθὴ μία, καὶ τρεῖς πλάγιοι [30] ἐπ' αὐτῆς [31] · ἥ τε κορυφαία καὶ δύο μετ' αὐτὴν · καὶ ἔτι παρὰ Ἡλιουπολίταις, ἄλλο τι [32] · καὶ παρὰ Γαζαίοις, ἄλλο τοῦ Διός. Τί δεῖ πολλὰ λέγειν [33], ὅτε καὶ οἱ θεοὶ ἐν τοῖς λογίοις, « κυρτῷ σχήματι συρομένην » παραδεδώκασι μίαν γραμμὴν, καὶ πολλὴ [34] τοῦ γραμμιαίου σχήματος παρ' αὐτοῖς ἡ χρῆσις; ὅλως δὲ εἰ καὶ τὸ ἔσχατον ἔχειν, καὶ τὸ ἀρχὴν, καὶ μέσα καὶ [35] τέλος, προσήκει τῇ γραμμικῇ, διὰ τί μὴ καὶ τὸ [36] σχῆμα, ὅ γε ἀπὸ τούτων ἀποδείκνυται;

[1] Ms. A : ἔνατόν τι. — [2] Ms. A om. ἀποθετέον... σχῆμα.—Fort. legend. ὑποθετέον. — [3] Hic deficere videntur quædam de proposito x°, quod quidem inferius exponetur. — [4] Ms. A : ἔνατον. — [5] Ms. A : συνεύων. — [6] Fort. legend. τε. — [7] Ms. A add. τῶν. — [8] Ms. A : πυθαγόριοι. — [9] Ms. A : τὸν. — [10] Ms. A : τὸ. — [11] Ms. B om. τῶν. — [12] Ms. A om. τῷ. — [13] Ms. A : ἄλλῳ. — [14] Ms. A : οἱ. — [15] Ms. A : ἴδια. — [16] Ms. A : ἀλλὰ. — [17] Ms. A add. ἡ δὲ. — [18] Ms. A : θεολικὸς. — [19] Ms. A : λέγωμεν, ms. B : λέγομεν. — [20] Ms. B : πάλαι, deleto v° πάλιν. — [21] Ms. A : ἔλιξ. — [22] Ms. A om. τὸ.— [23] Ms. B om. τῇ. — [24] Ms. A om. ἠδὲ.— [25] Ms. A : ἀνεροῦσιν.— [26] Ms. A : συγκλίοντα. — [27] Ms. A : τοὺς, ms. B om. — [28] Ms. A : Αἰγυπτίους.— [29] Ms. A : τότε τ' ονομ... —

[30] Ms. A : πλάγι (quod fortasse descriptor audierat, verbi loco πλάγιοι, a lectore πλάγιι pronuntiati). — [31] Αὐτῆς legimus, mss. A, B : αὐτοῖς. — [32] Ms. A : ἀλλ' ὅ τι. — [33] Ms. A : λέγει. — [34] ms. B : πολλοὶ. — [35] Ms. A add. τὸ. — [36] Ms. A add. μὴ.

III

(De tertio intelligibilium et intelligentium ordine hæc observanda sunt.). . . . . .

. . . . . .

Nonum, quid figura sit, instituendum est, si quidem [linearum] una recta dicitur, altera orbicularis, tertia quoque mixta, qualis helix, vel omnino figura ut concludens terminus. . . . . .

. . . . . .

Nonum autem aggredientes, quid sit figura videamus, quidque figuræ species.

Figuram autem [dicamus] circumscriptionem factam per totam essentiam, ad quam hæc ipsa se circumscribens existit, quamobrem et ante intelligentiam figura, quod illa se ipsa circumscribit, quippe quæ in se contrahatur, ac simili modo figura quæque, rotundaque et recta, tum mixta prout efficti numinis cujusque est propria facultas. Quanam enim de re alteri numini circulum dicabant *Pythagorici*, alteri triangulum, quandrangulum illi, aliisque aliam aliamve rectis constantem lineis figuram, sicut et mixtam, ut hemicyclia Dioscuris? Sæpius etiam eidem numini unam alteramque subinde figuram assignans, secundum unam proprietatem, mox et alteram, *Philolaüs*, in hoc sapiens; neque unquam, ut summatim loquar, quum orbicularis figura omnium sit intelligentium deorum communis, quatenus intelligentes; tum quæ rectis in lineis consistunt figuræ propriæ sunt [numinis] cujusque, alia alius, secundum numerorum et angulorum et laterum proprietates : ut Minervæ triangulum, ac Mercurii quadrangulum; hic vero, *Philolaüs* ait, vel quadranguli hunc esse angulum Rheæ [sacrum], hunc Junonis aliusque deæ alium; ac tota est theologica figurarum determinatio.

Nunc autem de proposito decimo post omnia dicamus, quod et jampridem communius [in supra dictis] comprehendi videbatur; et figura intra angulum posita, quamvis non eum concludat, et ea quæ in una linea cernitur; et ea ipsa quæ non concludit helix, erit arbitrio nostro figura, ut in theologia [fieri] solet; etenim numini cuidam angulum *Ægyptii* dicant; atque helix multæque aliæ non con-

cludentes figuræ admittuntur; quia idque quod et nominatur, et re ipsa est una linea rectaque et ad perpendiculum exacta, tresque obliquæ super hac; summa scilicet ac duo post eam; et apud *Heliopolitas* aliud quid; tum apud *Gazæos* aliud Jovi [dicatum]. Quid vero plura dicere expedit, quum ipsi quoque oraculis *Dii*

Curva figura tractam

tradiderunt lineam unam, ac multum adhibetur apud eosdem linearis figura? Summatim vero, si denique et principium mediasque partes et finem habere lineari convenit [doctrinæ], quamobrem non figuram etiam quæ quidem ab illis demonstratur?

Chi Em. Ruelle.

(*La suite prochainement.*)

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Parmi les nombreuses inscriptions inédites qui figurent dans le nouvel annuaire de la Société archéologique de Constantine, l'une des plus intéressantes est le n° 15 de la page 121, qui a pour objet la création, par *Antonia Saturnina*, fille de *Lucius*, d'un village et d'un marché bi-mensuel : précieux témoignage de la large part qui était laissée à l'initiative des particuliers dans la société romaine.

Cette Antonia est une grande dame que nous connaissions déjà (*Insc. rom. de l'Algérie*, n° 1815) comme femme de C. Arrius Pacatus, et belle-mère de trois Arrius qualifiés de *clarissimi viri*, titre qu'ils ne tenaient pas de leur père, et qu'ils ont peut-être dû au crédit d'Antonia. Le monument élevé à cette dame avait pour auteur un affranchi de sa famille, du nom de Lucius Antonius Cassianus.

A l'aide de ces données, le célèbre archéologue de Saint-Marin, comte Borghesi, a tâché de trouver dans l'histoire des points de repère qui permissent d'assigner une date au monument, et la ressemblance des noms l'a porté à croire que notre Antonia Saturnina pourrait bien être la fille de Lucius Antonius Saturninus, qui se révolta en Dalmatie contre Domitien; mais il s'est arrêté devant cette objection que les pierres épigraphiques de l'Algérie ne remontent pas ordinairement plus haut que le commencement du dixième siècle de Rome, c'est-à-dire que le milieu du deuxième siècle de notre ère.

Comme il est de fait qu'un assez grand nombre d'inscriptions de l'Algérie appartiennent aux règnes d'Adrien et de Trajan, je ne crois pas que l'objection ait une grande valeur, d'autant que le monument dont il s'agit paraît avoir été fait à une époque où Antonia n'était plus jeune, et par conséquent loin de celle où son père a pu jouer un rôle. Toutefois les surnoms étant chez les Romains plutôt empruntés à l'aïeul qu'au père, je préférerais supposer notre Antonia petite-fille seulement du personnage mentionné par Borghesi.

La donnée fournie par l'affranchi L. Antonius Cassianus me paraît d'ailleurs rattacher cette dame au proconsul d'Afrique P. Antonius Cassianus, dont on a une inscription algérienne, qui porte le numéro 3247 dans le recueil précité.

Quant à la nouvelle inscription, elle contient des détails intéressants à discuter et qui méritent d'être traités dans un article spécial.

C. C.

— On vient de faire à Ostie une découverte importante, c'est celle d'un *mithreum*, près des thermes maritimes. Le pavé en mosaïque est un don fait au dieu Mithra, soleil invincible, par un de ses dévots. L'inscription, répétée deux fois, indique la longueur de l'édifice. Près de la porte d'entrée est un édicule avec des ornements architectoniques rehaussés de belles couleurs. Dans l'édifice se sont trouvées une douzaine de lampes et une treizième à douze becs. Le long du sanctuaire, des gradins en maçonnerie semblent disposés pour les assistants. A peu de distance de la porte d'entrée est un puits; un autre est en face de l'autel, qui n'a pas été changé de place. Cet autel est de marbre cipolin et porte la dédicace de celui qui le fit élever. A côté de l'autel, de chaque côté, sont sept gradins. Des bases, avec des reliefs sculptés et des statuettes, représentent des ministres de Mithra, l'un relevant, l'autre abaissant son flambeau. Ces figures offrent des traces de dorures; elles sont d'une excellente exécution. Une troisième statue, d'une plus grande dimension, représente le ministre s'appuyant sur le flambeau éteint. On a trouvé en outre deux têtes du dieu Mithra qui avaient été dorées dans le principe; elles sont plus grandes que nature; une des mains de ces statues a été également retrouvée. Le vêtement de l'une au moins était peint en rouge.

Enfin dans le même *mithreum* se sont rencontrées des têtes en brocatelle rouge, un trapézophore en lumachelle orientale.

On doit considérer ce monument consacré à Mithra comme l'un des plus curieux et des plus complets qui aient encore été mis au jour.

— On a retrouvé à Gand, dans un état parfait de conservation, le tombeau de Jacques d'Artevelde, que l'on croyait avoir été détruit au seizième siècle. En fouillant le sol dans le voisinage de l'hôpital de Byloque pour y poser les fondements d'une maison destinée au directeur de cet établissement, des ouvriers ont découvert une pierre surmontant un caveau dans lequel était déposé un squelette. Une plaque de métal oxydé, mais sur laquelle on pouvait lire encore parfaitement ces mots : *Jacob van Artevelde* upperhafman, Hooymaend MCCCXXXXV, ne laisse aucun doute sur l'identité de ces restes. (*Journal de Francfort.*)

BIBLIOGRAPHIE

Les Écritures cunéiformes, exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie, par M. Joachim Ménant. (Paris 1860, in-8°.)

M. J. Ménant, jeune orientaliste, qui s'est voué à l'étude des antiquités de la Perse et de l'Assyrie, a eu l'heureuse idée de faire connaître au public, dans un ouvrage spécial, l'état actuel des études sur les inscriptions cunéiformes. Aucun travail n'était plus opportun, car malgré la célébrité qui s'attache déjà au mot de cunéiformes, bien peu de personnes ont essayé de prendre connaissance des travaux dont ces écritures ont été l'objet.

Les uns nient ou montrent une extrême défiance, les autres se laissent un peu aller à un excès de confiance dans des résultats qui ne sauraient être encore regardés comme définitifs et n'ont pas la franchise de laisser voir ce qu'il y a d'incertain dans nombre de leurs traductions.

Il faut s'armer sans doute de sévérité, mais il faut craindre aussi de décourager des recherches où l'on n'arrive à la vérité qu'après force tâtonnements.

Chacun sait qu'il existe deux classes bien distinctes d'écritures cunéiformes; l'une, qui appartient à l'époque la plus récente, représente l'idiome persépolitain : c'est ce que l'on a appelé l'écriture arienne. Pour cette écriture, presque toutes les incertitudes sont levées, et les obscurités qui subsistent encore tiennent à l'insuffisance de nos connaissances en langue zend, dont nous ne possédons qu'un seul monument, l'Avesta. Nous ne suivrons donc pas l'auteur dans le chapitre qu'il lui a consacré.

Pour les écritures de l'Assyrie et des Médo-Scythes comprises sous le terme générique d'écritures *anariennes*, la question demeure litigieuse.

M. Ménant nous fait l'histoire de ce déchiffrement, en suivant l'ordre historique des tentatives dont il a été l'objet. Il raconte plus qu'il ne discute, et par les tableaux et les rapprochements qu'il donne, il nous permet de vérifier nous-mêmes sur les monuments la valeur des traductions proposées. M. Ménant maintient en général la solidité des aperçus de M. Oppert. Il fait bien comprendre en quoi consiste le phénomène de la polyphonie, c'est-à-dire de la valeur vocale différente que peut avoir un même signe. C'est là en effet pour les philologues un *phénomène*,

et M. Ménant se garde bien d'y voir un principe. A ses yeux, c'est un simple accident, mais un accident qu'il est impossible de ne pas reconnaître quand on compare et que l'on décompose des groupes qui représentent des noms connus et certains, par exemple ceux de *Darius* (*Dariyavus*) et de *Misir* (*Egypte*). M. Ménant a raison de soupçonner que sous cette polyphonie apparente se cache certaine loi dans l'emploi des signes cunéiformes dont on n'a point encore découvert la clef. M. Oppert, qui a développé et fécondé le système de la polyphonie déjà reconnue par le colonel Rawlinson, a eu le tort de laisser croire qu'un pur arbitraire présidait au choix de la valeur attribuée aux caractères polyphones. Cet arbitraire n'est pas aussi grand qu'on l'a supposé, et M. Ménant a bien expliqué la marche suivie par la philologie. M. Oppert part d'un fait qui nous paraît aujourd'hui suffisamment établi, c'est que la langue assyrienne appartenait à la famille sémitique. Sans doute, ce n'était pas un idiome tout à fait identique par ses formes grammaticales et ses radicaux, à ceux de l'Arabie ou de la Palestine. Il pouvait avoir subi l'influence modificatrice de langues ariennes, couschites ou touraniennes, mais il n'en demeure pas moins constant que dans ses éléments fondamentaux, il se rattachait aux langues parlées par les peuples que la Genèse a donnés comme issus de Sem.

Ce fait une fois acquis, le caractère sémitique guidera dans le discernement des valeurs du polyphone. On rejette celles qui ne sauraient donner aux mots une tournure sémitique pour ne conserver que celles qui s'accordent avec elle. C'est là sans doute un procédé assez lâche, mais l'expérience en a souvent vérifié la légitimité. Quant à la valeur des caractères, le tableau dressé par M. Ménant, et qui donne les transcriptions proposées, soit pour l'écriture assyrienne, soit pour la médo-scythique, prouve que l'arbitraire ne joue pas un si grand rôle qu'on était tenté de le supposer, et que la comparaison des inscriptions bilingues et l'étude des noms propres ou géographiques ont conduit forcément à certaines déterminations que l'on peut maintenant tenir pour rigoureuses. Toutefois l'intelligence des inscriptions médo-scythiques nous échappe, et malgré les essais ingénieux de MM. Westergaard, Hincks, de Saulcy, Norris et Oppert, on ne saurait traduire avec confiance des textes écrits dans une langue d'un caractère encore mal défini. Mais quant aux inscriptions assyriennes, la recherche est beaucoup plus avancée. Les analyses qui ont été opérées d'un grand nombre de groupes ont mis en évidence certaines articulations. M. Hincks a découvert un principe dont M. de Saulcy n'avait signalé que des cas particuliers, le syllabisme; il a fait disparaître ainsi un grand nombre de prétendus homophones renfermant la même consonne, mais associée à une voyelle différente. C'est cette découverte qui est devenue la véritable base du déchiffrement et qui a permis de ratifier les interprétations parfois heureuses de M. Rawlinson et de ses émules. Une fois les premières difficultés vaincues, M. Oppert a pu pousser l'étude plus loin et tenter de reconstituer les formes grammaticales de l'assyrien.

Les décompositions ont permis à ce philologue de saisir les règles de l'orthographe. Il montra que l'écriture assyrienne offrait des caractères pour représenter des voyelles, mais aucun pour les consonnes isolées, la consonne étant toujours unie à une voyelle préfixe ou suffixe. Il découvrit aussi l'existence de syllabes composées en analysant les noms propres perses. Exemple: le nom de Cyrus est écrit *Ku-ra-as*, avec trois signes, et *Ku-ras*, avec deux; d'où il suit que le signe représentant la syllabe *ras* est une syllabe composée des deux syllabes simples *ra* et *as*. Mais tout n'est pas syllabique dans l'écriture assyrienne; certains signes sont irréductibles à la décomposition; on les a appelés idéogrammes. Ce sont comme nos chiffres de véritables symboles, et l'on n'a pu en découvrir le sens qu'en comparant des phrases ou des mots identiques. On a trouvé parfois l'idéogramme remplacé par une transcription syllabique. Ces idéogrammes, de même que certains hiéroglyphes figuratifs et symboliques en égyptien, entrent dans la composition des mots avec une valeur syllabique qui est celle de leur prononciation, absolument comme lorsque nous écrivons octobre par 8bre, décembre par xbre. Il y a aussi des idéogrammes composés. S'est-il agi d'exprimer l'idée d'une divinité spéciale, on a associé l'idéogramme de dieu à un autre. Le dieu Nebo, par exemple, avait dans ses attributs le sacre des rois. Pour écrire son nom, on a réuni l'idéogramme de dieu, prononcé *an*, à un signe qui paraît avoir représenté, à en juger par sa plus ancienne forme, une burette ou lecythus, et l'ensemble de ces deux signes a représenté le nom de Nebo.

Tels sont les principaux éléments de l'écriture assyrienne. Une fois les transcriptions établies, on tente le déchiffrement à l'aide du vocabulaire des langues sémitiques. On trouve encore à Vân et à Suse des inscriptions écrites dans une écriture particulière, que M. Oppert a appelée casdo-scythique, et qui s'est jusqu'à présent montrée rebelle à toute tentative de déchiffrement. Le champ des études purement assyriennes est assez vaste pour qu'on se contente en ce moment de le cultiver. L'écriture assyrienne se décompose d'ailleurs en plusieurs variétés. On reconnaît pour chaque signe une forme hiératique, une archaïque et une moderne. On saisit aussi des différences graphiques selon les lieux pour des signes au fond identiques; ce qui s'explique lorsqu'on songe que les monuments assyriens embrassent une période de plus de quinze siècles. Quant à l'écriture médo-scythique, j'ai dit plus haut que l'étude n'en avait point été poussée si loin. On y a reconnu aussi certains caractères idéographiques. Il existe assurément entre les deux écritures assyrienne et médo-scythique un lieu de filiation. Leurs formes si analogues indiquent que l'une procédait de l'autre. La polyphonie a mis M. Oppert sur la voie qui nous permettra de résoudre cette question. D'après lui l'emploi des polyphones tiendrait à ce que les signes cunéiformes avaient été transmis aux Assyriens par un autre peuple. Ces signes leur vinrent avec une valeur syllabique déterminée; mais ils en reçurent d'eux de nouvelles conformes à l'appellation assyrienne de l'idéogramme. De là donc deux prononciations

pour un même signe. Ainsi le signe qui a la valeur syllabique *an* représentait en assyrien le mot dieu, qui se disait *ilou*, tandis qu'en médo-scythique on ne trouve pas pareille anomalie. Cette idée tendrait donc à nous faire regarder les Médo-Scythes comme les inventeurs de l'écriture cunéiforme.

Je ne dirai qu'un mot des compléments phonétiques dont la découverte est due à M. Oppert, et qui viennent heureusement réduire le nombre des polyphones. C'est une particularité qui avait déjà été constatée pour l'égyptien et le japonais. Un signe idéographique étant susceptible d'éveiller plusieurs idées, pour éviter la confusion, les Assyriens écrivaient d'abord l'idéogramme et lui donnait la terminaison phonétique qu'aurait eu le mot s'il eût été écrit phonétiquement. On pourra trouver dans les transcriptions du savant assyriologue des nombreux exemples de ce fait.

Le livre de M. Ménant est la meilleure défense qui ait été écrite des études assyriennes actuelles; il est clair, il est précis; il est de nature à faire tomber de premières et de naturelles défiances. L'auteur n'a point encore attaché son nom à des essais d'interprétations; mais, préparé comme il l'est, nous ne doutons pas qu'il ne réussisse à éclaircir pour sa part quelques-unes des obscurités dont demeure environnée une question qu'il a déjà mise en lumière. A. M.

Groupe antique représentant un gladiateur terrassé par un lion, notice par M. Jules Chevrier. (Châlon, 1859, in-4°)

On a découvert en septembre 1856, dans une cave d'une des maisons de Châlon sur Saône, un groupe antique en pierre blanche représentant un combattant renversé sous l'étreinte d'un lion. Ce groupe était enfoui au milieu d'autres débris, tels que pierres cubiques de petit appareil, fragments de colonnes, etc. Sa hauteur est de $0^{m},97$ et sa largeur de $1^{m},15$. Il a été acquis par le musée de Châlon, dont il fait aujourd'hui un des plus curieux morceaux. Ce monument ne se recommande pas toutefois par l'excellence du travail; l'exécution en est lourde et grossière, la composition maladroite et ignorante, et l'intérêt qu'il présente se réduit presque exclusivement aux détails de l'armure que porte le combattant. M. Chevrier a fait de cette armure l'objet d'une étude approfondie. Frappé de la ressemblance de l'équipement de la figure avec celui des gladiateurs représentés à Pompéi sur le tombeau de Castricius Scaurus, il a tiré de ce rapprochement d'heureux éléments pour l'interprétation de son sujet; ce qui l'a conduit à chercher quelle était l'armure distinctive de chacune des classes de gladiateurs. Sans se prononcer d'une manière absolue sur l'âge du groupe, M. Chevrier montre que la vraisemblance doit le faire regarder comme une œuvre du quatrième siècle.

La curieuse photographie qui accompagne la notice de M. Chevrier permet à ceux mêmes qui n'ont pas le monument sous les yeux, de contrôler les aperçus proposés par l'auteur. A. M.

Annuaire de la société archéologique de la province de Constantine. (1858-1859). Paris, Lélux, in-8°.

Le grand nombre de monuments que renferme la province de Constantine a éveillé chez les Français fixés dans cette province le goût de l'archéologie. Une société a été fondée en vue de l'entretenir et de faire connaître au monde savant le résultat de ses investigations. Chaque année de nouveaux monuments sont venus grossir le trésor amassé par les archéologues algériens, et l'annuaire de la société archéologique de la province de Constantine n'a pas tardé à être classé parmi les recueils qui peuvent le plus servir à l'avancement de nos connaissances sur l'antiquité. Déjà trois volumes avaient paru, tous renfermant sur l'épigraphie latine, punique ou arabe, sur les constructions romaines de la province d'intéressants mémoires. Le quatrième annuaire ne le cède en rien aux trois qui l'ont précédé; nous pouvons même dire qu'il est encore plus riche en documents. Nous y trouvons les mémoires suivants : *Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du cinquième siècle* (celle de l'évêque Novatus), par M. le général Creuly. — *Mémoire historique et archéologique sur Tebessa (Theveste) et ses environs.* — *Inscriptions romaines découvertes dans la même ville et dans les environs de Lambèse*, par M. le capitaine Moll. — *Inscriptions inédites de la subdivision de Batna,* par M. le capitaine Payen. — *Description de quelques lampes funéraires du musée de Constantine.* — *Inscriptions latines découvertes dans la province depuis 1858, ou recueillies pendant la publication du volume*, par M. Cherbonneau. — *Lettres sur le camp de Kseur, près de Bougie,* par M. Pelletier. — *Découverte de dix-huit stèles numidiques faite à Constantine.* De nombreuses planches accompagnent l'ouvrage. Nous avons remarqué notamment celles qui représentent les sujets suivants : le temple de Minerve à Theveste, dessiné par M. Moll, curieux monument d'ordre corinthien dont les colonnes monolithes sont de marbre blanc veiné de bleu ; l'arc de triomphe de Caracalla dans la même ville ; la statue d'un empereur romain découverte à Philippeville, dessinée par M. Meurs; un bas-relief servant de seuil à un gourbi, à Aïn-Phowa, le pagus Phuensium ; le tombeau d'Aumasgaris, chez les Nemenchas. Mais ce qui fait par-dessus tout l'importance de l'annuaire que nous annonçons, c'est le nombre considérable d'inscriptions inédites qui s'y trouvent rapportées. L'une d'elles mentionne, d'après M. Moll, un personnage du nom d'Aumasgaris. Il y a encore quelque doute à cet égard, et en présence des lectures parfois incertaines que présentent les monuments épigraphiques, il est bon que les éditeurs se bornent à reproduire le résultat de leur copie ou de leur estampage, sans tenter d'y introduire aucune des corrections que l'interprétation leur suggère. Il nous est impossible d'analyser ici des mémoires qui demandent à être lus dans tous leurs développements, de reproduire les inscriptions si diverses et intéressantes à tant de titres dont le recueil fourmille. Nous ne saurions davantage suivre M. le général Creuly dans la description

de l'épitaphe du célèbre Novatus qu'avait déjà publiée M. Léon Renier, discussion aussi intéressante pour l'épigraphieq ue pour l'histoire du christianisme dans cette province. Nous nous bornerons donc à renvoyer le lecteur à l'annuaire, dont on retrouvera signalés plus haut, par une personne plus compétente, quelques-uns des mérites spéciaux. A. M.

NOTICE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR M. LE COMTE BARTOLOMMEO BORGHESI.

M. le comte Bartolommeo Borghesi, qui vient d'être enlevé aux lettres savantes après avoir été élu, peu de temps auparavant, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la place d'associé étranger laissée vacante par la mort de Ritter, était né le 11 juillet 1781, à Savignano, près de Rimini, au pied de Saint-Marin, dans la Romagne.

En 1821, il fut obligé de quitter Savignano pour se soustraire aux poursuites pontificales, et se retira à Saint-Marin, d'où il n'est guère sorti depuis que pour aller à Rome, en 1842, comme plénipotentiaire de la république, sa patrie d'adoption, qui lui avait donné asile et dont il a fait la gloire. Dans cette retraite, M. Borghesi consacra tout son temps à l'étude de l'épigraphie et de la numismatique romaines. On peut dire qu'il a fait mieux que régénérer ces sciences; il les a conduites si loin et en a fait sortir tant d'enseignements nouveaux, qu'il est devenu comme le créateur de l'exégèse historique par les inscriptions. Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en disant que les premières notions exactes que l'on ait possédées sur l'administration militaire, politique, religieuse, et sur les fastes consulaires datent des travaux de M. Borghesi. Il est tel mémoire, tel article dont les importants résultats se cachent sous le titre le plus modeste et qui renferment de ces précieuses révélations qui éclairent toute une époque : ces travaux, publiés pour la plupart dans des recueils périodiques, sont de véritables chefs-d'œuvre de science, de méthode, de raisonnement, et ajoutons, de style; car personne n'écrivit l'italien avec plus de pureté et d'élégance que le solitaire de Saint-Marin. Mais il faut bien avouer qu'il est très-difficile de lire et d'abord de réunir tant de travaux épars dans les revues, les journaux, les ouvrages étrangers, où ils sont quelquefois intercalés sous forme de lettres. Il n'est déjà pas fort aisé de découvrir, sous des titres souvent insignifiants, des études du plus haut intérêt, comme son admirable travail sur l'administration romaine dans l'article sur le consul Burbuleius. M. Borghesi, exigeant pour lui-même, s'instruisant tous les jours et se perfectionnant depuis quarante ans dans une science où il était passé maître dès sa première publication sur les *Fastes capitolins*, n'a pas voulu autoriser une seconde édition de l'ensemble de ses articles.

C'est ce qui nous a décidé à en donner une liste bibliographique aussi complète qu'il nous a été possible de la dresser. Il n'existe qu'une seule bibliothèque qui contienne à peu près ses œuvres complètes: c'est celle de la petite ville de Savignano, patrie de l'illustre épigraphiste. C'est là que M. Noël Des Vergers, l'ami, l'admirateur et le disciple de M. Borghesi, a pu compléter à peu près celle qu'il avait commencé, en dépouillant les recueils scientifiques favorisés de ces précieuses communications. C'est à l'extrême obligeance de notre aimable et savant compatriote, que nous devons la plupart des éléments de cette liste analytique, ou du moins explicative, que nous avons disposée suivant l'ordre chronologique (1).

En examinant d'ailleurs l'ensemble des travaux de M. Borghesi, publiés aujourd'hui, on est frappé, sinon de leur unité, du moins de la préoccupation constante qui fait le fond de toutes les communications du savant de Saint-Marin : c'est cette grande restitution des fastes consulaires. N'est-ce pas là, en effet, la charpente de l'administration romaine, dont tous les ressorts sont si bien connus de M. Borghesi. C'est là le but de toute sa vie, de cette vie solitaire, si exceptionnellement laborieuse, loin des soins vulgaires et des obligations banales. Le grand ouvrage de M. Borghesi, résultat de cinquante ans de travail, et qui sera publié après lui par M. Bocchi, professeur à Bologne et son ami, est l'histoire complète des fastes consulaires rétablis et expliqués. Nous en avons vu chez M. Borghesi le volumineux manuscrit, et nous croyons que tous les articles publiés jusqu'a ce jour sous son nom ne sont, pour ainsi parler, que des feuilles volantes de cet immense recueil. C'est ce qui explique comment, à travers l'apparent et naturel isolement d'articles détachés, il n'est pas impossible d'en saisir le lien, la pensée dominante et de les rattacher à un ensemble encore inédit, mais dont la publication sera comme la lumière complète sur les institutions romaines.

Nous devons rappeler, à la gloire de M. Borghesi, que personne n'a plus fait que lui pour hâter l'importante entreprise du *Corpus universale inscriptionum latinarum* que la France devait aborder, et que le gouvernement prussien poursuit et achèvera certainement dans un avenir assez prochain.

Depuis la publication du recueil de Gruter en 1601, il n'y eut pas de tentative sérieuse pour réunir les inscriptions latines en un seul recueil avant le Français Seguier et Scipion Maffei, de Vérone, qui entreprirent en 1732 le catalogue de tous les monuments connus. Muratori, en 1739,

(1) Malgré tous nos efforts, nous n'espérons pas encore être arrivé à donner un catalogue complet; nous serions infiniment obligé à ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'épigraphie, de nous faire connaître les titres d'ouvrages que nous aurions oubliés et que M. Borghesi avait lui-même oubliés, étant dans l'usage d'envoyer avec une libéralité inépuisable ses doctes explications sous forme de lettres, à des correspondants souvent obscurs, qui publiaient quelquefois ces renseignements sans que celui dont ils émanent en fût prévenu.

publia, comme on sait, à Milan, un nouveau *Thesaurus*, complément de celui de Gruter. Mais ces deux recueils réunis étaient loin de présenter l'ensemble complet des textes épigraphiques. Le catalogue de Seguier, poursuivi avec activité par ce savant, s'arrête en 1785. Malheureusement, il suit l'ordre alphabétique au lieu de l'ordre géographique, qui semble préférable aujourd'hui, et dont on reconnaît les avantages pour le classement méthodique et les recherches. Ce catalogue, d'ailleurs, est demeuré inédit et il n'en existe que trois exemplaires : un est à la bibliothèque impériale de Paris, un autre appartient à M. Noël des Vergers, le troisième est en *fiches* chez MM. F. Didot. Ce qui fait le prix et l'intérêt du catalogue de Seguier, c'est qu'il ne se borne pas à indiquer l'existence, la provenance et l'emplacement des monuments ; il dresse la bibliographie complète des travaux auxquels chaque inscription a donné lieu. M. des Vergers a pris soin de continuer, depuis 1785 jusqu'à nos jours, les précieuses indications de Seguier.

En 1835, Olaüs Kellermann, savant danois, reprit le projet de Seguier et de Maffei, et il fut encouragé dans cette voie par M. Borghesi, qui lui écrivit alors, à la date du 31 juillet de cette année, une lettre fort remarquable où il indiquait les moyens et la méthode à suivre dans ce grand travail de classement. Le projet de Kellermann fut exposé à l'académie de Copenhague ; malheureusement ce savant mourut sans avoir pu donner suite à cette idée féconde et utile dont M. Borghesi ne cessa de solliciter la réalisation.

En 1843, M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, reprit le dessein de cette grande publication. Une commission fut nommée qui comprenait des savants latinistes, tels que MM. Letronne, Burnouf père, Le Clerc, Hase, Egger, mais pas un épigraphiste. M. N. des Vergers, cependant, fut nommé correspondant des travaux de la commission en Italie et entreprit un voyage très-fructueux ; il publia deux lettres adressées à Letronne, l'une en 1845, l'autre en 1847, dans lesquelles il retraçait les phases diverses par lesquelles avait passé le projet du *Corpus*, depuis Gruter jusqu'à nos jours, et examinait dans quelle mesure il conviendrait de répondre aux ouvertures que faisait alors la Prusse, touchant cet objet ; car M. Villemain venait de quitter le ministère et tout semblait arrêté. Ce fut malheureusement le signal de l'abandon du projet auquel M. Borghesi avait promis de concourir, et qui avait été encouragé par lui avec autant de zèle qu'il avait mis d'ardeur à le provoquer. Aujourd'hui c'est le triumvirat scientifique allemand et italien de MM. Th. Mommsen, W. Henzen et de Rossi, qui préside avec activité, sous le patronage du roi de Prusse, à l'accomplissement de cet important recueil, et le jeune docteur Hübner voyage en ce moment en Espagne pour relever et choisir (chose difficile !) les inscriptions si peu et surtout si mal connues de la péninsule ibérique. Nous avons vu les envois considérables faits de Rome par M. Henzen à Berlin, où M. Mommsen centralise tous les documents, et nous avons confiance, grâce à l'ardeur et au discernement de tels hommes, que bientôt l'Allemagne sera en mesure de donner au monde savant le monument

durable d'un *Corpus universale* exact, complet, bien ordonné et méthodiquement divisé. Mais n'oublions pas que c'est M. Borghesi qui a été le promoteur persévérant de cette belle œuvre et qui a posé, dans sa lettre du 31 juillet 1835, les principes aujourd'hui mis en pratique à Berlin.

OUVRAGES, ARTICLES, NOTES, COMMUNICATIONS DE M. LE COMTE BARTOLOMMEO BORGHESI.

1813. — *Lettera di Bartolomeo Borghesi all' abbate Luigi Nardi sopra due medaglie di Augusto rappresentanti l'arco di Rimino.* Cette lettre est datée de Savignano, 28 septembre 1813 ; 16 p. gr. in-4° ; elle est insérée dans l'ouvrage de Nardi (p. 65 à 81) intitulé : Descrizione antiquario — architettonica, con rami dell' arco di Augusto, Ponte di Tiberio, e tempio malatestanio di Rimino. Rimino, 1813. (*Rare.*)

1817. — *Della Gente Arria romana e di un nuovo denaro di Marco Arrio secondo.* Dissertazione di Bartolomeo Borghesi, pubblicata dal dott. Gio. Labus. Milano. Co' tipi di Giovanni Pirotta 1817. In-8. (115 p.)

Le savant de Savignano a montré dans cette importante dissertation, une des plus longues qu'il ait faites, comment, à l'aide des monnaies et de l'épigraphie, on peut rétablir l'histoire d'une famille romaine. L'épigraphiste Labus, de Milan, ravi trop tôt à la science et dont les dissertations éparses sont si difficiles à réunir, était lié d'amitié avec M. Borghesi et ils s'étaient partagé le domaine de l'épigraphie. Labus devait se charger de la partie militaire, M. Borghesi se réservait les fastes consulaires et les grandes magistratures.

1818 et 1820. — *Nuovi frammenti dei fasti consolari Capitolini* illustrati da Bartolomeo Borghesi : Parte prima. Milano, Giuseppe Maspero in Santa Margherita, 1818, 126 p. in-4° ; — Parte seconda. Milano, Manini, e Rivolta, 1820 ; 220 p. in-4°.

Pour indiquer la pensée et le but de cet important travail de M. Borghesi, auquel il y aurait tant à retoucher aujourd'hui et qui n'est guère que le préambule de son grand ouvrage manuscrit, mais qui ne renferme pas moins d'excellentes parties et qui nous offre un modèle de méthode scientifique dans l'emploi de l'épigraphie, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les réflexions de M. Noël Des Vergers, extraites en partie de son article sur les *Fastes* dans l'*Encyclopédie moderne :*

« ... Quelque soit l'époque à laquelle les *Fastes capitolins* ont été gravés, époque évidemment antérieure à l'an de Rome 724, l'orthographe des noms et l'ensemble de la composition prouvent qu'ils ont été rédigés d'après un monument original d'une antiquité et d'une autorité incontestables. On a voulu que ce fussent les Fastes composés par Pomponius Atticus. Mais comment supposer que le livre d'Atticus n'ait pas été constamment sous les yeux de Tite-Live lorsqu'il dictait son histoire ! Et cependant nous avons la preuve que Tite-Live a bien souvent négligé de consulter les Fastes, dont les tables sont conservées maintenant au Capi-

tole. S'il l'eût fait, il eût évité sans doute bien des omissions, des erreurs qu'on aurait jamais cru possibles chez un historien dont la réputation est si universellement établie, erreurs dont on ne peut douter d'après l'examen si plein de doctrine et de critique que M. le comte Borghesi a fait des nouveaux fragments retrouvés par l'abbé Fea, sous le pontificat de Pie VII. Il est donc probable que les marbres capitolins n'étaient pas aussi populaires, aussi répandus que l'œuvre d'Atticus. N'était-ce pas plutôt des documents solennels rédigés d'après les monuments les plus authentiques conservés au Tabularium, mais que Tite-Live et Denys ne consultaient pas toujours, ayant trop souvent recours à des sources moins pures. Reste à savoir maintenant si, parmi les anciens chroniqueurs, on ne pourrait pas en reconnaître quelqu'un qui ait eu sous les yeux les Fastes du Capitole et qui les ait fidèlement suivis. Or, cette importante découverte a été faite par M. le comte Borghesi, et est un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de tous les hommes qui aiment les études sérieuses. Il a remarqué qu'un anonyme auquel on doit la chronologie des consuls depuis le commencement de la république jusqu'à l'année 354 est, au milieu de ses anomalies et de ses contradictions avec Tite-Live ou les autres classiques, en accord constant avec les marbres capitolins; de telle sorte qu'au milieu des formes barbares qu'il emploie, il connaissait souvent mieux les consuls que le grand annaliste de Padoue. Cet anonyme avait-il réellement vu les Fastes, ou travaillait-il d'après quelque autre ouvrage puisé aux mêmes sources? C'est ce qu'il était important de constater pour décider avec plus d'autorité de la confiance qu'il méritait : or les ingénieuses observations de M. Borghesi ont prouvé qu'il avait réellement transcrit ses monuments d'après les marbres originaux.

« Il avait malheureusement adopté le système d'indiquer, pour chaque année, deux noms seulement des magistrats romains : en sorte que s'il s'agissait des deux consuls ordinaires, il écrivait le dernier nom de chaque consul, tandis que si ces magistrats étaient des tribuns militaires, il prenait les derniers noms des deux tribuns qui occupaient la dernière place.

« Or, dans les Fastes rédigés par cet anonyme, les consuls appartenant à l'époque la plus ancienne sont souvent appelés *Nepos*. Cette bizarrerie a été pour M. le comte Borghesi une découverte des plus importantes, en lui prouvant que l'anonyme avait réellement écrit d'après les marbres du Capitole. En effet, toutes les fois que dans ceux-ci le consul n'a pas de surnom, *cognomen* (ce qui est assez fréquent dans les époques anciennes), la place destinée à ce *cognomen* se trouve remplie par le mot *Nepos* (petit-fils d'un tel), qui est exprimé alors non plus par l'abréviation N, mais est écrit tout entier. De là l'erreur de l'anonyme, qui a cru que le mot *Nepos* était vraiment le surnom dont il occupait la place et qui l'a inséré dans sa chronique. Une preuve tout aussi frappante a été tirée par M. Borghesi du nom des consuls pour l'an de Rome 631 : ils sont appelés par l'anonyme *Metellus* et *Appellatus*. Or ce dernier nom n'appartient nullement au collègue de Métellus, qui était Titus Quintus Flaminius. Cette anomalie serait inexplicable si nous ne possédions pas le fragment des Fastes capitolins de cette même année, où on lit :

L. Cæcilius Q. F. Q. N. Metellus
Qui in H. H. Belearica appellatus e.

« Cette erreur grossière de l'anonyme est donc une preuve nouvelle qu'il a pris les tables maintenant au Capitole pour base de son travail, lequel peut, jusqu'à un certain point, depuis la belle découverte de M. Borghesi, suppléer aux parties qui nous manquent de cet important document. »

1819. — *Museo lapidario Vaticano.* In Giornale Arcadico, t. I, 1819, p. 55-65; 178-194; 335-337; t. III, p. 55-61.

Dans cette precieuse série d'articles, M. Borghesi examine plusieurs inscriptions de la Vaticane qui lui fournissent la matière d'intéressantes dissertations sur l'histoire romaine.

1821. *Lettera al sig. conte Battista da Persico, podestà di Verona, sopra un antico cippo migliare.* Giornale Arcad. t. X, 1821, p. 211-229.

1821 et suiv. — *Osservazioni numismatiche : Decade.* Giornale Arcadico du t. XII à XVIII, plusieurs articles; et dans les t. XXV, XXVI, XXVIII, XXXVI, LXIV, LXXXIII.

Cet ouvrage, fameux dans la science sous le nom de Décades numismatiques, est une mine précieuse de renseignements sur les légats proconsulaires, dont il explique et retrouve la famille et la chronologie à l'aide des médailles. C'est l'ouvrage le plus considérable et le plus savant qu'on ait encore donné sur les médailles consulaires.

Ces articles commencent en 1821. Les 15 premières décades ont été publiées dans les volumes suivants :

T. XII, 1821. Décade I, p. 183-207, et Décade II, p. 373-409.
T. XIII, 1822. Décade III, p. 65-99, et Décade IV, p. 342-375.
T. XIV, 1822. Décade V, p. 355-394.
T. XV, 1822. Décade VI, p. 41-80.
T. XVI, 1822. Décade VIII, p. 203-254.
T. XVII, 1823. Décade IX, p. 56-106.
Décade X, p. 365-397.
T. XVIII, 1823. Suite de la Décade X, p. 36-63.
T. XXV, 1825. Décade XII, p. 67-111.
Décade XIII, p. 359-395.
T. XXVI, 1825. Suite de la Décade XIII, p. 53-72.
T. XXVIII, 1825. Décade XIV, p. 64-87 et 208-241.
T. XXXVI, 1827, Décade XV, p. 65-94 et 320-349.

1821-1823. — *Nuovi frammenti de' fasti consolari Capitolini,* in atti dell' Academia romana di archeologia. T. I, partie I, en 1821. Partie II, 1823. (Réimpression du travail cité plus haut.)

1824. — *Sul Codice antigiustinianeo di Mgr Mai.* Giornale Arcadico, t. XXII, p. 48-95. (Important.)

L'ouvrage qui fait l'objet de l'examen critique de cet article est intitulé :

Juris civilis antejustinianei reliquiæ ineditæ ex codice rescripto Bibliothecæ pontificiæ Vaticanæ, curante Angelo Maio Bibliothecæ ejusdem præfecto.

E. Desjardins.

(*La suite au prochain numéro.*)

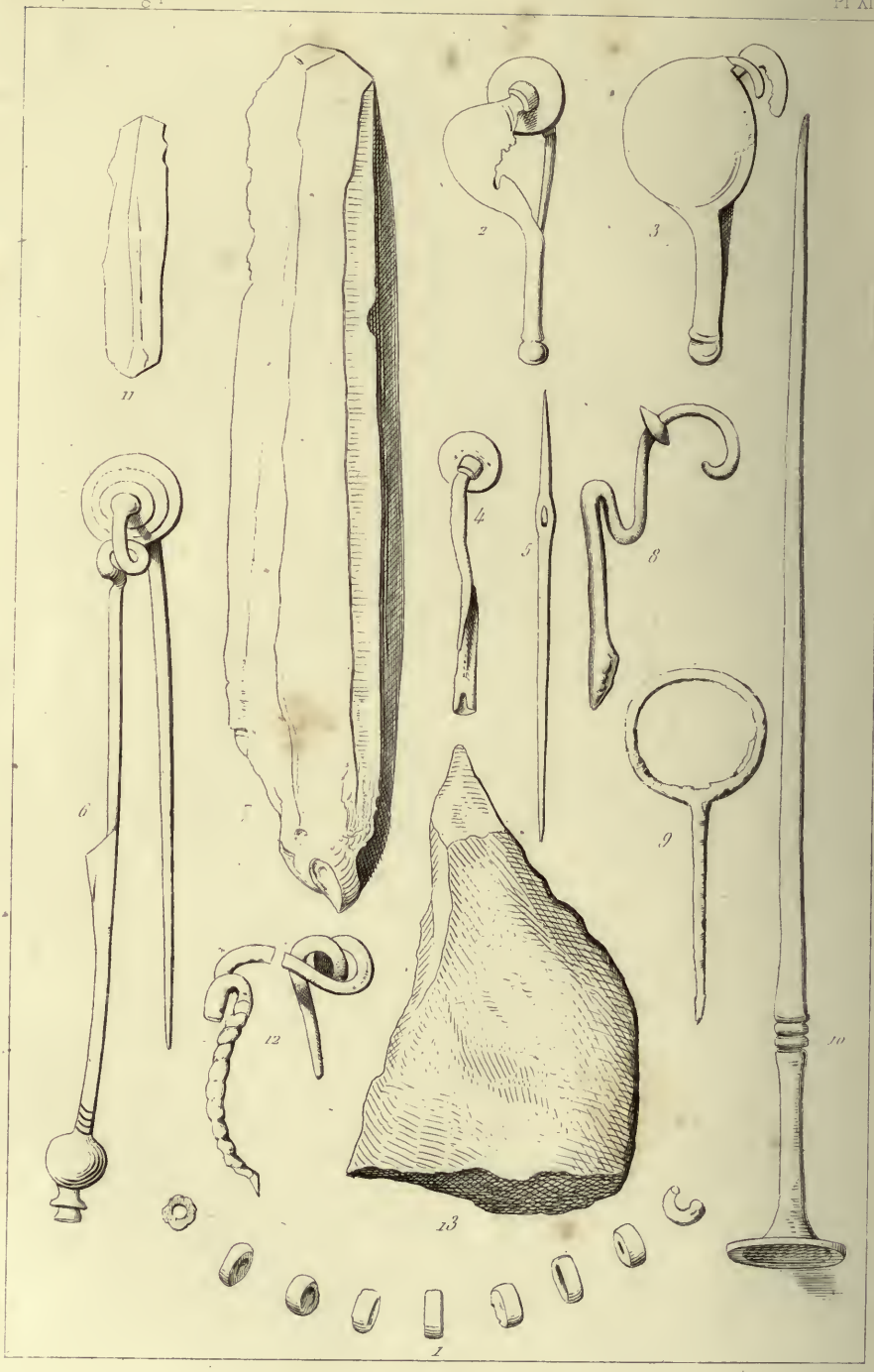

ANTIQUITÉS D'ALAISE.

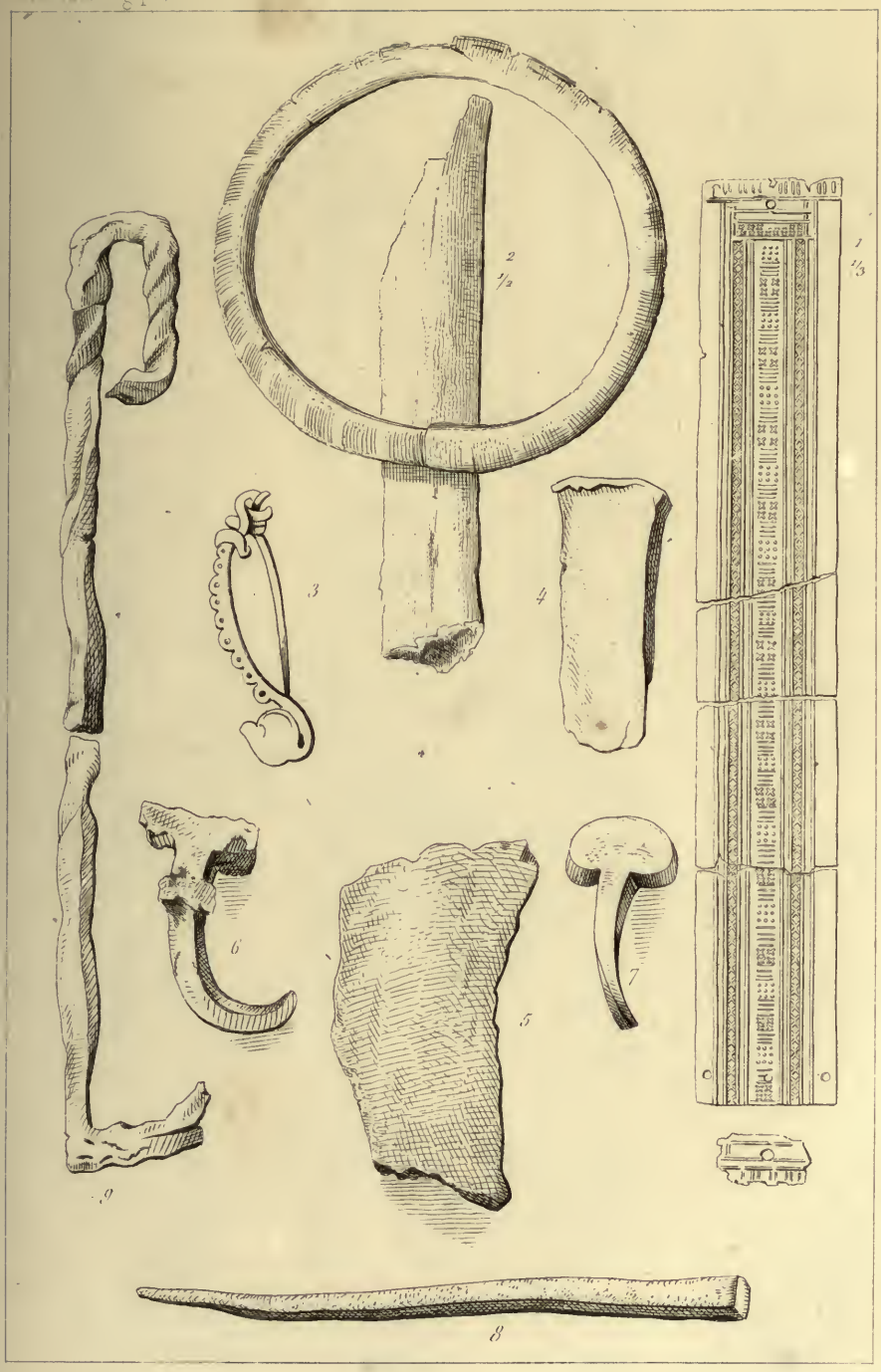

ANTIQUITÉS D' ALAISE.

Th. Devéria del. Imp. Lemercier, Paris

RITVEL FVNÉRAIRE DES ÉGYPTIENS

Vignettes du Chapitre XVII *(Papyrus Cadet.)*

LES TOMBELLES

ET

LES RUINES DU MASSIF ET DU POURTOUR D'ALAISE

TROISIÈME RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DIRIGER LES FOUILLES (1).

Messieurs,

Je viens vous rendre compte de la troisième série de fouilles (2) exécutées sous vos auspices dans l'intérêt de la question d'Alesia.

Nos opérations, tant sur le massif même que sur le pourtour de l'inépuisable Alaise, n'ont été ni moins vastes ni moins heureuses que celles de l'automne précédent. Cinquante-cinq *tumulus* ont été ouverts, des tranchées et sondages ont été exécutés sur plusieurs points où les replis évidemment artificiels du terrain promettaient, sinon des découvertes matériellement importantes, au moins des constatations utiles.

Les fonds employés à ces études provenaient en partie d'une allocation votée par le conseil général du département du Doubs, en partie de la somme de deux cents francs qui nous avait été gracieusement offerte par M. le duc de Luynes, ce Mécène de notre siècle,

(1) Lu dans les séances des 15 décembre 1859, 14 janvier et 10 mars 1868.

(2) Voir mes deux précédents rapports dans la *Revue archéologique*, quinzième année, pp. 298-313, 589-612; pl. 337-338, 348-349.

dont les éminents travaux et les généreux encouragements contribuent à l'envi aux progrès des sciences historiques.

Deux membres de votre commission, M. Alphonse Delacroix et l'auteur de ce rapport, se sont seuls trouvés en mesure de coopérer à la direction des fouilles de 1859. Je devais mentionner ce fait pour établir la part considérable qui revient dans l'accomplissement de notre tâche au précieux concours d'hommes aussi zélés que recommandables. Vous avez nommé avant moi M. J. Quicherat, autorité incontestable et incontestée en matière d'archéologie et de critique ; MM. le docteur Émile Delacroix et le capitaine d'artillerie Bial, si profondément versés, le premier dans les études chimiques et ostéologiques, le second dans la science des antiquités militaires ; M. l'abbé Maisonnet, curé d'Alaise, dont l'activité, le dévouement et l'intelligence spéciale de nos recherches grandissent avec le retentissement de la question d'Alesia; M. Demontrond, maire de Refranche, à qui nous devons une foule d'indications du plus haut intérêt.

Cela dit en manière de préface, j'entre dans mon sujet.

Je diviserai ce récit en deux parties. Je parlerai d'abord des fouilles pratiquées sur le massif lui-même; je décrirai ensuite nos opérations sur le pourtour de l'*oppidum*.

I

MASSIF D'ALAISE.

Les sépultures qui peuplent en si grand nombre toutes les régions du massif peuvent être ramenées à trois groupes, correspondants aux trois grandes périodes de l'existence d'Alesia. Les plus anciennes nous paraissent avoir pour caractères spécifiques la privation absolue d'objets en métal et la grossièreté de forme, l'impureté de pâte, la rugosité d'aspect des débris de poteries qui s'y rencontrent; d'autres, que nous croyons voisines ou contemporaines du siége, montrent assez souvent le bronze et le fer et presque toujours une assez grande quantité de poterie, dont la matière, très-imparfaite encore, a été conduite, au moyen du tour, avec une habileté relative et une certaine recherche de l'élégance et de la variété des formes; d'autres sépultures enfin, celles-ci postérieures à la conquête des Gaules, apparaissent dans les couches supérieures et quelquefois au cœur même des *tumulus*, et présentent tous les caractères nettement dessinés des incinérations gallo-romaines. Cette classification, qui n'a rien d'ab-

solu ni de définitif, résume cependant assez bien nos impressions générales.

Les *tumulus* de *Sur Scey*, qui confinent aux premières maisons du village d'Alaise, ont servi de trait d'union entre les fouilles de l'an dernier et celles de cette année. Deux *tumulus* mixtes, c'est-à-dire contenant des incinérations gallo-romaines superposées à des enfouissements d'origine celtique, avaient été attaqués au mois d'octobre 1858.

Un nouvel examen des décombres de la première de ces tombelles nous a permis de recueillir la moitié d'une hache, ou marteau tranchant en serpentine noire. Cet instrument de guerre, qui devait avoir une longueur de neuf à dix centimètres sur une épaisseur de trente-cinq millimètres, est encore en usage chez les Scandinaves et chez quelques-unes des peuplades sauvages de l'Océanie.

Le second de ces *tumulus*, dont une fouille très-incomplète avait fait sortir l'an dernier ce précieux fond de pot portant une estampille au nom d'Alesia, a été scrupuleusement remué dans chacune de ses parties. Les débris de deux grands *dolium* et de petits vases en terre tantôt rougeâtre, tantôt noire, y représentaient la céramique gallo-romaine, tandis que les fragments d'un vase en pâte noirâtre, impure, irrégulièrement cuite, remplie de grains de quartz, saupoudrée de mica et muni d'un grossier filet à l'étranglement du col y révélaient l'inhumation celtique. Ce dernier élément était d'ailleurs porté jusqu'à l'évidence par le mélange des ossements humains avec des os de cheval, de chien et de sanglier. Ajoutons à ce qui précède trois fragments de meules portatives, dont deux en grès rouge et un en grès bigarré; une rondelle plate en fer, sorte d'anneau brisé d'un diamètre intérieur de cinquante-quatre millimètres; les débris extrêmement détériorés d'une bandelette en fer ayant été fixée sur un objet que nous ne saurions déterminer au moyen de clous distants l'un de l'autre de trois centimètres, et dont les têtes conservent encore les traces d'un revêtement de bronze.

Ces résultats ne manquaient pas d'un certain intérêt; aussi nous résolûmes-nous à ne point abandonner la nécropole de *Sur Scey* sans avoir interrogé quelques autres sépultures. Tous les *tumulus* de cette région où nous fîmes planter la pioche appartiennent sans exception à cette même famille des *tumulus* mixtes, et sont affectés d'un écrasement considérable qui a produit entre les deux couches funèbres un pêle-mêle que j'ai eu déjà l'occasion de signaler.

L'un des *tumulus* auxquels nous nous adressâmes avait été endommagé par le tracé d'un chemin et fortement déprimé par le passage

des voitures. Son diamètre primitif avait dû être d'environ huit mètres. Les incinérations gallo-romaines y avaient laissé comme traces des os brûlés, des tessons provenant d'amphores, de cruches, de pots et d'assiettes de formes et de pâtes très-variées; treize clous en fer ayant servi d'attaches à un ou plusieurs coffrets; un style en fer, sorte de clou long de douze centimètres et grossièrement aplati à sa partie supérieure en manière de pelle. Le contingent celtique consistait en ossements d'hommes et de chevaux à l'état naturel, en deux fragments de meules de granit et de grès blanc, et en poteries noirâtres à pâte courte, celluleuse, et abondamment pourvues de quartz et de charbon.

Deux autres *tumulus* de cinq à six mètres de diamètre, et ayant subi les mêmes altérations que les précédents, ont donné, avec des os d'hommes et de chevaux, les deux sortes de poteries que nous connaissons. L'une de ces tombelles a fourni en outre un petit ciselet de fer long de deux centimètres.

Après la fouille, exécutée sans succès, d'un *tumulus* au lieu dit *A la vigne*, dans le voisinage de *Sur Scey*, nous ramenâmes nos travailleurs dans cette dernière région sur un nouveau *tumulus* mixte de sept mètres de diamètre, habilement construit en pierres et en terre. L'élément gallo-romain, qui dominait dans cette tombelle, nous a valu un assez grand nombre de débris de vases en terre fine, un morceau de tuile à rebords, deux clous en fer, plus la moitié d'une tringle en même métal recourbée à ses extrémités et munie, vers sa partie centrale, d'une sorte d'anse. Ces trois derniers objets nous ont paru provenir de l'armature d'un coffret funèbre. La couche celtique nous a livré à son tour des os d'hommes et de chevaux, les mâchoires et quelques ossements d'un chien de la plus grosse espèce, quelques échantillons de poterie brunâtre et les fragments d'une meule en grès gris à grains saillants.

Deux *tumulus* de quatre mètres de diamètre, voisins du précédent et offrant, à l'extérieur comme à l'intérieur, la même disposition que lui, ont présenté cette constante association du squelette humain et de la carcasse du cheval, de la poterie gallo-romaine et du rude tesson celtique.

Concurremment avec les *tumulus* de *Sur Scey*, nous explorâmes l'un des bourrelets de terre qui serpentent en lignes interminables aux abords du village d'Alaise et qui semblent être les vestiges d'un système de précinctions. Une fouille de quelques heures a fait sortir, avec des ossements humains et des poteries, la preuve que les clôtures de l'*urbs* celtique avaient été utilisées pour loger des sépultures.

Dans le prolongement de *Sur Scey*, entre les *Mouniots* et la colline des *Châteleys*, s'étend le communal des *Feuilles*, vaste friche toute bosselée de *tumulus* généralement petits et très-pauvres. Des deux *tumulus* ouverts, cette année, aux *Feuilles*, l'un n'a rien fourni, tandis que l'autre, ayant dix mètres en diamètre, a livré des esquilles d'os humains mêlés à des charbons et à des rognons de terre brûlée, les débris d'un vase en terre jaunâtre revêtue d'une couverte noire, et des ossements plats et allongés provenant de la cuisse d'un cerf ou d'une bête analogue.

Du communal des *Feuilles*, en franchissant le monticule des *Châteleys*, on arrive promptement au lieu dit *En Essertey*, à environ deux cents mètres du village d'Alaise, dans la direction du nord et à une distance à peu près égale du col qui aboutit au moulin *Chyprey* et procure au massif l'une de ses plus belles entrées. Qu'on ajoute à cela la fertilité du terrain, le voisinage d'une source abondante, une vue agréable, et les champs d'*Essertey* apparaîtront comme l'un des points du massif les plus propres à asseoir une habitation. Des restes de terrassements et des murgers abondamment pourvus de tuileaux romains témoignaient d'ailleurs de l'existence en cet endroit de constructions antiques et nous semblèrent des indices suffisants pour motiver une fouille. Quelques sondages, suivis bientôt de tranchées régulières d'une profondeur moyenne de soixante centimètres, mirent au jour une muraille large de soixante-dix centimètres, grossièrement maçonnée à chaux et sable et reposant sur une fondation d'un mètre cinquante centimètres en largeur, faite de pierres brutes fichées dans le sol en manière de pilotis. Une seule ligne de mur a été suivie sur une longueur de quatre-vingt-cinq mètres; une seconde ligne, coupant la première à angle droit, a été dégarnie sur une longueur de sept mètres seulement. Ces deux lignes, à en juger par les empreintes laissées sur le terrain et par les souvenirs des cultivateurs, se prolongeaient bien au delà et faisaient partie d'un bâtiment quadrangulaire offrant deux façades principales d'au moins cent mètres de long et deux façades latérales d'environ cinquante mètres. Quelques débris provenant des ruines de ce vaste édifice ont été recueillis dans les creusages. Tels sont : une trentaine de clous de formes et dimensions très-variées; d'innombrables morceaux de tuiles et de poteries appartenant à la fabrique romaine; des ossements de divers animaux; un morceau de fer percé d'un trou; un fragment de feuille de bronze qui paraît avoir servi à garnir le manche d'un instrument; le pied d'une grosse fibule de bronze; la moitié d'une boucle en bronze massif; une délicate fibule composée

d'une lamelle pointue suspendue à un fil de bronze, lequel, après un double enroulement, se termine verticalement en aiguille extrêmement fine; une grande section de meule en grès blanc, présentant un ourlet lisse et une surface intérieure piquée et creusée au marteau; les menus fragments d'une autre meule en grès moins fin que le précédent et des vestiges de bois brûlé. Ces diverses constatations prouvent que l'établissement d'*Essertey* appartient à la période gallo-romaine et qu'il était de nature à abriter plusieurs centaines d'individus. Ainsi se trouve, une fois de plus, résolue dans le sens affirmatif la question de savoir si le massif d'Alaise a été occupé postérieurement à la catastrophe qui lui vaut aujourd'hui une si grande célébrité.

Cette diversion terminée, nous avions hâte de reprendre nos études sur les sépultures, merveilleux écrins où reposent les véritables pièces justificatives de la découverte qui nous occupe. A cet effet nous nous rendîmes au *Fori*, monticule boisé qui occupe le centre du massif et dont la plate-forme supérieure a pu fournir un excellent poste d'observation. Sur la partie haute du revers occidental du *Fori*, un *tumulus* de quatorze mètres de diamètre et d'une hauteur moyenne d'un mètre, assez régulièrement construit en terre et en gros quartiers de pierre, n'avait conservé que de menues esquilles d'os humains et un petit fragment d'un disque plat en bronze, peut-être d'une boucle d'oreille. Au fond de la tombelle se montrèrent, mêlés à la terre du sol, quelques-uns de ces charbons purificateurs dont les sépultures gauloises ont déjà offert tant d'exemples.

L'abondance des *tumulus* n'est point particulière aux pentes du *Fori*; elle se remarque également sur la vaste tonsure appelée le *Pré-Maillot*, qui existe au sommet de ce monticule. Les nivellements de la culture ont fait disparaître en cet endroit une très-grande quantité de mottes funèbres; mais les empreintes et quelques restes d'un certain nombre d'entre elles sont encore apparentes sur le sol. L'un de ces vestiges, provenant d'un *tumulus* d'au moins douze mètres en diamètre, recélait un squelette humain couché de l'ouest à l'est et les ossements d'un cheval. A la hauteur de la ceinture de l'homme s'est trouvé un grossier morceau de lame de couteau en fer et, vers les jambes, plusieurs fragments d'un petit vase en pâte noire à couverte jaunâtre.

En quittant la plate-forme du *Fori*, nous ne traversâmes le village de Sarraz que pour gagner les pittoresques hauteurs du *Fourré*, dont les curieuses sépultures ont déjà, à deux reprises, captivé votre attention. Sur la partie la plus élevée de cette colline, qui forme

l'angle sud-est du massif, à cent mètres environ de la magnifique tombelle étudiée au mois de juin 1858, s'élevait, au lieu dit *le Souillard*, un *tumulus boule* de dix-sept mètres de diamètre et d'une hauteur de près de deux mètres. Ce monticule, habilement bâti en terre et en grosses pierres, était ombragé par un certain nombre de sapins qui devinrent un obstacle réel à notre exploration. Une fouille complète étant impossible, nous pûmes néanmoins, grâce à la bienveillance de M. Bidalot, mandataire de M. le comte de Pourtalès, propriétaire du sol, exécuter une large tranchée allant du nord-est au sud-ouest et variant, selon la direction des maîtresses racines, de sept à neuf mètres de largeur. Ce travail a mis au jour neuf squelettes couchés sur des lits de larges dalles, abrités par des toitures de pierre et enfouis à une profondeur qui ne dépassait pas quatre-vingt-dix centimètres.

L'unique squelette rencontré dans la direction de l'est avait la tête au nord et les pieds au sud. Dans la motte de terre qui contenait les vertèbres du cou, gisaient épars onze grains de collier (pl. XII, fig. 1). Le plus considérable de ces menus objets est en pâte de verre noire et opaque; il a sept millimètres de diamètre sur quatre de hauteur. Les autres, variant de quatre à cinq millimètres de diamètre sur une hauteur de trois à cinq, sont en terre ocreuse d'un brun rougeâtre. Ce genre d'ornement, très-fréquent dans les sépultures franques et mérovingiennes, était déjà en usage à l'époque celtique, ainsi que l'a démontré récemment la fouille du *tumulus* de Montramé. A quelque distance du collier furent recueillis sur le même squelette les débris très-endommagés d'un petit plastron en bronze mince décoré, au moyen de l'estampage, de filets horizontaux se succédant deux par deux à des intervalles irréguliers. Ce plastron, assez semblable à la plaque exhumée l'an dernier du *tumulus* de *Combe-Bernon*, se fixait sur le corps à l'aide de cordons métalliques, sortes de torsades en fils de bronze dont un fragment nous est parvenu.

La région nord-ouest était occupée par les restes de trois cadavres placés côte à côte et paraissant avoir eu les têtes au sud et les pieds au nord. Parmi les ossements de ces trois squelettes se sont trouvés divers objets qu'il nous a été impossible, malgré la plus scrupuleuse attention, de restituer individuellement à leurs propriétaires. Ce sont : une lame de couteau en fer ayant perdu sa pointe, mais conservé sa soie et atteignant encore huit centimètres et demi; une paire de fibules en bronze (pl. XII, fig. 2 et 3) composées d'une demi-coquille saillante de deux centimètres de diamètre, d'un pied terminé en bouterolle et munie d'un petit disque à la naissance de l'épingle;

deux petites calottes en bronze provenant de la fracture de deux fibules; les débris du fourreau d'une petite épée qui, à en juger par un certain nombre de parcelles de bronze et une bouterolle en bronze massif, devait présenter quelque analogie avec l'arme du même genre trouvée dans le gros *tumulus* du *Fourré* (1); un gros anneau de bronze massif sans soudure dans lequel étaient encore engagés quelques portions des os d'un bras. Ce rustique bracelet, n'ayant qu'un diamètre intérieur de soixante-douze millimètres, c'est-à-dire trop étroit pour livrer passage à la main d'homme la plus petite, était sans doute encore un de ces cercles symboliques dans lesquels on emprisonnait les bras des enfants dévoués à certains cultes.

Au centre du *tumulus* se trouvaient deux corps dirigés parallèlement d'est en ouest. Le premier de ces individus n'avait conservé qu'un petit fil de bronze mince et recourbé, paraissant avoir servi de boucle d'oreille; le second possédait deux petites fibules (pl. XII, fig. 4) semblables, moins la demi-coquille, à celles qui s'étaient rencontrées dans la région du nord-ouest. Ces deux fibules occupaient sur le corps les positions ordinaires de cette sorte d'ornements, c'est-à-dire le dessous du cou et le voisinage de la ceinture.

Vers l'ouest gisait un couple de squelettes dirigés parallèlement, et en sens inverse, du nord au sud. Celui de ces corps qui se rapprochait le plus du centre de la tombelle nous a paru appartenir au sexe féminin. Cette présomption n'a d'ailleurs d'autre fondement que la trouvaille d'une aiguille à coudre (pl. XII, fig. 5) en bronze, longue de six centimètres et demi, pointue des deux bouts et présentant vers le quart de sa longueur un trou en forme de losange destiné à passer le fil. L'objet que je viens de décrire, avec ses caractères propres qui le distinguent de l'aiguille à coudre des époques romaine et franque (2), n'a pas encore, que je sache, d'analogue dans les collections publiques ou privées; sa découverte est une véritable bonne fortune, en ce qu'elle fournit un élément tout nouveau de critique à l'archéologie de la Gaule indépendante. Le second individu de ce même groupe attira notre attention par la dépression et l'épanouissement très-prononcé des arcades sourcillières de son crâne. Nous n'avons rencontré sur lui d'autre mobilier qu'un fragment de la lame d'un grossier coutelas en fer et deux fibules situées l'une parmi les vertèbres du cou, l'autre dans les os du bassin. La première de ces fibules, exactement semblable aux petites broches exhumées de la partie nord-ouest

(1) *Revue archéologique*, quinzième année, pl. 337, fig. 3.
(2) L'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, pp. 145-147.

du *tumulus*, conservait encore des traces du vêtement de cuir auquel elle avait adhéré. La seconde fibule (pl. XII, fig. 6), longue de douze centimètres, est le monument le plus considérable du genre qui soit encore sorti des tombelles d'Alaise; elle présente, comme toutes les fibules du *Souillard*, un disque vertical à son sommet et une base en forme de bouterolle.

Chacun de ces neuf squelettes était descendu en terre avec une escorte de vases dont les débris nous ont offert une pâte épaisse, grossière, celluleuse, remplie de grains siliceux, noirâtre à l'intérieur et rougie très-inégalement à la surface externe par suite d'une mauvaise cuisson.

Dans le fond du *tumulus*, au niveau du sol naturel, se sont montrés de petits charbons, derniers vestiges du sacrifice purificateur qui précédait toute funéraille.

Nous avons dû encore établir une ligne de démarcation entre les inhumations celtiques et un certain nombre d'incinérations gallo-romaines pratiquées dans l'intérieur du *tumulus*. La distinction devenait ici d'autant plus difficile que, par suite du tassement, les deux couches sépulcrales se trouvaient enchevêtrées sur plusieurs points. Notre expérience toutefois n'a pas laissé la moindre place au doute, et, l'élément celtique degagé, nous avons pu restituer sans hésitation à l'apport gallo-romain les ossements calcinés; les innombrables débris de petits vases en terre fine ou en verre très-variés de forme et de pâte; une fiole dite lacrymatoire extrêmement altérée par le feu; une larme creuse en verre, sorte de petite fiole à parfum; quatre clous en fer, dont deux privés de têtes et deux à têtes rondes.

Après avoir fouillé un *tumulus* de sept mètres de diamètre non loin du précédent, sans autre résultat qu'un petit fragment de poterie celtique, nous quittâmes le massif, emportant la satisfaction d'avoir établi sur des bases solides la preuve que les Gallo-romains ont souvent enfoui les cendres de leurs morts dans les sépultures de l'époque antérieure, et, à un point de vue plus spécial, le fait de la permanence des habitations sur un sol que ses traditions religieuses et son importance militaire rendaient également précieux aux vainqueurs et aux vaincus.

II

POURTOUR D'ALAISE.

Les sépultures du pourtour d'Alaise ont sur celles du massif lui-même l'avantage de présenter une plus grande homogénéité de construction et de contenu, de fournir par là même des arguments d'une nature plus immédiate et plus concluante à l'élucidation du grand fait militaire qui nous occupe. Ici nous ne rencontrerons que par accident ces poteries aussi informes qu'impures, et dont la facture barbare reflète un état social des plus rudimentaires. Nous n'aurons pas à vous montrer la sépulture du Gallo-romain avec son pompeux cortége de vases, de verreries et de coffrets, greffée sur la rustique pyramide qui abrite le cadavre du Celte. Le mélange que nous observerons présentera de tout autres caractères. L'élément romain pur côtoiera souvent l'élément celtique; mais ces deux couches, parallèles et non successives, montreront deux civilisations parvenues à leur apogée et rivalisant encore, après dix-neuf siècles, de grandeur et de goût.

Dans cette nouvelle exploration du pourtour d'Alaise, nous nous sommes attachés, comme l'an dernier, à diriger nos recherches sur tous les points où des vestiges importants, des accidents caractéristiques et des lieux dits significatifs rappelaient quelque circonstance du siége d'Alesia.

Nous nous adressâmes tout d'abord à la partie du territoire d'Éternoz qui s'emboîte dans les découpures orientales du massif d'Alaise et fournit au *Camp de mine* une sorte de contre-fort gigantesque dont les pentes abruptes viennent plonger dans le Lison. C'est là que, sur la lisière du bois de Borne, au milieu d'un pâturage ombragé par de vieux chênes, s'élevait un *tumulus* de dix mètres de diamètre, construit en terre et en pierrailles avec une ceinture de gros quartiers à sa base. La région centrale de cette tombelle était occupée par un squelette dirigé dans le sens du sud au nord. A l'est et à l'ouest se montrèrent d'autres ossements humains extrêmement détériorés.

Une quantité considérable de très-petits *tumulus* pullulaient autour du précédent; nous en ouvrîmes quelques-uns, mais sans rien obtenir.

Nous gagnâmes ensuite le bois de Borne, dont l'un des triages, dit le *Pré-Bretin*, est sillonné par les lignes d'une vaste castramétation. Les murgers provenant de la ruine de cet ouvrage ont une certaine analogie avec les entassements pélagiques qui couronnent les crêtes d'un grand nombre des montagnes du Péloponèse et de la basse Italie. Dans l'intérieur et autour de la castramétation se trouvent en très-grand nombre des *tumulus*, les uns ronds, les autres ovoïdes, mais tous formés de gros quartiers de roche calcaire, et qui, en raison de cette circonstance, n'ont pu sauvegarder leur dépôt funèbre contre les éléments et les animaux destructeurs. L'un de ces *tumulus*, fouillé par nous l'année dernière, avait livré deux petites armilles et une grande boucle d'oreille en bronze. Moins heureux cette année, nous n'avons retiré de la fouille de trois nouveaux *tumulus* que quelques menues esquilles d'ossements humains.

En quittant le territoire d'Éternoz, nous avions hâte d'opérer sur un sol plus favorable à la conservation des corps et des objets qui les entourent. A cet effet, nous ne pouvions mieux choisir que la bordure du plateau d'Amancey, qui commande l'une des principales entrées du massif d'Alaise et domine le *Champ de guerre* de Coulans, le *Champ de guerre* de Refranche, les *Champs-Carriots*, les *Champs-Couteaux* et les *Champs-Colliers*. Cette position appartient à la ligne des *prærupta loca*, contre laquelle, selon les personnes qui continuent avec nous à voir l'*Alesia* de César dans Alaise, vinrent expirer les derniers et héroïques efforts de Vercingétorix. Ici, comme ailleurs, des files interminables de *tumulus* et des vestiges de retranchements se joignent aux vraisemblances topographiques pour confirmer, ce me semble, l'authenticité de l'attribution.

Le riche butin qui était résulté de notre séjour de l'été précédent sur les hauteurs de Refranche nous donnait un légitime espoir.

Nous débutâmes cette fois encore, au lieu dit *Sur le mont*, voisin du communal des *Gaules*, par l'ouverture d'un *tumulus* conique de huit mètres de diamètre qui ne nous procura que quelques parcelles d'ossements humains et une dent de porc.

Sans nous laisser décourager par le mince résultat de ce premier pas, nous attaquâmes immédiatement un second *tumulus*, celui-ci de forme elliptique, atteignant quatorze mètres de diamètre du nord au sud, et une hauteur centrale d'environ soixante centimètres. Les premiers coups de pioche donnés au sommet de cette tombelle mirent au jour une sorte de sarcophage composé de grandes dalles brutes posées de champ et enfoncées dans le sol naturel à une profondeur de dix centimètres. La hauteur totale de cette logette était

d'environ soixante-dix centimètres, et sa largeur de cinquante centimètres; quant à sa longueur, on ne saurait exactement la fixer, en raison de l'affaissement des dalles qui servaient de parois aux petits côtés. Dans le sens de la longueur du sarcophage, c'est-à-dire d'est en ouest, se trouvaient deux squelettes couchés parallèlement en sens inverse, et au-dessous d'eux quelques os de cheval, plus un morceau de poterie de fabrication celtique. Le tout était très-imparfaitement abrité par une grosse lave brute formant couvercle.

A. Castan.

(*La suite prochainement.*)

ÉTUDES

SUR LE

RITUEL FUNÉRAIRE

DES ANCIENS ÉGYPTIENS

CHAPITRE XVII

(*Suite.*)

V. 22. — « Je suis une âme en ses deux jumeaux .. »

« Il l'explique : Osiris entre dans *Tatou*, il y trouve l'âme de *Ra;* « alors ils s'unissent l'un à l'autre et ils deviennent son âme, « ses jumeaux. (Ses deux jumeaux) (1), c'est *Horus vengeur de « son père* et *Hor-went-an*.... Autrement dit : l'âme en ses deux « jumeaux, c'est l'âme de *Ra* avec l'âme d'*Osiris*, c'est l'âme de « *Schou* avec l'âme de *Tewnou;* ce sont les âmes qui résident « dans *Tatou.* »

On pourrait songer à traduire la préposition HeRi par *dans* ou *entre, au milieu* (de ses deux jumeaux). Ainsi entendue, la for-

(1) Ces mots, essentiels au sens, manquent dans le manuscrit de Turin et dans le *Rituel* Cadet; mais ils se trouvent dans tous les textes hiératiques.

mule indiquerait une *triade :* j'ai préféré l'autre sens parce que les gloses se rapportent toutes à une *dualité*. Plusieurs manuscrits portent : « Alors son âme devient en deux jumeaux. » Ce n'est pas le soleil matériel, c'est son âme seule qui participait à la divinité suprême. Le lieu de cette union mystérieuse, *Tatou*, se trouve à tout instant dans les textes qui ont rapport aux mystères d'Osiris. Suivant la géographie de M. Brugsch, on devrait regarder *Tatou* comme le nom sacré de la ville que les textes grecs appellent *Mendès*. Les deux âmes jumelles de *Ra* et d'*Osiris* sont ailleurs placées dans les rapports de père et de fils.

Tewnu-t est une déesse à tête de lionne, compagne de *Schou*, dont nous avons vu les attributions; ce couple forme une nouvelle expression de la dualité divine, divisée en principe mâle et principe féminin. Le manuscrit de Turin offre, dans la partie correspondante de la vignette, un dieu *Ra*, à tête d'épervier; mais le papyrus Cadet porte à la même place deux dieux exactement semblables et superposés l'un à l'autre; on y reconnaîtra facilement les deux jumeaux du texte.

V. 23. — « Je suis ce grand chat qui était à (l'allée?) du « Perséa dans *An* (Héliopolis), dans la nuit du grand « combat; celui qui a gardé les impies dans le jour « où les ennemis du seigneur universel ont été « écrasés. »

« Il l'explique : Le grand chat de (l'allée?) du Perséa dans *An*, « c'est *Ra* lui-même. On l'a nommé chat en paroles allégoriques; « c'est d'après ce qu'il a fait qu'on lui a donné le nom de chat. Au- « trement, c'est *Schou*, quand il fait. . . . . « . . . . . de *Sev* et d'*Osiris*. Celui qui est à (l'allée?) du Perséa « dans *An*, c'est celui qui rend justice aux fils de la défection pour « ce qu'ils ont fait. La nuit du combat, c'est quand ils sont arrivés « à l'orient du ciel; il y eut alors un combat dans le ciel et dans le « monde entier. »

Le symbolisme du chat n'est pas du tout éclairci par cette glose; mais la vignette vient à notre secours : On y voit (1) un chat auprès d'un arbre (2), tenant sous sa patte la tête d'un serpent. Dans la

(1) V. Vignette du papyrus Cadet, n° 37.
(2) *Ibidem*, n° 36.

vignette d'un très-ancien manuscrit (1), le chat tient un sabre et tranche la tête du reptile.

Un papyrus du Louvre (2) nomme le lion à la place du chat. On voit que c'est à titre de destructeur des animaux nuisibles que le chat est ici comparé au soleil. Horapollon (L. I, ch. 10), en nous apprenant que le soleil avait à Héliopolis une idole en forme de chat, fournit une autre explication du même symbolisme : il aurait été tiré d'une observation sur la pupille des chats, dont la dilatation aurait suivi dans ses proportions la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Je ne crois pas que ces minuties soient dans le véritable génie de l'Égypte antique; ce sont des remarques postérieures. La notion qui ressort de notre texte, comparé à la vignette, me semble bien plus simple, « on l'a nommé chat d'après ce qu'il fait; » le destructeur des animaux immondes était un parfait représentant du soleil sorti victorieux de son combat contre les puissances typhoniennes. La chatte était consacrée à *Beset*, ou *Bast*, forme gracieuse de *Pacht*, fille de *Ra*.

Il est difficile d'apercevoir, au premier abord, un lien entre ces deux versets et les précédents; je crois cependant que ce lien existe. On sait que l'Égyptien, pour donner quelque valeur à sa prière,

(1) Papyrus de Dublin; la même figure se trouve dans le Papyrus de Leyde mentionné ci-dessus.

(2) Manuscrit tracé à l'encre blanche par le grammate *Tenana*.

parlait souvent au nom d'un dieu auquel il s'identifiait. Après avoir invoqué les assesseurs du juge et demandé l'oubli de ses péchés, l'Osiris, pour donner de l'autorité à ses paroles, nomme la divinité à laquelle il prétend s'assimiler, ce sont : 1° le dieu à la double face ou l'*âme en deux jumeaux;* 2° La lumière purifiante sous l'emblème du chat, vainqueur du mal. L'invocation suivante est d'un sens beaucoup plus clair :

V. 24. — « O! *Rá*, dans son œuf! qui rayonne par son dis-
« que, qui luit à son horizon, qui (nage sur sa ma-
« tière?), qui a horreur du retard, qui marche sur les
« supports du dieu *Schou*! Celui qui n'a pas son se-
« cond parmi les dieux; qui produit les vents par les
« feux de sa bouche et qui éclaire le double monde
« par ses splendeurs! Sauves l'Osiris N. de ce dieu
« dont la nature est un mystère et dont les sourcils
« sont les bras de la balance, dans la nuit où se fait
« le compte d'*Aouaï.* »

« Il l'explique (c'est celui qui étend le bras?) : La nuit du compte « d'*Aouaï*, c'est la nuit où la flamme (tombe) sur les condamnés. »

Le style égyptien se sert très-souvent de la troisième personne pour le personnage interpellé dans une allocution; j'ai conservé cette tournure, parce qu'il faut avant tout rechercher ici l'exactitude. Quelques expressions restent douteuses dans cette belle invocation au soleil, entre autres le terme VÂA que je traduis conjecturalement par *matière*. Il est employé souvent dans le sens de *nourriture* et aussi d'*argile*; mais la signification doit être plus générale dans un grand nombre de phrases analogues à celle qui m'embarrasse.

Les supports du dieu *Schou*, chargés de soutenir le ciel, sont souvent figurés comme quatre poteaux fourchus au sommet.

La dualité divine se montre ici sous une nouvelle forme : *Ra*, le dieu visible, est invoqué comme médiateur auprès du dieu caché qui est Osiris, le souverain juge, ou le dieu vengeur, exécuteur du jugement.

J'hésite sur la traduction de la première glose parce que le terme *a* se prête à plusieurs traductions : au sens propre, c'est le *bras*, et la locution *an a-w*, littéralement : *adducens bracchium*, rappellerait

alors l'expression *in bracchio extenso*, que la Bible applique à l'action divine. Mais *a* signifie également *acte, moment, fois :* on pourrait donc traduire *an a-w*, « celui qui vient à son heure. »

La déesse *Aouaï* est le châtiment personnifié; son nom signifie *discuter, vérifier*, et, dans un autre sens, *nuire, faire du mal;* ce n'est pas la flamme qui réconcilie, comme celle de *Hotepeschous*, le feu d'*Aouaï* saisit les maudits (*cheri-u*-les frappés), après le compte redoutable établi devant Osiris.

V. 25. — « Celui qui pousse les impies à la demeure du bil-
« lot pour détruire leurs âmes. »

« Il l'explique : C'est (*Smu?*), c'est l'annihilateur d'Osiris. Autre-
« ment dit, c'est *Sapi;* il a une seule tête portant la plume (la jus-
« tice). Autrement, c'est l'épervier Horus qui a plusieurs têtes; l'une
« porte la justice, l'autre l'iniquité; il rend le mal à celui qui l'a fait,
« la justice à qui l'apporte avec soi. Autrement, c'est Horus de
« *Sechem* (1). Autrement, c'est Thoth, c'est *Nofre-toum*, fils de *Bast :*
« ce sont les chefs qui repoussent partout les ennemis du seigneur
« universel. »

L'abattoir des damnés est symbolisé par une épée sur un billot ; il est ordinairement appelé *nemma* (c. ⲛⲟⲙϥ violence). L'exécuteur est ici l'ennemi d'Osiris, un Typhon. J'hésite pour la lecture de son nom (*Smu* (2) ou *Schesmu*); le symbole est un pressoir, il doit signifier l'*écrasement*. La seconde glose le caractérise comme un serpent que les textes les plus récents nomment *sapi*, juge. Le plus ancien manuscrit du Louvre l'appelle *Apap;* c'est le nom ordinaire du génie du mal, sous la forme du grand serpent, ennemi du soleil.

Une version toute différente est contenue dans les trois gloses suivantes; elles attribuent l'exécution du jugement à Horus lui-même ou à d'autres dieux compagnons d'Osiris; on voit en effet, sur les sarcophages et dans les peintures des tombeaux, Horus qui décapite lui-même les damnés et leur applique cette terrible peine de

(1) *Sechem*, suivant les conjectures très-ingénieuses de M. Brugsch, serait le nom égyptien de Létopolis. V. *Géographie*, t. I, p. 242.

(2) Si la lecture *Smu* se confirme, ce sera sans doute le nom de *Smy*, donné au Typhon par le Traité d'Isis et d'Osiris (chapitre 62), avec ceux de *Seth* et de *Bébon*.

la seconde mort éternelle, dont l'exemption est toujours promise à l'âme vertueuse.

V. 26. — « Sauvez l'Osiris N. de ces gardiens qui amènent « les bourreaux qui préparent les supplices et l'im- « molation; on ne peut échapper à leur vigilance, « ils accompagnent Osiris. Qu'ils ne s'emparent pas « de moi, que je ne tombe pas dans leurs creusets. « Car je le connais, je sais le nom du (*Matat?*) qui « est parmi eux, dans la demeure d'Osiris, le trait « invisible qui sort de son œil, circule dans le monde « par le feu de sa bouche. Il donne ses ordres au « Nil sans être visible. L'Osiris N. a été juste dans le « monde, il aborde heureusement auprès d'Osiris. « Que ceux qui siégent sur leurs autels ne me fassent « pas d'opposition, car je suis un des serviteurs du « seigneur suprême (suivant les préceptes du scara- « bée?). L'Osiris N. s'envole comme un épervier, il « se nourrit comme (l'oie) *Smen*, il ne sera jamais « détruit comme (le serpent) *Nahav-ka*. »

(*) « Il l'explique : C'est Anubis, c'est Horus habitant la demeure « de. . . . . Autrement, c'est Horus dans *Scheni*. Autrement, « ce sont les chefs qui ont repoussé les ennemis du seigneur univer- « sel. Autrement, c'est le grand commandant de *Scheni*. »

Le commencement de la formule est un peu différent dans quelques manuscrits. Ils parlent ici de « gardiens à l'odeur fétide, aux doigts acérés, qui torturent et qui immolent, » et je pense que c'est la plus ancienne version. Les creusets où brûlent les damnés apparaissent dans les peintures funéraires, Je crois que le mot de *creuset* convient mieux que celui de chaudières que Champollion avait appliqué au mot *ka-tu*, auquel je fais allusion en ce moment, parce que je ne vois pas de liquide dans ces vases. L'exécuteur mystérieux, désigné dans le texte sous le nom de *Matat(?)*, serait, suivant la glose, une forme d'Horus, ou bien Anubis. Son trait vengeur s'échappe de son œil; nous avons déjà vu l'œil du soleil pris pour son pouvoir léthifère. Le manuscrit de Turin dit *le trait de sa main*; mais tous les textes plus anciens portent ici : *de son œil*, ce doit être la vraie le-

çon; elle se relie avec la très-ancienne superstition du mauvais œil. Il est à remarquer, pour l'intelligence des derniers mots du verset, que le défunt parle de lui-même tantôt à la première et tantôt à la troisième personne. Ces deux locutions paraissent employées à peu près indifféremment, et les manuscrits ne s'accordent pas entre eux à ce sujet. On trouve quelquefois, pendant un chapitre entier, *je fais, je dis*, etc., tandis qu'un autre manuscrit portera : l'*Osiris un tel fait, dit*, etc.

L'oie *Smen* semble avoir été consacrée à Ammon; sa figure ne diffère pas de celles des oies du Nil; elle est représentée sur un piédestal, comme les autres animaux qui recevaient un culte. *Nahav-ka*, dont on n'a pas encore défini le rôle spécial, est figuré par un serpent sur deux jambes humaines ou par un personnage à tête de vipère (1); c'est aussi le nom de l'un des quarante-deux juges, assesseurs d'Osiris. *Scheni* signifie *détour, repli*, peut-être *labyrinthe;* c'est une demeure dont la signification me paraît souvent funeste.

V. 27. — « Qu'ils ne s'insurgent pas contre moi, que je ne « tombe pas dans leurs creusets. »

(*) « Il l'explique : Ce sont ceux qui siégent sur leurs autels; c'est « la figure de l'œil du soleil, avec la figure de l'œil d'Horus. »

Il y a une certaine confusion dans cette version que j'ai donnée cependant, parce qu'elle est la plus complète : elle est reproduite par le manuscrit de Turin et par tous les exemplaires de style récent. Le texte reprend quelques mots du verset précédent et y ajoute une nouvelle rubrique d'explication. Cela serait contraire à la marche générale de la composition. L'ancien manuscrit en écriture blanche supprime toute la portion que j'ai compris entre les deux astériques, c'est-à-dire la rubrique du verset 26 et la formule du verset 27; ainsi réduite, la leçon paraît néanmoins complète, et l'explication ne commence qu'à la rubrique du verset 27 : « Ceux qui siégent sur leurs autels, etc. » La glose précédente a certainement été introduite plus tard dans le texte, elle aura troublé l'économie des rubriques.

Le manuscrit de Turin se montre de nouveau inexact dans cette

(1) Le nom de *Nahav-ka* me semble se rapporter au rajeunissement de l'existence par la résurrection.

dernière explication; il dit « la figure du soleil; » tous les textes hiératiques s'accordent pour indiquer ici *l'œil du soleil*, déjà connu de nous dans son rôle de vengeur.

V. 28. — « Ah! seigneur de la grande demeure, roi suprême « des dieux! sauves l'Osiris N. de ce dieu qui a le vi- « sage du *Tesem* et les sourcils d'un homme, et qui se « repaît des maudits; et (dé) (1) l'esprit du bassin de « feu qui dévore les corps, (vomit?) les cœurs et les « rejette en excréments. »

« Il l'explique : Celui qui dévore les multitudes est son nom, il « est dans le bassin de *l'ount* (l'Arabie). Le bassin de feu est dans « *Anrutew* vers *Scheni;* quiconque y arrive (impur?) tombera im- « molé. Autrement dit, *Mates* est son nom, c'est le gardien de la « porte d'occident. Autrement, *Baba* est son nom, c'est lui qui défend « ce repli de l'Amenti. Autrement, celui qui vient à son heure est « son nom. »

Le personnage à la figure de *Tesem* est placé, par la glose, dans le bassin d'Arabie, qui ne peut être que la mer Rouge, comme l'a reconnu M. Brugsch. Le *Tesem* est un quadrupède appartenant à la race féline, peut-être un loup cervier. Le mâle du chat domestique a été désigné tout à l'heure par le mot *chau* (2).

Pour la seconde phrase j'ai suivi le manuscrit le plus ancien, qui me paraît offrir un sens plus clair; les autres manuscrits portent l'*angle du bassin de feu* à la place de l'*esprit*. C'est également ce manuscrit à l'encre blanche qui me fournit la leçon *ut sat, ejecit stercus;* les autres disent simplement : *il rejette les corps*. Cette singulière punition, qui consiste à faire détruire le corps d'un damné par la digestion d'un démon, laisse place à quelque doute, parce que la phrase contient un mot encore obscur pour moi, (*Chenep,* extraire, arracher, ou bien verser, vomir?). Le bassin de feu est placé vers les régions funestes déjà connues, *Anrutew,* la stérile, et *Scheni*, le détour. Il est possible que cette dernière place soit identique avec la ville ou bourgade nommée *Schennu*, dans le nôme de Memphis, citée par M. Brugsch dans sa *Géographie* (t. I, p. 242).

(1) Il faut évidemment sous-entendre la même invocation : « Sauves l'Osiris N. « de l'esprit, » etc.

(2) Les *Tesems* sont aussi rappelés, dans le chapitre 13, comme de mauvais génies qu'on évite par l'aide d'Horus.

La glose nous propose plusieurs noms pour l'esprit funeste : *Mates*, « poignard ou bourreau; » c'est peut-être le même surnom que les Égyptiens avaient donné à Artaxercès III après le meurtre d'Apis. *Baba* peut être identifié avec le nom de *Bébon*, que le Traité d'Isis et d'Osiris donne à Typhon. Le nom de *Baba* est déterminé par le signe des quadrupèdes ⊤; c'était certainement un des personnages à tête bestiale et pourvus d'une queue qui sont représentés armés de glaives dans d'autres vignettes du *Rituel*. (V. le chap. 145. v.)

V. 29. — « Ah, seigneur de la victoire dans les deux mondes! « seigneur du rouge (sang), qui commande à la de- « meure du billot, qui se repaît des entrailles! (sauves « l'Osiris N.) (1). »

« Il l'explique : C'est le cœur d'Osiris, c'est lui qui est dans toute « immolation. »

Plusieurs exemplaires, au lieu de *nev nerau*, seigneur de la victoire, portent *nev neva*, seigneur du feu. Le rapport de l'explication avec la formule est très-obscur pour moi; le texte est néanmoins complet et les manuscrits s'accordent en ce point. Il semble que la mort violente d'Osiris soit considérée comme une victoire et que la mémoire de cette mort ait été rappelée dans les sacrifices sanglants, pour leur donner une plus grande force expiatoire par l'introduction symbolique du cœur d'Osiris.

V. 30. — « Celui qui a reçu la double couronne, dans l'allé- « gresse, à son arrivée dans (la demeure royale de « l'enfant?). »

« Il l'explique : Celui qui a reçu la double couronne, dans l'allé- « gresse, à son arrivée dans la royale demeure de l'enfant, c'est « Osiris. »

V. 31. — « Celui qui a reçu l'ordre de régner sur les dieux, « dans ce jour où le monde a été constitué, par le « seigneur universel! »

« Il l'explique : Celui qui a reçu l'ordre de régner sur les dieux,

(1) Ceci est ajouté dans quelques manuscrits seulement et doit être négligé, car l'invocation ne commence qu'au verset 34.

« c'est Horus, fils d'Osiris, qui a pris le gouvernement à la place de « son père Osiris. Le jour de constituer les deux mondes, c'est le « complément des mondes, à l'ensevelissement d'Osiris, l'âme bien- « faisante, dans la royale demeure de l'enfant. »

La formule précédente ne fixe pas d'époque pour le règne d'Osiris; celui d'Horus, son fils, commence à la constitution définitive du monde. Dans le premier verset, c'était *Ra*, le soleil, qui remplissait exactement la même fonction, à son premier lever. Horus est donc le même personnage, avec un simple changement de nom. La dernière phrase nous révèle clairement un des sens mystiques attachés à la mort et aux cérémonies de l'ensevelissement d'Osiris. Au point de vue cosmogonique, leur entier accomplissement marquait la fin de la nuit éternelle et des temps du chaos, ainsi que l'introduction des lois nouvelles qui devaient conserver l'harmonie des mondes définitivement constitués. C'est toujours *la demeure royale de l'enfant* (*Suten-ha Senen?*), à laquelle on rattache ces faits primordiaux. Nous avons dit que M. Brugsch pense que la localité terrestre assimilée à ce lieu céleste était l'oasis de Siouah ou d'Ammon: rien ne nous indique jusqu'ici ce qui pourrait avoir amené à donner un rôle cosmogonique aussi important à cette localité si éloignée de la vallée du Nil. Les preuves de M. Brugsch ne nous paraissent pas d'ailleurs être complètes en ce qui concerne cette identification, qui serait de la plus grande importance.

Le vieux manuscrit à l'encre blanche a, pour ces deux versets, un texte beaucoup plus court; on y lit seulement : « Celui qui a reçu la « double couronne, dans l'allégresse, à son entrée dans *Ha-suten-* « *senen*, c'est Osiris, quand il lui a été ordonné de réunir les deux « mondes par le seigneur universel. Le jour de la réunion des deux « mondes, c'est l'action de compléter les deux mondes, c'est l'ense- « velissement d'Osiris, etc. »

Ce manuscrit supprime ainsi une rubrique; malgré l'autorité que lui assure son antiquité, je pense qu'ici il est incomplet; l'autre texte se concilie mieux avec l'ensemble du chapitre, en distinguant les deux règnes d'Osiris et d'Horus.

V. 32. — « Celui qui donne (les existences?) et qui détruit les « maux, qui dispose le cours du temps ! »

« Il l'explique : C'est le dieu *Ra* lui-même. »

Le terme que je traduis par *existences* (*Ka-u*) est très-difficile à définir; il paraît souvent désigner le *type* d'un personnage, son essence ou son modèle idéal. C'est sous ce nom que certains rois ont fait adorer leur type déifié. Au pluriel, il se prend aussi pour les *vivres*, les moyens de l'existence. Dans ce passage, où il est opposé aux *défectuosités* (*âsew-u*), il peut signifier tous les *dons heureux* ou les *principes* de la vie.

Il est à remarquer que les versets 29, 30, 31 et 32 paraissent indiquer le même personnage sous diverses attributions. En effet cette portion commence par l'allocution : *Ah! seigneur de la victoire*, etc., et se termine au verset 33 par la prière : *Sauves l'Osiris N.*, etc., au singulier.

C'est donc bien certainement un même dieu qui est invoqué sous des appellations que la glose applique successivement aux trois personnes d'Osiris, d'Horus et de Ra. On ne saurait sans cela saisir l'enchaînement de ces diverses fractions de la formule sacrée, et je ne doute pas que tel ne soit l'ordre des idées qu'on doit y reconnaître. Ainsi réunis, ces cinq versets forment au contraire la suite naturelle du verset 28.

V. 33. — « Sauves l'Osiris N. de ce dieu qui saisit les âmes,
« qui avale les cœurs, qui se repaît de cadavres. . . . . .
« . . . . . (1), qui terrifie les faibles. »

« Il l'explique : C'est *Set*. Autrement l'exécuteur, c'est Horus, fils « de *Sev*. »

Cette prière relie les derniers versets aux précédents; il s'agit toujours du sort de l'âme après la mort. Le dieu suprême, dans ses diverses formes, est invoqué contre les terribles effets du jugement. La glose varie toujours sur l'exécuteur, dont le pouvoir repose tantôt entre les mains de *Set* et de ses démons, et tantôt entre les mains d'Horus. Ce dieu, considéré comme fils de *Sev* et frère d'Osiris, recevait le nom d'Horus l'aîné, *Harouëri*.

V. 34. — « O! (dieu) scarabée dans sa barque! celui dont la
« substance existe par elle-même, autrement dit,
« éternellement! sauves l'Osiris N. de ces gardiens

(1) Il y a ici un membre de phrase inintelligible pour moi, et pour lequel les manuscrits varient singulièrement.

« sagaces à qui le seigneur des esprits a confié la sur-
« veillance de ses ennemis, qu'il leur a livré pour les
« immoler (dans la place de l'annihilation?); à la
« garde desquels personne ne peut échapper. Que je
« ne tombe pas sous leurs glaives, que je n'entre pas
« dans leur boucherie, que je ne m'arrête pas dans
« (leurs demeures?), que je ne tombe pas sur leurs bil-
« lots, que je ne me pose pas dans leurs (réseaux?),
« qu'il ne me soit rien fait de ce que détestent les
« dieux. Car je suis un prince dans la grande salle,
« l'Osiris N. le justifié. Celui qui a passé pur dans le
« *Mesek;* celui (qui a donné la matière? de la nuée?)
« dans *Ta-nen.* »

« Il l'explique : Le dieu scarabée qui est dans sa barque, c'est le
« dieu *Ra*, *Har-em-achou* lui-même. Les gardiens habiles, ce sont
« les (singes) *Benne;* c'est Isis, c'est Nephthys. Les choses que dé-
« testent les dieux, c'est le compte de sa malice. Celui qui a passé
« pur dans le *Mesek*, c'est Anubis, qui est derrière le coffret qui ren-
« ferme les entrailles d'Osiris. Celui (qui a donné la matière de la
« nuée?) dans *Ta-nen*, c'est Osiris. Autrement dit, (la matière de la
« nuée?) dans *Ta-nen,* c'est le ciel, c'est la terre. Autrement, c'est la
« victoire de *Schou* sur les deux mondes dans *Ha-souten-senen*. La
« nuée, c'est l'œil d'Horus. (Le lieu) de *Ta-nen,* c'est le lieu (de réu-
« nion?) d'Osiris.

Dans la partie de la vignette qui répond à ce verset (1), on voit une barque où siége un dieu à tête de scarabée. Il est adoré par le e défunt et par quatre génies sous la forme de singes cynocéphales, suivis d'Isis et de Nephthys. Ainsi que la glose nous l'apprend, ce sont les personnages désignés dans la formule comme *les gardiens habiles.*

La vignette contient également la figure d'Anubis, sous sa forme ordinaire, marchant derrière le personnage qui porte le coffret (2).

Le mot *chepera*, scarabée, signifie, au figuré, *être* et *générateur*,

(1) Nos 40-45 de la vignette, dans le papyrus Cadet.
(2) Nos 54-5 de la même vignette.

d'après le symbolisme bien connu que la doctrine égyptienne attachait à cet insecte. Cette formule, d'une haute importance, est rendue un peu différemment dans le manuscrit blanc du Louvre: « Celui dont la substance est un être double, éternellement, » *pau-ti ta-w teta*. C'est une expression nouvelle de la génération éternelle en dieu *Ta*, que je traduis d'une manière générale par *substance*, se prend aussi quelquefois dans l'acception restreinte de *corps*. Suivant la glose, cette substance, source éternelle de son propre être, ne serait autre que *Ra*, le soleil. Le nom d'*Har-em-achou*, ou « Horus dans les deux horizons » (du levant et du couchant), était un surnom solaire dont le grand sphinx de Gizeh était spécialement doté et qu'une inscription grecque a transcrit par Αρμαχις.

Les manuscrits offrent quelques variantes de rédaction dans ce verset. Ainsi on lit, après « la surveillance de ses ennemis, » ceux « qu'il livre à l'immolation dans la demeure de la destruction, » et plus loin, « qu'ils ne poussent pas leurs glaives contre moi ! » une autre variante porte : « que je n'entre pas dans la demeure d'annihi- « lation !..... que je ne me repose pas sur leurs lits (1). »

Après l'invocation où le défunt énumère les peines qu'il veut éviter, grâce à l'intervention divine, il termine sa prière par une dernière phrase qui reste extrêmement obscure, quoique chaque mot ait donné lieu à une glose particulière.

Le mot *mesi*, que je traduis conjecturalement par *matière première*, est determiné tantôt par les ténèbres , tantôt par un pain , symbole des *aliments* (ou pâtes?). Osiris est indiqué ici dans son action cosmogonique, puisque la glose explique ces mots par la victoire de *Schou*, qui consistait, comme nous l'avons dit, dans le soulèvement de la voûte liquide du ciel. C'était la fin du chaos; aussi cet événement est-il placé au même lieu céleste que la première naissance du soleil, *Ha-souten-senen*. *Ta-nen* est un nom de lieu qui peut s'interpréter les *pains de la forme*. Osiris serait donc considéré comme ayant donné la matière première du ciel et de

(1) J'entends ces mots de certains lits représentés dans les tombeaux des rois et qui me paraissent destinés à des supplices.

la terre. Le lieu (de la réunion?) d'Osiris peut indiquer l'endroit où le corps d'Osiris avait été reconstitué, après le succès des recherches d'Isis; nous avons déjà vu en effet que l'accomplissement des funérailles d'Osiris était le symbole de la constitution définitive du monde. Osiris, assis sur un trône et adoré par le défunt, termine la partie de la vignette qui se rapporte à ce verset. Certains papyrus ont au contraire la figure d'Atoum (1).

V. 35. — « *Atoum* construit ta maison, les deux lions fondent « ta demeure. Ils accourent, ils accourent; Horus te pu- « rifie, *Set* (te renouvelle?), tour à tour. L'Osiris N. vient « dans ce monde, il a repris ses jambes. Il est *Toum* et « il est dans son pays. Arrière, lion lumineux qui est à « l'extrémité! Recule devant la valeur de l'Osiris N. le « justifié, recule devant la valeur d'Osiris; il se garde « avec soin et n'est pas aperçu des gardiens. L'Osiris N. « est lui-même Isis, tu observes qu'il a déployé ses che- « veux sur lui. Il a (atteint la fin de?) sa route, autre- « ment dit, son but. Isis l'a conçu, Nephthys (l'a « nourri?), Isis a effacé ses souillures, Nephthys a re- « tranché ses péchés. La victoire est à moi, la vaillance « est dans mes mains, (je touche ceux dont les bras sont « multiples?). Je m'approche des hommes pieux et je « repousse les fils de tes ennemis. Je chasse ceux qui « ont noirci leurs bras. Je reçois (les deux frères?) de la « palme. (Je produis?) les habitants de *Ker* et d'*An* « (Héliopolis). Tous les dieux sont saisis de crainte de- « vant ma vaillance et mes grandes ardeurs. Je venge « chaque dieu de celui qui l'insulte, mes traits le frap- « pent aussitôt qu'il apparaît. Je vis suivant mes désirs. « Je suis *Ouati*, seigneur du feu : quiconque s'élèvera « contre moi, malheur à lui! »

« Il l'explique : Le mystère de la formation (donné par Amon?), « c'est le nom du (réseau?). (Celui qui voit à l'instant ce qui est ap- « porté?), est le nom du coffret. Autrement, c'est le nom. . . . . (2).

(1) V. papyrus Cadet, nos 56-58 de la vignette.

(2) Ce passage est corrompu et diffère dans chaque manuscrit, je n'oserais pas en hasarder la traduction.

« Le lion lumineux qui est à l'extrémité, c'est le phallus d'Osiris;
« ou bien, c'est le phallus de *Ra*. Celui qui a déployé les cheveux
« sur lui et qui (a terminé sa route?), c'est Isis lorsqu'elle se voile;
« alors elle ramène ses cheveux sur elle. *Ouati* en flammes, c'est
« l'œil de *Ra*. Ceux qui s'élèveront contre moi, malheur à eux! Ce
« sont les compagnons de *Set* (quand il les approche?). En effet
« (puisqu'il amène le feu?), il lui sera accordé par le jugement des
« habitants de *Tatou*, de détruire les âmes de ses ennemis. »

Ce dernier verset est consacré à la transformation définitive de l'homme justifié et à la nouvelle demeure qu'il doit occuper. C'est Atoum qui se charge de l'établir, le premier verset nous l'a montré comme l'auteur du ciel. Les dieux qui coopèrent à cette œuvre sont le couple divin de *Schou* et *Tewnu*. Nous savons en effet que *Schou* représente les forces célestes.

Je traduis par « renouveler » le mot NuTeR. Comme substantif, *nouter* signifie « dieu; » comme verbe, au sens propre, il reçoit pour déterminatif la pousse du palmier, déterminatif de la germination, de la jeunesse, et le volume qui s'applique, entre autres choses, aux idées de calcul. Je pense que l'idée qui a présidé au choix de ce mot pour désigner un dieu, est l'éternelle jeunesse renouvelée périodiquement. Les rois sont représentés au milieu d'une scène où les dieux Horus et *Set* leur versent sur la tête les symboles de la purification et de la divinité ou du rajeunissement. Ce doit être la représentation de quelque rite d'initiation, enseignant la transfiguration de l'âme.

En disant de l'homme ressuscité qu'il est *Toum*, le texte joue sur le nom de ce dieu; on trouve en effet le groupe TeMu, comme un des noms *des hommes, de la race humaine* (en copte ⲧⲙⲉ *homo*).

Quoique les premiers mots ne soient pas suivis d'une rubrique, je pense qu'on pourrait commencer un nouveau verset avec les mots « Arrière, lion lumineux, » qui se retrouvent au commencement de la glose; ils n'y sont précédés que par l'explication des noms symboliques donnés au (réseau?) (1) et au coffret. La formule ne par-

(1) C'est le mot *hat* déterminé par un paquet et quelquefois

lant pas de ces objets, la glose peut être déplacée et avoir trait au verset précédent en ce qui touche le réseau. On voit, dans la vignette, le coffret funéraire porté devant Anubis. La mention d'Ammon, dans cette partie de la glose, me paraît une altération d'époque récente. Le manuscrit blanc du Louvre nomme, à la place de ce dieu, *Hémen*, divinité d'un nom voisin, mais qu'on trouve sur des monuments appartenant aux plus anciennes époques. La dernière scène de la vignette se compose de divers personnages nommés dans notre verset (1). Isis et Nephthys président à ce groupe : sous la déesse du ciel, étendue en forme de voûte, on voit un scarabée, symbole de la génération nouvelle, par laquelle l'homme justifié va revivre dans le sein d'Isis. C'est donc dans le ciel qu'est placé le siége de cette gestation divine. L'Osiris en ressortira comme un être entièrement pur et doué d'un valeur invincible pour combattre les ennemis des dieux. La chevelure dénouée dont Isis se voile a pour but de mieux couvrir les mystères de cette conception. Le « lion lumineux » de la formule est couché dans la vignette au-devant d'Isis et semble en défendre l'approche; mais les gloses ne nous aident pas à éclaircir son véritable caractère.

Le sens le plus naturel du texte semblerait indiquer une constellation caractérisée par la figure du lion, et qui paraîtrait préposée à la garde du point mystérieux où devait s'accomplir le renouvellement de l'existence. On peut rapprocher ce passage et la vignette qui lui est propre, du groupe qui symbolise le renouvellement de l'année, au centre des plafonds du Ramesséum et du monument de Séti Ier. Le lion céleste y semble présider à la scène centrale du calendrier que la légende nomme *la naissance du dieu.* D'après notre commentaire égyptien, ce lion serait l'emblème de la force génératrice d'*Osiris* ou de *Ra* (2). L'âme justifié le conjure, en s'identifiant à Isis elle-même, dans le sein de laquelle il va revivre. Cette nouvelle nature, où rien n'altère plus sa pureté, lui communique la force des esprits célestes; il va désormais les assister dans leur combat perpétuel contre les mauvaises puissances. Il est assimilé aux divinités d'Héliopolis, c'est-à-dire aux dieux solaires dont *Atoum* paraît avoir été le principal type dans cette ville. Je ne sais pas ce que

par (un filet ou une cage?) , son véritable sens reste douteux.

(1) Voyez les nos 59-63, dans la vignette du papyrus Cadet.

(2) Le phallus du soleil est aussi conjuré par le défunt au chapitre 93 du *Rituel.*

signifient les *deux frères* ou les *deux pousses de la palme* (1) sur lesquels la glose reste muette. Mon savant confrère, M. Vincent, me propose, comme une conjecture tirée des circonstances locales, de reconnaître un symbole de génération dans la réunion des deux fleurs distinctes du dattier, mâles et femelles. Le sens exact de toutes ces allégories ne pourra être déterminé qu'à l'aide des textes sacrés successivement traduits et comparés aux figures des monuments.

L'Osiris, après avoir célébré ses forces nouvelles, termine son hymne par une expression qui doit le faire considérer comme un astre, source de lumière et de feu. Il est, dit-il, « *Ouati* en feu, » ce que la glose explique par *l'œil du soleil;* nous savons que la puissance destructive a déjà été nommée ainsi. En effet, la glose ajoute qu'il est armé d'une flamme capable de détruire les compagnons de Set qui s'approcheraient de lui. Les âmes divinisées étaient placées par les Égyptiens dans la sphère des étoiles fixes, sources de lumière, où elles étaient censées rangées à la suite de *Sahou* (Orion), dans lequel résidait l'âme d'Osiris.

Il nous reste à chercher pourquoi le défunt prend, dans cette formule, le nom de *Ouati*. Cette appellation, sous laquelle on désigne fréquemment la déesse du nord, par opposition avec *Souvan*, déesse du midi, me suggère une dernière conjecture : Le feu dans *Ouati* me paraît pouvoir s'interpréter très-raisonnablement par le solstice d'hiver où le soleil va prendre une nouvelle naissance. Ainsi se couronne l'allégorie perpétuelle que l'on établissait entre la vie, la mort et la résurrection de l'homme, et les périodes diurnes et annuelles qui ramenaient le soleil au même point de l'horizon. L'Osiris termine son discours par une conjuration, sous forme de menace, contre les ennemis de son âme. Ce sont, dit la glose, les *compagnons de Set*, véritables démons, les ennemis perpétuels des âmes divinisées. Celles-ci ont cependant le pouvoir de les éloigner, armées qu'elles sont d'une flamme capable de détruire les âmes de ces êtres malfaisants (2).

Les enseignements répandus dans ces versets et dans leurs commentaires doivent être groupés par ordre de matière, pour qu'on

(1) *Sen-ti vaner.*

(2) Il existe encore quelques portions de la vignette dont nous n'avons pas donné l'explication dans le cours du chapitre, parce que leur attribution ne nous paraissait pas aussi claire. On remarquera aux nos 30 et 31 du papyrus Cadet deux personnages

puisse concevoir quelque idée de leur ensemble. Une exposition claire et didactique des dogmes religieux eût été quelque chose d'incompatible avec l'esprit du sacerdoce égyptien et, nous pouvons ajouter,

en forme de momie; le papyrus du Louvre n° 3091 leur place sur la tête deux yeux symboliques (outa) au lieu d'yeux ordinaires.

D'après leur position (après les quatre canopes), je conjecture qu'ils représentent « les seigneurs de la double justice » nommés au verset 21; ils portent en effet la plume de la justice sur leurs têtes. Le groupe qui les suit (n° 33) désigne plusieurs jours de fêtes; je ne les vois pas rappelés dans le texte, où il n'est question que du our nommé « viens à nous! » Après la barque du scarabée, qui a trait au verset 34, le papyrus Cadet nous montre une autre barque (n°s 47-50), où le dieu semble avoir un disque lunaire pour diadème; mais les autres manuscrits s'accordent pour lui donner un caractère solaire. Le papyrus du Louvre n° 3081 lui met un nouveau scarabée dans son disque; ce n'est donc qu'une seconde expression du même dieu invoqué au verset 34.

Nous avons cru également utile d'ajouter ici quelques figures qui manquent dans

avec l'esprit de tous les corps sacerdotaux des peuples antiques. On ne soulevait devant l'initié que les premiers voiles des mystères; guidé par ces révélations imparfaites, il devait conquérir la sagesse à l'aide de ses propres efforts et dans la mesure que comportait la perspicacité de son esprit. En étudiant les gloses de ce chapitre,

la grande vignette du manuscrit Cadet. La première est la figure de *Phra* hiéracocéphale, indiquée au commentaire du verset 4; elle est tirée du papyrus du Louvre nº 3081.

La figure suivante est une variante de la porte mentionnée au verset 15; elle a été copiée par M. Devéria sur le manuscrit de Dublin.

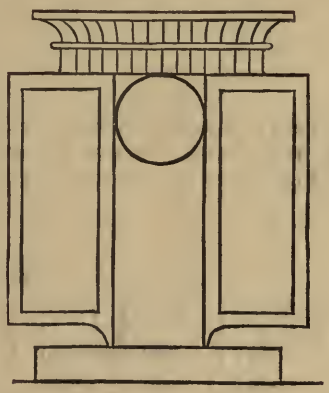

La curieuse variante de la vache *mehour* (citée au verset 19), que nous donnons

souvent plus obscures que le texte sacré, il est impossible de ne pas songer au célèbre axiome : *Qui potest capere capiat*, qu'on peut considérer comme la règle générale de l'enseignement symbolique. Il n'en est pas moins vrai que nous pouvons maintenant constater plusieurs points importants de la croyance égyptienne, en rapprochant les textes que nous venons de traduire de quelques passages empruntés à d'autres monuments et en réunissant ceux qui s'appliquent :

1° Au dieu suprême et à ses personnifications;

2° A la cosmogonie;

3° Au sort de l'homme pendant la vie et après la mort.

Le dieu suprême est défini dans plusieurs de nos formules comme « celui qui existe par lui-même; celui qui s'engendre lui-même « éternellement. » De là l'appellation de *Pau-ti* : « Dieu double ou « être double, » c'est-à-dire père et fils, suivant la face du mystère

ici, est tirée du papyrus du Louvre n° 3081.

Nous y ajouterons enfin une excellente représentation des sept esprits du verset 21, copiée également par M. Devéria sur le beau manuscrit de Dublin. Leurs têtes symboliques les font reconnaître pour les esprits vengeurs de la seconde série énumérée dans ce verset.

qu'on veut principalement considérer. Sa félicité découle de cette éternelle paternité ; « il jouit en lui-même. » Ce premier aspect de la divinité est symbolisé par le scarabée, auquel une croyance vulgaire attribuait la propriété d'engendrer seul et sans le secours d'une femelle.

J'ai eu occasion, dans le mémoire que j'ai cité plus haut, de faire voir que la croyance à l'*unité* de cet être suprême ne fut jamais complétement étouffée en Égypte par le polythéisme. Une stèle de Berlin, de la dix-neuvième dynastie, le nomme « le seul vivant en substance. » Une autre stèle, du même musée (1) et de la même époque, l'appelle « la seule substance éternelle, » et plus loin, « le « seul générateur dans le ciel et sur la terre, qui ne soit pas en- « gendré. »

La doctrine d'un seul dieu, dans le double personnage de père et de fils, était également conservée à Thèbes et à Memphis. La même stèle de Berlin, provenant de Memphis, le nomme : « Dieu se faisant « dieu, existant par lui-même ; l'être double, générateur dès le com- « mencement. » La leçon thébaine s'exprime dans des termes presque identiques sur le compte d'Ammon, dans le papyrus de M. Harris (2) : « Être double, générateur dès le commencement ; dieu se « faisant dieu, s'engendrant lui-même. »

L'action spéciale attribuée au personnage du fils ne détruisait pas l'unité ; c'est dans ce sens évidemment que dieu est appelé *ua en ua*, « le un de un (3) ; » ce que Jamblique traduira plus tard assez fidèlement par les termes de πρωτος τοῦ πρώτοῦ θεωῦ, qu'il applique à la seconde hypostase divine.

Le dieu suprême est « créateur du ciel et de la terre ; il a fait tous « les êtres ; les lois de l'existence dépendent de lui. »

D'autres textes nous disent en effet qu'il « est seigneur des êtres « et des non-êtres. »

Dieu « gouverne son œuvre, » la vie et tous les biens viennent de lui ; prié par l'homme, il écarte les maux. Il est encore invoqué par l'âme, après la mort, pour obtenir un jugement favorable et pour éloigner les puissances malfaisantes des esprits typhoniens.

Le dieu suprême recevait différents noms suivant les localités où on l'invoquait : *Phthah* de Memphis et *Ammon* de Thèbes sont les plus célèbres de ces noms divins ; ni l'un ni l'autre n'apparaissent

(1) N° 1375.
(2) Ce manuscrit contient un hymne de Ramsès III, adressé à Ammon.
(3) Pyramide votive du musée de Leyde.

dans notre chapitre; Dieu y est introduit sous trois hypostases : *Cheper* ou le scarabée, *Atoum* et *Ra*.

1° *Cheper* signifie *être* (en copte ϣⲟⲡⲓ) et *engendrer*. Nous avons expliqué tout à l'heure que le scarabée, *Cheper*, était le symbole de dieu, considéré comme la propre source de son être;

2° *Atoum;* son nom peut se rapprocher de deux radicaux (1) : *tem* est une négation; on peut y voir *l'inaccessible*, *l'inconnu* (comme à Thèbes, *Amoun* signifiant *mystère*). *Atoum* est en effet désigné comme « existant seul dans l'abîme, » avant l'apparition de la lumière. C'est dans cette période obscure qu'*Atoum* fait le premier acte de la création, ce qui permet de rapprocher également son nom du copte ⲧⲁϣⲓⲟ *creare*. *Atoum* est aussi le prototype de l'homme (en copte ⲧⲱϣⲉ *homo*), qui devient « un *Toum* » parfait après sa résurrection;

3° Quelques passages des formules et presque toutes les gloses attribuent encore tout ce qui constitue l'essence du dieu suprême à *Ra*, qui, dans la langue égyptienne, n'est autre chose que le soleil, et il est certain que l'idolâtrie solaire pénétra profondément toute la religion égyptienne depuis un temps très-reculé. Plusieurs passages de notre chapitre établissent cependant que le personnage de *Ra* joua originairement un rôle notablement inférieur. L'être suprême est appelé « l'adoration de *Ra* et l'âme de *Ra*. » Dans ses rapports avec Osiris, *Ra* est également introduit sur un pied d'infériorité; Osiris l'appelle et il vient; il est vrai qu'il s'unit ensuite avec lui dans une intime égalité. Si *Ra*, dans la doctrine que nous exposons, n'est pas autre chose que le soleil matériel, il n'en faut pas conclure que cet astre n'ait pas été d'abord pris lui-même pour un symbole et pour une manifestation de la lumière divine. Les noms de *Cheper* et d'*Atoum*, que nous venons d'étudier, sont très-souvent aussi appliqués au soleil, et nous avons vu néanmoins qu'il est impossible de leur refuser une signification beaucoup plus élevée. Le soleil, qui semble se donner lui-même chaque jour une nouvelle naissance, était l'emblème le plus naturel de la perpétuelle génération divine.

La triple hypostase de *Cheper*, *Atoum* et *Ra* est réunie dans une barque sacrée que reproduit, dans les *Rituels* funéraires, la vignette du chapitre 16, où elle est adorée par l'image du défunt.

(1) On trouve indifféremment *Atoum*, ou la forme abrégée *Toum*, dans les mêmes passages.

Il est à remarquer que la divinité femelle n'apparaît pas dans ces premières formules de notre chapitre. L'espace céleste, lieu de la génération divine, qui jouait un si grand rôle à Thèbes sous le nom de *Maut* « la mère, » et à Saïs, dans le personnage de Neith « mère du soleil, » est ici complétement inerte, et ne sert que de milieu à cet acte suprême. C'est simplement le *nu*, l'*abyssus;* il a même un caractère masculin dans la figure qui détermine son nom. L'omission de ces divinités femelles et des noms de Phthah et d'Ammon nous force à chercher ailleurs qu'à Thèbes ou à Memphis le centre des doctrines de cette partie du *Rituel;* je n'hésite pas à le rapporter à Héliopolis (1). C'est spécialement dans cette ville qu'*Atoum* était le dieu principal du temple, et c'est encore Héliopolis qui est donné comme le but définitif de la période céleste que doit accomplir le *Vennon* (Phœnix), symbole de la période solaire, et dont l'âme justifiée réclame aussi la ressemblance.

Après ces notions fondamentales, nos formules nous conduisent au polythéisme par la personnification des forces ou des attributs divins. *Schou,* qui n'est pas différent, au fond, de la lumière, est la force qui soutient le ciel et produit les mouvements célestes; il faisait également partie des dieux d'Héliopolis. Nous rencontrons, quant à la production des autres dieux, deux légendes contradictoires : par la première, leur naissance est attribuée à l'abyssus, au principe humide des cieux; dans la seconde, au contraire, c'est *Ra* qui les produit, soit en se créant des membres, soit avec le sang sorti de son phallus, dans une circonstance qui n'est pas expliquée.

La légende d'Osiris est aussi rappelée dans plusieurs endroits de notre chapitre : ce personnage semble, partout où il apparaît, faire un double emploi avec une des personnifications du dieu suprême. La doctrine osiriaque, sauf quelques traits qui lui sont particuliers, ne paraît pas différer sensiblement de celle qui s'attachait aux noms de *Cheper,* d'*Atoum* et de *Ra.* Osiris a précédé la lumière, il est le passé indéfini, tandis que *Ra* marque le début du temps. Osiris a reçu la double couronne avant Horus, son fils, et cependant Horus (qui fut aussi identifié avec le soleil) règne dès la constitution du monde. On donne également à Osiris le rôle de créateur; il est la loi des êtres et le bon principe par excellence. Il est facile d'apercevoir,

(1) Il est presque superflu de rappeler aux archéologues le grand rôle que jouait dans la doctrine le collége sacerdotal d'Héliopolis; c'est là que la tradition plaçait les maîtres auxquels Platon, Eudoxe, etc., vinrent demander les leçons de la science antique.

dans tous ces caractères, les symboles osiriaques, qui composaient probablement la doctrine primitive d'Abydos, se superposant aux emblèmes d'Héliopolis.

Mais il existait un trait spécial et des plus mystérieux dans la légende d'Osiris; c'est toute l'histoire de sa mort violente quand il succombe sous les embûches de Typhon, et de sa résurrection par les soins d'Isis. L'exégèse attachait une foule de sens à cette allégorie, ainsi que nous l'apprend le Traité d'Isis et d'Osiris. Si notre texte n'éclaircit pas toutes ces difficultés, il nous permet cependant de trancher une des questions les plus importantes de la mythologie : toutes les gloses s'accordent pour prouver qu'il n'y avait dans cette histoire que des symboles et des doctrines; l'evhémérisme ne peut réclamer la moindre part dans les explications égyptiennes. Nous y recueillons d'ailleurs un trait de lumière bien précieux dans le verset qui rattache le souvenir de la mort violente d'Osiris à l'expiation, en nous disant que « le cœur d'Osiris est dans tous les sacrifices. » Nous allons retrouver ce même mythe dans ses applications cosmogoniques.

La Genèse égyptienne nous montre d'abord la nuit éternelle; le dieu *Atoum* était seul dans l'abîme : dans cette période obscure, il fait le ciel et crée tous les êtres.

Le soleil, *Ra*, apparaît à l'appel d'Osiris; son premier lever est placé au lieu céleste nommé *la royale demeure de l'enfant*. Le temps commence avec le jour.

Les lois harmoniques de l'univers sont établies. Osiris en est le symbole. *Schou*, la force lumineuse, soulève la voûte liquide du ciel, il s'établit sur l'escalier de Thoth à Hermopolis, c'est-à-dire sur les lois des corps célestes. Le soleil marche sur la sphère soutenue par *Schou;* il éclaire le monde et règle la nature. La victoire de l'ordre sur le chaos est célébrée sous l'emblème du grand combat entre les dieux et les puissances malfaisantes. Le chef des dieux dans ce combat est *Ra*, le soleil, qui, dans la légende d'Osiris, prend le nom de son fils Horus. Aidé par Thoth, la raison et la parole divine personnifiées, il triomphe de Set et des mauvais esprits qui l'accompagnent. Le principe du mal n'est pas anéanti, il n'est qu'émasculé de manière à faciliter le triomphe définitif du bien.

Il reste, dans cette cosmogonie, une certaine obscurité sur l'essence des êtres secondaires dans leurs rapports avec le créateur. Plusieurs expressions indiqueraient une véritable participation de la nature à la divinité; ainsi le soleil matériel serait le corps de la divinité; ailleurs les êtres sont nommés « la semence d'Osiris et son

« corps; » il y aurait là, au lieu d'une création *ex nihilo*, une émanation proprement dite, et, par conséquent, un véritable panthéisme.

Telle fut certainement la croyance quand le soleil fut directement adoré, et les rois d'Égypte se vantèrent d'être l'émanation directe de la divinité et de participer à sa nature éternelle. Il est cependant juste d'observer que notre premier verset, si absolu dans ses expressions, semble établir une distinction bien radicale entre les créatures et le dieu suprême, qui est d'ailleurs nommé « le maître de ce qui « existe et de ce qui n'existe pas, et le Seigneur des lois de l'exis- « stence. »

Nous avons dit que le dessin général du chapitre 17 se rapportait au sort de l'homme; si l'on veut parcourir la suite des formules, en négligeant pour un moment leurs gloses, on pourra saisir l'enchaînement des symboles. Après les premiers versets, consacrés aux faits cosmogoniques, on trouve la conception de l'homme énigmatiquement indiquée par l'introduction de *Chem*, le dieu ithyphallique (verset 9). Il arrive dans le monde (verset 10), mais couvert d'une souillure qui doit être combattue par les rites purificatoires (versets 11, 12, 13). L'homme prend sa marche, en se dirigeant comme le soleil (verset 14), vers les champs d'*Aaru*, le pays des travaux et des moissons (verset 15). Ses facultés s'engendrent et se développent en lui (verset 16). L'homme accomplit une *outa* (1); je conjecture qu'il s'agit ici du solstice d'été et du milieu de la vie; l'homme prend sa part du combat entre les puissances du bien et du mal (verset 17). Thoth, la parole divine, le soutient dans ses maux (verset 18). Il arrive à une nouvelle *outa*, à la fin de sa route (verset 19); il invoque alors les quatre génies qui doivent conserver à ses viscères le principe de la vie (verset 20), et les esprits purificateurs chargés d'effacer les souillures de ses péchés (verset 21). Il s'assimile à dieu, en se qualifiant « une âme en deux jumeaux » (verset 22). Il se vante d'avoir, comme le chat, combattu l'impureté (verset 23); il invoque *Ra* pour obtenir un jugement favorable dans la nuit du dernier compte (verset 24); il lui demande secours contre les bourreaux de l'enfer (verset 25). Il allègue sa religion et sa pureté (versets 26, 27); il supplie le dieu suprême de le dérober aux atteintes des démons qui détruisent les corps (verset 28). L'homme s'adresse ensuite à dieu, comme le seigneur du sacrifice (verset 29), le premier roi

(1) Voyez plus haut, page 245, l'explication de ce symbole des périodes et de leur accomplissement.

du monde (verset 30), le roi des dieux (verset 31), le gouverneur des mondes et la loi des êtres (verset 32), pour être sauvé par sa puissance des mains de l'exécuteur infernal (verset 33). Nouvelle prière, à la substance éternelle, contre les bourreaux de l'*Amenti;* l'homme rappelle sa noble origine; il est un *erpa*, c'est-à-dire un héritier de la race sainte; il est sorti pur de l'épreuve et il a reçu les pains mystiques (verset 34). Isis accomplit enfin pour lui le mystère de la conception divine : c'est une nature nouvelle, revêtue de pureté, de force et de lumière, qui germe dans les entrailles de cette mère céleste. L'âme rajeunie prend son essort; elle se range dans la sphère supérieure à la suite de *Sahou*, l'astre où réside l'âme d'Osiris; elle prend part à son tour aux combats mystérieux des esprits divins contre les puissances malfaisantes.

Malgré les allures énigmatiques que l'auteur a choisies pour voiler ses doctrines, il me semble que la marche générale du chapitre 17 ressort assez clairement des rapprochements que nous venons d'indiquer. Considérés de ce point de vue, les huit premiers versets se concilient facilement avec le plan général, puisqu'ils rattachent l'origine de l'homme aux premiers faits cosmogoniques.

Les commentaires égyptiens ajoutent une grande quantité de détails curieux aux traits de ce premier plan. On trouvera la clef de la plupart de ces allégories dans l'assimilation établie entre l'existence humaine et les périodes solaires; ce sont toujours de nouvelles images qui répètent ce que l'âme justifiée dit clairement au chapitre 38 (1) : « Je recommence la vie, après la mort, comme le so-« leil fait chaque jour. »

Parmi les lieux célestes que désigne le texte, nous avons déjà fait remarquer l'importance cosmogonique de *la demeure royale* (*de l'enfant* (?), *Souten-Ha-senen*); le *champ* d'*Aanrou* paraît être la localité la plus intéressante de celles qui ont spécialement trait au sort de l'homme. D'après le chapitre 149, c'était la deuxième demeure (ou station) de l'Amenti. Elle produisait des blés de sept coudées de haut, avec des épis de trois coudées; le tout mesuré à la coudée des mânes, qui valait sept coudées humaines.

Le grand tableau annexé ordinairement au chapitre 110 dépeint le travail de l'homme dans ces champs célestes, et le chapitre 149 donne la description de vingt et une portes successives qui marquaient les divisions des champs d'*Aanrou*, dans la demeure d'Osiris.

(1) V. chapitre 38, lig. 4, planche XVII du Todtenbuch.

Nous étudierons tout ce qui concerne le jugement de l'âme au chapitre 125, qui lui est spécialement consacré. Bornons-nous à remarquer ici que le défunt emploie deux moyens principaux pour se concilier la faveur du juge : premièrement, il invoque *Hotepeschous* et les esprits purificateurs, pour effacer les taches de sa vie; le chapitre 126 nous montre, dans sa vignette, le bassin du feu purifiant, gardé par les quatre esprits chargés de cette mission d'indulgence. L'âme leur adresse l'allocution suivante (1) : « O ! ces quatre singes, « qui résidez sur le devant de la barque du soleil ! vous qui apportez la « justice au seigneur universel; juges de mon châtiment ou de mon « triomphe; (vous) qui (réconciliez avec les dieux?) par le feu de « vos bouches ! (vous) qui recevez les offrandes des dieux et les dons « destinés aux mânes; (vous) qui vivez de la justice, qui vous nour- « rissez d'une vérité sans détour et qui abhorrez les iniquités ! effa- « cez toutes mes souillures, détruisez toutes mes iniquités. Vous qui « ne conservez aucune tache, accordez-moi d'éviter *Ammah*. d'en- « trer dans *Ra-Sta* et de traverser les portes mystérieuses de l'A- « menti. Donnez-moi donc les deux pains sacrés (*Schensu* et *Peresu*) « comme aux autres esprits. » Les quatre esprits répondent au suppliant : « Entres et sors, dans *Ra-Sta*; traverses, viens ! Nous effa- « çons toutes les souillures, nous détruisons toutes tes iniqui- « tés, etc. »

L'Osiris employait un autre moyen d'invocation dont il est nécessaire de bien se rendre compte pour comprendre l'économie des textes religieux. L'homme, pénétré de sa petitesse en face du dieu qu'il invoque, n'ose parler en son nom; Jamblique nous apprend que l'Égyptien, dans sa prière, se couvrait de la divinité et revêtait le caractère d'un dieu; instruit par l'initiation, il se servait des paroles sacrées qui contenaient les mystères des attributs divins. De là cette appellation constante de l'*Osiris un tel;* de là ces formules : « Je suis le grand dieu, etc., je suis l'âme en deux ju- « meaux, etc. » Ces rites expliquent assez clairement l'origine de la croyance aux effets des formules magiques sur les esprits infernaux, conjurés à l'aide des noms divins.

L'âme, rajeunie dans le sein d'Isis, est admise dans le cycle des astres qui suivent *Sothis* et *Sahou* (Orion). Plusieurs chapitres contiennent des hymnes consacrées à cette résurrection divine; nous citerons en première ligne le chapitre 64, dont nous avons préparé la

(1) V. Todtenbuch, ch. 126, 1, 2, 3, 4, 5.

traduction. Il n'est plus question de changement ni de métempsycose pour l'âme glorifiée : « L'éternité devient le cours de la vie ! » dit à l'Osiris le texte du chapitre 109 (1). La destinée du corps des élus n'est pas mentionnée dans le chapitre 17 ; nous savons cependant qu'il devait être associé à la faveur de la résurrection. D'après le chapitre 154, la lumière divine lui avait accordé la grâce d'être préservé de la corruption : on voit, au chapitre 89, l'âme qui vient réveiller sa momie sur le lit funèbre, et le dieu leur promet qu'ils ne seront plus jamais séparés.

Les âmes contre lesquelles le juge a prononcé la fatale sentence sont livrées aux bourreaux ; les esprits chargés de ce rôle odieux sont dépeints comme les compagnons de *Set*, l'ennemi d'Osiris. Il est facile de reconnaître ici l'application d'une loi générale dans la lutte des cultes antagonistes : les dieux du voisin sont métamorphosés en démons. L'hostilité entre les partisans de *Set* ou Typhon et ceux d'Osiris dura jusqu'au temps des Grecs (2). Dans la doctrine du *Rituel* funéraire, *Set* est identifié avec le génie du mal, le grand serpent, celui que le chapitre 15 nomme *Apap* (3) et « qui dévore les âmes. » Notre texte nous apprend que les corps devaient aussi recevoir leur part du châtiment ; on y voit les démons chargés d'infliger aux damnés la peine du feu ; mais la *seconde mort* figure en première ligne parmi les supplices des méchants. Souvent c'est Horus lui-même, dans son caractère de dieu vengeur, qui décapite les mânes et livre leurs âmes à l'annihilation. Il semble donc que l'éternité n'ait été promise qu'aux esprits justifiés, si toutefois les angoisses d'une mort perpétuelle ne sont pas sous-entendues dans ces sombres légendes.

Le lecteur percevra facilement de nombreux points de contact entre ces doctrines et les croyances religieuses des autres peuples de l'antiquité. La tradition hébraïque mérite surtout un examen comparatif auquel le long séjour de la famille de Jacob en Égypte donne un intérêt historique tout particulier. Je me réserve de

(1) V. Todtenbuch, 109, 11.

(2) *Set* était vénéré comme dieu à Ombos ; il paraît sur une stèle de Leyde comme vainqueur du serpent. C'est le même personnage qui, sous les noms de *Soutech* et de *Baal*, était le dieu des populations sémitiques de la Basse-Égypte. Dans notre chapitre lui-même, *Set*, au verset 35, apparaît dans un rôle favorable.

(3) V Todtenbuch, ch. 15, l. 7.

présenter quelques remarques à ce sujet, quand j'aurai complété la publication des textes que doit comprendre ce travail; mon seul but est aujourd'hui de résumer fidèlement les notions qui résultent du chapitre 17 : j'espère que l'abondance des matériaux et le ton particulier d'enseignement qui y règne auront justifié la priorité que je lui ai accordée.

Vicomte E. de Rougé.

La suite prochainement.

LES

TROIS ILOTS

DE LA CITÉ

COMPRIS ENTRE LES RUES DE LA LICORNE, AUX FÈVES, DE LA LANTERNE, DU HAUT-MOULIN ET DE GLATIGNY.

(*Suite.*)

[Suite du côté oriental de la rue de la Juiverie.]

PAROISSE DE SAINT-GERMAIN LE VIEUX.

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Martin des Champs.

Maison de l'Image Saint-Jacques (1415-1429), puis de l'Image Saint-Pierre (1430-1636). En 1384, confondue avec la suivante, elle ne constituait qu'une seule maison à deux pignons qui était dite en censive des ayants cause de Nicolas qui pie. Ce Nicolas qui pie était sire de Garges. Peut-être y a-t-il eu là un morcellement de fief, et la maison de Saint-Pierre est-elle la quatrième maison que la seigneurie de Garges possédait sur la rue de la Juiverie, en 1278.

Maison de « la Housse Gilet » (1) (1415-1475), puis de « l'Imayge

(1) La housse gilet était une sorte de vêtement qu'on a souvent pris pour enseigne aux quatorzième et quinzième siècles.

Saint-Kristofle » (1528-1688). Elle est plusieurs fois énoncée comme faisant hache au derrière de la maison suivante, qui paraît en avoir dépendu au quinzième siècle, et y a été réunie au commencement du dix-septième. Le prieuré Notre-Dame des Champs revendiquait un cens sur cette maison et la précédente.

Maison sans désignation en 1384, puis de « l'Image Nostre-Dame » (1427-1509), faisant le coin septentrional de la ruelle Porte-Bûche. Elle était d'une étroitesse remarquable, car elle ne présentait que sept pieds de largeur sur rue. Nous supposons que cette maison et les précédentes provenaient de la donation faite au couvent de Saint-Martin, en janvier 1204, par le chanoine de Paris, Robert de Gonseville, d'une maison que Guillaume de Garlande reconnut, au mois de mars suivant, avoir été amortie par son neveu, Hugues de Pompone, en la censive duquel elle se trouvait.

Ruelle Porte-Buche. Le nom de cette ruelle n'a jamais été imprimé dans aucun ouvrage, si ce n'est dans celui de Gérau (1), qui, en rencontrant une mention dans le rôle de la Taille de 1292, et n'ayant aucune idée de sa situation, a conjecturé qu'elle n'était autre que la petite rue des Cargaisons. La ruelle Porte-Bûche débouchait originairement en la rue de la Licorne, et n'avait que fort peu d'importance ; aussi les indications en sont-elles rares; nous en avons néanmoins recueilli plus de vingt, et une charte des archives de l'abbaye de Saint-Germain, datée de 1266, nous a appris qu'elle devait son nom à la maison d'un certain Robert, surnommé Porte-Bûche : *Domus Roberti dicti Porte-buche, que siquidem domus est sita in Judearia, Parisius, in censiva sancti Martini de Campis.* On lit dans un titre de 1325 : *ruella dicti* (sic) *Porte buche*, et ailleurs « ruelle dicte Portebuche » (1526), ou « Porte busche » (1559) et « la petite ruelle appelée *Pont Dabuche* » (1594). Dans un acte de 1728, on a écrit simplement « La Buche » ; à cette dernière époque, elle était fermée du côté de la rue de la Juiverie, mais il en existait un tronçon dont on aperçoit les traces sur le plan de La Grive. Dès le milieu du quatorzième siècle, elle était bouchée du côté de la rue de la Licorne, car elle est énoncée en des chartes de 1351 et 1358 « ruelle sans chief appellée Portebuche » ; elle l'est, dans le procès-verbal de 1507, « petite ruelle sans bout, contenant la largeur de quatre piez, et sept piez de hault soubz plan-

(1) *Paris sous Philippe le Bel*, ap. *Documents inédits*,

cher. » Elle passait alors sous le corps d'hôtel antérieur de la maison suivante.

Maison sans désignation vers 1300, puis de « l'Ymaige Saincte-Marguerite » (1502-1596), faisant le coin méridional de la ruelle Porte-Bûche. En 1385, elle n'était point distincte de la suivante, à laquelle elle a plus tard abouti, et a été réunie dans le dix-septième siècle. L'église Saint-Martin des Champs revendiquait aussi un cens sur cette maison et la suivante, qui lui appartenaient en 1320 et antérieurement (1).

Maison du Four Saint-Martin (1255-1320), puis du « Dalphin » (1422-1596) et du Dauphin bleu (1646), ayant une issue en la ruelle Porte-Bûche. Le four que contenait cette maison appartenait aux religieux de Saint-Martin des Champs dès 1119, suivant une bulle de Calixte II, transcrite dans le cartulaire du prieuré. L'emplacement en est représenté aujourd'hui par la partie méridionale de la maison, nouvellement rebâtie, qui porte le n° 39 de la rue de la Cité. Nous n'aurons sans doute jamais l'occasion de restituer une maison plus ancienne (2).

PAROISSE SAINTE-GENEVIÈVE DES ARDENTS.

Censive de l'abbaye Saint-Victor.

Maison de l'Ecu de France (1444-1572). Elle a été réunie à la

(1) Rien n'est plus difficile à suivre et à comprendre que l'histoire de ces censives entées les unes sur les autres, et donnant lieu à la perception de redevances diverses, énoncées *fond de terre, cens, chef-cens, gros cens, menu cens, surcens, croît de cens, rente*, etc. Ces expressions doivent avoir eu jadis, dans la pratique, une signification définie; mais aujourd'hui elles sont devenues obscures, et les titres où l'on s'efforce d'en découvrir le véritable sens abondent en indications contradictoires. Les continuelles tentatives d'usurpation des seigneurs sur les fiefs voisins des leurs, tentatives dont nous avons trouvé maintes preuves, et qui causaient d'innombrables procès, rendent d'autant plus embarrassante la détermination des droits de chacun. Au reste, tout cela était déjà si confus et compliqué il y a un siècle et demi, qu'on ne pouvait réussir à dresser un bon terrier de la Ville. La Cité, dont les censives étaient singulièrement enchevêtrées, offrait surtout des obstacles insurmontables.

(2) Les chartes du douzième siècle relatives à Paris sont rares, et il ne s'en trouve qu'un nombre excessivement restreint, de cette époque, qui aient trait à des maisons. Elles sont d'ailleurs presque toujours inapplicables, à cause du vague de leurs énonciations.— Nous connaissons, dans la Cité, deux autres maisons de la même année 1119.

suivante postérieurement à 1640. Cette maison appartenait d'abord aux religieux de Saint-Victor; ceux de Saint-Martin l'ayant annexée à leur four voisin, s'engagèrent par transaction du mois de janvier 1255 à payer à l'abbaye, comme indemnité, soixante sous parisis de croît de cens, en se réservant toutefois la justice de la maison. Celles que l'abbaye possédait en la rue de la Juiverie paraissent provenir d'un échange fait en 1206 avec l'Hôtel-Dieu.

JUSTICE DE SAINT-VICTOR.

Maison de la « Teste noire » (1404-1750).

Maison de « l'Annunciation Nostre-Dame » (1485-1750) faisant le coin septentrional de la rue Saint-Christophe. Cette maison figure dans les déclarations foncières de Saint-Jean de Latran.

RUE AUX FÈVES.

Elle aboutissait d'une extrémité dans la rue de la Vieille-Draperie et aboutit encore, de l'autre, dans la rue de la Calandre. Elle date apparemment de l'époque mérovingienne, car c'est une de celles qui circonscrivaient le monastère Saint-Éloy, et qu'on nommait pour cette raison la *ceinture Saint-Éloy*. Il n'en existe pourtant point d'indication antérieure au treizième siècle.

On a donné au nom de cette rue trois origines différentes, déduites des trois manières dont il a été orthographié. Suivant les uns, on y vendait de la paille, en vieux langage *du feurre*, car la rue est dite « rue au Feure » dans quelques documents, notamment dans un censier de Saint-Éloy, de 1495; suivant les autres, elle était habitée surtout par des forgerons ou *febvres*, et conséquemment il conviendrait d'écrire *la rue aux Fèvres*, comme dans certains actes du quinzième et du seizième siècle; mais, d'après l'opinion la plus répandue, la rue aux Fèves est ainsi appelée parce qu'on y vendait des fèves et autres légumes analogues. Cette dernière version est indubitablement la vraie, attendu que la première orthographe, rare d'ailleurs, est relativement assez moderne, et que si la seconde se rencontre plus souvent et plus anciennement, elle a toujours été bien moins employée que la troisième. Cependant Jaillot rejette celle-ci, se fondant sur ce que des lettres royaux de 1260, le plus vieux titre, à sa connaissance, où il fût parlé de la rue, l'énonçaient *Vicus Fabrorum, prope S. Martialem;* l'argument est

sans valeur pour nous, parce que nous avons lu *Vicus Fabarum*, dans un titre de la même année 1260, ainsi que dans un autre de 1250, et *Vicus ad Fabas*, dans une charte de 1223.

COTÉ ORIENTAL.

PAROISSE SAINTE-CROIX.

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Éloy.

Maison sans désignation en 1300, puis de la Croix d'Or (1448-1600), faisant le coin oriental de la rue de la Vieille-Draperie. En 1601 elle subit un retranchement pour l'élargissement de la rue de la Vieille-Draperie. On restitue l'ancien alignement en plaçant un point à huit pieds neuf pouces de l'encoignure de la rue aux Fèves, et en le joignant par une ligne droite à l'encoignure de la rue de la Juiverie, qui ne fut point modifiée.

Sur la rue de la Vieille-Draperie, la maison de la Croix d'Or était séparée de celle qui faisait le coin de la rue de la Juiverie par deux maisons, aussi en censive de Saint-Éloy et en la paroisse de Sainte-Croix. Elles n'en formaient qu'une à la fin du treizième siècle, et nous n'avons jamais eu de renseignements sur leurs enseignes.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

Trois maisons sans désignation en 1300, et qui, en 1423, n'étaient plus que des dépendances de la maison des Chapelets faisant front sur la rue de la Juiverie, d'où est résulté, probablement, qu'elles appartenaient à la paroisse de la Madeleine. Auparavant elles avaient dû être comprises dans celle de Sainte-Croix ou dans celle de Saint-Martial.

PAROISSE SAINT-MARTIAL.

Maison sans désignation en 1300, puis du Billart (1423-1600).

Maison de « l'Escu de France » (1423-1600) et de l'Image Saint-Antoine en 1574.

Partie postérieure de la Halle au blé de Beauce, située en la rue de la Juiverie.

Maison sans désignation en 1300, puis partie postérieure de celle du Pot d'étain, rue de la Juiverie.

Deux maisons sans désignation (1300), qui ont dépendu de la maison du Château, et étaient séparées de la suivante par la ruelle du Four Basset.

Maison sans désignation en 1300, et qui, depuis, a été aussi une dépendance de la maison du Château.

PAROISSE SAINT-GERMAIN LE VIEUX.

Maison sans désignation qui, au quinzième siècle, dépendait de la maison des Quatre-Fils-Aymon, de la rue de la Juiverie, et, au seizième, a eu pour enseigne la Cage et « l'Ymage Saint-Jehan-Baptiste. »

Censive de la commanderie de Saint-Jean de Latran.

Maison du Panier (1346), ou « Pennier verd » (1584-1600), contiguë à la maison faisant le coin de la rue de la Calandre, laquelle n'en était qu'une dépendance ou un morcellement. Achetée des Haudriettes, le 30 avril 1448, par Étienne Sergent, elle fut léguée par lui à l'église Saint-Germain le Vieux, pour fondation de messes, et délivrée aux marguilliers, par ses exécuteurs testamentaires, le 28 octobre 1501. En 1581 on la louait au prix de quatre cents livres tournois par an. Au dix-septième siècle elle était divisée en deux, et la partie la plus voisine de la rue de la Calandre eut pour enseigne *la Brouette* (1686). La censive de cette maison était revendiquée par le prieuré Saint-Éloy.

RUE DE LA CALANDRE (1).

COTÉ SEPTENTRIONAL.

(Partie comprise entre les rues aux Fèves et de la Juiverie.)

PAROISSE SAINT-GERMAIN LE VIEUX.

JUSTICE

et censive de la commanderie Saint-Jean de Latran.

Maison du Chat (1345), ou du Chat blanc (1429-1497), faisant le coin oriental de la rue aux Fèves.

JUSTICE DU ROI.

Censive du chapitre Saint-Marcel et de l'Hôtel-Dieu.

Maison du Paradis (1343-1559), puis du Heaume (1429) et des « Ymaiges Saint-Marcel et Sainte-Geneviefve » (1507-1640). Au mois d'août 1230, et par suite d'un échange, le chapitre Saint-Marcel acquit cette maison du prieur du Temple, auquel elle appartenait. Le motif pour lequel le Chapitre désirait la posséder n'est pas exprimé dans la charte qui consacra la transaction (2); mais il y a lieu de penser que l'échange fut provoqué par une tradition suivant laquelle saint Marcel, l'évêque de Paris, serait né dans la maison. Cette tradition obtenait grande créance dans les deux derniers siècles du moyen âge : les archives du chapitre Saint-Marcel et la station que, le jour de l'Ascension, le chapitre Notre-Dame venait faire en procession devant la maison, en fournissent la preuve; rien néanmoins n'établit et vraisemblablement n'établira jamais si l'opinion populaire était fondée. Il faut reconnaître au surplus qu'elle n'est nullement contraire aux probabilités, car saint Marcel, qui mourut, dit-on, en 436, passe pour être né à Paris, et le lotissement de cette région de la Cité remonte évidemment à une époque très-ancienne.

(1) Le peu d'espace que les maisons des rues de la Calandre et Saint-Christophe occupent en notre étude, nous dispense de leur consacrer une notice; mais nous y reviendrons tôt ou tard, et nous signalerons les méprises dont elles ont été l'objet.

(2) Du Breul en a donné le texte, p. 95 et 96.

JUSTICE

et censive du roi?

Maison de « l'Image Saint-Kristofle » (1385-1456). Le 19 janvier 1385, Jeanne Vermonde donna au chapitre Saint-Germain l'Auxerrois, pour fondation pieuse, un croît de cens de huit livres parisis, à prendre sur cette maison.

Censive du chapitre Saint-Symphorien.

Maison de « l'Imaige Saint-Nicholas » (1456-1630).

Maison du Cœur royal (1577-1640), contiguë à la maison faisant le coin occidental de la rue de la Juiverie, et n'en ayant été détachée que dans le seizième siècle.

RUE SAINT-CHRISTOPHE.

COTÉ SEPTENTRIONAL.

(Partie comprise entre les rues de la Juiverie et de la Licorne.)

PAROISSE SAINTE-GENEVIÈVE DES ARDENTS.

JUSTICE

et censive de Saint-Jean de Latran.

Maison de « la Seraine » ou Syrène (1353-1606), contiguë à la maison faisant le coin de la rue de la Juiverie.

JUSTICE DU ROI.

Censive de l'Hôtel-Dieu.

Maison du couronnement (de la Vierge), puis de « la Ratyère » (1497), ou *Ratière d'or* (1728), ayant issue sur la ruelle Porte-Bûche. Cette maison devait une rente au Parloir aux bourgeois, ce qui fait qu'elle a été considérée comme en sa censive.

JUSTICE DE L'ÉVÊCHÉ.

Censive du fief du Franc rosier, appartenant à la Sorbonne.

Maison de « l'Escu d'Orléans (1425-1501), puis de « l'Escu

DE BRETAIGNE » (1543-1575), et de L'ÉCU DE BOURGOGNE (1633), faisant le coin occidental de la rue de la Licorne. Elle se composait dès 1395, et encore en 1543, de trois corps d'hôtel ou maisonnettes, dont deux sur la rue Saint-Christophe, la seconde faisant le coin, et la troisième sur la rue de la Licorne. Au dix-septième siècle elles étaient toutes réunies en une seule; en 1543, celle du coin avait pour enseigne « le Petit chasteau », et celle qui était contiguë vers l'occident, l'Écu de Bretagne. Cette dernière est vraisemblablement une des deux qui furent données au collége de la Sorbonne par maître Jehan de Rue, et qui furent amorties au mois de décembre 1273 par l'abbé de Saint-Germain des Prés (1). En 1402, on comprenait encore en la censive du trésorier de ce monastère la maison de la rue de la Licorne, avec celle du coin.

RUE DE LA LICORNE.

Elle aboutit d'une extrémité rue Saint-Christophe, et, de l'autre, rue des Marmousets.

Elle a été énoncée en 1269 : *Vicus juxta Capicium monasterii beatæ Mariæ Magdalenæ*, et dès 1273, *vicus nebulariorum*, en français : « rue des Oubloiers » (1278), « aux Oublaiers » (1292), « des Obloyers, Obliers, Obléeurs, Oblayeurs et Oublieurs », à cause des marchands d'oublies qui y habitaient, ainsi que dans les environs. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, le nom de la rue de la Licorne, emprunté à l'enseigne d'une maison, a commencé à prévaloir ; nous lisons : « rue des Obliers maintenant de la Licorne » dans un titre de 1395. Toutefois cette dernière désignation n'était point encore exclusivement employée dans le courant du seizième siècle.

Jaillot, après avoir, avec raison, nié que la rue de la Licorne eût jamais été appelée *rue de la Madeleine* ou *du Marché Palu*, cite un censier de Saint-Éloy, aujourd'hui perdu, et datant de 1398, où se trouvait la rubrique de « rue des Marmousets que l'on souloit dire aux Oubliers » ; il en conclut que la rue des Oubliers comprenait cette partie de la rue des Marmousets qui donnait dans la rue de la Juiverie. Nous ne voyons là qu'une de ces anomalies, fréquentes dans les vieux titres, dont il faut s'abstenir de tirer des consé-

(1) Cart. de Sorbonne, f° 4, r°.

quences : la rue des Oubliers n'a jamais pu être considérée habituellement comme se terminant ailleurs que dans la rue des Marmousets, où elle tombe à angle droit, et qui était plus importante.

COTÉ OCCIDENTAL.

PAROISSE SAINTE-GENEVIÈVE DES ARDENTS.

JUSTICE DU ROI.

Censive de Notre-Dame des Champs.

Maison, sans désignation en 1320, puis de « l'Ymaige Nostre-Dame » (1523-1600), ou Belle image (1683), contiguë à la maison faisant le coin de la rue Saint-Christophe. Elle avait été séparée, au rez-de-chaussée, de la maison suivante, par l'issue de la ruelle Porte-Bûche, et appartint à l'église Saint-Hippolyte, à laquelle maître Savary, curé de cette paroisse, la donna par son testament daté du 3 octobre 1560.

PAROISSE DE LA MADELEINE (1).

Censive du fief de Garges.

Maison de « la Roze » (1559), ou de « la Roze rouge » (1583), et aussi des Trois compas (1571). Elle comptait pareillement en la censive du roi et renfermait trois corps d'hôtel qui, au treizième siècle, étaient des dépendances des maisons de la rue de la Juiverie. Elle a ainsi appartenu partiellement à Notre-Dame des Champs dès 1278.

Maison de la Boule d'argent (1548), ayant fait partie, jusque dans le milieu du seizième siècle, de la maison suivante.

Maison du Sabot (1487-1584). Elle avait, au seizième siècle, ses « retraicts » communs avec les maisons des Images Saint-Martin et Notre-Dame, rue de la Juiverie, dont elle formait la partie postérieure en 1278. Elle était pour deux tiers en la censive de Saint-Éloy.

(1) Nous ne connaissons pas rigoureusement le point où se terminait, dans la rue de la Licorne, le territoire de la paroisse Sainte-Geneviève des Ardents, réuni en 1747 à celle de la Madeleine, et dont il n'y a pas de plan.

JUSTICE

et censive de Saint-Éloy.

Maison de « l'Unicorne » (1367), ou de la Licorne (1478-1574), qui donna son nom à la rue. Elle était anciennement séparée de la précédente par la ruelle dont il a été question rue de la Juiverie.

Les 18 et 21 septembre 1487, Me Martin Guignon, notaire, donna la moitié par indivis, de cette maison, à l'Hôtel-Dieu, qui, le 26 mai 1525, acheta l'autre moitié, pour la somme de 1,100 livres, de l'héritière de Nicolas Pouart, auquel cette seconde moitié appartenait, en 1487, ainsi que bon nombre d'autres propriétés dans les environs.

Partie postérieure de la maison de Jérusalem, sise rue de la Juiverie.

Chevet de l'église de la Madeleine, s'étendant jusqu'à la rue des Marmousets. Au coin même il y avait eu une petite propriété, puis, en bordure sur la rue des Marmousets, une maison qui était séparée, en 1300, par une porte de l'église, de deux petites habitations plus tard englobées dans celle de l'Échiquier. Cette maison avait été achetée, par la fabrique de la Madeleine, du chirurgien Adam Martin, le 25 octobre 1439, et on la donnait encore à bail en 1524. La chapelle de Brandy fut ensuite bâtie sur son emplacement et sur celui de la propriété formant le coin de la rue de la Licorne, et qui pourrait n'avoir été qu'une dépendance de la maison d'Adam Martin, car il n'est point question de son acquisition dans les archives de la paroisse. Elles devaient toutes deux un cens au roi.

RUE DE LA LANTERNE.

Elle aboutissait d'une extrémité au pont Notre-Dame, et de l'autre à la rue de la Juiverie. Confondue avec celle-ci, elle est énoncée : *Via superior quæ ducit ad majôrem beatæ Mariæ ecclesiam*, dans une charte de 1115 (1), *vicus Judeorum*, dans une autre de 1179 (2); *Judaïsmum* en 1218, et *vicus Judearie* en 1253. Nous la trouvons également appelée rue de la Juiverie, en 1449, dans sa partie voisine du pont Notre-Dame, et nous avons lu dans des actes postérieurs,

(1) Cart. de Saint-Denis de la Ch., f° 469.— L'expression de *via superior* est motivée par la différence de niveau entre la rue de la Lanterne et la rue déclive de Glatigny, que la charte désigne comme limites du cloître.

(2) Arch. de N. D. des Champs.

« rue de la Juifverie, aultrement dicte la Lanterne » (1513), « rue de la Lanterne, aultrement dicte de la Juyrie » (1573), et « à présent dicte la Juyrie » (1588). Le nom de *rue de la Lanterne,* emprunté à l'enseigne de la maison faisant le coin de la rue des Marmousets, se trouve dans le rôle de la Taille de 1296, et a toujours été le plus commun depuis le quinzième siècle.

Avant la construction du pont Notre-Dame, la prolongation de la rue de la Lanterne au delà de la rue de la Vieille-Pelleterie formait une ruelle qui menait à la rivière, après avoir conduit au pont de bois qu'on appelait les Planches de Mibray, et, primitivement, au premier grand pont de Paris. Cette ruelle est énoncée « ruelle qui va à Saine, qui est devant Saint-Denis de la Chartre, » dans le censier de l'abbaye Sainte-Geneviève, de 1380, « Petite ruelle devers l'yaue, » dans le rôle de la Taille de 1313, et « ruèle des Planches de Mibray, au bout de la Pèleterie, » dans celui de 1292.

COTÉ ORIENTAL.

PAROISSE

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Denis de la Châtre.

Maison sans désignation en 1445, puis du « Porc espic » (1534-1647), contiguë à la première maison du pont Notre-Dame. C'était un morcellement de la suivante.

Maison des « Quatre vents » (1449-1665), faisant le coin septentrional de la place Saint-Denis de la Châtre. Avec la précédente, elle occupait en partie l'emplacement des deux maisons, du fief de Saint-Éloy, qui, vers 1300, bordaient, vers l'orient, la petite ruelle des planches de Mibrai.

Place Saint-Denis de la Chatre. Cette place occupe, nous le croyons, l'emplacement de la porte septentrionale de l'enceinte gallo-romaine de la Cité, et peut devoir son origine à la démolition de cette porte. Une charte de 1278, ainsi que nombre de documents postérieurs, indiquent la place Saint-Denis de la Châtre, quelquefois appelée aussi « le carrefour Saint-Denis de la Chartre » (1445-1513). Après l'exhaussement du sol de la rue de la Lanterne, motivé par la construction du pont Notre-Dame, la partie de la place qui formait le parvis de l'église se trouva très-sensible-

ment en contrebas, ce qui donna lieu à l'établissement de marches rachetant la différence des niveaux. Près de ces marches, de cette « montée » ou « perron, » furent ensuite disposées des échoppes dont il est parlé dès l'année 1587, et aussi une petite maison contiguë à l'église et faisant le coin septentrional de la rue du Haut Moulin, qui existait déjà en 1601. En 1445 et sous Louis XIV encore, il y avait en outre, vis-à-vis de l'église et sur le bord de la rue de la Lanterne, une croix au pied de laquelle les justiciables du Prieuré venaient faire amende honorable, le cas échéant. Nous lisons, en effet, dans un inventaire des titres du couvent, que la nommée Cochon, autrement dite Laporte, pour avoir volé un douzain dans une bourse durant l'office, fut condamnée le 9 août 1513, par le bailli de Saint-Denis de la Châtre, à être fouettée nue au coin du carrefour, à être conduite « devant la croix, enlevée de pierre, estant en la grant rue Saint-Denis de la Châtre, et là crier mercy à Dieu et à madame Sainte-Barbe. »

A la fin du règne de François Ier, le prieur de Saint-Denis de la Châtre imagina de faire percer à travers les « masures, cours, jardins et dépendances » du monastère, une rue de dix pieds de large, dont la maison des Quatre Vents aurait formé le coin septentrional, et qui aurait été aboutir rue de Glatigny, à environ douze toises et demie de la Seine. On divisa en conséquence le terrain disponible compris entre la future rue et la rivière, en six lots, dont le cinquième, à compter du pont Notre-Dame, fut accensé le 28 mars 1544; le quatrième et le sixième, l'année suivante. Les baux comportaient l'obligation, pour les preneurs, de bâtir sur leurs parcelles et de faire paver la rue au droit de leurs propriétés. Mais quoique, en 1551, le pape, sur l'avis des docteurs de Sorbonne, qui approuvaient cette aliénation des biens du prieuré, eût donné l'autorisation de l'effectuer, la rue n'a jamais été faite et aucun auteur n'a su qu'elle avait été projetée.

Four Saint-Denis de la Chatre, faisant le coin méridional de la place Saint-Denis et de la rue du Haut Moulin. Ce four banal du prieuré, dont il est question dans une charte de 1137, et qui est encore mentionné en 1305, fut affranchi en 1144, par Louis le Jeune, de tous les droits que possédaient ou s'arrogeaient les officiers du roi sur les trois chambres faisant partie de ses dépendances (1). En 1375 et 1428 c'était une maison qui avait pour enseigne

(1) Cart. de Saint-Denis de la Châtre.

« LE POURCELLET. » Au seizième siècle elle était divisée en deux moitiés : la première forma la maison de la COURONNE D'OR (1506-1730), et devait une rente à l'église Saint-Symphorien. La seconde était la

MAISON DE « L'IMAIGE SAINCTE-BARBE » (1534-1630).

JUSTICE DU ROI.

Censive du fief de Harenc ou Cocatrix, appartenant aux Haudriettes.

MAISON « DU CHAPEAU » (1364), ou « MASURE DU CHAPERON » (1445), qui fut divisée en deux parties, dont la première devint la maison de l'IMAGE SAINT-YVES (1513), puis de la FLEUR DE LYS COURONNÉE (1565-1730); et la seconde, la

MAISON DE « L'ESCU DE BRETAIGNE » (1518-1730). Cette maison ou la précédente avait pour enseigne LE CHEVAL NOIR, en 1444.

JUSTICE

et censive du prieuré Saint-Éloy.

MAISON DU GRAND GODET (1) (1364). Cette maison appartint, au treizième siècle, à Pierre de l'Encloistre. Elle fut dans la suite morcelée en deux parties, dont la première conserva l'ancienne enseigne et eut aussi celles du GODET BLANC ET NOIR (1600), et de « l'ADVENTURE » (1583-1637). La seconde fut connue sous le nom de :

MAISON DE « L'ESCU DE POLONGNE » (1575-1605), et également du GRAND GODET (1640). Elle appartint aux marguilliers de Saint-Denis de la Châtre, à qui elle fut donnée, en 1499, par François Barbier et sa femme Catherine.

MAISON DU PAON BLANC (1391-1640), mentionnée au treizième siècle.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

JUSTICE DU ROI.

Censive des Haudriettes, contestée par Saint-Éloy.

MAISON DE LA LANTERNE (1411-1600), faisant le coin septentrional de la rue des Marmousets. L'enseigne de cette maison, dont la rue

(1) Vase à boire.

a pris le nom, paraît être mentionnée dans le livre de la Taille de 1292, où on lit : « Agnès *de la Lanterne*, regratière.... 2 s. »

RUE DES MARMOUSETS.

Elle aboutissait d'une extrémité à une porte du cloître Notre-Dame, au droit de la rue de la Colombe, et se terminait, de l'autre, à la rue de la Juiverie. Il est probable que, comme la rue de la Vieille-Draperie dont elle formait la continuation, elle est d'origine gallo-romaine; mais aucune occasion de le constater ne s'est encore offerte.

Une maison, dite des Marmousets, *domus Marmosetorum*, dès 1206, a fait donner à cette rue le nom qu'elle a toujours porté depuis, avec quelques variantes d'orthographe, et aussi dans la forme syncopée de « rue des Marmotz » (1536), dont nous n'avons vu qu'un exemple. Au reste, comme l'a dit Sauval, et contrairement à ce qu'affirme Jaillot, la partie occidentale de la rue des Marmousets a très-certainement été appelée parfois *rue de la Madeleine*, car nous la trouvons ainsi désignée dans le livre de la Taille de 1296, dans des titres fort explicites de 1327, 1362, 1368 (1), et encore au seizième siècle. Il paraît même, par un article du compte des confiscations de 1427 à 1434, qu'on a dit en outre *rue des Mailles* ou plutôt *des Maillets* (2). Cette dénomination provenait d'une maison qui avait pour enseigne les Maillets, et était attenante à celle des Marmousets.

COTÉ SEPTENTRIONAL.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

JUSTICE DU ROI.

Censive du fief de Harenc, appartenant aux Haudriettes.

Petite maison sans désignation (1300), contiguë à la maison faisant le coin de la rue de la Lanterne. En 1506 elle renfermait les

(1) On lit dans le titre de 1327 : « Maison.... *rue de la Madelaine*.... dont l'entrée aboutit en l'encontre de la rue aux Oublaiers (de la Licorne) ; » et dans celui de 1368 : « Maison.... rue Saint-Denis de la Chartre (rue du Haut-Moulin).... ayant une allée issant en la *rue de la Magdelenne*. »

(2) Sauval, t. III, p. 567. La maison dont il est question dans le compte est celle de l'Échiquier, contiguë à l'église de la Madeleine, et faisant le coin des rues de la Juiverie et des Marmousets.

étables de la maison suivante, dont elle dépendait depuis un siècle au moins.

Maison du « Chapiau rouge » (1313-1605). Au quinzième siècle elle aboutissait à l'église Saint-Symphorien, et, en 1518, à la maison ci-après. C'était une taverne dès le temps de Philippe le Bel.

Maison sans désignation en 1386, puis de la Longue allée (14..-1599), de la Corne de Cerf (1547-1701), et aussi de la Fleur de Lys en 1561. En 1386, elle aboutissait déjà sur la rue du Haut-Moulin, apparemment par la réunion de la maison contiguë à l'église Saint-Symphorien (*voir* rue du Haut-Moulin), qui avait issue sur la rue des Marmousets par une allée dont l'existence explique le nom de la Longue-Allée donnée à la maison de la Corne de Cerf, dont les marguilliers de la Madeleine firent acquisition le 10 juin 1695. Elle payait un cens au roi, ainsi que les maisons suivantes.

Censive d'une partie du fief de Cocatrix qui appartint à divers propriétaires.

Maison de la Croix blanche (1549-1701). Elle faisait d'abord partie de la précédente, et le partage qui l'en sépara eut lieu le 4 mars 1554. Elle avait été donnée à l'église de la Madeleine, le 31 mai 1549, par Chrétienne Breignain, femme de Michel Gaultier, marchand de vins, qui en avait réservé la jouissance viagère à Charles Thoud et sa femme. Au mois d'avril 1694, elle fut achetée par Jacques Broussel, conseiller aux enquêtes, et on l'appelait l'*Hôtel des Romains* en 1703. Suivant un titre des archives de l'Hôtel-Dieu, les maisons de la Corne de Cerf et de la Croix Blanche avaient eu pour enseigne le *Pressoir vert*, lorsqu'elles étaient réunies. Celle qu'elles constituaient primitivement était un sujet de contestation entre les Haudriettes et le possesseur de l'autre portion du fief de Cocatrix, qui en revendiquaient à la fois la censive. Il en résulta un procès, suivi d'un accord antérieur à 1520, et d'après lequel la grande maison fut divisée en trois parcelles, dont l'une, attenant au Chapeau-Rouge, demeura dans le fief des Haudriettes, et les deux autres furent comprises dans la seigneurie laïque de Coçatrix. Ce sont ces dernières qui ont formé la maison de la Croix Blanche, dont les dépendances s'étendaient sur la rue du Haut-Moulin, au derrière de l'hôtel de la Corne de Cerf.

Maison du Lion d'Or (1475-1520), faisant le coin occidental de la rue de Glatigny, et s'étendant jusqu'à la rue du Haut-Moulin, dont elle formait le coin méridional. Elle est énoncée en 1536 « en laquelle

on a faict deux corps d'hostel neufs », et dite, en 1461, composée de plusieurs maisons « toutes mises en une. » La moitié en fut donnée le 30 mars 1495 (v. s.), par Jean (*alias* Ambroise) de Cambrai, au collége de Sorbonne, qui semble s'en être rapidement défait. La maison du Lion d'Or tout entière appartenait, au commencement du seizième siècle, à Me Guy Arbalestre, seigneur de la Borde, président à la chambre des comptes, et en 1536, à Nicolas Arbalestre, aumônier du roi. En 1640, les quatre parties dont elle se composait déjà en 1600 étaient autant de propriétés particulières.

RUE DU HAUT-MOULIN.

Elle aboutit d'une extrémité à la rue de Glatigny, et, de l'autre, à la rue de la Lanterne, actuellement de la Cité.

L'église Saint-Symphorien, située dans cette rue, l'a fait appeler quelquefois *rue Saint-Symphorien;* elle est ainsi désignée dans un acte de 1386 et dans la liste des rues donnée par Corrozet; mais, assure Jaillot, le nom de Saint-Symphorien, en ce dernier document, ne se rapporte qu'à une moitié de la rue, l'autre étant énoncée *rue du Haut-Moulin*. Jaillot se trompe assurément; car, outre qu'il n'est trace nulle part de cette prétendue division de la rue en deux parties, il suffit, pour constater que Corrozet n'a point eu la pensée qu'on lui prête, de remarquer que, immédiatement après la mention de la rue Saint-Symphorien, il place celle de la rue de Glatigny. La méprise de Jaillot vient de ce que Corrozet fait suivre la rue de Glatigny de la rue du Haut-Moulin et de la rue Saint-Landry, dont Jaillot a ignoré l'identité avec celles de Saint-Landry et du Chevet Saint-Landry, parce qu'il n'a point eu connaissance des pièces où cette identité, que nous démontrerons ailleurs, nous est apparue palpable. Au reste la « rue Sainct Siphorian » est déclarée aboutir d'un bout « à la place Sainct Denys de la Chartre » et, de l'autre, « à la rue de Glatigny », dans l'édition de Corrozet, publiée en 1543 (1).

Avant de dire, comme aujourd'hui, *rue du Haut-Moulin*, expression deux fois impropre, on a dit *rue des Hauts-Moulins*, ce qui est la véritable forme, mais constitue une appellation sans raison d'être,

(1) Cette édition est tellement rare qu'on n'en connaît qu'un seul exemplaire. Il fait partie de la magnifique bibliothèque de M. le baron J. Pichon, président de la Société des bibliophiles, qui a bien voulu le mettre à notre disposition.

par rapport à la rue, puisque celle-ci n'a jamais conduit à ces hauts moulins dont elle porte le nom. Aussi est-ce seulement vers le milieu du seizième siècle qu'on a commencé à le lui donner, par suite de confusion (1), et en l'empruntant à la rue, voisine, de Glatigny, qui le recevait parfois et à laquelle il convint effectivement (2).

Le vrai nom de la rue du Haut-Moulin est celui de *rue* ou *ruelle Saint-Denis de la Châtre*, qui s'explique de soi-même, qu'on trouve dans Guillot, et qui a été le plus communément employé depuis, jusqu'à la fâcheuse substitution que nous venons de signaler. Au treizième siècle on se servait de la locution « au chevès Saint-Denis de la Chartre, » dont on a fait usage dans les rôles de la Taille de 1292, 1296 et 1297. Nous lisons dans une charte de 1390 : « rue Noeve Saint-Denys, dite le chevet Saint-Simphorian »; mais nous ne savons ce qui motive cette épithète de *neuve* que nous retrouvons en 1403, 1445, et très-fréquemment au seizième siècle. Serait-ce cette circonstance que la rue a été percée longtemps après celles qu'elle met en communication? Jaillot assure que, dès 1204, elle était qualifiée de *rue Neuve-Saint-Denis*. Nous regrettons d'autant plus de n'avoir point eu l'occasion de le vérifier, que le censier auquel il renvoie, à ce sujet, ne nous semble point avoir pu être aussi ancien (3). Nous n'avons point vu de mention de la rue du Haut-Moulin antérieure à la charte de 1206, relative à la chapelle Saint-Symphorien, et où elle est simplement énoncée : *Strata quæ inter ipsum locum* (celui de la chapelle Saint-Symphorien) *et ecclesiam sancti Dionysii de carcere. ducit*. Elle l'est « ruelle qui va dudit Glatigny à Saint-Sainforien et Saint-Denis de la Chartre », dans un document de 1461.

A en juger par le langage de Guillot, la rue Saint-Denis de la Châtre n'était pas, de son temps, beaucoup mieux famée que la rue de Glatigny. Jaillot parle d'une certaine *ruelle des Étuves* qui, en 1551, aurait été située en la première, mais c'est encore une erreur.

(1) Vers cette époque la confusion a été assez grande pour que, dans un titre de 1628, la rue du Haut-Moulin ait été appelée *rue des Ursins ou de la Petite Lanterne*.

(2) Un acte de 1597 énonce la « ruelle neufve de Saint-Denys de la Chartre, qui conduit en la rue des Haults moullins, aultrement de Glatigny. »

(3) Aucune communauté de Paris ne possédait un censier remontant si haut, et l'on doit croire à une erreur de date. Il y a un certain nombre d'erreurs de cette sorte dans l'ouvrage de Jaillot, qui a souvent travaillé d'après des copies de titres, et non d'après les originaux.

COTÉ MÉRIDIONAL.

PAROISSE SAINT-DENIS DE LA CHATRE.

JUSTICE DU ROI.

Censive du fief de Cocatrix appartenant à des particuliers.

Maison sans désignation et divisée en deux parties (1601), faisant le coin de la rue de Glatigny. C'était d'abord la partie postérieure de la maison du Lion d'Or de la rue des Marmousets. En 1368 le terrain en était vide par suite de démolitions.

Maison sans désignation et contenant deux boutiques, en 1601. Précédemment, c'était une dépendance de la Croix Blanche, rue des Marmousets, et, plus anciennement, elle avait été confondue avec la suivante.

Maison sans désignation, que, le 20 février 1340, les Haudriettes permirent de posséder aux religieux de l'abbaye Saint-Euverte à Orléans. En 1362 elle n'appartenait plus à ces moines, et son propriétaire fut autorisé à suspendre un « cercel à taverne ou autre enseigne » au-dessus de la porte d'une allée, au moyen de laquelle elle communiquait avec la rue des Marmousets. Au commencement du seizième siècle elle dépendait de la grande maison de la Longue-Allée, en la même rue des Marmousets, et s'étendait au derrière de la chapelle Saint-Symphorien, sur un emplacement qui avait dépendu soit de cette chapelle, soit de la maison du Chapeau rouge. Après le morcellement de la maison de la Longue-Allée, elle a dépendu de celle de la Croix Blanche. Sous Louis XIV, elle avait pour enseigne l'*Image Saint-Jean.*

Chapelle Saint-Symphorien, faisant l'encoignure saillante de la rue, et contiguë à la maison du coin de la place Saint-Denis de la Châtre.

La chapelle Saint-Symphorien en avait remplacé une autre fort ancienne, sous l'invocation de sainte Catherine, et dont l'origine ainsi que l'histoire sont entièrement inconnues. Au commencement du treizième siècle, cette chapelle, qui passait pour avoir été élevée sur le lieu même où saint Denis avait été emprisonné, était à peu près abandonnée, *ad solitudinem redacta... et neglectum*, en dépit de la tradition qui s'y rattachait, et a fait supposer qu'elle était le reste

d'un oratoire primitivement dédié à saint Denis. Elle appartenait alors à Mathieu III, comte de Beaumont, qui, pour suppléer au vœu qu'il avait fait d'aller à Jérusalem, en fit don, au mois de décembre 1206, à Eudes de Sully, évêque de Paris, en stipulant que, sur l'emplacement de la chapelle, celui-ci bâtirait une église consacrée à saint Denis, et y établirait deux prêtres ou chapelains auxquels le comte pourrait en adjoindre un troisième, à sa présentation ou à celle de sa famille. L'accord fut ratifié par une première confirmation de l'évêque, du même mois de décembre 1206 (1), puis, par une seconde, du mois d'août 1207. Il est dit, en cette dernière, que le nombre des chapelains serait de quatre, et que, pour leur entretien, il avait été donné par Éliénor, comtesse de Vermandois, femme du comte de Beaumont, une somme de cent marcs d'argent, qui servit à l'achat du four d'Enfer et de rentes; et de plus, par Garnier de Saint-Ladre et sa femme Agnès, une maison devant Saint-Julien le Pauvre, ainsi que quatre arpents et demi de vignes, dont trois situés dans le val Saint-Martin, et le reste près de Rueil. Les chapelains, dont l'un était chargé de prier pour la feue reine Agnès de Méranie, et les trois autres, pour Garnier de Saint-Ladre et sa femme, devaient faire l'office à la façon des chanoines; aussi leur en donnait-on le titre à la fin du treizième siècle. Ils ne furent néanmoins autorisés à s'assembler en chapitre que le 10 juin 1422, et Sauval a publié une partie de leurs statuts d'après un registre écrit vers 1450 (2). Ils possédaient dans la Cité une petite censive dont nous avons mentionné les maisons.

D'après la teneur des lettres de 1206 et 1207, la nouvelle chapelle devait être dédiée à saint Denis, mais il est douteux qu'elle l'ait été réellement, car on ne l'a jamais connue que sous le nom de Saint-Symphorien, et elle est déjà énoncée *Ecclesia sancti Symphoriani de carcere*, dans une charte du mois d'avril 1214, par laquelle Robert de la Chambre et sa femme Jeanne, qui percevaient vingt sous parisis de cens sur le four d'Enfer, en abandonnèrent cinq, et vendirent le reste douze livres parisis au clergé de l'église. Au mois de juin 1223, Pierre Sarrazin, bourgeois de Paris, et Agnès sa femme, avaient réduit à huit deniers de chef-cens la redevance à eux due sur la vigne

(1) Le texte de la première confirmation a été publié par M. Douet d'Arcq dans ses excellentes *Recherches sur les anciens comtes de Beaumont* (Mém. de la Société des antiquaires de Picardie, t. IV), avec la seconde confirmation et la charte de Mathieu III, d'abord éditées par Du Breul (p. 117).

(2) T. I, p. 347.

octroyée en aumône par Garnier de Saint-Ladre (1). Au mois d'octobre 1225, le revenu des prébendes fut augmenté d'une somme de cent vingt-cinq livres parisis, léguée par Raoul de Chènevacier pour la fondation d'une chapellenie supplémentaire, et qui fut reconnue insuffisante pour cela.

Plusieurs confréries avaient leur siége dans l'église de Saint-Symphorien; on nomme celle des maîtres serruriers de Paris, établie en 1491, et celle des maîtres paveurs de la Ville, établie sous le titre de Saint-Roch, le 26 août 1499, auxquelles il faut ajouter celle des maîtres couvreurs, qui s'y installa en vertu d'un traité, le 14 mai 1492 (2). Les émoluments de ces confréries aidaient à vivre les chanoines, qui étaient encore au nombre de quatre en 1527 et en 1618; mais, à cette dernière époque, leurs revenus se bornaient à soixante livres deux sous six deniers, et à ce que rapportaient les confréries et les oblations faites, chaque vendredi, par les femmes enceintes. Le service n'avait plus lieu que d'une façon très-irrégulière dans l'église qui, assurait-on, menaçait ruine, et dont les réparations, au dire des maçons jurés, Marie et Girault, auraient nécessité une dépense de trois mille cinq cents livres. Ces circonstances et d'autres décidèrent l'évêque de Paris à y transférer, par arrêt du 11 juillet, l'autel parochial de Saint-Leu et Saint-Gilles, placé dans la nef de l'église Saint-Denis de la Châtre, et dont la fabrique dut s'engager à assurer annuellement aux quatre chanoines une rente de cinquante livres chacun. L'ancienne paroisse de Saint-Denis de la Châtre ne subsista que quatre-vingts ans après sa translation, car, par décret du 31 décembre 1698, elle fut supprimée avec le chapitre de Saint-Symphorien, et son territoire attribué à l'église de la Madeleine. Quant au bâtiment de la chapelle, il fut adjugé le 3 mai 1704, à la communauté des peintres et sculpteurs, qui la firent restaurer et décorer, lui donnèrent le nom de Chapelle Saint-Luc, en l'honneur de leur patron, et construisirent au-dessus une école publique de dessin, autorisée par lettres patentes du 17 novembre 1705.

L'église ou chapelle Saint-Symphorien affectait la forme d'un carré régulier d'environ onze mètres de côté. Elle est détruite, et nous ne connaissons, sur ce qu'elle renfermait, que les détails suivants empruntés à Du Breul : « Sur la porte, qui est au chevet de l'église, on void sainct Symphorian et sainct Blaise représentez en

(1) Garnier de Saint-Ladre ou Saint-Lazare, et Pierre Sarrazin sont, comme on sait, les parrains de deux des vieilles rues de Paris.

(2) Invent. de Saint-Symphorien, reg. LL 829.

peinture. Et de ces deux seuls les chanoines font la feste.— On void encores aux vitres qui sont au-dessus du maistre autel les vieilles figures de sainct Denys et de saincte Catherine, et aux aultres vitres plusieurs semblables figures de grande ancienneté.

« Ceste église fut dédiée le troisiesme jour de mars : mais on ne scet l'année. Anciennement elle estoit aussi basse que l'église Sainct-Denys de la Chartre, et la descente commençoit au chevet d'icelle église et finissoit à l'eau. Mais depuis que l'on eut parfaict de pierre le pont Nostre-Dame, qui auparavant n'estoit que de bois, ceste église fut divisée en deux par une voulte au milieu, et les advenues de part et d'autre rehaussées, demeurant moictiée dans terre et moictiée dehors. En sorte que maintenant, la haute chapelle a sa porte au rès-de-chaussée; et la basse est fort obscure, n'ayant lumière que par deux fenestres qui sont joignant le pavé. En icelle il y a un puis, des fons et trois autels.

« Auprès l'autel du milieu, il y a deux tombes de pierre de taille, élevées de terre d'environ quatre ou cinq doigts, comme pour servir de marches à l'autel, sur lesquelles sont gravées les figures de Garnier de Saint-Lazare et Agnès sa femme, dont nous avons parlé cy-deuant; comme le remarque ceste écriture, gravée sur les bords de la première tombe : *Sub brevitate situs fuit iste maritus istius Agnetis, qua parte videtis. Primo voluere consumpti cinere simul istinc ambo jacere.* Et à l'entour de l'effigie de sa teste, est escrit en vieil langaige ce qui s'ensuit : « Vos qui alez par cest moustiez, priez pour l'âme de Garnier Tésaul. Si en corce ie sui, vos E si con ie fui Roiz si con. » Qui veut dire à mon advis : « Vous qui venez en cette église, priez pour l'âme de Garnier Tésaul. Si à présent je suis nud, vous serez un jour de mesme, roys et comtes. »

La chapelle Sainte-Catherine, avons-nous dit, passait pour être bâtie sur le lieu même où saint Denis avait été emprisonné. On lit en effet dans les chartes de 1206 et 1207 « ... *locum illum in quo incarceratus dicitur beatus Dionysius, qui dicitur capella sanctæ Catherinæ.* » — « ... *In civitate parisiensi locus quidam reverentiæ, et religionis antiquæ, in quo gloriosus martyr Dionysius in carcere traditus fuisse detentus. Quem etiam Dominus Jesus Christus sua perhibetur presentia honorasse, cum eidem martyri corporis sui sacramentum propinavit. Ubi etiam olim devotio fidelium capellam erexerat.* » Que faut-il penser de cette croyance ?

Il fut un temps où l'on accordait une foi aveugle à toutes les traditions, sans prendre la peine d'en examiner la vraisemblance; puis en est venu par degrés un autre où les traditions ont été absolument

dédaignées, comme ne comportant jamais que des erreurs. Ce second système est aussi pernicieux que le premier, et peut-être même l'est-il davantage ; car plus les sciences historiques font de progrès, plus on reconnaît que les traditions sont des données dont il est indispensable de tenir compte, toutes les fois qu'on n'a aucune certitude de leur fausseté, et particulièrement quand on n'a rien à mettre à leur place. La tradition indiquée dans la charte du comte Mathieu est loin de faire exception à cette règle.

On ne peut douter que saint Denis, avant de subir son dernier supplice, n'ait été jeté en une prison à Paris, ainsi que le rapportent ses histoires; toutefois, avant de rencontrer un document sur l'emplacement de cette prison, il faut descendre jusqu'au temps de Louis le Débonnaire : vers 835, Hilduin a écrit dans ses *Aréopagitiques* que saint Denis, après avoir enduré diverses tortures, fut, en compagnie de saint Rustique et de saint Eleuthère, renfermé en la prison dite alors de Glaucin, *in carcere Glaucini*, *tres simul electi Domini recluduntur* (1). Il est certainement digne de remarque que Hilduin énonce le fait non point comme une révélation ou une circonstance peu connue, mais bien comme une chose familière à tout le monde, de notoriété publique. Nous en concluons que la tradition était déjà vieille et remontait pour le moins au siècle précédent, ce qui, on l'avouera, constitue une antiquité imposante.

On ne possède qu'un renseignement sur l'endroit où était située la prison Glaucin. Dans les *Gestes de Dagobert*, œuvre anonyme et contemporaine de Hilduin, il est rapporté que Dagobert fit don à l'abbaye de Saint-Denis, vers 633, de certaines places dans Paris et au dehors, ainsi que de la porte de cette ville qui, dit le chroniqueur, est près de la prison Glaucin... *Areas quasdam infra extraque civitatem Parisii, et portam ipsius civitatis, quæ posita est juxta carcerem* (ou *arcem*) *Glaucini* (2). Ainsi la prison Glaucin était voisine d'une des portes de la ville; reste à savoir laquelle. Suivant Jaillot, ce serait celle qui a été depuis nommée *l'archet Saint-Merry* (3); mais, pour admettre l'exactitude de cette opinion, que rien ne con-

(1) *Areopagitica* ap. L. Surii. *De probatis sanctorum vitis*, éd. de 1618, t. X, p. 128.

(2) *Gesta Dagoberti*, ap. *Script. rer. Franc.* T. II, p. 588, E.

(3) Quartier de la Cité, t. I, p. 74. Jaillot a probablement cru cela parce que, du temps de Suger, l'abbaye de Saint-Denis avait la propriété d'une porte de Paris, *versus sanctum Medericum*, ce que l'on traduit par : près de Saint-Merry; mais, quoi qu'on en ait dit, le texte original est obscur, et l'on est parfaitement en droit de soutenir que *versus sanctum Medericum* doit s'interpréter u côté de Saint-Merry,

firme, il faut admettre aussi que l'enceinte dont l'*archet* Saint-Merry a fait partie existait dès 633, et rien n'est plus contraire aux probabilités. Or, si la porte en question ne se trouvait pas là où Jaillot la place, elle était dans la Cité et dépendait de la vieille muraille gallo-romaine, laquelle, nous disposons d'assez d'indices pour l'affirmer, passait infailliblement très-près de la chapelle Sainte-Catherine, et nous en sommes tout aussi sûr, avait une de ses deux grandes portes au bout de la rue de la Lanterne, par conséquent à proximité de la chapelle. Donc, à défaut d'une démonstration rigoureuse, qu'on peut bien rarement obtenir en pareille matière, il y a un ensemble fort probant de présomptions pour que la chapelle Sainte-Catherine soit le même édifice que la prison Glaucin, et par suite, pour que la tradition relative au cachot de saint Denis, remontant authentiquement au delà du neuvième siècle, soit vraiment fondée.

Examinons maintenant si, parmi les objections ayant été ou pouvant être proposées contre la thèse que nous soutenons, nous en rencontrerons qui l'entament. Il appert d'un passage de Grégoire de Tours, fait observer Lebeuf (1), qu'en 586 la prison de Paris était située dans la partie méridionale de la Cité; nous répondrons 1° que le passage de Grégoire établit simplement qu'il y avait une prison dans la région australe de l'île, et non point qu'il n'y en avait qu'une seule dans toute la ville (2); 2° que si la prison de saint Denis était connue alors, elle pouvait être respectée, consacrée au culte, et ne plus servir à sa destination primitive, de sorte que l'emplacement de la prison de 586 est absolument sans intérêt par rapport à la question que nous agitons. Au surplus, et Lebeuf le reconnaît lui-même, d'un passage de la vie de saint Éloy, rédigée au septième siècle, il ressort que la Cité contenait, à cette époque, une prison que rien n'empêche de prendre pour celle à laquelle Saint Denis de la Châtre a dû son

la porte en question, dont Suger augmenta le revenu, pouvant être la porte septentrionale de la Cité, donnée par Dagobert à l'abbaye, et qui effectivement était située du côté de Saint-Merry. Il n'est d'ailleurs pas très-sûr que la porte *versus sanctum Medericum* soit la même que celle qui appartenait aux moines, car le passage du livre de l'administration de Suger, où il en est question, est ainsi conçu : *Domum quæ superest portæ Parisiensis, versus sanctum Medericum, emimus mille solidos, quoniam cum frequenter interessemus negotiis regni, nos et equos nostros, sed et successores nostros ibidem honestius hospitari, dignum duximus.—De porta vero Pariensiense, quæ solebat reddere XII libras, quinquaginta nobis reddit, ubi incrementum est trigenta et octo librarum.*

(1) *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, p. 336.

(2) La prison n'est indiquée que dans cette phrase : *Tunc diruente igne super vinctos carceris*, etc. *Greg. Tur. Hist. lib.* VIII, § 33.

nom (1). Quant au silence gardé par l'auteur des *Gestes de Dagobert*, à propos de la tradition, lorsqu'il mentionne la prison Glaucin, on n'en saurait rien déduire, puisque l'anonyme relatant la donation de la porte et non celle de la prison, n'avait point de raison de s'engager dans une digression au sujet de celle-ci. Aussi bien il n'importe nullement que l'auteur des *Gestes* se taise, quand Hilduin est si explicite; et, en réalité, l'unique circonstance propre à causer quelque hésitation, c'est que la prison d'auprès Saint-Denis de la Châtre est dite, vers l'an 1000, *Carcer parisiacus*, dénomination qui, suivant la remarque de Jaillot, implique plutôt la geôle publique que celle de l'illustre martyr; mais, en y réfléchissant, on arrive à comprendre que, puisque au temps de Louis le Débonnaire la prison de saint Denis s'appelait *Carcer Glaucini*, il n'est pas beaucoup plus singulier qu'au temps du roi Robert elle se soit appelée *Carcer parisiacus*.

La chapelle Saint-Symphorien n'est point le seul édifice religieux qu'on a cru élevé sur le cachot de saint Denis, et, au seizième siècle, l'église Saint-Denis de la Châtre avait hérité de cette renommée (2). Mais les chartes fort claires de 1206 et 1207, qui excluent l'idée de l'existence simultanée de deux traditions contradictoires, étant bien plus anciennes que les premiers documents où la crypte de Saint Denis de la Châtre est indiquée comme le lieu d'incarcération de saint Denis, nous sommes convaincu que, la tradition étant acceptée, c'est à la chapelle Saint-Symphorien qu'il convient de l'appliquer. Nous en trouvons une dernière preuve, non sans importance, dans les dimensions si étrangement restreintes et la forme si insolite de ce petit monument, dont le plan avait tout d'une prison et rien d'une chapelle.

(1) *Vie de saint Éloy*, par saint Ouen, liv. I, chap. XVIII. (Surius, vol. XII, p. 5.) — Le texte de saint Ouen n'apprend point de quel côté était la prison, mais laisse voir qu'elle se trouvait près d'une rue peu importante ou écartée : *Ob hoc enim et Eligius ea via deportari volebat sacra pignora, cum potuissent alia, rectius et compendiosus. Erat haud procul a tramite illo, claustrum tetri carceris ubi septem viri, sive noxii, sive innocentes, in tetra custodia tenebantur.*

(2) Du Breul, quoiqu'il donne le texte des chartes de 1206 à 1207, désigne l'église Saint-Denis de la Châtre comme celle où se voyait le cachot du saint, ou *Carcer Glaucini*.

ADOLPHE BERTY.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE A M. ALFRED MAURY SUR L'APOLLON GAULOIS

Monsieur et très-honoré confrère,

J'ai lu avec le plus grand intérêt dans le N° de janvier dernier votre dissertation sur l'*Apollon gaulois*. Cet Apollon fut la divinité favorite et privilégiée de nos pères, ainsi qu'en l'absence même de tous autres monuments élevés par eux en son honneur, la présence si souvent reproduite de son effigie sur leurs monnaies autonomes, suffirait seule pour l'attester.

Les habitants de la Grande-Bretagne avaient pour ce dieu une vénération égale à celle des Gaulois, et nous voyons dans Diodore de Sicile (1) que ces insulaires lui élevèrent dans leur île un temple magnifique.

La prédilection de l'un et de l'autre de ces peuples, en faveur de cette même divinité, paraît devoir s'expliquer par son origine *hyperboréenne*, c'est-à-dire celtique ou gauloise : car Strabon nous apprend que très-anciennement les Grecs appelaient Hyperboréens, en Europe, tout ce que dans la suite on nomma Celtes ou Celtocides, mais plus spécialement, selon Posidonius, cité par la scoliaste d'Apollonius de Rhodes, ceux de ces peuples qui habitaient les hautes contrées des Alpes italiennes, régions qui, du reste, semblent avoir été effectivement occupées autrefois par des peuples celtiques (2).

Quoi qu'il en soit, selon Pausanias, qui nous fait connaître comment et avec quelles circonstances eut lieu cet événement, à une époque plus ou moins reculée de l'antiquité, fut transporté et *natu-*

(1) Diodor. Sic., lib. II, cap. XLVII.

(2) Nous trouvons dans ce même Apollonius les données suivantes sur la présence et le séjour du fils de Latone parmi les Hyperboréens. L'auteur des *Argonautiques*, chant IVe de ce poëme, après avoir parlé de la fable ordinaire qui assigne pour origine au succin les larmes des Héliades, ajoute, v. 611 et suivants, que les Celtes, au contraire, y rattachaient la tradition que les larmes étaient celles d'Apollon qui les avait versées, lorsqu'il vint visiter la race sacrée des Hyperboréens et habiter parmi eux, après avoir quitté le ciel, à la suite de la douleur qu'il éprouva de la mort du fils de Coronis.

ralisé en Grèce, particulièrement à Delphes, des pays septentrionaux (1), le culte d'Apollon, en même temps que celui de Diane, culte dont la liturgie, même après son adoption et sa naturalisation hellénique, rappelait encore leur origine primitive et étrangère.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici cet emprunt fait à leur profit par les Grecs, et plus tard les Romains, au panthéisme hyperboréen, celtique, c'est-à-dire gaulois.

Ce fut sans doute à ce tire de divinité *indigète*, protectrice et conservatrice des Gaulois, que nos ancêtres multiplièrent autour d'eux avec des formes si variées, quant à ses attributs et à ses symboles, comme à ses appellations, leur Apollon.

C'est dans l'Aquitaine Novempopulanie [l'Aquitaine primitive décrite par Jules-César (2)] et surtout dans les départements subpyrénéens, que nous avons retrouvé le plus de monuments figuratifs et autres, consacrés à ce dieu sous ses dénominations diverses de *Belenus* ou *Bellenus*, d'*Abellio* ou *Abelio*, d'*Helliougmouni*, de *Teotani*, de *Deus-Apollo*, de *Sir*, etc., etc., qui nous ont été signalés par plusieurs auteurs, mais dont M. Alexandre du Mège, dans ses *Monuments religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, nous a fait connaître le premier l'existence du plus grand nombre.

On voit, du reste, que les êtres surnaturels, mais d'un ordre secondaire, auxquels appartiennent ces mêmes monuments (représentations figurées, autels votifs), étaient, à peu d'exceptions près, de simples génies tutélaires, topiques, dont la puissance et les influences salutaires s'exerçaient dans les limites, ordinairement très-restreintes, de tel district, tel canton, comme *Abellio* chez les *Convenæ* (le pays de Comminges), et les *Garumni*, leurs voisins (3).

Mais après avoir pris note plus haut des emprunts que fit le panthéisme grec à la théologie gauloise, je dois aussi en constater ici d'autres, faits par les naturels de la Gaule, et particulièrement de l'Aquitaine subpyrénéenne, à la langue hellénique, dans les noms

(1) Selon Pausanias (V. 7, § 4, X. 5, § 4), tout le culte d'Apollon et de Diane Delphiens, est venu des Hyperboréens, les premiers vers hexamètres de l'*Oracle de Delphes* auraient été chantés par des filles hyperboréennes émigrées de leur pays. Cet auteur cite des vers d'une Delphienne nommée Boio, d'après lesquels cet oracle a été établi par des Hyperboréens, et mentionne une hymne d'Olen sur *Achaia*, l'une de ces Hyperboréennes venues à Delphes, du pays où Hercule avait cherché l'olivier sauvage, non loin des sources de l'Ister.

(2) Comprise entre les Pyrénées, l'Océan et la Garonne. Cæsar. *die bell. gall.*, lib. III.

(3) Les marbres votifs, en l'honneur d'Abellio, ont été découverts particulièrement dans la vallée de l'Arbouste et à Saint-Beat, dans les Pyrénées.

donnés par eux à telles de leurs divinités locales dont il vient d'être question, comme ce dieu-soleil aux sept rayons, *Helliougmouni*, dont on connaît cet *ex-voto*.

HELLIOVGMOVNI
DEO
C. SARMVS. C. F.
EX VOTO (1)

tête juvénile, imberbe et radiée d'Apollon, vue de face, forme sous laquelle *Belenus* était adoré à Aquilée (2).

L'appellatif *helliougmouni* ou *heliougmouni* paraît se composer des mots grecs ἥλιος et de μόνος, et l'on a voulu faire remonter à la même source le nom de ce même *Belenus* et celui d'*Abellio*, et leur assigner une commune origine.

Quant au dieu *Sir* qui figure également dans la nomenclature ci-dessus, et dont un marbre votif du musée des antiques de Toulouse a révélé l'existence aux archéologues,

GEMINUS
Q. IVL. BALB. F.
SIR
V. S. L. M.

on a également proposé d'y voir, tantôt la traduction du grec κύριος, *seigneur;* tantôt celle du celte ou gaulois *seir* et *syr, soleil, astre, étoile,* etc. Je trouve dans une des notes de votre dissertation sur l'*Apollon gaulois*, que *sir* est un mot irlandais qui veut dire *perpétuel* et qu'on pourrait aussi faire dériver du welche *sir,* répondant à l'anglais *cheer, bienfaisant, salutaire.*

Ces trois épithètes conviennent parfaitement au dieu du soleil et de la lumière fécondante, et les deux dernières à Apollon-Belenus, en tant que celui de la médecine, n'en déplaise aux mauvais plaisants, détracteurs de cet art divin.

A ce dernier titre, nous avons retrouvé des indications de son nom

(1) Recueilli par M. du Mège et publié dans ses *Monuments des Volces, Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, p. 193 et suiv.

(2) Où l'on a découvert les deux inscriptions suivantes données par Gruter, XXXVI, — 12, 15), APOLLINI. BELENO. C. AQVILEIVS, etc., APOLLONI BELLENO. AVG. IN. HONOREM, etc.

et de son culte sur d'autres points de la Gaule aquitanique, et entre autres, chez les anciens *Belindi* ou *Belini* (1), dans les landes de Bordeaux, localité dont le bourg chef-lieu a conservé jusqu'à ce jour la dénomination de *Belin,* et chez les *Cadurci*. où il existe dans le canton de Livernon un village sous celle de *Beliniac* (*Belini-Acum*) dont le territoire nous offre encore des débris considérables de monuments druidiques ou celtiques, et notamment un très-beau *dolmen*. Des archéologues du pays, avec une complaisance toute patriotique, ont cru reconnaître dans le mot actuel de *via-sac*, la traduction de celui qui désignait l'ancienne voie, *via sacra*, conduisant au sanctuaire du dieu *secourable* et *bienfaisant* imploré dans leurs souffrances par les Cadurkes qui venaient plutôt chercher près de lui des prescriptions médicales que des inspirations poétiques, si même du temps de leur indépendance et antérieurement à la conquête romaine ils reconnaissaient cette dernière faculté attribuée à l'Apollon *Delphien;* car ce ne fut que plus tard. et à l'instar des autres divinités indigètes de son pays, que de *pur sang* gaulois il devint *métis* ou *gallo-romain*, ainsi que ses adorateurs *Cultores templi* eux-mêmes.

Ce n'est pas sans une extrême défiance, monsieur, que je vous communique ces quelques réflexions, résultat de mes lectures et de mes souvenirs, et que m'a suggérées votre excellent travail qui en a été le motif et l'occasion.

Veuillez, etc.

Baron Chaudruc de Crazannes,
Correspondant de l'Institut.

(1) Un des peuples secondaires en assez grand nombre, dont Pline l'ancien nous donne la nomenclature, et qui étaient dépendants des neuf peuples principaux d'où la Novempopulanie tira son nom.

REFLEXIONS

SUR L'OPINION POPULAIRE

QUE

DES VASES POUSSENT NATURELLEMENT

EN TERRE

Nous avons souvent réfléchi à l'impression que devait produire sur l'esprit d'un homme du peuple l'exploration d'un cimetière gallo-romain des trois premiers siècles de notre ère. A diverses reprises, à Cany et à Barentin par exemple, où les incinérations abondent, nous avons été témoin de l'embarras de nos ouvriers pour expliquer la présence de ces vases de terre et de verre, de ces cruches, de ces bols, de ces assiettes, de ces soucoupes, de ces flacons, de ces tétines, en un mot de toute cette vaisselle funèbre dont les anciens accompagnaient leurs morts (1), vaisselle qui n'était autre que celle qui avait entouré les défunts pendant leur vie.

Ajoutez surtout cette circonstance que dans les incinérations gallo-romaines où n'apparaissent que des cendres et des os brûlés renfermés çà et là dans quelques urnes seulement, le peuple n'aperçoit ni squelettes, ni cadavres humains. Or, quand on vient lui dire que c'est là un cimetière, il a toutes les peines du monde à vous comprendre, et il soupçonne toujours que l'on veut abuser de son ignorance et de sa crédulité.

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 23 ; 2e édit., p. 29.

Pour lui, sa première idée, et souvent aussi sa dernière, en dépit de toutes vos explications scientifiques, est celle-ci : ce prétendu cimetière n'est qu'un ménage antique enterré à la hâte par la crainte de la guerre ou des invasions ; c'est une fabrique de potier qu'un événement quelconque a enseveli sous terre, ou bien encore, c'est la boutique d'un marchand cachée à dessein à propos d'une guerre civile ou étrangère. Voilà la pensée dominante que j'ai pu recueillir dans notre Haute-Normandie (1).

Mais il en est une seconde qui avait cours surtout au siècle dernier et au commencement de celui-ci. Nous ne répondrions même pas que ce préjugé soit complètement éteint dans nos campagnes.

Nous voulons parler de l'idée de *magie* et de *sorcellerie* qui s'attachait invariablement à la découverte des vases antiques, de quelque nature qu'ils fussent. Dans nos contrées, plusieurs auteurs en font preuve, on se hâtait de briser tous les vases anciens qui se permettaient de paraître au jour. La couleur rouge ou bleue de quelques-uns leur était d'autant plus fatale qu'on les considérait comme des dépôts magiques funestes aux hommes et aux animaux (2). Tous ceux qui avaient touché ou remué un de ces vases ensorcelés, devaient mourir dans l'année. Nous avons peut-être nous-mêmes, par nos fouilles si souvent répétées, contribué à éteindre ce préjugé, encore très-vivace en France et qui dut être fatal à bien des antiques trop pressés de voir le jour.

Mais quelque simples qu'aient été autrefois les populations de nos campagnes, nous ne pensons pas cependant qu'elles aient jamais considéré ces dépôts céramiques comme des produits spontanés du sol. Nous manquons de preuves positives à cet égard. Nous ne saurions citer que quelques expressions qui, par leur nature amphibologique, peuvent se prêter à cette interprétation. Ainsi à Grainville, près Goderville, arrondissement du Havre, on appelait autrefois *la terre à pots*, *la pièce à pots* un ancien cimetière rempli d'incinérarations romaines où la charrue découvrit des vases pendant quinze

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édition, p. 23; 2e édition, p. 29.

(2) Noël de la Morinière, *Second essai sur la Seine-Inférieure*, p. 39-40.

— *La Normandie souterraine*, 1re éd., p. 124 ; 2e éd., p. 142 et 145.

— M. du Bocage de Bleville, dans les *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*, p. 73 et 78.

— B. Fillon, *Mém. sur une découv. de monnaies, de bijoux et d'ust. des deuxième et troisième siècles faite en Vendée*, p. 7 et 8.

— *Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres*, t. XXV, p. 135.

— Legrand-d'Aussy, *Des sépultures nationales*, p. 202.

ans, de 1740 à 1755 (1). A Dijeon, près Aumale, et à Etaples, près Boulogne-sur-Mer, on appelle *la terre à l'argent* (2) et la *pièce à liards* (3), des champs fertiles en monnaies romaines. Toutefois ces désignations ne prouvent pas que l'on ait jamais cru à une production naturelle de vases ou de médailles antiques.

Mais il en a été autrement en Allemagne au siècle dernier, comme nous allons le démontrer par des faits très-précis.

A coup sûr, on n'eût jamais supposé, si l'on n'en possédait sous les yeux la démonstration matérielle la plus palpable, qu'en Silésie, il y a deux siècles, la simplicité a pu aller jusqu'à croire que des vases poussaient naturellement en terre. C'est pourtant ce qu'un voyageur allemand n'a pas craint d'écrire au dix-septième siècle, et ce qu'un auteur français du dix-huitième a répété avec un sang-froid et un aplomb imperturbables. Ce passage est trop curieux pour n'être pas cité en entier :

« Dans la province d'Oels, en Silésie, proche de la ville de Trebnitz, aux environs du village de Masel, est une petite montagne d'où on tire des pots qui y croissent naturellement. On appelle cette montagne en langue allemande « Tapelsberg » (*montagne des pots*) ; on en tire aussi toute sorte de vaisselle de terre molle qui s'endurcit à l'air et sert aux peuples voisins (4). »

« Pareille chose, ajoute le même ouvrage, se trouve dans le même pays à Jaben, Sara Somerfeld ; de même proche les bourgs de Nochau et de Poluzé ; *item* proche la ville de Streno, en Pologne et en Bohême, où la terre se découvre d'elle-même. En quelques endroits on trouve dans chaque vase quelque curiosité : plusieurs sont couverts d'un couvercle : c'est ordinairement au mois de mai que ces pots se découvrent (5). »

Pour obtenir créance du lecteur nous croyons utile de reproduire ici une fidèle image de la gravure donnée par l'ouvrage français (6),

(1) *Sép. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 72.

(2) *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XI, p. 178.

Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. 1er, p. 4.

(4) *Les principales merveilles de la nature*, p. 6, v. XXX, p. 138, in-12. Amsterdam (Rouen), 1747.

(5) *Id., ibid.*, p. 139. — Afin de décharger autant qu'il est en nous l'auteur français, qui a eu la modestie de ne pas se nommer, nous dirons que la source où il a puisé ce fait extraordinaire, est Martin Zeiler, géographe voyageur, dont il avait lu les deux ouvrages intitulés : *Voyage d'Allemagne, Géographie de l'Allemagne et de la France.*

(6) *Les principales merveilles de la nature*, p. 137.

sans doute d'après une illustration allemande. Nous avons eu soin de

copier jusqu'à l'inscription elle-même. Un archéologue exercé reconnaîtra aisément dans ce vase une urne celtique ou germanique légèrement défigurée; et dans les curiosités que quelques-uns contiennent, qui ne supposera aisément ces médailles, ces perles, ces fibules, ces colliers ou ces bracelets que la piété antique enfermait avec les dépouilles des morts? Cette *terre molle qui s'endurcit à l'air* n'est-elle pas le trait caractéristique de ces vases celtiques, cuits au soleil ou à la fumée et que nous trouvons encore en cet état dans nos incinérations gauloises?

Une naïveté comme celle que nous venons de signaler donne bien la mesure de la science archéologique du siècle et du pays où elle a trouvé naissance et faveur.

L'abbé Cochet.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Dans une des assemblées générales tenues l'année dernière par la Société impériale de géographie de Russie, M. le général-major russe Tchirikoff a présenté le plan de Babylone, celui de Bagdad et la carte de la contrée qui s'étend entre le Tigre et l'Euphrate, depuis les ruines d'Istabolat, sur le premier de ces fleuves, au nord de Bagdad, jusqu'aux lieux où se trouvait Sépheira sur l'Euphrate, là où l'on croit que commençait la muraille des Mèdes. M. Tchirikoff a donné un exposé de ses travaux et de ceux qui ont occupé simultanément les officiers russes et anglais, chargés de dresser à l'échelle d'un pouce par mille anglais la carte topographique de la zone de pays que traverse la frontière.

« Babylone n'offre, a dit l'officier russe, au premier coup d'œil, que des ruines informes, sur lesquelles les siècles et le vent du désert ont amassé une couche de poussière qui s'est convertie peu à peu en terre végétale. Il en est résulté que les restes des grands édifices se sont transformés en tertres considérables, les murailles en boulevards, les quartiers jadis habités en plaines entrecoupées d'élévations de terrain ; le tout est couvert de débris de tout genre, de briques avec et sans inscriptions, de vases de terre, de fragments de fer, de verre, etc. On découvre par places les traces des fouilles profondes effectuées sur de larges espaces, mais qui ne sont pourtant pas le fait des archéologues; elles proviennent de ce que, depuis deux mille ans, on a tiré de là les matériaux qui ont servi à édifier d'autres villes, lesquelles sont à leur tour déjà tombées en ruines, sauf quelques-unes qui se sont conservées entières jusqu'à nous. C'est ainsi qu'ont été bâties Séleucie, Ctésiphon, Ambar, Koufa, Bagdad et Hilleh; on rencontre souvent, dans les édifices des deux dernières, des briques de Babylone, portant des inscriptions qui se trouvent par hasard n'avoir pas été enduites d'argile.

« Tel est l'aspect confus que présente aujourd'hui le squelette de la *Grande Babylone*; mais il suffit de parcourir ses ruines désertes, Hérodote à la main, et de se rappeler ce qu'en ont dit d'autres écrivains de l'antiquité ainsi que quelques auteurs modernes, Guérin, Ritter, Rawlinson, J. Oppert et autres ; alors ce qui de prime abord semblait un chaos, de-

vient peu à peu plus intelligible, et la description d'Hérodote finit par apparaître avec un grand caractère d'exactitude. Voilà bien l'Euphrate dont le cours divise encore la ville en deux parties, comme au temps de cet historien : sur le côté oriental du fleuve (la rive gauche) existait le vaste palais des rois protégé par une enceinte fortifiée, et là en effet se trouve aujourd'hui une immense ruine avec les traces de l'enceinte qui la séparait du reste de la ville. Les Arabes la nomment *Kasser* et *Moudjalibé ;* le premier de ces deux mots signifie palais, l'autre s'applique à un édifice renversé de fond en comble, parce que c'est de là surtout qu'on a tiré la plus grande quantité de matériaux. Il est hors de doute que c'est aussi ce palais qui devait renfermer les jardins suspendus. Les dimensions des ruines et les contours qu'elles présentent indiquent suffisamment leur origine. Plus loin, suivant Hérodote, sur la rive droite ou occidentale de l'Euphrate, se trouvait le temple de Bélus, dont l'enceinte formait un carré ayant deux stades ou environ cent sagènes de côté (1). Le temple lui-même se composait de huit tours bâties l'une au-dessus de l'autre en terrasses ; sa hauteur totale atteignait un stade (environ cinquante sagènes) ; il avait également un stade d'étendue à la base sur chacune de ses faces. Aujourd'hui l'on découvre encore, sur la rive droite du fleuve, une ruine que les Arabes nomment *Birs Nemroud* (la tour de Nemrod) ; elle a l'aspect d'un monticule de forme conique au sommet duquel est une tour à demi ruinée. Toute la partie supérieure de cette tour a été détruite par l'incendie, et d'énormes blocs, provenant de l'édifice, gisent encore au pied de la tour même ou de l'élévation de terrain qui lui sert de base, à l'endroit où sans doute ils ont roulé lorsque s'est accomplie l'œuvre de destruction ; l'action du feu a donné à ces fragments une apparence vitreuse. L'aspect général du monticule permet de reconnaître encore sur les côtés des terrasses à moitié comblées ; on en peut compter quatre sur les huit que mentionne Hérodote. La hauteur totale de cette ruine est d'environ trente-cinq sagènes ; il ne lui en manque donc guère que quinze pour atteindre à la hauteur indiquée par l'historien. Cette partie du temple a été détruite par le feu, et les traces qu'il a laissées sont encore là pour témoigner de l'existence du passé. On sait par les récits des écrivains de l'antiquité que le temple de Bélus a été restauré deux fois, par Nabuchodonosor puis par Alexandre le Grand. Rawlinson, qui a longtemps séjourné à Bagdad, a dit à M. Tchirikoff avoir lu sur une des briques de Birs-Nemroud, le nom de Nabuchodonosor en caractères cunéiformes. Guérin, sur le témoignage de Kerporter, ne considère pas seulement la ruine de Birs-Nemroud comme un reste du temple de Bélus, il la prend pour la tour de Babel. »

En insérant ici la communication de M. Tchirikoff, nous rappelons que l'un des membres de l'expédition française en Mésopotamie, M. J. Oppert, a, pendant son séjour sur l'emplacement de Babylone, cherché à restituer

(1) La sagène, mesure russe, équivaut à 2m 13.

le plan de la cité célèbre, plan qui a été communiqué à la Société de géographie de Paris et qui fait partie de sa publication. La lecture d'une curieuse inscription cunéiforme a aussi confirmé M. Oppert dans l'opinion que le Birs-Nemroud serait la célèbre *tour des langues* à laquelle se rattachaient de fort anciennes traditions de l'Assyrie recueillies par la Genèse. (Voy. *Journal asiatique*, 5e série, tom. IX et X.)

—Les amis de l'antiquité peuvent aujourd'hui voir à l'ecole des beaux-arts le moulage en plâtre d'un magnifique bas-relief découvert à la fin de l'année dernière près de la chapelle Saint-Zacharie à Eleusis, et qui, selon toute vraisemblance, provient du temple élevé à Triptolème dans cette ville et signalé par Pausanias. Ce bas-relief d'un style excellent, et qui rappelle à certains égards les frises du Parthénon, représente Déméter remettant au jeune Triptolème le grain de blé qu'il doit confier à la terre dans le champ Rharien. La déesse est debout, vêtue d'une longue robe dont les plis réguliers tombent jusqu'à terre ; elle s'appuie d'une main sur son sceptre. Triptolème nu a les traits et l'aspect de l'éphèbe, il étend une main pour recevoir la précieuse semence et tient de l'autre son manteau qui glisse de ses épaules. Derrière lui est Proserpine, la partie inférieure du corps enveloppée dans un pallium, la poitrine couverte seulement d'une tunique d'étoffe transparente dont les plis fins dessinent ses formes juvéniles. Elle pose sa main droite sur la tête de Triptolème en signe de protection, et porte de l'autre, le bras tendu, un long flambeau appuyé contre son épaule.

L'École des beaux-arts est redevable de ce moulage à la libéralité de M. Charles Lenormant. Quelques jours avant sa mort, frappé de l'intérêt de ce morceau, qu'on n'avait point encore signalé, il voulut en faire jouir nos jeunes artistes. M. François Lenormant, qui poursuit avec succès des études dans lesquelles son père lui a laissé un si noble exemple, vient de consacrer une dissertation pleine d'intérêt à ce bas-relief, dont le coup d'œil exercé de M. Charles Lenormant avait du premier coup compris le sens et la valeur.

L'École des beaux-arts s'est aussi enrichie du moulage d'une tête colossale de Neptune que le même M. Lenormant avait fait exécuter en même temps que celui du bas-relief. Nous tenons à signaler à nos lecteurs ce double fait qui, outre qu'il est un événement en archéologie, prouve quel zèle le regrettable antiquaire a montré jusqu'à sa dernière heure pour les progrès d'une science qu'il cultivait avec amour et dont il a été l'un des martyrs.

BIBLIOGRAPHIE

Geographische Inschriften altægyptischer Denkmæler gesammelt wærend der auf Befehl des Kœnigs Friedrich Wilhelm IV von Preussen unternommenen wissenschaftlichen Reise in Ægypten erlaütert und herausgegeben, von Heinrich Brugsch. — *Inscriptions géographiques des monuments de l'ancienne Égypte réunies pendant un voyage scientifique entrepris en Égypte sur l'ordre du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV,* par Henri Brugsch. Leipzig, 1857 à 1860, 3 vol. in-4°.

L'ouvrage que vient de terminer M. le docteur Henri Brugsch est assurément le monument le plus important qu'on ait élevé à la géographie ancienne depuis longues années. Le savant égyptologue berlinois a entrepris d'extraire des textes égyptiens toutes les données propres à nous faire connaître la nomenclature géographique et les divisions de l'Égypte pendant la période qui s'étend entre les temps pharaoniques et la domination romaine. Dans deux voyages successifs, il a pu étudier les lieux et rassembler de nouveaux documents qui en éclairent l'histoire. C'est ainsi qu'il lui est devenu possible d'aborder des questions qui demeuraient jusqu'à ce jour fort obscures. Le premier volume de son ouvrage, de beaucoup le plus étendu, traite de l'Égypte pharaonique; le second, des contrées limitrophes ou peu éloignées avec lesquelles les Égyptiens entretenaient des relations; le troisième, de l'Égypte au temps des Ptolémées et des Romains. Ce dernier volume, récemment publié, renferme en outre des additions aux deux autres et des index qui rendent les recherches plus faciles.

La fixation précise des localités qu'on trouve si fréquemment mentionnée dans les inscriptions hiéroglyphiques, offre des difficultés que M. Brugsch ne se flatte pas d'avoir toujours éclaircies, mais elles n'empêchent point qu'on puisse considérer son livre comme nous donnant une idée assez exacte de la géographie égyptienne.

L'auteur passe d'abord en revue les signes ou figures de l'écriture hiéroglyphique qui ont un sens géographique; après quoi il assigne les frontières de l'Égypte aux différentes époques, donne ses grandes divisions établies par rapport au Nil dont il énumère les anciens noms, et classe les différents bras. Il entre ensuite dans l'étude des nomes, nous fait connaître les noms des divinités adorées spécialement dans chacun

d'eux, recueille sur les monuments les noms égyptiens des villes que nous n'avions longtemps connues que par leur appellation grecque, noms que Champollion s'efforça, au début de ses études, de retrouver dans le copte.

La détermination des noms de pays, de peuples étrangers consignés dans les inscriptions commémoratives des victoires des Pharaons, ou représentés comme tributaires, est certainement le problème le plus intéressant et le plus délicat que M. Brugsch ait abordé. Au sud de l'Égypte, il retrouve dans le pays de Kesch ou Keschi le Kousch de la Bible. Une contrée voisine portait le nom de Chent-Hen-Nefer, qui paraît s'être appliquée à une partie de la Nubie. Le pays de Takens en était peu éloigné. Peut-être est-ce le Wadi-Kenous ou la vallée des Beni Kenous actuelle. A l'est de l'Égypte s'étendait la région désignée par le nom de Pount ou de Poun; sa population est représentée de même couleur que les Égyptiens, mais portant la barbe plus longue. A en juger par les circonstances dans lesquelles ce pays est mentionné, par les produits qui en étaient apportés, le Poun devait être voisin de l'Arabie et peut-être était-ce l'Arabie méridionale. Au nord de l'Égypte, M. Brugsch rencontre un grand nombre de peuples. Ce sont d'abord les Cheta, dans lesquels il reconnaît, avec MM. de Rougé et Bunsen, les *Chittim* de l'Écriture; Champollion les avait identifiés aux Scythes, et plus tard on les prit pour les Chaldéens.

Les *Cheta* figurent bien souvent dans les inscriptions des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième dynasties; ils soutinrent contre les Pharaons des guerres prolongées. Tous les indices tendent à nous faire chercher leur pays dans la Palestine dont ils formaient vraisemblablement la population la plus importante; on trouve leur nom associé à ceux de plusieurs villes de l'Assyrie, notamment à celui de *Qerkamscha* où il est aisé de reconnaître Karchemisch ou Circesium sur l'Euphrate. Les noms de chefs *Cheta* ont d'ailleurs une physionomie sémitique.

Puis viennent le pays d'*Amar* ou *Amor*, les Amorites, tribu cananéenne, la Mésopotamie, *Naharina*, le pays de *Singar*, le Sinear de l'Écriture, enfin celui des *Retennou* qui occupaient les villes de Kedes, d'Assour et de Babel à l'époque de la dix-huitième dynastie. Les Retennou étaient un peuple de race blanche qui portait les cheveux longs et la barbe longue; leur costume et leurs traits nous font reconnaître en eux les Assyriens. M. Brugsch s'est livré sur ce peuple à une étude intéressante et approfondie. Il passe ensuite en revue toutes les villes qui appartiennent à la Syrie ou à la Palestine, réussit à en identifier un certain nombre. A l'ouest de l'Égypte, apparaît le pays de Rebou ou Lebou, c'est-à-dire la Libye; quant à un certain nombre de tribus africaines, il est assez difficile d'en assigner la position. Le second volume se termine par l'étude des quatre races humaines qu'ont distinguées les Égyptiens, à savoir: les peuples à peau rouge-brun-clair, tels que les *Égyptiens*, les *Poun*, les *Cheta*, les habitants du *Naharina*, une partie des *Retennou*, les *Sardana*,

vraisemblablement les Phéniciens, peuples désignés sous le nom générique de *Ret*, au pluriel *Retou*. Cette race paraît avoir été donnée comme l'humanité par excellence, comme sortie du limon de la terre. La confusion de R avec L en égyptien fait penser que ces *Retou* sont les *Loud* (*im*) de la Genèse. La seconde race, celle des *Aamou*, a la peau jaune et rappelle par sa physionomie les Cananéens; elle représentait vraisemblablement les anciens habitants de la Palestine; la troisième est celle des *Nahsou* ou nègres ; la quatrième porte le nom de *Temhou* et comprenait les peuples de la Libye; les *Temhou* sont représentés avec la barbe courte et deux plumes sur la tête; une longue mèche de cheveux leur pend le long de l'oreille. Les peintures égyptiennes leur attribuent une couleur beaucoup plus claire qu'aux Aamou, ce qui peut étonner pour des habitants de la Libye; mais sans doute que sous ce nom de Temhou, les Égyptiens comprenaient tous les peuples des côtes septentrionales de la Méditerranée, qui avaient colonisé le nord de l'Afrique.

Le troisième volume nous donne, d'après une curieuse inscription d'Abydos et différents textes, des noms de villes égyptiennes et de nomes sous les règnes de Ramsès II et Seti II ; une nouvelle liste copiée dans le sanctuaire intérieur du temple d'Ammon à Louqsor, nous fournit aussi une autre liste de nomes. A Philæ, M. Brugsch a découvert l'énumération d'un certain nombre de nomes qu'il nous fait également connaître; dans le temple de Denderah il découvre les noms de certaines divinités auxquelles leur caractère topique donne une importance géographique. Enfin à Esneh et ailleurs, le voyageur berlinois récolte quelques indications qui éclairent les faits consignés dans son premier volume.

L'auteur passe ensuite à une chorographie de l'Égypte sous les Ptolémées et les Romains; elle nous permettra de rectifier bien des erreurs des géographes anciens, celles surtout de l'Anonyme de Ravenne dont M. Brugsch nous montre aisément l'ignorance et les confusions.

De curieuses planches où sont reproduites les inscriptions hiéroglyphiques les plus importantes et quelques-unes des peintures figurant des individus appartenant aux populations mentionnées dans l'ouvrage, complétent cette publication.

Il faut lire les intéressants et ingénieux rapprochements de l'auteur pour apprécier tout le parti qu'on peut tirer, quand il s'agit de déterminer des noms de pays et de lieux, du récit des guerres, de la nature des tributs apportés par les vaincus, du type de ceux-ci, de leur costume, de leur nom et de mille circonstances, souvent en apparence indifferentes, mais qui acquièrent par leur confrontation une valeur qu'on ne leur supposait pas.

Les *Inscriptions géographiques de l'ancienne Égypte* ne peuvent être encore considérées que comme un premier essai, mais elles dissipent déjà une partie des ténèbres dont est environnée la distribution des peuples et la situation de leurs villes, plusieurs milliers de siècles avant notre ère.

A. M.

NOTICE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LE

COMTE BARTOLOMEO BORGHESI

(SUITE.) (1)

1826. — *Intorno a due antiche iscrizioni di Urbisaglia.* Al sig. Carlo Filoni. Giornale Arcad., t. XXXII, 1826, p. 163-184.

1829. — *Lettera sopra alcune iscrizioni lunesi.* Roma, 1829, in-8.

1830. — *Illustrazione di un marmo interessante scoperto nella Basilica di S. Paolo* ad quatuor-angulos, *detta Ostiense.* Giornal. Arcad., t. XLVI, p. 174-194.

1830. — *Lettera del signor Bartolomeo Borghesi cittadino e consigliere della Republica di San Marino, al signor av. N. N.*

M. Borghesi revendique, dans cette lettre, les droits anciens de l'état libre de saint Marin qui semblaient menacés à cette époque comme au temps du cardinal Alberoni. L'avocat Carlo Fea fut chargé, vers ce même temps, de réfuter l'ouvrage apologétique composé par Delfico en faveur de l'ancienneté des titres et des droits de la petite république. C'est dans le long mémoire de l'avocat Fea que se trouve insérée la lettre de M. Borghesi, et il s'applique à en combattre les arguments. Le travail de Fea est intitulé : *Il diritto sovrano della santa sede sopra le valli di Comacchio e sopra la Republica di San Marino.* In-4°, Roma, 1854.

1831. — *Senatus-consulto in bronzo.* Bullettino dell' Instit., 1831, p. 136-138.

1831. — *Epitafio con data consolare* 1831, par B. Borghesi et Gerhard. Bullettino dell' Instituto di corrispond. arch., 1831, p. 50-51.

1831. — *Intorno un Erme scoperto nella Romagna.* Bullettino, 1831, p. 182-184.

1831. — *Sull' era Ritinica,* Lettera al Sestini, publiée dans l'Antologia di Firenze, n° XXXI, 1831.

(1) *Voy.* le n° du 1er mai.

1831. — *Sopra due tessere gladiatorie consolari, scoperte ultimamente in Roma* Giornale Arcadico, t. LIV, p. 66-98.

1831. — *Illustrazione di un' iscrizione veneta di L. Volusio.* Giornale Arcadico, t. XLIX, p. 280-301.

1831. — *Intorno a due iscrizioni di Ottavia, figliuola di Cesare Augusto, recentemente scoperte in Roma.* Giornale Arcadico, t. XLIX, p. 230-238.

Vers 1832. — *Frammento di Fasti sacerdotali,* travail très-important, publié dans l'unique volume des Memorie dell' Institut. di corrisp. archeolog., fasc. III. Mem. VII, p. 155-225. In-8°. Vers 1832 (le volume ne porte pas de date).

Un des travaux les plus nouveaux et les plus féconds pour l'histoire; car il fait connaître toute la hiérarchie religieuse de Rome. Ces explications devraient être plus vulgarisées; malheureusement le volume des *Mémoires,* qui commençait une collection, abandonnée aussitôt parce qu'elle faisait double emploi avec les *Annales* de ce même Institut de correspondance archéologique, est devenu assez rare et bien peu de personnes connaissent le précieux document qu'il renferme.

1832. — *Iscrizione della villa Scultheis.* Bullettino, 1832, p. 153-154.

1833. — *Osservazioni sul consolato dell' anno 747 di Roma.* In Avellino: Opuscoli diversi, t. II, 1833, p. 273-315. (Travail important et rare).

1833. — *Osservazioni intorno all' iscrizione del sarcofago di Marco Simone.* Bullett., 1833, p. 102-104.

1834. — *Iscrizione consolare di Castel, presso Magonza*; al dottor Kellermann. Bullett., 1834, p. 70-73.

1835. — *Dichiarazione d'una lapide Gruteriana per cui si determina il tempo della prefettura urbana di Persifilo e l'età di Palladio Rutilio Tauro.* Dans les Mémoires de l'Académie de Turin, t. XXXVIII, 1835.

C'est une des publications les plus intéressantes de M. Borghesi, et dont le titre, trop modeste, cache un exposé complet de la hiérarchie es fonctions publiques sous Dioclétien et ses successeurs.

1835. — *Iscrizioni di Oberpettau.* Bullett., 1835, p. 1-7.

1835. — Article critique sur les *Vigilum romanorum latercula,* publié par Kellermann. Bullett., 1835, p. 170-176.

1835. — Lettre à M. Ollaüs Kellermann sur la méthode à suivre dans le dépouillement et le classement des inscriptions pour le recueil général d'un *Corpus universale;* — datée du 31 juillet 1835. Publiée par M. Noël des Vergers dans sa lettre à M. Letronne, 1845.

1835. — *Tavola alimentaria Bebiana.* Bullett., 1835, p. 145-152.

Il s'agit de la découverte faite à cette époque d'une nouvelle Table alimentaire, à Campolattaro, près de Bénévent. M. Borghesi est le premier qui ait expliqué clairement cette belle institution des Antonins, dont les Maffei, les Muratori, les Wolf, les Savigny avaient en vain cherché le sens. M. Borghesi comprit qu'il s'agissait de la combinaison du crédit foncier avec l'assistance publique, et que la munificence des empereurs avait un double but : le soulagement des misères et le secours accordé à la petite

propriété; l'un et l'autre perpétués par l'hypothèque et sauvegardés par la surveillance active de magistrats dont M. Borghesi a indiqué les degrés, déterminé les fonctions et fixé la hiérarchie. (Voir les autres articles sur la même matière.)

1836. — *Iscrizioni scoperte nel tempio di Minerva dell'agro Veronese.* Annal. dell' Instit. 1836, p. 143-144.

1836. — *Iscrizione di Todi.* Annal dell' Instit. di Corr. arch. 1836, p. 68-69.

1836. — *Sull' ultima parte de' Censori romani.* Atti dell' Academia romana di archeologia ; t. VII, 1836, p. 121 et suiv. In-4°.

M. Borghesi expose, dans ce travail capital, l'histoire du démembrement de la censure sous Auguste et de la création des divers magistrats qui se partagèrent les fonctions des censeurs; tels que les *Curatores viarum*, — *Curator alvei Tiberis et Cloacarum urbis*, — *Curator aquarum et miniciæ, Curator operum publicorum*, etc. Il montre comment l'empereur, en abandonnant les travaux publics à des *magistrats* et non pas seulement à des *fonctionnaires* nouveaux, se réserva toutes les fonctions politiques des anciens censeurs républicains. Ce mémoire est un chef-d'œuvre de science et de méthode.

1838. — *Memoria sopra un' iscrizione del console L. Burbuleio Optato Ligariano serbata nel museo reale.* Napoli, 1838 ; 77. p. in-8°.

Ce mémoire, qu'on peut considérer comme le modèle des travaux épigraphiques, nous fait connaître sous ce titre, en apparence insignifiant, l'administration romaine sous son jour véritable, au premier siècle de l'empire. C'est peut-être l'œuvre la plus accomplie de M. Borghesi, et celle où il nous donne les plus précieux renseignements.

1838. — *Dissertazione sugli Ottoviri.* Giornale di Perugia, 1838, aprile, maggio, giugno.

1838. — *Intorno al monumento di Marco Virgilio Eurisace, recentemente discoperto presso la Porta Maggiore*; cenni del marchese Giuseppe Melchiorri. Roma, 1838. In-8°, p. 23, article critique; bullettin., 1838, p. 165-168.

1839. — *Sulle iscrizioni romane del Reno del prof. Steiner, e sulle legioni che stanziarono nelle due Germanie da Tiberio fino a Gallieno.* Bullett., 1839, 128-180.

Dans ce travail, M. Borghesi donne, à propos des troupes qui ont tenu garnison dans les deux provinces de Germanie, une histoire des légions dont l'ensemble composait l'armée romaine : document très-précieux en ce qu'il nous fait connaître la création et la succession des légions; tableau très-intéressant des forces militaires de l'empire.

1839. — *Iscrizione riguardante lo Storico Dione Cassio*, 1/2 page. Bullett., 1839, p. 136.

1839. — *Iscrizione alimentaria di Terracina.* Bullett., 1839, p. 153-156.

1840. —*Nuovo diploma militare dell' imperatore Traiano Decio.* Rome, 1480. In-4°, 95 p. Inséré plus tard, 1842, dans les Annali dell' Academia romana d'archeolog., t. X, p. 125 et suiv.

Dans ce mémoire, l'illustre épigraphiste a, le premier, expliqué le véritable objet des diplômes militaires, extraits des décrets par lesquels les empereurs accordaient le droit de cité et le *Connubium* aux vétérans des cohortes auxiliaires qui avaient obtenu l'*honesta missio.*

1840. — *Figuline letterate del Museo ducale di Parma.* Annali dell' Institut. di Corrisp. arch., 1840, p. 225-246.

Vingt-quatre de ces inscriptions appartiennent à l'époque républicaine; trente-trois à l'époque impériale.

1840. — *Scoperte epigrafiche.* Bullett., 1840, p. 94-96.

1840. — *Di tre consolati di Muciano.* Bibliot. italian., 1840, t. XCVII, p. 12 et suiv. Firenze.

1841. — *Figuline Vellejate.* Bullett., 1841, p. 141-142.

1842. — *Lettera del conte B. Borghesi,* insérée dans les Osservazioni intorno alcune antiche iscrizioni che sono o furono già in Napoli, dal Cav. Agostino Gervasio, 1842. Napoli.

1842. — *Osservazioni intorno una tessera gladiatoria.* Bullett., 1842, p. 31-32.

1842. — *Iscrizioni dalmatine.* Bullett., 1842, p. 101-109.

1843. — *Iscrizioni latine del Pireo e della Valachia.* Bullett., 1843, p. 131-134.

1843. — *Osservazioni intorno una medaglia di Carausio e due lapidi poste in onore di Tetrico* (Lettera del conte Borghesi al dottore G. Henzen). Bullett., 1843, p. 167-169.

1844. — *Lettera intorno un' iscrizione latina di paleografia archaïca, scoperta a Tuscolo.* Publiée dans le journal romain appelé Il Saggiatore, 1844, p. 32-37.

1844. — *Osservazioni intorno i due Præfecti alimentorum.* Bullett., 1844, p. 125-127.

1844. — *Iscrizione Puteolana inedita nella quale è menzione del console C. Prastina Pacato.* Bollett., Arch. napolit., t. II, 1844, p. 113-116.

1844. — *Sopra una iscrizione del museo Campana, al D. Achille Genarelli. Lettera di Bartholommeo Borghesi,* Roma, 1844. Extr. du Saggiatore (journal romain), anno I, vol. I. Cette lettre est datée de S. Marino, 1er juillet 1843, 14 pages in-8°.

Il s'agit d'une inscription relative à un certain L. Seius Strabo, que M. Borghesi démontre avoir été le père de Séjan.

1845. — *Lettera al signor Minervini intorno ai consolati di due Aviti.* Bollett. napol., 1845, t. XLVIII, p. 99 et suiv.

1846. — *Lettera del conte Borghesi sul consolato di Vibio Crispo, al Padre D. Luigi Bruzza.* Vercelli, 1846.

1846. — *Intorno a due iscrizioni esistenti à Fuligno.* Annali dell' Instit., vol. III, 1846, p. 312-350.

Documents très-intéressants sur les triomphes et les ornements triomphaux sous l'empire.

1847. — *Iscrizione inedita di Venafro.* Lettera del conte Borghesi, p. 1-3. Bullett., 1847, p. 1 et suiv.

1847. — *Intorno all' età di Giovenale.* Lettera del cav. Bart. Borghesi al prof. Otto Jahn, Roma, 1847.

Article précieux sur la méthode à suivre dans l'usage des *Fastes consulaires* comme pouvant déterminer l'époque des inscriptions concernant les particuliers.

1848. — *Frammento dei Fasti di Lucera.* Dissertazione del sig. conte Bartolomeo Borghesi. Annali dell' Institut., 1848, p. 219-273. — Tiré à part, 57 pages.

Travail important.

1849. — *Della nuova lapide di un Giunio Sileno e della sua famiglia.* Annali dell' Instit., 1849, p. 1-71.

1850. — *Sulla iscrizione Perugina della porta Marcia.* Archivio Storico italiano, vol. XVI. Firenze, 1850. — Vingt pages. Tiré à part.

Dans cette dissertation importante, M. Borghesi s'occupe de la condition de Pérouse sous Auguste, des colonies de l'Italie à cette époque, et notamment des vingt-huit qu'il a rétablies ou fondées dans la péninsule.

1851. — *Da lettera del conte Borghesi al dottore G. Henzen.* Bullett., 1851, p. 72-77. (Fragment.)

1851. — *Lettera al cav. de Rossi.* Bullett., 1851, p. 35-36.

1851. — *Lettera al dottore G. Henzen.* Intercalée dans un travail du savant secrétaire de l'Institut archéol., intitulé : *Iscrizioni latine.* Bullett., 1851, p. 178-180.

1852. — Compte rendu des Inscriptions du royaume de Naples, par T. Mommsen. Bullett. dell' l'Institut., 1852, p. 116-122.

1852. — *Da lettera del conte Borghesi al cavaliere de Rossi.* Bullett., 1852. p. 133-135. (Fragment.)

1853. — *Iscrizione onoraria di Concordia.* Annali del' Institut., 1853, p. 188-227.

Travail dans lequel le savant de Saint-Marin retrouve le nom du personnage auquel cette inscription acéphale est consacrée, et qui était *juridicus* de la Transpadane. Son nom est *Arrius Antoninus.*

1853. — *Iscrizioni latine da lettera del conte Borghesi al dottore G. Henzen.* Bullett., 1853, p. 184-188. (Fragment).

1854. — *Lettera al dottore G. Henzen.* Annali dell' Instituto di Corrisp. arch. Fascicolo II, 1854, p. 68-69.

1855. — *Lettera sul consolato di Mamerco Scauro,* inserita nel articolo del dottore G. Henzen, intitolato : *Iscrizioni consolari.* Annali, 1855, p. 8-9, 16 et 17.

1855. — *Lettera al dottore G. Henzen sopra un' iscrizione di Lambese.* Annali, 1855, p. 45.

1856. — Lettre de M. Borghesi à M. E. Desjardins, à la date du 3 octobre 1856, touchant le travail de ce dernier, intitulé : *De Tabulis alimentariis,* et principalement sur le sens des mots POPVLVS et FIGLINÆ employés

dans les Inscriptions alimentaires. Cette lettre est insérée, en partie, dans l'article, publié aussi sous forme de Lettre et adressée à M. le docteur G. Henzen, par M. Ernest Desjardins, sur la Table alimentaire de Parme et la cité de Veleia; elle est datée du 5 novembre 1856. Bullettino dell' Instituto de 1856, p. 2, et 4-5. (Fragment).

M. Borghesi, approuvant l'explication donnée du mot POPVLVS par l'auteur du livre, croit qu'il signifie bien en effet le domaine public en général, et, en particulier, les *voies* et les *itinera*. Quant au mot FIGLINÆ, il prouve par des exemples qu'il ne peut s'appliquer qu'aux fabriques de poterie et non aux lieux ou à la terre d'où l'on tirait la matière employée par les potiers.

1856. — *Osservazioni sul frammento di Fasti sacerdotali ritrovato nella Basilica Giulia.* Annali 1856, p. 48-52.

1856. — *Frammento de' Fasti.* Lettera al dottore G. Henzen. Bullett., 1856, p. 59-62.

1856. — *Iscrizioni di Sestino* da lettera del conte Borghesi al dottore G. Henzen. Bullett., 1856, p. 140-143. (Fragment.)

1856. — *Iscrizione di Falerone* (près Fermo). Bullett., p. XXXI, 1856.

1857. — *Frammento de' Fasti capitolini al dottore G. Henzen.* Bullett., 1857, p. 78-87.

1858. — *Sull' imperator Pupieno.* Bollett. archeol. napolit., novembre et décembre 1858.

OUVRAGES DONT NOUS N'AVONS PAS LES DATES.

Sulla notizia di alcuni diplomi imperiali di congedo militare, pubblicata dal professor Gozzera Ragguaglio, del conte B. Borghesi.

Lettera relativa ad un' iscrizione pubblicata dal signor D. Bernardo Montanari. Rimino.

Descrizione della serie consolare del museo Fontana.

Memoria sopra Valeria Massimilla, moglie de'l' imperatore Massenzio. Inséré dans l'appendice de l'Orelli d'Henzen, n. 550.

Lettera al Roverello sopra i tre consolati di Mucieno. Insérée dans la Biblioteca italiana de Milan.

Sopra i consoli padre e figlio, minici Natali. Saggiatore romano, anno III, vol. 6, n° IV.

Dissertazione sulle tessere degli spettacoli romani. Giornale Arcadico, t. LIV, p. 70.

ERNEST DESJARDINS.

FIN DU PREMIER VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

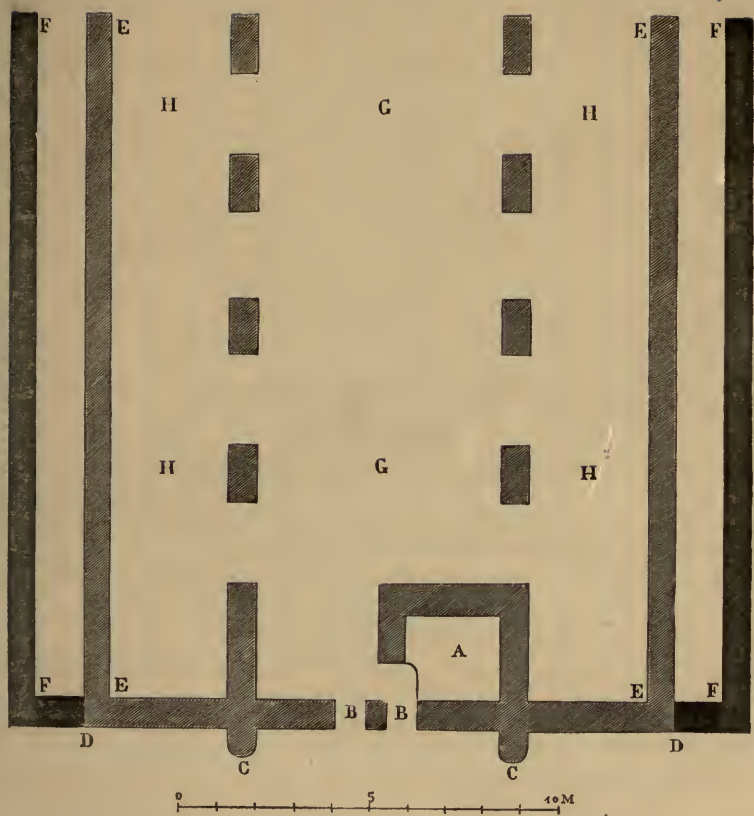

PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-LYÉ (Aube).

(Voir le N° de mai).

CC
3
R4
n.s.
v.1

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY